This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online.

It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover.

Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you.

Usage guidelines

Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying.

We also ask that you:

+ *Make non-commercial use of the files* We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for personal, non-commercial purposes.
+ *Refrain from automated querying* Do not send automated queries of any sort to Google's system: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.
+ *Maintain attribution* The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.
+ *Keep it legal* Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe.

About Google Book Search

Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at `http://books.google.com/`

A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

+ *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.

+ *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.

+ *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.

+ *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse `http://books.google.com`

B 49943 3

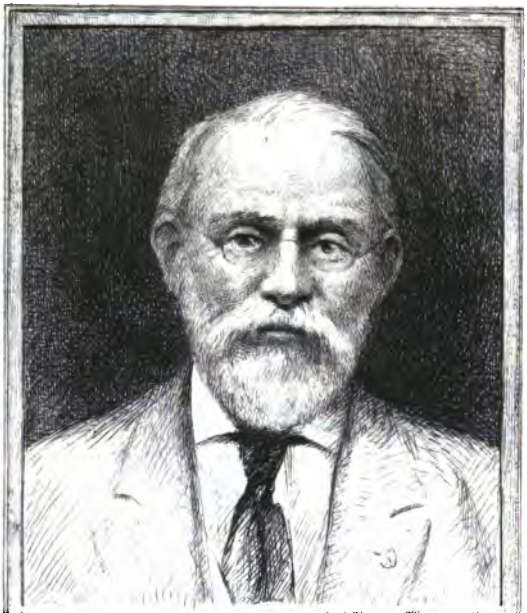

SILAS WRIGHT DUNNING
BEQUEST
UNIVERSITY OF MICHIGAN
GENERAL LIBRARY

DC
611
.B841
R4

REVUE DE BRETAGNE

ET DE VENDÉE

REVUE
DE BRETAGNE
ET DE VENDÉE. + d'Anjou

DIRECTEUR : **Arthur de la Borderie.**
SECRÉTAIRE DE LA RÉDACTION : **Emile Grimaud.**

NEUVIÈME ANNÉE.
DEUXIÈME SÉRIE. — TOME VIII.

(TOME XVIII DE LA COLLECTION.)

ANNÉE 1865. — DEUXIÈME SEMESTRE.

NANTES
BUREAUX DE RÉDACTION ET D'ABONNEMENT, PLACE DU COMMERCE, 1.

1865.

NANTES, IMPRIMERIE VINCENT FOREST ET ÉMILE GRIMAUD, PLACE DU COMMERCE.

Dunning
Nijhoff
2-25-27
13603

LES ARTISTES BRETONS & VENDÉENS

AU SALON DE 1865.

Le Salon vient de clore ses portes. C'est le moment d'en dire quelques mots, — à peu près comme, lorsqu'on vient d'achever la lecture d'un livre, on le ferme et on se demande ce qu'il contient.

Que contient donc cet immense livre illustré qui, pendant près de deux mois, nous a étalé, sous les voûtes du palais de l'Industrie, ses feuillets hauts de trente pieds, larges de soixante, bariolés de toutes les couleurs, narrant tous les sujets, résumant tous les temps, depuis le paradis terrestre jusqu'à l'entrée de l'armée farnçaise dans Mexico, — et tous les lieux, depuis le pôle ténébreux et ses paysages de glaces jusqu'à l'équateur avec ses sites flamboyants : vaste macédoine historique, mythologique, religieuse, géographique, philosophique, symbolique, assyrienne, égyptienne, ancienne, moderne, contemporaine, etc., où se confondent tous les styles (le sublime excepté), et d'où l'on sort ahuri, les yeux en feu et la tête en proie au vertige ? Dans cette Babel artistique, il y a de tout, même de l'art. J'entends surtout parler du petit art, du métier, qui y foisonne ; — pour ce qui est du grand art, c'est le *rara avis* qui se fait de moins en moins commun. Peut-être le phénix s'est-il envolé de nouveau vers Héliopolis où, comme Tacite le raconte en ses *Annales*, il doit tous les cinq cents ans être brûlé sur l'autel du soleil, pour renaître de ses cendres. Mais Héliopolis n'est plus ; les autels du soleil sont renversés, et même je crains bien qu'il n'y ait plus de phénix. Pourtant il est arrivé plus d'une fois à l'art de renaître. Attendons et espérons. Aussi bien, l'art chez nous n'est

pas mort. Si même l'on jugeait de son état par le nombre de ceux qui le cultivent et la quantité de leurs productions, jamais il ne fut plus vivant. Si je consulte le catalogue du dernier Salon, je vois que le chiffre des œuvres diverses en peinture, sculpture, dessin, gravure, lithographie, architecture, qu'il a offertes à l'examen des uns et à la curiosité des autres, ne s'est pas élevé à moins de *trois mille cinq cent cinquante-quatre.* Je me demande si le bilan artistique du siècle de Léon X tout entier, le siècle de Michel-Ange et de Raphaël, a atteint le total d'une seule de nos années. Abondance stérile, il est vrai, et, au milieu de toutes ces perles fausses, le moindre grain de mil, je veux dire la moindre madone du divin Sanzio, ferait bien mieux notre affaire. Je sais bien que la quantité n'exclut pas toujours la qualité, et je n'oublie point qu'aux beaux temps de la Grèce, la ville d'Olympie, à laquelle chaque olympiade apportait son contingent d'œuvres d'art, en arriva à en contenir un si grand nombre que, sous Néron, les Romains en enlevèrent trois mille statues, et que, un siècle plus tard, Pausanias avait besoin d'un volume entier pour dresser le catalogue de celles qui y restaient encore. Voilà qui laisse bien loin nos musées modernes si vantés.

Pour en revenir au Salon, loin duquel je me laisse errer jusque sur les rives de l'Alphée, il a été, cette année, fort sévèrement jugé par plusieurs. Pris en bloc, et après un premier examen, il mérite cette rigueur. Vu en détail, il offre, à la vérité, peu d'œuvres vraiment belles, mais beaucoup de jolies et d'estimables, et, somme toute, il ne me paraît pas de beaucoup inférieur à ses devanciers. Ceux-ci, du moins, avaient, pour se débarrasser de leur trop-plein de *croûtes* avérées, le purgatoire des refusés, où étaient condamnés à faire pénitence les pécheurs de la palette ou du ciseau, jugés indignes d'entrer de plain-pied dans le paradis de l'art. Cette année, le purgatoire a été supprimé, au grand désappointement des amis de la gaîté. Il est vrai qu'ils n'y ont guère perdu, le jury, dans sa touchante indulgence, ayant admis à son paradis *élus* et *pécheurs* sans distinction. Car, en voyant ce qu'il a reçu, je me demande ce qu'il a pu refuser. Je ne cite que pour mémoire un certain Eden habité par un Adam

et une Eve avant le péché, n'ayant pas évidemment encore conquis l'usage de leurs jambes et en conversation peu animée avec un Père éternel taillé en Hercule Farnèse, le tout brossé, lustré, ciré, tout luisant neuf. Je ne parle pas des nouvelles excentricités de M. Manet, l'enfant terrible du réalisme, à côté duquel M. Courbet, le *grand lama* de l'école, n'est qu'un pur et classique disciple de David et d'Ingres, — notamment de cette *Olympia* qui étale triomphalement, sur des draps à jamais vierges de blanchissage, des chairs faisandées noires et vertes. Après ce suprême effort, je me demande quelle surprise nouvelle peut bien encore nous ménager le réalisme. M. Champfleury, trempant sa plume dans les boues de la Bièvre, nous avait déjà chanté l'épopée de la *Vierge aux asticots* : M. Manet vient de nous peindre la *Vénus de la morgue* : je prévois qu'il sera bien difficile à ces messieurs et à leurs émules de pousser l'*art* plus loin.

I.

Nos artistes (j'entends par là ceux de la Bretagne et de la Vendée) ont su se préserver de ces écarts. Notre spirituel collaborateur L. de Kerjean a déjà annoncé le succès de quelques-uns d'entre eux ; il a été trop modeste. Ce n'est pas, ainsi qu'il l'a dit, *trois* médailles que les artistes bretons et vendéens ont obtenues, mais bien *cinq*, chiffre qui, ajouté à celui des quinze à vingt artistes mis *hors de concours* par des récompenses antérieures, constitue presque la moitié du total des exposants. Ce petit calcul de statistique en dit assez et me dispense d'insister. Autre détail qui a son prix : l'une de ces médailles a failli s'appeler la grande *médaille d'honneur*. M. Elie Delaunay (de Nantes) a vu son nom balancer ceux de MM. Corot et Cabanel, et ce dernier ne l'a emporté sur ses deux concurrents qu'après vingt-huit tours de scrutin. Encore certains juges et critiques ont-ils persisté à voir dans l'œuvre du jeune artiste nantais le morceau capital du salon de peinture. On est allé jusqu'à prononcer le mot de *maître*, sinon pour le présent, du

moins pour l'avenir. M. Delaunay a le droit d'être fier d'un tel succès, et nous l'en félicitons d'autant plus vivement, que ce succès n'est pas dû à l'une de ces œuvres de scandale autour desquelles s'entasse la foule. Ce même tableau que, dès le premier jour, les juges expérimentés ont salué comme une manifestation de l'art élevé et pur, bien des visiteurs du Salon ont passé devant sans le regarder. Que pouvait leur offrir de piquant une austère *Communion des Apôtres?* A la bonne heure, si c'eût été une *Naissance de Vénus!* Il est vrai que la gamme dans laquelle est peint le tableau dont nous parlons est un peu sourde et noire, et peu propre à attirer les yeux. Quant à la composition, elle sort de la tradition de la Cène de Vinci et de ses imitateurs, et peut-être même du texte littéral de l'Évangile. Pendant que les Apôtres, debout ou agenouillés, se recueillent et prient, le Sauveur leur distribue le pain. C'est le tour de Pierre : à genoux, l'apôtre étend les bras dans un geste admirable de foi. A ses côtés, le doux Jean penche sa blonde tête toute rayonnante de ferveur. Têtes, attitudes, draperies, tout est étudié et rendu avec un soin scrupuleux et une savante entente de l'effet. On voit assez que le jeune lauréat a appris son art à l'école des maîtres, et cela nous repose de tant d'œuvres lâchées ou plates que nous offre le voisinage. C'est du Flandrin, avec je ne sais quelle mystique suavité en moins, mais avec une certaine énergie en plus et un coloris plus accentué. M. Delaunay promet à la peinture religieuse, si négligée ou si maltraitée trop souvent, un digne successeur du maître regretté.

Un autre jeune peintre nantais, dont nous avons déjà eu occasion de louer les tendances à l'art sérieux, M. Douillard, a exposé un *Saint Sébastien* estimable, bien que d'un faire un peu mou et sans grand accent. Je ne raffole pas des pastiches de Ribeira que nous offre M. Ribot, mais M. Douillard fera bien d'emprunter quelque chose des procédés de ce pinceau énergique ; son *Saint Sébastien* manque un peu de ce que celui de M. Ribot a en excès.

M. Le Hénaff a exposé un *Sacrifice d'Abraham*, qui gagnera à être mieux placé. On s'aperçoit que cet artiste, dignement loué ici plus d'une fois et qui a fait ses preuves, est plus habitué à manier la fresque, la grande peinture décorative, que celle de chevalet.

Est-ce bien une *Diane*, comme l'affirme le livret, que ce joli et nouveau pastiche des Vénitiens que nous présente M. Baudry? Ne serait-ce point encore une Vénus, et même dans ce geste chassant avec une flèche le « petit dieu malin » qui s'envole en riant d'un rire sournois, ne pourrions-nous voir le dénouement d'une de ces scènes de ménage si fréquentes, au dire des poètes et des peintres, entre la mère de l'Amour et son digne fils? Ce corps frêle et mièvre, aux contours délicats, et si peu vêtu d'ailleurs, qui se mire dans l'eau d'une source (peut-être dans celle du lac Némi, ce classique *speculum Dianæ*) serait bien plus digne, en vérité, de l'efféminée reine de Cythère et d'Amathonte que de la chaste, fière et robuste chasseresse des forêts sacrées. Quoi qu'il en soit, Diane ou Vénus, la mythologie n'y perd rien. Comment M. Baudry qui, dans ses tableaux incline volontiers vers l'afféterie, a-t-il dans ses portraits un si vif sentiment de la réalité, une si grande justesse d'accent? Voici, par exemple, son *portrait de M. A. B.*, le voisin de sa Diane-Vénus; c'est un tableautin grand comme la main et qui est tout simplement l'un des meilleurs portraits du Salon.

A propos de portraits, louons tout de suite celui de M. le marquis de Sainte-Hermine par M. G. Delhumeau. Outre une ressemblance frappante, première condition de tout bon portrait, ce morceau offre des parties remarquables, (en particulier une main très-bien dessinée), et tranche sur la tourbe des portraits officiels, fort laids pour la plupart, qui défiguraient le salon d'honneur. M. Delhumeau est en progrès visible, et les persévérants efforts de ce jeune artiste ne peuvent manquer de le conduire bientôt au succès.

Le *Rappel des abeilles* par M. Baader a le charme d'une idylle antique. Le *Daphnis et Chloé* de M. H. Dubois (de Nantes) ne serait point indigne d'*illustrer* une traduction de la pastorale de Longus. L'*Ange consolateur* de M. de Curzon est une strophe de Lamartine en peinture, que ne dépare point le voisinage de son beau paysage des *Apennins*, et qui rappelle le doux mysticisme d'Ary Scheffer.

M. Yan Dargent nous a peint sur une vaste toile (peut-être un peu trop vaste), la *Mort du dernier barde breton*, un de ces sujets

symboliques ou légendaires qu'il aime tant. Paysage désolé, lande immense et toute blanche de frimas et de neige : voilà le cadre. Un vieillard gît la face contre terre ; à ses côtés sont dispersés ses sabots, ses livres, sa besace et son biniou, pendant que les arbres, comme des spectres échevelés, tordent de désespoir leurs troncs et leurs rameaux et que la nature, tout entière en deuil, pleure la mort de son barde, qui l'a tant de fois chantée. — L'aspect de ce tableau a quelque chose de farouche, d'étrange et de saisissant. Mais, en l'examinant dans ses hardiesses, on se demande si le domaine pictural est indéfini et si ce n'est pas là un de ces sujets qu'il faut laisser à la poésie, beaucoup plus libre dans ses allures et dans ses procédés. Est-il bien vrai, d'ailleurs, que le dernier barde breton soit mort? M. Luzel, notre collaborateur, dont une ballade a fourni à M. Dargent le sujet de son tableau, serait à lui seul une preuve du contraire.

Le *Persée délivrant Andromède* de M. Duveau est une grande composition d'un aspect riant et gai, qui charme l'œil, sinon le sens critique. Le ciel est baigné de cette lumière extra-naturelle qui sied si bien aux scènes mythologiques ; la mer est bleue, les rochers eux-mêmes, ces âpres récifs qu'au temps de saint Jérôme[1], on montrait dans la rade de Joppé, portant encore l'empreinte des fers qui avaient enchaîné la fille de Céphée, — n'ont rien de terrible. Il n'est pas jusqu'au monstre envoyé par Neptune et dont Pline nous a décrit le corps long de 40 pieds romains avec des côtes ayant la taille d'un éléphant et une épine dorsale épaisse d'un pied et demi, — à qui M. Duveau n'ait prêté une physionomie débonnaire et rassurante. Ce qui n'empêche le tableau de l'artiste malouin d'être une œuvre fort estimable. La tête du cheval monté par Persée en est, à mon sens, le morceau le mieux traité : c'est vivant, bien en relief et supérieurement dessiné.

[1] Voir dans ses lettres le récit de son voyage avec Paula en Syrie et dans la Thébaïde d'Egypte. — Joppé, d'ailleurs, une des plus anciennes villes du monde et dont les Juifs reculaient la fondation à une date antérieure au déluge, résume dans sa longue histoire toute une suite de légendes ou de traditions hébraïques, mythologiques, chrétiennes et modernes, depuis Persée jusqu'à Bonaparte, en passant par Richard-Cœur-de-Lion.

II.

Passons au paysage. Ce côté offre tout à la fois le nombre et la qualité. Nous n'avons, il est vrai, parmi les paysagistes vendéens et bretons, ni des *persans* comme M. Pasini, ni des *turcs* comme M. Ziem, ni des *moldo-valaques* comme M. Valerio, ni des *égyptiens* comme MM. Berchère et consorts, ni des *algériens* comme M. Fromentin et tant d'autres émules de Decamps, ni même des *chinois* comme je ne sais plus qui. Mais nous avons des *marins*, tout un équipage de loups de mer, du Couëdics du pinceau et Surcoufs de la palette. Mentionnons au courant de la plume, faute d'espace pour analyser et apprécier leurs œuvres, MM. Durand-Brager, un vétéran de nos expositions, un amiral pour lequel la manœuvre d'une flotte, sur la toile, n'a plus de secrets, (*La frégate Sémiramis au Japon* et *Naufrage du Solidor*); Jugelet, autre capitaine expérimenté (*La barre du 18 septembre 1865 à Caudebec*); J. Noël, dont les *Naufragés* sont une page fort émouvante; Longueville, de Lamballe (*Environs de Lorient à marée basse*); Roussin, de Quimper (*Pêche à la marée basse dans l'anse de Keraval*), etc. Une mention spéciale est due à M. P. du Châtellier, un nouveau venu, dont l'ouvrage de début (*Marée basse à Pennmarch*), est pleine de promesses.

Le paysage *terrestre* ne le cède en rien au *marin*; si même on jugeait de leur mérite respectif par les récompenses obtenues, le premier l'emporterait sur le second. Il est vrai qu'ils se confondent souvent, comme la terre et la mer, leur double objet, qui tantôt semblent s'unir dans un fraternel embrassement et tantôt luttent dans un duel furieux. M. Lansyer (de Bouin), par exemple, est un de ces artistes que j'appellerais amphibies, mariant volontiers la terre et l'eau. Sa *Matinée de septembre à Douarnenez* et ses *Bords de l'Ellée au Faouet*, sont peints dans une gamme précise sans sécheresse, vigoureuse sans lourdeur, et lui ont valu une médaille bien méritée. M. Lansyer, dont l'an dernier nous signalions le nom

à l'attention de nos lecteurs, a emprunté à M. Courbet, l'un de ses maîtres, la fermeté de son pinceau, en lui laissant ses excentricités. Nous ne pouvons que l'en louer.

Un autre paysagiste de la bonne école, également possédé d'un juste sentiment du pittoresque, c'est M. Blin. « Revanche à prendre, » lui disions-nous l'an passé, à propos d'une œuvre manquée. La revanche a été prise, et d'une manière éclatante : cette année M. Blin a vaillamment conquis, lui aussi, sa médaille à la pointe du pinceau. Son *Vieux moulin à Guildo* et surtout son *Soir d'été en Sologne*, sont des pages où revit la nature dans sa poésie austère et sa haute mélancolie. Toutefois, M. Blin nous semble un peu trop affectionner l'ombre et le sombre. Un rayon de soleil qui viendrait égayer ses paysages, serait le bien reçu. Que n'emprunte-t-il à la palette de M. F. Thomas (de Nantes) un peu de cette lumière dont l'artiste voyageur a rapporté de l'Orient une si ample provision? Qu'il s'agisse d'un paysage d'Italie *(Vue d'Ostie)*, ou de Bretagne (*Anse des étangs, près Préfailles*), M. Thomas peint l'un et l'autre dans une tonalité également douce et lumineuse. C'est au point qu'on serait tenté de prendre le change et de confondre les deux ciels, si différents cependant. Ce n'est pas toutefois à ces toiles que M. Thomas a dû la médaille qui lui a été décernée, mais à son curieux et savant *Essai de restauration des ruines découvertes par M. V. Place à Khorsabad, ancienne Ninive,* — résultat d'études consciencieuses faites sur les lieux mêmes. *Palais* et *harem* revivent sur le papier, comme ils ont dû être ou comme ils sont encore, avec leurs portes voûtées en plein cintre, couronnées d'archivoltes en briques émaillées et peintes, gardées de chaque côté du seuil par un colossal taureau à face humaine ; — avec leurs bas-reliefs et leurs fresques représentant ici des animaux (lions, aigles, licornes fantastiques à pieds de bœuf) ; là des personnages (rois, prêtres ou guerriers), coiffés de la tiare et portant une longue barbe tressée.

Tout à côté, l'*Observatoire* élève vers le ciel sa longue spirale, comme s'il voulait monter jusqu'à la région des astres pour les étudier de plus près : on dirait d'une réduction de cette tour de Babel vue et décrite ailleurs par M. Thomas, et qui a récemment

livré à la science sagace de M. J. Oppert de si curieuses inscriptions cunéiformes, remontant à Nabuchodonosor et donnant au récit biblique de la confusion des langues et de la dispersion des races, une confirmation si inattendue. Un tel monument (je parle de l'Observatoire) avec les dimensions que M. Thomas a cru devoir lui rendre, témoigne en quelle estime était en Assyrie l'étude astronomique. Elle n'était pas seule en honneur : un état de la science babylonienne (700 ans avant Jésus-Christ) retrouvé sur les briques de la bibliothèque du dernier roi de Ninive (Sardanapale), ne comprend rien moins que l'histoire, la géographie, la botanique, la zoologie, l'astronomie et l'astrologie, la science du calendrier, l'arithmétique, l'architecture, la grammaire et jusqu'à la mythologie et à la *statistique* (vingt-cinq siècles avant M. Ch. Dupin !) Sommes-nous aujourd'hui beaucoup plus avancés ? Ce fut aux écoles sacerdotales de Babylone que Pythagore vint chercher ce que celles de Memphis et d'Héliopolis n'avaient pu lui apprendre, en particulier la science du *nombre*, qui devait jouer un si grand rôle dans la *philosophie*, et qui de Babylone, son berceau suivant M. Cantor, devait se répandre en Grèce, dans l'Inde et jusqu'en Chine, ainsi que l'attestent les livres de Fo-Hi et de Vou-Vang....

Mais j'oublie que je n'ai point à dresser ici le bilan de la science assyrienne ou chinoise, et je me hâte de revenir à mes moutons, — je veux dire à ceux de M. Luminais. Sa jeune bergère qui cause *Par dessus la haie* avec un jeune laboureur, est une de ces rustiques églogues familières au peintre et qui font doucement sourire, comme sa *Veuve*, un de ces drames domestiques qui lui sont également familiers, émeut votre pitié. Comment M. Luminais, qui a d'aussi sérieuses qualités de composition et de pinceau, ne les emploie-t-il pas à des œuvres plus grandes ? A-t-il donc renoncé sans retour à la peinture d'histoire, à laquelle il a dû autrefois des succès de si bon aloi? Nous pourrions en dire autant de M. Fortin dont les petites scènes famillières du foyer breton sont finement observées et spirituellement peintes, j'en conviens, mais qui est de force à s'essayer à des sujets plus compliqués et plus élevés qu'un *Déjeûner de la pie.*

Le *Passage difficile* par M. Leray (de Couëron) est une scène agréable, agréablement rendue. — Aimez-vous la brune? aimez-vous la blonde? M. Picou vous offre de l'une et de l'autre sorte tout un assortiment, et des plus pimpants, ma foi, dans son *Repos en forêt*. Pour ce qui est du sexe laid, il brillerait complètement par son absence, n'était un laquais galonné sur toutes les coutures et qui encore n'est là que pour dresser le couvert sur l'herbe et découper les volailles froides. Je me trompe fort ou nous surprenons ici un flagrant délit de pique-nique extra-conjugal. Passons discrètement sans déranger ces dames, et surtout gardons-nous bien d'en rien dire aux maris.

Le *Printemps* de M. Tissot est le bien nommé. Impossible de s'y tromper. Plus prodigue que la nature, M. Tissot ajoute encore de la verdure aux herbes et des fleurs aux arbres. Quel jardin, fût-ce celui des Hespérides, vit jamais des pommiers fleuris comme ceux-ci? Le trop fameux pommier du paradis terrestre aurait paru stérile à côté. Si ces fleurs en peinture avaient l'odeur de leurs sœurs naturelles, il y aurait là de quoi embaumer tout le palais, et si l'automne tient les promesses du printemps, je me demande comment pourront porter leurs fruits des arbres qui ploient déjà sous le poids de leurs fleurs. Les deux pêcheuses à la ligne couchées sous ces prodigieux bouquets, en paraissent elles-mêmes écrasées. — M. Tissot tient, paraît-il, à persister dans sa voie excentrique; nous ne pouvons lui en faire compliment. Un bon point, toutefois, à sa *Tentative d'enlèvement*, un effet d'automne moins chargé que son *Printemps* et peint avec franchise et finesse à la fois.

Dans *La première visite* de M. Toulmouche, lequel des deux jeunes personnages est le prétendant, et lequel la prétendue? L'un, il est vrai, a la lèvre ombragée d'une fine moustache, et le dos vêtu d'un habit à la française tout frais sorti des ateliers d'Humann et d'une coupe strictement conforme au dernier N° du *Journal des Modes*; tandis que l'autre nous étale sa plus belle robe de soie, que vient de lui apporter la fournisseuse habituelle des héroïnes de M. Toulmouche. Voilà pour les apparences; mais à voir l'air gauche et emprunté du premier, — coulé tout raide dans son habit comme dans

un moule de plomb, — et le minois fûté de son interlocutrice, on prendrait aisément le change quant aux rôles et aux sexes. Si cette *Première visite* est suivie de plusieurs autres et aboutit quelque jour à une comparution par devant l'écharpe tricolore de M. le maire, je ne suis pas sans inquiétude sur la part de gouvernement qui sera laissée au mari dans le futur ménage, et je crains bien que le sceptre conjugal ne se transforme en quenouille, celle d'Hercule filant aux pieds d'Omphale. Il est vrai que la loi salique n'interdit aux femmes que l'apparence du pouvoir, pour leur en laisser souvent la réalité. Les choses en vont-elles beaucoup plus mal? Question délicate dont je laisse la solution aux intéressés.

Le *Fruit défendu* du même M. Toulmouche vous représente toute une bande de jolies pensionnaires en vacances, en train de mettre au pillage la bibliothèque de l'oncle ou du papa. Il faut voir l'ardeur de ces dignes filles d'Ève cherchant dans l'arbre de la science du bien et du mal une pomme à croquer! La plus âpre sera la meilleure pour leurs dents avides. — Scène spirituelle et très-spirituellement peinte.

Me voici à la dernière lettre du catalogue alphabétique de la peinture, et je m'aperçois que j'ai oublié en chemin plusieurs œuvres, cependant recommandables; notamment les vues de *Château-Thébaud* et de *Pornic*, de M. Bournichon (de Nantes); le *Pont du moulin à l'Isle-Adam*, de M. Grandsire, joli paysage, dont le ministère des Beaux-Arts vient de faire l'acquisition; la *Vue de Saumur*, par M. Le Roch (de Vannes), toile peinte dans un ton chaud à la façon des paysages orientaux de Ziem; le *Souvenir d'Orient*, de M. Philippon (de Nantes); le *Luther*, en deux parties, de M. Labouchère (de Nantes), d'une touche fort soignée, mais un peu sèche; les *Deux gendarmes*, de M. Gouezou; et autres tableaux de genre de MM. Coté (de Brest), Tanguy (de Vannes), Tessier (de Fontenay-le-Comte), etc.

Une mention spéciale est due à M. Tillier (du Boupère) et à son *Génie enchaîné par la Misère*, toile estimable pour la composition et certaines parties de l'exécution. Je me permettrai toutefois de demander à l'artiste comment il se fait que le côté de ses deux

personnages opposé à l'entrée de la caverne où il les emprisonne, soit précisément le plus éclairé?

Au chapitre *Dessins* (pourquoi à ce chapitre?) nous trouvons M. Michel Bouquet (de Lorient) et ses faïences émaillées, curieux essai sur lequel nous nous sommes trop étendu l'année dernière pour y revenir encore; Mlle Chevalier (de Nantes), et M. Crétineau-Joly (de Fontenay-le-Comte), et leurs émaux, MM. Bournichon et Labouchère, déjà nommés, M. Doussault (de Fougères), et leurs aquarelles.

N'oublions pas M. le baron de Wismes, un amateur éclairé, disons mieux, un habile artiste, qui cette fois, au lieu d'eaux-fortes, nous a envoyé deux beaux dessins (*le Château de Lesnérac* et une *Ferme à Pornic*).

La sculpture ne nous offre guère, comme œuvre marquante, que la *Jeune mère* de M. Le Bourg (de Nantes), un charmant groupe de portraits fouillés dans le marbre avec la grâce du ciseau le plus délicat. En outre, M. Le Bourg a exposé un buste en terre cuite, fort spirituellement pétri, une *Folie* rieuse qui agite gaiement les grelots de sa coiffure. M. Gaston Guitton s'est borné à nous montrer en bronze le même *Amour de cire* qu'il avait exposé en plâtre au précédent salon.

Outre les beaux travaux de M. F. Thomas sur les ruines de Khorsabad, dont nous avons parlé par anticipation et qui ont valu à leur auteur une récompense aussi flatteuse que bien méritée, — l'*Architecture* nous offre encore le *Projet de restauration de l'abbaye de Fontenelles* (*Vendée*), par M. Loué (de Luçon), un lauréat du salon de 1864. Nous espérons que le beau projet de M. Loué ne restera pas enfoui dans ses cartons, et que l'habile architecte recevra quelque jour mission (s'il ne l'a déjà reçue) de le réaliser.

Je n'ai rien à ajouter à ce que la Revue a déjà dit du succès de M. O. de Rochebrune et du mérite de ses deux eaux-fortes (*Intérieur du château de Blois* et *Lanterne du château de Chambord*). C'est merveille vraiment de voir comme la main exercée de l'habile aquafortiste se joue au milieu des caprices de cette admirable architecture, et en rend les infinis détails à la fois avec une mathématique précision et une aisance magistrale. J'oserai pourtant m'abs-

tenir de louer un point, un seul : le ciel qui pèse sur la cour du château de Blois me semble bien lourd pour un ciel de Touraine. Il faut que M. de Rochebrune ait mal choisi son heure, ou soit tombé sur une sombre journée d'hiver. A part ce détail, l'eau-forte, genre si nouveau aujourd'hui et que des mains royales ne dédaignent pas de cultiver, serait bien près de compter un chef-d'œuvre de plus.

III.

Par quelle conclusion clore cette rapide causerie sans prétention? Que puis-je faire, sinon répéter ce que j'ai déjà eu l'occasion de dire plusieurs fois?

Absence d'inspiration supérieure et de but élevé, éparpillement de forces, remarquable habileté de main unie à une non moins grande indigence de pensée, plus d'écoles, indépendance ou plutôt anarchie de tendances et de procédés, production hâtive : encore une fois, voilà l'art contemporain. Peu importe le sujet; l'exécution matérielle est tout, exécution ici soignée jusqu'à la *préciosité* (quelle jolie et piquante comédie un Molière ferait avec les *Précieux ridicules* du pinceau!), là négligée jusqu'au plus extrême sans-façon. L'art, pour créer des œuvres durables, doit s'y préparer par une forte éducation littéraire et philosophique, achevée et mûrie par de longues méditations : voie laborieuse, mais féconde, qu'ont suivie sans exception tous les grands artistes, soit de l'antiquité, soit de la renaissance ou des temps modernes. Aujourd'hui, par ces temps de fièvre, quel artiste prend la peine de méditer? D'ailleurs, sur quoi porteraient ses pensées? Tout n'est-il pas mis en question? Le passé? qu'avons-nous besoin de ses leçons? — La philosophie? existe-t-elle, et ses hautes spéculations sont-elles autre chose que de brillantes billevesées? — L'histoire? le monde est vieux au plus de soixante et quelques années; tout ce qui est antérieur n'est que ténèbres et barbarie. — La religion? rêve d'enfants ignorants et

peureux, indigne des fils de la lumière et du progrès et impropre à inspirer le pinceau ou l'ébauchoir, affirmait naguère encore, dans une des premières Revues de l'Europe, un célèbre critique d'art, pour lequel des œuvres telles que la *Transfiguration*, la *Cène* et la *Vierge de S. Sixte* sont considérées comme non avenues! — Dieu? si c'est quelque chose, c'est l'*éternel devenir* : admirable sujet, et d'une saisissante clarté, à peindre sur la toile ou à sculpter sur le marbre! — Le beau? où est-il? où n'est-il pas? Se distingue-t-il du laid? Non : beau et laid sont en soi une seule et même chose; toute la différence réside dans l'exécution. — L'art lui-même? y a-t-il un art en dehors de l'expression matérielle? Une toile haute de tant de décimètres sur tant de largeur, une palette chargée de couleurs et un pinceau adroit; un bloc de marbre et un ciseau exercé, — n'est-ce pas là tout l'art? Que parlez-vous de lois impérieuses à observer, de beau à méditer, de tradition à étudier et à suivre? Les fils émancipés de la vapeur et de l'électricité connaissent bien ces entraves, bonnes tout au plus pour les débiles enfants du passé! Aussi voyez : l'innombrable troupe des manieurs de pinceaux s'en va errant à l'aventure à travers toutes les régions de l'art (sauf toutefois les plus hautes), tous les sujets et tous les styles (hormis le sublime), faisant l'école buissonnière suivant ses caprices, croquant ici un bout de paysage, dessinant là une scène intéressante ou non, — le tout sans choix, sans but, sans principes.

La grande littérature se meurt, étouffée sous le journal, cette suprême expression de la démocratie littéraire; l'art baisse sous la pression du même niveau. Notre époque industrielle ne *fait grand* que lorsqu'elle travaille la matière : elle semble réserver ses petites œuvres pour l'esprit et l'idéal.

LUCIEN DUBOIS.

LE BOUFFAY DE NANTES.

II.*

L'histoire du Bouffay pendant la Révolution gagnerait, je crois, en clarté si on la divisait en trois parties distinctes, qui seraient *la prison*, *le palais de justice* et *la place des exécutions*. Il serait facile ensuite de montrer les rapports qui ont pu exister entre ces trois parties désignées sous la dénomination générale de *Bouffay*. On lit en effet très-souvent, dans les documents de cette époque : « Un tel emprisonné au Bouffay, jugé au Bouffay ou exécuté au Bouffay. » Mais on se tromperait grandement si l'on s'imaginait que les prisonniers de cette maison étaient nécessairement jugés par le tribunal révolutionnaire qui siégait à côté de la prison, ou qu'ils fussent toujours exécutés sur la place qui l'avoisinait. Beaucoup de condamnés des commissions militaires ont subi leur jugement sur cette place ; un certain nombre de détenus du Bouffay ont été noyés ou jugés par les commissions, et beaucoup des prisonniers des Saintes-Claires, du Bon-Pasteur, ou d'autres maisons de détention ont été jugés par le tribunal révolutionnaire.

Le chapitre du *palais de justice* comprendrait l'histoire du tribunal criminel, devenu peu après tribunal révolutionnaire; cette partie serait la plus facile à faire, car les documents qui la concernent ont été presque en totalité conservés, et se trouvent aux archives du greffe; les registres des jugements de ce tribunal étaient

* Voir la livraison de juin, pp. 417-434.

tenus avec soin, et le désordre dans lequel se trouvent les autres papiers empêche seul de rencontrer aisément les dossiers, interrogatoires, etc., qui se rapportent à ces jugements.

L'histoire de *la place des exécutions* est en partie écrite dans ces mêmes registres, parce que l'accusateur public et le président du tribunal révolutionnaire requéraient le bourreau ou rendaient des ordonnances concernant les exécutions; on rencontre parfois dans les livres d'écrou des mentions qui, placées en marge du nom du prisonnier, indiquent le lieu où il a subi son supplice. Il est fort à croire aussi que les archives du département contiennent sur ce point des renseignements intéressants. Quand l'exécuteur des hautes œuvres voulait recevoir son salaire, il adressait requête aux juges du tribunal criminel, qui taxaient son mémoire, en répondant à sa requête, et qui le renvoyaient au département afin de se pourvoir et de se faire payer [1]. Pour ce qu'on pourrait nommer la police des exécutions, les minutes du tribunal révolutionnaire contiennent toute une série d'ordonnances, dont on pourrait aisément extraire des détails propres à plaire aux lecteurs des *Mémoires de Sanson*.

L'histoire de *la prison* présenterait de plus grandes difficultés pour être faite avec une minutieuse exactitude. Les registres d'écrou du Bouffay qui étaient jusqu'à ces dernières années restés au greffe de la prison de la rue de Lafayette, tandis qu'un certain nombre de livres d'écrou des autres prisons révolutionnaires sont déposés aux archives du greffe du tribunal civil, ont été transportés à la préfecture, et il en résulte cet inconvénient qu'étant séparés de plusieurs états alphabétiques égarés dans les papiers du greffe, il est fort difficile d'en tirer parti. Je ne les ai parcourus que pendant un court espace de temps; j'y ai aperçu cependant des renseignements précieux pour l'histoire du Bouffay, mais il m'est impossible d'affir-

[1] Il existe aux archives du greffe plusieurs requêtes de cette nature portant la signature de Sénéchal, ce bourreau qui mourut, dit-on, trois jours après l'exécution des demoiselles de la Métayrie, et qui fut remplacé par Joseph Feray, bourreau de Pont-Audemer, nommé le 16 nivôse an II — 5 janvier 1794. — L'exécution des demoiselles de la Métayrie est du 29 frimaire an II, — 19 décembre 1793. Les lois qui ont déterminé les droits et émoluments des exécuteurs sont indiquées au N° 223, *verbo* Peine, Répertoire de Dalloz, t. 35. Voir aussi un décret rapporté dans le *Moniteur* du 5 frimaire an II, N° 65.

mer qu'ils ne contiennent pas de lacunes, ce qu'il serait aisé de savoir en les rapprochant soit des registres du comité révolutionnaire, déposés au greffe du tribunal civil, soit des états alphabétiques, souvent dépourvus de dates, auxquels je viens de faire allusion. Néanmoins, tout en regrettant qu'il soit fort difficile de fournir une liste exacte des prisonniers qui ont traversé le Bouffay pendant la révolution, il s'est accompli dans cette prison quelques événements fort importants, dont je me propose de parler dans le cours de ce travail, et sur lesquels les archives du greffe et les ouvrages imprimés m'ont fourni des documents que je crois suffisants pour autoriser quelques affirmations.

Tel devrait être, dans mon opinion, le plan d'une notice sur le Bouffay révolutionnaire. Ce plan me paraît indiqué par le sujet lui-même et je suis convaincu que s'il était suivi et exécuté avec soin, la notice ainsi faite jetterait une vive lumière sur l'ensemble de l'histoire de la Révolution à Nantes. Ces divisions, on comprendra que je ne les suive pas dans le présent article ; chacune d'elles comporterait des développements que je suis fort loin d'être en mesure de fournir, et puisque c'est l'ouvrage de M. Renoul que j'ai entrepris d'étudier, il me paraît plus convenable, ainsi que je l'ai dit, de suivre pas à pas son auteur.

III.

M. Renoul nous a appris [1] qu'en 1772 il n'existait à Nantes qu'un seul corps de garde permanent, qui était celui du Bouffay. Il a omis de noter qu'il y avait aussi, au Bouffay, un poste de police où, soit la milice bourgeoise, soit les citoyens commandés pour les patrouilles, conduisaient les personnes saisies durant la nuit comme ayant commis quelques délits ou contraventions. Ces personnes étaient écrouées à la conciergerie, et le lendemain on instruisait sommairement leur affaire, et on les renvoyait devant les tribunaux

[1] *Le Bouffay*, p. 82.

ou bien on les mettait en liberté [1]. Il y a aussi deux autres petits faits relatifs à l'édifice dont nous nous occupons que M. Renoul a oublié d'enregistrer. En 1790, le Bouffay était la nuit le poste central de la garde nationale [2], et en 1792, il devint poste de jour et de nuit, de même que le château et l'hôtel-de-ville [3].

Voilà ce qu'on peut appeler de très-petits oublis; et si les omissions de M. Renoul ne portaient que sur des faits de cette nature, il y aurait mauvaise grâce à montrer qu'en venant après lui on trouve à glaner, même dans l'ouvrage dont il s'est particulièrement servi pour composer le sien.

Mais l'erreur que je rencontre à la page 91 a une tout autre importance; elle consiste en ce que les événements rapportés à cette page se trouvant placés entre les dates 1791 et 1792, il est nécessaire d'en conclure que c'est dans le courant de la première de ces deux années « que la guerre étrangère *compliquait* encore la situa- » tion, et allait appeler les forces actives de la nation à la défense » de nos frontières. » Or, à ce moment, tout en reconnaissant que certains esprits pouvaient songer à la guerre, déclarée seulement le 20 avril 1792 [4], c'est aller un peu vite en besogne que de placer au présent la complication de la guerre étrangère. Ce fut au mois de septembre 1792 qu'eut lieu à Nantes le premier appel aux armes [5], et le 1er novembre que l'évêque Minée fit retentir les « voûtes de la vieille cathédrale » de ses accents patriotiques [6].

En outre, si la guerre étrangère ne fut déclarée que l'année suivante, il n'est pas vrai de dire qu'en 1791 « le mot de république

[1] On rencontre aux archives de la préfecture un petit registre qui était destiné à recevoir les procès-verbaux de ces arrestations et les interrogatoires des délinquants. Ce registre commence dès 1788 et ses feuillets sont paraphés par M. de la Pervanchère, maire. Il va jusqu'en 1792; on y trouve la signature de Kervégan très-souvent répétée; ce qui montre que le maire venait quelquefois présider lui-même à ces petites instructions; ce mode de procéder me paraît répondre assez exactement à notre *violon* combiné avec le *petit parquet*.

[2] *La Commune et la Milice de Nantes*, t. VI, p. 242.

[3] *Id.*, t. VII, p. 33.

[4] Michelet, t. III, p. 423.

[5] Mellinet, t. VII, p. 10.

[6] *Id.*, p. 28.

» ne se prononçait encore que *tout bas*[1]. » Le mot pouvait sans doute « effrayer notre population bourgeoise et commerçante; » déjà pourtant il avait été prononcé tout haut, et, qui plus est, imprimé dans un journal à Nantes. Le N° 56 de la *Chronique du département de la Loire-Inférieure*, rédigée par une société de patriotes (2 juillet 1791), contient un article extrêmement violent intitulé : « Que faire du roi? » et on y lit, p. 516, la conclusion suivante : « Que les 83 départements se confédèrent et déclarent » qu'ils ne veulent ni tyrans, ni monarques, ni protecteurs, ni ré- » gents, qui sont des ombres de rois aussi funestes à la chose pu- » blique que l'ombre du Bohon-Upas qui est mortelle. »

Dans le numéro suivant du même journal qui était l'organe de la *Société des amis de la constitution* (p. 521), le compte rendu de la séance de cette société du 4 juillet 1791 constate que deux orateurs ont formellement demandé la république : « Plus de roi! » plus de roi! s'est écrié l'un d'eux, que ce cri se fasse entendre » dans toute la France. » Si triste que soit le spectacle de gens qui haïssent plus les rois qu'ils n'aiment la liberté, déjà fort menacée, en ce qui concernait l'exercice du culte catholique, je ne pense pas qu'il soit utile de le cacher si l'on croit que « le passé » est la meilleure leçon de l'avenir[2]. » Cet orateur était probablement de l'avis de M. Michelet qui a écrit, en parlant de cette époque (celle qui suivit le retour du roi de Varennes), que si l'Assemblée eût alors proclamé le gouvernement républicain, Paris eût applaudi[3].

La fin de l'année 1791 est marquée par la nomination de M. Giraud-Duplessix aux fonctions de maire, en remplacement de Kervégan. Il fut installé le jour indiqué par l'auteur, le 30 novembre 1791, et son élection avait eu lieu quelques jours auparavant[4]. Je ne vois pas bien ce que la mairie, plutôt que toute autre autorité, avait alors de commun avec le Bouffay, mais cette installation est

[1] *Le Bouffay*, p. 91.
[2] Epigraphe de la notice du *Bouffay*.
[3] M. Michelet, *Histoire de la Révolution*, t. III, p. 11.
[4] *Chronique de la Loire-Inférieure*. — Le numéro du 15 novembre, p. 828, annonce son élection.

une date, et elle va nous servir à relever une nouvelle erreur de l'auteur qui nous paraît avoir plus qu'il ne convient avancé l'époque de l'insurrection. « Nantes, dit-il immédiatement après avoir parlé » de la nomination de M. Giraud aux fonctions de maire, était *déjà* » dans une position vraiment critique.... La disette devenait de » plus en plus pressante.... L'*insurrection* s'étendant en quelque » sorte jusqu'aux faubourgs.... les prisons étaient encombrées de » détenus appartenant pour la plupart à *l'insurrection* [1]. » Les choses n'en étaient pas encore arrivées à ce point à la fin de l'année 1791 ; le 13 mars 1792, dit Mellinet, la disette se préparait [2]; je lis dans le même auteur que le 11 avril les sorties se multiplièrent et qu'on fit des prisonniers [3] ; enfin je vois [4] qu'au mois de juin la guerre civile *menaçait* l'Ouest. Si M. Renoul a pu ranger tant d'événements dans le cours de l'année 1792, il faut avouer que MM. Lescadieu et Laurant ont commis une bien grossière erreur puisqu'ils abordent cette même année en disant : « L'année 1792, si peu digne d'attention dans notre ville [5]. »

Je n'ai pourtant point encore fini avec elle. Il s'agit cette fois d'un fait dont la date est donnée à peu près exactement, et dont il importe de s'occuper quelques instants, bien qu'il soit étranger à notre sujet. On sait que l'Assemblée constituante commit l'inconséquence, aussi injuste qu'imprudente, de faire suivre la proclamation de la liberté des cultes de l'établissement d'une religion d'Etat, en faveur de laquelle un appel au bras séculier était inévitable, contrainte qui occasionna une

[1] *Le Bouffay*, p. 92.

[2] Mellinet, t. VI, p. 379.

[3] *Id.*, p. 381.

[4] Mellinet, VI, p. 384. Du reste M. Renoul dit lui-même, p. 95, qu'avant la levée des trois cent mille hommes, « la guerre de nos contrées n'avait présenté que des mouvements partiels. »

[5] Lescadieu et Laurant, *Histoire de Nantes*, 2 vol., 1832, t. I, p. 374. On désignera à l'avenir cet ouvrage du seul nom de Lescadieu par abréviation. Cette histoire, composée certainement sur des documents imprimés, puisqu'on y trouve l'orthographe fautive de plusieurs noms cités dans des documents de cette nature, est celle dans laquelle on a apporté le plus de soin à la fixation des dates révolutionnaires.

bonne partie des maux de cette époque [1]. Dans notre département l'installation des prêtres constitutionnels éprouva de grandes difficultés, dont témoignent de nombreuses expéditions de la garde nationale, effectuées à cet effet dans les paroisses environnantes [2]. Aussi, dès avant qu'un décret de proscription en vigueur eût statué sur le sort des prêtres qui avaient refusé le serment, les autorités locales avaient édicté contre eux des mesures fort sévères [3]. « Ar-» rêtés partout, dit fort bien Renoul, même au moyen de visites » domiciliaires [4], ils avaient d'abord été renfermés dans la maison » de Saint-Clément; » puis, il ajoute : « Leur vie ne paraissant » pas en sûreté, on les transféra au château. Au mois d'*août* on leur » signifia le décret du 22 *mai* qui les condamnait à la déportation. »

Ne me demandez pas pourquoi M. Renoul « a coloré des effets de son imagination [5] » le court récit que je viens de copier; je serais fort embarrassé de le dire; le fait est pourtant que presque à chaque ligne il a marché à côté de la vérité.

[1] Voici quelques vers qui dépeignent d'une façon piquante cette situation :

« Tous les cultes seront permis
Et même celui de Moïse;
De Mahomet le Paradis
Sera vanté dans mainte église.
Comme à présent dans les cantons
D'être conséquent on se pique,
De toutes les religions
Nous exceptons la catholique. »

(*La Constitution* en vers, par Marchant; Capefigue, *L'Europe durant la Revolution*, t. I, p. 236.)

[2] *Chronique de la Loire-Inférieure*, 1791, *passim*. On sait que la nomination des curés et des évêques constitutionnels était confiée au corps électoral indiqué par le décret du 22 décembre 1789 pour la nomination des membres des assemblées de département (voir pour la discussion engagée à la Constituante à ce sujet : *Histoire de Robespierre*, par M. Ernest Hamel, t. I, p. 264); or, dans le district de Nantes, sur 128 électeurs, 72 seulement avaient pris part à la première élection des curés et 50 à la dernière. (*Chronique*, N° du 26 février 1791.)

[3] Voir notamment l'arrêté du Conseil de Département du 9 décembre 1791. *Chronique de la Loire-Inférieure*, N° 103.

[4] *Le Bouffay*, p. 93.

[5] Ce sont les expressions elles-mêmes dont se sert M. Renoul pour qualifier l'exactitude de Mellinet dans une autre circonstance. (Voir : *Passage de S. M. Napoléon Ier*, par M. Renoul père; *Annales de la Société académique*, 1859, t. XXX, p. 4.)

D'abord il énonce que les prêtres avaient été transférés de Saint-Clément au château, parce que leur vie se trouvait en péril dans la première de ces prisons. Cela peut être, mais si j'en crois une délibération du conseil de département, réuni pour décider de cette affaire, la vie des prêtres se trouvait en danger, même au château, et l'on s'occupait, le 6 septembre 1792, date de cette délibération, du meilleur moyen de les renvoyer du château. Il fut décidé qu'on les déporterait par mer, parce que la déportation à l'intérieur présentait trop de danger. Mellinet, qui rapporte en partie cette délibération sans en indiquer la date, ne dit pas autre chose [1]. De plus je lis dans le même document que l'on signifia aux prêtres le décret du 26 août 1792; ce qui est fort différent, comme on le verra tout à l'heure. Quant à cette date du 22 mai que M. Renoul a donnée au décret, je n'y insiste pas. Une faute d'impression a fait écrire à Mellinet le 22 au lieu du 27, et il semble que M. Renoul ne l'ait reproduite que pour attacher la marque de fabrique de Mellinet au passage qu'il lui a emprunté [2].

On a dit que ce ne fut pas le décret du 27 mai qui fut signifié aux prêtres du château; un peu d'attention suffit à le prouver. Ce décret était l'un de ceux auxquels le roi Louis XVI avait opposé son *veto* [3], le 19 juin 1792 [4], de même qu'il avait refusé de sanctionner le décret du 29 novembre 1791 relatif aux troubles excités sous prétexte de religion. Celui du 26 août venait d'être édicté par l'Assemblée législative, et il est aussi vrai que vraisemblable que l'on ne signifia pas aux prêtres, le 6 septembre, une loi dépourvue de sanction, quand on venait d'en recevoir une toute nouvelle, pour l'exécution de laquelle les événements du 20 juin et du

[1] Mellinet, t. VI, p. 415.

[2] Le décret relatif aux prêtres insermentés fut précédé d'une assez longue discussion à laquelle prit part un député de la Loire-Inférieure, Benoiston de Savenay, auteur de la proposition tendant à prononcer la déportation contre tout prêtre insermenté, à l'égard duquel vingt citoyens actifs demanderaient l'application de cette peine. (Séance de la Convention du 25 mai 1792, *Moniteur* du 26 mai, N° 147). Rabbe et Boisjolin, *Biographie des contemporains*, au mot : *Benoiston*.

[3] Mortimer-Ternaux, *Histoire de la Terreur*, t. I, p. 132; Michelet, *Révolut.*, t. III, p. 451; Dalloz, Rép. au mot *Culte*, p. 676.

[4] *Moniteur* du 20 juin 1792, N° 172; Rohrbacher, *Histoire de l'Église catholique*, t. XXVII, p. 512 et 513.

10 août permettaient de se passer de l'approbation du souverain [1]. Cette résistance de Louis XVI aux mesures dirigées contre l'Eglise a été considérée par certains auteurs comme lui donnant des droits au titre de confesseur de la foi; n'enlevons rien à celui que la tradition nomme le roi-martyr.

Je crois le moment venu de faire connaître au lecteur un personnage fort important à la prison du Bouffay, en 1792 et dans les années suivantes, je veux parler du geôlier, le sieur Charles-Bernard de Laquèze, marié à Julie Gérardeaux, qui était vraisemblablement la fille de son prédécesseur. Le gardien de la prison, Gérardeaux, autant que l'inspection des registres d'écrou me porte à le supposer, dut mourir dans les premiers jours du mois de mai 1792; sa signature se voit encore le 30 avril et, à partir du 12 mai, on rencontre pendant quelques jours celle de sa femme avec la qualification de veuve. Le 29 mai apparaît le nom de Charles-Bernard de Laquèze (f° 7 du registre) qui, au mois d'août, se débarrasse de la particule. Dans le *Bulletin du tribunal révolutionnaire* et dans la plupart des ouvrages imprimés qui ont été rédigés d'après le bulletin, ces personnages sont appelés Girardot et Bernard Lacaille; mais les signatures que j'ai relevées sont écrites très-lisiblement, et il n'y a pas à se tromper. L'histoire ayant enregistré avec soin bien des noms d'une importance moindre que ceux-là, il m'a semblé utile, puisque nous nous occupons du Bouffay, de consacrer quelques lignes à déterminer la personnalité des gens dont le témoignage va nous servir à saisir la vérité, ou tout au moins à en approcher dans l'étude de plusieurs événements accomplis dans cette prison.

Il y avait aussi pour le service du tribunal un concierge spécial qui fut nommé en mai 1792, lors de l'installation du tribunal criminel [2].

[1] Huet, dans ses *Recherches sur la Loire-Inférieure*, p. 446, s'exprime ainsi : « La loi du 26 août fut promptement exécutée; dès le 10 septembre on comp- » tait tant au château qu'au séminaire, etc. » Notons, en passant, que ce même ouvrage contient des détails très-circonstanciés sur la conformation des bâtiments de la prison du Bouffay, le régime des prisonniers en l'an X, p. 314.

[2] Registre des délibérations du tribunal criminel, f° 1, Archives du greffe. — Ce concierge se nommait Leclerc; il faisait le service près les deux tribunaux, révolu-

Maintenant, faut-il admettre avec M. Renoul que, dès le mois de septembre 1792, Bernard Laquèze avait déjà vu grandir l'importance de ses fonctions et que le Bouffay était fort encombré [1]? La chose est très-possible, et je n'ai pas fait du registre d'écrou une étude assez complète pour me prononcer à cet égard. Un autre historien le dit également [2]; je dois toutefois faire remarquer que c'est surtout dans le courant des mois d'avril et de mai 1793 qu'eurent lieu les nombreuses arrestations parmi les insurgés et que la répression acquit un caractère vraiment révolutionnaire, ou, si l'on préfère, exterminateur, seulement dans les derniers mois de l'année 1793.

IV.

« Nous arrivons à cette fatale époque » de 1793, dirons-nous avec notre auteur, qui a trouvé dans son cœur d'honnête homme des accents indignés pour flétrir les crimes de ces jours de deuil et de désolation. Mieux eût valu, avons-nous dit, de la précision dans les charges articulées; quoi qu'il en soit, on doit lui savoir gré d'avoir écrit « que l'humanité et la justice ont des droits qu'il n'est jamais permis de violer, et que celui qui ose les fouler aux pieds de sang-froid, par calcul ou pour satisfaire une basse passion, mérite que son nom soit à jamais flétri [3]. » Voilà de bonnes pensées bien exprimées; pourquoi faut-il que M. Renoul, en se bornant à de vagues généralités ou à des particularités inexactes, ait amoindri l'énergie de sa flétrissure? Est-ce que les circonstances de temps, de lieux, les courants d'idées, les influences supérieures qui engendrent la crainte, ne modifient pas de mille façons la part de responsabilité qui doit revenir à chacun? Or, il me paraît bien

tionnaire et criminel. Le 23 frimaire — 13 décembre 1793, — par ordonnance de Phelippes, (voir registres Phelippes, à la date, archives du greffe), son traitement fut porté à cent pistoles.

[1] *Le Bouffay*, p. 93.

[2] Lescadieu, t. I, p. 387.

[3] *Le Bouffay*, p. 96.

difficile de prononcer sur toutes ces choses un jugement éclairé, si l'on ne commence par étudier l'histoire de la révolution dans ses faits matériels, dont le classement peut seul fournir des bases solides à des appréciations. C'est à ce classement qu'il est surtout utile de s'attacher maintenant, puisqu'il a été négligé par la plupart des auteurs qui ont entrepris de traiter ce sujet [1]. Ne nous inquiétons pas trop du soin de porter des jugements généraux; aux historiens appartient cette mission, et ils n'y manqueront pas si, nous autres, membres de sociétés savantes de province, ou obscurs chercheurs solitaires, nous avons réussi à planter quelques jalons ou à dégrossir quelques pierres dont ils puissent se servir pour édifier leur monument. C'est malheureusement ce que M. Renoul n'a pas fait, ce que je regrette qu'il n'ait pas fait, car on peut dire qu'après son travail sur 1793 la confusion est plus grande qu'elle n'était auparavant.

En veut-on un exemple? On le rencontrera sans le chercher bien loin. Voici ce qu'il dit du *tribunal criminel extraordinaire*, établi le 13 mars 1793, en vertu de la loi du 9 mars, par les Corps constitués de la ville de Nantes, « lequel sera formé.... pour juger, sans appel et sans recours au tribunal de cassation, les conspirateurs et les rebelles *détenus au château de cette ville* et autres qui pourront y amener *(sic)* [2] » : « Les troupes faisaient souvent des » sorties, et rentraient chaque fois avec un certain nombre de pri- » sonniers *qui allaient s'entasser au Bouffay*. Un tribunal extraor-

[1] J'excepterai M. Dugast-Matifeux, dont les rares publications sur la révolution ont ce grand avantage d'avoir été puisées aux sources et contiennent une foule de points d'interrogation des plus intelligents, avec des solutions que je dirai lui être propres, car l'amitié que je porte à sa personne ne saurait me faire illusion sur l'étendue des divergences qui nous séparent dans la manière de juger ces événements. Tout le monde sait que M. Dugast-Matifeux est un savant dont l'érudition dans les choses de la révolution n'a d'égale que l'affection passionnée qu'il porte aux hommes de cette époque, et que MM. Louis Blanc et Michelet se sont beaucoup aidés de ses notes pour la partie de leurs ouvrages qui concerne l'histoire de cette période dans nos contrées.

[2] Registres du Tribunal révolutionnaire, 1er cahier. Lepeley. Archives du greffe. En établissant ce tribunal, les Corps administratifs appliquaient au département de la Loire-Inférieure le décret de la Convention, rendu sur la motion de Carrier dans la séance du 9 mars. Berriat Saint-Prix, *la Justice révolutionnaire*, 1861, nos 16 et 17; *Moniteur* du 10 mars.

» dinaire fut alors créé pour juger *ces prisonniers* [1]. » Et il ajoute : « Quelques arrêts de mort furent d'abord prononcés, puis vinrent » bientôt ces *hécatombes* qui comprenaient tous les malheureux » qui avaient été saisis les armes à la main. *Dans le courant de* » *mars*, plusieurs de ces sacrifices eurent lieu. »

Pourquoi écrire ces choses si elles ne sont pas vraies? Où l'auteur a-t-il vu que, dans le mois de mars 1793, il y eût de très-nombreuses victimes sacrifiées, car c'est le sens que l'on donne, si je ne me trompe, à ce mot hécatombe? S'il veut parler de la commission militaire du Mans qui vint à Nantes le 29 décembre 1793, le mot hécatombe loin d'être une hyperbole serait pour quelques-unes de ses séances au-dessous de la réalité, mais le *tribunal criminel extraordinaire*, puisque c'est de celui-là qu'il s'agit, ne procéda point ainsi dans les commencements. Voici la liste des jugements qu'il rendit dans le mois de *mars* 1793, avec le concours d'avocats, jusqu'au 25 mars, où leur présence est mentionnée, et peut-être plus longtemps : 6 condamnations à mort; 7 condamnations aux fers de 8 à 22 ans; 6 à quelques mois de prison; 3 déclarations de maintien en état d'arrestation, et 9 acquittements. Dans le mois d'*avril*, il y eut 23 condamnations à mort; 19 déclarations en état d'arrestation et 22 acquittements.

Dans les condamnations du mois d'avril, il faut tenir compte de deux circonstances : 1° l'application (qui commença le 25 mars) de la loi du 19 mars 1793, aux termes de laquelle les rebelles étaient mis hors la loi et déclarés inhabiles à profiter des dispositions de la procédure criminelle et des jurés (art. 1er), et devaient être livrés à l'exécuteur des jugements criminels et mis à mort après que le fait d'avoir porté les armes aurait été déclaré constant (art. 2) par un procès-verbal portant deux signatures, ou par un procès-verbal en portant une seule et un témoin, ou par deux témoins (art. 3.) (L'art. 7 prononçait la confiscation des biens des condamnés) [2]; 2° l'organisation nouvelle donnée au tribunal par les

[1] *Le Bouffay*, p. 95.

[2] La loi du 19 mars fut modifiée : 1° par celle du 10 mai 1793, portant que les chefs et instigateurs des révoltes seront seuls sujets à la peine de mort (*Duvergier*, t. v, p. 279); 2° par celle du 5 juillet 1793, qui étend beaucoup le nombre des catégories des gens qui devront être réputés chefs d'émeutes et révoltes (*loc. cit.*, t. vi, p. 4).

arrêtés des représentants Fouché et Villers, en date des 18 et 22 avril, en suite desquels il devint « le *tribunal révolutionnaire* de ce département [1]. »

Peu après, le 20 du mois de mai, un petit incident se produisit, et je crois devoir le mentionner parce qu'il est caractéristique, et montre que dans la phase que l'on traversait alors, il y avait encore entre la *légalité* et l'arbitraire une sorte de lutte qui devait en se prolongeant donner la victoire à l'arbitraire. La Convention venait, à la suite d'une pétition de citoyens de Lyon, de rendre, le 15 mai 1793, un décret interdisant toute érection de tribunal extraordinaire, soit à Lyon, soit en d'autres villes, sans une autorisation expresse ; faisant, en outre, défense à tous ceux qui auraient reçu des fonctions dans les tribunaux de cette nature, de les exercer, sous peine de mort. Le tribunal révolutionnaire siégeait en vertu des nouveaux pouvoirs que Fouché et Villers lui avaient conférés, le 22 avril, comme on vient de le voir; d'où cette question : était-il atteint par le nouveau décret? On en conféra avec les représentants qui se trouvaient à Nantes ; et ceux-ci, savoir : Sevestre, Merlin (de Douai), Gillet, Cavaignac et Coustard, rendirent un arrêté à la date du 20 mai, dans lequel la difficulté fut tournée de manière à faire honneur à l'illustre jurisconsulte qui vraisemblablement le rédigea. Le tribunal qui juge les révoltés en vertu des lois du 19 mars, 7 et 9 avril 1793, y est-il dit, n'est pas autre chose qu'une section du tribunal criminel ordinaire composé dans la forme prescrite par la loi du 29 septembre 1791. Or, cette division motivée « n'empêche pas que ce soit toujours le seul et unique tribunal » criminel légal du département; d'où il résulte que le décret du » 15 mai n'a aucune application à la question proposée. » En conséquence, ce tribunal, est-il dit à la fin de l'arrêté, « continuera » d'exercer ses fonctions jusqu'à ce qu'il en ait été autrement or- » donné [2]. » Il changea seulement de nom, et s'intitula, jusqu'au mois de novembre, *tribunal criminel*.

Cette interprétation avait une réelle importance en ce que, si le

[1] 1er registre *Phelippes*, p. 132, Archives du greffe.

[2] 2e grand registre de *Phelippes* (commencé le 6 mai). Voir à la date du 20 mai, Archives du greffe.

tribunal révolutionnaire avait été supprimé, les rebelles eussent été jugés par le tribunal criminel ordinaire, avec la garantie des jurés et celle du recours en cassation. Or, cette garantie n'était pas illusoire, ainsi qu'on peut s'en convaincre en lisant la discussion qui s'engagea à la Convention sur une motion de Carrier, et qui se termina par la demande au comité de législation d'un rapport sur une nouvelle organisation du juré ordinaire, rapport d'où sortit la fameuse loi du 22 prairial, œuvre spéciale de Robespierre [1].

On retrouve un écho de ces deux incidents dans la notice de M. Renoul, où il dit (p. 99) que, vers le mois de mai, Fouché et Merlin se faisaient remarquer par leur ardeur à pousser aux mesures violentes, ajoutant que, « le premier ne trouvant pas que le » tribunal se montrât assez sévère, et afin, disait-il, d'avoir une » justice plus expéditive, établit au Bouffay un tribunal révolu- » tionnaire, dont il donna la présidence à Phelippes. » En réalité, Phelippes était président depuis le 2 avril, à raison de l'absence de Gandon, président titulaire du tribunal criminel.

La justice, comme nous l'avons dit, ne devint pas beaucoup plus expéditive, ainsi qu'il est facile de s'en convaincre en constatant que dans le mois de mai il y eut 11 condamnations à mort; 9 dans le mois de juin; 3 dans le mois d'août; 4 dans le mois de septembre. C'est beaucoup trop sans doute ([2]), si ces condamnations furent rendues sous l'empire des principes que M. Dugast-Matifeux attribue lui-même à la justice révolutionnaire en disant qu'elle « procédait bien plus par présomptions que par preuves réelles et » positives [3], » mais cette modération relative, rapprochée des

[1] Sur la loi du 22 prairial, voir Louis Blanc, t. x, p. 476; sur le but de cette loi, p. 474, 484. — *Moniteur* du 13 prairial, an II, p. 1029. Berriat Saint-Prix, *Justice révolutionnaire*, p. 69 et suivantes.

[2] Il faudrait, pour être exact, ajouter à ces nombres les condamnations prononcées à Guérande par une section du tribunal qui y jugea du 4 septembre au 4 novembre, de même que les condamnations de commissions militaires autorisées par la loi du 19 mars, art. 2, et se référer à une lettre du 1er juin, signée de Gillet et Merlin, portant entre autres dispositions que les exécutions auraient lieu dans les chefs-lieux de district, ou dans les communes où se seraient passés les faits servant de base aux condamnations. (Registre Phelippes, date du 8 juin 1793.)

[3] Ce à quoi il ajoute : « On se déterminait alors par la loi politique, et l'on sait » que les règles de la politique ne sont pas celles de la loi civile. » (*Bibliographie révolutionnaire*, n° 102.)

horreurs qui signalèrent la fin de 1793 et le commencement de 1794, n'est pas sans porter avec elle un certain enseignement. Cela montre que l'esprit public répugnait alors aux mesures réellement atroces, et que de telles mesures ne devinrent possibles que grâce à la connivence d'un certain nombre de gens, que la peur ou d'autres passions mauvaises rangèrent à la suite de quelques scélérats [1].

Bien que je n'écrive pas l'histoire du tribunal révolutionnaire, je me reprocherais, l'occasion me paraissant excellente, de laisser dans l'oubli l'acte aussi simple que noble de l'un de ses magistrats, de Giraud (son prénom m'est inconnu), qui remplit pendant les premiers mois les fonctions d'accusateur public, et qui écrivit à ses collègues, le 15 juillet, la lettre suivante dont j'ai pris copie sur l'original aux archives du greffe : « J'envoyai le 10 du mois de juin au département ma démission de la place d'accusateur public. Je lui exposai mes raisons, qui subsistent toujours, vous ne les ignorez pas. — Je ne puis vaincre ma répugnance à contribuer au jugement d'un homme sans le concours de jurés. — Pendant deux mois, j'ai souffert au-delà de l'expression, et si c'est chez moi une faiblesse, j'avoue qu'elle est si grande que je ne puis la surmonter. — Appelez un autre pour me succéder, etc. — Croyez qu'il est pénible pour moi de ne pouvoir me rendre au désir que manifeste le tribunal à mon égard; mais, encore un coup, je ne peux, je persiste dans ma démission. » Giraud était évidemment un homme que 89 avait enchanté et qui reculait épouvanté devant 93.

[1] Si j'avais à qualifier les diverses nuances de l'esprit public qu'on peut observer à Nantes durant l'année 1793, je serais tenté de dire que dans la première moitié de cette année l'opinion de ceux qui menaient les affaires était *girondine*, ainsi que l'atteste l'arrêté de juillet 1793 sur ce qu'on a appelé le *fédéralisme*, et que l'influence montagnarde prédomina ensuite, à partir de la destitution des différentes administrations en vendémiaire, à la fin de septembre et au commencement d'octobre, destitution dont à la Convention rendit compte en ces termes le représentant Philippeaux: « J'annonce à la Convention qu'avant de sortir de Nantes nous avons destitué les administrateurs du département, ceux du district et tous les membres de la municipalité; nous avons également ordonné la fermeture du club de la Halle, d'où sortaient les motions les plus incendiaires. Maintenant, cette ville jouit de la plus grande tranquillité. » C'est quelques jours après, cependant, qu'elle vit commencer les violences. (Séance du 23 du premier mois an II — 16 octobre 1793. — *Moniteur*, n° 25, p. 101.)

Si tant est que sa lettre annonce de la faiblesse, comme il paraît le craindre, nous devons retenir son nom, parce que sa conduite fut une exception en ce temps-là, et qu'il est toujours beau, même après quelques hésitations, de tourner le dos au succès quand l'honneur le commande.

Giraud prenait cette détermination au moment où le personnel des prisonniers du Bouffay venait de s'accroître d'une manière considérable ; car nous voyons, à la date du 6 juillet, sur le registre d'écrou du Bouffay (folio 24), une page et demie environ, en assez petit texte, de noms de rebelles, enfermés en vertu de l'ordonnance du président Phelippes et de l'accusateur public Villenave.

Quittons pour quelques instants le tribunal, où nous reviendrons bientôt, et entrons à la prison du Bouffay. Nous voyons le corps-de-garde que M. Renoul dit avoir été établi en janvier 1793 [1], et, en plus probablement, le piquet de soixante hommes de la garde nationale que l'arrêté des corps constitués de la ville de Nantes attribua, dans sa séance du 13 mars 1793, au poste du tribunal? Toutefois, je crois qu'il nous sera bien difficile de rencontrer à ce moment de l'année, au Bouffay (les trois premiers mois de 1793) [2], la société choisie que M. Renoul croit y avoir aperçue.

Il nomme M. Pellerin, ex-constituant, cet « homme tellement » suspect qu'à chaque mouvement populaire il a toujours été incar- » céré [3]. » J'ai vainement cherché à quel moment M. Pellerin put se trouver au Bouffay ; car, grâce aux registres d'écrou et à la biographie que la *Revue des Provinces de l'Ouest* a publiée sur lui [4], je vois qu'il fut, en 1791, mis au château pour avoir pris parti dans

[1] *Le Bouffay*, p. 97. — Il est à croire que cette disposition des Corps administratifs ne fut pas exécutée à la lettre, car je rencontre sur les registres du Tribunal révolutionnaire, à la date du 16 brumaire an II — 6 novembre 1793, — une ordonnance du tribunal mettant douze hommes à la disposition du concierge pour garder les détenus, indépendamment de la garde de service ordinaire, et que le concierge demanda que cette garde fût placée dans la grande salle du Palais.

[2] *Le Bouffay*, p. 96 et 97.

[3] Déposition de Chaux, dans le procès des 132, ou plutôt des 94 Nantais. (*Bulletin du tribunal révolutionnaire de Paris*, VIe partie, n° 23, p. 91.)

[4] T. III, p. 133. Cette biographie n'est pas signée et paraît avoir été rédigée sur des papiers de famille.

l'affaire des religieuses des Couëts [1]; que le 13 mars 1793, il était de nouveau envoyé au château [2]; que le 20 novembre 1793 — 30 brumaire an II, — il était emprisonné aux *Saintes-Claires* [3]; que plus tard il passa quelque temps sur un navire, et qu'enfin il fut envoyé à l'*Eperonnière*, d'où il sortit pour aller à Paris avec les autres *Nantais* [4].

Serons-nous plus heureux avec M. Delaville? On ne dit pas que cet honorable citoyen ait été plusieurs fois emprisonné à Nantes, et il le fut au mois de novembre 1793 par ordre du comité, qui le fit écrouer aux Saintes-Claires [5].

Et les demoiselles Bellabre? Etaient-elles au Bouffay dans les premiers mois de 1793? J'en doute très-fort. Elles furent incarcérées à requête du comité révolutionnaire le 29 nivôse an II — 18 janvier 1794 [6] — au Bon-Pasteur [7]; mais je dois à la vérité de dire que le 26 pluviôse an II— 14 février 1794,— date de leur comparution devant le tribunal révolutionnaire, deux d'entre elles furent envoyées au Bouffay [8].

Un peu plus loin, l'auteur nous parle de M. Maisonneuve, et je trouve son nom parmi les détenus des Saintes-Claires [9].

Voilà, dira-t-on, des faits infiniment petits; je suis tout le premier à le reconnaître. Mais qui peut discerner sûrement les limites de l'importance d'un fait dans une histoire locale? Des petits

[1] *Chronique de la Loire-Inférieure* du 29 juin, n° 55, p. 503.

[2] Registre d'écrou du château, folio 8. Archives du greffe.

[3] Registre d'écrou de la prison des Saintes-Claires, f° 156; registre du Comité révolutionnaire, f° 38. Archives du greffe.

[4] Mellinet, t. VIII, p. 238.

[5] Registre d'écrou des Saintes-Claires, 11 novembre 93 — 21 brumaire an II, — f° 139.

[6] Registre du comité, f° 90.

[7] Registre d'écrou du Bon-Pasteur, à la date.

[8] M. Dugast-Matifeux a publié *in extenso* dans sa *Bibliographie révolutionnaire*, n° 102, le jugement des demoiselles Bellabre.

[9] Registre d'écrou des Saintes-Claires, f° 156, 3 frimaire an II — 23 novembre 1793. — M. Maisonneuve avait été aussi incarcéré au mois de mai (Mellinet, t. VII, p. 224). Au 1er avril 1794 — 12 germinal an II, — il était à l'hospice de la Réunion. Voir sa lettre à Bachelier (*Vie de Bachelier*, p. 22). On rencontre, en outre, un M. Jacques-François Maisonneuve, de Bouaye ou du Port-Saint-Père, acquitté le 22 mai 1793.

détails de cette nature, sans doute, on aurait tort d'abuser; toutefois, comme très-souvent leur principal mérite est dans leur vérité, c'est une raison de plus, ce me semble, de leur laisser cet avantage.

Puisque aussi bien nous sommes dans la prison, MM. Lescadieu et Laurant vont nous fournir deux renseignements, dont l'un nous expliquera comment il se faisait que « la nourriture donnée aux » prisonniers était détestable et à peine suffisante pour les empê- » cher de mourir [1]. » D'après ces historiens, la modique somme de six sous par jour était attribuée pour cet objet à chaque prisonnier, dans un temps où les vivres étaient fort chers [2]; et ce ne fut qu'en présence d'une insuffisance constatée que l'on ajouta le petit supplément de six deniers. L'autre renseignement concerne le service de santé, et il nous fait connaître que les médecins de la prison étaient MM. Darbefeuille et Laënnec, nommés à ces fonctions par arrêté du comité central du 24 mars 1793 [3]. Malgré l'honorabilité de ces deux médecins qui n'y pouvaient rien faire, une ordonnance du président du tribunal, en date du 2 octobre 1793, pourrait nous permettre d'établir que ce service laissait tout à désirer.

V.

J'arrive sans transition aux premiers jours d'octobre de l'année 1793. Les corps administratifs ont été destitués par le représentant Philippeaux. Le comité révolutionnaire a été renouvelé le 11 octobre — 20 vendémiaire an II — par les représentants Gillet et Ruelle [4].

[1] *Le Bouffay*, p. 97.

[2] *Histoire de Nantes*, t. Ier, p. 386.

[3] *Eod.*, t. II, p. 27.

[4] Registre du comité révolutionnaire, au commencement, Archives du Greffe. — Le premier *comité de salut public*, à Nantes, fut composé de deux membres des différentes administrations et d'un membre de chaque société populaire (9 août 1793). Peu après, un décret de la Convention transforma ces comités de salut public en simples *comités de surveillance*. L'ancien comité se composait de huit membres, le nouveau en eut treize, et Bachelier et Levêque furent seuls conservés lors de la reconstitution du comité (*Vie de Bachelier*, par M. Dugast-Matifeux, p. 16 et 17.)

Les événements vont se précipiter ; Carrier a déjà traversé Nantes où il reviendra bientôt; nous touchons au moment où le Bouffay jouera un rôle considérable dans l'histoire de notre ville.

Le 30 octobre 1793 — 9 brumaire an II — le tribunal révolutionnaire entre dans une nouvelle phase. L'arrêté des représentants Francastel et Carrier porte que « la section ainsi formée (quatre juges, un président et un greffier) jugera révolutionnairement tous les prévenus de trahison et de conspiration contre la République, » c'est-à-dire, « ceux qui pourraient continuer de former des correspondances directes ou indirectes avec les brigands et les ennemis de la République; » ceux qui leur auront fourni directement ou indirectement des vivres, etc.; ceux qui par leurs discours ont témoigné le désir d'apprendre le triomphe des rebelles;.... « ceux qui auront soustrait, recélé en tout ou en partie les subsistances, marchandises et denrées dont ils sont propriétaires; » tous les accapareurs, agioteurs, « tous ceux qui ont formé ou assisté à des *conciliabules* clandestins ou *publics* tendant à renverser les principes du gouvernement républicain, » et quelques autres catégories encore, car ce petit *édit du préteur* ne laissait personne à l'abri de ses atteintes. Le traitement des magistrats était fixé à quinze livres par jour. Phelippes était en même temps appelé à la présidence de ce tribunal, fort justement qualifié de *commission* à l'un des paragraphes de l'arrêté.

L'installation solennelle eut lieu le 11 brumaire — 1er novembre — à la maison de ville, en présence du maire Renard et du conseil général de la commune, qui reçurent le serment des nouveaux institués. Le discours de Renard prononcé à cette occasion commence par une vigoureuse sortie contre les Barbaroux, les Brissot, etc., « qui ont été sur le point de renverser le temple de la liberté et de nous faire perdre en un jour les fruits heureux de quatre années de sacrifices en tout genre. » Les formes de la justice étaient trop lentes, et le tribunal, dit-il, s'occupera « uniquement de juger les conspirateurs et les traîtres. » Puis il termine par quelques compliments sur la justice, la vertu, le patriotisme des magistrats [1].

1 Mellinet, t. VIII, p. 188. Le procès-verbal porté sur les registres dit que

Le président Phelippes ne demeura pas en reste de sans-culottisme, et dans son exorde on lit ces mots : « Inflexibles comme Brutus, ne perdons pas de vue son exemple : ce vrai Romain immola son fils pour le salut de la république. » C'était là, dit fort bien M. Dugast-Matifeux, s'annoncer en président solide [1].

Je n'ai point à ma disposition le discours prononcé, dans la même séance d'inauguration, par Goudet, l'accusateur public ; mais voici quelques phrases de celui qu'il débita au moment de son installation particulière, qui avait eu lieu le 15 octobre ; Goudet promettait aussi un magistrat solide, et qui plus est, sensible. En effet, après avoir parlé de son inflexible devoir, il ne veut pas qu'on croie qu'il « puisse demeurer le tranquille et froid spectateur de la victime infortunée qu'il sera contraint de dénoncer à la justice. Non, sans doute, le magistrat est homme, il doit en avoir toute la sensibilité, » mais lorsque la société outragée lui demande vengeance « il prononce, le cœur déchiré, les paroles terribles, il fait entendre en gémissant la voix redoutable de la loi, et dans le combat que lui livrent en même temps et son devoir et l'humanité, le devoir l'emporte et sa conscience demeure tranquille. » Goudet, on le voit, n'aurait pas comme Siéyès voté la mort sans phrase.

Je ne puis tout citer, mais je tiens à reproduire le passage qui me paraît bon à retenir pour le moment où nous verrons Goudet à l'œuvre dans une autre circonstance : « Je serai, dit-il, le protecteur inexorable de cette partie si précieuse et si intéressante de la nation que l'on a humiliée si longtemps sous la dénomination de peuple, et chez qui cependant s'étaient réfugiées toutes les vertus domestiques, toutes les vertus civiques, toutes les vertus morales, chez qui il s'est trouvé assez de force et de caractère, assez de courage et d'énergie.... pour applaudir à la mort du dernier de nos despotes... Peuple, je t'appartiens plus que jamais, compte sur

l'installation eut lieu *à la maison de ville* et non au palais. Mellinet donne *in extenso* l'arrêté de Carrier et Francastel du 30 octobre, mais (p. 187) il le confond avec un autre arrêté du 31 octobre qui institua la commission militaire Lenoir, qui siégea d'abord maison Cottin, et ensuite maison Pépin de Belle-Isle, place de la Liberté.

[1] *Bibliographie révolutionnaire*, N° 67.

moi, je serai toujours digne de toi[1]. » Voilà le tribunal établi, laissons-le à ses fonctions ; la prison du Bouffay doit appeler maintenant toute notre attention.

VI.

Mais comme la circonspection est plus que jamais nécessaire dans l'étude des faits qui vont se succéder, je crois utile de dire quelques mots sur les sources auxquelles j'ai puisé les preuves dont je veux me servir. La première de toutes est le *Bulletin du tribunal révolutionnaire*, de Clément, dont les VIe et VIIe parties contiennent : 1° le compte rendu du procès des 132 Nantais réduits à 94, au moment des débats dont la durée fut de cinq audiences, à partir du 22 fructidor an III — 8 septembre 1794 ; — 2° le compte rendu du procès du comité révolutionnaire de Nantes, lequel commença le 25 vendémiaire an III — 16 octobre 1794, — et recommença en quelque sorte, quoiqu'on n'eût pas discontinué de le poursuivre, le 8 frimaire an III — 28 novembre 1794, — au moment où Carrier fut réuni aux accusés du comité révolutionnaire ; déjà près de deux cents témoins avaient été entendus ; beaucoup d'entre eux avaient déposé plusieurs fois ; et le procès ne se termina que le 26 frimaire an III, après avoir occupé cinquante-quatre audiences[2].

Je ne sache pas que l'on ait jamais contesté la valeur de ce document ; je suis même étonné de voir que la plupart des auteurs se réfèrent presque toujours à l'abrégé contenu dans le tome XXXV de l'*Histoire parlementaire de la Révolution*, lequel est rédigé absolument dans le même esprit que le *Bulletin* et qui me paraît en différer seulement par l'étendue. Les débats de ces deux affaires eurent lieu, ainsi que chacun sait, devant le tribunal révolutionnaire de Paris, renouvelé par le décret du 23 thermidor

[1] Registre du tribunal révolutionnaire, à la date.

[2] M. Berriat Saint-Prix, *Justice révolutionnaire*, 1861, p. 136, dit 54 audiences ; M. Campardon, *Histoire du tribunal révolutionnaire de Paris*, t. II, p. 405, en compte 60.

an II, qui avait en même temps rendu aux jurés le droit de décider sur la question intentionnelle.

C'est à cette dernière circonstance que les accusés durent d'échapper à une condamnation qui ne frappa que Carrier, Pinard et Grandmaison [1].

Il me paraît donc assez difficile de voir dans ce procès un effet de la *réaction thermidorienne,* qui a le sort commun de beaucoup d'autres réactions et fournit à divers partis des moyens d'expliquer à leur gré les événements qui ont suivi le 9 thermidor. Ici nous nous trouvons, pour ce qui concerne le procès du comité, en présence de ce fait que la poursuite était commencée avant le 9 thermidor, et nullement pour les actes de violences de toute sorte dont la révélation éclata surtout au moment où les 94 Nantais furent jugés. Le représentant Bô a déclaré positivement que les dilapidations du comité furent les seuls motifs de son incarcération [2]. Or, l'arrestation de plusieurs de ses membres eut lieu le 25 prairial an II — 13 juin 1794 [3], — c'est à dire un mois avant la chute de Robespierre, et dans les jours où celui-ci même se servait du prétexte d'une motion de Carrier (séance du 13 prairial an II — 1er Juin 1794) pour donner au tribunal révolutionnaire de Paris la nouvelle organisasation connue sous le nom de *Tribunal de prairial.* En ce qui concerne la mise en accusation du proconsul nantais, il ne peut venir à l'idée de personne de prétendre que la réaction thermidorienne y ait le moins du monde contribué. Les

[1] Pour les détails, Berriat Saint-Prix, *Justice revolutionnaire*, 1861, p. 145. — La loi du 22 prairial fut rapportée à l'unanimité au milieu des plus vifs applaudissements, dans la séance du 13 thermidor an II. Voir *Moniteur* du 15 thermidor — 2 août 1794, — p. 1290.

[2] *Bulletin du tribunal révolutionnaire,* VIIe p., p. 8. Voir aussi (*loc. cit.*, p. 2) la déposition de Bourbotte, « dont l'accès facile à la société populaire donna lieu à mille démonstrations contre le Comité » ; le même représentant invoque plus loin les procès-verbaux de la société populaire (*loc. cit.*, p. 3, col. 2). Goullin a déclaré lui-même que Bô avait dit à quelqu'un : « Ce n'est pas à cause des noyades qu'on les poursuit » (*loc. cit.*, p. 5), et dans l'énumération des charges que l'*acte d'accusation* fait peser sur les prévenus on lit : « *Concussions*, vols, brigandage, immoralité, abus d'autorité et de pouvoir, meurtres, etc. (*Bulletin du trib. révol.*, VIe p., p. 222).

[3] 2e registre d'écrou du Bouffay, f° 13, Archives de la Préfecture.

amis de Robespierre le considèrent comme un hébertiste [1], et M. Louis Blanc déclare lui-même « que le 9 thermidor fut la » vengeance que l'immoralité d'Hébert légua à l'immortalité de » Tallien [2]. » Tout ce qu'on peut dire, c'est que la Convention, jalouse à ce moment de remettre en honneur le principe de l'inviolabilité des représentants, beaucoup de ses membres ayant intérêt à ce qu'on ne revînt pas sur le passé, accorda à Carrier les garanties les plus complètes et lui donna toute latitude pour se défendre. Néanmoins sur 500 votants, il y eut 498 *oui* en faveur de sa mise en accusation et les deux autres *oui* étaient conditionnels [3]. Si d'autre part, comme on l'a prétendu, non sans quelque fondement, Bô et Bourbotte étaient des amis de Carrier, ils lui avaient rendu un triste service en mettant le comité en arrestation, puisqu'il était inévitable que son procès amènerait la divulgation de faits dont la responsabilité retomberait sur ce représentant.

Un seul mot sur les témoins entendus dans ce double procès. M. Michelet paraissant les avoir en suspicion, je crois devoir citer le passage où il s'exprime à ce sujet : « On n'osait pas trop, dit-il, » faire comparaître les *véritables témoins à charge qui eussent été* » *les royalistes*, mais on s'était cotisé à Nantes pour envoyer à » Paris *des témoins sans-culottes* [4], d'autres aussi très-récusables. »

[1] « Au mois de novembre 1793, ce parti se trouvait déjà très-fort, représenté qu'il était..... au premier rang des députés en mission par Fouché et Carrier. » (Louis Blanc, *Histoire de la révolution*, chapitre : Les Hébertistes, t. IX, pp. 465, 466, 491).

[2] *Id.*, t. IX, p. 503.

[3] Une dénonciation contre Carrier (qui serait la seconde?) avait été envoyée à la Convention par la société de *Vincent la Montagne;* cette pièce fut lue dans la séance du 29 brumaire an III, et se trouve au *Moniteur* du 1er frimaire — 21 novembre 1794, — p. 260. La discussion sur la mise en accusation commença dans la séance du 1er frimaire (*Moniteur* du 3) et elle occupe plus de vingt grandes pages du *Moniteur*. On procéda à un appel nominal comme pour Marat et Louis XVI, dans les séances des 3 et 4 frimaire — 23-24 novembre 1794 — (*Moniteur* du 8, N° 68). Ce point, comme beaucoup d'autres que je ne fais qu'effleurer, mériterait une étude approfondie, car l'histoire des thermidoriens est à faire. Je crois savoir que l'un des membres les plus illustres de l'Académie Française occuperait les loisirs que la politique lui a faits, à cette étude importante.

[4] On serait ainsi fondé à prétendre, d'après M. Michelet, que les sans-culottes de Nantes se cotisèrent afin d'envoyer des témoins pour déposer *dans le procès du Comité*, puisqu'il ne pouvait s'agir alors du procès de Carrier.

Il parle ici d'un homme condamné pour vol (il serait aisé d'en citer plusieurs), et il ajoute que « le vrai héros des débats appar- » tient à une classe dont les riches disposaient aisément; c'est une » poissonnière, etc.[1] »

Il n'y a, ce me semble, aucune témérité, d'après cela, à considérer le *Bulletin du tribunal révolutionnaire* comme un document très-sérieux, auquel on doit attacher d'autant plus de prix que, pour la période dont il s'agit, les témoignages imprimés font presque entièrement défaut. On n'écrivait pas de journaux durant le règne de Carrier à Nantes : « l'esprit public était mort, la liberté n'existait plus, » selon l'expression de Jullien[2]. Quant aux pièces manuscrites, elles sont également fort rares, et le président du département, Minée, en a donné la raison en disant que « la terreur était à » tel point que nous n'avons jamais osé constater sur les registres, » séance par séance, toutes nos relations avec Carrier. Rien n'est » porté sur les registres[3]. » Quoi qu'il en soit, j'indiquerai avec soin la provenance du petit nombre des pièces dont j'ai pris communication.

Il m'a semblé utile d'insister sur ce point, au risque de me voir accuser de longueur et de prolixité; mais je demande au lecteur de me pardonner cette fois et d'autres fois encore un tel défaut, bien difficile à éviter dans une discussion de la nature de celle-ci où je m'aventure, sur un terrain à peu près inexploré, à la recherche d'événements mal connus, et où par conséquent je suis obligé d'affermir de mon mieux les divers points d'appui dont j'ai dessein d'user.

ALFRED LALLIÉ.

(La suite au prochain numéro.)

[1] Michelet, *Histoire de la révolution*, t. VII, p. 117. Nous retrouverons cette femme qui joua en effet un rôle important dans le procès, mais qui en définitive ne déposa que de faits sur lesquels s'expliquèrent de la même façon beaucoup d'autres témoins appartenant à toutes les classes de la société, et à toutes les nuances du *patriotisme*.

[2] Lettre de Jullien fils à Robespierre, en date du 16 pluviôse an II — 4 février 1794 — (N° CVII des pièces contenues dans le rapport de Courtois, sur les papiers de Robespierre; séance du 16 nivôse an III — 5 janvier 1795).

[3] Déposition de Minée, *Bulletin du tribunal révolutionnaire*, VI° p., p. 327.

LE MOULIN DE KERIGUEL

NOUVELLE.

I.

— Vous allez à Kergrist? me dit le meunier; si vous voulez prendre par l'abrégé, je vous accompagnerai.

Cette proposition nous convenait à merveille.

Car, si l'on ne connaît par cœur les sentiers et les passages, il arrive souvent que les abrégés sont interminables et que l'on ne s'y retrouve plus. Topffer a beau nommer cela des *spéculations*, je persiste à dire qu'il y en a de fort mauvaises.

Ce n'est pas que le plus long chemin n'ait aussi ses charmes; je lui reconnais parfois beaucoup d'avantages sur la ligne droite, et je n'en veux point médire. Mais nous avions rendez-vous à Kergrist pour midi, l'heure du dîner.

Nous étions partis le matin de Lannion, en remontant les bords de la rivière, et je ne sais comment nous avions beaucoup flâné sur le chemin. Il est vrai que tout y prête : le Léguer coule sans cesse au milieu des plus riants bocages. Ici, un vieux déversoir lui barre le passage, un moulin babille tout auprès, du haut d'un pont délabré un pêcheur lance l'épervier. Plus loin, c'est un gué où les enfants jouent nu-jambes auprès des saules, tandis qu'un garçon de ferme baigne ses chevaux.

En route, il n'en faut pas tant pour nous attarder..... Bref, nous n'avions plus de temps à perdre quand nous arrivâmes à Kerigüel.

— Et Coëtfrec? disait quelqu'un. Nous ne verrons donc pas Coëtfrec aujourd'hui ?

— Impossible! A moins qne nous ne revenions par là ce soir.

— Ce soir!.... *Un bon tiens vaut mieux que deux tu l'auras!* Et puis le soleil sera couché!

— Pour cela, j'en conviens, à moins pourtant.....

— Allons, encore une pierre dans mon jardin! Grâce, mon cher! Je capitule! Et le château de Tonquédec? Pour ce soir aussi?

— Flâneur! A qui la faute? Tu as toujours quelque croquis à faire! Une lieue en trois heures..... C'est une belle étape, ma foi!

— Grâce! je te le répète.... Tiens! regarde moi ce moulin qui se cache à moitié sous les arbres! Hein! comme cette lumière glisse heureusement! quels jeux de clair-obscur! quelle finesse de ton dans ces arrière-plans que font les collines, en s'abaissant doucement là-bas!.... Une vraie toile de Wynants, n'est-ce pas, pour le moelleux et la couleur....

— Bon! te voilà embarqué!..... incorrigible!..... Pour ta peine, va demander la route au meunier!

Voilà pourquoi j'entrai au moulin de Keriguel.

La meule allait son train; de l'étage supérieur le tic-tac de la bluterie lui répondait gaiement, et du dehors la grosse roue faisait la basse de ce trio rustique. Quelques poules grises picoraient devant la maison, cherchant les grains perdus parmi le gravier. Elles paraissaient du reste faire bon ménage avec un gros chien de garde, couché dans sa niche, le museau appuyé sur ses deux pattes de devant. La baie de la porte, ouverte tout au large, laissait tomber sur le seuil un brillant rayon de soleil. Le reste de la chambre était dans la pénombre, pas assez cependant pour qu'on ne fût frappé dès le premier coup d'œil de l'exquise propreté de cet intérieur.

Sur le devant, tout près de la porte, trois enfants, — le plus âgé n'avait pas dix ans, — se pressaient autour d'une jeune femme, qui tenait un gros pain noir dont elle coupait des morceaux. Chacun des enfants s'accrochait à sa robe, ou levait bien haut ses petites mains et disait: « Merci! » après avoir reçu sa part. La jeune femme, de taille moyenne, mais bien prise, paraissait n'avoir guère plus de vingt-deux ans.

Le meunier, tout poudreux de farine, allait et venait de la vanne à la bluterie, surveillait le nettoyage, donnait un coup d'œil au sac qui s'emplissait.

Tout respirait cette saine activité qui fait la joie de la maison : on eût dit que le bonheur habitait là.

— Sommes-nous loin de Kergrist ? demandai-je.

Les enfants étonnés tournèrent bien vite de mon côté leurs petites faces barbouillées.

C'est alors que le meunier me répondit en offrant de nous conduire par l'abrégé.

Nous partîmes.

— Est-ce qu'ils sont à vous, ces enfants-là qui montrent un si bel appétit ?

— Oh ! non, répondit le meunier. Ce sont des enfants du voisinage. Ils viennent au moulin pendant que leurs parents sont au travail. Etiennette sait leur raconter de jolis contes qui les font rester sages.

— Etiennette, c'est la meunière ?

— Oui, ma femme, que vous venez de voir. Voilà trois ans que je me suis marié et que je suis devenu en même temps propriétaire du moulin. C'est toute une histoire, allez, que celle de notre mariage !....

Cela nous mit en éveil. Nous le priâmes de nous la raconter, chemin faisant.

— Qu'à cela ne tienne ! dit-il, si cela peut vous faire plaisir. On dit que raconter en marchant, cela fait paraître la route moins longue. D'ailleurs, vous m'arrêterez quand vous en aurez assez.

Et Jean Toulic — c'était son nom, — commença son histoire.

II.

Il y a eu trois ans en décembre dernier que je suis revenu du service. — C'est un beau jour que celui où l'on revoit le pays ! Mais en sept années, bien des choses changent, et quand je revins ici, mon

père était mort. Le pauvre homme, — le bon Dieu ait son âme! — n'avait pu s'accoutumer à la solitude où il était resté. Mon départ l'avait vieilli de vingt ans.

J'appris que la petite maison où il avait vécu, venait d'être vendue pour acquitter ses dettes. J'avoue que je ne me sentis pas le courage d'aller la revoir.... J'y avais été trop heureux. J'avais laissé là trop de mes souvenirs d'enfant. Y trouver des physionomies indifférentes, y entendre des voix étrangères, cela m'eût saigné le cœur.

Il me fallait prendre une décision. On dit que le travail est un devoir pour tous; pour moi, il était plus que cela encore, il était une nécessité. J'avais entendu dire que le père Gautier, du moulin de Keriguel, cherchait un garçon meunier. Je n'avais pas le loisir de délibérer longtemps. J'allai le voir.

Je trouvai le bonhomme en train de repiquer une de ses meules.

Comme je ne discutai pas sur les gages, en peu de temps l'affaire fut conclue.

— Mon garçon, me dit-il, voilà qui est convenu; et même, si tu veux, comme il vaut mieux ne point remettre les bonnes choses au lendemain, je vais, séance tenante, te tailler de la besogne. Quant au denier à Dieu.... nous en ferons l'économie!

C'est ainsi que, sans autres façons, je fus improvisé garçon meunier. J'étais actif et observateur, de sorte qu'en quelques jours je fus parfaitement au courant du travail que j'avais à faire.

Mon activité parut plaire au père Gautier, qui depuis longtemps déjà sentait le besoin de se reposer; — car il était vieux, le père Gautier; — ses forces étaient complètement à bout, ses jambes flageolaient sous lui, ses joues étaient jaunes et décharnées; il semblait avoir plus de quatre-vingts ans, quoique en réalité il n'en comptât que soixante-deux. Il n'y avait chez lui que le regard qui eût conservé de la vie: ses deux petits yeux couleur vert-de-gris, enfoncés sous une forêt de sourcils d'une teinte fauve, pétillaient comme des lumières; ils regardaient, examinaient, flairaient ici et là, sans jamais se fixer sur rien, comme s'ils craignaient de se trahir dans la franchise d'un regard en face. Ces yeux-là m'ont plus d'une fois inspiré une vague défiance, que rien ne pouvait surmonter.

Peut-être avaient-ils produit la même impression sur ceux qui s'étaient présentés avant moi pour avoir l'emploi de garçon meunier à Keriguel. La modicité des gages offerts par le père Gautier avait achevé de les décourager.

Aussi, — si ma destinée ne m'eût poussé à cette place dont peu de gens se souciaient — on eût bien pu quelque matin trouver le bonhomme noyé dans l'écluse ou mort dans son lit à force de fatigues ; car il fallait souvent, la nuit, au milieu de l'hiver, lever ou baisser les vannes, mettre le moulin en marche, passer les courroies.... Tous ces travaux exigent un déploiement de forces qu'il n'avait plus. Comme il habitait seul au moulin, personne ne pouvait lui venir en aide.

Ce n'est pas que dans le voisinage plus d'un n'eût été disposé à lui rendre service, quoiqu'on l'aimât peu. Mais Gautier s'était imposé comme une règle de ne jamais rien demander à personne, — peut-être dans la crainte de donner aux autres le droit de lui demander aussi quelque chose. Dans ses rapports avec les clients du moulin, il était d'une froideur qui choquait tout le monde, ne disant jamais que le strict nécessaire. Beaucoup s'en plaignaient. Dans nos campagnes, voyez-vous, on aime un brin de conversation en passant. On se dit ses pensées, ses inquiétudes ou ses bonheurs. Cela délasse.

Pourtant, par habitude peut-être, on continuait d'aller porter son blé à Keriguel.

Il faut dire, du reste, que la loyauté du père Gautier était proverbiale. Le diable en personne fût venu à son moulin qu'il ne l'eût pas volé..... quoique le cher homme aimât passionnément les écus.

Quelques-uns de mes camarades s'étonnaient de me voir prendre du service chez-lui : — C'est un vieil avare, triste et soupçonneux, disaient les mauvaises langues. Il a fait un pacte avec les esprits, ajoutaient quelques autres. Quoiqu'il affecte de porter les habits d'un mendiant, il est riche comme un Crésus ; il a des tas d'or enfouis quelque part, sous son moulin, ou dans le lit de la rivière, sans que l'on sache au juste dans quel endroit.

Moi, je laissais dire, n'ajoutant aucune créance à ces propos-là.

La vérité, — et je ne le sus que plus tard, vous verrez bientôt dans quelles circonstances — la vérité, c'est qu'il avait hérité d'un parent éloigné, mort à Paimpol. Quand l'affaire fut liquidée, il partit un beau matin, tout seul et à pied, pour Paimpol, où il toucha en espèces une somme ronde de deux mille francs. Nullement communicatif de sa nature, il se sentit moins que jamais tenté de le devenir après cette aubaine inattendue. Il ne souffla mot à personne, rapporta son sac de cuir tout rempli de pièces d'or et passa toute la nuit à les compter et à les recompter, après avoir fermé à doubles verrous la porte du moulin. Puis, il cacha son trésor dans sa chambre, au premier étage, au fond d'une vieille armoire dont il avait toujours la clef sur lui.

Quelques jours après, il lui sembla que sa cachette était trop peu sûre. Si quelques voisins montaient avec lui à cet étage du moulin — ce qui était bien rare — pour faire un compte ou solder leur arriéré, il s'imaginait que tous les yeux étaient braqués sur sa cachette, comme si l'or eût relui à travers les planches vermoulues du vieux meuble.

Alors, il déplaça à grand'peine le blutoir à la farine, mit le bienheureux sac de cuir sous une pierre de la muraille, masqua l'ouverture qu'il avait faite, et remit le blutoir à sa place.

Cette fois, personne ne le soupçonnerait, les regards les plus indiscrets seraient mis en déroute.

Cependant on oublia peu à peu les histoires dans lesquelles on lui donnait le vilain rôle, on cessa de parler des tas d'or qu'il devait avoir enfouis. Aux esprits et aux langues, voyez-vous, il faut toujours du nouveau. Je ne sais plus quel événement survenu dans le voisinage les occupa et fit diversion. Moi-même, absent du pays à l'époque où le père Gautier avait fait son héritage, je commençais à croire que cette succession qui l'aurait fait riche était une fable comme le reste. Lui seul y songeait, — pauvre homme !... — et cela troublait son sommeil de chaque nuit.

Un jour, — quinze jours après mon entrée à Keriguel, — un dimanche, — oh ! ce jour-là, je me le rappellerai toujours, dussé-je vivre cent ans ! — il faisait un beau froid, les bords de la rivière étaient gelés ; le père Gautier était sur le pont du moulin,

les coudes appuyés sur une vanne que je venais de lever. Il sifflait entre ses dents.

— Jean, me dit-il, je suis content de toi ! Tu fais vivement ta besogne, ça ira bien!

Je tendis l'oreille, comme si j'avais mal entendu. C'était, je crois bien, la première parole d'encouragement qu'il m'adressait.

— Il est juste, continua-t-il, que je te reconnaisse ça ! Tu peux aujourd'hui profiter de ta journée pour aller voir tes camarades..... si tu en as, des camarades.

Et il se remit à siffler en regardant l'eau qui se précipitait sous la vanne.

Pour moi, je n'eus pas d'autre pensée que de profiter de la liberté qui m'était accordée pour aller voir Pierre Lebras, à Ploubezre. Pierre Lebras était de mon âge, il était parti avec moi pour l'armée, et nous étions revenus ensemble au pays. Enfin, c'était mon seul, ou du moins mon meilleur ami.

— Après ça, mon garçon, reprit le père Gautier, je veux que tu sois libre. Tu pourras rester au moulin, si ça te plaît. Au fait, ma fille Etiennette vient à Keriguel aujourd'hui avec sa marraine; on peut avoir quelque chose à faire. Mieux vaut encore que tu restes!

Eh bien! je suis franc... cette permission presqu'aussitôt retirée qu'obtenue ne me causa point la contrariété que j'aurais pu attendre.

C'est pourtant un brave compagnon que Pierre Lebras, et je l'aime depuis mon enfance. Mais ce nom d'Etiennette m'était resté dans l'oreille. La fille du meunier de Keriguel!... c'était la première fois que j'en entendais parler.

— Après tout, pensai-je, s'il ne m'en a jamais rien dit, qu'y a-t-il là d'extraordinaire? Taciturne comme je le connais!

Et je restai.

Vous voyez bien qu'il n'y a pas que les femmes à être curieuses.

Les heures passèrent. J'allais du moulin aux pêcheries, de la

roue au déversoir : j'arpentai bien cent fois le pont, derrière le père Gautier. Je ne sais pourquoi j'avais mainte question à lui faire au sujet d'Etiennette, sur son âge, sur sa marraine... tout cela me tournait la tête. J'arrangeai vingt formules pour une seule question, m'efforçant de lui donner une tournure indifférente. Aucune ne pouvait me satisfaire. Enfin, j'eus honte de moi et je me décidai.

— Père Gautier! vous ne m'aviez pas dit...

Et je m'arrêtai là.

Je le regardai. Il ne m'avait pas entendu et continuait tranquillement d'épousseter avec le revers de sa manche son habit de tiretaine bleue.

— Allons! me dis-je, ce ne sont point mes affaires!

Et j'allai voir la grande roue du moulin, arrêtée, ce jour-là, à cause du dimanche et à laquelle pendaient de longues aiguilles de glace.

Presqu'au même instant Etiennette et sa marraine, quittant le sentier qui côtoie la rivière, apparurent à l'angle du pont.

La vieille marraine, — qui s'appelait tante Gertrude, — marchait derrière, à cause de son âge. Etiennette, vive et alerte comme un oiseau, avait bien vite pris les devants. En moins d'une minute, elle fut dans les bras de son père.

Vrai! dans ce moment-là, le vieillard parut revivre, son œil sec s'adoucit comme par enchantement; cette minute me révéla chez cet homme une sensibilité que je n'avais pas soupçonnée.

— Allons! allons! mon enfant! dit-il, j'ai beau faire, le temps me paraît long quand je ne t'ai pas, sans compter l'argent; — il m'en coûte, va, que tu restes là-bas pour ton instruction. Enfin, c'était promis à Madeleine, ma défunte; n'en parlons plus.

Moi, j'étais demeuré immobile, sans pouvoir détacher mes yeux de ce groupe où la jeunesse d'Etiennette contrastait si fort avec l'attitude décrépite de ce pauvre vieillard usé. Je ne savais si cette apparition n'était point un rêve que je faisais tout éveillé. Il me semblait que les peupliers qui sont sur le bord changeaient peu à peu de place, et que la grande roue se mettait d'elle-même à tourner. — C'était un éblouissement.

Je ne vous ferai pas le portrait d'Etiennette. Vous pouvez facilement vous figurer ce qu'elle était, puisque vous venez de la voir. Ces trois années ne l'ont guère changée : il n'y a que les soucis qui nous vieillissent. Les années de bonheur ne devraient pas compter dans notre âge.

Le père Gautier fit aussi un peu d'accueil à la marraine, qui, comme je vous l'ai dit, était une de ses parentes. Mais tous ses regards étaient pour sa fille, il ne se lassait point de l'examiner ; c'était un trésor dont il était fier aussi.

— Eh ! eh ! disait-il en s'appuyant sur le bras de la jeune fille, il faudra pourtant que cela finisse. Voilà trois semaines que tu n'étais venue. Il me semble que tu en auras bientôt assez débrouillé, de ces livres auxquels je ne comprends rien ! Petite, est-ce que tu n'a pas envie de revenir avec moi à Keriguel?

— Oh ! que si, père, croyez bien cela, allez ! quoique je ne sois guère savante... Voyez donc ce que l'on m'a dit : c'est lorsque l'on commence à savoir un peu que l'on trouve que l'on ne sait rien.

— Bah ! murmurait la marraine, bien sûr que je n'ai jamais été pour l'éducation, moi !... cela donne des idées de grandeur, d'orgueil... et les enfants en remontrent à leurs parents ! Voilà tout ce qu'on en tire !

— Allons, taisez-vous, fit Gautier ; Madeleine l'a voulu. Ça ne se discute pas, ça... Voilà que tu as dix-huit ans, Etiennette ; je me fais vieux, il faudra que tu reviennes bientôt avec moi. Ça te paraîtra triste, petite, d'habiter ici?

— Au moulin, répondit Etiennette, oh ! que non ! Avec vous !... et puis, c'est si joli, Keriguel !

Tout en causant, le père Gautier, Etiennette et la marraine avaient quitté le pont, pour prende le sentier des prairies. Toujours planté en face de la roue du moulin, je les suivais des yeux et je prêtais l'oreille, mais à mesure qu'ils s'éloignaient j'entendais de moins en moins le bruit de leur conversation, et je finis par ne plus l'entendre du tout. Parfois, cependant, un souffle de vent m'apportait un bout de phrase ou un éclat de rire.

Un peu plus loin, je les vis se retourner et regarder du côté du

moulin, le vieux meunier parut indiquer quelque chose du doigt; je compris qu'il était peut-être question de moi. Cela me fit tressaillir d'aise : on me présentait à Etiennette.

Puis, au bout de la prairie, le sentier tourne brusquement. Je ne vis plus rien.

La promenade me parut durer un siècle. Vingt fois je fus tenté de m'élancer sur leurs traces, au risque de m'attirer un reproche du meunier. Pourtant j'hésitais; il me semblait déjà voir le père Gautier se retourner, l'œil sévère, les lèvres blêmes, et me dire : « Jean, que veux-tu? Va à ta besogne! » La crainte me retint.

J'en aurais jusqu'à demain, à vous raconter chaque détail de cette bienheureuse journée. Elle est tout entière dans mon cœur, tout entière et si bien gravée que souvent j'en retrouve dans ma mémoire les détails les plus insignifiants en apparence,— ce qui n'empêche pas qu'ils soient hors de prix pour moi.

Le soir, avant qu'Etiennette ne repartît, on se mit à table.

— Devinez donc, mon père, disait Etiennette, devinez donc une pensée que j'ai? une pensée folle, un enfantillage! Voulez-vous que je dise?... Je ne sais pourquoi j'ai envie, ce soir, que nous fêtions le gâteau des rois!

— Bah! bah! dit la marraine, le gâteau des rois au moulin de Keriguel! Y pensez-vous? Comme si la fleur de farine était faite pour les paysans comme nous.... Tenez, père Gautier, voilà ce qu'on lui apprend à votre fille!...

— Petite folle, répondit Gautier, si je te laissais faire, tu mangerais ton bien en herbe.... Ton bien? Ai-je dit son bien? Comme si je lui gardais quelque chose! Ne va pas compter là-dessus, au moins....

Etiennette prit un petit air boudeur.

— Enfant! reprit le vieillard, il faut donc céder. Eh bien! nous allons faire les rois à Keriguel!... en vérité!... Jean, as-tu un pain de seigle dans la huche?

J'apportai le pain de seigle.

Puis, je ne sais trop comment, un peu après, je me trouvai, aussi moi, assis à table, tout comme un maître meunier, entre le père Gautier et la marraine.

— Et Jean, avait dit Etiennette, il faut qu'il ait sa part... du gâteau, — pour qu'il coure aussi lui les chances de la fève.

— Au fait! avait répondu le père Gautier, pourquoi pas, puisqu'il est resté?

Je ne l'avais jamais vu si aimable.

— C'est moi qui fais les parts! dit Etiennette. D'abord, la part des pauvres..., la plus large. Allons! que chacun prenne maintenant!

J'avançai la main avec une gaucherie que je ne me connaissais pas. Mais je devins bientôt plus embarrassé encore quand je sentis la fève craquer sous mes dents.

— C'est Jean, s'écria Etiennette en frappant joyeusement les mains l'une contre l'autre. C'est Jean! Vive le roi!

— Enfant! enfant! reprenait le père Gautier. Et qui va être la reine?

C'était à moi de prononcer. J'avais le nom d'Etiennette sur les lèvres, et pourtant je n'osais.

— Eh bien! mon garçon, dit le meunier, choisis!...

Vrai! dans mon trouble, je fus sur le point de choisir la marraine.

Etiennette avait l'œil sur moi, elle vit mon hésitation et parut me deviner.

— Allons! fit-elle en souriant, je me proclame reine.... si vous voulez bien permettre, tante Catherine?

— Il me semble, Tiennette, que tu es bien pressée peut-être! répondit celle-ci en rattifant un peu sa coiffe.

— Oh! tante Catherine, si vous voulez, j'abdique en votre faveur; mais je croyais que cela m'appartenait, parce que c'est moi qui ai eu l'idée....

— Oui, Tiennette, ça te va de droit. C'est vrai!

Le vieux meunier n'aimait pas à se mettre en frais. Cependant, il avait pris une cruche de terre et était allé lui-même tirer une petite piquette, où il avait versé une bonne moitié d'eau. Chaque fois que je prenais mon verre, c'étaient de longs éclats de rire où Etiennette s'en donnait à cœur joie.

— Le roi boit! le roi boit! s'écriait-elle.

Sa franche gaieté se communiquait à tous. On eût dit qu'elle animait tout ce qu'elle touchait. Le père Gautier n'était plus reconnaissable.

Enfin, la nuit tomba. Etiennette et tante Catherine reprirent la route de Lannion. Le meunier les accompagna.

— Toi, Jean, me dit-il, tu vas garder le moulin. Surtout, ne t'éloigne pas.

Mais ils n'avaient pas fait deux cents pas que je n'y pus tenir, et j'abandonnai mon poste pour me mettre à leur poursuite, longeant les forières des champs, puis courant à toutes jambes pour prendre les devants par les chemins de traverse, et me jetant au hasard dans les broussailles, sur le bord des sentiers où ils devaient passer.

Quant à la fève qui m'avait fait roi, je la nouai soigneusement dans un coin de mon mouchoir. — Je l'ai conservée comme un talisman.

III.

Dès le lendemain le père Gautier redevint sombre et taciturne comme à son ordinaire. D'Etiennette il ne me dit mot, et je me gardai bien de rompre le silence à son sujet. Pour dire vrai, je commençai à me sentir un peu plus de sympathie à l'endroit du vieux meunier. — Etait-ce uniquement à cause de lui? je n'oserais cependant pas l'affirmer. Mais enfin, avec quelques efforts, j'arrivai à découvrir en lui cent bonnes qualités qui m'avaient échappé d'abord. Par bonheur, l'exemple n'est pas toujours contagieux : vivant avec le père Gautier qui ne communiquait aucune de ses pensées, moi j'éprouvais au contraire le besoin de dire un peu les miennes. C'est doubler son bonheur que de le raconter. Aussi, je fis mes confidences à mon ami Pierre Lebras; c'eût été la première chose que je lui eusse cachée.

Quand la besogne pressait moins, il venait de temps à autre à Keriguel.

Pierre Lebras est à coup sûr le meilleur des amis, mais les hommes sont comme les jours, — ils ne se ressemblent guère. Il ne comprit à peu près rien à ce que je lui débitai. Il écoutait patiemment et quand j'espérais l'avoir enfin gagné à ma cause, je n'obtenais de lui qu'un sourire.

Si je revenais à mon sujet :

— Parbleu! disait-il, tu m'as bien assez rabâché de choses comme cela sur l'arrivée d'Etiennette au moulin, sur sa promenade, le souper et son départ. Qu'y a-t-il donc là dedans de si extraordinaire ? On voit des choses comme ça tous les jours !... Tu prends ça trop à cœur, mon garçon, et ça n'en vaut pas la peine. Ça te tourne la cervelle à l'envers. C'est bon à quinze ans, vois-tu, ces rêvasseries-là!... D'abord, je te ferai remarquer que c'est creux en diable....

C'était un refrain auquel il revenait toujours. Moi, de mon côté, je ne cédais pas d'un pouce, je ne voulais pas démordre d'une seule de mes idées. — Entre gens qui discutent, c'est toujours la même histoire. — Je ne pouvais m'expliquer de sa part cette insouciance-là, car je lui savais un excellent cœur. — Cela m'irritait contre lui.

Un jour même, nous en vînmes à échanger quelques mots un peu vifs, — cela n'empêche pas la bonne amitié.

— Tiens, Jean, m'avait-il dit en manière de conclusion, tout ça,... c'est du feu de genêts ; et puis, creux ! vois-tu, mon pauvre ami, creux ! Ça ne vaut pas un coup de poudre tiré en l'air !

Or, Pierre Lebras ne jette pas sa poudre aux moineaux. J'ai oublié de vous dire que c'est le plus fin braconnier de la paroisse de Ploubezre. Cette parole m'avait blessé au vif.

— Nous verrons bien, répondis-je.

Lebras dressa l'oreille, et se mit à me regarder.

— Alors, c'est différent ! fit-il lentement et après un moment de silence. Sans doute que tu veux épouser Etiennette et devenir propriétaire du moulin de Keriguel !... Excusez du peu ! Il est vrai que de garçon à maître il n'y a pas loin !...

— Et pourquoi pas? repris-je, tout à fait piqué du ton ironique qu'il avait pris.

— Jean! répondit-il, — et je le vois encore s'en aller en balançant la tête d'un air de pitié, — vrai! je ne te croyais pas si bas!....

Tout cela me trottait dans la tête : je passais une partie des nuits à y songer. J'ai souvent pensé depuis que, pendant ces longues heures où mes préoccupations m'empêchaient de dormir, le père Gautier était au-dessus de moi, dans sa chambre, se privant de sommeil pour compter son or.... Quel était le plus fou des deux? — Bien des gens se le demanderont peut-être.... Enfin, je brûlais de donner un rude démenti à Pierre Lebras; c'était trop peu de le faire en paroles, il fallait agir. Autrement, je me livrais de plus belle encore à ses ironies. Or je ne le voulais à aucun prix.

Sans cela, j'eusse retardé et peut-être indéfiniment ajourné le vague projet que je caressais. — Ce que c'est que de nous!..... Par timidité, je l'eusse laissé à l'état de rêve : par amour-propre, je voulus tenter de le réaliser. Les paroles de Pierre Lebras me sonnaient aux oreilles comme un défi. J'en vins bientôt à m'imaginer que le moment était venu d'y répondre. Il fallait donc interroger le père Gautier, non pas lui déclarer brusquement mes idées, mais du moins essayer une ouverture, sonder adroitement le terrain.

Avec l'influence que lui donnaient sur moi nos relations d'amitié, Pierre Lebras eût pu seul me détourner de cette maladresse : or, je viens de vous dire comment sur ce sujet ses conseils m'étaient suspects. Je m'armai donc de résolution, et j'abordai le vieux meunier. — Quand je dis que je m'armai de résolution, cela ne veut pas dire que je ne fusse point encore fort embarrassé. Je le trouvai dans sa chambre, et pour me donner une contenance, je m'efforçai de paraître occupé à épousseter le blutoir.

— Irez-vous bientôt à Lannion, père Gautier? dis-je sans lever les yeux.

Le meunier fit un bond.

— Jean! je ne t'ai pas chargé d'essuyer ça! C'est moi que ça regarde!.... Tu m'as parlé de Lannion, je crois?

— Oui, et je vous demandais si vous comptiez y aller bientôt?

— Est-ce que ça t'intéresse, toi, Jean?... Pourquoi as-tu donc envie de me voir les talons tournés?

Et le vieil avare ne perdait pas de vue le blutoir à la farine ; il le couvait toujours des yeux, sans que je me rendisse compte de la sollicitude que lui inspirait ce meuble.

— Oh ! je n'en ai nulle envie, père Gautier ! Je croyais seulement que vous deviez vous absenter pour aller voir Etiennette.

— Et après ?... Etiennette ? Pourquoi t'occupes-tu d'elle ?

— Moi ? point du tout !.... Je croyais..... A propos, savez-vous bien qu'on m'a parlé d'elle ? Quelqu'un m'a dit que sitôt son retour à Keriguel, vous vous occuperiez de.....

— De quoi ? Quelqu'un ? Qui donc ?

Je ne sais trop ce que je répondis. Le père Gautier leva les yeux sur moi. C'est la seule fois que je les aie rencontrés en face. Ce regard-là acheva de me troubler : il me semblait qu'il me devinait, me scrutait, me perçait à jour.

— Oh ! oh ! continua le vieillard en ricanant, tu t'imagines, mon garcon, être encore au jour de la fève, peut-être !.....

Je voulus me disculper. Je m'empêtrai davantage.

— Parbleu ! tu crois donc, aussi toi, que ma fille sera riche ? Est-ce qu'on t'aurait conté quelque chose ! Je veux que tu me le dises !... Mais elle n'aura rien, Etiennette, rien, rien, pas une maille !... Jean,..... si quelqu'un t'a parlé..... des mensonges, des mensonges, entends-tu, des calomnies !..... pas si près du blutoir ! Jean !... C'est un vieux blutoir qui n'est bon qu'à faire du feu ! vrai ! il ne faut rien y chercher, crois-moi !..... Pas si près ! te dis-je !..... Corbleu ! tu en veux donc à ma vie !

Je ne comprenais rien à cette animation étrange. Heureusement, l'arrivée d'un habitué du moulin coupa court à cette scène. Je descendis pour lui donner sa farine.

Pendant le reste de la journée, le père Gautier fut en proie à une inquiétude qui tenait de la fièvre. Il ne demeurait pas en place, et se retira de bonne heure dans sa chambre. Ma besogne achevée, je sortis.

La nuit allait tomber. Il faisait un de ces froids de janvier qui vous engourdissent jusqu'à la moelle des os. Toute la rivière était prise, les abords même de la roue étaient glacés, — ce qui arrive rarement ; — le ciel était couvert et uniformément teinté d'une couche

gris de plomb. Çà et là passaient des bandes de sarcelles et de canards sauvages qui allaient s'abattre plus loin dans les marais, sur les bords de la rivière. Bientôt, à la nuit close, la neige se mit à tomber.

Je rentrai alors dans le moulin et je fermai la porte du rez-de-chaussée, où se trouve la meule. C'est là que je couchais. Au-dessus de moi, dans sa chambre, le meunier marchait encore. Sa démarche agitée décelait des préoccupations qui m'effrayaient. Comme il n'y a pour toute séparation entre les deux étages qu'un mince plancher de sapin, je l'entendais de temps en temps parler tout haut et se répéter à lui-même :

— Des mensonges ! des mensonges !... derrière le blutoir.... dans la muraille.... qui lui a dit cela ?....

Une heure après, Turc aboya dans sa niche, et un petit coup sec retentit à la porte.

IV.

J'avoue que je ne fus pas peu surpris en voyant entrer mon ami Pierre Lebras; car, à cette heure avancée et surtout par le mauvais temps qu'il faisait, je ne m'attendais guère à sa visite. Comme il restait sur le seuil, me regardant d'un air de mystère, après que j'eus ouvert la porte :

— Eh bien ! lui dis-je, entre donc ! Tu vois bien que le vent fouette la neige jusque dans le logis !

— Chut ! répondit-il, le doigt sur sa bouche; je viens te chercher. J'ai une expédition à te proposer !

— Une expédition ? Quoi donc ? Par ce temps-là ?

— Tu es naïf !... Justement à cause de ce temps-là.

— Assieds-toi d'abord, et explique-toi ensuite.

— Tu vois le temps qu'il fait... un froid à geler l'âme dans le corps d'un païen !.... de la neige, un vrai tourbillon, n'est-ce pas ?

— Parbleu ! tu en es couvert. Commence par secouer tes habits.

— Eh ! mon cher, un temps parfait...

— Parfait ! entendons-nous...

— Imbécile! laisse-moi finir! Parfait... pour le canard. Ce soir, j'en ai vu plusieurs bandes passer sur Ploubezre, et je me suis dit: Ça va sur la rivière, sûr! Voilà pourquoi je suis venu.

— Bon! chasser en maraude, par la neige et sans permis! Je te reconnais bien là, tu ne te corrigeras jamais!... Et les gendarmes?...

Pierre Lebras partit d'un bel éclat de rire.

— Bah! les gendarmes! Nous avons des jambes, ce me semble; les miennes connaissent la manœuvre; elles sont coutumières du fait, va! Tiens! vois-tu, la crainte du garde ou des gendarmes, ça me donne du cœur, ça me fouette le sang! Aurais-tu peur, toi, par hasard?

— Moi! non. Va pour le canard! je te suis. Mais ton fusil?

— D'abord, Jean, parlons plus bas. Ton père Gautier n'a pas besoin de nous entendre; je n'ai qu'à moitié confiance dans le bonhomme, et je le crois très-capable d'aller me dénoncer. Tu comprends que je ne me souciais guère de sortir du bourg avec mon fusil sous mon bras. On trouve toujours des yeux complaisants qui voient tout et des langues obligeantes qui disent tout. Alors, je me suis souvenu du vieux fusil du moulin, et, me ravisant, je me suis dit: Il est bien un peu rouillé, mais c'est égal, on le prendra.

A ce moment, une main soulevait doucement au-dessus de nos têtes une petite trappe ménagée dans le plancher, entre les deux étages. De ce poste-là, le meunier, l'oreille collée à l'ouverture, m'épiait ainsi que le nouveau venu. Il m'avait parfaitement entendu ouvrir la porte, et cette visite nocturne lui avait paru louche. Quant à nous, nous étions à cent lieues de penser qu'il surveillait ainsi chacun de nos gestes. Nous continuâmes sans défiance. N'entendant plus le meunier marcher, je le croyais endormi depuis longtemps.

— Est-ce que je ne suis pas pétri d'idées? dit Lebras. Ainsi, nous allons prendre celui du vieux. Mais où est-il?

— En haut. Le bonhomme l'a toujours dans sa chambre.

— Ah! bigre! voilà le difficile. Comment faire? Le père Gautier dort?

— Depuis une heure.

— Bon! Eh bien! écoute-moi. Reste en bas, moi je vais monter.

Il vaut mieux que j'aille seul, pour faire moins de bruit et ne pas réveiller le meunier. Maintenant, dis-moi où le prendre?

— Je crois que c'est près de la muraille, du côté du blutoir. Il le met toujours là.

— Près de la muraille, du côté du blutoir... Bien!... Je monte... Souffle la chandelle, et ne dis plus mot.

Une poutre craqua dans le plancher au-dessus de nous.

— Ouf! dit Lebras, j'ai entendu quelque chose; ton père Gautier ne dort pas. Attendons.

Et nous tendîmes l'oreille au bas de l'escalier.

Le silence qui suivit nous rassura pleinement.

— Poltron! dis-je à Pierre. C'est le bois qui travaille... et tu prétends que si nous rencontrons les gendarmes...

— Chut! interrompit-il en me prenant le bras. Ecoute!...

On entendait dans la chambre du meunier un vacarme étrange; comme si l'on eût roulé avec peine un meuble difficile à déplacer.

— Morbleu! qu'est-ce que ce tonnerre-là? Est-ce que le vieux fait le sabbat là-haut?...

Les histoires qui avaient couru le pays sur le compte du père Gautier me revinrent à la tête. Puis le bruit cessa.

— Je te dis que j'ai raison de me défier du vieux loup, dit Lebras. Ecoute encore!

Le meunier ouvrait la fenêtre. Un instant après, j'entendis comme le bruit d'un paquet qui tombe lourdement sur la glace. Car la seule fenêtre qu'il y ait dans la chambre s'ouvre sur la rivière, tout près de la roue du moulin. Un sourd craquement des croûtes de glace succéda seul à ce bruit.

— Hein! qu'est-ce que cela veut dire? me dit Lebras. Est-ce que le vieux déménage nuitamment, et qu'il jette son mobilier par la croisée pour aller plus vite?

Je m'élançai hors du moulin et j'allai me pencher sur le parapet du pont. La neige avait redoublé; elle tombait rude comme la grêle; le vent, soufflant par rafales, me la chassait dans les yeux. J'eus beau regarder sur la glace, au-dessous de la fenêtre, — je n'aperçus rien.

— Qu'on me pende, si je comprends quelque chose à tout ceci!

dis-je à Lebras quand je fus rentré. Rallume la chandelle et montons.

Mais lui ne voulait pas renoncer à sa partie de chasse. S'il paraissait devant le père Gautier, il lui fallait un prétexte plausible pour expliquer sa présence à Keriguel. Aussi s'obstinait-il à vouloir attendre le sommeil du meunier pour aller prendre le fusil. Il se tenait donc toujours au bas de l'escalier, la main sur la rampe.

— Je crois que je n'entends plus rien, disait-il.

En effet, tout était redevenu silencieux. Seulement le volet, poussé par le vent, venait régulièrement battre le châssis de la fenêtre. Je n'osais trop avouer à Lebras tout ce qui me vint au cerveau de vagues inquiétudes. Ce bruit singulier, cette fenêtre ouverte sur la rivière au milieu de la nuit, ce corps jeté lourdement sur la glace et sitôt disparu... tout cela me paraissait suspect. Je me perdais en suppositions folles.

— Montons! fit Lebras.

Je le suivis dans l'escalier, me tenant à quelques pas derrière lui et voilant de ma main la flamme de la chandelle pour que le père Gautier ne la vît pas.

Mais ces précautions étaient bien inutiles, car dans son appartement il n'y avait plus personne. Le blutoir à la farine avait été écarté du mur où il était adossé, on l'avait péniblement traîné presque jusqu'au milieu de la chambre. Dans la muraille apparaissait, béant, un trou où l'on pouvait fourrer le bras jusqu'au coude.

— Nous sommes les maîtres, dit Pierre, le vieux est parti.

— Parti! mais c'est impossible! Par où?...

— Par la fenêtre, parbleu!

— Sauter par la fenêtre! à son âge! cassé comme il est! Mais, je te répète, cela est impossible!

— Dam! à moins qu'il ne soit parti sur l'aile d'un dragon volant, ou qu'il ne se soit esquivé par ce trou-là!... Voilà toujours le fusil.

Et pendant qu'il en examinait les batteries et la charge, avec ce soin méticuleux du braconnier qui veut tout prévoir et qui ne risque pas inutilement un coup de plomb, moi, je continuai à chercher, interrogeant chaque recoin, de la fenêtre à la porte. Lebras avait mis le fusil en bandoulière,

— Quand tu chercherais d'ici demain matin, dit-il, il n'y est pas, c'est clair. Après tout, s'il aime la promenade de nuit, nous n'y pouvons rien; il saura bien rentrer sans nous. Moi, je brûle d'expérimenter son double zéro. Partons!

Lebras, voyez-vous, est passionnément épris de la chasse. Il faut que tout cède à son goût. Il était si pressé de gagner la rivière, pour aller guetter les canards, que tout le reste pour lui n'était plus que secondaire. Mes précautions, que je dissimulais mal, ne lui parurent point dignes de l'arrêter davantage. Si bien que, me rendant à ses arguments, je le suivis bientôt à travers la campagne.

Nous remontions la rivière, nous tenant à quelques centaines de pas des bords, afin de ne pas effaroucher le gibier qui s'y était abattu. Une fois à la hauteur de la passée, nous devions nous approcher doucement jusqu'à portée de fusil.

— Chut! fit Lebras en retenant son souffle; nous y sommes. Vois-tu là-bas, près des roseaux....

Quoique la neige tombât avec beaucoup moins de violence, je ne distinguai rien dans la direction qu'il m'indiquait. Les braconniers ont des yeux de lynx: quand ils ne voient pas ils devinent. Au moment où je me penchais pour mieux regarder, j'entendis près de moi un cliquetis de chaîne sur la glace. Je frissonnai instinctivement.

— Qu'est-ce que c'est? fit Lebras.

En même temps, les broussailles s'entr'ouvrirent et un animal se jeta dans mes jambes. C'était Turc qui s'était échappé de sa niche. Sa chaîne, qu'il avait brisée, traînait derrière lui.

— Nous voilà bien! grommela Pierre. Tiens ton chien, morbleu! et bâillonne-le, s'il le faut.

Mais Turc était dans une agitation extrême. Il sautait bruyamment, jappait, tournait autour de moi, me léchait les mains, s'en allait d'un air inquiet et revenait me tirer par mon habit.

— Tiens ton chien! répétait Pierre. Tiens ton chien! Bah!... Prrrrt! ..

C'étaient les canards sauvages qui s'étaient levés des roseaux et qui partaient à tire d'aile vers Coëtfrec. Lebras lâcha un coup de fusil hors de portée.

— Voilà de belle besogne, en vérité! reprit-il mécontent. Nous

avions bien besoin de Turc... Mais qu'a-t-il donc, ton chien? Il est enragé! Jean! qu'est-ce que cela veut dire?

En effet, l'animation de Turc était incroyable; avec ses dents, avec ses pattes, il s'accrochait à mes vêtements et semblait vouloir m'entraîner du côté opposé à la rivière. Quelques pas que nous fîmes dans cette direction doublèrent encore son empressement. Il paraissait vouloir dire par ses folles caresses que nous l'avions compris.

— C'est égal, murmura Pierre, nous tournons le dos à la passée...

— A chacun son tour, repris-je; maintenant, c'est à toi de me suivre. Je veux éclaircir ce qui se passe.

Nous marchâmes vivement, quoique le sentier fût difficile à retrouver sous l'épaisse nappe de neige qui couvrait la terre. Au bout de dix minutes, nous atteignîmes un petit chemin éloigné de toute maison. Ce chemin est si défoncé que pendant l'hiver il est tout à fait impraticable. On n'y passe guère qu'en été lorsque les fondrières qui le coupent sont à sec.

— Où diable nous empêtres-tu? dit Lebras.

Mais je ne l'écoutais plus. Au milieu de l'une des fondrières les plus dangereuses, je venais de distinguer une certaine masse noirâtre qui se détachait sur la neige.

— Regarde donc, dis-je à Pierre, je ne sais pas si je me trompe, il me semble que cela fait des mouvements.

Nous avançâmes avec précaution, car, sous la neige fraîchement tombée, nos pieds faisaient craquer la couche de glace. Cette fondrière-là ne gèle jamais qu'à la surface, à cause des sources dont l'eau est très-vive. Si vous vous attardez seulement un peu, la surface gelée cède tout à coup, et votre jambe se trouve emprisonnée dans un bourrelet de glace comme dans un piége à loups. Cependant, à mesure que nous approchions, la masse noire se dessinait plus nette. Je distinguais des bras, une tête; c'était une forme humaine à demi ensevelie déjà dans la fondrière.

— Eh! parbleu! c'est un homme, dit Lebras. Qui est là?

— Grâce! mes amis, grâce! répondit la masse noire en se démenant d'une façon désespérée. Ne me faites pas de mal!

C'était le père Gautier.

— C'est bien le moment de crier grâce, vieux fou! dit Pierre. Laissez-nous seulement le temps d'arriver jusqu'à vous.

— Mes amis! s'écriait le vieillard d'une voix que la frayeur étouffait dans sa gorge, mes amis! je vous en supplie! ne me faites pas de mal! Oh! le froid!... le froid!... Vite! j'enfonce!... Grâce! nous partagerons!... Oh! mon sac de cuir! Si vous les voyiez à la chandelle, comme ça brille... Ils sont tous neufs!. . Pour vous deux, vous en aurez une poignée!

Je crus que sa cervelle avait délogé. Mes mains tremblaient tout en coupant à la hâte des branches sèches dont nous jonchions la glace, afin de pouvoir arriver jusqu'à lui sans enfoncer dans la fondrière. Lebras avait beaucoup mieux que moi conservé son sang-froid.

— Vieux sorcier, disait-il, si ça ne vous guérit pas de passer vos nuits à courir la campagne! Allons, qu'est-ce que c'est que ce sac de cuir? Donnez-moi ça; ça vous embarrasse les mains!... Donnez!

Mais le meunier ne voulait pas s'en séparer. Les efforts qu'il faisait n'eurent pour résultat que de l'empêtrer davantage, et, comme la glace l'enveloppait déjà jusqu'à la ceinture, sa frayeur redoubla encore.

— Jean! à mon secours! criait-il. Oh! le froid!... Je ne me sens plus les jambes!... Ça me gagne l'estomac! .. Je suis mort!... Jean!... vite!... Je te donne tout ce que tu voudras!...

— Hein! interrompit Lebras. Tout? Parbleu! l'occasion est trop belle! Eh! mon vieux, engagez-vous à lui donner Etiennette.

Si cela avait été en mon pouvoir, j'eusse retenu ce nom sur ses lèvres. Lebras ne m'avait jamais paru si brutalement maladroit.

— Eh bien! je ne dis pas non, répondit le père Gautier qui avait grand'peur de laisser là sa peau. Oui! je promets d'y penser. Mais tirez-moi vite de ce satané trou!

Enfin, avec beaucoup d'efforts, nous parvînmes à l'arracher et nous l'emportâmes transi jusqu'au moulin, où nous fîmes flamber un grand feu. Pierre trouva au fond de sa carnassière une petite gourde de *gwin-ardent* qui fit un merveilleux effet. La chaleur du feu et du cordial ranima peu à peu le meunier.

— Jean! murmurait le vieux à mesure que l'engourdissement s'en allait, ça revient! ça va mieux!... Pas trop de fagot, mon garçon! pas trop!... Ça coûte les yeux de la tête!

Que voulez-vous y faire? Dans sa peau meurt le renard.

Le contenu du sac de cuir nous expliqua bien des choses : la cachette dans la muraille, derrière le blutoir à farine, la petite trappe que j'avais trouvée encore ouverte et à laquelle le meunier s'était placé en embuscade, notre conversation qu'il avait entendue, mais dont il n'avait saisi qu'une partie, la méprise qui lui avait fait croire que nous en voulions à son trésor, les terreurs qu'il s'était forgées, le blutoir déplacé, la fenêtre ouverte dans la nuit, sa tentative de fuite .. tout cela fut pour nous une révélation.

Je me demande encore, lorsque je me rappelle cette nuit-là, comment ce pauvre vieillard, incapable, sans mon aide, de lever une vanne du moulin, ne s'était pas rompu les os sur la glace en sautant par la fenêtre. Vrai! il faut que les mauvaises passions nous prêtent quelquefois une énergie que malheureusement nous ne savons pas trouver pour faire le bien.

— Maintenant, ajouta Jean, vous apercevez là-bas, entre les arbres, la tourelle de Kergrist. La route est toute droite, vous n'avez plus besoin de moi. D'ailleurs, mon histoire est finie.

Le père Gautier n'osa point revenir sur l'engagement qu'il avait pris devant Pierre Lebras. Je crois, du reste, qu'il m'était sincèrement reconnaissant du service que je lui avais rendu en le tirant de cette fondrière, où il serait resté sans moi. Un mois après, j'étais le mari d'Etiennette.

Le meunier est mort l'an dernier, sans avoir pu se résoudre à placer ses deux mille francs.

Quand j'essayais de lui persuader qu'il pourrait en tirer de bons intérêts : — Bah! bah! répondait-il, il vaut mieux encore garder son argent pour l'avoir sous la main!

Nous remerciâmes Jean Toulic. Cinq minutes après, nous étions à Kergrist.

LOÏC PETIT.

POÉSIE.

I.

LES CHANSONS D'UNE FOLLE.

Pauvre folle, qui vas chantant dans tous nos bourgs
Les chansons du pays et les vieilles légendes,
En portant à la main, quand viennent les beaux jours,
Un roseau, comme un thyrse entouré de guirlandes,
J'aime entendre ta voix! Ainsi que les enfants,
Je te suis dans la rue et j'écoute tes chants.
De la Tradition tu me sembles l'image.
Echo des temps anciens, aux hommes de notre âge
Redis tes souvenirs. Que ton roseau fleuri
Attire autour de toi les enfants et les femmes,
Car bien mieux qu'un savant sur les livres blanchi,
Tu graves par tes chants le passé dans les âmes.

II.

LA TOUR DES COLOMBES.

Ut turris, sic anima.

Sur la falaise, au bord d'une étroite vallée,
Devant les flots, s'élève une tour isolée.
Des colombes naguère y faisaient leur séjour;

Dès l'aube on entendait leurs murmures d'amour.
Le passant les voyait couvrant le toit sonore,
Toutes roses des feux empourprés de l'aurore.
Sitôt que le soleil de ses rayons naissants
Dissipait les vapeurs qui flottaient sur les champs,
Ensemble elles volaient pour y chercher les graines,
Les épis des moissons, l'eau pure des fontaines.
Le soir les ramenait vers le toit de la tour
Où des roucoulements annonçaient leur retour.

Ce temps est déjà loin, car la tour est déserte ;
Un buisson d'églantiers défend sa porte ouverte ;
La ronce pend aux murs tout près de s'écrouler ;
Et si parfois, le soir, on entend roucouler
Quelque colombe encor sur son toit solitaire,
Elle se tait bientôt : ce n'est qu'une étrangère.

JOSEPH ROUSSE.

DE NANTES A BREST.

Les bords du canal de Bretagne.

Si vous aimez les vastes horizons, les sites pittoresques, les mille incidents de voyage accompagnés de petites misères, mais aussi des jouissances du grand air, de l'imprévu et de la liberté, prenez votre sac et, à ma suite, venez parcourir ces rives verdoyantes, plantées de beaux arbres, aux talus gazonnés, aux eaux tranquilles, dont les capricieux méandres varient sans cesse le point de vue. La promenade de Nantes à Brest est un peu longue, il est vrai, mais cependant des plus agréables : — châteaux historiques, charmantes villas, forêts pleines d'ombre et de mystère, paysages agrestes, rochers sauvages, passent tour à tour sous vos yeux, et les vieilles légendes, les traditions locales ajoutent encore l'intérêt des souvenirs aux impressions du moment. Je ne parle ici qu'au vrai touriste, à celui qui s'inquiète peu des plaisirs de la table et de la tendresse du matelas. Aux autres, à tous ceux qui tiennent à leurs aises et à ce qu'on nomme le confort, je dirai : Prenez le chemin de fer et ne vous aventurez pas au milieu du sans-gêne de l'hospitalité bas-bretonne; vous risqueriez fort de ne pas trouver de votre goût les crêpes de blé noir, le lait et le beurre, qui composent souvent tout le menu du dîner. Point de cristaux ni d'argenterie; bien heureux si l'on trouve une assiette ébréchée; de vin, il ne saurait en être question; le pain, quand il y en a, date de huit jours, et, au lieu du maître d'hôtel qui sert

gravement le repas à heure fixe, vous avez une grosse paysanne, point peignée, assez peu décrassée, qui, sur une table boiteuse, vous remplira votre écuelle, quand elle aura appâté sa nombreuse progéniture.

Aimables voyageurs en gants blancs, promeneurs du boulevard de la Madeleine, habitués du Café de Paris, vous faites la grimace devant ce menu peu digne de nos modernes Lucullus. Allez, allez prendre vos billets à la gare la plus voisine du boudoir où une glace amie vous voit, pendant de longues heures, étudier un nœud de cravate, et, puisqu'il vous a pris une fantaisie de voyage, assis mollement sur les coussins de première classe, admirez la campagne par la portière du wagon, et, tout en fumant un délicieux *puro*, déclarez, comme naguère certain duc en villégiature napolitaine, que le peuple est très-heureux et que tout est pour le mieux dans le meilleur des mondes.

Pour moi, qui m'accommode assez volontiers des hasards du chemin, je fus enchanté en recevant la mission d'inspecter dans son parcours l'escadre des chalands rouges, bien connue des riverains, et, par un beau jour de printemps, je montai sur le bateau à vapeur de Nort pour faire la première étape de cette promenade de cent lieues, à laquelle me conviait une dépêche ministérielle.

Que vous dirai-je des bords de l'Erdre, si souvent dépeints, si justement vantés? J'écris surtout pour la Bretagne, et presqne tous mes lecteurs ont déjà fait cette charmante excursion qui, de la Houssinière au Pont-Hus, n'est qu'une suite ininterrompue de chalets, de châteaux, d'ombrages touffus, de verts gazons, de paysages qui changent à chaque tour de roue du bateau, un enchantement pour les yeux, une jouissance trop courte pour l'artiste en congé ou l'ingénieur, délivré momentanément de la fumée du charbon et du bruit des machines.

Je me borne donc à saluer en passant la Jonnelière et le rocher de Barble-Bleue, où les souvenirs tragiques sont venus aboutir à une renommée de matelotte; — la Desnerie, vaste habitation de M. le comte de Sesmaisons, notre ancien président des congrès

de l'Ouest, qui continue, dans les loisirs de cette belle retraite, les utiles travaux auxquels se complaît une noble intelligence; — la Gascherie, avec ses blanches fenêtres si délicatement sculptées et sa rouge façade formant un contraste, peu heureux, à mon gré; cette couleur sang de bœuf serait-elle une réminiscence de la fondation du castel par le sire de Lépervier, qui, pour justifier son nom, eut peut-être parfois des appétits sanguinaires, comme l'oiseau dont il avait fait ses armes parlantes? Mais je ne veux pas me perdre dans des conjectures qui pourraient être de ma part une calomnie contre un brave gentilhomme mort en 1498. Je ne vous parlerai pas davantage du prêche qui se tint à la Gascherie, sous les Rohan. Ce n'est pas la plus belle page de son histoire, et j'aime mieux vous abandonner au charme des magnifiques pelouses et des frais ombrages qui s'y développent aujourd'hui tout à leur aise, sous la pacifique tutelle de la famille Poydras.

Sucé est une bonne petite ville, qui ne m'a pas paru plus désagréable que les autres petites villes du même ordre. Comme les honnêtes filles, elle ne fait pas parler d'elle.

La rivière s'élargit et prend les proportions d'un grand lac, nous sommes à la plaine de Mazerolles. Les regards se reposent sur deux îles, l'une, toute petite, habitée seulement par un chêne patriarche, est l'île à la Vierge. Ce nom indique un légende; voici la tradition : jadis l'île faisait partie du continent, mais, un beau jour, un chevalier félon poursuivant une jeune fille, celle-ci allait être atteinte et tomber dans les griffes du vautour, lorsqu'elle se jette à genoux, en embrassant le chêne et implorant Marie, la reine des vierges. Soudain, le fleuve précipite ses eaux, interpose une large barrière entre le ravisseur et la victime qu'il a choisie, et montre, une fois de plus, la bonté et le pouvoir de notre Mère qui est aux cieux ; — l'autre île, l'île Laubépin, avec sa ceinture de massifs toujours verts, est depuis longtemps l'asile de vieux garçons fort adonnés à la pêche. Je ne l'appellerai pas pour cela *refugium peccatorum*, mais rien ne m'autorise à lui délivrer le même diplôme de sainteté qu'à sa voisine.

On aperçoit, sur la droite, le clocher de Petit-Mars ; un peu plus

loin, celui de Saint-Mars. Tout cela semble bien *martial*. Ces deux bourgs furent-ils jadis une résidence d'été du dieu Mars? Je n'en sais rien et n'y ai jamais vu que des casques à mèche. Je me trompe, j'y ai été mordu par un chien fort belliqueux. Ce devait être le descendant d'un fils de Cerbère, dont Proserpine avait fait cadeau à Mars, dans un accès de générosité, pour être le concierge de sa *villa*.

Nous sommes au Pont-Hus, château tout moderne, dont la vaste façade et le perron élevé indiquent la demeure d'une famille opulente ; elle est mieux que cela, elle est le séjour de l'urbanité la plus française, de l'hospitalité la plus cordiale à laquelle nous ait habitués le nom de Goyon, si dignement porté dans toute la Bretagne.

Encore quelques tours de roue, la petite ville de Nort nous apparaît. Elle n'a pas fait grand bruit dans l'histoire ; à peine en est-il mention dans les actes anciens, et l'on ne retrouve son nom que l'année 1075, dans la fondation par le monastère de Noirmoutier d'un prieuré au lieu d'Hénor, sur le fleuve nommé Herde. L'église de ce prieuré était dédiée à saint Georges et a laissé son nom au faubourg actuel. Si Nort n'a pas de vieux parchemins, elle a ce qui vaut mieux que cela dans notre siècle positif, plusieurs routes qui la traversent, un port assez fréquenté, et elle est, par cela même, devenue le centre d'un commerce important.

C'est à Nort que m'attendait un petit tilbury, loué pour la circonstance, et ma pauvre *Fly*, qui, ne se doutant pas de la longueur de la course que nous allons entreprendre, s'engage avec ardeur sur ce chemin de halage, dont les bords fleuris, le sable fin et le sol parfaitement plat, sont pour elle la source d'illusions qui ne tarderont pas à se dissiper. L'écluse de Quiheix est la première du canal, à son embouchure dans l'Erdre, un peu avant le Pont-Hus, et non loin de la Pervenchère, dont les tourelles élancées et les hauts peupliers me rappellent le port élevé de son heureux propriétaire.

A partir de l'écluse n° 4, des barrières interrompent le chemin, de distance en distance ; mais elles ne sont pas faites pour moi,

qui ai mon passeport bien en règle. Aussi l'éclusier s'empresse-t-il de me donner la clef, qui doit être le *Sésame, ouvre-toi.* Malheureusement, il oublie de m'apprendre la manière de s'en servir, car ce n'est pas une clef comme toutes les autres, et à mon premier essai, j'éprouve un échec complet, prélude des accidents de voyage. J'ai beau virer, pousser, cogner, rien ne cède. Je ne puis pourtant pas rester là indéfiniment. Il y a un moyen héroïque: c'est de passer à travers la haie contre laquelle s'appuie la barrière. *Fly* se lance bravement et traverse; mais le tilbury, accroché par un tronc d'aubépine, résiste à tous mes efforts. Un petit pâtre, témoin de ma mésaventure, avait l'air de rire sous cape. Moyennant dix centimes, je change son envie de rire en une complaisance intéressée, et je l'envoie à la rescousse chez l'éclusier le plus voisin, grâce auquel je parviens bientôt à me tirer de ce mauvais pas.

De la Haie-Pacoret à Blain, pas le plus petit incident ; tout va comme sur des roulettes, et nous nous couchons, *Fly* et moi, très-satisfaits de notre première journée.

Le château et la ville de Blain méritent une assez longue station. Je ne suivrai pas le savant M. Bizeul dans toutes ses recherches archéologiques, desquelles il ressort que Blain fut un centre d'opérations pour les armées romaines, qu'elles y ont laissé de nombreuses traces, et que plusieurs voies romaines y subsistent encore, quoique naturellement interrompues dans leur parcours par la culture, la division des propriétés, etc., etc. Je tiens seulement à faire ici une remarque, parce que je ne l'ai vue consignée dans aucune notice ou ouvrage : c'est la présence, sur le sol de Blain et de ses environs, dans la direction d'Abbaretz, d'une ligne de fossés, ou plutôt de trous, distants les uns des autres de dix à quinze mètres, profonds de trois ou quatre mètres, qui ont servi évidemment de moyens de défense à des troupes en campement. J'ai entendu dire par certaines personnes que ces trous étaient l'ouvrage des Romains. Dans le pays, près de Nozay, les paysans leur donnent le nom de nids des Anglais. Ils dateraient alors de l'époque des guerres civiles de la Bretagne. Je pencherais plus volontiers vers cette dernière hypothèse, car, dans les nombreux

bouleversements que l'agriculture a fait subir à ces trous, je ne sache pas qu'on ait jamais découvert aucun débris de l'époque romaine.

Je passe au château. C'est un témoin, encore existant, quoique mutilé, de la grandeur ancienne de Blain. Le canal coule à ses pieds, et, lorsqu'au dessus de la vaste ceinture qui l'entoure on voit s'élever cette fière tour du connétable, haute d'une centaine de pieds, puis le coin de logis couronné de lucarne aux pignons aigus, les ruines pittoresques de la chapelle envahies par le lierre, les courtines démantelées, les tours d'enceinte éventrées, on ne peut s'empêcher d'être saisi d'une sorte de sentiment religieux, mêlé à cette impression mélancolique que nous laissent toujours ces majestueux débris du passé. Quelles mains que celles qui élevèrent ces colossales murailles ! Et pourtant ces mains se sont desséchées au contact de la mort, comme celles du plus obscur artisan. Je ne suis jamais plus frappé du néant des vanités et des œuvres humaines, et de leur contraste avec les beautés toujours jeunes répandues au milieu de la nature par le divin architecte, qu'en face d'un de ces monuments antiques où chaque siècle, chaque révolution, sont venus apposer leur cachet de destruction et d'oubli.

Assis au bord de l'eau, en face de ces fenêtres gothiques où mon imagination fait apparaître toutes ces belles duchesses de Rohan, après avoir visité la salle des gardes, les vastes cheminées à manteau de porphyre rouge, tout ce qui reste enfin du vieux château, je me laisserais aller volontiers au charme des souvenirs, si une faim très-prosaïque ne me rappelait les faiblesses de l'humanité et l'heure du déjeuner qui ne sonne plus au beffroi de la tour de l'horloge, mais qui sonne encore à l'hôtel des voyageurs.

Au sortir de Blain, les bords du canal sont charmants, on roule sur un sable fin, à l'ombre de grands arbres ; c'est une longue avenue, qui se prolonge pendant une ou deux lieues. Le soleil, qui semble se jouer au milieu du feuillage et sur les eaux limpides du canal, produit des effets de lumières charmants. A l'horizon, j'aperçois deux de mes bateaux, que les hâleurs, tirant sur la cor-

delle, font avancer lentement ; deux grands bœufs, à demi-couchés dans la prairie voisine, les regardent passer de cet œil tout rond ouvert qui semble indiquer une tranquillité d'esprit profonde. Je poursuis, aussi moi, une suite de pensées des plus calmes, en harmonie avec cette nature, si solitaire et si reposée. Je rêve à la vie des champs, qui sera pour moi, longtemps encore peut-être, un rêve doucement caressé. Je pense aux mariniers de mes chalands qui, paisiblement assis à l'arrière du bateau, se contentent de donner de temps en temps un coup de barre et se laissent traîner avec une quiétude qui me semble différer assez peu de celle des ruminants qni les contemplent. Leur existence, pendant les trente ou quarante jours du trajet, doit être assez monotone. En approchant davantage, je vois pourtant qu'ils ont une distraction à laquelle je n'avais pas songé : la bouteille d'eau-de-vie est à côté du gouvernail et on y puise par-ci par-là des inspirations ; mais aussitôt que la présence de M. l'inspecteur est signalée, la bouteille disparaît ; on se campe une main sur la hanche, l'autre à la barre, et le bateau suit une belle ligne droite, au lieu des capricieux zigzags qu'il décrivait tout-à-l'heure. En bon prince, je ne fais aucune allusion aux distractions bachiques dont une vue assez perçante m'a rendu le témoin, et, après quelques questions sur l'itinéraire et le chargement, je poursuis ma route. A Pont-Nozay, grâce à la recommandation d'un ami, un aimable chalet m'a ouvert ses portes hospitalières. Personne ne l'habite ; je n'y ai aperçu qu'un brave fermier du voisinage, qui s'est trouvé là, juste à point nommé, pour prendre les brides de mon cheval, et cependant mon lit s'est trouvé fait et la table dressée comme par enchantement. Si nous étions encore au temps des fées où des naïades, je croirais qu'une des nymphes du canal, appréciant mon admiration pour ses beautés, a voulu me servir elle-même. Ne pouvant me donner cette explication, je ne m'en donne aucune, et je fais comme *Fly*, qui mange son avoine, sans chercher d'où elle lui vient, puis je m'endors en rêvant qu'à la suite d'Olivier de Clisson, j'ai été chercher noise à ce vilain diable de Jean Chandos, qui est venu se loger au Gâvre, beaucoup trop près de chez nous.

Le lendemain matin, l'aurore et moi nous nous levons ensemble, et nous ne mettons, je crois, guère plus de temps à notre toilette l'un que l'autre. Il ne faut pas trop de vertu, dit-on ; j'ai failli porter la peine d'un départ aussi matinal. Tout naturellement, il n'y avait guère de levés dans les prairies que les alouettes, et peut-être quelques moineaux, auxquels je ne voudrais pas faire honte de leur paresse. J'arrive à l'écluse de Melneuf. Un éclusier, à peu près aussi vertueux que moi-même, — à ne considérer que la question du lever, — fumait sur le seuil de sa porte. Il nous laisse passer sans la moindre observation, mon tilbury et moi, et je me garde bien d'interrompre sa méditation et sa *piperie* par aucune question sur la viabilité qui me paraît parfaite. Une demi-heure après, j'arrive à un arroyo qui se jette dans le canal, et sur lequel le chemin de halage se poursuit par une simple planche. Je regarde cette malencontreuse planche, Fly aussi, et de notre mutuelle contemplation il résulte un extrême embarras. Retournerai-je à Melneuf? Mais je suis à une lieue, et il n'est pas facile de faire tourner un tilbury dans un sentier qui n'a qu'un mètre ; abandonnerai-je Fly à ses réflexions mélancoliques pour aller à la recherche d'un chemin latéral? c'est peut-être beaucoup compter sur sa philosophie. Aux grands maux les grands remèdes; j'aperçois dans la prairie des traces de roue, la berge du halage n'est pas élevée ; je vais traverser l'arroyo à gué, remonter de l'autre bord et faire ainsi la nique à la planche. Aussitôt pensé, aussitôt fait; je prends Fly par la bride, lui fais descendre le talus à petits pas, puis je remonte en tilbury, tout simplement pour ne pas mouiller mes pieds, car, de soupçonner l'innocence du ruisseau, je n'en ai pas un instant l'idée. Je laisse Fly se diriger; il est convenu que l'instinct des bêtes l'emporte de beaucoup, en pareil cas, sur l'intelligence des humains. Elle suit un sillon de charrette; nous arrivons au bord, et.... patatra, voiture, cheval et conducteur, tout patauge au fond d'un abîme. Quand je dis abîme, c'était un trou de sept à huit pieds dont on avait extrait la terre pendant l'été précédent, pour les réparations du canal, mais qui me parut sur l'heure beaucoup trop profond. Courir le risque de se noyer à cinq heures et demie

du matin, dans une eau bourbeuse, n'a rien de divertissant, même au mois de mai; aussi, je fais tous mes efforts pour échapper à cette fin peu glorieuse, et grâce à une gymnastique désespérée, je me cramponne sur la rive, en arrachant les cheveux à quelques touffes de gazon. La pauvre Fly se débat, aussi elle; mais elle est embarrassée dans les traits, dans les débris de la voiture, et tout ce qu'elle peut faire, c'est de hausser la tête au-dessus des herbes trompeuses qui nous ont caché le piége et d'attendre, avec autant de patience que possible, le secours que je vais réclamer. Je dois avoir l'air d'un vieux triton en goguette; mon visage et ma barbe sont couverts de limon; mes habits disparaissent sous une couche de vase; mais ce n'est pas le moment de songer au décorum. Le château de Carheil est à deux kilomètres. C'est de là que doit me venir le salut; je cours, j'arrive, et je trouve tout le monde au lit, les maîtres, s'entend; car un assez nombreux personnel époussetait déjà les allées et fourbissait les chevaux. Ma figure, ruisselante d'eau et de sueur, mon accoutrement plein d'une humide éloquence, le récit de mon malheur, vont heureusement jusqu'à l'âme d'un majordome en jupons. Des ordres sont donnés, l'étrille et le balai mis au clou, et je repars au galop, suivi d'une escouade. Il était temps : ma compagne d'infortune buvait déjà les flots d'une onde plus boueuse qu'amère, mais, en tout cas, fort désagréable; on coupe les traits, on hisse la bête, on remonte sur la berge la caisse du tilbury, et, en moins de dix minutes, je me retrouve possesseur d'une jument éreintée et d'un véhicule sans brancards. Toutefois, ce n'était pas le lieu ni le moment de m'abandonner à de tristes réflexions; il valait mieux chercher à éviter une fluxion de poitrine, ou tout au moins un bon rhume. Je reprends donc, une seconde fois, le chemin de Carheil, laissant à mes auxiliaires le soin de rattacher ensemble avec des cordes ce qui reste de mon cheval et de ma voiture, et j'arrive en assez piteux état de corps et d'esprit. Mais, cette fois, la nouvelle de mon accident tragi-comique était montée de la cuisine au premier étage. Un bon feu m'attendait, ainsi qu'un rechange complet de vêtements, et un hôte plein de compassion pour ma quasi-noyade. Il est impossible d'être

plus hospitalier et plus gracieux pour un étranger dont l'infortune aquatique était le seul titre à ces égards, que ne l'ont été pour moi le baron de la Mothe et tous les habitants de Carheil. Grâces leur en soient rendues, Fly et moi, nous sommes sortis de cette épreuve sans un seul accès de toux, et j'ai pu, tout à mon aise, admirer pendant deux jours ce magnifique château de Carheil et cette belle terre où M. de la Mothe dépense si noblement, dans les travaux productifs de l'agriculture, ses loisirs et sa fortune.

Le château de Carheil, dont les terrasses dominent le canal, fut bâti vers 1650 par un du Cambout, qui avait épousé une demoiselle de Carheil, et reçut en dot ce vaste domaine. Les plans en ont été dressés par un architecte de Nantes. Il est situé sur une éminence, à une hauteur d'environ quinze mètres, d'où l'on embrasse toute la vallée de l'Isac. Derrière sont de vieilles futaies, et, en face, les bois de l'Ongle, qui renfermaient aussi autrefois de magnifiques arbres, vendus à vil prix pendant l'émigration.

La maison du Cambout de Coislin a possédé la terre de Carheil pendant près de deux siècles. C'est M. le marquis Adolphe de Coislin qui l'a vendue en 1842 au prince de Joinville. La famille d'Orléans a fait construire la terrasse et la chapelle ornée de vitraux peints à Sèvres, d'après les cartons d'artistes célèbres, Ingres entre autres. Ces mêmes vitraux se retrouvent à Dreux, à Eu et à Randon. A la suite de la loi qui empêchait la dynastie de Juillet de posséder en France, Carheil a été acheté, avec l'agrément du prince de Joinville, par le baron de la Mothe, originaire de Lorraine, mais devenu Breton de cœur et de résidence.

On dit que la charpente du château a été choisie, avec la permission du roi Louis XIV, dans la forêt du Gâvre. La tradition ajoute que le roi, ayant un jour fait comprendre qu'on avait un peu abusé de sa permission, Mgr de Coislin, évêque de Metz, fit bâtir dans cette ville, à ses frais, un quartier de cavalerie, qu'il offrit au roi en échange de la charpente de Carheil [1]. On raconte encore que le

[1] Tous ces détails m'ont été donnés par le propriétaire actuel.

roi Louis XV s'occupa sans succès d'une marquise de Coislin demeurée célèbre par l'originalité de son esprit. C'est elle qui, arrivant à Rorcy pour voir son mari, apprit qu'il venait de se tuer en tombant de cheval pendant une chasse à courre dans la forêt de l'Ongle. — Il est mort ! tourne bride, postillon ! — Et elle reprit le chemin de Paris. — Elle y est morte, sous le consulat. Elle occupait un de ces beaux appartements situés sur la place Louis XV, dans l'hôtel dit du Garde-Meuble. Lorsque le prêtre lui apporta les derniers sacrements, elle rappela son maître d'hôtel : — Ouvre donc les deux battants, lui cria-t-elle; penses-tu recevoir ici un plus grand seigneur ?

En ce moment le baron de la Mothe restaure les magnifiques salons du château. Ils seront bientôt rendus, non-seulement à leur ancienne splendeur, mais à un éclat qu'il n'avaient pas encore connu et que le goût éclairé des châtelains a su rendre digne d'un aussi illustre demeure.

CH. DU CHALARD.

(La suite prochainement.)

NOTICES ET COMPTES RENDUS.

VIE DE LA BIENHEUREUSE FRANÇOISE D'AMBOISE, DUCHESSE DE BRETAGNE, par M. le Vte Edouard Sioc'han de Kersabiec. — Un vol. in-12, Paris, A. Bray, rue Cassette, 20; — en Bretagne, chez les principaux libraires.

Si l'une des premières qualités d'un livre est d'être écrit avec amour, celui que nous annonçons mérite, à coup sûr, tout notre intérêt. L'amour de Dieu et l'amour de la patrie s'y donnent, en effet, la main; c'est à la fois l'œuvre d'un vieux chrétien et d'un Breton fidèle. On a dit de ce livre qu'il était d'autrefois, je le dirai moi-même, mais j'ajouterai qu'il est aussi d'aujourd'hui. Sans doute, il n'eût été écrit, tel qu'il est, ni au XVIIIe siècle, ni peut-être même dans la seconde moitié du XVIIe; la vie de la Bienheureuse, par l'abbé Barrin, et les vies des saints de Bretagne, par Dom Lobineau, en sont la preuve. Mais aujourd'hui les excès du naturalisme ont produit une réaction vers la vie surnaturelle; nous la comprenons mieux, nous ne rougissons plus de croire à ses manifestations fréquentes, et la critique sérieuse a cessé de prendre vis-à-vis des œuvres de Dieu les allures d'un demi-scepticisme. C'est ce même sentiment qui, chaque jour, nous fait revenir aux anciennes dévotions, relever les vieux sanctuaires. J'emportais l'autre jour avec moi l'ouvrage de M. de Kersabiec, me complaisant à sa vieille physionomie: titre avec lettres rouges, lettres ornées, culs-de-lampe, invocations en tête de chaque chapitre, etc., lorsque à l'entrée de la route de Clisson, je fus frappé soudain par une flèche

inachevée qui s'élevait au-dessus d'une jolie chapelle. A l'intérieur, l'édicule est brillant de sculptures et de peintures; c'est le luxe d'autrefois, mais c'est aussi le luxe d'aujourd'hui; je doute même que l'ancienne chapelle de *Notre-Dame-de-Bonne-Garde* valût la nouvelle; et je pourrais dire la même chose du vieux *Toute-Joie* de la rue de Verdun, s'il me prenait envie de le comparer au *Toute-Joie* qui domine depuis quelques années le vallon de la Chésine.

Cette efflorescence de l'art chrétien a, je le sais, son côté factice; l'éclat qu'elle jette doit beaucoup à l'argent qui, de nos jours, court les rues; mais où l'argent ne peut rien, dans les lettres, par exemple, on retrouve la pensée chrétienne vive et active. Jamais les vies des saints n'ont été plus curieusement et plus affectueusement étudiées. Saint Grégoire VII lui-même, si longtemps poursuivi par la haine philosophique, a trouvé son historien dévoué dans le protestant Voigt, et, en lisant la *Françoise d'Amboise* de M. de Kersabiec, on respire un parfum de piété et de tendresse qui rappelle sans doute les vieux temps, mais qui ne nous est plus étranger depuis la *Sainte Elisabeth* de M. de Montalembert et les vies des saints de la bibliothèque dominicaine.

Nous n'avons point l'intention de suivre le nouvel historien dans le développement de son sujet; chacun le lira et se laissera aller au charme de cette vie simple et calme comme tout ce qui est grand. Françoise d'Amboise ne fut point ce qu'on appelle un génie, mais elle fit plus que le génie n'eût fait: elle adoucit un caractère violent jusqu'à la fureur; elle éclaira une intelligence naturellement obscure; elle rendit chaste jusqu'à la plus complète abnégation un cœur qni avait connu les entraînements du vice; elle fit, en un mot, d'un prince qui eût pu être un fléau pour la Bretagne un souverain dont la mémoire est restée en bénédiction. Ce sont là de ces œuvres d'en haut pour lesquelles les qualités purement humaines sont impuissantes, et qui révèlent, à elles seules, cette sainteté dont la grâce est l'appui. Je voudrais pouvoir citer toute la partie du douzième chapitre, intitulée *Comment la Bienheureuse conseillait son époux et comment elle aimait le pauvre peuple*, pour faire voir ce que peut la sainteté sur le trône. On se figure souvent

la sainteté, même parmi les gens de bien, comme te ement absorbée par les pensées du ciel que celles de la terre lui échappent, et, par une suite nécessaire, comme étant peu propre à gouverner le monde. Il est certain que la sainteté serait un obstacle à beaucoup de choses que nous admirons. Avec elle, il y aurait moins de guerres peut-être, moins de conquêtes. Les règnes de saint Louis de France, saint Henri d'Allemagne, saint Ferdinand d'Espagne, saint Etienne de Hongrie, nous prouvent d'ailleurs que la garde du droit et de la justice ne laissera jamais chômer la gloire. Pierre II lui-même, l'époux de Françoise d'Amboise, n'hésita pas, tout petit prince qu'il fût, à prendre les armes pour aider la France à chasser l'Anglais, et les bandes bretonnes contribuèrent, pour leur bonne part, à la conquête de la Guyenne. Mais ce qu'on voit, en outre, avec la sainteté sur le trône, c'est ce soin du *povre peuple* qui fait passer la gloire du prince après le bonheur de tous; c'est cette ambition du bien qu'étouffe si souvent une autre ambition plus dévorante et plus commune. Pierre II fit la guerre dans l'occasion, mais il fut, avant tout, le père des malheureux. Comment ne pas admirer cet article de ses constitutions qui, hier encore, faisait défaut à notre législation française! « Voulons et ordonnons que nos procureurs généraux et particuliers, et pareillement les procureurs des prélats, barons et autres, chacun en sa juridiction, soient tenus doresnavant *plédoier* les causes *ès poures misérables personnes*, moyennant que ceux *poures* fassent foy ou qu'il soit notoire de leur poureté; et si lesdits procureurs estoient absents et que espoir que la cause pourroit toucher au duc et à son office, est commandé aux juges *contraindre* l'un des autres advocats assistans à la cour [1]. »

Ainsi la pauvreté ne peut jamais être un obstacle à la justice; le procureur du duc doit être le procureur du pauvre, et, s'il est absent, les juges devront *contraindre* un *advocat* à *plédoier* pour lui. N'est-ce pas, comme le fait très-bien remarquer M. de Kersabiec, « le principe même de *cette assistance judiciaire* que nos lois mo-

[1] *La Bienheureuse Françoise d'Amboise, Pièces justificatives*, p. 375.

dernes viennent de consacrer et que *nous regardons comme une conquête* [1]? » Nous ajouterons, toutefois, que si c'est une conquête pour nous autres Français, c'est un vieux droit ailleurs, à Rome particulièrement, dans cet État pontifical que nos *sages* trouvent si arriéré, et où il n'est pas une commune qui n'ait, de temps immémorial, son médecin des pauvres, son pharmacien des pauvres et son *avocat* des pauvres.

L'influence de Pierre II et de Françoise d'Amboise fut puissante aussi sur les arts, par l'édification surtout du chœur de la Collégiale, l'une des belles œuvres du XVe siècle dans notre ville et l'une des premières auxquelles se soit attaqué le vandalisme de la Révolution. « L'art n'est point dédaigné des princes pieux, dit très-bien M. de Kersabiec; près d'eux, au contraire, il a grandement à gagner; il se moralise et s'élève [2]. »

Ainsi la Bretagne était heureuse par ses lois, glorieuse par les armes et par les arts; que devint-elle sous les successeurs de Pierre? Je n'ai certes pas la prétention de nier les merveilles artistiques que produisit le règne de François II; je ne nierai pas davantage la prospérité dont la Bretagne jouit alors, prospérité telle qu'au dire d'Alain Bouchart, il n'était pas si petit village qui ne fût plein de vaisselle d'argent. Mais ces compétitions de pouvoir qui finirent par dégénérer en luttes intestines, ces intrigues de cour qui livrèrent les conseils du duc à des étrangers, cet oubli de la patrie qui fit chercher à des Bretons l'alliance de la France contre leur duc, et qui aboutit au traité du Verger, c'est-à-dire à la ruine anticipée de la nationalité bretonne, eût-on vu ces tristesses et parfois ces hontes avec Pierre II et Françoise d'Amboise? Il est permis d'en douter. Mais ce qu'on n'eût pas vu surtout, c'est le vice sur le trône, c'est l'immoralité donnée en spectacle et en exemple, semant la corruption et dilapidant la fortune publique. Dès le 23 mai 1463, peu d'années, par conséquent, après l'arrivée d'Antoinette de Magnelais à la cour de Nantes, nous voyons cette *sorcière Circé*, pour parler comme Albert Legrand, en possession

[1] *La Bienheureuse Françoise d'Amboise*, p. 122.
[2] *La Bienheureuse Françoise d'Amboise*, p. 188.

de la seigneurie de Chollet, qu'elle avait achetée des bienfaits du duc, car elle avait reçu de lui *grand nombre de finances* [1]; et la générosité du prince ne diminua pas, les comptes du trésorier-général Landais en offrent la triste preuve. Nous y remarquons notamment, à la date des années 1469 et 1470, des articles tels que ceux-ci : — « Pour le remplissement des dépenses de Mlle de Villequier [2], de l'année précédente, 1,016 livres; — pour six mois de la dépense de Mlle de Villequier, 3,200 l.; — pour six autres mois, 2,300 l.; — pour excès de la dépense de mademoiselle, 1,000 l.; — à maître An-jorant, pour plusieurs draps de soie et de laine et autres parties de garde-robe pour madite demoiselle, 975 l.; — à Jehan de Moussy, pour plusieurs parties de garde-robe qu'il a baillées à madite demoiselle, 3,300 l.; — pour employer cette année à la dépense de mademoiselle, 6,000 l.; soit un total de 14,591 l. A la suite de chaque somme on lit cette mention qui met la honte au-dessus des lois : *Sans que* le receveur *en soit comptable à la chambre des comptes de mondit sieur le duc* [3].

Tel était le prix de la maîtresse ! Et la dépense de l'épouse, à quoi se montait-elle? Le même compte la porte à 6,500 l. Je me trompe; il faut y ajouter, en 1469, 5,700 l. pour *le béguin* de la duchesse, c'est-à-dire pour ses obsèques et le deuil de la cour !

On comprend tout ce que cette décrépitude de la souveraineté dut inspirer de tristesse à la Bienheureuse Françoise d'Amboise. Si elle avait renoncé au monde, après la mort de son mari, elle

[1] D. Morice, *Pr.*, t. III, p. 40.

[2] Tout le monde sait qu'Antoinette de Magnelais était veuve du sire de Villequier.

[3] D. Mor., *Pr.*, t. III, col. 222. — Et à ces dons il faudrait ajouter les dons faits aux bâtards, la baronnie d'Avaugour, la seigneurie de Clisson, etc.; on sait quelle fut la récompense : le baron d'Avaugour se ligua avec les Français contre son père. Quelques historiens font grand bruit du désintéressement d'Antoinette de Magnelais, lors de la guerre du *Bien public*. Elle fut, en effet, généreuse alors; elle avait de bonnes raisons pour ne point aimer Louis XI, mais il m'est impossible de voir là rien qui justifie cette phrase, la dernière de l'article *François II*, dans la *Biographie bretonne* : « Nous ne pouvons nous empêcher de regretter qu'il n'ait pas plus obéi aux inspirations généreuses de la dame de Villequier qui paya, du moins, son amour d'un dévoûment sincère et éclairé. » C'est le petit roman d'Agnès Sorel renouvelé au profit de sa cousine.

n'avait renoncé ni à ses sentiments de Duchesse bretonne ni à sa conscience. Aussi n'attendit-elle pas la mort de l'épouse délaissée pour protester contre l'injure qui était faite à une princesse *du sang de Bretagne et d'Écosse* et qui, en même temps, était faite à Dieu. N'obtenant point de réponse elle vint à Nantes [1] et contraignit, par sa seule présence, la concubine à quitter la demeure ducale ; mais à peine fut-elle partie, la concubine y rentra. Albert de Morlaix signale *plusieurs seigneurs qui, par le moyen de cette femme, possédoient l'oreille et l'affection du prince,* comme ayant alors *traversé et affligé* la Bienheureuse, et M. de Kersabiec n'hésite pas à nommer Landais. Nous avons vu que Landais, en sa qualité de trésorier, ne se refusait pas à ordonnancer les faiblesses du duc ; *cault et subtil*, comme le représente l'histoire, il n'était point sans doute de caractère à braver une fortune rivale de la sienne ; mais les favoris aiment généralement peu les favorites ; on accusa même, dans le temps, le trésorier d'avoir voulu se défaire, par *ingromance*, de *ladite dame de joye* [2], comme la nomme Albert de Morlaix. J'ai enfin de la peine à croire que Landais fût capable de venir au secours d'un crédit menacé qui n'était pas le sien. S'il le fit, dans tous les cas, ce ne put être qu'en cachette, car la duchesse Marguerite, la malheureuse épouse de François II, le nomma, trois ans après, l'un de ses exécuteurs testamentaires [3]. Le désir d'assurer les clauses financières de cet acte y fut certainement pour quelque chose. Comprendrait-on néanmoins la femme outragée et mourant de douleur, donnant le titre de *bien-amé,* et confiant ses volontés dernières à l'un des artisans de l'opprobre dont elle était victime [4] ?

[1] Mellinet, avec son exactitude ordinaire, la fait partir des Couëts où elle ne s'établit que dix ans après.

[2] D. Morice, *Pr.*, t. III, col. 399.

[3] D. Morice, t. III, *Pr.*, col. 202.

[4] Quant au caractère de Landais, il me semble avoir été assez habilement saisi par D. Morice à la page 155 du second volume de son histoire. Une phrase, toutefois, est à reprendre, c'est celle-ci : « S'il eut tous les vices *ordinairement* attachés à une naissance obscure... » Mais veut-on savoir comment cette phrase a été citée par un historien qui la reproche au bénédictin breton : « S'il eut tous les vices *nécessairement* attachés, etc... » *O fides !* Louis XI qui n'était plus d'une nais-

Je voudrais maintenant retrouver autour de nous les lieux auxquels est particulièrement attaché le souvenir de Françoise d'Amboise. La Collégiale n'existe plus et le chœur qu'édifia Pierre II ne nous est plus représenté aujourd'hui que par l'îlot de maisons que circonscrivent les rues Ogée, Portail, Notre-Dame et la place Dumoutier. Vainement cherchons-nous au Pilori quelques vestiges de cette maison de Guiole qui fut franchie, nous apprend M. de Courcy, pour servir de logement aux ambassadeurs, et dans laquelle Françoise trouva momentanément un refuge en 1462. Les Couëts n'ont plus que quelques pans de murs qui soient antérieurs à notre époque; le château de Nantes a perdu par un incendie, sous Louis XIV, l'un des deux corps de logis construits par François II; mais, du moins, il en reste un, remarquable à tous égards par son architecture, et qui vit certainement la bienheureuse épouse de Pierre II. Le portail de la cathédrale, dont la première pierre fut posée en sa présence, et la grande nef qui fut construite de son temps, comptent aussi en première ligne parmi les monuments qu'elle fréquenta : « Elle priait, nous dit M. de Kersabiec, à l'érection de ce temple où nous venons aujourd'hui l'honorer et la prier à notre tour [1]. »

Une rue nouvellement ouverte de la place Saint-Vincent à l'Hôtel-de-Ville et quelques celliers de marchands de vins nous représentent aujourd'hui ce couvent des religieuses de Sainte-Claire, dans lequel Françoise se retira d'abord, lorsqu'elle fut veuve. Comment enfin parcourir la rue de la Fosse, celle des Douves-Saint-Nicolas, de la Casserie, les Changes, la Grande-Rue, la rue de Briord, la rue Notre-Dame, sans la voir marchant au milieu du peuple qui s'est soulevé, en 1462, pour la défendre! Françoise habitait alors chez un gentilhomme près de Saint-Julien, c'est-à-dire rue de la Fosse, près de la rue actuelle de la Bourse [2];

sance obscure fut d'ailleurs le modèle de Landais, et il faut convenir qu'en bien comme en mal la copie ne fut pas indigne du modèle.

1 *La Bienheureuse Françoise d'Amboise*, p. 29.

2 La chapelle Saint-Julien était à peu près vis-à-vis le passage Pommeraye actuel. Le lieu indiqué par la *Vie de la Bienheureuse* correspond assez bien avec celui qu'occupa, un siècle après, le célèbre manoir d'André Rhuis, où logèrent, en 1573, les deux princes qui devaient être Henri III et Henri IV. On désigne ordinairement la

elle voulait aller prier à Notre-Dame, lorsqu'elle fut arrêtée par un de ses oncles, à la porte Saint-Nicolas qui occupait alors l'emplacement de la place Royale. Au bruit de cette violence les Nantais se soulèvent et Françoise s'avance au milieu d'eux en calmant leurs ressentiments et leurs inquiétudes : « Elle marche, dit son historien, avec cette majesté simple et cette angélique douceur que nous lui savons, contraste étonnant avec les armes qui l'entourent et le bruit qui l'accompagne. Derrière elle s'agitent des lances, des épées, des bâtons, des instruments de travail transformés en armes de guerre. Quatre mille hommes sont sur pied pour sa querelle... de toutes parts l'on saisit et l'on baise ses longs habits de deuil [1]. »

L'ouvrage de M. de Kersabiec est à la fois un livre de piété et un livre d'histoire; ce n'est pas seulement la vie d'une sainte, c'est la vie de toute une province pendant un demi-siècle. Les lecteurs de la *Revue* n'ont certainement point oublié le chapitre intitulé : *La Bienheureuse Françoise d'Amboise et Antoinette de Magnelais* [2]. Ils connaissent par conséquent la manière de l'auteur qui sait joindre l'érudition de notre temps à ce qu'on appelle la naïveté et ce que j'appellerai, moi, la conviction franche et nette du vieux temps; c'est, en un mot, une étude sérieuse sans le laisser-aller des chroniques. J'ai déjà parlé du sentiment qui anime ce livre, sentiment pour Dieu, pour la patrie, pour la famille; par là encore il tient à nos anciens chroniqueurs. Prenez, pour vous en convaincre, l'*Introduction* et surtout la *Dédicace*. M. de Kersabiec l'adresse à ses enfants :

« En lisant, dans nos vieux auteurs, leur dit-il, la vie de l'amirable princesse de Bretagne, FRANÇOISE D'AMBOISE, j'ai pensé à vous, et j'ai formé le dessein de l'écrire en un volume facile à lire et à méditer.

maison des Tourelles, à l'entrée de la Fosse, comme ayant été la demeure de Rhuis. C'est une erreur que j'ai partagée et que je rétracte. Il résulte, en effet, très-clairement du récit de l'entrée du duc de Mercœur à Nantes, tel que M. de la Borderie l'a publié d'après les registres latins du chapitre, que cette maison se trouvait entre Saint-Julien et la porte Saint-Nicolas, c'est-à-dire entre la rue de la Bourse et la place Royale.

1 *La Bienheureuse Françoise d'Amboise*, p. 222.

2 *Revue de Bretagne et de Vendée*, n° d'avril 1865.

» En quelque état que Dieu vous pose sur cette terre, vous trouverez ici des exemples à suivre. Puissiez-vous le comprendre et reproduire en votre vie les traits de ce modèle !

» Ceux qui ont marché devant vous et devant moi l'ont fait. Que mon père, si loyal à Dieu et aux hommes, que mes tantes Stylite, Eulalie, Hélène, comme lui si simples et si énergiques dans l'accomplissement de la volonté du Seigneur, si fermes et si persévérantes dans ses voies, reçoivent ici l'hommage de ma piété.

» Que ma mère, que la femme douce et forte qui est la vôtre, lesquelles continuent près de nous ces traditions, acceptent ce tribut de notre commune tendresse !

» Puissiez-vous, à l'exemple de la bienheureuse duchesse FRANÇOISE, comme aussi de vos parents, ne vous occuper ici-bas que de Dieu et du devoir, ne prendre de l'opinion du monde que le peu qu'elle vaut, et

FAIRE SUR TOUTES CHOSES QUE DIEU SOIT LE MIEUX AYMÉ ! »

Ne dirait-on pas un feuillet échappé de quelque livre du temps de saint Louis ?

EUGÈNE DE LA GOURNERIE.

TROIS CONFÉRENCES LITTÉRAIRES A NANTES.

M. Deschanel, ancien professeur de l'Ecole Normale, auteur d'un grand nombre d'ouvrages et rédacteur du *Journal des Débats,* vient de développer, dans trois conférences, son système littéraire d'une façon assez complète pour que nous puissions l'apprécier, sans avoir la crainte de porter un jugement précipité ou inexact.

Gœthe, dans ses Mémoires, nous dit : « Le narrateur exerce sur son auditoire une grande influence. Ecrire, c'est défigurer la parole ; lire froidement et à part soi, c'est suppléer tristement à la sensation que fait un discours. « Il est impossible, en entendant M. Deschanel, de ne pas reconnaître la vérité de ce qu'écrivait le grand poète allemand. En effet, la grâce de sa diction, le charme de sa parole accentuée, spirituelle, sensible, mordante ou enthousiaste, prête une valeur spéciale aux recherches ingénieuses, quoique souvent paradoxales, dans lesquelles le causeur semble se jouer, aussi bien qu'aux appréciations plus sérieuses d'œuvres connues, déjà commentées par les grands maîtres, et qu'il ne nous a pas présentées sous un point de vue nouveau. Quant aux idées littéraires émises par M. Deschanel, nous sommes loin de les adopter sans contrôle et nous en dirons notre avis, après avoir analysé très-succinctement les sujets traités devant le public nantais.

M. Deschanel s'est proposé de démontrer qu'on devait chercher, et qu'il était possible, dans une œuvre de style et d'art, de reconnaître non-seulement le siècle où elle s'est produite, mais bien encore le climat, le pays, la race à laquelle appartient l'auteur, puis l'auteur lui-même, son sexe, son âge, son tempérament, sa santé et, à plus forte raison, son caractère, son éducation, ses ha-

bitudes. En effet, dit-il, dans les modifications du langage, dans les nouvelles combinaisons de style, les nouveaux tours, et surtout dans les mots et dans les pensées qui marquent l'état moral du temps, il est facile de reconnaître, en France, un auteur du XIXe siècle, du XVIIIe, ou du XVIIe, un auteur, bien entendu, ayant un caractère, un style, une physionomie à lui, et non pas un faiseur de pastiches qui s'étudie à écrire dans le langage de tel autre siècle. Il est également aisé de voir sous quel climat, dans quel pays telle œuvre s'est produite. Boileau lui-même a dit : « Les climats font souvent les diverses humeurs. » Un poète célèbre-t-il comme un idéal la fraîcheur profonde qu'on goûte au bord des eaux, au fond des bois, dans les antres et dans les vallons glacés? on devine que c'est un poète du Midi, d'un pays que tourmente le soleil. Les gens du Nord dans leurs poésies, au contraire, ne rêvent que soleil, et chantent, avec Victor Hugo :

Quand vient l'été le pauvre adore!
L'été, c'est la saison de feu;
C'est l'air pur et tiède encore.
L'été, c'est le regard de Dieu!

On désire toujours ce qu'on n'a pas. Les poètes latins voulant peindre la beauté des femmes, leur donnent volontiers des cheveux blonds, parce qu'en Italie toutes les femmes ont les cheveux noirs, et réciproquement, quand les poètes célèbrent les beautés brunes, c'est parce qu'ils sont du Nord, pays des beautés blondes. Puis, avec le climat, continue M. Deschanel, on voit se réfléchir le sol, la race et le caractère de la nation. Mme de Sévigné est non-seulement une Française, mais une Bourguignonne au style chaud, coloré comme le vin de son pays. Montaigne est Gascon, descendant d'une famille anglaise, élevé dans le goût des auteurs latins; il est donc Anglo-Saxon, greffé de latin, et en a tous les caractères. Corneille se montre Normand par son goût pour les plaidoyers. Les Girondins, Girondins par leur éloquence. Une femme se devine encore à mille choses; elle a plus de trait, moins de méthode, plus de passions, moins d'arguments, plus de flamme, moins de charpente, plus de légèreté, de finesse, de malice. Quant au caractère et à l'âge, ils se trahissent dans les ouvrages de l'esprit. On retrouve la fierté et la noblesse de l'auteur du *Cid* dans les stances adressées à une jeune coquette, et on ne peut confondre les œuvres

de la jeunesse d'Homère, de Montesquieu, de Boileau, etc., ayant les défauts et les qualités de la jeunesse, avec celles de leur vieillesse, ayant également les qualités et les défauts propres à l'âge viril.

Après de longues explications sur les quatre sortes de tempéraments, M. Deschanel se plaît à les rechercher dans la manière de chaque écrivain. Bossuet est un nervoso-sanguin, Pascal est un nervoso-bilieux, le cardinal de Retz, un nerveux-bilieux-sanguin, Jean-Jacques Rousseau, un bilieux mélancolique, Voltaire, un nerveux, etc. La santé, enfin, se marque dans les ouvrages. Pascal, en bonne santé, écrit les *Provinciales;* Pascal, malade, écrit les *Pensées.* Donc, rechercher tout l'homme dans ses œuvres, voilà ce que M. Deschanel entend sous le nom de *Critique physiologique* ou *Critique naturelle.* Dans la seconde et dans la troisième séance, il a continué de faire de la critique physiologique en l'appliquant à deux types bien différents, mais tous deux admirables : Mme de Sévigné et Shakespeare.

Forcée de me limiter, je ne puis entrer dans les détails, ni donner à cette étude une étendue que comporterait peut-être l'importance du sujet, et je me contenterai de rapporter les traits principaux qui m'ont frappée. Tout d'abord, nous ne découvrons pas le but que se propose cette critique physiologique, l'enseignement qu'elle doit donner, l'utilité qu'elle peut avoir. La critique, la vraie critique, en littérature, en philosophie, en histoire, cherche consciencieusement la vérité, se propose de faire jaillir la lumière et tend à tirer de tout travail, de toute production humaine, un enseignement puissant qui élève les âmes et les caractères en développant les facultés intellectuelles et morales. Il serait trop long d'énumérer les avantages incontestables de cette critique supérieure ; mais si la critique physiologique peut avoir son côté amusant et curieux, je nie qu'elle soit, ainsi que le prétend M. Deschanel, nécessaire pour l'appréciation d'une œuvre et qu'elle nous conduise à une étude morale vraie et complète. Qu'importe à la valeur des œuvres que Bossuet soit nervoso-sanguin, Jean-Jacques bilieux ? Mme de Sévigné, à laquelle une étude particulière a été consacrée, s'est-elle montrée à nous sous un jour nouveau ? Avons-nous rencontré des appréciations originales, des côtés inconnus qui puissent ajouter aux portraits tracés par tant de littérateurs distingués et dont la mémoire de tous les auditeurs

conservait encore le souvenir? Non, nous avons retrouvé avec plaisir le charmant écrivain que nous connaissions ; mais certainement sans que la critique physiologique ait fourni un trait au tableau, ni éclairé un point sombre, ni révélé une beauté nouvelle. Et Shakespeare, qui offre un champ si vaste et tant de trésors littéraires? Je dois convenir que M. Deschanel a montré un remarquable talent dans la manière dont il a analysé le grand poète anglais et dans son heureuse division en trois ordres des beautés de Shakespeare, division qui lui permettait d'envisager ce génie fécond sous ses faces différentes et d'en donner un brillant aperçu ; mais la critique physiologique n'y entrait pour rien, et si nous ne tenions compte du cadre dans lequel le peu de temps forçait M. Deschanel à se renfermer, nous lui demanderions pourquoi il a négligé tant de beautés du premier ordre et n'a pas fait ressortir le côté vraiment délicat et poétique du surnaturel employé par Shakespeare?

Enfin, et c'est un reproche plus grave, non-seulement cette critique manque d'élévation, mais, malgré les réserves de l'auteur, elle touche, elle conduit, elle entraîne au matérialisme ; le corps y domine l'âme, le médecin a plus à y voir que le moraliste. M. Deschanel oublie que l'éducation et surtout la religion peuvent apaiser les emportements sanguins, calmer les effervescences bilieuses, en un mot, modifier les tempéraments. Du reste, convenons à regret que M. Deschanel, dans un hors-d'œuvre qui lui a servi de conclusion et qui a gâté la bonne impression qu'auraient laissée ses conférences, a préconisé les idées de liberté et de fraternité, non comme l'ont fait les Guizot, les Cousin, les Villemain, les Montalembert, avec cet éclectisme, cette hauteur de vue, cette impartialité qui sont une des causes de leur supériorité et de la puissance de leur parole, mais avec une véritable hostilité contre les classes élevées, une malveillance qui perçait dans les anecdotes, des récriminations qui ne devraient plus se produire dans un siècle éclairé. *Sursum corda!* tenons en haut notre cœur, dit M. Cousin ; et M. Villemain n'est jamais sorti de la sphère élevée où il tenait ses cours, pour abaisser ainsi leur niveau.

Dans cette même péroraison, M. Deschanel a exalté la gloire littéraire au-dessus de toutes les gloires. Je serais un peu tentée d'être de son avis, tant j'aime les œuvres de la pensée humaine ; mais cette opinion est discutable, car celui qui atteint à la gloire

militaire risque sa vie, son corps, ce corps dont M. Deschanel fait pourtant un si grand cas ; celui qui se voue à la politique, accepte pour son pays une immense responsabilité, une vie de luttes toujours mal récompensée, souvent attaquée par la calomnie. Si donc la première vraie gloire se mesure à la souffrance bravée, à l'abnégation, ce n'est peut-être pas l'homme de lettres qui la mériterait ? Enfin, le professeur, dans un élan d'enthousiasme, s'écrie, en parlant des philosophes Spinosa, Voltaire, Diderot, etc. : « Honorons-les, adorons-les. » Certes, nous admirons le génie, mais nous n'honorons que ce qui est honorable, que ce qui mérite l'honneur dans le sens le plus complet du mot, dans le sens que M. A. de Vigny lui donnait en le définissant si bien. Nous ne pouvons honorer des hommes dont souvent le caractère et la conduite privée ne sont pas à la hauteur du génie qu'ils tenaient de Dieu. Quant à l'adoration, si je ne craignais d'être banale à force de vérité, je dirais la réponse que les enfants apprennent dans le catéchisme ; mais du moins je répéterai avec M. Cousin : « Au dernier degré, comme à la cime de l'être, partout Dieu se rencontre. Dieu est la source du vrai, du beau et du bien. En pensant à ce Dieu, au-delà duquel il n'y a plus rien à chercher, l'homme éprouve le sentiment religieux par excellence, l'adoration, que composent à la fois le respect et l'amour. » Dans la glorification du génie, M. Deschanel a donc oublié ou négligé de remonter à celui qui le dispense à son gré, et c'est peut-être à cause de l'absence de l'élément religieux dans ses conférences, qu'il traite si légèrement Descartes, qu'il a tant foi dans l'influence du tempérament sur les manifestations du génie, et que, malgré son talent, sa vive intelligence et ses études sérieuses, sa critique sans but manque d'élévation.

AMÉLIE HUBANS.

CHRONIQUE.

SOMMAIRE. — M. Vert, M. Faucheur, M. Nau. — La retraite ecclésiastique de Nantes et Mgr Mermillod. — Un passage du discours sur l'*Eglise*.

La ballade allemande a raison : Les morts vont vite! Le mois passé, nous vous annoncions qu'un écrivain plein d'avenir, M. de Livonnière, venait de quitter ce monde, dans toute la force de l'âge, et quelques jours plus tard, le *Journal de Rennes* nous arrivait encadré de noir : MM. Delabigne-Villeneuve et Pocquet nous y disaient, en pleurant : « Notre cher et excellent ami, notre vaillant et fidèle collaborateur, M. Pierre-Stanislas Vert est mort !... Un mal subit, intense, foudroyant, l'a terrassé... Notre douleur est bien amère, et nos regrets sont de ceux que n'effacera pas le temps. » Puis ils rendaient à M. Vert un hommage contre lequel nul ne s'inscrira, — et nous, moins que personne, nous qui avons eu l'honneur de le voir de près et d'apprécier les rares qualités d'esprit et de cœur qui le distinguaient entre tous. « Ce qui caractérisait éminemment M. Vert, c'était la pureté et l'ardeur de sa foi, son attachement profond et inaltérable aux traditions et aux dogmes catholiques. Le Saint-Siége ne comptait pas de fils plus dévoué, de plus ferme et de plus vigilant défenseur de ses droits sacrés. » M. Vert entrait dans sa cinquante-troisième année.

En même temps que Rennes était émue par cette fin si prématurée et si subite, Nantes ne l'était pas moins par celle de deux de ses architectes religieux les plus habiles : M. Henri Faucheur et M. Théodore Nau. Le premier avait quarante ans à peine. « A l'amour de son art, a dit la *Semaine religieuse*, M. Faucheur joignait une foi profonde et une piété sincère ; le jour où il a été frappé, il avait eu le bonheur de s'approcher de la table sainte... Espérons que Dieu aura reçu dans son temple éternel celui qui, sur la terre, lui a élévé de si beaux sanctuaires. » — Qui ne sait que M. Nau était bien digne aussi d'un pareil éloge, lui qui a enrichi notre diocèse de Nantes (dont il était l'architecte) de tant de remarquables monuments religieux ? La Société archéologique de notre ville a eu l'honneur de l'avoir pour président, depuis sa fondation jusqu'à ces dernières années.

L'espace nous fait malheureusement défaut pour dire tout le bien que nous pensons de ces trois hommes d'une incontestable valeur, M. Vert, M. Faucheur et M. Nau; nous avons tenu, du moins, à exprimer ici le

sentiment douloureux que nous font éprouver des pertes si regrettables pour les lettres, les arts et la religion.

La religion ! comme elle vient d'être honorée parmi nous ! Mgr Mermillod, évêque d'Hébron, et auxiliaire de Genève, avait prêché la retraite ecclésiastique. Le jour de la clôture, jeudi, 13, les trois cents prêtres qui y avaient pris part se rendent processionnellement à la cathédrale. Là, après leur avoir distribué la sainte communion, Monseigneur monte en chaire et prononce sur l'*Eglise* un des plus admirables discours que nous ayons jamais entendus. Tâchez d'en juger, chers lecteurs, par cette pâle reproduction de la dernière partie :

« ... On nous demande, mes bien chers frères, si l'Eglise est de son heure et de son temps ? La réponse est facile. L'Eglise est de son heure parce qu'elle est de toutes les heures, et elle est de tous les temps parce qu'elle est de l'éternité. Ce qu'il faut dire, c'est que l'heure, c'est que le temps, ne sont pas de l'Eglise ; mais l'heure et le temps passeront et l'Eglise ne passera pas. Les temps peuvent se séparer de l'Eglise, et ils en souffrent ; mais l'Eglise ne se sépare jamais des temps.

» Qu'on me permette une comparaison. Dans l'arène antique, les gladiateurs qui allaient au combat passaient devant le trône de César, et lui jetaient ce cri : César, ceux qui vont mourir te saluent ! Ainsi, dans l'arène du temps, les siècles passent devant le trône inébranlable de l'Eglise qui les bénit.

» Les trois premiers siècles, avec leurs persécutions et les robes ensanglantées de leurs martyrs, ont passé devant elle et sont venus déposer à ses pieds leur suprême adieu : Ceux qui vont mourir te saluent. — Le IVe, le Ve et le VIe siècles, avec l'empire romain qui s'écroule, les jeunes et fiers barbares qui s'avancent, les docteurs et les phalanges de solitaires, ont dit, près d'expirer : Ceux qui vont mourir te saluent. — Le VIIe siècle, avec ses ordres monastiques, qui devaient régénérer et civiliser l'Europe, ses Colomban, ses Patrice, a salué l'Eglise qui le bénissait. — Le VIIIe, le IXe, le Xe, avec leurs obscurités et leurs gloires, ont passé : Ceux qui vont mourir te saluent. — Le XIIe, avec ses croisades ; le XIIIe, avec ses cathédrales et ses grands ordres religieux, ont reçu à leur tour les bénédictions de l'Eglise, et lui ont dit : Ceux qui vont mourir te saluent. — Le XIVe siècle et ses troubles naissants ; le XVIe, avec ses déchirements et ses luttes religieuses, disent eux aussi à l'Eglise immuable, quoique attristée : Ceux qui vont mourir te saluent. — Le XVIIe siècle, avec son auréole de gloire et ses combats ; le XVIIIe, avec son rire satanique, passent après les autres et jettent le cri de tous les temps : Ceux qui vont mourir te saluent. — Enfin, le XIXe siècle, avec ses grandeurs et ses abaissements, avec son panache de vapeur et la fumée de son industrie, dans trente-cinq ans aura

disparu, et près de s'évanouir, il répétera lui aussi : Celui qui va mourir te salue. — Le XXe et le XXVe siècles y viendront et passeront à leur tour; mais l'Eglise est là, immuable, éternelle, de tous les temps, de tous les lieux, parce qu'elle repose sur Jésus-Christ, la pierre angulaire.

» Oui, l'Église est de tous les temps; oui, elle est de son temps. Elle en comprend les aspirations et les misères. Ce qui est noble et grand, elle l'encourage et le dirige. Mais aussi elle lutte contre les inclinations sensuelles et égoïstes de notre époque. Il y a surtout à cette heure trois tendances funestes qui se partagent les peuples et préparent leur ruine : c'est d'abord la tendance à se séparer de Dieu et à vivre sans lui dans le monde; et parce que l'homme est enfin parvenu à ressaisir quelques éclats du sceptre d'Adam sur le monde matériel, parce que ses inventions modernes lui rendent une puissance inconnue jusque-là, il croit, pense, agit, comme s'il était le maître tout seul; il nie les droits de Dieu et proclame bien haut les droits de l'homme, sans voir que derrière lui se dresse une double menace, l'une des légitimes vengeances d'un Dieu oublié, méconnu, l'autre des injustes prétentions d'en bas, qui s'agitent, et travaillent à renverser le monde. Ah! ils ont mis Dieu à la porte de leurs lois, de leurs constitutions depuis bientôt trois siècles, et depuis trois siècles, la machine du monde laisse entendre d'affreux craquements, sinistres précurseurs d'une plus affreuse catastrophe, si elle n'est conjurée.

» Un autre penchant non moins funeste porte à nier les droits exclusifs de la vérité et à soutenir, comme le disent ces modernes philosophes dans leur barbare langage, l'identité des contradictoires, l'identité du bien et du mal, du vrai et du faux; pente fatale, destruction de tout principe, subversion des mœurs, ruine des nations et de la société.

» Enfin, une autre dangereuse tendance, c'est la soif de l'enrichissement rapide, des honneurs, des biens, de la jouissance : on veut jouir, jouir promptement, jouir à tout prix.

» Or, qui s'opposera à cette invasion qui menace de tout détruire et de renverser la société? L'Église, et l'Eglise seule. Par la prière elle relie Dieu à l'homme, la terre au ciel, le temps à l'éternité; la prière qu'elle confie à ses prêtres d'abord, puis à tous ses autres enfants; la prière qui conjurera la vengeance du ciel, et arrêtera peut-être le torrent dévastateur des passions furieuses.

» Un vaisseau, entouré de toutes les horreurs de la tempête, était doublement menacé. Sous lui, mugissait la mer déchaînée, et le ciel en feu faisait planer sur sa tête la terreur et la mort. Tout était perdu, quand tout à coup une sublime inspiration éclaire le capitaine. Saisissant dans ses bras un petit enfant qui pleurait sur le sein de sa mère, il le suspend entre le ciel irrité et l'Océan furieux, et s'écrie : « Mon Dieu! punirez-vous l'innocence? » A l'instant, les vents se calment, le

soleil reparaît, les flots se taisent, et le navire vogue à pleines voiles sur la mer apaisée. L'Église est ce capitaine; le vaisseau, c'est le monde; l'enfant, c'est la prière; l'innocence, la victime sainte, qui seule sait conjurer les orages d'en-haut et les fureurs d'en-bas.

» ... Enfin, au désir insatiable des honneurs et du bien-être, du confortable de la vie, l'Église oppose le sacrifice. Elle sait inspirer l'enthousiasme de la pauvreté et glorifier l'humiliation. Elle donne ses enfants à tous les dévouements, à tous les héroïsmes. Telle est l'Église, au monde moderne, son soutien nécessaire, son unique appui. Comme l'Atlas antique elle le porte. Sans elle, il s'abîmerait sans retour dans une mer pleine de honte et de douleur.

» Attachez-vous donc à l'Église et soyez-lui fidèles. Ah! je ne vous le dis pas, à vous, vénérés prêtres, car je sais que l'amour de l'Église est intimement gravé dans votre âme. Développez chaque jour en vous l'amour de Jésus-Christ; que vous ne viviez plus, qu'il vive en vous, et que votre vie soit dévouée et livrée aux âmes : *Da mihi animas, cætera tolle tibi.*

» L'attachement à l'Église, vous le recommanderai-je à vous, M. T. C. F., à vous qui lui donnez si généreusement le tribut de vos prières, de votre or, de vos enfants? Tous, riches et pauvres, habitants des campagnes, artisans de la cité, vous savez apprécier les joies pures des familles chrétiennes, qui ont l'honneur de donner des défenseurs aux droits de l'Église, des lévites au sanctuaire, des prêtres à Jésus-Christ. Souvenez-vous de vos pères, de tant de héros chrétiens, qui honorent votre illustre terre : saint Félix, saint Gohard, dont le sang a coulé sur les dalles de cette basilique; saint Emilien, pieux guerrier, autant que vertueux évêque. C'est lui qui donnait à vos pères ce magnifique éloge : *Fortes in bello, fortiores in fide.* O Bretons, si courageux lorsqu'il s'agit de verser votre sang sur les champs de bataille, mais plus vaillants encore à garder votre foi. Méritez encore aujourd'hui un si glorieux éloge, M. F. Attachez-vous à l'Église dans ses joies et dans ses douleurs, dans ses humiliations et ses triomphes, à la vie et à la mort..... »

— En transcrivant ces lignes, je ressemble fort, chers lecteurs, à un botaniste qui, pour vous faire apprécier la beauté d'une superbe fleur, vous ouvrirait son herbier et, vous montrant un fragment de plante desséché, vous dirait : « La voilà! c'est elle! admirez! » — Mais le coloris, mais le parfum, mais l'éclat, où sont ils? — De même, hélas! où sont la voix, le geste, le regard, l'onction de Mgr Mermillod? Ah! si vous l'aviez entendu, ce pontife-apôtre, ce digne successeur de saint François de Sales, comme nous, vous eussiez été remués jusqu'au fond de l'âme, touchés jusqu'aux larmes, et fortifiés, si c'est possible, dans votre vénération pour Pie IX et dans votre amour pour l'Eglise!

LOUIS DE KERJEAN.

SOUVENIRS DE LA RÉVOLUTION.

M. L'ABBÉ AGAISSE,

CURÉ DE CHATEAUTHÉBAUD.

Au moment où nous commençions nos études cléricales, en 1825, et dans notre jeunesse sacerdotale, Dieu nous accorda la grâce d'entrer en rapport avec un bon nombre d'anciens prêtres, confesseurs de la foi, conservés par la Providence, après la tourmente révolutionnaire, comme pour montrer au jeune clergé, non-seulement avec quel dévouement les vénérables prêtres de Saint-Sulpice et surtout leur si digne et si pieux supérieur, M. Féris, dont ils avaient sans cesse le nom sur les lèvres, soignaient et formaient l'esprit et le cœur de ceux qui devaient être des confesseurs de la foi; mais encore pour donner à ceux qui devaient leur succéder l'exemple qu'ils auraient à suivre si Dieu les mettait à pareillles épreuves.

Or, parmi ces confesseurs de la foi, je n'en ai guère vu qui m'aient causé une plus forte et plus saisissante impression que le vénérable M. Agaisse, curé de Châteauthébaud.

Ce bon vieillard, dont la conversation était si attrayante, l'abord si simple et si cordial, qui avait toujours l'aimable sourire sur les lèvres, et qui accueillait tout le monde avec tant de charité, avait une affection toute particulière pour les jeunes étudiants ecclésiastiques, auxquels il montrait toute sorte de bienveillance, et près desquels il semblait que Dieu lui avait donné une mission à remplir, celle de les pénétrer de l'esprit de foi qui débordait de son âme ardente.

Je puis dire, pour mon propre compte, que je ne voyais jamais ce saint prêtre, soit en particulier, soit au milieu des réunions sacerdotales,

sans que je ne l'entendisse placer la conversation sur quelques sujets édifiants; surtout sur la grâce que Dieu lui avait faite, non-seulement de garder sa foi pendant les bouleversements de 93, mais de travailler sans relâche à la conserver et à la développer, au péril de sa vie, dans le cœur des fidèles de ce diocèse où il avait été retenu comme par miracle.

J'étais toujours ravi de l'entendre raconter d'une manière si intéressante toutes les péripéties de son ministère apostolique dans la paroisse de Châteauthébaud et les contrées voisines; les périls qu'il avait évités d'une façon si prodigieuse, le courage et l'adresse que Dieu lui avait inspirés, même en face d'un général républicain, qu'il osait aborder dans l'intérêt de ses chères ouailles, et je pensai qu'il serait utile à la gloire de Dieu, et plein d'intérêt pour les chrétiens de nos contrées, de lire les faits authentiques qu'il racontait si bien.

Je l'engageai donc à jeter sur le papier les principaux traits de sa vie si éprouvée. J'y étais, du reste, porté encore par le pieux et savant abbé Tresvaux, vicaire-général de Paris, à qui j'avais déjà pu procurer quelques notes pour son *Histoire de la persécution révolutionnaire en Bretagne.*

Le bon monsieur Agaisse voulut bien se rendre à ma prière, mais sa main tremblante et ses yeux affaiblis par l'âge ne lui permettaient plus d'écrire avec rapidité. Son manuscrit autographe arriva trop tard au docte historien, qui, en me le retournant, m'exprima ses remerciements et ses regrets de ne pouvoir, comme il l'eût désiré, le reproduire en entier, son ouvrage étant à peu près terminé.

Il eût été regrettable pourtant que cet intéressant manuscrit fût resté dans l'oubli; Dieu ne le permit pas.

Il fut adressé à l'un de ces généreux chrétiens si bien faits pour comprendre l'esprit de foi qui animait le vénérable curé de Châteauthébaud. Puisque M. Eugène de la Gournerie veut bien se charger de nous faire connaître le manuscrit du vénérable M. Agaisse, mort en odeur de sainteté au milieu des paroissiens qu'il avait tant aimés, et pour lesquels il avait tant de fois sacrifié sa vie, c'est dire, par là même, avec quel intérêt et quelle édification il sera reçu des fidèles de ce diocèse.

CH. GUILLET, curé.

Paimbœuf, ce 24 juin 1865.

Châteauthébaud, 28 juillet 1843.

J'ai été ordonné prêtre à Noël 1788, bien persuadé que la divine Providence me destinait à éprouver des événements extraordinaires. Etant au séminaire, M. Dauchemail, notre professeur, d'une famille noble de Normandie, et l'un des membres les plus instruits de la congrégation de Saint-Sulpice, nous appela, un jour, dans sa chambre, MM. Radu, Vieillard [1], mes amis intimes et moi, et nous lut une prophétie qu'il tenait pour très-authentique. Elle annonçait qu'en 1790, il y aurait *ira Dei super terram* [2]. Profondément affectés, nous parlions sans cesse, depuis lors, de cette prophétie, nous animant à souffrir le martyre, et le désirant ardemment, par l'espérance de gagner promptement et sûrement le ciel.

Providence admirable de mon Dieu! ce fut là ce qui me donna la force et le courage de résister aux avantages les plus capables de séduire si j'avais voulu faire le serment.

Au commencement donc de cette funeste révolution, j'allai trouver mon professeur; je lui rappelai la prophétie; il me dit, en m'embrassant : — Oh! mon ami, voilà les préliminaires! Que va-t-on devenir?

En effet, tout est bouleversé; on demande le serment; la plupart des prêtres sont chassés et remplacés par des intrus. La paroisse où j'étais vicaire, Trans [3], est presque entourée de jureurs: ces suppôts de Satan se liguent pour nous faire tomber dans le schisme. Un curé voisin, d'une très-mauvaise réputation, vint un jour dîner à Trans pour nous surprendre; pendant le repas il manifesta son dessein : — Mon cher confrère, dit-il à mon curé, il faut prêter le serment; il n'y a aucun mal à cela. — Tel n'est pas l'avis des évêques, répondit celui-ci. — Bah! les évêques ne sont pas plus

[1] M. Radu était, au moment de la révolution, vicaire de Sainte-Croix, et M. Vieillard, vicaire de Cugand. EUG. DE LA G.

[2] *La colère de Dieu se répandrait sur la terre.*

[3] M. Agaisse y avait été nommé vicaire au concours. EUG. DE LA G.

que nous! — Comment, monsieur le curé, lui dis-je, les évêques ne sont pas plus que nous! Reconnaissez-vous l'autorité de l'Eglise? — Et je lui citai le concile de Trente : *Si quis dixerit*, etc. — Je vous l'ai dit, reprit-il, les évêques ne sont pas plus que nous. — Ah! monsieur le curé, m'écriai-je alors, vous n'admettez pas les décisions de l'Eglise! admettez-vous au moins l'Ecriture sainte? — Comment! si je l'admets? — Eh bien! *Spiritus sanctus posuit Episcopos regere Ecclesiam Dei*..... Que dites-vous à cela? — Mon homme rougit et se tut; mais il dit à mon curé que j'étais un *très-mauvais sujet* et qu'il *fallait me chasser*.

Tout dès lors se ligua contre moi, département et district, pour me mettre à la porte de Trans.

Ma constance a été, depuis lors, mise bien des fois à l'épreuve, mais, grâce à la divine Providence et à la sainte Vierge, en qui j'ai toujours eu la confiance la plus grande, j'ai eu le bonheur de sortir sain et sauf de tous les dangers. Un samedi au soir, mon curé reçut une lettre signée d'un membre du département, d'un membre du district d'Ancenis et du maire de la paroisse; elle était conçue en ces termes :

« Mon cher curé, nous vous sommes très-attachés, nous dési-
» rons ardemment vous conserver et nous ne vous demandons
» qu'une seule chose, que vous pouvez faire facilement; c'est
» de chasser votre vicaire qui est un très-mauvais sujet. »

Le bon curé, qui avait pour moi une véritable affection, me présenta la lettre, elle disait nettement qu'on devait envoyer les gendarmes pour m'enlever. Alors, un peu étourdi, je dis à mon curé que je serais au désespoir de le compromettre et que j'étais prêt à partir, ce qui l'affligea beaucoup. La nuit venue, cependant, je fis de sérieuses réflexions sur le parti que je devais prendre, et définitivement la Providence et la sainte Vierge m'inspirèrent la résolution de rester à mon poste. Je fus obligé, toutefois, de découcher pendant près d'un an et de faire veiller pendant mes repas, ainsi que durant le temps que je passais à l'église. Nous ne fûmes, en effet, chassés qu'un an après l'expulsion de tous les autres prêtres, grâce au silence un peu timide de mon curé qu'on espérait toujours ga-

gner; on était persuadé que c'était moi qui l'empêchais de prêter le serment [1].

Voici encore une autre marque de la Providence qui servit beaucoup à me tranquilliser. Pendant l'octave de la Fête-Dieu je n'osais aller à l'église; or, un jour, ma mère envoya son domestique pour savoir de mes nouvelles. A ce moment-là même, un prêtre venait d'arriver, accablé de fatigue; la maison où il était caché avait été cernée par les soldats, mais il avait eu le bonheur de leur échapper et il était actuellement couché dans la chambre du curé. Tout-à-coup ce prêtre entend le portail de la cour s'ouvrir, puis il aperçoit les gendarmes et prend aussitôt la fuite. Pour moi, qui congédiais alors le domestique de ma mère, je ne vis rien et me trouvai subitement en face de la troupe sans pouvoir fuir. — Monsieur, me dit un gendarme, c'est à votre intention que je suis envoyé par mon brigadier d'Ancenis; je suis chargé de vous avertir de veiller sur vous, car il y a bien des dénonciations qui vous concernent. — Messieurs, répondis-je, je n'ai rien à me reprocher, je prêche ma religion, voilà tout. Je ne me mêle point des affaires civiles; bien moins encore je prêche la révolte. Au surplus, voici la municipalité qui va se réunir à la cure après le salut, et, devant vous, elle me rendra témoignage.

Je connaissais parfaitement l'esprit timide et hypocrite de ses membres; aussi ne craignis-je pas, lorsqu'ils furent réunis, de m'avancer et de les interpeller tous individuellement, à commencer par le maire : « M'avez-vous entendu prêcher la révolte et autre chose que l'Evangile? — Non, non, M. Agaisse. — Messieurs, dis-je alors aux gendarmes, voudrez-vous bien rapporter à M. votre brigadier ce que vous venez d'entendre et le remercier de ma part. »

[1] M. René Courgal, curé de Trans, depuis 1788, avait été auparavant aumônier des religieuses des Couëts; il était né en Basse-Bretagne. C'était un homme de grande bienveillance et d'une inaltérable douceur; ces qualités mêmes firent espérer aux révolutionnaires qu'il céderait facilement à leurs avances ou à leurs menaces, et la réserve de M. Courgal contribua à les encourager. Tous leurs efforts, néanmoins, échouèrent contre l'inébranlable foi de cet excellent prêtre. M. Courgal finit par être obligé de quitter Trans avec M. Agaisse. Il fut emprisonné et déporté en Espagne. E. DE LA G.

Certainement, c'étaient les membres de la municipalité eux-mêmes qui m'avaient dénoncé.

Enfin ce pauvre peuple tout à fait démoralisé finit par se tourner contre nous, il fit un schisme complet et alla jusqu'à abandonner son pasteur dans une procession, le laissant seul avec la croix et la bannière. Pendant que nous revenions ainsi, les larmes aux yeux, il cria haro sur nous.

Ses dispositions changèrent néanmoins lorsque j'annonçai que nous étions obligés de quitter la paroisse. L'église retentit alors d'expressions de regrets [1]. En général, Trans s'est bien soutenu et les habitants sont demeurés fidèles aux instructions qui leur avaient été données. Chaque année je vais visiter ces bons paroissiens; des larmes de joie coulent alors en abondance.

La première fois que je retournai parmi eux ce fut après l'établissement des Trappistes à la Meilleraye [2]. J'allai visiter la communauté, et le curé de Trans me pria d'assister en même temps à une cérémonie religieuse dans sa paroisse. Comme il s'agissait d'un service funèbre pour un prêtre victime de la révolution, je crus qu'il était question de mon ancien curé, dont il me sembla que c'était l'anniversaire, et je préparai son panégyrique. Je me rends donc à Trans; un nombreux clergé et un peuple immense y étaient réunis. Le but de cette réunion était d'exhumer les ossements d'un prêtre mort de misère dans un village, sur les confins de la paroisse. Le panégyrique de mon curé devenait inutile. On n'en comptait pas moins sur moi pour prêcher; je m'adresse à tous les prêtres, personne ne veut prendre ma place, il me faut donc monter en chaire, et là, sans dire mot, je parcours des yeux l'église; on ne me reconnaissait pas [3]. Tout à coup je m'écrie :

[1] Ce retour subit de l'opinion ne peut paraître étonnant qu'à ceux qui n'ont pas vu de près les révolutions et qui ne savent pas combien souvent le respect humain et la peur parviennent à étouffer l'expression des vrais sentiments du peuple; mais qu'une émotion vive fasse prendre le dessus à ces sentiments et alors ils éclatent. C'est ce qu'on a vu particulièrement à Rome, en 1849, lors du retour du Saint-Père. E. DE LA G.

[2] Les Trappistes s'établirent à la Meilleraye en 1817. E. DE LA G.

[3] Il y avait trente-trois ans que l'abbé Agaisse avait quitté Trans. E. DE LA G.

— Mes frères, quels vides affreux j'aperçois ! Que de personnes ont disparu depuis le moment où j'étais parmi vous ! — On me reconnaît ; je prêche sur la mort, sur l'abus des grâces, et, comme si j'avais été inspiré, je dis qu'avant la fin du jour il y en aura peut-être plusieurs de ceux qui m'entendent qui auront paru devant Dieu. Providence divine ! jugement impénétrable ! deux ou trois personnes furent frappées de mort subite dans le jour. Un an après, je retourne à Trans, j'apprends ces funestes événements ; je prêche de nouveau sur la mort, sur l'abus des grâces..... encore une personne frappée dans la journée ! Ces coups répétés ont contribué à faire de Trans une des meilleures paroisses.

Je reprends ici la suite des événements au milieu desquels me conduisit la Providence. Nous voilà déplacés, obligés d'aller tous les jours au département pour répondre à l'appel [1]. Chose étonnante ! mes plus cruels ennemis viennent me demander au département pour m'emmener à Trans. Bien entendu, on les refusa.

Pendant tout le temps que nous allâmes ainsi, chaque jour, au département, nous étions insultés, menacés et notre vie était dans le plus grand danger. Voici encore une marque de la divine Providence sur moi ; j'avais un ami intime avec lequel je m'entretenais tous les jours depuis plusieurs années, de 90 ; il avait toujours manifesté le plus grand courage et le plus vif désir de mourir plutôt que d'abandonner la religion ; mais il eut le malheur de devenir le vicaire d'un curé de la ville qui avait beaucoup d'esprit et malheureusement peu de foi. Pendant deux ans j'ai fait avec ce curé le catéchisme à Bon-Secours [2], il prêta le serment et entraîna

[1] Le serment avait été exigé des prêtres en janvier 1791. Nous avons vu que l'abbé Agaisse resta encore un an à Trans. Son séjour à Nantes est donc de 1792.

E. DE LA G.

[2] Il s'agit évidemment ici de M. de la Ville, curé de Sainte-Croix, qui avait contribué, de tout ses moyens, à la reconstruction de la chapelle de Bon-Secours. M. de la Ville eut le malheur de prêter le serment, mais au bout de peu de temps il se rétracta et partit pour Guernesey. Ce qui explique la sévérité du jugement de M. Agaisse c'est que la rétractation adressée à la municipalité ne fut pas publiée par elle et resta presque inconnue. Heureusement M. l'abbé Lagrange l'a retrouvée aux archives municipales et l'a publiée dans son manuel de Bon-Secours. Les termes en sont très-précis et très-nobles. L'abbé de la Ville est mort en 1820, curé d'une

son vicaire. Je ne perdis point celui-ci de vue, j'allai même le voir de temps en temps. Il me fit des reproches sur ce que les prêtres ne le regardaient pas. — Ils ne peuvent avoir, lui dis-je, aucune communication avec les jureurs. — Où as-tu pris cela? répondit-il. — Dans l'Evangile, dis-je. — Cela n'y est pas. — J'aperçois un Testament sur la cheminée; j'ouvre et lui fais lire le passage *Neque Ave dixeritis.* — Il est confondu. — Comment, mon ami, ajoutai-je, après ce que nous avons dit ensemble, après les bonnes résolutions que tu avais toujours manifestées, comment as-tu pu faire ce maudit serment qui te sépare de la société catholique? — Le malheureux est atterré; il veut balbutier, s'excuser, il parle de la difficulté d'être reçu par les supérieurs. — Mon bon ami, repris-je alors, je me charge de tout. — J'allai en effet trouver le vicaire-général qui gouvernait alors le diocèse et qui est mort évêque, chassé par Bonaparte [1]; il fut très-content et me dit d'engager mon ami à l'aller trouver. Je m'acquittai de cette commission; mon ami fut parfaitement reçu; il se rétracta plusieurs fois à Nantes, et, étant venu à Châteauthébault, où je me trouvais et où il était connu, il s'y rétracta de nouveau publiquement, en chaire. Ne sont-ce pas là les effets d'une Providence remplie de bonté pour ses ingrats ministres?

Encore un trait de cette divine Providence. Lorsqu'on procédait à l'appel nominal, presque tous les prêtres du diocèse se trouvant enfermés dans la salle du département, on pouvait les saisir d'un coup de filet. Un jour, cependant, on y mit plus de solennité et l'on afficha un appel pour le soir. Un de mes amis me prévint qu'on voulait s'emparer de nous. J'avertis aussitôt plusieurs de mes

paroisse voisine de Pontoise, au diocèse de Versailles. Au nombre de ses vicaires à Sainte-Croix étaient M. Guibert, qui lui succéda comme curé intrus, puis devint, à l'époque du Concordat, curé légitime de St-Jacques, et M. Radu, dont M. Agaisse a déjà parlé comme de son ami intime, à propos de la prophétie communiquée par M. Dauchemail. E. DE LA G.

[1] L'abbé de Chevigné de Bois-Chollet, nommé évêque de Séez, à l'époque du Concordat. Napoléon l'ayant fort mal traité lors de sa rupture avec le Saint-Siége, l'abbé de Bois-Chollet revint à Nantes, où il est mort le 23 février 1812. Son premier grand-vicaire, l'abbé Gallais, fut emprisonné, à la même époque, à Vincennes, d'où il ne sortit qu'à la fin de 1813. E. DE LA G.

confrères; personne ne se rendit à l'appel; je me sauvai, pour mon compte, bien déguisé, et vis dans les rues plusieurs prêtres qu'on venait de saisir et qu'on traînait en prison. On eût dit, ce jour-là, que la ville était prise d'assaut [1]. Je reste pendant quelques jours caché [2]; on a des soupçons; je suis obligé de sortir; mais où aller? J'étais dans cet embarras lorsque la Providence me conduisit à la campagne chez des patriotes enragés. J'avais pour moi la recommandation des femmes de la famille; mais l'un des hommes s'était attaché, comme un furieux, à la poursuite de son curé. Enfin j'arrive pour le bonheur et le malheur d'eux tous : pour leur bonheur, je les convertis parfaitement; pour leur malheur temporel, ils furent condamnés à mort.

Les décrets devenant ainsi de plus en plus rigoureux pour ceux qui logeaient des prêtres, je m'embarque pour l'Espagne avec mon curé et un de mes frères, clerc minoré, dont j'étais le parrain; il se nommait Henri Agaisse. L'abbé Carron parle de lui dans un de ses livres et cite ses lettres à ma mère qu'on ne peut lire sans verser des larmes. Il est également question de lui dans plusieurs autres ouvrages. Nous étions sur le navire espagnol *Notre-Dame-de-Pitié*. Jamais, assurément, Notre-Dame n'eut plus de pitié de moi. Nous fîmes trois fois six lieues et trois fois nous fûmes obligés de rétrograder vers Saint-Nazaire. Malade, accablé d'ennui, je demandai à plusieurs prêtres, mes compagnons d'infortune, s'ils voulaient s'en retourner avec moi, aucun n'osa. Je demandai à mon frère; il m'exprima l'intention de partir et il s'appuya sur ce qu'il avait beaucoup d'ennemis. Nous étions soixante et quelques prêtres sur le navire; le bruit y courut bien vite que je cherchais à m'en aller et l'on parla de me faire violence. Je parvins toutefois à gagner à

[1] Ceci se passait en septembre 1792. C'était l'époque du massacre des Carmes.
E. DE LA G.

[2] Nous croyons que c'est à cette époque que M. Agaisse trouva un asile chez l'excellente famille Jubineau. Lorsqu'il lui fallut quitter Nantes, Mme Jubineau, mère du vénérable supérieur des missionnaires de l'*Immaculée Conception*, le conduisit, non sans péril, dans une propriété qu'elle avait à Saint-Fiacre. Ce fut de là, sans doute, que M. Agaisse se rendit chez les patriotes dont il va parler.
E. DE LA G.

prix d'argent des marins patriotes qui amenaient des prêtres à bord, et, le soir, à la marée, je sautai, sans rien dire, dans leur embarcation. Il y avait dix-huit jours que nous étions sur l'eau sans pouvoir mettre à la voile; mais, chose étonnante, à peine, nouveau Jonas, fus-je sorti du navire, que le beau temps revint et que le bâtiment put cingler vers l'Espagne.

Je reviens cependant chez ma mère, et, sans même m'y arrêter un jour, je pars pour la campagne. Ce fut alors (mars 1793) que la guerre de la Vendée s'alluma : quelle ardeur! quelle foi parmi les Vendéens! quel courage! mais, hélas! les jalousies, les divisions..... occasionnèrent tous les désastres. La Providence se servit d'un vil instrument comme moi pour sauver la vie à plusieurs personnes qu'on allait fusiller pour avoir été à Nantes [1]. C'étaient des femmes d'Aigrefeuille. Informé, à Montbert, du danger qu'elles couraient, je me rendis au lieu où elles étaient captives; elles me reconnurent aussitôt; moi-même je les connaissais; je leur demandai la cause de leur arrestation; elles me répondirent qu'on les accusait d'être allées à Nantes, qu'effectivement elles y étaient allées, mais seulement sur l'appel de leur maîtresse. Aussitôt je me rends chez le commandant et je réclame les prisonnières, disant qu'elles ne sont pas coupables et qu'elles n'ont fait qu'obéir à leurs supérieurs. Le commandant me répond que tout cela ne le regarde pas, qu'il va envoyer ces femmes au général Charette et que certainement elles seront fusillées. Je crie à l'injustice, à la cruauté. — Au surplus, écrivez au général si vous le voulez, me dit le commandant. — J'écrivis et donnai la lettre à ces pauvres femmes qu'on transportait au quartier-général. Le général, voyant ma lettre, leur rendit immédiatement la liberté. Admirable effet de la Providence que je me fusse trouvé ce jour même à Montbert!

Je ne finirais pas, d'ailleurs, si je voulais énumérer toutes les occasions où cette divine Providence s'est montrée bienveillante

[1] Les communications avec Nantes étaient alors sévèrement interdites; c'était le seul moyen qu'eussent les généraux de la Vendée pour empêcher l'espionnage que s'efforçaient d'organiser les agents de la république. E. DE LA G.

pour moi et pour bien d'autres. Que de personnes sauvées, par exemple, comme par miracle! Un prêtre de mes amis et moi avions fait faire un souterrain au fond d'une forêt où nous pussions trouver un refuge dans nos déroutes. Nous fûmes trahis; la forêt fut cernée par les républicains, il y périt près de 400 personnes. Des religieuses des Couëts, près de Nantes, nous avaient priés de leur faire pratiquer une cachette dans cette forêt. Elles y étaient réfugiées et voyaient la pointe des baïonnettes que les soldats enfonçaient dans leur réduit; elles entendaient leurs discours impies et menaçants, et cependant la Providence les sauva; elle me sauva pareillement. J'avais quitté la forêt, la veille, pour chercher un asile ailleurs.

Je me trouvais alors avec une dame fort respectable et très-âgée, chez laquelle j'avais demeuré à Aigrefeuille et que je n'abandonnai point dans notre détresse. Cette dame portait toujours sur elle cent louis en or, espérant racheter sa vie si elle était prise. La surveille de sa mort, elle me dit qu'elle avait de l'inquiétude et qu'elle voulait se confesser, ce qu'elle fit. En toute occasion, d'ailleurs, elle avait montré une énergie extraordinaire; lorsqu'elle me voyait triste, elle ranimait mon courage. Cette dame était Mme de Tollenare, seigneur d'Aigrefeuille, que je n'oublierai jamais [1]. Entourés cependant, pressés de tous côtés par les républicains, nous nous enfuîmes, elle, sur une charrette chargée d'effets, car elle ne pouvait marcher, et moi dans un petit taillis où je fis monter au haut d'un arbre afin de voir la direction qu'avaient prise 3,000 républicains campés dans les landes de Boué [2]. Pendant ce temps-là dix républicains passèrent dans l'endroit où nous étions, fusillant tout ce qu'ils rencontraient. Ils aperçurent la pauvre dame de

[1] Mme de Tollenare possédait, depuis 1775, l'ancienne châtellenie de la Guidoire ou d'Aigrefeuille, qui appartint longtemps aux Chabette de Montebert, et qui est aujourd'hui la propriété de la famille de la Roberie. C'est à cause de cette châtellenie que l'abbé Agaisse la qualifie de *seigneur d'Aigrefeuille*.

[2] Il faut lire *Bouaine*. Cela me paraît d'autant plus évident qu'ainsi que nous allons le voir, l'abbé Agaisse se trouvait tantôt à Aigrefeuille, tantôt à Vieillevigne, c'est-à-dire toujours à peu de distance des landes de Bouaine. Je ne connais d'ailleurs de *Boué* que la commune de ce nom, près de Savenay. E. DE LA G.

Tollenare qui ne pouvait fuir. Elle leur donna ses cent louis qu'ils allèrent partager à dix pas, puis ils revinrent à elle et la massacrèrent à coups de sabre. Un homme caché dans le tronc d'un arbre fut témoin de ce massacre. Il vint me trouver et me dit que Mme de Tollenare et tous ses domestiques avaient été tués. Quelques-uns cependant s'enfuirent dans une forêt voisine, entre autres une femme qui a été ma domestique pendant quarante-cinq ans et qui a souvent exposé sa vie pour moi.

A peine les soldats furent-ils partis que je me rendis au lieu du meurtre. Je trouvai cette bonne dame étendue sur le dos, les bras en forme de croix..... hélas! elle était morte! Quelle barbarie! elle venait de les enrichir et, pour récompense, ils la massacrent!

Enfin, il y eut un petit moment de tranquillité et je pus exercer publiquement le culte dans un village de Vieillevigne. Des habitants de Châteauthébault vinrent alors me demander pour leur paroisse; je les refusai absolument; ils revinrent à la charge, nouveau refus : j'avais des raisons pour agir ainsi. Enfin les bonnes gens ne se découragent pas et ils finissent par me toucher en disant que bien des personnes meurent sans secours. Je leur promis alors de les visiter de temps en temps, mais sans me fixer chez eux. J'étais souffrant et mon corps était même couvert de plaies, par suite d'une maladie contagieuse gagnée en administrant les malades entassés dans les granges. Il m'était donc impossible de partir, mais je leur dis que si j'allais mieux et qu'ils revinssent, je les suivrais. Ils revinrent effectivement le jour des Rois de l'année 1795; je n'étais point guéri, et cependant, bon gré mal gré, ils m'entraînèrent où je suis encore (1843) [1].

(La suite au prochain numéro.)

[1] Le curé intrus de Châteauthébaud, un nommé Audet, de la Saintonge, avait été expulsé par les habitants. Quant à l'ancien curé, M. Criau ou Cruaud, il n'avait pas quitté le pays. Surpris près de Touvois par des gendarmes, il fut attaché par eux à la queue d'un cheval et succomba à la suite de cet odieux traitement. (Renseignement dû à l'obligeance de M. l'abbé Cahour.) E. DE LA G.

UN ARTISTE VENDÉEN.

M. OCTAVE DE ROCHEBRUNE.

Une publication contemporaine qui fait le plus grand honneur à la province est l'œuvre qu'accomplissent en commun MM. Fillon et de Rochebrune.

Les annales et les vues de *Poitou et Vendée* ont conquis, dès l'apparition des premiers fascicules, les suffrages de tous les fervents amis de l'histoire et de l'art. Ce n'est pas à dire que dans les réflexions politiques ou philosophiques qui suivent l'exposition des faits, il n'y ait pas matière à vives controverses; de même que dans la représentation des sites ou des monuments, on ne puisse désirer parfois une vérité plus intime; mais nul ne contestera la solide érudition de l'historien, ni le profond sentiment artistique du graveur.

Nous laissons à l'un des collaborateurs les plus aimés de la *Revue*, la tâche délicate d'analyser l'œuvre écrite de M. Fillon, prenant pour notre part l'examen de l'œuvre gravée de M. Octave de Rochebrune.

Les eaux-fortes de M. de Rochebrune, qui accompagnent et complètent si bien le texte de M. Fillon, peuvent se diviser en cinq groupes :

1° L'atelier de Terre-Neuve;

2° Les armes, les ustensiles, les bijoux ;

3° Les églises et les monastères ;

4° Les châteaux et les ruines féodales ;

5° Les sites pittoresques et les vues de villes.

Si j'établis ces divisions, ce n'est point pour rédiger un inventaire général [1]; mais pour mieux indiquer l'interprétation variée de ces divers motifs, c'est-à-dire la netteté de forme la plus scrupuleuse à l'endroit des sujets purement archéologiques, puis une exécution plus sentimentale et plus libre pour rendre l'austère *sombrosité* des cloîtres, suivant l'expression de Montaigne, et le fantastique aspect des courtines démantelées, recouvertes d'une végétation sauvage où butinent les abeilles et les oiselets.

Avant de parcourir le Bocage, la Plaine et le Marais, entrons dans l'atelier de l'artiste vendéen.

On a souvent parlé de l'isolement dans lequel travaillait M. de Rochebrune. Cette solitude artistique se comprend; elle a sa raison d'être. Le silence de la province sied aux natures travailleuses qui possèdent ces puissants leviers qu'on appelle l'énergie et la volonté. Il est vrai qu'à certaines heures de découragement les conseils de collègues amis peuvent faire défaut pour réveiller votre énergie, mais les natures d'élite puisent en elles-mêmes toute leur sève et toute leur ardeur. Ajoutons que l'isolement protège l'originalité et qu'il est rationnel de vivre au milieu de ses modèles et de humer l'air des campagnes dont vous voulez exprimer les poétiques frémissements à travers les grands bois ou les roseaux des marécages.

C'est vraiment un *studio* royal que celui de Terre-Neuve. On se croirait à l'atelier du prince Henri de Reuss ou dans celui du roi de Suède, Charles XV, ou, mieux encore, dans le cabinet d'études du roi Don Fernando de Portugal, princes artistes qui s'occupent

[1] Je donne à la fin de cette étude le catalogue complet des planches publiées jusqu'à ce jour par M. de Rochebrune. Cette nomenclature pourra paraître monotone, mais les collectionneurs de l'œuvre de notre artiste en apprécieront tout l'intérêt.

avec succès de gravures à l'eau forte, et dont l'un vient d'écrire sur les pratiques de cet art des préceptes très-intéressants [1].

Le château de Terre-Neuve, ancienne habitation de Nicolas Rapin, ce poète-soldat anobli par Henri IV [2], s'élève tout proche de la ville de Fontenay, dominant d'immenses prairies où serpente la petite rivière qui porte un si grand nom.

Cette châtellenie historique, encadrée par de beaux ombrages, à travers lesquels se développent de riantes perspectives, est devenue, sous l'inspiration de M. de Rochebrune, la demeure la plus intéressante et bien certainement la plus curieuse du Bas-Poitou. — A l'aide de nombreux fragments, sauvés d'une ruine imminente ou tirés d'obscurs réduits, le gentilhomme-graveur s'est composé une délicieuse habitation, qui proclame la variété des aptitudes artistiques de l'heureux maître du logis.

I. — L'atelier de Terre-Neuve a fourni le sujet de trois planches insérées dans l'œuvre que j'étudie. En outre de l'intérêt des objets reproduits, ç'a été une idée heureuse d'exposer sous les yeux des souscripteurs de *Poitou et Vendée* la résidence où se traduisent par la gravure à l'eau forte les beaux dessins de l'artiste archéologue ; mais, il faut bien le reconnaître, si ces gravures donnent l'idée de la richesse de l'atelier de Terre-Neuve, elles ne peuvent que faire soupçonner tout l'intérêt des détails et toute la splendeur de l'ensemble.

La *Porte de l'atelier de Terre-Neuve* (N° 57), datée de 1551, provient du château de Coulonges ; elle est de style dorique et d'une belle ordonnance. La gravure qui reproduit l'image de cette porte est d'une grande solidité d'exécution et fait déjà pressentir toute la puissance et la couleur dont pourra disposer ultérieurement M. de Rochebrune ; mais deux graves défauts déparent cette eau-forte : les ombres sont lourdes, manquent de transparence et de précision ;

[1] Voir l'*Œuvre gravé à l'eau-forte par Fernando à Lisbonne.* (Premier album).

[2] « Nicolas Rapin prit part à la journée d'Ivry, sous la conduite du maréchal » d'Aumont, et il y reçut même deux coups de lance. Aussi fut-il anobli par » Henri IV, qui lui permit, en mémoire de ce fait, de porter pour armoiries un » écu d'argent à trois tronçons de lance de gueules. » *Les titres de noblesse de Nicolas Rapin*, par M. A. Giraud. *Revue des provinces de l'Ouest*, mai 1855, p. 726,

l'effet n'est pas franchement arrêté, car la lumière du portique se confond avec celle de l'échappée où l'artiste apparaît au travail. Il suit de là que le dernier plan manque de profondeur, ne fuit que par les proportions et les lignes, et non par l'opposition des tons.

Les mêmes qualités et les mêmes défauts se retrouvent dans la planche reproduisant la *Cheminée de l'atelier de Terre-Neuve* (N° 65). Ici tous les objets viennent également à l'œil de l'observateur, et par ce fait, nuisent à l'homogénéité du tableau. Et pourtant nul de nos graveurs ne sait mieux allier une facture plus large pour les travaux des premiers plans à plus de finesse dans l'indication des détails ou des plans secondaires. Ainsi, quelle délicatesse d'outils dans cette splendide cheminée, décorée de trophées, d'écussons, de cariatides, de figures mythologiques, de mascarons, de palmettes élégantes ou de gracieux rinceaux, le tout soutenu par deux consoles gigantesques, affectant l'image de lions accroupis? Cette cheminée monumentale avait assez d'intérêt, ce me semble, pour que tout l'effet demeurât concentré sur elle seule; et pas besoin n'était de tenir en pleine lumière les ustensiles de peinture, posés dans l'angle gauche de l'avant-plan, ou d'établir au fond de l'âtre une ardente et trop lumineuse fournaise.

Dans les gravures qui viennent d'être décrites apparaissent, à la voûte plate de l'atelier, plusieurs caissons ornés de chiffres amoureusement enlacés, ou de médaillons à figures. Ces belles sculptures, qui proviennent de l'escalier de Coulonges-les-Royaux ont fourni le sujet de trois planches (Nos 67, 68 et 69). Dans l'une, six caissons dessinés géométriquement et sur une large échelle, permettent de mieux étudier la composition de ces motifs; et dans les deux planches suivantes, simples épures au trait, M. de Rochebrune nous fait assister au transport des richesses artistiques de Coulonges pour l'atelier de Terre-Neuve. Il faudrait bien des pages pour analyser les merveilles et les raretés qui concourent à l'ameublement de cet atelier; mais cette revue me détournerait de mon sujet, et je n'ai nullement besoin de butiner en dehors de la voie que je me suis tracée, car d'abondantes gerbes se pressent sous mes pas.

II. — Les armes, les ustensiles, les bijoux, comprennent une série de quinze gravures : *Antiquités du Veillon et du Langon, objets provenant de l'importante découverte de Saint-Médard*, qui ont fourni le sujet d'une composition d'un style pompéïen; *Bijoux mérovingiens, trouvés à Grues*; *Armes du moyen âge, recueillies au gué de Velluire; Poteries poitevines et faïence d'Oiron; Ornements et sculptures de la Renaissance.* Si cette série n'est pas la plus brillante de l'œuvre, c'est bien assurément la plus sérieuse. Ici l'artiste a dû renoncer à tous ces sentiments de poétique interprétation, ne s'en tenir qu'à l'exactitude la plus minutieuse et mettre l'art au service de l'archéologie. M. de Rochebrune a compris que ces dessins devaient être, avant tout, des documents destinés à l'étude de l'art industriel des civilisations disparues. Mais, en se plaçant à ce point de vue, n'y a-t-il pas lieu de regretter que ces gravures ne soient pas empreintes d'une interprétation plus réelle? L'opacité des terres, la transparence des verroteries, ne sont pas nettement exprimées; les armes de pierre ou de bronze ont une même égalité de travail, les instruments de nature métallique n'offrent pas de ces reflets scintillants, de ces lumières piquantes et vives qui leur sont propres; il y a même certains détails trop également noirs et qui font tache dans l'ensemble de la planche. En un mot, M. de Rochebrune, ne se préoccupant que de la forme des objets, de leurs contours, a négligé la physionomie particulière à chacun de ses modèles.

Je comprends que l'imitation de ces *natures mortes* ne soit pas sympathique à notre artiste, mais, comme il peut tirer abondamment de son propre fonds, je ne doute pas qu'il n'obtienne, avant peu, cette franchise d'effet, ce trompe-l'œil que possède à un si haut degré M. Jacquemart, le graveur des joyaux, vases et objets précieux exposés au Louvre, dans le Musée des souverains.

III. — Commençons l'examen de la série des monuments religieux par les gravures des *cryptes de Noirmoutier*, de *Curzon* et de *Notre-Dame de Fontenay*. La première de ces chapelles souterraines n'a été le motif que d'un simple et rapide croquis, mais les deux autres cryptes, qui appartiennent à la première période de l'art roman,

présentent deux dessins conçus dans le même esprit et dans le même effet; la lumière vient du fond et projette sur les premiers plans des ombres vigoureuses. Je doute que ces eaux-fortes soient la reproduction de dessins complètement terminés d'après nature; car il n'y a pas de finesse et de dégradations dans les tons, que je trouve d'une égale valeur et trop sèchement accentués. A vrai dire, ces eaux-fortes datent de 1861 et M. de Rochebrune ne possédait pas encore un grand acquis dans le difficile métier d'aqua-fortiste.

Les vues des *cloîtres de Luçon*, de la *Grainetière* et de *Nieuil-sur-l'Autise* ont été dessinés dans leur aspect le plus pittoresque et le mieux choisi pour donner une idée parfaite du style et des détails de ces constructions religieuses. Mais les planches 18 et 29 ont une rudesse de travail qui nuit à la poésie de ces promenoirs monastiques. Puis, si l'archéologue peut étudier la forme des arcades, le galbe et l'ornementation des chapiteaux, l'artiste ne serait-il pas en droit d'exiger une physionomie locale mieux exprimée, comme le comprenait le peintre Granet? ou bien n'était-ce pas ici le cas de s'inspirer des effets de clair-obscur à la Rembrandt, lorsqu'il voulait représenter le calme et la solitude? Et alors, suivant les expressions heureuses de M. Charles Blanc, « une suave harmonie de tons doucement dégradés aurait produit sur les yeux le même effet que produit le silence sur l'organe de l'ouïe. »

Comme vue intérieure des monuments religieux du Bas-Poitou, je citerai d'abord la planche 36, reproduisant la façade de la belle *église de Nieuil-sur-l'Autise* et quelques détails de cette façade. Malgré des additions et des remaniements conçus d'une manière hétérogène, cette église présente beaucoup d'intérêt pour l'étude de l'architecture poitevine du XIIe siècle, et les archivoltes des arcades du rez-de-chaussée, bien que d'un aspect un peu froid, offrent des modèles de sculptures élégantes et d'une grande pureté de tracé. Aussi, en raison de l'importance de ce monument, je crois être l'interprète des archéologues et des artistes en exprimant le regret que M. de Rochebrune n'ait pas jugé à propos de reproduire la curieuse façade de l'église de Nieuil dans les proportions du portail nord de l'église de Vouvant.

Les abbayes de l'Ile-Chauvet et de la Grainetière; les églises de Notre-Dame de Fontenay, des Moutiers, de Saint-Jean et de Saint-Laurent-sur-Sèvre; *les chapelles des Alouettes et du prieuré de Notre-Dame* ont fourni les motifs de spirituels croquis, d'une indication parfois empreinte de sécheresse, mais toujours d'une pointe vive, colorée, et surtout d'une rare habileté.

Le portail nord de l'*église de Vouvant*, que je viens de citer, et le *clocher de Notre-Dame de Fontenay-le-Comte* (N° 66) sont les meilleures eaux-fortes des monuments religieux de *Poitou et Vendée*. Il y a dans ces gravures une couleur, une fermeté jointe à la plus délicate précision pour les menus détails. Ainsi, à la solidité des groupes de colonnes ou de contreforts vigoureusement accentués, s'unit une fine ciselure qui reproduit l'ornementation des arcatures géminées du portail de Vouvant, et l'élégance de la flèche de Fontenay, avec ses pinacles, ses clochetons et ses balustrades ajourées. Malheureusement la base du clocher, sur laquelle viennent se projeter des ombres puissantes, est nuancée de tons lourds et pâteux, provenant, soit d'un peu de négligence dans le travail, soit d'inexpérience dans la morsure.

IV. — J'arrive à la série la plus complète de l'ouvrage : celle des châteaux, des donjons et des ruines féodales.

Dans cette série, qui comprend plus de quarante gravures, se rencontrent de grandes inégalités d'exécution; des dessins peu châtiés succèdent aux planches les mieux réussies. A vrai dire, certaines gentilhommières, telles que la *Maison du conseil supérieur des Vendéens, à Châtillon* (42), étaient peu faites pour inspirer le burin d'un artiste; ces modestes demeures ne doivent leur admission dans les annales poitevines et vendéennes qu'aux événements historiques dont elles furent le théâtre.

Les gravures des châteaux de *la Boulay* (39); de *Bazoges* (26) et de *Coulonges* (61) manquent de souplesse dans l'esquisse et le modelé; les manoirs de *la Blandinière* (37), de *la Durbelière* (42) et de *la Popellinière* (37), n'ont pas un parti pris d'effet bien soutenu, la lumière est papillotante et les ombres trop intenses; c'est un oubli de ce précepte d'Abraham Bosse : « La beauté, la

force d'une estampe ne consiste pas dans la noirceur mais dans la dégradation des tons. »

Ces réserves faites, je ne saurais trop féliciter M. de Rochebrune de l'adresse inimaginable qu'il a déployée dans les charmants dessins de *Sainte-Hermine*, une de ses premières eaux-fortes (7), les *Granges-Cathus* (43), du *Puy-Greffier* (60), de *la Tour de Moricq* (76) et surtout des vieux castels des *Roches-Baritaud* (44) et de *Sigournais* (48), avec leurs tourelles, leurs échauguettes et leurs courtines hourdées.

Les *Tours d'Apremont* (46), festonnées de gracieux détails de la Renaissance et fièrement campées sur un tertre escarpé, ont une vigueur, une âpreté de pointe qui donnent une physionomie rugueuse à ce dessin, et qui s'harmonie bien avec l'appellation de son sujet. — Le *Puy du Fou* (41) rappelle l'école des Piranesi; c'est une image vivante, lumineuse et d'une touche pleine de fermeté. Il est regrettable que cette œuvre ne soit pas réussie dans son ensemble, car si la façade du château est d'un effet simple, solide et grand, autant est vague, indécise, cotonneuse la partie opposée de ce dessin; le ciel surtout manque de fluidité, de largeur et de masses.

V. — Enfin, pour terminer le compte rendu des illustrations de *Poitou et Vendée*, il ne me reste plus qu'à signaler les vues qui se recommandent par l'importance, le pittoresque de leur site, ou le charme de leur exécution. J'indiquerai, d'abord, deux croquis, plein de verve et d'entrain : la *Pierre branlante de la Verrie* (48), et le *Dolmen près Saint-Nicolas-de-Brem* (21), avec ses supports affaissés sous le poids de son immense table, dont l'une des extrémités se relève, découpe ses arêtes vives sur le ciel et sert de perchoir aux oiseaux sauvages.

La *Vue du donjon de Niort* (19), bien que d'un travail égal et sans pénombre, mérite des éloges, car il n'y avait pas encore un an que M. de Rochebrune gravait à l'eau-forte, et l'exécution de ce dessin, avec ces différents plans, ce vieux donjon, le clocher dominant la ville, des groupes d'arbres, un cours d'eau, un ciel nuageux, présentait des difficultés d'assemblage et de valeur, auxquelles

l'artiste n'était pas suffisamment préparé; néanmoins, cette planche offre des qualités sérieuses et des détails bien réussis.

Des différents dessins reproduisant les aspects pittoresques de Fontenay, la vue prise en amont de la rivière (13), avec ses vieilles masures, la flèche élégante de Notre-Dame dominant les cimes de vigoureux peupliers, a toutes mes sympathies. Il y a de l'air, de l'homogénéité dans cette eau-forte, et non pas de ces transitions violentes et heurtées, comme dans la vue des anciens remparts apparaissant sous l'arche du Pont-Neuf (35).

Le *Moulin à vent* (50) et le *Tumulus du Châtelier* (47) sont d'une pointe plus exercée. Ces gravures dénotent plus d'habileté de main et l'étude des œuvres du maître des maîtres aqua-fortistes. Ces planches ont tout à fait le sentiment de l'art hollandais; ce moulin surtout, qui paraît être étudié avec un soin tout particulier et probablement sous l'influence du souvenir de la naissance de Rembrandt, fils d'Herman Gerretsz, le meunier de Leyde. Mais ce que je ne puis comprendre chez un artiste aussi intelligent que M. de Rochebrune, c'est le choix de certaines vues qui ne peignent pas l'aspect particulier d'une contrée, alors que ces contrées ont un caractère éminemment personnel; c'est un manque d'à-propos, d'intimité entre le dessin et le pays qui l'a inspiré. Par intimité, je veux dire une interprétation mieux caractérisée et non un mot à mot photographique. Citons un exemple : la *Bourrine de Beauvoir* (22). Cette chétive construction, qui donne une si juste idée des huttes gauloises, bâties de terre, de pieux et de roseaux, n'est pas figurée dans sa désolante et véritable physionomie, telle que ses pareilles se présentent au touriste, qui de la Barre-de-Mont se dirigent vers le passage du Gois. C'est là qu'on rencontre ces chaumines rompant la monotonie des marais salants, ou d'une plage dont l'immensité fait la solitude. Je ne doute pas de l'exactitude du dessin; mais on ne figure pas le désert par une oasis, une forêt, par un groupe d'arbres. Je reproche donc à M. de Rochebrune le choix de sa bourrine vendéenne, qui a le pittoresque d'une chaumière normande, au lieu de ces misérables habitations qui se confondent avec les digues des *tesseliers* et n'ont pour tout ombrage

que quelques tiges rabougries de tamarins. Bourrine pour bourrine, je préfère de beaucoup celle des marais de Longeville (N° 82).

Rigoureusement, je pourrais terminer ici ce compte-rendu; mais pourquoi me priverais-je d'exprimer mon sentiment sur quélques gravures publiées en dehors de l'ouvrage de *Poitou et Vendée?* En conscience, puis-je me dispenser d'en parler, alors qu'on en parle de toutes parts?

C'est en 1861 que M. de Rochebrune exposa pour la première fois, à Paris, des estampes sorties de l'atelier de Terre-Neuve; cinq eaux-fortes, sous le même numéro, lui obtinrent une mention honorable [1]. C'était, comme on le voit, un heureux début. Au salon suivant, trois planches, qui ont été, dans les lignes précédentes, le sujet d'une analyse spéciale, figurèrent à l'exposition des Beaux-Arts. Mais en 1864, deux sujets, gravés en vue de l'exposition, furent envoyés par l'artiste vendéen : la *Façade orientale du château de Chambord* (N° 80) et la *Maison du XVIe siècle, rue du Minage, à la Rochelle* (N° 85). Ces gravures appelèrent l'attention des artistes et des amateurs, et méritèrent les éloges des critiques d'art les plus autorisés.

La façade du château de Chambord fut particulièrement remarquée. « Cette eau-forte, me disait un habile connaisseur, est très-bien dessinée, très-brillante et gravée avec beaucoup de pittoresque, *sans sacrifier la ligne ni le détail.* » Je souligne ces derniers mots, car ils expriment les qualités dominantes de M. de Rochebrune. Bien des aqua-fortistes, en raison de la spontanéité et de l'indépendance de leurs travaux, se croient en droit de négliger la précision des formes, et se contentent de faire des à-peu-près. Pour M. de Rochebrune, il ne sacrifie pas un détail; et, tout en précisant, d'un contour mâle et robuste, la masse générale et les diverses parties du monument, il s'attache, avec une patience fiévreuse, aux flancs de l'édifice et l'étudie jusque dans ses moindres

[1] Ces cinq eaux-fortes, inscrites dans le catalogue de l'exposition de Paris, sous le N° 3,861, ont pour titre : *Rue du Pont-aux-Chèvres* (32), *Eglise Saint-Jean* (31), *Place aux Porches* (*Fontenay*) (30), *Vue du donjon de Bazoges* (26), *Pierre druidique à Saint-Nicolas-de-Brem* (21). Antérieurement à l'exposition de ces gravures, M. de Rochebrune avait exposé aux salons de 1845, 1846, 1847 et 1848, des dessins et des peintures reproduisant des monuments religieux ou militaires.

replis. Alors, sur les pilastres, les arcatures, les colonnettes, les spirales, les chapiteaux, les frises, les entablements, les lucarnes, les faîtières, s'épanouissent les motifs les plus ténus et les plus déliés, une luxuriante ornementation, une prodigieuse fantaisie, pleine d'imprévu, de mouvement et d'élégance. Puis le graveur continue de parfaire son œuvre ; il la caresse de teintes veloutées, l'enveloppe d'ombre, de poésie, d'air et de soleil, et lui donne la couleur, l'éclat et la vie.

Telle est, suivant moi, l'analyse de la splendide et monumentale gravure de Chambord. Et pourtant, malgré toutes les difficultés vaincues, dans cette portraiture dn chef-d'œuvre de Pierre Nepveu, dit Trinqueau, je partage les préférences de M. Ph. Burty, pour la *Maison du XVIe siècle*, rue du Minage à la Rochelle. Il y a dans cette planche, comme le dit très-bien le critique spécial que je viens de nommer, « un effet plus piquant, une lumière mieux distribuée, un ciel et un terrain plus simples. » Et j'ajouterai, des tons blonds et doux, des ombres d'une transparence étonnante, une facture sobre et spirituelle.

Au salon de cette année, M. de Rochebrune, « toujours animé de l'indomptable volonté de mieux faire, » se présentait avec deux superbes eaux-fortes, encore inspirées par les chefs-d'œuvre de la renaissance française : Blois et Chambord, *les plus excellents bastiments de France.*

Personne n'ignore le succès complet de notre aqua-fortiste. Aussi, devant les félicitations unanimes du jury, n'aurai-je pas mauvaise grâce à venir épiloguer des travaux couronnés ? — N'importe, je continuerai mon ingrat métier jusqu'au bout. Je reprocherai donc à l'artiste sa fougue désordonnée dans l'exécution du ciel qui éclaire le château de Blois : on dirait l'embrasement de cette merveille architecturale. Et je regrette de ne pas retrouver, dans le travail de cette planche, ce calme, cette ampleur, cette imposante simplicité, qui caractérisent la belle eau-forte de la lanterne de Chambord.

Cette dernière gravure prouve que M. de Rochebrune possède toutes les qualités techniques de son art, tous les moyens du métier, toutes les adresses de l'outil. Et cependant, j'entends dire que

l'aqua-fortiste est à la recherche de moyens nouveaux et de ressources nouvelles. En présence des résultats obtenus, je me préoccupe fort peu de ces laborieuses enquêtes, et je ne puis croire que la carrière artistique de M. de Rochebrune, ses succès futurs, dépendront de la réussite de quelque recette d'alchimiste.

Ce qui me paraît, au contraire, le plus évident, c'est la simplicité des procédés de M. de Rochebrune. Il ne fait point abus de la roulette, instrument qui abrège le travail, mais produit des effets monotones et blafards; il griffonne légèrement le vernis, soit à l'aide d'une pointe émoussée ou d'une échoppe biseautée. Ajoutons une grande expérience de la force des acides et des remorsures, l'usage du brunissoir pour les lumières, des bains d'eau-forte qui donnent des tons vaporeux, et finalement l'emploi fréquent et bien conduit de la pointe sèche, promenée sur le cuivre avec un esprit incisif et ces hasards heureux qui n'arrivent qu'aux habiles.

Au moment où la gravure à l'eau-forte tend à se populariser, il est opportun de reconnaître que, jusqu'à ce jour, cette branche de l'art s'est affranchie de l'esprit absorbant du *parisianisme*, et que, si les principales villes de l'empire ne peuvent opposer à la province de l'Ile de France un seul peintre ou sculpteur véritablement chef d'école, nous comptons trois aqua-fortistes dignes de marcher en première ligne, trois graveurs plus spécialement monumentalistes, qui manient avec autant de supériorité la plume que le burin et cultivent l'art en savants et la science en artistes : Léo Drouyn à Bordeaux, de Wismes à Nantes, et de Rochebrune à Fontenay.

Je reviens à ce dernier, dont je n'ai fait que très-imparfaitement connaître les gravures, malgré la longueur et la monotonie de mes développements.

En étudiant la partie artistique de *Poitou et Vendée*, je me suis particulièrement préoccupé d'établir le bilan des inexpériences et des habiletés du graveur, de ses ouvrages faibles et de ses œuvres réussies. Ai-je été trop sévère ou trop louangeur? C'est maintenant aux hommes de goût et de savoir à juger le critique, dont voici la profession de foi :

Il n'y a rien de si pernicieux au monde que la voix ou la plume

des adulateurs sans réserve. Ces thuriféraires oublient que pour l'humaine nature la perfection n'est jamais absolue, et qu'au lieu d'encourager une vocation, ils la charment et la paralysent. C'est pourquoi la critique sérieuse, tout en tenant compte du courage et de la persévérance dans la lutte, doit toujours se montrer exigeante à l'égard des artistes pleins d'avenir.

Je tenais en trop haute estime le talent et le caractère de M. de Rochebrune pour lui dissimuler les faiblesses, les négligences ou les erreurs que j'ai cru reconnaître dans les gravures de *Poitou et Vendée.*

Au lendemain d'un beau et légitime succès, des voix autorisées déclarent que la dernière planche sortie de l'atélier de Terre-Neuve, *la chapelle de Champigny*, l'emporte de beaucoup sur les épreuves récemment exposées au Salon de Paris. J'ai toute confiance en cette approbation et j'en conclus qu'à dater de ce jour le talent de l'aqua-fortiste, définitivement établi, entre dans une phase d'incontestable supériorité.

Les lignes précédentes ne seront alors qu'une sorte d'introduction à l'étude définitive des eaux-fortes de notre artiste; à l'œuvre dans laquelle il dispensera toutes les ressources de son heureuse organisation, et dont le frontispice devra porter ce titre :

OCTAVE DE ROCHEBRUNE,

MAISTRE GRAVEUR FONTENAYSIEN.

CATALOGUE DES EAUX-FORTES DE M. DE ROCHEBRUNE.

Griffonnis : Un clocher, une tour carrée, arbres, petite tour. (La planche existe.)

N° 1. **Tour de Moncontour.** (Un état, la planche existe), signé du monogramme de l'artiste et portant la date : 5 octobre 1859, n° 1, *Fontiniaco.*

1 *bis*. **Terre-Neuve.** Au bas de cette gravure est écrit : *A mon ami B. Fillon qui m'a fait entreprendre cet art.* (Planche détruite.)

1 *ter*. **Terre-Neuve.** Au bas, même inscription qu'à la plaque précédente (planche détruite) ; 3 états sur eau-forte pure, retouches pointe sèche.

2. **Moulin de Pierre-Blanche.** (Deux états.) Signé : *O. de Rochebrune, inv. fec. et exc*it, *1. déc. Fontiniaco*, 1859. Sous-titre : no 2. *Vendée.*

2 *bis*. **Bois-Grolland.** (Cette gravure ne porte pas de numéro.)

3. **Bois-Grolland** (Planche détruite), signé, à gauche, du monogramme de l'artiste.

4. **Donjon de Pouzauges** (Plusieurs états.) Signé du monogramme et : *O. de Rochebrune, inv. fec. et exc*it à Terre-Neuve. *Fontiniacum, 18 déc. 1859.* Sous-titre : *Vendée,* No 4.

5. **Château de la Citardière** (Divers états). Cette gravure ne porte pas de titre, elle est signée : *O. de Rochebrune, exc*it à Terre-Neuve [1]. *Fontiniacum, 28 déc. 1859.* Sous-titre : *Vendée,* No 5.

6. **La Cressonnière** (Divers états), S., Monog., 8 janvier 1860.

7. **Château de Sainte-Hermine** (2 états), S., 7 février 1860.

8. **Ruines du château de Talmont** (2 états), S., 14 février 1860.

9. **Donjon de la Flocelière** (Planche détruite, 1 état), S., 28 février 1860.

10. **Donjon de la Flocelière** (Planche pareille à la précédente, qui n'avait pas mordu), S.

11. **Abbaye de la Grainetière** (3 états), S., 5 mars 1860.

12. **Le Veillon** (3 états), S., 10 mars 1860.

13. **Vue de Fontenay en 1840** (4 états), S., 4 mai 1860.

14. **Ruines du château de Mervent** (6 états), S., 12 mai 1860.

15. **Tombeau de la famille Fillon** (2 états), 5 juillet 1860.

16. **Château de Talmont. — Abbaye de Jart** (3 états.) Ces deux sujets, sur la même planche, sont ainsi datés : *Fontenay, 14 et 15 juillet 1860*, S.

17. **Cloître de la Grainetière** (2 états). Le titre est sur le dessin, S.

18. **Cloître de Luçon, XVIe siècle** (2 états) S., 24 juillet 1860.

[1] Pour éviter les répétitions, nous remplacerons désormais cette signature par la lettre S.

19. **Vue du donjon de Niort en 1836** (4 états), S., 29 juillet 1860.

20. **Château de la Garnache** (2 états). La planche est détruite. S., 15 septembre 1860.

21. **Dolmen près de Saint-Nicolas-de-Brem** (2 états), S., 21 octobre 1860.

22. **Bourrine dans les marais de Beauvoir** (2 états), S., 22 octobre 1860.

23. **Collection Jean Rousseau** (1 état), S.

24. **Marans**, vue prise du pont de Saint-Jean (2 états), S., 26 novembre 1860.

25. **Château d'Apremont, XVIe siècle** (2 états), S., 3 décembre 1860.

26. **Donjon du château de Bazoges et cheminées** (2 états). S., 12 décembre 1860. Dans l'âtre des cheminées se trouvent deux petites eaux-fortes qui représentent : l'une, un cul de lampe dans le donjon de Bazoges, et l'autre, un blason dans l'église.

27. **Château d'Apremont** (2 états), S., sans date.

28. **Château d'Apremont** (2 états), S. Cette gravure reproduit exactement le même sujet que la précédente, mais l'effet est totalement changé; les parties lumineuses du No 27 apparaissent ici dans l'ombre; les petites figures ne sont plus les mêmes et différemment placées. Cette dernière planche est datée du 15 janvier 1861.

29. **Cloître de Nieuil-sur-l'Autise** (3 états), S., 30 janvier 1861.

30. **Place aux Porches et grande fontaine de Fontenay avant 1792**, S. Ces deux dessins, sur la même planche, sont datés du 10 février 1861 et 18 février 1861.

31. **Église Saint-Jean, porte du sud** (2 états), S., 2 mars 1861. Sous-titre : *Fontenay*, No 4. Sur cette même planche se trouvent : 1o La fenêtre de la maison Billiaut; 2o Maison de Jehan Viset aux Loges; 3o Pierre tumulaire du cardinal de Bourbon; 4o Eglise de Saint-Nicolas, d'après E. de Montbail.

32. **Porte du nord de Notre-Dame de Fontenay et rue Pont-aux-Chèvres** (2 états). Cette planche porte deux dates : 10 mars 1861 et 15 mars 1861. Sous-titre : *Fontenay*, No 2.

33. **Crypte de Notre-Dame de Fontenay** (2 états). S., 1er avril 1861. Sur cette planche sont les dessins des objets du IVe siècle trouvés à Saint-Thomas et des inscriptions

chrétiennes trouvées à Gaillardon. Dans le haut de la planche on lit le sous-titre : *Fontenay*, N° 1.

34. **Crypte de Curzon** (2 états), S., 10 avril 1861, imp. Beillet, Paris. Sur la même planche : *Saint-Cyr-en-Talmondais*, médailles, tailloir mérovingien et pierres chrétiennes. Pierre tombale du XIVe siècle (Catherine Buor, femme de Guile, 9 août 1441.)

35. **Anciens remparts de Fontenay en 1825.** Vue prise sous le Pont-Neuf (2 états), S., 1er avril 1861, imp. Beillet, à Paris. Sous-titre : *Fontenay*, N° 5.

36. **Église de Nieuil-sur-l'Autise et détails sur l'église de Nieuil** (2 états), S., 25 avril 1861, et en dessous : imp. Beillet, Paris.

37. **La Popellinière de Sainte-Gemme** (2 états), S., 3 mai 1861. Sur cette planche se trouvent les détails suivants : 1° Cheminée à la Popellinière, avec la légende : *Pacis et belli artibus;* 2° Jeton du sieur de la Popellinière, avec la légende : *Diev est mon rempart;* 3° Ecu dans l'église de Sainte-Gemme; 4° Vase en terre trouvé près de Luçon. Ces détails sont signés.

38. **Titre de Poitou et Vendée** (1 état), S., 20 juin 1861, imp. Beillet, Paris. (Cette gravure reproduit en médaillon le portrait des auteurs.)

39. **Château de la Boulaye. — La Blandinière** (2 états). Ces deux sujets, sous le même numéro, sont signés 26 septembre 1861.

40. **Chapelle du prieuré de Notre-Dame de Saint-Cyr-en-Talmondais** (1 état), S., 1861.

41. **Le Puy-du-Fou** (4 états), S., 20 octobre 1861. En marge : imp. Beillet, Paris.

42. **La Durbelière** (1 état), S., 20 octobre 1861. Sur la même planche se trouve gravée la *Maison du conseil supérieur des Vendéens à Châtillon*, S., 8 octobre 1861, imp. Beillet, à Paris.

43. **Château des Granges-Cathus** (3 états), S., 10 novembre 1861.

44. **Les Roches-Baritaud** (3 états), S., nov. 1861, imp. Beillet, Paris.

45. **Porte du château de Sigournais** (3 états), S., décembre 1862, imp. Beillet, à Paris.

46. **Apremont** (5 états), S., décembre 1861, Terre-Neuve. Sous-titre : *Vendée.*

47. **Tumulus du Châtelier** (4 états), S., 15 janvier 1862.

48. **Grosse tour de Mortagne** (4 états), S., janvier 1861. — **Pierre branlante à la Verrie** (sur la même planche que le dessin précédent), S., 28 janvier 1862.

49. **Instruments de peinture découverts à Saint-Médard** (4 états). Atrium restauré de la villa. S., 15 février 1862.

50. **Vases de verre et de terre, trouvés à Saint-Médard, et Peintures murales** (1 état), S., 26 février 1860.

51. **Objets divers trouvés à Saint-Médard** (1 état), S., 3 mars 1862.

52. **Le château d'Aspremont en 1542** (Façade du côté de la rivière de Vie), d'après Jehan Baptiste Florentin (1 état), S., 1er mai 1862, imp. Beillet, à Paris.

53. **Eglise de Vouvant, porte nord** (5 états), S., 12 mai 1862.

54. **Moulin à vent près Fontenay-le-Comte** (4 états), S., 27 juillet 1862.

55. **Antiquités du Langon** (1 état), 2 planches, S., septembre 1862.

56. **Constructions rustiques du Veillon**, objets de bronze trouvés à Poiroux et Mercure trouvé à Bordevaire (1 état), S., 10 septembre 1862.

57. **Porte de l'atelier de Terre-Neuve** (5 états), S., 15 octobre 1862.

58. **Bijoux mérovingiens trouvés à Grues**, pl. 1re (1 état). *B. Fillon, del., O. de Rochebrune, fec. et exc.*, octobre 1862.

59. **Bijoux mérovingiens**, pl. 2 (1 état). Tombeaux près l'Oulerie. *B. Fillon, del., O. de Rochebrune, fec.*, octobre 1862.

60. **Puy-Greffier** (1 état), S., 2 décembre 1862. Sur la même planche : *1o Cheminée du prieuré de Mouzeuil; 2o Cheminée des Granges-Cathus; 3o Mansardes du château d'Apremont.* Ces détails sont signés.

61 **Château de Coulonges-les-Royaux** (2 états), S., 20 décembre 1862. Sur la même planche *le porche et la porte de l'escalier.* — *Plan du château.* Ces détails signés des initiales : O. R.

62. Je n'ai pu retrouver ce numéro dans toutes les collections que j'ai consultées.

63. **Livre ayant appartenu à Diane de Poitiers** (2 états), S., janvier 1863. Sur la même planche, détails de

sculpture d'une maison de la Rochelle, signés des initiales de l'artiste.

64. **Faïences d'Oiron, origines** (2 états), S., janvier 1863.

65. **Cheminée de l'atelier de Terre-Neuve** (5 états), S., février 1863.

66. **Clocher de Fontenay-le-Comte (Vendée)** (3 états), S., 18 mars 1863. Cette gravure n'est pas dans l'ouvrage de *Poitou et Vendée.*

67. **Caissons du plafond de l'atelier de Terre-Neuve** (1 état), S., 30 mars 1863.

68. **Coulonges, la voûte au-dessus de l'escalier** (1 état), S., avril 1863. Sur la même planche, 2 autres petits dessins reproduisent des dépendances du château de Coulonges : *1° Grande galerie et porte de la chapelle; 2° Offices dans les soubassements.*

69. **Escalier du château de Coulonges** (1 état), S., avril 1863.

70. **Terre-Neuve, maison de Nicolas Rapin** (1 état). Sur cette planche se trouvent : *Inscriptions de Terre-Neuve; 2° Inscriptions de Haute-Roche; 3° Fontaine de la Fosse.* S., juin 1863.

71. **Escalier des Granges-Cathus** (1 état), S., juillet 1863.

72. **Église des Moutiers-les-Mauxfaits et la Cantaudière** (1 état). Ces deux sujets, sur la même planche, sont signés, 1863.

73. **La Guignardière** (1 état), S. Sur la même planche : *Intérieur du dolmen de la Frebouchère*, S., juillet 1863.

74. **Les Sables-d'Olonne** (1 état), S., juillet 1863, imp. Beillet, Paris.

75. **Abbaye de l'Ile-Chauvet** (1 état), S., 28 juillet 1863.

76. **La Tour de Moricq** (1 état), S., juillet 1863. Sur cette même planche sont les sujets suivants : *1° Chapiteaux de l'église de Longeville; 2° Travée dans l'église d'Angles; 3° La bête qui mange la beauté des filles d'Angles.*

77. **Poteries poitevines de diverses époques** (2 états), S., juillet 1863.

78. **Saint-Laurent-sur-Sèvre. — Mortagne. — Détails du château de Tiffauges** (2 états). Cette planche est signée. 2 août 1863.

79. **Tour de Bessay** (1 état), S., octobre 1863. Sur la même planche : *Cheminée de la Tour de Bessay, ornée d'écussons et le plan du Châtelard.*

80 **Château de Noirmoutier** (1 état), S., décembre 1863. Sur la même planche : *Crypte de Saint-Philbert de Noirmoutier,* S., 2 décembre 1863.

81. **Façade orientale du château de Chambord,** bâti par Pierre Nepveu, dit Trinqueau, architecte blésois (8 états), S., 16 novembre 1863, et en marge, à droite, imp. Beillet, à Paris. (Cette planche ne fait pas partie de *Poitou et Vendée.*)

82. **Une bourrine dans le marais de Longeville** (3 états), S., décembre 1863.

83. **Ilot de la Dive. — Marais de Saint-Michel-en-l'Herm** (2 états), S., 26 décembre 1863.

84. **Faïences d'Oiron, dernière période** (1 état), S., janvier 1864.

85. **La Rochelle, Maison du XVIe siècle dans la rue du Minage** (3 états), S., 15 février 1864.

86. **Verreries poitevines de diverses époques** (2 états), S., avril 1864.

87. **Façade de l'Hôtel-de-Ville de la Rochelle** (3 états), S., avril 1864.

88. **Pierre de la Cressonnière. — Tombeau de Lavaudière** (1 état), S., 1864.

89. **Château de Commequiers, XVe siècle, et bas-relief de la Chaise-Giraud, XIIe siècle** (1 état), juin 1864.

90. **Château de l'Ile-Dieu,** d'après un vieux dessin (1 état); — **Château de la Garnache** (1 état); — **Château de Machecoul** (1 état); — **Chapiteaux de l'Ile-Chauvet et de l'église de Beauvoir** (1 état). — Ces divers motifs, gravés sur le même plan, portent la signature : O. de R. fec., juillet 1864.

91. **Donjon du château de Pouzauges** (1 état), S., juillet 1864. Sur la même planche : *La tour de Saint-Mesmin*, S.

92. **Château des Essarts et la crypte** (1 état), S.

93. **Chapelle des Alouettes. — Hutte au Fougerais et Puits aux Herbiers** (1 état). Ces trois sujets, sur la même planche, portent les initiales du nom de l'artiste et la date 1864.

94. **Ruines de l'abbaye de la Grainetière** (1 état), S., juillet 1864. — Sur la même planche se trouve le dessin de la salle capitulaire de l'abbaye de la Grainetière.

95. **Cour intérieure du château de Blois** (6 états),

signé, en marge, à gauche, du monogr. de l'artiste, et à droite : dessiné d'après nature et gravé par O. de Rochebrune, 15 août 1864, à Terre-Neuve.

96. **Salamandres et F couronnées** (1 état). Ces motifs d'ornementation, sculptés sur les trumeaux des fenêtres du château de Blois, formaient l'encadrement d'une épreuve de la gravure précédente, exposée au salon de Paris en 1865.

97. **Lanterne du château de Chambord**, construite en 1533 par Pierre Neveu, dit Trinqueau (5 états), S., 25 octobre 1864.

98. **Château de l'Hermenouet**, d'après un ancien modèle. (2 états), S., novembre 1864. Sur la même planche : *Chéré de la Girardie*, étude de paysage.

99. **Armes du moyen-âge et ustensiles divers trouvés au Gué-de-Velluire** (2 états), S., 1864.

100. **Armes d'Elle, XVIe, XVIIe et XVIIIe siècles** (2 états.)

101 **La Motte de Saint-Nicolas-de-Brem** (1 état), S., janvier 1865.

102. **Armes et objets divers trouvés à Nalliers** (1 état), S., février 1865.

103. **Clisson, le donjon et les prisons** (1 état).

104. **Vue de Mareuil** (1 état.)

105. **Grosse tour de Tiffauges** (1 état.)

Si je n'ai pu joindre à la rédaction de ce catalogue l'analyse des divers états, il m'a été donné de pouvoir étudier l'œuvre de notre graveur dans le *seul* album qui contienne les 108 pièces publiées jusqu'à ce jour [1] ; album unique appartenant à M. Briand aîné, de Nantes. C'est en grande partie à cet heureux collectionneur, et à M. Montagne, éditeur des eaux-fortes de M. de Rochebrune, que je dois les éléments de mon étude ; ces deux amis des arts ont été mes collaborateurs, et j'aurais bien mauvaise grâce à ne pas unir leurs noms au mien.

CHARLES MARIONNEAU.

[1] Le catalogue porte 105 numéros, mais observons que le *Griffonnis* n'est point numéroté, les trois premières eaux-fortes sont inscrites sous le même chiffre (1, 1 *bis*, 1 *ter*) et que le numéro 62 n'a jamais été retrouvé, même chez M. de Rochebrune.

POÉSIE.

—

LE CERF.

—

Sicut cervus ad fontes aquarum.

. . . . . .

Saint Épiphane a fait, dans son *Physiologue*,
Un récit qui sans doute eût étonné Buffon ;
Je veux vous le conter, c'est presque un apologue :
Le récit est naïf, mais le sens est profond.

Quand le cerf vieillissant, dans la forêt natale
Où naguère couraient ses pieds capricieux,
Sent ses membres frappés d'une langueur fatale
Et l'ombre de la mort descendre sur ses yeux,

De ses maux son instinct devine le remède :
Par un dernier effort, sur ses pieds engourdis
Il se lève, et, tremblant, il rappelle à son aide
Les forces et l'ardeur qu'il prodiguait jadis ;

Il marche avec angoisse au rocher le plus proche ;
Guidé par un espoir, soudain se ranimant,
Il va coller sa bouche aux fentes de la roche
Jusqu'à ce qu'un reptile en sorte lentement ;

Le cerf avec ardeur aspire la vipère,
La couleuvre ou l'aspic d'où son salut dépend,
Et, quand vient la torture affreuse qu'il espère,
Il s'élance, le cœur mordu par le serpent.

L'horreur de son supplice a ravivé sa force ;
Il franchit les ravins en bonds démesurés,
Des chênes en passant ses pieds brisent l'écorce,
Et le serpent, toujours, mord ses flancs déchirés ;

Le cerf emporte au loin cet horrible convive ;
Plus grande est sa douleur, plus son espoir est grand :
S'il trouve avant le soir des fontaines d'eau vive
Pour tuer le reptile en s'y désaltérant,

S'il peut boire assez tôt les flots purs d'une source,
Aux jours qu'il a vécus vingt ans vont s'ajouter ;
Aussi, comme il écoute au milieu de sa course
S'il n'entend pas vers lui le bruit des eaux monter !

Il se trompe souvent ! Vers plus d'une onde impure
Il se penche, parfois il goûte aux flots troublés,
Et le breuvage immonde ajoute à sa torture,
Et son ardeur s'épuise en élans redoublés ;

Mais enfin, vers le soir, s'il ne perd pas courage,
Dans les taillis profonds où l'on n'entre jamais
Il aperçoit, au pied du mont le plus sauvage,
L'eau vierge des glaciers qui descend des sommets !

Il s'y plonge, sa soif déjà se désaltère,
Le serpent meurt, glacé par le flot abondant ;
Et, rajeuni soudain par l'onde salutaire,
Le cerf revient plus beau, plus fier et plus ardent.

*

Ainsi, lorsque de nous s'éloigne la jeunesse,
Quand notre âme pressent les tristesses du soir,

La nature permet que notre cœur renaisse
Et pour nous d'un tourment fait un dernier espoir ;

Avec l'âge, souvent, les passions éteintes
Se rallument en nous par un nouveau désir ;
Infortuné celui qui fuirait leurs atteintes,
Car le froid du tombeau va bientôt le saisir !

La véritable mort est dans l'indifférence,
Dans l'égoïsme abject, dans le lâche sommeil ;
La torture vaut mieux, meilleure est la souffrance,
Quand le cri de douleur est un cri de réveil !

L'amour, la liberté, l'ambition, la gloire,
Rappelons-les en nous par un suprême effort ;
Mais, comme ces serpents de ma naïve histoire,
Ils prolongent la vie ou rapprochent la mort !

O vous qui connaissez les passions tardives,
Vous que mord le serpent, ne désespérez point ;
Mais pour être sauvés, courez aux sources vives ;
L'eau malsaine est si proche et la bonne est si loin !

Toi que l'ambition agite de ses fièvres,
Si tu veux ennoblir tes faiblesses d'hier,
Mets ton ambition à chasser de tes lèvres
Tout ce qui n'est pas pur, tout ce qui n'est pas fier !

Toi dont la liberté reste le dernier culte,
Place haut ses autels pour en garder le feu ;
Et pour la préserver des foules en tumulte,
Ne la demande plus à l'homme, mais à Dieu !

Toi que la soif de l'or sans relâche aiguillonne,
Songe, en considérant les misères d'autrui,
Que l'homme s'enrichit des richesses qu'il donne,
Seuls trésors que là-haut il emporte avec lui ;

Tu travaillais pour toi... travaille pour les autres ;
En toi du dévouement rallume la chaleur,
Dis aux déshérités : Mes biens ce sont les vôtres !
Et marche incessamment sur les pas du malheur !

Toi que l'amour charma, toi qu'il tourmente encore,
Toi qu'on voit sans raison jaloux ou confiant,
Ce désir d'être aimé, ce feu qui te dévore,
Tu ne le calmeras qu'en le purifiant !

Dans les chastes amours repose enfin ton âme ;
Et, des amours passés rompant le vil faisceau,
Prépare dans ton cœur la place de la femme,
Comme dans ta maison la place du berceau !

Toi, poète, longtemps épris de cette palme
Que les plus fortes mains peuvent seules saisir,
Après avoir cherché le bruit, cherche le calme,
Que ta sérénité domine ton désir !

Chante dans le désert, cueille le miel sauvage,
Loin du blême envieux, du fourbe, du railleur,
Loin des cœurs desséchés que la haine ravage ;
Va ! l'on est assez grand quand on devient meilleur !

*

O vous qui connaissez les passions tardives,
Vous que mord le serpent, ne désespérez point ;
Mais pour être sauvés, courez aux sources vives :
L'eau malsaine est si proche, et la bonne est si loin !

Vte Henri de Bornier.

LE BOUFFAY DE NANTES.*

VII.[1]

M. Renoul n'a-t-il jamais entendu parler des conspirations de brumaire et de frimaire an II, dont l'une tout au moins se trouve mentionnée par tous les historiens, et eut son origine, son développement, dans la prison du Bouffay, et son dénouement sur la place qui avoisinait cette prison? Je serais tenté de le croire, car j'ai en vain cherché dans son livre la trace de ces événements, dont l'importance fut fort exagérée au moment où ils se produisirent, mais qui me paraissent dignes d'attention, autant par l'usage que plusieurs en ont fait pour expliquer les horreurs qui les ont suivies que par leur caractère qu'il serait utile de bien déterminer.

Dès avant l'arrivée de Carrier à Nantes, que nous croyons devoir fixer au 20 octobre — 29 vendémiaire an II, — par des raisons qui seront ultérieurement déduites, il était question à Nantes de conspirations. « A l'affaire de la Vendée, — dépose Gicqueau qui était alors administrateur du département, — le président du département somma, *le 28 vendémiaire,* au nom du Comité, le représentant Gillet de sauver la ville de Nantes des fureurs contre-révolutionnaires, en prenant avec ses collègues un parti décisif.... » le représentant du peuple répondit que le comité de surveillance

* Une erreur, que le lecteur aura réparée de lui-même, se trouve à la page 26, note 3, de la livraison de Juillet : au lieu de *la Convention*, il faut lire : *de l'Assemblée Législative.*

[1] Voir la livraison de Juillet, pp. 19-42.

» avait tous les pouvoirs nécessaires [1]. » Que se passait-il à cette même date du *28 vendémiaire* — 19 octobre 1793 ? — Le procès-verbal de la séance du Comité, de ce même jour, va nous l'apprendre : il y est dit que quelques-uns des prisonniers du Bouffay s'étant vantés d'être en liberté dès le lendemain, il y a lieu d'envoyer des commissaires pour les interroger et leur annoncer « qu'ils seront fusillés sur l'heure s'ils n'avouent pas qui a pu » leur donner des renseignements capables de nourrir l'espoir » dont ils se flattent [2]. »

J'ignore complètement ce qu'il advint de l'enquête ordonnée par le Comité. Les jours suivants on constate qu'un certain nombre de prisonniers sont envoyés sur des navires, mais il n'y a pas de conséquences à tirer de ces mentions dans un moment où l'on faisait prison de tout et où plusieurs navires avaient été affectés à cette destination [3].

Le 21 octobre — 30 vendémiaire — cependant, le *Comité* (nous l'appellerons ainsi tout simplement à l'avenir sans ajouter les autres qualifications) prenait « différentes mesures de sûreté géné- » rale très-urgentes, appuyées d'instructions et informations » envoyées et recommandées aux représentants du peuple, » (Registre du Comité, f° 9.), et quelques jours après une lettre lui

[1] *Bulletin du tribunal révolutionnaire*, VIe partie, N° 91, p. 363. Ce fait a été l'un des arguments de Carrier pour soutenir qu'il y avait des bruits de conspirations avant son arrivée; au moment où il se produisit, Minée, président du département, déclara qu'il se rappelait fort bien cette dénonciation à Gillet; Carrier ajouta, ce qui est inexact, qu'il n'arriva que neuf jours après cette dénonciation. *Bulletin du trib. révol.*, VIIe partie, p. 58.

[2] 1er registre du Comité révolutionnaire, f° 7, r°; Archives du greffe. Duchatellier, *Révolution en Bretagne*, t. IV, p. 78.

[3] Le témoin veuve Dumey, concierge de l'Entrepôt, a déclaré que « dans le mois de *vendémiaire* ou de *septembre* (v. s.) elle avait vu amener à l'Entrepôt 58 prêtres » qui furent dépouillés et noyés. Je note ce fait pour mémoire et non pour en tirer une conséquence, parce que ce nombre 58 me paraît se rapporter à la noyade d'autant de prêtres, qui se trouve mentionnée dans la lettre de Carrier à la Convention (*Moniteur* du 26 frimaire — 16 décembre 1793, — N° 86). La femme Dumey dit avoir remis les registres de sa geôle à son successeur (*Bulletin*, VIe p., pp. 371 et 372) qui fut nommé le 18 janvier 1794 — 29 nivôse an II — (registre du Comité à la date).

était adressée par Goudet[1], à l'effet de requérir deux de ses membres « pour découvrir un grand complot » (Procès-verbal de la séance du 25 octobre — 4 brumaire an II). S'agissait-il d'un complot au Bouffay? Je ne le crois pas, mais cette lettre de Goudet me donne à penser que l'on s'occupait déjà d'organiser l'affaire dite conspiration du 22 brumaire — 12 novembre — qui, à raison de cette qualification de complot et du rôle que me semble y avoir joué l'accusateur public, mérite d'occuper sa place dans une esquisse des conspirations de la fin de l'année 1793.

Nous voyons que Goudet écrivait une lettre au Comité à l'occasion d'un grand complot le 4 brumaire; on dirait qu'il le voyait venir, car à la date du 7 brumaire an II — 28 octobre 1793 — il *remontrait* au tribunal qui enregistrait sa remontrance, « que les juges » ne doivent pas désemparer de l'audience lorsqu'on bat la géné- » rale, et, lorsqu'ils sont sortis du prétoire, ils doivent s'y rendre à » l'instant où elle bat afin d'être toujours prêts à faire justice des » conspirateurs, etc..... » Et les magistrats arrêtent « qu'ils ne » quitteront pas l'audience quand la générale battra[2]. »

Or, le 22 brumaire — 12 novembre — on battait la générale, des canons étaient braqués à l'occasion d'une conspiration. C'est Chaux, lui-même, membre du comité révolutionnaire, qui nous l'apprend dans sa déposition, comme témoin au procès des *Nantais*[3]. Plus tard, le témoin Duboul, ayant accusé Carrier et le comité d'avoir inventé la ruse infernale de la conspiration du 22 brumaire, Chaux se leva, et déclara que c'était Carrier l'inventeur de toutes ces conspirations, « qui n'ont été qu'imagi- » naires », et il invoqua à l'appui de son dire une lettre adressée par Carrier à la Convention relativement à cette affaire, et qu'il dit être consignée dans le *Bulletin* du 26[4]. Cette lettre contient vrai-

[1] Goudet, qui fut nommé accusateur public près le tribunal révolutionnaire, provisoirement d'abord par arrêté des représentants Gillet et Philippeaux du 4 octobre 1793 — 13 vendémiaire an II, — était un citoyen d'un talent et d'un patriotisme reconnus, dit Phelippes en enregistrant sa nomination. Il avait été nommé à la place de Breger, destitué comme signataire d'arrêtés fédéralistes. Le discours d'installation prononcé par lui le 15 octobre a été cité en partie.

[2] Registre de Phelippes à la date.

[3] *Bullet. du trib. révol.*, VIe partie, p. 96. Procès des Nantais.

[4] *Bullet. du trib. révol.*, VIe part., p. 282.

semblablement en substance ce que l'on trouve dans le *Moniteur* du 1er frimaire an II, — 21 novembre 1793 — n° 61, où on lit, page 245 : « Nantes, le 22 brumaire. Ce matin on a battu la générale » pour prévenir un complot qu'on a découvert; il ne s'agissait » rien moins que d'égorger les représentants du peuple qui sont » ici, et toutes les autorités constituées. Mais grâce aux bons » patriotes qui dominent toujours dans notre ville, ce complot a » été déjoué. On a braqué du canon sur plusieurs places et ar- » rêté beaucoup d'individus soupçonnés d'avoir conspiré contre » la ville. » Ce *fait divers* tout seul nous permettrait d'établir d'une manière incontestable qu'il n'y a pas de confusion possible entre la conspiration du 22 brumaire et celle du 14 frimaire dont il sera parlé [1].

J'ai lu que ce fut aux environs de la date de cette conspiration que furent arrêtés les 132 Nantais; cela est vrai pour un certain nombre d'entre eux, mais je pourrais en citer plusieurs dont les registres d'écrou ou le cahier du comité m'ont révélé l'arrestation postérieure ou antérieure à cette date. Voici l'indication des témoins principaux qui ont déposé de la conspiration du 22 brumaire : Bachelier, *Bulletin*, VIe partie (p. 311 et 312); Fournier, *loc. cit.* (p. 281); Debourgues, chef de bataillon, qui en rejette la responsabilité sur Carrier (p. 382) [2]. Le registre des séances du comité contient les mentions suivantes que leur date et leur objet permettent de rapporter à la conspiration du 22 brumaire : ainsi on y peut apercevoir le 18 brumaire — 8 novembre — (registre du comité f° 28), la mission donnée à la compagnie Marat de désarmer les gens suspects; le 22 brumaire, des listes d'arrestation données aux commissaires bienveillants, et une réquisition au commandant de

1 M. Guépin, notamment, dans son *Histoire de Nantes*, 1839, p. 461 et 462, hésite entre ces deux dates; MM. Lescadieu et Laurant mentionnent au contraire les deux complots, mais très-sommairement, t. II, p. 84, de même que M. Duchatellier, *Révolution en Bretagne*, t. IV, p. 33 et 34.

2 Il y a aussi la déclaration de Jean Dreux, rentier, demeurant à Paris (*Bullet. du trib. révol.*, VIe part., p. 403). Cette déclaration semble en certaines de ses parties se rapporter à la conspiration du 14 frimaire, mais examen fait du registre d'écrou des Saintes-Claires, portant charge de Jean Dreux, de Paris, à la date du 14 novembre — 24 brumaire — (Registre d'écrou, f° 143), je n'hésite pas à regarder ladite déclaration comme se rapportant à l'affaire du 22 brumaire — 12 novembre 1793.

la place pour tenir prêts à partir 200 hommes (*eod.*, f° 31); le 25 brumaire, une somme de 30 liv. comptée à un commissaire bienveillant pour son salaire (f° 34), et une lettre de Francastel, représentant du peuple, relativement aux prisonniers envoyés à Paris. Le caractère de *coup monté* qui me semble résulter des faits qui viennent d'être exposés, apparaît avec plus de clarté si on les rapproche de la déposition du témoin Latour qui s'exprime ainsi sur cet événement : « Au mois de brumaire dernier j'étais malade à » Nantes;..... mon médecin me déclare que *Goudet*, accusateur » public, lui avait dit que, ne sachant comment s'y prendre pour » pincer les riches, il avait imaginé de supposer une conspiration » pour les faire incarcérer. Dès le grand matin *je ferai battre la* » *générale*..... Les sans-culottes avertis se rendront à leur poste; » les riches, les égoïstes resteront chez eux comme de coutume, » et pendant ce temps les sans-culottes iront arrêter et fouiller les » riches, etc... [1]. »

VIII.

On a dit et répété à satiété que l'insurrection de la Vendée avait été la grande cause des horreurs qui se sont commises à Nantes; on ne saurait le nier; je ne puis néanmoins m'empêcher d'être frappé de cette considération que les représailles furent contenues à Nantes dans de certaines bornes à la suite des événements les plus propres à exciter les passions, puisque le siége de cette ville par les Vendéens est du mois de juin, tandis qu'elles acquirent un caractère véritablement atroce, à une époque où il semble que les Nantais avaient cessé d'être aussi prochainement menacés [2]. N'est-

[1] *Bullet. du trib. révol.*, VIe partie, p. 320.

[2] « L'affaire de Chollet est du 15 au 16 octobre 1793. Après cet événement, on crut généralement que tous les Vendéens avaient passé la Loire, et que l'armée ayant été détruite sur la rive droite il n'existait plus de Vendée. » (*Mémoires* de Turreau, Paris, Baudouin, 1824, p. 122). — « Le passage a eu lieu les 17, 18 et 19 octobre 1793. » (*Eod.*, p. 124). Voir aussi la dépêche de Merlin (de Thionville) du 19 octobre : « J'arrive avec Boursault et quelques troupes, mais j'arrive trop tard pour

on pas en droit de dire que toutes les abominations se firent sous l'influence d'un petit nombre d'hommes élevés dans le courant du mois d'octobre à des fonctions publiques, et parmi lesquels Carrier devait trouver des auxiliaires parfaitement capables de le comprendre? On a pu entrevoir déjà l'usage qu'ils avaient fait de l'idée d'une conspiration le 22 brumaire ; le moyen ayant réussi, on devait, peu après, l'employer de nouveau. Dans les temps agités, rien n'est plus commode que la rumeur d'une conspiration pour justifier des actes arbitraires; un complot, c'est l'inconnu, et tout ce que l'inconnu peut contenir d'effrayant. Que ne supporte pas un public auquel on dit que l'on agit pour réprimer les crimes qui l'ont épouvanté? Qui ne connaît l'abus que l'on fit à Paris de ce prétexte de conspirations de prisons pour se débarrasser des gens contre lesquels on n'avait pas de charges suffisantes pour les envoyer à la mort? A Nantes il y eut aussi une conspiration des prisons.

C'est à ce point de vue surtout qu'il est intéressant d'étudier la conspiration du 14 frimaire dont à l'époque on grossit les dangers pour en faire le prétexte de mesures atroces, et l'invoquer ensuite comme excuse à la réalisation de ces mesures. L'excuse, paraît-il, était bonne puisque M. Louis Blanc, le plus habile des historiens révolutionnaires, a cru devoir l'accueillir et la produire avec faveur.

Les deux principaux faits me paraissent avoir été parfaitement résumés par Minée, ex-évêque constitutionnel (devenu président du département à l'époque du changement des administrations), dans sa déclaration relative à ce complot. Il rend compte de la séance des corps administratifs dont il sera parlé et il dit : « Le comité » nous communiqua des idées de conspiration »... et beaucoup plus loin : « Il y eut une révolte dans les prisons qui s'étaient coalisées » entre elles, du moins on en repandit le bruit. Forget, con- » cierge des Saintes-Claires, vint nous rapporter que depuis quel- » ques jours il avait remarqué des indices... du riz jeté par les

noyer les *débris* des brigands. » (Citée par Crétineau-Joly, *Vendée militaire*, t. I., p. 276). — Turreau proposait une amnistie au gouvernement au mois de frimaire an II. (Turreau, *eod.*, p. 8).

» prisonniers... une insolence inaccoutumée... » Voilà le premier fait. Voici maintenant pour le second fait : « Il fut dit que six » des prisonniers avaient conspiré dans les prisons, fabriqué » de fausses clefs, ils furent jugés et condamnés à mort. [1] »

Ainsi, du riz jeté, six individus qui complotent une évasion, telles sont les véritables proportions de cette insurrection. Et tout d'abord écartons ce fait du riz qui ne mériterait pas de nous occuper si un membre du comité révolutionnaire n'était convenu d'avoir fait cesser cet abus en menaçant très-sérieusement les prisonniers de les faire fusiller dans le cas où la chose recommencerait. Cette menace fut faite aux détenus des Saintes-Claires [2]; mais quoique la même plainte eût été adressée au comité pour les détenus du Bouffay, je ne vois rien qui autorise à dire que l'on réprima leur *insolence* de la même façon dans cette autre prison. Et en effet de la part des prisonniers jeter ainsi du riz, c'était une grande preuve d'insolence, du moins M. Louis Blanc le dit, lui qui ne dit rien du moyen atroce d'intimidation employé contre eux. Bien plus, il fait de cette insolence une des circonstances graves et importantes que les historiens royalistes ont dissimulées avec soin. Et il leur reproche par la même occasion de n'avoir pas parlé d'un certain envoi de panaches aux Vendéens [3].

Quant au complot du Bouffay, tout le monde de ce temps en parle comme d'une chose menaçante ; Goullin, dans sa défense, s'écrie : « Une insurrection éclate au Bouffay [4] » ; et il l'invoque comme une excuse à la résolution qui fut prise de faire périr les prisonniers en masse, et à la noyade du 24 frimaire ; le comité révolutionnaire

[1] *Bulletin du trib. révol.*, VIe part., p. 326 et 327.

[2] *Bulletin du trib. révol.*, VIe part., p. 270.

[3] Louis Blanc, *Histoire de la Révolution*, t. X, p. 187. Cet envoi de panaches est évidemment l'affaire d'une pauvre lingère, âgée de 25 ans et nommée Marie Antier, laquelle fut trouvée essayant de porter à Pont-Rousseau des panaches blancs ; ce qui fit croire à une grosse affaire dont les proportions se réduisirent beaucoup dans la suite puisque deux des complices ou présumées complices, les femmes Droineau et Belouin, furent acquittées et mises en liberté le 14 brumaire — 4 novembre 98 ; quant à Marie Antier, elle fut jugée et condamnée, le 5 brumaire an II — 26 octobre 1793 ; — ce fait, on le voit, n'a aucun rapport avec celui dont nous nous occupons (2e Registre du tribunal révolutionnaire, à la date).

[4] *Bulletin du trib. révol.*, VIe partie, p. 227 et 379.

dans son compte rendu officiel publié vers la fin de janvier 1794[1], en exécution de la loi du 14 frimaire, en parle à peu près de la même façon : « un complot pouvait aisément se concevoir et » s'exécuter dans les prisons, comme effectivement il a eu lieu au » Bouffay où, à l'aide de fausses clefs, etc.[2] » Gicqueau, administrateur du département, dit qu'à cette époque on était entre deux feux, « que d'un côté nous avions à craindre l'approche des bri- » gands et de l'autre l'effet des conspirations qui se tramaient jour- » nellement dans les prisons[3]. » Voici encore ce qu'en a dit Goullin lorsqu'il déposa comme témoin au procès des Nantais : « J'ai » entendu parler d'un complot formé dans les prisons pour faire » ouvrir les maisons d'arrêt et livrer la ville aux brigands ; ce » complot a été dénoncé par un nommé *Hubert* et c'est sans doute » ce qui aura provoqué l'ordre de fusillade contre les détenus ; mais » je n'y ai pris aucune part, etc.[4] »

Ainsi le 13 frimaire an II — 3 décembre 1793 — Hubert a parlé. Que va-t-il arriver ? Le concierge du Bouffay se rend au comité révolutionnaire et dénonce les six individus dont il sera question tout à l'heure. Un membre du comité reçoit l'injonction de se rendre aux Saintes-Claires et au Bouffay, et au corps de garde du Bouffay pour y prendre des renseignements sur la sûreté générale[5]. Les six prisonniers sont accusés d'avoir fait de fausses clefs dans le but de s'évader pour ensuite se joindre aux Vendéens, assassiner la concierge du Bouffay et mettre le feu à la ville. Le bruit s'en répand ; « les corps administratifs firent inviter le tribunal à se » rendre à leur séance. Lorsque les juges furent arrivés, le prési- » dent du département dit que le comité révolutionnaire venait de » faire un rapport sur une conspiration qui avait eu lieu dans la » maison de justice et qui avait des ramifications dans toutes les » maisons d'arrêt[6]. »

[1] *Bibliographie révolutionnaire* de M. Dugast-Matifeux, N° 84.

[2] Le passage se trouve reproduit dans Mellinet (t. VIII, p. 401), qui a donné le document en entier.

[3] *Bullet. du trib. révol.*, VII° partie, p. 62.

[4] *Bullet. du trib. révol.*, procès des Nantais, VI° part., p. 89.

[5] Registre du comité, f°s 49 et 50.

[6] *Mémoire* de Phelippes à la Convention. Paris, 12 thermidor, an II, p. 10. A la

Il est ainsi démontré que l'assemblée des corps administratifs du 14 au 15 frimaire — 4-5 décembre 1793 — dans laquelle il fut question de faire périr les prisonniers en masse, nuit infernale, selon M. Dugast-Matifeux [1], se tint à l'occasion des dangers que la nouvelle de cette conjuration semblait avoir révélés. Et M. Louis Blanc lui-même le reconnaît en ces termes : « Cependant le 13 » frimaire... l'alarme fut vive à Nantes... en outre, un mou- » vement insurrectionnel fut tenté parmi les prisonniers, dont » plusieurs avaient été précédemment condamnés à des peines » afflictives. Dans cette extrémité, un seul remède se présente » à l'esprit de Carrier, il fait assembler, dans la nuit du » 14 au 15 frimaire (4-5 décembre), les corps adminis- » tratifs, etc., et les appelle à délibérer sur la question » de savoir si l'on procéderait, oui ou non, à une exé- » cution en masse des prisonniers [2]. » Un événement qui a de telles conséquences et le Bouffay pour théâtre méritait, il me semble, une mention dans la monographie de cet édifice, d'autant mieux que tous les historiens de la révolution à Nantes en ont dit quelques mots [3].

Mais arrivons au fait; en quoi consistait cette conspiration et quels en étaient les auteurs? Il est impossible de nier que les gens dont il s'agit avaient formé le projet de s'évader; j'ai trouvé dans un inventaire d'objets déposés au greffe, ledit inventaire

page suivante, Phelippes dit que l'exécution des conjurés se fit aux flambeaux; selon lui les débats apprirent que les prisonniers condamnés « avaient conçu et voulu exécuter dans la prison un mouvement insurrectionnel qui n'eut pas lieu. »

1 *Vie de Bachelier*, p. 21.

2 *Histoire de la révolution*, t. X, p. 195.

3 Mellinet, t. VIII, p. 298; Lescadieu et Laurant, t. II, p. 97; et Duchatellier, *Révolution en Bretagne*, t. IV, p. 34, qui s'exprime de la manière suivante : « Une femme fut surprise a peu près dans ce temps portant quelques secours à des prisonniers détenus dans les prisons de Nantes; ce fait ayant été convenablement grossi, les fidèles crièrent à la trahison, disant qu'une révolte était sur le point d'éclater dans les prisons... cinq ou six malheureux, etc. » — M. Michelet : « Une tentative de révolte aux prisons amena une seconde noyade (après celle des prêtres). » Cet auteur a parfaitement saisi la liaison des scènes qui vont suivre avec la *révolte des prisons*. Toutefois il donne inexactement la date de la noyade du 24 frimaire en disant : « du 9 au 10 décembre — 19-20 frimaire. » (*Histoire de la révolut.*, t. VII, p. 94.)

portant la date des 8 et 9 messidor, an III, la mention suivante : « Un paquet de fausses clefs, en étain, pris sur des prisonniers du Bouffay, condamnés à mort, le 14 frimaire, » avec leurs noms, qui sont ceux-là même que je vais donner à l'instant. Si donc le projet d'évasion est incontestable, je vais produire les raisons qui me portent à penser que le caractère politique attribué à ce complot était purement fantastique.

D'abord il doit paraître assez peu vraisemblable que des individus déjà condamnés à des peines afflictives (« les tous accusés et ci-devant condamnés pour vol, » porte le jugement [1]), aient songé à conspirer en faveur de la Vendée dans un moment où ils avaient lieu de se croire en prison à l'abri de condamnations capitales qu'ils voyaient chaque jour prononcer contre leurs co-détenus pour des faits politiques. Cette manière de voir me paraît, du reste, parfaitement confirmée par Bernard Laquèze, celui-là même qui alla dénoncer la conspiration et qui déclara, dans sa déposition, « que la révolte qui a eu lieu au Bouffay était l'ouvrage de cinq à » six scélérats, *piliers de prison,* mais que les détenus comme » suspects n'y ont nullement participé [2]. » Les lieux de naissance des conjurés fournissent encore un argument, puisque au moins deux de ces prisonniers devaient être complétement désintéressés dans la guerre de la Vendée ; voici leurs noms, relevés sur le texte de leur jugement : « 1° Fonteneau (Pierre), cordonnier à Saint-Ful- » gent ; 2° François Dubisoire, de *Mont-Saint-Jean, en Bour-* » *gogne ;* 3° Pierre Marchais, 31 ans, de la Chapelle-Palluau, ar- » murier ; 4° Jean-Baptiste Gommeteau, 17 ans, *perruquier, de* » *Paris, paroisse Saint-Eustache ;* 5° Jean Mahé, portefaix, de » Couëron ; 6° Charles Toutblanc, batelier de Chalonnes. »

Ces présomptions deviennent des preuves si on veut bien regarder à la qualité des témoins qui déposèrent dans cette affaire. Ils étaient au nombre de trois, et parmi eux se trouvaient : Julie

1 Registre du tribunal révolutionnaire, celui qui se rapporte à cette date, f° 95. La présence au Bouffay de ces individus, condamnés pour vol, montre le peu de fondement de l'affirmation de M. Renoul qui avance, p. 93, qu'à partir de 1792, le Bouffay resta *uniquement* affecté aux prisonniers politiques. Je pourrais, s'il était besoin, donner encore d'autres preuves du contraire.

2 *Bullet. du trib. révol.*, VIe partie, p. 274.

Gérardeaux, femme de 26 ans, épouse du concierge Bernard Laquèze, que son âge et sa situation dans la prison pouvaient aisément disposer à s'effrayer de semblables aventures, et Joseph Hubert, ci-devant soldat au 109e régiment, en ce moment détenu au Bouffay. Or, ce qu'était ce Joseph Hubert, qualifié aussi marchand de chevaux, et qui se trouva aux Saintes-Claires sous la garde de Forget, du 29 mars au 11 avril 1793 [1], on va le voir. Ecoutons la déclaration de Bernard Laquèze, elle contient sur la moralité de cet homme de précieux renseignements. « Le président à Bernard » Lacaille [2] : Connais-tu Hubert, le dénonciateur de la conspira- » tion des prisons? Bernard Lacaille : Cet Hubert m'est parfaite- » ment connu, c'est un voleur de profession qui servait de témoin » au tribunal. Transféré aux Saintes-Claires, il fut mis en liberté » et devint l'espion du comité et de Forget. » Le maire Renard [3] n'est pas moins explicite sur le compte de ce scélérat [4]. Ce magistrat dit que Hubert avait mauvaise réputation, qu'il était accusé de piller tous les détenus, qu'il avait été arrêté pour divers vols par lui commis, et que depuis il a été embarqué [5].

Ces renseignements ont, je crois, leur portée, mais si l'on veut, en outre, avoir l'opinion de plusieurs personnes du temps sur le caractère chimérique de ces conspirations, on peut lire les dépositions de Thomas, officier de santé (*Bulletin du trib. rév.*, VIIe partie, p. 38), et de Jomard, membre de la compagnie Marat (*eod.*, VIe partie, p. 322 et 350), et la déclaration déjà rappelée de Chaux (*eod.*, p. 282). Décidément Couthon a prononcé un mot profond quand il disait à la Convention le 22 prairial, an II : « Une révolu-

1 Registre d'écrou des Saintes-Claires, f° 7, archives du greffe.

2 *Bullet. du trib. révolut.*, VIe partie, p. 274. Lacaille est ici pour Laquèze; le bulletin contient de nombreuses fautes dans l'orthographe des noms propres, et, ce qui est plus grave, dans certaines désignations des mois révolutionnaires, ce qui oblige parfois à faire toute une étude pour bien s'assurer que la date est exacte.

3 Renard était un peintre vitrier qui avait été élevé aux fonctions de maire de Nantes, par arrêté des représentants Gillet et Ruelle, en date du 19 vendémiaire, an II — 10 octobre 1793 (Mellinet, t. VIII, p. 140.)

4 M. Crétineau-Joly est le seul auteur qui, à ma connaissance, ait dit quelques mots de ce personnage, dans son *Histoire de la Vendée militaire*, t. II, in-12, p. 30.

5 *Bullet. du trib. révolut.*, VIIe partie, p. 7.

tion rapide comme la nôtre n'est qu'une succession rapide de conspirations [1]. »

IX.

Je sortirais de mon sujet si je m'arrêtais à la délibération des corps constitués qui suivit le complot du Bouffay, dans la nuit du 14 au 15 frimaire — 4-5 décembre 1793, — et qui, ainsi qu'on l'a lu dans le passage cité de M. Louis Blanc, en fut la conséquence directe [2]. Disons seulement que dans cette séance, et pendant le temps que Renard y assista : « il n'a été question que de la conspiration dont on disait avoir arrêté les chefs, » et qu'on agita la question de savoir ce qu'on ferait du prisonnier auquel on devait ces révélations, afin qu'il fût en sûreté [3]. L'ordre de fusiller un certain nombre de personnes, dont on avait dressé la liste, concernait aussi des prisonniers du Bouffay. On sait que cet ordre ne fut pas exécuté, grâce à la résistance énergique de Boivin, commandant temporaire [4] de la place.

Cette résistance, on le devine, ne devait pas être du goût du représentant Carrier; il avait ordonné une fusillade en masse, cette exécution n'avait pas eu lieu, « mais la proie qui lui échappait, Carrier ne tarda pas à la ressaisir [5]. » En effet, nous apprend Bachelier, le représentant, furieux que l'arrêté n'eût pas été exécuté par Boivin, vint le lendemain avec Colas et Affilé au comité donner des ordres pour faire noyer les détenus du Bouffay [6]. La

[1] *Moniteur* du 24 prairial, N° 264.

[2] L'histoire de cette délibération serait fort difficile à reconstituer. Il ne fut pas rédigé de procès-verbal de la séance. « Il n'a été pris que des notes en cette occasion. » (Déposit. de Bachelier; procès des *Nantais; Bullet. du trib. révol.*, VI° partie, p. 100.)

[3] *Id.*, VII° partie, p. 6.

[4] Voir cet ordre dans la *Commune et la milice de Nantes*, t. VIII, p. 298 et 299. Voir aussi *Bulletin du tribunal révolut.*, VI° partie, p. 328, et la déposition de Boivin, p. 408.

[5] Louis Blanc, *Hist. de la rév.*, t. X, p. 196.

[6] *Bullet. du trib. révolut.*, VI° partie, N° 100, p. 398, col. 2.

noyade de la nuit du 24 au 25 frimaire — 14 au 15 décembre 1793, — se préparait.

Les ordres aux charpentiers et bateliers se trouvent rapportés tout entiers dans le bulletin (VIe partie, p. 317); ils sont signés des membres du comité, et datés des 16 et 17 frimaire — 6-7 décembre 1793. Le jour du second de ces ordres eut lieu la noyade des prêtres, ainsi que l'établit la déclaration du charpentier Affilé, rapportée au même endroit.

Quant à la noyade du 24 frimaire, il est incontestable qu'elle eut lieu au Bouffay; on pourrait en écrire l'histoire avec les détails les plus minutieux; tous les auteurs en ont parlé, tous, sans exception. Les registres d'écrou du Bouffay en portent la trace; on lit en face de plusieurs noms des prisonniers : « Déporté au bateau le 25 frimaire. » Dans le compte-rendu du procès de Carrier et du comité révolutionnaire, il est à chaque page question de cet événement; et il existe à Nantes un registre sur lequel deux récits de cette noyade sont consignés avec la signature de Bernard Laquèze et celle de Julie Gérardeaux, son épouse [1]. Voilà pourtant un événement qui se présente avec tous les caractères de l'authenticité la plus complète; il s'est passé au Bouffay; l'auteur de la notice du Bouffay n'en a pas dit un mot. Je me trompe; il a généralisé le fait, et voici de quelle manière : « Aux fusillades en masse [2], ils joignent » les noyades en masse!!! Des témoignages auxquels on peut » ajouter foi font connaître que plus de 3,000 personnes..... périrent par ce dernier moyen; aussi les prisons, notamment celle » du Bouffay, chaque jour remplies, se vident chaque jour [3]. » Ou je ne sais pas lire ou il résulte du passage que je viens de citer que chaque jour on venait au Bouffay chercher des gens pour les noyer.

[1] Registre des jugements par jurés : la déposition de Bernard Laquèze est au f° 55 et celle de sa femme un peu plus loin.

[2] Si l'on se reporte à la page 108 de la notice, on y verra que M. Renoul rattache les fusillades que je n'entends pas nier, en tant qu'accomplies par ordre de Carrier ou des commissions militaires, à l'ordre du 15 frimaire — 5 décembre — que Boivin avait refusé d'exécuter.

[3] *Le Bouffay*, p. 108.

Sans doute la chose eût été possible ; ce qu'on fait une fois peut fort bien se répéter, et les gens qui noyaient les prisonniers de l'Entrepôt auraient aussi bien pu faire périr de cette façon les détenus du Bouffay; mais comme ce fait n'est à l'heure présente nullement établi, qu'il existe au contraire des présomptions et des témoignages propres à faire croire que la seule noyade de prisonniers du Bouffay a été celle du 24 frimaire, il me paraît de la plus stricte justice de s'en tenir à la vérité, ou à ce qui, dans l'état, doit être regardé comme la vérité. Evidemment M. Renoul n'a point réfléchi à la gravité d'une telle accusation qui, si elle était démontrée, augmenterait singulièrement la responsabilité déjà si lourde des magistrats qui venaient au Bouffay chaque jour pour y rendre ce qu'à défaut d'un autre nom on appelait alors la justice. Cet édifice était situé au centre de la ville et l'Entrepôt à l'une de ses extrémités; laissons aux habitants de notre cité qui vivaient alors cette lueur d'excuse consistant à prétendre que peut-être ils n'auraient pas souffert les noyades en plein jour s'ils avaient vu des bandes de victimes traverser toute la ville pour se rendre à la mort [1]. Le tableau, je l'ai déjà dit plus haut, est assez sombre par lui-même, ne forçons pas les couleurs; si beaucoup d'hommes de ce temps ont pris l'arbitraire pour règle de leurs condamnations, ne faisons pas comme eux lorsque nous entreprenons de les juger à notre tour. Que si M. Renoul a des documents pour établir ce qu'il avance, nul ne sera plus disposé que moi à le remercier d'avoir donné la solution de cette question; en attendant, voici les raisons qui me portent à repousser son assertion : Bernard Laquèze, dont la déposition a été si explicite sur le fait de la noyade du 24 frimaire et dont la principale préoccupation était d'avoir des pièces propres à décharger sa responsabilité [2], a déclaré que cette

[1] Bien avant cette époque, il est vrai, le 4 juin 1793, les ouvriers menuisiers et charpentiers de la ville se refusaient à enlever et à replacer la guillotine sur la place du Bouffay. Une ordonnance de Phelippes, rendue à cette date, à la suite d'une lettre du représentant Coustard, fut nécessaire pour les contraindre à ce travail sous peine d'emprisonnement. (Registre du tribunal criminel Phelippes, à la date.)

[2] *Bullet. du trib.*, VIIe partie, p. 57. Il refusa de délivrer aux agents du comité les prisonniers qui furent exécutés sans jugement et ne les livra que sur un

noyade fut la seule du Bouffay; en outre, sans vouloir entrer ici dans l'examen des faits de cette nature, ce qui exigerait un travail très-considérable, je crois que le nombre des détenus enfermés au Bouffay est beaucoup moins grand que ne le suppose M. Renoul. Voici le relevé fait sur les registres du comité révolutionnaire des individus envoyés au Bouffay à sa requête (depuis le 11 octobre 1793 — 20 vendémiaire, an II, — époque où il fut renouvelé par Gillet et Ruelle, jusqu'au 29 mai 1794 — 10 prairial, an II, — jour voisin de celui de l'arrestation de ceux de ses membres entrés en fonctions à la date précédemment indiquée) : en octobre : 47; en novembre, 10; en décembre, 85; en janvier 1794, 68, dont 45 *brigands*, venus d'Ancenis le 28 de ce mois; en février, 27; en mars, 21; en avril, 34 dont 22 *brigands*, venus d'Ancenis le 10; en mai 21. Ces nombres qui sont exacts à quelques unités près ne donnent peut-être pas le mouvement complet de la population de la prison, car il faut tenir compte de ce fait que le Bouffay était la *maison de justice*, c'est-à-dire la prison où l'on transférait parfois les détenus sur le point d'être jugés [1]. Quoi qu'il en soit, une liste que je crois pouvoir dater du 20 septembre 1794 — 4e sans-culottide de l'an II, — porte à 180 le nombre des prisonniers à juger; et ce qui démontre péremptoirement que la prison ne se vidait pas tous les jours, c'est une liste fournie à la date du 2 nivôse, an II — 22 décembre 1793, — et comprenant 112 noms d'individus emprisonnés à requête du comité et non encore jugés, parmi lesquels j'en ai compté quarante dont l'incarcération est antérieure au 1er frimaire [2].

X.

Je reprends ma narration au moment où je l'ai laissée, c'est à-dire à l'instant où, si l'on en croit Bachelier, « homme faux par

[1] C'est à l'Entrepôt que le comité envoyait l'immense majorité des prisonniers, et il est impossible d'en douter quand on lit sur ses registres, à la date du 24 décembre, que 300 *brigands* sont envoyés à l'Entrepôt; 500 à la date du 26, et 700 à la date du 28 du même mois.

[2] Cartons du greffe.

faiblesse [1], » Carrier vint au comité, furieux que Boivin n'eût pas exécuté ses ordres. Il y eut alors entre Carrier et le comité quelques conférences; Lamberty aurait promis de se charger de l'exécution du projet [2] et n'aurait pas tenu parole; dans la journée du 24 frimaire la question avait été débattue; un membre de la compagnie Marat dit être allé pour cette affaire chez Carrier avec Lamberty, conduit par des membres du comité révolutionnaire [3]; aussi, à moins d'admettre que Bollogniel, membre du comité, et l'un des accusés, eût intérêt à se charger lui-même, il est fort difficile de prétendre que le comité ne savait pas à l'avance ce dont il s'agissait : « J'assure au contraire, dit Bollogniel, que tous les membres du » comité ont été prévenus de cette noyade la veille du jour qu'elle » devait avoir lieu [4]. » Du reste, on l'a déjà vu, les ordres des 16 et 17 frimaire démontrent de la façon la plus claire la complicité du comité. Quant aux noms des victimes ils auraient été pris sur une liste de *conspirateurs* fournie par *Hubert*, le greffier, l'accusateur public du tribunal révolutionnaire (Goudet), et la femme du concierge des prisons [5].

Nous ne ferons pas le récit de cet épouvantable événement; il se trouve partout, et cela nous entraînerait trop loin. Il y aurait à examiner si, comme le dit M. Louis Blanc [6], Goullin arriva avec Grandmaison, à 9 heures du soir, ou si, comme il l'a prétendu au procès, il n'arriva qu'à trois heures du matin, ayant attendu jusque-là chez Carrier pour connaître sa dernière détermination [7]. Bien d'autres détails seraient à raconter; ainsi, par exemple, on avait pour cette nuit renforcé le poste du Bouffay de douze hommes pris à celui

[1] Michelet, *Hist. de la rév.*, t. VII, p. 91.

[2] Déposit. de Goullin; *Bullet. du trib. rév.*, VIe partie, p. 242.

[3] Déposit. de Bernard Seguinel; *Bullet. du trib. rév.*, VIe partie, p, 349.

[4] *Loc. cit.*, p. 315.

[5] *Bullet. du trib. rév.*, VIe partie, p. 227. Notons cependant, en ce qui concerne cette dernière, qu'elle sauva plus tard un nommé Teinglein, préposé aux subsistances militaires, en sollicitant pour lui auprès du comité (Déposit. de Teinglein; *Bullet. du trib.*, VIe partie, p. 257). Dans la nuit de la noyade Teinglein avait été sauvé par un guichetier (*loc. cit.*, p. 348.)

[6] Louis Blanc, *Hist. de la révol.*, t. X, p. 197; Mellinet, t. VIII, p. 313 et suiv.

[7] *Bullet. du trib. rév.*, VIe partie, p, 292.

du Port-au-Vin [1]. Je préfère me borner à deux petits faits qui se trouvent liés à cet événement et sur lesquels j'ai recueilli quelques notes qui ne sont pas totalement dépourvues d'intérêt.

Le premier concerne les quinze malheureux que l'on joignit aux autres et qui étaient entrés le jour même au Bouffay, et qui ne se trouvaient pas sur la liste primitive, ceux que le *marat* Dubreuil déclare avoir vus revêtus de grandes culottes, partir les derniers pour l'embarquement, et dont Richard, autre membre de la compagnie Marat, reconnut avoir écrit lui-même les noms [2]. Une discussion s'engagea, lors du procès, entre Vaugeois l'accusateur public de la commission militaire, et Goullin, sur la question de savoir si ces quinze individus étaient des *brigands* [3], une femme de confiance de Bernard Laquèze ayant aussi déclaré que ces quinze individus devaient être prochainement mis en liberté [4]. Ces quinze individus étaient bien réellement des *brigands;* ils étaient de Brains, et provenaient d'une capture du commandant temporaire d'Indret; le registre du comité, f° 60, fait foi de l'envoi au Bouffay, le 24 frimaire, de ces quinze prisonniers.

L'autre petit fait est celui de l'évasion de deux des personnes comprises dans la noyade, Julien Leroy, cocassier, ou marchand d'œufs, détenu au Bouffay pour avoir vendu un cheval qui se trouvait être à son insu un cheval volé, et Alexis Garnier, commis à Nantes. Le premier s'était sauvé de l'eau, et le second avait dû son salut à un officier qui lui avait donné le moyen de s'évader [5]. Cette évasion qui les avait sauvés de la mort ne les tira pourtant pas complètement de peine. Ils furent tous les deux remis en prison au Bouffay, et Bernard Laquèze dit dans sa déposition relative à Julien

1 *Bullet.*, VIe partie, p. 314; Dép. de Lechantre.
2 *Bullet.*, VIe partie, p. 338.
3 *Bullet. du trib.*, VIe partie, p. 274.
4 *Bullet. du trib.*, VIe partie, p. 280.
5 Voir *Bullet. du trib. rév.* pour ce qui concerne le récit de Leroy, VIe partie, p. 249; pour Alexis Garnier, VIIe partie, p. 55. C'est ce Garnier que Mellinet, t. VIII, p. 318, appelle Alexis Fournier, et qu'il donne comme ayant échappé à la mort en se soutenant sur la planche d'un navire.

Leroy, que « le comité l'avait recommandé à toute sa sévérité. [1] » Quant à Alexis Garnier, on retrouve ses traces sur le registre du comité et on lit, f° 110, à la date du 21 pluviôse, an II, — 9 février 1794 : « Envoyé au Bouffay Alexis Garnier qui s'est évadé le » 24 brumaire (lisez le 24 frimaire) lors de la translation des pri- » sonniers du Bouffay à bord d'une barque pour aller à Belle-Ile. » Aux folios 23 et 58 du second registre, et aux dates du 16 germinal, — 5 avril 94, — et 27 floréal, — 16 mai, — on voit des réclamations d'Alexis Garnier à l'effet de demander sa liberté. Bachelier, qui a avoué avec douleur avoir signé l'ordre de faire réincarcérer Leroy, et qui « déclare y avoir été contraint [2] », n'eut point, paraît-il, la même douleur de l'arrestation d'Alexis Garnier, ou il faut convenir que la contrainte fut de bien longue durée.

XI.

Nous avons cru devoir entrer dans quelques développements sur les conspirations et la noyade du 24 frimaire, ces deux événements étant de notre sujet et ayant été omis par l'auteur dont nous étudions l'ouvrage. Nous serons plus bref en ce qui concerne la compagnie Marat, car cette compagnie ne se rattache au Bouffay que par la part qu'elle prit à la sinistre *déportation* dont nous venons de parler. Toutefois, M. Renoul ayant mentionné cette compagnie dans son étude sur le Bouffay, et cette institution ayant eu à l'époque de la Terreur une grande importance, je crois nécessaire de réparer quelques omissions commises par les écrivains antérieurs.

Avec d'autres historiens M. Renoul attribue à Carrier tout seul la création de la compagnie *Marat*. « Carrier, dit-il, organisa une » bande d'assassins qu'il appelait l'armée Marat. Cette troupe se

1 *Bullet. du trib. rév.*, VIe partie, p. 274. Voir aussi Mellinet, t. VIII, p. 319, qui, dans son indignation, évoque le souvenir de l'ancienne Bastille.

2 *Bullet. du trib. rév.*, VIe partie, p. 252.

» divisait en trois corps : la compagnie Marat, les éclaireurs de la » montagne, et des hussards américains.[1] »

M. Louis Blanc dit la même chose : « Un des premiers actes qui » signalèrent la politique de Carrier à Nantes fut la formation de » la *compagnie de Marat*, chargée d'opérer des visites domici- » liaires, » et il ajoute en note que l'arrêté fut pris par Carrier, de concert avec Francastel[2]. M. Louis Blanc n'est point tombé dans l'erreur de Mellinet, consistant à présenter ces trois corps comme formant une seule armée désignée sous le nom d'*armée Marat*. Je n'ai jamais rien lu qui permît d'établir une semblable confusion, et l'existence des *éclaireurs de la montagne* ne s'est encore jamais manifestée à mes yeux. Je montrerai tout à l'heure que la troupe des hussards américains fut organisée plus tard que la compagnie Marat et subsista plus longtemps; mais il importe auparavant d'examiner si Carrier doit tout seul porter la responsabilité de la création de ce corps dont les membres, si j'en crois MM. Lescadieu et Laurant, étaient qualifiés de *noyeurs* par la population de notre ville[3]. La chose vaut la peine d'être regardée de près car j'ai plus d'une fois, en étudiant cette histoire, songé à ces paroles de M. Michelet : « Tout ce qu'on fit devant Troie d'exploits héroïques, c'est Achille » qui l'a fait; et tout ce qu'on fit à Nantes de choses effroyables la » tradition ne manque pas d'en faire honneur à Carrier[4]. »

M. Louis Blanc, sous ce rapport, suit avec complaisance la tradition, dans un but très-facile à comprendre. Il a élevé dans son *Histoire de la révolution* un monument à Robespierre, dont il a fait son héros de prédilection; il lui a fallu, par conséquent, trouver le moyen de rejeter sur d'autres les abominations de ce temps-là. Il a trouvé les disciples d'Hébert bien propres à le servir en cette occasion, et il en a fait les boucs émissaires de la révolu-

1 *Le Bouffay*, p. 107 et 108.

2 Louis Blanc, *Hist. de la rév.*, X, p. 191.

3 *Histoire de la ville de Nantes*, par Lescadieu et Laurant, t. II, p. 75; ces historiens donnent la liste à peu près complète des membres de cette compagnie. Ils ne disent mot des *éclaireurs de la montagne*; quoique peu chargé de détails, leur récit est, de tous ceux que j'ai lus, celui qui me paraît avoir été fait avec le plus de soin.

4 Michelet, *Hist. de la rév.*, t. VII, p. 115.

tion[1]. Or, Carrier étant un hébertiste, c'est lui qui a tout fait; au contraire, les membres du comité révolutionnaire devant être considérés comme les disciples de la victime du 9 thermidor, il faut montrer que leurs mains ont été pures et leur conduite aussi irréprochable que pouvait le permettre la situation. Ce que M. Louis Blanc a prodigué de science et de talent pour établir ce système, la lecture de son ouvrage peut seule en donner l'idée. Mais revenons à notre point de départ, faut-il accuser Carrier tout seul de la création de la compagnie Marat? Il me paraît que la chose est impossible et que ce serait faire ce que M. Louis Blanc lui-même reproche à d'autres d'avoir fait quand il dit : « On le calomnia » comme si cela eût été nécessaire [2]. » Le premier doute qui s'est élevé dans mon esprit à cet égard m'est venu de ce passage du *Bulletin du tribunal révolutionnaire* (VIe partie, p. 278, col. 2): Le président à Bachelier : « Il est constant que la compagnie Marat n'a » été instituée qu'à la sollicitation du comité, qui a déclaré ne » pouvoir suffire à la multiplicité des affaires soumises à son » examen..... Il n'est pas moins certain que c'est le comité qui a » choisi les membres de ladite compagnie, qui l'a organisée, etc. » A la page suivante, on voit que Bachelier, au moyen de quelques paroles évasives, rejette la responsabilité sur un de ses confrères et ne cite point l'arrêté des représentants, relatif à l'établissement de la susdite compagnie. Cet arrêté, pourtant, avait été publié, puisque le témoin Gicqueau, administrateur du département, déclare en avoir lu un relatif à cet objet dans les papiers publics. J'ai retrouvé ces arrêtés et je m'explique parfaitement pourquoi Bachelier ne les a pas invoqués [3].

1 La dissidence est très-profonde entre les partisans de ces deux hommes. J'en trouve la preuve dans une brochure intitulée *Les hébertistes*, par Tridon; Paris, 1864, et où je lis : « Qu'y a-t-il entre Robespierre et Hildebrand? une simple formule; entre Robespierre et Chaumette, un abîme (p. 35). » Voir aussi, dans le sens opposé, N° 106, *Bibliographie révol.* de M. Dugast-Matifeux, et du même auteur, *Biographie de Goupilleau*, de Fontenay; *Annales de la société académique*, 1845, t. XVI, p. 296.

2 Louis Blanc, t. X, p. 193.

3 *Bullet. du trib. rév.*, VIe partie, p. 349. Voici les arrêtés relatifs à la compagnie Marat, émanant des représentants :

1° Un arrêté du 7 brumaire, an II, — 28 octobre 1793, — signé Francastel et

Dès avant de connaître ces arrêtés mon doute avait pris une grande consistace à la lecture des procès-verbaux des séances du comité.

« Le comité, lit-on à la date du 14 octobre 1793, — 23 vendé-
» miaire, an II, — arrête qu'il sera fait des représentations au
» représentant du peuple relativement à l'impuissance où est le
» comité de pouvoir, à l'aide seulement des commissaires de police,
» faire exécuter les différentes arrestations et établir cette surveil-
» lance active et soutenue, *pour laquelle il faut des bras et une*
» *vigueur uniques*..... Deux membres se rendront de suite à l'effet
» de concerter avec les représentants du peuple, ce qu'il est bon
» de faire dans la circonstance, soit *par la création d'une compa-*
» *gnie attachée au comité*, soit de toute autre manière. »

A ce moment Carrier n'avait fait que traverser Nantes, où il put, comme on le voit écrit partout, arriver le 8 octobre, mais où il ne commença de prendre ses mesures révolutionnaires que le 20 du même mois. M. Michelet dit que Carrier arriva le 22 octobre [1], mais il me paraît bien difficile de ne pas s'arrêter à la date du 20, — 29 vendémiaire, an II, — si l'on se reporte avec attention aux deux ouvrages suivants : 1° A la correspondance de Carrier, publiée dans la *Revue rétrospective*, 2e série, t. V; 2° au livre de

Carrier. « Carrier et Francastel *approuvent* la formation et l'organisation de la compagnie révolutionnaire. »

2° Ordre de Carrier au comité révolutionnaire :

« Carrier accorde à chaque membre de la compagnie révolutionnaire, dite Marat, la somme de 10 livres par jour... » (30 brumaire — 20 novembre.)

3° Le représentant du peuple *subordonne entièrement à la surveillance du comité* les opérations de la compagnie révolutionnaire, enjoint à tous les membres de cette compagnie de ne faire aucune arrestation, aucune descente, sans un réquisitoire signé de trois membres au moins du comité. » (8 frimaire — 28 novembre 1793.) (*Moniteur* du 3 frimaire, an III, — 23 novembre 1794, — N° 63, p. 270, col. 2.) — Phelippes, dans son *Mémoire à la Convention nationale* (12 thermidor, an II), attribue donc avec raison au comité la formation de la compagnie Marat. (V. p. 8.) Babœuf, dans son *Système de dépopulation, ou la vie et les crimes de Carrier*, p. 129 et 133, accuse Carrier d'avoir *approuvé* la formation de la compagnie Marat.

[1] Michelet, *Hist. de la rév.*, t. VII, p. 79. Presque tous les autres historiens que j'ai consultés adoptent la date du 8, sauf Babœuf (p. 127), d'après lequel Carrier serait arrivé le 21.

Savary intitulé : *Guerre des Vendéens et des Chouans par un officier supérieur* [1].

Carrier était à Rennes le 4 octobre, et il écrivait de cette ville, au Comité de salut public, que son intention était d'en partir le lendemain, ou le surlendemain (*Revue rétrospect.*, p. 104) ; il arriva, par conséquent, à Nantes le 6 ou le 7, ou le 8, selon la tradition. En tout cas, il n'y séjourna pas longtemps, puisqu'il était le 8 à Montaigu, installant le général Léchelle [2]. A partir du 9 octobre, on peut comparer la lettre de Carrier, adressée d'Angers au Comité de salut public, lettre datée du deuxième jour de la *deuxième décade de l'an II* [3], et qui doit être du milieu de brumaire, avec le livre de Savary, et l'on se convaincra aisément que ce représentant, ayant été à Tiffauges, à Mortagne et à Chollet, on peut le croire, quand il dit (lettre de brumaire, p. 111 et 112) que le 19 il se mit en route pour Nantes, où il « *commença ses opérations révolutionnaires*, » dont la première trace serait une mention inscrite sur le registre du comité, à la date du 20, et constatant la réception d'une note de ce représentant, relative à des prisonniers de Tiffauges. Ces mêmes faits se trouvent pour la plupart rapportés dans une autre lettre, datée de Nantes, du 20 octobre (p. 105 de la *Revue rétrospect.*) [4], laquelle établit en même temps, d'une manière incontestable, que Carrier s'établit dans cette ville le

1 Savary peut être invoqué avec toute sécurité sur ce fait de la présence de Carrier à l'armée, quoique M. Louis Blanc récuse ses appréciations sur le général Léchelle (Louis Blanc, *Rév.*, t. X, p. 49), car l'exactitude de cet auteur a pour garant M. Michelet qui proclame (*Rév.*, t. VII, p. 78) son livre « le plus instructif sur l'histoire de la Vendée » et qui ajoute : « Savary donne les vraies dates. » C'est-à-dire précisément ce qu'il nous faut en ce moment.

2 Savary, t. II, p. 228 ; — encore à Montaigu le 14, *loc. cit.*, p. 250 ; le 16, rapport de Kléber, *loc. cit.*, p. 261 et 265, en note. Bulletin du Trib. révolut., VIIe partie, p. 35 et 61.

3 Cette lettre est assez difficile à dater exactement, parce que le jour indiqué répondrait au 12 vendémiaire an II, — 3 octobre, — et il y est question de la réorganisation du Tribunal révolutionnaire, qui fut établi par arrêté du 9 brumaire an II, — 30 octobre, — et d'autres événements postérieurs. (V. *Revue rétrospective*, *loc. cit.*, p. 111.)

4 La présence de Carrier à Tiffauges est également établie par l'aveu qu'il fait d'avoir ordonné l'incendie de ce bourg avec Gillet, Turreau et Merlin ; il déclare en même temps avoir été à Montaigu (Bullet., VIIe partie, p. 61).

20 octobre 1793. Sans doute, à ce moment, il ne resta pas inactif et dut accueillir avec empressement le projet d'utiliser une compagnie de la nature de celle dont il s'agit; il s'en vanta même, puisque, dans la lettre de brumaire (?) dont on vient de parler, il se donne comme ayant créé « une compagnie révolutionnaire pour » arrêter tous les conspirateurs et déterrer les accaparements (*loc. cit.*, p. 112); mais il suffit de lire le procès-verbal d'établissement de la compagnie pour voir que l'organisation et le choix des membres se firent par les soins du comité. Cette troupe s'appela d'abord la compagnie des *Brutus*; le registre du Comité, folio 15, contient un réquisitoire adressé au supérieur du séminaire, à l'effet de mettre son réfectoire à la disposition de la compagnie dite des *Brutus*. Si elle prit le nom de Marat, ce fut plus tard; le 14 brumaire an II, — 1er novembre 1793, — le jour de son installation par le Comité révolutionnaire. Le procès-verbal de cette installation est rapporté dans le Bulletin du Tribunal révolutionnaire, VIe partie, p. 365, et l'on y lit que : « Nul n'entrera dans la nou- » velle compagnie révolutionnaire, sans passer d'abord au scrutin » épuratoire de cette compagnie, puis à celui du *Comité de surveil-* » *lance* [1]. » Que Carrier ait ensuite encouragé cette bande de sicaires, lui ait délivré des pouvoirs particuliers ou généraux, l'ait reçue chez lui, la chose ne peut être niée, et les pièces citées en font foi; mais il ne doit pas porter seul une responsabilité dont Bachelier sentait parfaitement le poids, puisqu'il essaya de la rejeter sur autrui. Si l'on en croit Jomar, *marat* un peu tiède, surtout au moment du procès, il aurait accepté en rougissant sa candidature de membre à la compagnie Marat, sur une recommandation de la société de Vincent-la-Montagne [2]. Il serait fort utile, pour que ce

[1] Voir aussi, dans le procès des 132 Nantais, la déclaration de Carrier (Bullet., VIe partie, p. 94), qui dit avoir autorisé le comité, *sur sa demande*, à s'adjoindre des « hommes probes. » Au surplus, et s'il en était besoin, la chose pourrait être établie au moyen du compte-rendu lui-même du Comité révolutionnaire, lequel fut, comme on l'a dit dans une note, publié à la fin de janvier 1794. On peut y lire l'aveu que la compagnie fut établie sur la demande du comité, et que le droit d'arrestation confié à ses membres était « bien essentiel » (Mellinet, t. VIII, p. 403).

[2] Bullet. du Trib. révol., VIe partie, p. 290. Nous devons mettre en regard de ce fait la déclaration de plusieurs membres de la société de Vincent-la-Montagne

point fût élucidé d'une manière complète, d'avoir une pièce du 10 frimaire dont a parlé Chaux (Bullet., VIIe partie, p. 18), dans sa discussion avec Carrier, au moment où s'est agitée, entre eux et devant le Tribunal, la question de la compagnie Marat. Un détail, auquel personne ne semble avoir songé, c'est que cette compagnie n'exista pas tout le temps que Carrier passa à Nantes. Y eut-il un arrêté portant sa dissolution, et quelle en est la date? Je ne saurais le dire. Ce que je puis affirmer, c'est que le 7 janvier 1794, — 18 nivôse an II, — le comité, pour remplacer ce corps, qui jusque-là avait été commis à l'exécution de ses ordres, nomma, au scrutin épuratoire, huit commissaires, *dont sept au moins* étaient anciens *marats* [1].

ALFRED LALLIÉ.

(La fin au prochain numéro.)

contenant une protestation énergique contre toute idée de complicité de cette société avec la compagnie Marat. — Lettre à Dopsent, président du Tribunal, du 23 thermidor, an III. (Bulletin du Trib. révol., VIe partie, p. 331).

[1] Registre du comité, f° 80. Ce fait du licenciement de la compagnie Marat aurait pu être expliqué par Bachelier, déposant comme témoin dans le procès des *Nantais*; mais à cette question du président : « La compagnie Marat n'a-t-elle pas été licenciée, invitée à rendre ses armes? » Bachelier répondit ignorer ce qui s'était fait (Bulletin du Trib. rév., VIe partie, p. 102).

LETTRES PARISIENNES.

IX.

A Madame de Kerlouarnec, en son manoir de Kerlouarnec, paroisse de Plou....

Paris, 8 août 1865.

Voulez-vous, Madame, que j'inscrive votre nom parmi ceux des respectables mères de famille que M. Dupin convie à former une association contre le luxe des toilettes? Mais je vous parle ici comme si vous saviez de quoi il s'agit, tandis que vous êtes probablement à cet égard dans une profonde ignorance. Je ne crois pas que vous receviez le *Moniteur universel;* quand même vous le recevriez, je doute que vous employassiez plusieurs heures de votre journée à lire dans ses volumineux suppléments tous les discours des orateurs des deux Chambres; quand même enfin vous vous tiendriez consciencieusement au courant de cette littérature, la question des toilettes aurait encore passé inaperçue pour vous, car c'est à huis-clos que le Sénat français a voulu la traiter, sans permettre au *Moniteur* de reproduire les belles choses qui se sont dites à cette occasion.

Sachez donc que nos Pères Conscrits, au moment de se disperser, ont frappé deux grands coups, ont étonné le monde par deux séances mémorables qui resteront la gloire de leur session. Dans l'une, dont les échos ont pu librement parvenir jusqu'à vous, un romancier devenu sénateur, le spirituel auteur de *Colomba*, a

gravement établi que les orgues de Barbarie violent les principes mêmes de notre Constitution et attentent au droit sacré de la propriété. Que vont penser les Auvergnats, les artistes nomades de la manivelle? Plusieurs, m'assure-t-on, se considèrent comme des étrangers parmi nous, et commençaient d'accueillir l'idée de l'annexion prochaine de l'Auvergne à la France, pour faire suite à celle de la Savoie; mais il paraît avéré que le rapport de M. Mérimée a déterminé un mouvement très-accentué de nationalité dans les montagnes du Cantal, où l'annexion rencontrerait désormais de vives résistances. — L'autre séance a été plus piquante encore, et ce sont vos crinolines qui en ont fait les frais.

Je croyais, je vous l'avoue, ce sujet un peu tombé dans la banalité. Les vaudevilles et les caricatures me semblaient l'avoir depuis longtemps épuisé. Des prédicateurs même n'ont pas dédaigné de foudroyer des carreaux de leur éloquence les artifices exagérés de vos tournures. C'était peut-être leur faire plus d'honneur qu'ils n'en méritent. Je conçois cependant que la tentation irrésistible d'en médire soit venue à de bons curés causant familièrement avec leurs ouailles réunies. Assurément, je ne sais rien de moins recueilli ni de plus impertinent que l'invasion, dans une pieuse assemblée, de quelques dévotes aux amples contours, renversant les chaises à droite et à gauche, offensant les genoux qui se rencontrent sur leur passage, puis s'efforçant de se ramasser sur leurs siéges, avec une gesticulation dont je n'oserais pas hasarder la description précise, et ne parvenant pas à empêcher d'étranges réactions. Les hommes qui les avoisinent n'ont plus bientôt d'autre alternative que de se tenir debout ou de s'asseoir résolûment sur les cages débordantes. De grâce, mesdames, dans l'intérêt de vos toilettes, sinon dans celui du recueillement, ne pourriez-vous pas, pour votre tenue à l'église, obtempérer un peu aux avis de M. le curé, et vous imposer quelques abstinences ou quelques sobres retranchements?

Toutefois, je le répète, je croyais le sujet vieilli, mais le Sénat conservateur a le privilége de rajeunir tout ce qu'il touche. Et d'abord, n'a-t-il pas rajeuni la verve gauloise d'un orateur qui était déjà illustre au commencement de la Restauration, de M. Dupin

aîné! Oui, Madame, je vous le certifie sur mon honneur, c'est M. Dupin lui-même, ce n'est pas son petit-fils ni son petit-neveu, c'est M. Dupin l'ancien, lequel, à la différence des deux Tarquins, est en même temps M. Dupin le superbe, c'est l'avocat de tant de causes célèbres, l'homme aux souliers ferrés, le président des comices agricoles de la Nièvre, le président de la Chambre des Députés, le président de l'Assemblée nationale législative, le membre de l'Académie française et de l'Académie des sciences morales, le procureur-général à la Cour de Cassation, c'est bien lui qui prononçait, il y a quelques semaines, au Sénat, un réquisitoire humoristique contre les crinolines. — « La Fontaine, s'écriait-il, a raillé la grenouille qui voulait devenir aussi grosse » que le bœuf. A l'aide de certaines modes actuelles, la *pécore* » y parviendrait aisément. » Jugez combien les Pères Conscrits ont ri de cette saillie! Il eût été vraiment dommage que le public en demeurât privé; aussi l'on doit savoir gré à M. Dupin d'avoir entrebâillé le huis-clos ordonné par la vénérable assemblée, pour répandre discrètement sa petite harangue contre le luxe des toilettes.

Je suppose, Madame, qu'il n'est pas besoin de vous dire qu'il s'agissait uniquement des toilettes des femmes. Quant à celles des hommes, il me paraîtrait difficile au moraliste le plus chagrin de les accuser aujourd'hui d'un luxe intempérant. Alceste, il y a juste deux cents ans, pouvait railler amèrement l'élégance de son rival Clitandre :

Est-ce par l'ongle long qu'il porte au petit doigt
Qu'il s'est acquis chez vous l'estime où l'on le voit?
Vous êtes-vous rendue, avec tout le beau monde,
Au mérite éclatant de sa perruque blonde?
Sont-ce ses grands canons qui vous le font aimer?
L'amas de ses rubans a-t-il su vous charmer?
Est-ce par les appas de sa vaste rhingrave
Qu'il a gagné votre âme en faisant votre esclave?

Mais Alceste avait lui-même des rubans verts, et affublait d'une perruque fort dispendieuse sa tête morose. Clitandre, de nos jours, a beau se mettre en frais pour complaire à Célimène, il n'approche

pas de l'élégance qu'aurait Alceste renaissant dans la sévérité relative de son costume ; il est réduit à porter le hideux frac noir et la cravate blanche, et, quelques efforts qu'il fasse pour varier la coupe de ses gilets, il ne réussit pas toujours à être distingué, à première vue, d'un garçon coiffeur ou d'un maître-d'hôtel de bonne maison. Si la simplicité, disons-mieux, si la laideur de nos costumes et leur uniformité démocratique sont des progrès moraux, l'homme aux souliers ferrés doit être plus content que l'homme aux rubans verts. Nous sommes tous de vrais Romains, non de la décadence, mais des beaux temps de la République. Nous n'avons pas besoin de censeurs ni de lois somptuaires.

Il nous reste cependant un progrès démocratique à faire : c'est d'adopter la blouse en cotonnade bleue des ouvriers de Paris et des paysans des trois quarts de la France. Hélas ! lors de mes derniers voyages en Bretagne, j'ai constaté que la blouse bleue commence aussi à se répandre sur nos chemins. Du moins, j'espère qu'elle ne se montre pas encore aux noces ni aux fêtes religieuses. Je suivais dernièrement, le long d'un sentier du Vexin, à quelques lieues de Paris, la procession de la Fête-Dieu. L'assistance des fidèles n'était pas aussi réduite que vous pourriez le croire ; la cérémonie ne manquait pas absolument de cette poésie rustique qu'elle exhale si abondamment dans nos pieuses campagnes. Mais j'étais désagréablement impressionné du négligé des costumes. Des hommes en blouse bleue portaient le dais, derrière lequel ne marchaient, à l'exception du châtelain et de ses hôtes, que des hommes en blouse bleue, prêts, semblait-il, à reprendre leurs instruments de travail. Une autre fois, attiré par le râclement d'un violon, j'entrais le soir dans la salle de bal d'un gros village, où l'on se trémoussait à l'occasion d'un mariage. Je n'y trouvais que des danseurs en blouse bleue. Vous le voyez, Madame, qu'il s'agisse de cérémonies religieuses ou de divertissements profanes, l'affublement est le même, c'est toujours la livrée du labeur quotidien, avec à peine quelques souillures de moins.

Je ne sais si M. le sénateur Dupin admire cette simplicité. Pour moi, j'avoue que je suis fort tenté de la déplorer. Je ne pense pas que l'homme doive se vêtir uniquement pour satisfaire à la dé-

cence et pour se protéger contre les intempéries. Le costume a une certaine dignité, une certaine importance morale et sociale que je ne veux pas méconnaître ; il est aussi, ou du moins il devrait être, une des expressions de l'art. Quand je contemple au Louvre, avec un plaisir toujours nouveau, l'un des plus merveilleux chefs-d'œuvre de la peinture vénitienne, le magnifique tableau des noces de Cana, je ne songe pas à sourire de l'anachronisme des habillements, tant ils ont tous de grâce et d'éclat ; je comprends que l'art débordait partout autour du peintre, qui pouvait choisir ses contemporains pour modèles. Supposez qu'aujourd'hui un artiste imagine de suivre cet exemple et de donner aux assistants de la noce de Cana nos pantalons et nos redingotes, voire même, pour les représenter en grande tenue, nos fracs étriqués et nos cravates blanches ; supposez, si vous le préférez, qu'il veuille imprimer à la scène un caractère villageois en affublant de blouses bleues ses personnages, eût-il la palette de Paul Veronèse, il est évident qu'il produirait un résultat d'un immense ridicule, en même temps que d'une parfaite laideur d'aspect.

Je remarque aussi, Madame, que ce qui conserve à nos fêtes bretonnes une physionomie pittoresque et poétiquement accentuée, c'est qu'on y voit encore des costumes. Ces costumes variés de formes et de couleurs sont assurément un luxe, et ont été jadis une mode. La plupart sont facilement reconnaissables comme se rattachant aux modes françaises et espagnoles du XVIe et du XVIIe siècle, et même à des modes de cour. Alors comme aujourd'hui, et je crois plus qu'aujourd'hui, quoique la société fût bien autrement hiérarchisée et que les classes fussent infiniment plus distinctes, les modes se répandaient de haut en bas par l'esprit d'imitation des classes inférieures. Ce qu'on est convenu d'appeler la simplicité du bon vieux temps, n'excluait pas cette émulation. Peut-être, avant de célébrer la simplicité de nos pères, ferait-on bien de se souvenir qu'ils ont poussé l'émulation un peu plus loin que dans la région des toilettes, et jusqu'à l'explosion de la Révolution française.

Je ne veux pas, Madame, m'arrêter à de tels aperçus, et je vous demande pardon de cette échappée. Je reviens à mon sujet, en

notant la remarque que lorsqu'on joue Molière au Théâtre-Français, je suis frappé de la ressemblance presque parfaite des Arnolphe, des Ariste et des Chrysale avec nos vieux paysans endimanchés de Pleiber-Christ ou de Saint-Thegonec. J'ajoute que je possède une collection d'estampes assez curieuse, comme expression des mœurs et des habitudes de la rue au commencement du XVIIIe siècle. Cela est intitulé : « Études prises *dans le bas peuple*, ou les cris » de Paris. » Les mots que j'ai soulignés paraîtraient aujourd'hui fort insolents aux électeurs émancipés du suffrage universel, lesquels pourraient bien déchirer mes gravures s'ils les rencontraient à un étalage. Eh bien ! Madame, le cureur de puits — qu'a remplacé le cureur d'égoûts, — le marchand ambulant de lanternes, — dont l'éclairage au gaz a détruit l'industrie, — le colleur d'affiches, dont la spécialité est plus florissante que jamais, — le vendeur de la liste des numéros gagnants de la loterie — sa voix glapissante m'importune encore à tous les coins de rues, — le *Provençal*, qui joue du tambourin et du flageolet à la fois, — le virtuose qui tourne la manivelle de l'*orgue de Barbarie, ou plustot d'Allemagne*, comme dit l'éditeur de 1736, avec un purisme qui n'a pas réussi à réformer le langage — ici je crois entendre M. Mérimée réclamer chaleureusement contre cette violation séculaire des droits de la propriété musicale, — le commissionnaire et le porteur d'eau — pauvres industriels en décadence de la vieille routine, sans cesse pourchassés par tous les progrès modernes, et successivement dépossédés, sans indemnité, les uns par le factage organisé, la petite poste et le télégraphe, les autres par les tuyaux souterrains des eaux de la ville ; — tous ces personnages de mes estampes sont accoutrés, malgré l'humilité de leurs métiers, avec une certaine élégance de formes, et me rappellent encore, à s'y méprendre, nos paysans bas-bretons en petite tenue des jours de marché. Ils ont le chapeau aux bords relevés de nos paludiers, les cheveux flottants sur les épaules, l'habit à la française, l'ample pourpoint, le haut de chausses serré aux genoux, les guêtres boutonnées et les souliers à boucles. Certes leurs successeurs à la défroque sordide qui remplissent nos rues sont bien loin d'avoir cette bonne grâce d'attitude et de costume. Comment décrire les

casquettes aplaties, les feutres enfoncés, les paletots impossibles que nous avons vus sur le siége des fiacres, pendant la grève des cochers ! Le réaliste Courbet pourrait seul être tenté désormais de publier en estampes des études prises *dans le bas peuple* de Paris.

Si je ne me trompe, Madame, le sexe masculin tout entier, depuis les hauts barons de la finance — je ne dirai pas depuis les millionnaires, cette expression ne représente plus l'opulence, et bien pauvres diables sont ceux qui possèdent à peine un petit million, — jusqu'aux cultivateurs et aux industriels des humbles métiers, échappe donc aujourd'hui et n'échappe que trop à l'accusation de luxe dans l'habillement. Aussi est-ce contre votre sexe que M. Dupin a lancé son peu galant réquisitoire. Eh bien ! je me le demande encore, y a-t-il dans les faits contemporains quelque chose de caractéristique qui justifie ces violences ? Je me permets d'en douter.

Dans tous les temps, les moralistes, les prédicateurs et les satiriques ont prodigué les invectives contre le luxe exagéré des toilettes des femmes. Dans tous les temps j'accorderai qu'ils ont eu raison, et que l'excès est un défaut en cette matière comme en toutes les autres. Je ne vous conseillerai pas de lire la satire des femmes de Juvénal. Son latin, qui brave l'honnêteté dans les mots et dans les choses, est autrement décolleté que le français débité par M. Dupin, lorsque nos sénateurs mettent le verrou à leurs portes. J'ose à peine en extraire quelques citations châtiées : « Les » femmes se croient tout permis, lorsqu'elles ont entouré leur cou » d'un collier d'émeraudes, et que de lourds ornements sont sus- » pendus à leurs oreilles allongées. Il n'y a rien de plus intolérable » qu'une femme riche. Il faut la voir s'empâter le visage, le charger » de crêmes et de parfums. Elle le découvre enfin, elle le débar- » rasse des premières teintures. On commence à le reconnaître, » elle l'étuve alors dans les flots d'un lait pour lequel elle traîne à » sa suite un troupeau d'ânesses. En y voyant se succéder tant » d'emplâtres et de compresses, je me demande si c'est un visage » ou une plaie... Une esclave toute tremblante se présente pour la » coiffer : qu'elle prenne garde à la moindre maladresse. Les coups » d'un nerf de bœuf puniraient bientôt ce crime. Une autre vient

» peigner et disposer en rouleaux le côté gauche. Puis l'on tient
» conseil avec les vieilles, chacune opine sur la coiffure, comme
» s'il s'agissait de la vie et de l'honneur. Puis on bâtit sur le sommet
» de la tête un édifice à plusieurs étages.... Ainsi l'infâme argent a
» introduit parmi nous les mœurs étrangères. L'opulence a infecté
» nos collines, et perverti *notre siècle* par un luxe honteux. »

J'en passe, et je vous assure des meilleurs. De Juvénal à Boileau, il n'y a pas loin, d'autant plus que notre classique n'a souvent pris que la peine de traduire :

Ce n'est que pour toi seul qu'elle est fière et chagrine.
Aux autres elle est douce, agréable, badine,
C'est pour eux qu'elle étale et l'or et le broçard,
Que chez toi se prodigue et le rouge et le fard,
Et qu'une main savante, avec tant d'artifice,
Bâtit de ses cheveux l'élégant édifice.
Dans sa chambre, crois-moi, n'entre point tout le jour.
.....
Attends, discret mari, que la belle en cornette
Le soir ait étalé son teint sur la toilette,
Et dans quatre mouchoirs, de sa beauté salis,
Envoie au blanchisseur ses roses et ses lys.
Alors tu peux entrer, mais, sage en sa présence,
Ne va pas murmurer de sa folle dépense.
D'abord, l'argent en main, paie et vite et comptant.
Mais non, fais mine un peu d'en être mécontent,
Pour la voir aussitôt, de douleur oppressée,
Déplorer sa vertu si mal récompensée.
Un mari ne veut pas fournir à ses besoins?
Jamais femme, après tout, a-t-elle coûté moins?
A *cinq cents louis d'or*, tout au plus, chaque année,
Sa dépense en habits n'est-elle pas bornée?

Veuillez remarquer, Madame, que chez Boileau comme chez Juvénal il ne s'agit ici que de femmes mariées et de sages matrones, en possession de l'estime publique. Si j'en crois messieurs les économistes, la valeur de l'argent était, il y a deux siècles, au moins quadruple de ce qu'elle est maintenant. Les *cinq cents louis d'or* représentent donc environ cinquante mille francs de notre monnaie. Or, je vous demande si un auteur satirique ou un orateur du Sénat pourrait aujourd'hui mettre dans la bouche d'une honnête femme

l'observation justificative qu'elle borne à cinquante mille francs par an, *tout au plus*, la dépense de sa toilette? Voici d'ailleurs comment continue Despréaux :

A quoi bon, en effet, t'alarmer *de si peu?*
Eh! que serait-ce donc si, le démon du jeu
Versant dans son esprit sa ruineuse rage,
Tous les jours, mis par elle à deux doigts du naufrage,
Tu voyais tous tes biens, au sort abandonnés,
Devenir le butin d'un pique ou d'un sonnez!
Le doux charme pour toi, de voir chaque journée,
De nobles champions ta femme environnée
Sur une table longue et façonnée exprès
D'un tournoi de bassette ordonner les apprêts!
.....
Chez elle, en ces emplois, l'aube du lendemain
Souvent la trouve encor les cartes à la main.
Alors, pour se coucher, les quittant non sans peine,
Elle plaint le malheur de la nature humaine
Qui veut qu'en un sommeil où tout s'ensevelit
Tant d'heures sans jouer se consument au lit.
C'est ainsi que *souvent* par une forcenée
Une triste famille à l'hôpital traînée
Voit ses biens en décret sur tous les murs écrits
De sa déroute illustre effrayer tout Paris.

Et ceci n'était malheureusement pas de l'exagération. Tous les mémoires du bon vieux temps fourmillent de ce type aimable de la grande dame joueuse. Des reines et des princesses présidaient au tripot; le jeu était un des fléaux, un des scandales acceptés de la cour et de la ville. Grâce à Dieu, voyons-nous rien de semblable? Je connais quelques femmes qu'on appelle encore joueuses, et qui se laissent plaisanter sur leur passion pour les cartes. Ce sont celles qui hasardent cinquante centimes la fiche à une partie de whist. Je doute qu'à ce taux elles ruinent jamais leurs maris.

Le cygne de Cambrai, le tendre Fénelon n'était pas moins sévère pour son temps et son pays qu'un satirique de profession. « Ces » excès, » dit-il dans son écrit sur l'éducation des filles, « vont » encore plus loin dans notre nation qu'en toute autre; l'humeur » changeante qui règne parmi nous cause une variété continuelle

» de modes; ainsi on ajoute à l'amour des ajustements celui de la
» nouveauté.... Ces deux folies mises ensemble renversent les
» bornes des conditions, et dérèglent toutes les mœurs.... Chacun
» choisit selon son argent, ou plutôt, sans argent, selon son am-
» bition et sa vanité. Ce faste ruine les familles, et la ruine des fa-
» milles entraîne la corruption des mœurs. D'un côté, le faste
» excite, dans les personnes d'une basse naissance, la passion
» d'une prompte fortune... D'un autre côté, les gens de qualité se
» trouvent sans ressource, font des lâchetés et des bassesses hor-
» ribles pour soutenir leur dépense; par là s'éteignent insensible-
» ment l'honneur, la foi, la probité et le bon naturel, même entre
» les plus proches parents. *Tous ces maux viennent de l'autorité*
» *que les femmes vaines ont de décider sur les modes.* Elles ont
» fait passer pour Gaulois ridicules tous ceux qui ont voulu con-
» server la gravité et la simplicité *des mœurs anciennes.* »

Nous vieillissons, Madame, sans avoir atteint l'âge monumental de M. Dupin. Gardons-nous de cette disposition chagrine à médire du temps présent, au profit de je ne sais quel bon vieux temps auquel nous pourrions être embarrassés d'assigner une date historique. Les anciens avaient aussi leur bon vieux temps, prudemment relégué vers l'époque fabuleuse de Saturne et de Rhée. Ne plaçons pas le nôtre trop près de notre berceau : — c'était le bon vieux temps où d'effroyables guerres venaient de ravager des générations entières, où toutes les mères pleuraient leurs fils, et où la France ruinée se nourrissait de la morale de Béranger; — ni trop près du berceau de nos pères : — c'était le bon vieux temps de la Terreur, de l'émigration, des proscriptions, des massacres et des saturnales; — ni trop près du berceau de nos grands-pères : — c'était le bon vieux temps du règne de madame Dubarry. Remontons plusieurs anneaux de la chaîne; nous traverserons les orgies de la Régence, les humiliations et les calamités de la vieillesse de Louis XIV. L'adulation des écrivains, l'adoration servile de la foule, les souvenirs de quelques années glorieuses ne suffisent pas pour me faire beaucoup regretter le bon vieux temps dont nous avons vu ce que pensait Fénelon, le temps des guerres sans cesse renaissantes de Flandre, de Hollande et d'Allemagne, non plus que les

leçons de morale de Mme de Montespan. Notre province était loin des champs de bataille et il semble qu'elle devait jouir d'une sorte de félicité. Demandez cependant à Mme de Sévigné ce qu'était ce bon vieux temps pour la Bretagne frémissante. Interrogez-la sur la mansuétude de son ami le duc de Chaulnes, et comptez avec elle les supplices.

Je ne suppose pas que vous préfériez les guerres civiles et religieuses du XVIe siècle. Le chanoine Moreau nous a laissé dans ses naïfs mémoires le très-curieux et très-lamentable tableau de ce qu'a été en Bretagne ce bon vieux temps de massacres, de brigandages et de pillages, dont le sire de la Fontenelle fut le principal héros. Vous verrez, Madame, que nous remonterons si bien que nous ne nous arrêterons qu'au paradis terrestre. Hélas ! là encore nous rencontrerons le serpent se glissant parmi les fleurs.

Chacun a lu, ces jours derniers, le rapport fait à l'Académie française sur les prix de vertu. Ce n'est pas en cette séance qu'on eût été bien venu à médire de notre siècle, et à gémir de la décadence de nos mœurs. Dans quelle atmosphère sereine et parfumée on se trouvait là transporté ! Une auguste assemblée de vieillards, l'élite de la littérature, de l'éloquence, du génie, convie l'élite des gens délicats et des femmes du monde au consolant spectacle des hommages publics rendus à la vertu. La voix émue d'un de ces sages raconte, avec tous les charmes du beau langage, les actes touchants qui ont plus particulièrement rallié les suffrages, en ayant soin de dire que l'Académie a toujours l'embarras du choix parmi le grand nombre de belles actions qui lui sont signalées. Le soldat, ce type féroce du bon vieux temps, fléau des paisibles familles, le soldat, qui se vendait dans un jour d'ivresse au sergent recruteur, dissipait en débauche le prix de sa liberté, puis avait besoin que son courage brutal fût sans cesse stimulé par l'espoir du pillage ; le soldat, aujourd'hui, modèle d'honneur et de discipline, c'est le protecteur des foyers dont il était jadis l'effroi ; c'est de plus un fils tendre, qui fait passer à sa mère sa prime de rengagement et les économies qu'il réalise sur sa solde. Sa vie austère a été inspirée tout entière par le sentiment de la piété filiale. Une institutrice de village, une humble grainetière de la grande Babylone

moderne, sont tout simplement deux héroïnes de charité. Un curé de campagne vient recevoir, pour les fondations inépuisables de son zèle apostolique, une palme décernée par ces lettrés qui mettaient naguère au concours l'éloge de Voltaire. Et que nous raconte-t-on tous les ans des domestiques? Au lieu des Dorines égrillardes et des Scapins fripons de la comédie, de ces valets

> ..... Souvent voleurs et traîtres,
> Et *toujours*, *à coup sûr*, ennemis de leurs maîtres,

comme disait Boileau au bon vieux temps, voici qu'on nous raconte l'histoire touchante et vraie d'une foule de serviteurs qui ont réalisé de nos jours, le type charmant de l'Adam de Shakspeare et du Kaleb de Walter Scott, ou celle, plus touchante encore, d'une foule de pauvres servantes, dont la vie se consume obscurément dans l'excercice du plus absolu dévouement à leurs maîtres. La voix du rapporteur s'altère, l'attendrissement gagne toute l'assemblée, et les dames aux vastes crinolines, les ambitieuses *pécores* si durement traitées par M. le procureur-général, mouillent leurs mouchoirs brodés, sous les lunettes farouches de M. Dupin.

Je pense, Madame, qu'un observateur candide qui prétendrait juger notre société d'après ces séances académiques, courrait risque de quelques déceptions. Celui qui la jugerait sur un réquisitoire ne s'égarerait pas moins. Grâce à Dieu, notre siècle si décrié a du bon, et l'Académie n'a pas tout vu. A peine a-t-elle entrevu une partie minime des vertus chrétiennes, qui s'épanouissent, mais qui se cachent à l'ombre de nos autels. Toutes nos sœurs de charité mériteraient le prix Montyon, chaque jour de leur vie, si elles ne cherchaient plus haut leur couronne. Quelle époque a produit en France une floraison plus abondante de vocations célestes?

Qu'à côté de tant de saintes filles aux cheveux coupés et aux vêtements de laine, il y ait aussi beaucoup de femmes vaines, coquettes, trop dispendieusement attifées, et trop ridiculement infatuées de toilette, je ne songe certes pas à en disconvenir. Je ne vais pas flâner une fois au bois de Boulogne, les jours de courses, je n'entre pas une fois dans un salon l'hiver, sans blâmer intérieu-

rement bien des mères et sans plaindre bien des maris. Je répète seulement que je ne vois rien là qui caractérise plus particulièrement mon temps et qui appelle la croisade prêchée au Sénat contre les marchandes de modes. Lorsque M. Dupin était un galant jeune homme, les femmes du Consulat et du premier Empire ne portaient pas, à la vérité, de crinolines, et leurs jupons étaient moins amples que ceux d'aujourd'hui. Il ne me semble pas, d'après les portraits qui nous en restent, que leurs toilettes fussent pour cela plus modestes, et je n'ai pas entendu vanter l'éclatante supériorité de leurs vertus.

Je terminerai cette lettre, Madame, par des citations que vous connaissez bien, car je les emprunte à un de vos auteurs favoris, au plus doux, au plus aimable des saints, au bienheureux François de Sales, dont j'aurai la fatuité de vous confier que j'ai la prétention d'être, par alliance, l'un des arrière-petits cousins. J'ose différer sur un point d'opinion avec lui. Après avoir dit : « La femme » mariée se peut et doit orner auprès de son mary quand il le » désire, » il ajoute : « On permet plus d'affiquets aux filles, parce » qu'elles peuvent loisiblement désirer d'agréer à plusieurs, quoy » que ce ne soit qu'afin d'en gagner vn par vn sainct mariage. » De nos jours ce serait un assez mauvais calcul, et je conseille aux jeunes filles d'être très-sobres d'affiquets, si elles désirent agréer à plusieurs jeunes gens, afin d'en gagner un seul. Je sais des filles majeures qui prodiguent sans succès les affiquets ; j'entends causer les jeunes gens qui valsent et jasent avec elles, et qui les complimentent sur l'élégance de leurs toilettes, ce qui est au bal un précieux sujet de conversation. — « Ce sont de ces filles charmantes que l'on fait danser, mais que l'on n'épouse pas, disent-ils. Elles coûtent trop cher. » — Et ils vont rechercher, ailleurs qu'au bal, ailleurs qu'aux courses, ailleurs qu'aux bains de mer, dans l'intérieur d'une famille aux mœurs simples, une jeune fille moins ornée d'affiquets.

Je reviens à saint François de Sales, et désormais je le laisserai parler tout seul. « Quant à la matière et à la forme des habits, » la bien-séance se considere par plusieurs circonstances du temps, » de l'age, des qualitez, des compagnies, des occasions. On se

» pare ordinairement mieux ès iours de festes selon la grandeur » du iour qui se celebre..... Soyez propre, Philotée, qu'il n'y ait » rien sur vous de traisnant et mal agencé. C'est un mespris de » ceux avec lesquels on converse d'aller entr'eux en habit désa- » gréable : mais gardez-vous bien des affaiteries, vanitez, curio- » sitez et folastreries. Tenez-vous touiours tant qu'il vous sera » possible du costé de la simplicité et modestie, qui est sans doute » le plus grand ornement de la beauté et la meilleure excuse pour » la laideur. Sainct Pierre advertit principalement les ieunes femmes » de ne porter point leurs cheveux tant crespez, frisez, annellez » et serpentez. Les hommes qui sont si lasches que de s'amuser à » ces mugueteries sont par tous descriez..... Sainct Loüys dit en un » mot que l'on se doit vestir selon son estat, en sorte que les sages » et bons ne puissent dire, vous en faites trop, ny les ieunes gens, » vous en faites trop peu. Mais en cas que les ieunes ne se veuillent » pas contenter de la bien-séance, il se faut arrester à l'advis des » sages. »

Et moi, Madame, ma conclusion est aussi de m'arrêter, en bonne compagnie, à l'avis de l'apôtre saint Pierre, du roi saint Louis, et du grand évêque saint François.

ALFRED DE COURCY.

NOTICES ET COMPTES RENDUS.

HISTOIRE ABRÉGÉE DE LA VILLE ET DE L'ABBAYE DE REDON, par un Prêtre, ancien élève du collége Saint-Sauveur.—Un fort vol. in-12; Redon, chez Mlles Thorel, libraires, 1864.

Peu de villes bretonnes ont une histoire aussi intéressante que celle de Redon; aussi, je l'avoue, est-ce là un sujet d'étude qui m'a plus d'une fois tenté; j'avoue encore que j'aurais assurément cédé à la tentation, si je n'eusse regardé ce sujet comme appartenant de droit à M. A. de Courson, chargé depuis 1843 de l'édition du Cartulaire de Redon, et qui, — je le croyais du moins, — ne pouvait manquer de se l'approprier et de le traiter complétement dans les prolégomènes de cette importante publication. C'était là effectivement sa place naturelle.

Mais il est arrivé que M. de Courson, embrassant dans ses prolégomènes un horizon bien plus vaste, n'a pu consacrer que quelques chapitres aux annales particulières de Redon; il a fourni de curieux et importants matériaux pour l'histoire de cette ville, mais il ne l'a point écrite, comme il était cependant si capable de le faire et de le faire bien.

Aussi est-ce avec grande satisfaction que j'ai vu, il y a quelques mois, dans les journaux de Bretagne, l'annonce du livre dont le titre est inscrit en tête de cet article et dont je suis chargé de parler aux lecteurs de la *Revue*.

Pour apprécier équitablement un livre, la première condition est de se placer au point de vue de l'auteur, de savoir ce qu'il a voulu

faire, et de voir s'il l'a bien fait. Quand on trouve son plan mauvais, on peut le lui dire à la condition de le lui prouver; mais on n'a nul droit de se plaindre de trouver chez lui ce qu'il nous annonce, ou de n'y trouver pas ce qu'il n'a pas promis. — Ainsi, quand on présente au public l'histoire *abrégée* de la ville et de l'*abbaye* de Redon, il faut comprendre que l'auteur n'a pas eu dessein d'écrire une histoire complète, détaillée, approfondie, mais de se borner, comme c'était son droit, aux traits caractéristiques, aux faits principaux de l'histoire de Redon, et aussi que, dans cet abrégé, il a entendu faire une grande part à l'abbaye de Saint-Sauveur et à ses Bénédictins, — ce qui n'est d'ailleurs que justice, puisque la ville de Redon doit à sa vieille abbaye son origine, son développement, sa prospérité, en un mot, ce qu'elle a été jusqu'à la Révolution, et même à bien des égards ce qu'elle est et sera : impossible de trouver, jusqu'en 1790, deux existences plus intimement associées.

Je dis cela de suite, parce qu'il m'est tombé entre les mains — par pur hasard — une critique assez étrange de l'*Histoire de Redon* où l'on reproche à l'auteur d'y avoir mis trop de moines et de bénédictins. C'est tout comme si M. de la Palisse eût grondé son cuisinier de mettre trop d'œufs dans ses omelettes. — Il est vrai que le critique en question (dont je n'ai pas l'honneur de connaître le nom, l'article n'est pas signé) paraît avoir sur l'histoire de Redon des théories toutes particulières; à l'entendre, il n'est pas sûr que cette ville doive son origine au monastère de Saint-Convoion, cela n'est que *probable*; pour moi, qui étudie depuis assez longtemps le passé de notre province, j'avoue que j'ai toujours regardé ce fait comme l'un des plus certains, des mieux démontrés de toute notre histoire, — et jusqu'à preuve du contraire, je garde mon opinion.

L'auteur de l'*Histoire de Redon*, qui se borne, comme moi, à suivre les chemins battus, quand ils sont sûrs, n'imagine point de remonter, même par voie de probabilités, au-dessus de Saint-Convoion. C'est à ce pieux abbé et à la fondation de son monastère, en 832, qu'il place le point de départ de l'histoire de Redon. J'ai

déjà eu occasion de raconter, dans la *Revue* même, cette fondation[1]; j'en ai surtout mis en relief le côté breton, je n'y reviendrai pas, et je donnerai tout de suite idée du plan général suivi dans l'*Histoire de Redon*, sauf à revenir ensuite sur quelques points particuliers.

L'ouvrage se divise naturellement en trois parties : 1° *Temps anciens*, du IXe au XVIe siècle, 2° *Temps modernes*, du XVIe siècle jusqu'à la Révolution, 3° *Période contemporaine*, de 1790 à 1830.

Dans la première partie, l'histoire de la fondation du monastère, celle de son fondateur Convoion et de ses premiers moines, est racontée avec une simplicité pleine de charme; puis nous suivons jusqu'au milieu du XIIe siècle, à travers diverses vicissitudes, les destinées de la grande abbaye, ruinée au Xe siècle par les Normands, rétablie au XIe par Catuallon, frère du duc de Bretagne Geoffroi Ier, illustrée au XIIe par la retraite d'un autre duc de Bretagne, Alain Fergent, et de sa femme, la bienheureuse Ermengarde, qui tous deux, l'un après l'autre, y vinrent finir leurs jours dans la pratique de toutes les vertus chrétiennes.

Le XIIIe et le XIVe siècles furent, au contraire, pour Redon des époques calamiteuses. Les persécutions de Pierre Mauclerc et de son fils Jean le Roux firent de l'abbaye un désert et de l'église une ruine ; cette tempête apaisée, il fallut, vers 1255, rebâtir à nouveau le chœur et l'abside, tels qu'ils existent encore aujourd'hui. Au XIVe siècle, les guerres de la succession entre Blois et Montfort amenèrent de nouvelles épreuves, moins cruelles pourtant que les précédentes, et d'ailleurs heureusement terminées en 1364, peu de temps après la bataille d'Aurai, par un traité où le vainqueur, le duc Jean IV, s'engagea à respecter toutes les franchises des moines et des habitants de Redon.

Le XVe siècle fut un temps de prospérité pour l'abbaye, qui recouvra toute la faveur des princes bretons, au point que l'un d'entre eux, le duc François Ier, obtint du Saint-Siége une bulle érigeant ce monastère en évêché (en 1449); mais la mort de ce prince et l'opposition des évêques limitrophes, aux dépens des-

1 Voyez *Revue de Bretagne et de Vendée*, 1re série, t. IV, livraison de décembre 1858.

quels on taillait le nouveau diocèse, empêchèrent l'effet de cette bulle.

Après avoir retracé les destinées de l'abbaye, notre auteur étudie la ville proprement dite; il en explique l'origine, le développement autour de l'abbaye; il voit poindre dès le XIIIe siècle les germes de son organisation municipale, qui cependant — là, comme ailleurs en Bretagne — ne se constitua régulièrement que beaucoup plus tard; il explique l'origine des autres institutions publiques de la ville, la paroisse, les écoles, l'hôpital, la sénéchaussée, et les curieuses coutumes féodales relatives à la police et au commerce.

Il montre ensuite Redon prenant une importance de plus en plus grande dans les événements politiques qui agitent la Bretagne, — s'entourant au XIVe siècle, pendant la guerre de la succession, d'une bonne ceinture de murailles, — servant ensuite de théâtre aux Etats de Bretagne, en 1446, 1460, 1475, et de but ou plutôt de prétexte aux pèlerinages diplomatiques du plus rusé des rois de France, Louis XI.

Dans sa seconde partie (*Temps modernes*), l'auteur continue, à peu près sur le même plan, à nous retracer l'histoire de la ville et de l'abbaye. Il y a de tristes choses dans cette période. L'abbaye, en proie à la lèpre de la commende, se relève et se renouvelle d'abord en s'agrégeant à la réforme de la *Société bénédictine de Bretagne*. Mais le grand Richelieu, qui était alors abbé de Redon, prend la peine, — on ne voit pas trop pourquoi, — de ruiner lui-même cette Société, qui se fond dans la Congrégation de Saint-Maur, nouvellement née, et dans laquelle entre aussi le monastère de Redon. Mais tout en rétablissant la régularité, la Congrégation de Saint-Maur, par suite de certains vices d'organisation, fort bien marqués par l'auteur, ne put jamais rendre à Redon son ancienne prospérité.

Pendant ce temps, deux communautés de femmes, les Calvairiennes et les Ursulines, viennent s'établir dans la ville et l'édifier à la fois par leurs bienfaits et par leurs vertus.

Quant à l'administration municipale, elle est, depuis Louis XIV, en proie à l'invasion despotique du pouvoir royal, qui excite autant qu'il peut la jalousie des bourgeois contre les moines; puis au

XVIIIe siècle, on voit se développer un goût tout particulier de démolitions, d'aplanissements et de travaux publics, qui, en détruisant les vieux remparts et beaucoup d'autres monuments antiques, donnent à la ville sa physionomie moderne. A ces travaux les moines s'associent encore largement, par un libéral abandon de leurs droits ; mais on ne leur en sait nul gré. Triste spectacle que cette ingratitude ! Triste aussi le double désastre, le double incendie (en 1780 et en 1790), qui détruit toute la nef de l'église, une partie des bâtiments claustraux, et clôt d'une manière sinistre l'existence de l'antique abbaye.

Par exemple, un chapitre qui plaît et repose l'esprit, dans cette seconde partie, c'est celui des *Fêtes religieuses et anciens usages de Redon avant 1790* (chap. IX), tout rempli de détails curieux et intéressants.

Dans la troisième partie (*Période contemporaine*), l'époque traitée avec le plus de soin, c'est la crise révolutionnaire proprement dite, de 1790 à 1800. Le récit de la prise de Redon par les écoliers de Vannes, en 1815, est emprunté tout entier à M. Rio ; les deux chapitres *Redon sous l'empire* et *Redon sous la Restauration*, formant ensemble moins de 20 pages, n'ont, à notre sens, pour quiconque n'habite pas Redon, qu'un intérêt secondaire ; — et si le dernier chapitre, intitulé *Redon depuis 1830*, est bien plus intéressant, c'est qu'il consiste uniquement en une description complète des monuments, édifices, promenades et établissements publics de Redon dans leur état actuel : notions utiles et pittoresques à la fois, qui plaisent à tout le monde.

Ce serait ici le lieu d'examiner jusqu'a quel point il convient de conduire les histoires particulières de villes au-delà de 1790; mais le temps et l'espace nous manquent pour traiter cette question comme il faudrait. D'ailleurs, y a-t-il encore, pour chaque ville, une histoire particulière depuis la Révolution, c'est-à-dire depuis le moment où le niveau aplatissant de la centralisation a imposé forcément à toutes les existences urbaines le même cadre, les mêmes conditions et les mêmes évolutions? Les grandes lignes étant les mêmes partout, il ne peut plus y avoir de variété que dans les faits secondaires ; tout se réduit à des questions de chiffres ou d'anecdotes, de

terrassements et de bâtisses. On peut faire avec cela de la chronique locale, de la statistique, mais de l'histoire, j'en doute. On peut bien intéresser les gens du lieu, les autres non. En tous cas, cette chronique locale requiert une méthode, des procédés très-différents de ceux de l'histoire. Aussi, sans vouloir absolument trancher la question, je crois qu'il y a en général (toute exception réservée) plus d'inconvénients que d'avantages à réunir dans un même ouvrage, ou du moins dans un même cadre, l'histoire d'une même ville avant et depuis la Révolution [1].

Ceci soit dit sans vouloir en faire un crime à l'historien de Redon, car beaucoup d'autres l'ont fait avant lui, et il pourrait se justifier par nombre d'exemples.

Ce qui le justifie mieux que tout, à mes yeux, ce sont les qualités qu'il montre dans tout le cours de son ouvrage, en première ligne, la clarté : clarté dans le style, dans l'exposition, dans la marche du récit, dans la disposition des matières. Aussi son livre est-il d'une lecture facile et agréable, même pour ceux qui ne s'occupent pas d'études historiques : rien ne les arrête ni ne les embarrasse, l'auteur ayant toujours soin d'expliquer les notions qu'il expose de manière à être entendu de tous; qualité beaucoup plus rare qu'on ne pense. — Il ne vise point à entasser faits sur faits, dates sur dates, détail sur détail, mais il tient à bien faire pénétrer l'essence, le principe, le sens intime des institutions dont il décrit le mécanisme.

Non-seulement lui-même comprend très-bien le sens de ces institutions, mais il excelle à le faire comprendre aux autres; je citerai particulièrement, à titre d'exemples, son commentaire sur la notice rimée *De episcopatu abbatiæ* (p. 46 et 55), document aussi curieux dans le fond que dans la forme, — ce qu'il dit (p. 65 à 72) sur les commencements de la ville de Redon, [2] — sur les institutions

[1] Mieux vaudrait peut-être dire : Avant et depuis 1800; car la Révolution s'est produite dans beaucoup de nos villes sous des formes très-diverses, et de plus la nature des événements de cette époque leur donne une importance et un intérêt particuliers, mais depuis 1800, il ne reste plus absolument que l'histoire *administrative*.

[2] Toutefois l'auteur a tort de voir dans les *burgenses villæ Rotonensis*, mentionnés dans plusieurs chartes du XIIe siècle, « des membres d'une communauté munici-

publiques et en particulier les vieilles coutumes féodales de Redon (chap. IV), — sur la société réformée de Bretagne et la Congrégation de Saint-Maur, — sur l'invasion progressive et abusive du despotisme ministériel aux XVIIe et XVIIIe siècles, dans l'administration de la province et de la cité, etc., etc. Nous nous permettrons ici une seule observation. Certes l'historien de Redon a cent fois raison de venger le passé des calomnies ridicules entassées par l'ignorance, la méchanceté, la sottise; mais peut-être (du moins je le crois), pour accomplir cette œuvre de justice, n'était-il pas nécessaire de chercher à relever le passé par son contraste avec le présent. Je ne suis pas de ceux qui chantent des dithyrambes en l'honneur du présent, et plus d'une fois au contraire, ces dithyrambes, entonnés par de plats courtisans du succès ou par des niais à la suite, m'ont fatigué les oreilles. Mais, toute exagération à part, notre siècle qui a ses faiblesses, ses défaillances et ses vices, qu'il est absurde de nier, a aussi ses beaux côtés, ses qualités et même ses vertus, qu'on ne peut méconnaître sans injustice. Au demeurant, comme à peu près tous les siècles, c'est une mêlée fort confuse du bien et du mal : qui l'emportera en définitive? Dieu seul le sait. — Au point de vue moral, sans doute, notre temps se distingue par un triste et général abaissement des caractères ; mais les idées qu'il acclame valent mieux que ses actes, — et pour ma part, j'en suis convaincu, si par exemple les principes proclamés par la nation française dans les célèbres cahiers de 1789 et qui depuis sont restés le drapeau toujours populaire de la société moderne, si ces principes, dis-je, étaient franchement, complétement et sérieusement appliqués dans les mœurs et dans les institutions, la valeur morale

» pale régulièrement constituée » (p. 72). Il n'y eut de corps de ville régulièrement constitué, en Bretagne, qu'au XVe siècle. Guingamp seul pourrait remonter à 1380 ou environ. Voir à ce sujet l'analyse d'une communication que j'eus l'honneur d'adresser, en 1852, au Congrès breton, dans le *Bulletin archéologique de l'Association bretonne*, t. IV, 1re partie, pp. 205 à 213. On y trouvera, presque sans exception, tous les faits et textes invoqués, dix ans plus tard, sur la même matière dans les *Prolégomènes* du *Cartulaire de Redon* (p. LVIII à LXI) et reproduits au chap. IV de l'*Histoire de Redon* (p. 73 à 78). Voir aussi l'ouvrage si intéressant de M. S. Ropartz : *Guingamp, études pour servir à l'histoire du tiers-état en Bretagne*, à Saint-Brieuc, chez Prudhomme, 2 vol. in-8°.

de notre époque et de notre génération y gagnerait beaucoup. Le malheur est que chaque parti, tout en les acclamant, n'en applique que ce qui lui plaît.

Mais laissons cette digression; je ne prétends point faire la leçon à l'honorable auteur de l'*Histoire de Redon*, je ne me le représente même pas du tout comme un adversaire de la société moderne; tout au plus pourrait-on dire qu'il semble plus enclin à en remarquer les défauts que les qualités; mais tant de gens, payés pour cela, mettent dans l'autre plateau de la balance le poids de leur plume et le son de leur trompette, qu'il est peut-être utile aussi de leur faire contre-poids...

Ce à quoi je tenais, c'était de bien marquer le point de vue auquel je me place moi-même pour juger le passé et pour apprécier le présent. Ma devise est : Justice pour tous, — justice bienveillante plus que sévère, car les hommes sont faibles. Mais pour les méchants, les hypocrites, les âmes viles et basses, en quelque siècle qu'on les rencontre, pas de quartier. Et dans tous les siècles aussi, ne craignons pas de tenir ferme, de lever haut ce noble drapeau, qui fut toujours celui de la Bretagne : *Dieu et la liberté!*

Nous ne sommes pas si loin qu'il semble de l'*Histoire de Redon*, c'est ce double et fécond principe qui a fait naître, vivre et prospérer nos vieilles villes, nos vieilles paroisses bretonnes; on le sent vivre et palpiter dans toutes les pages de cette HISTOIRE, et c'est pourquoi cette Histoire doit plaire à tous les Bretons.

ARTHUR DE LA BORDERIE.

CHRONIQUE.

SOMMAIRE. — M. Tulou. — M. l'abbé Henri Perreyve. — La *Science et la Foi*, par M. Vitet. — Couronnement de Notre-Dame-d'Espérance, à Saint-Brieuc.

Il y a quelques années, dans un des salons de Nantes où la musique règne en maîtresse absolue, je vis s'approcher du piano qui allait l'accompagner, un homme qui n'était plus jeune, mais dont la vivacité excluait toute idée de vieillesse. Cet exécutant jouait pour la dernière fois, ce soir-là, d'un instrument souvent ingrat, mais qui sous ses doigts acquérait un charme réel. Les phrases finement modulées, les gammes montant ou descendant en cascades perlées, les trilles succédant aux trilles comme un chant d'oiseau, — voilà ce qui faisait la valeur de cette exécution hors ligne, ce qui était de nature à faire comprendre aux gens de notre âge que la large part du succès qu'eut jadis l'opéra du *Rossignol*, était due à l'artiste éminent qui remplissait, il y a quarante ans, le rôle d'un chanteur invisible. M. Tulou avait fait de la flûte un instrument nouveau, et une renommée européenne l'avait recompensé de son dévouement; c'en est un, en effet, que de se cantonner dans une partie étroite de l'art, quand on pourrait agrandir son champ, car plus d'une composition sérieuse a montré que Tulou n'était pas seulement une main et un souffle, mais que l'invention et la science harmonique lui étaient familières. Laissant de côté ses traités spéciaux, qui règlent encore et règleront peut-être toujours cette partie de la musique instrumentale, — et pour ne parler que des travaux de ses dernières années, lesquels ont presque fait de lui un Nantais, — notre compatriote adoptif a donné à la Société des Beaux-Arts plusieurs symphonies à grand orchestre. Le caractère de sa musique écrite était la facilité et la fraîcheur des mélodies. Né en 1776, Tulou était de son siècle, et, en musique comme en toute chose, il préférait la clarté française à l'obscurité alle-

mande. Les mélopées avec fourmillement d'orchestre des Wagner lui semblaient, il me le disait lui-même, *velut ægri somnia ;* « et pour moi, ajoutait-il, à moins que le siècle ne tourne le dos au bon sens et à la lumière, la musique de l'avenir — ce sera la musique du passé. »

Sous l'empire des plus hautes idées religieuses, développées chez lui pendant de trop longues souffrances, le 23 juillet dernier, Tulou s'éteignait au milieu de nous. Tous les journaux se sont empressés de raconter les premières années de sa vie. Mais, au lieu de reproduire ces documents qu'on retrouvera dans tous les dictionnaires de contemporains, nous préférons le voir tel qu'il était à la fin de sa carrière, alors qu'il s'était fait Nantais et Breton. Le charme de son esprit, l'amabilité de son abord, la bonhomie de ses manières, la grâce qu'il mettait à raconter les incidents artistiques dont sa carrière avait été semée, — tout cela lui avait conquis de nombreux amis dans la cité qu'il avait choisie. La verdeur de sa vieillesse le rendait sympathique à tous les âges. Aux nouveaux amis qu'il s'était créés, il aimait à montrer les nombreuses distinctions, les bijoux rares, les autographes et les souvenirs précieux que son talent lui avait valus.—Il avait abandonné son instrument favori par amour-propre, disait-il; par modestie, aurait-on pu lui répondre; mais il prenait souvent le bâton de chef d'orchestre dans les réunions intimes de la société musicale dont il était l'un des directeurs. Les arts étaient tout pour lui : très-amateur de tableaux, à un âge où le pinceau tombe des mains de ceux qui l'ont le plus virilement porté, notre vieil ami s'était improvisé peintre; et, si sa main trahissait parfois son goût, il était néanmoins arrivé à un résultat qu'atteignent rarement ceux qui se font élèves à une heure où l'on cesse d'être maître.

Un orchestre choisi, dans l'église de Notre-Dame-de-Bon-Port, lui rendait, il y a peu de jours, les honneurs funèbres. Comme un hommage à son goût autant qu'à sa mémoire, il exécutait des fragments d'Haydn, l'auteur le plus aimé de Tulou; puis on a entendu l'andante de la dernière symphonie que lui-même a composée, il y a un an à peine; et enfin un prélude d'orgue, écrit pour cette pieuse et douloureuse cérémonie. Cette dernière composition avait en soi quelque chose de touchant, elle était l'œuvre de l'artiste ardent et convaincu qui, l'hiver dernier, dépassant de beaucoup les succès déjà si éclatants de sa jeunesse, s'est élevé si haut dans son interprétation profonde et harmonique du *Stabat*, — du lauréat nantais pour lequel l'avenir a tant de promesses : c'était comme le dernier adieu de celui qui arrive à celui qui s'en va.

— « L'année a perdu son printemps, » s'écriait Périclès, déplorant la mort de l'élite de la jeunesse athénienne, tombée sur le champ de bataille pour la défense de la patrie et de la liberté. — « L'année a perdu son printemps, » sommes-nous tenté de redire en présence de la mort

de l'abbé Henri Perreyve, enlevé, le 26 juin dernier, à l'Eglise, à la charité et aux lettres.

Il avait à peine vingt-cinq ans, et déjà il avait marqué sa place au premier rang de nos orateurs et de nos écrivains. Il avait l'âme ardente, l'esprit délicat, le cœur enthousiaste; il avait la poésie et le charme. Ses *Entretiens sur l'Église catholique* resteront comme l'un des meilleurs livres de notre temps. Quelle fraîcheur d'imagination, quelle élévation d'idées, et, par endroits, quelle éloquence! Disciple du Père Gratry et du Père Lacordaire, il avait du premier la dialectique savante, et du second la chaleur d'âme et l'enthousiasme contagieux.

Dans un admirable discours, prononcé au Cercle catholique de Paris, le 6 juillet 1865, à la séance de clôture de la conférence Ozanam, M. Augustin Cochin a rappelé comment l'abbé Perreyve devint l'ami du P. Lacordaire. Un jour, l'illustre dominicain reçut la visite du jeune abbé, et, mal disposé par les compliments dont celui-ci avait cru devoir le couvrir, le reçut assez brusquement : le jeune homme s'était bien promis de n'y pas retourner. Le lendemain, il entendit frapper doucement à sa porte d'étudiant, et, se retournant, il vit devant lui la noble et douce figure du P. Lacordaire : « Mon enfant, lui dit gravement le saint religieux, hier, j'ai manqué de politesse et de charité envers vous; je me suis reproché cette faute, je ne veux pas la porter plus longtemps, et je viens vous demander pardon. »

Quelques années plus tard, on le sait, l'abbé Perreyve devenait le légataire des manuscrits du P. Lacordaire, et c'est lui qui a eu la consolation et la gloire de publier ces *Lettres à des jeunes gens*, qui ont déjà commencé dans les âmes un bien qui ira toujours grandissant.

Jeune, Henri Perreyve aimait surtout les jeunes gens. Aumônier au collége Saint-Louis et à Sainte-Barbe, il a répandu dans les cœurs des semences qui produiront, il est permis de l'espérer, une riche moisson. Lorsque au sortir du collége, ces jeunes gens qu'il avait eus pour élèves et qui tous s'honoraient de devenir ses amis lui demandaient : « Que puis-je faire pour l'Eglise et la France? » il avait coutume de répondre : « Si vous voulez satisfaire cette grande ambition, le meilleur moyen c'est d'être le premier de votre profession. Si vous êtes avocat, soyez bon avocat; si vous êtes soldat, soyez bon soldat; si vous êtes médecin, devenez le premier médecin; si vous êtes prêtre, soyez bon prêtre. Ne me parlez pas des prêtres qui veulent une autre gloire que celle d'être prêtre. »

Pour lui, il ne voulait pas d'autre gloire. En est-il une plus grande et plus enviable, même aux yeux du monde, même aux yeux de l'incroyant? Mais il ne séparait pas de la cause universelle de la religion la cause de la liberté, de la justice et de l'honneur; il se plaisait à défendre les causes vaincues et il se portait toujours sans hésiter du côté des faibles.

La Pologne n'a jamais eu d'avocat plus ardent et plus convaincu; c'est à elle qu'il a consacré ces nobles pages qui furent pour lui comme le chant du cygne, le *Psaume de la Pologne*; le crime triomphant, la fourberie heureuse, n'eurent jamais d'adversaire plus impitoyable et plus méprisant.

Tous ceux donc qui aiment ces grandes choses, — l'honneur, la justice, la liberté, et celle qui les comprend toutes, la religion, — tous ceux-là conserveront le souvenir de l'abbé Henri Perreyve, aimeront à redire après lui ces mots sublimes du psaume qu'il désigna lui-même pour être inscrit sur sa tombe : *Satiabor, quando apparebit gloria tua!* Je serai rassasié, mon Dieu, quand je verrai ta gloire!

Consommer l'alliance de la science et de la foi, unir ensemble ces deux flambeaux et de leurs deux lumières ne faire qu'une lumière, telle était l'œuvre à laquelle l'abbé Perreyve avait consacré sa vie, telle était la pensée de toutes ses heures. Cette pensée vient de trouver un interprète éloquent dans l'un de nos maîtres en l'art d'écrire, M. Vitet, de l'Académie française. Les pages qu'il a publiées sur *la Science et la Foi* dans la *Revue des Deux Mondes*, peu habituée, il faut bien en convenir, à de pareilles bonnes fortunes, me paraissent de tout point admirables; la croyance au surnaturel, base essentielle et nécessaire de toute idée religieuse, a rarement trouvé un meilleur apologiste. Comment résister au désir de citer au moins quelques lignes de cet excellent article :

« Que faites vous, en effet, vous, faible atome, imperceptible créature, pendant que vous défendez au maître souverain, au grand ordonnateur des choses, le moindre écart, une infraction quelconque aux lois qu'il a créées? Ne les violez-vous pas, ces lois, dans la mesure de votre puissance, chaque jour, à toute heure et de toute façon? Cet arbre, cette plante que l'ordre naturel fait fleurir en été, vous les couvrez de fleurs en hiver; vous changez la saveur, la forme de ces fruits, la couleur de ces fleurs; vous contournez ces branches, ces rameaux, vous les faites pousser, grandir contre nature. Et ce n'est pas seulement sur la végétation, sur les objets inanimés que vous exercez vos caprices; combien d'êtres vivants sont par vous transformés, détournés de leur voie régulière? Combien subissent par votre fantaisie les missions les plus inattendues, les plus étranges destinées! Ce ne sont là sans doute que de petits miracles, mais, proportion gardée, les plus grands se font-ils autrement? Les uns comme les autres sont des infractions volontaires à l'ordre apparent de la nature : l'ordre réel en est-il altéré? L'enchaînement des effets et des causes en est-il interrompu parce que nos jardiniers font certaines boutures, inventent et composent d'inexplicables variétés? Non; pourquoi, dès lors, ne pas admettre que dans un étage au-dessus, dans un ordre plus général, d'autres genres de perturbations, des guérisons subites, des transformations incroyables, des

actes de volonté ou d'intuition sans exemple se puissent accomplir sans que l'ordre universel soit menacé ni compromis? Tout dépend du degré de puissance que vous attribuez à l'auteur de ces actes, de celui qui, tenant toute chose en sa main, peut aussi bien produire l'exception quela règle.

» Pour nier absolument la possibilité des miracles contre le sentiment du genre humain, qui, de tout temps, par instinct, par nature, s'est obstiné à y ajouter foi, vous n'avez qu'un moyen : supprimer Dieu, professer l'athéisme, soit l'athéisme pur et simple dans sa grossière crudité, soit cet autre athéisme plus délicat, mieux déguisé, plus en vogue aujourd'hui, qui fait à Dieu l'honneur de prononcer son nom sans lui donner d'autre besogne que la garde servile et le spectacle inerte des mondes qu'il a créés, mais qu'il ne gouverne pas. Si c'est ainsi qu'il faut comprendre Dieu, si le fatalisme est la loi de ce monde, ne parlons plus de miracles, ne parlons plus de surnaturel, tout est jugé; qu'il n'en soit plus question. Si, au contraire, descendant en vous-même, vous vous sentez intelligent et libre, demandez-vous d'où vous tenez ces admirables dons, la liberté, l'intelligence! Vous viennent-ils de vous-même? Est-ce en vous qu'ils sont nés et seulement pour vous? Les possédez-vous tout entiers? Ne proviennent-ils pas d'une source plus haute, plus abondante et plus parfaite, de la source suprême, de Dieu même, en un mot? Or, si Dieu, si la toute-puissance est à la fois l'intelligence souveraine et la souveraine liberté, comment oser lui interdire de se mêler des choses d'ici-bas, de suivre du regard les êtres qu'il a créés, de veiller à leurs destinées, et au besoin de leur manifester par quelque coup d'éclat ses solennelles volontés? Il le peut à coup sûr, puisqu'il est libre et tout puissant. L'idée de Dieu, ainsi conçue, l'idée du Dieu complet, du Dieu vivant, la question se transforme; ce qui devient inadmissible, ce n'est plus d'établir la possibilité des miracles, c'est d'en prouver l'impossibilité. »

Pendant que la foi inspire à nos grands écrivains de pareils accents, elle enfante chaque jour autour de nous de nouvelles et incomparables merveilles. Hier encore, à Saint-Brieuc, une partie de nos populations bretonnes se pressait, saisie d'un pieux enthousiasme, et célébrait le couronnement de *Notre-Dame-d'Espérance*. Plusieurs prélats, parmi lesquels Mgr Sohier, évêque de Cochinchine, étaient venus se joindre à Mgr David, évêque de Saint-Brieuc et Tréguier. Mgr Saint-Marc, archevêque de Rennes, a prononcé le discours à la cathédrale; Mgr Epivent, évêque d'Aire, a pris la parole au reposoir de la place Saint-Pierre avant les acclamations et supplications; Mgr Plantier, évêque de Nîmes, a prêché à l'office de la soirée à *Notre-Dame-d'Espérance*; l'allocution, au moment du couronnement de la statue, sur la grande place, a été prononcée par le R. P. Alexis, de l'ordre des Carmes.

LOUIS DE KERJEAN.

— On ne saurait rendre à la France un plus grand service que de former des officiers chrétiens. Les corporations religieuses l'ont compris, et leurs établissements ont remporté d'éclatants succès qui ont retenti jusque dans les Chambres. Entre toutes les écoles militaires, l'Ecole Navale est celle qui enlève le plus tôt les jeunes gens aux influences salutaires de leurs familles. Il faut donc que leur éducation chrétienne soit forte de bonne heure. Mgr l'Evêque de Nantes a conçu la bienfaisante pensée de fonder, sous la protection de la sainte Vierge, des cours préparatoires à l'Ecole Navale. L'Institution de Notre-Dame-des-Couëts, ouverte depuis le 1er octobre 1864, réunit des maîtres expérimentés dont la vertu et le talent assurent aux jeunes élèves le double bienfait, qui ne devrait jamais être séparé, d'une instruction distinguée et d'une éducation chrétienne.

INSTITUTION DE NOTRE-DAME-DES-COUETS.

Cours préparatoire à l'Ecole Navale.

Les cours préparatoires à l'Ecole Navale, que Mgr l'Evêque de Nantes a établis dans l'Institution de plein exercice de Notre-Dame-des-Couëts-lez-Nantes, sont ouverts depuis le 1er octobre 1864. Deux professeurs externes sont attachés à l'établissement : MM. Bourguet, licencié ès-sciences mathématiques et ès-sciences physiques, de la Faculté de Paris, précédemment examinateur de mathématiques spéciales à l'Ecole des Carmes, et Dufour, licencié ès-sciences physiques et professeur du cours municipal de géologie et de minéralogie de la ville de Nantes. Ils prêtent leur concours, pour l'enseignement et surtout pour les examens hebdomadaires, aux maîtres expérimentés qui dirigent la préparation à l'Ecole Navale.

Le prix de la pension est fixé à 700 fr. La limite d'âge pour les examens à l'Ecole Navale étant fixée à 17 ans, il est grandement à désirer que les élèves qui se destinent à cette Ecole n'aient pas atteint leur quatorzième année avant le 1er janvier qui suivra leur entrée. Les demandes pour l'admission devront être adressées à M. l'abbé Bliguet, chanoine honoraire, supérieur de l'Institution de Notre-Dame-des-Couëts, près Nantes.

MORT

DU

GÉNÉRAL DE LAMORICIÈRE

La France vient de perdre une de ses gloires, la Bretagne un de ses grands hommes : le général Lamoricière est mort lundi 11 septembre, à trois heures du matin, à sa terre de Prouzel, près d'Amiens.

La veille, rien ne faisait prévoir ce déplorable événement. Le général, bien portant, avait donné des ordres pour son départ, afin d'aller rejoindre sa femme, récemment revenue des Pyrénées en Anjou, au château du Chillon. A minuit, pris d'un étouffement subit, il s'est éveillé, a sonné son valet de chambre, et, se plaignant d'affreuses douleurs à la tête, lui a dit d'aller de suite chercher le curé. Quand celui-ci, quelques instants après, est arrivé, il a trouvé le général marchant dans sa chambre, un crucifix à la main. Le prêtre n'a eu que le temps de lui donner une dernière bénédiction, le général est tombé à genoux aux pieds de son lit en pressant la croix sur sa poitrine, et ne s'est plus relevé. Il était âgé de cinquante-neuf ans.

Il est difficile de dire toute la douleur, profonde et acca-

blante, que cette mort si imprévue nous cause, non-seulement à nous, mais à tous ceux qui restent encore, dans le monde entier, fidèles à la cause sacrée de Dieu et de la France, de l'Honneur et de la Liberté.

Si Lamoricière n'avait été qu'un brillant général, sa perte nous affligerait peut-être moins, parce qu'elle serait plus aisément réparable. Avec le sentiment militaire qui la distingue, la France ne risque pas de manquer de capitaines, — quoique ceux du genre de Lamoricière y soient, comme partout ailleurs, fort rares.

Mais Lamoricière n'a pas été seulement un grand capitaine, il a été en même temps, dans toute sa vie publique, un grand citoyen et un grand chrétien. Voilà ce qui est rare surtout, et qui le devient chaque jour davantage. Homme de vieille race, mais comprenant admirablement son siècle, il a été constamment un homme de liberté, et c'est parce qu'il a vu la liberté la plus essentielle de la conscience humaine menacée, attaquée avec violence, c'est pour cela qu'il est allé, en 1860, à tout risque, à tout péril, se jeter au premier rang des défenseurs du Saint-Siége.

Beaucoup de gens voudraient borner sa carrière à la période *algérienne* de sa vie, cette période si brillamment terminée par la prise d'Abd-el-Kader. Nous concevons sans peine ce sentiment, la seconde partie les gêne, car elle les condamne, et cependant ils ne peuvent pas — ne fût-ce que par décence — se dispenser de l'admirer. Pour nous, nous acceptons ce grand homme tout entier, et même — à certain point de vue — c'est la seconde partie de sa vie (1848-1865) qui nous inspirerait plus de sympathie et d'admiration. Nous aimons ce général libéral, démocrate même, on peut le dire, qui sauve l'ordre social en 1848 avec Cavaignac, qui plus tard, dans toute la plénitude de sa force et de son génie, sait (mal-

gré les tentations) se condamner à la retraite pour rester fidèle aux convictions, à la dignité de sa vie, à la liberté et à l'honneur. Nous admirons ce dévouement généreux et sans égal, qui le pousse, avec une poignée de vaillants, à défendre jusqu'à la mort la cause de la liberté chrétienne, et pour nous le vaincu d'Ancône est autrement grand — par la hauteur du courage et de la vertu — que le vainqueur d'Abd-el-Kader.

Et voilà cette grande figure qui nous quitte et qui disparaît soudain... Le boulet de Turenne ne fut pas plus prompt, plus imprévu. Qu'on nous permette de pleurer, car (autre rapport avec Turenne) en vain à l'horizon des vivants cherche-t-on qui pourrait remplacer ce mort.... Mais du moins — le monde le proclame — si Lamoricière est mort, son souvenir vivra éternellement dans les respects de l'histoire et de la postérité. Dès aujourd'hui, nous pouvons l'attester comme un *ancêtre*, nous pouvons dire à la génération qui s'élève, et en particulier aux Bretons : Honorons-le, car c'est l'un des nôtres, un vrai fils de la Bretagne, un des plus héroïques, un des plus grands, et, pour le mieux honorer, chacun dans notre sphère suivons sa trace et imitons sa vertu !

ARTHUR DE LA BORDERIE.

LE CHATEAU DE TONQUÉDEC.

I. — Dans les Côtes-du-Nord, près de Lannion, sur les bords du Guer et le penchant d'une vallée riante et pittoresque, s'élèvent les ruines de l'antique château de Tonquédec, le plus beau et le plus remarquable de la Bretagne. Ses énormes tours, au nombre de dix, ses remparts de quatre à cinq mètres d'épaisseur, bâtis en pierres de grand appareil, donnent l'idée la plus imposante de cette forteresse du moyen âge, dont l'assiette forme un cap entre deux vallées, l'une où coule le Guer, l'autre, un petit ruisseau sortant d'un étang voisin.

La première des trois enceintes ou cours qui composent le château, est un ouvrage avancé, construit pour la défense du corps de la place. On y pénétrait par une porte à herse et pont-levis. Dans cette première cour, se développait la façade intérieure. Il s'y voit une tour qui contenait les prisons de la juridiction. Une porte, ayant aussi herse et pont-levis, donnait accès dans la cour principale où étaient placés l'habitation seigneuriale et plusieurs autres bâtiments. A gauche, la grande salle ou salle d'honneur; à droite, dans l'une des tours, se trouvait la chapelle. Au dessous de la grande salle, sont d'énormes caves voûtées, destinées aux provisions du château; elles servaient aussi de refuge aux vassaux qui venaient y mettre en sûreté leurs familles, leurs grains et leurs bestiaux.

La troisième cour ou enceinte avait la forme d'un triangle, au sommet duquel se dresse le donjon faisant à lui seul une forteresse

séparée du reste du château, n'ayant de porte qu'au second étage. Un pont-levis descendait de cette porte sur une culée en maçonnerie, construite au milieu de la cour. Un second pont communiquait du rempart sur cette même culée, en sorte que, si le reste du château était pris, la garnison pouvait encore se défendre dans le donjon ou gagner la campagne par les souterrains.

A l'extérieur, sur la droite, le rempart décrit une rentrée en demi-cercle dans laquelle s'élève une forte tour ronde ne tenant au corps de la place que par deux pans de mur. On entrait dans cette tour par une fenêtre du deuxième étage d'où s'abattait un pont-levis joignant le parapet de la muraille opposée. Cette tour est surmontée d'un reste de tourelle.

Des douves entouraient le château et pouvaient recevoir les eaux de l'étang voisin.

II. — Tronquedec, et par contraction Tonquédec, paraît dériver du celto-breton *traon*, vallée, et *quedec* ou *guedec*, gué, garde, nom tiré de la position même du château, dont la fondation se perd dans les origines de l'histoire de Bretagne.

En 1180, l'héritière de Tonquédec épouse Geslin, juveigneur d'Henri d'Avaugour et de Mathilde de Vendôme. En 1151, il avait eu en partage la vicomté de Coatmen, dont il prit le nom et les armes. Les Coatmen étaient de preux et vaillants chevaliers dont le nom est inscrit bien souvent dans les glorieuses annales de la Bretagne. — Alain II de Coatmen, vicomte de Tonquédec, accompagna, en 1270, le duc Jean Ier aux croisades. — Rolland III de Coatmen, vicomte de Tonquédec, servait dans le parti de Charles de Blois, et fut fait prisonnier à la bataille d'Auray, après des prodiges de valeur. Nulle part plus que dans la vicomté de Tonquédec, les Anglais n'éprouvèrent une résistance opiniâtre. — Rolland IV, son fils, fut un des plus zélés partisans des Penthièvre et leur plus puissant défenseur. Pendant plus de trente ans, on le voit au premier rang de ceux qui soutiennent les descendants de Charles de Blois. Lors de la guerre de Clisson contre le duc Jean IV, le connétable, renfermé au château de l'Hermine, céda plusieurs places fortes pour sa rançon, entre autres Guingamp et

la Roche-Derrien, reprises peu après par Coatmen qui, à la tête de ses vassaux, le 27 octobre 1387, attaqua Guingamp et força Kermarec, son commandant, à se rendre, vie et bagues sauves.

En 1394, Jean IV assiégea la Roche-Derrien, où s'était retranché Coatmen, et l'obligea à se rendre. Dans le même temps, du Perrier, comte de Quintin, grand maréchal de Bretagne, assiégeait, dans Tonquédec, les partisans du connétable. La garnison, sur le point d'être forcée, proposa de se rendre si, dans huit jours, la place n'était pas secourue. Cette capitulation ayant été acceptée, l'attaque fut suspendue, mais elle fut reprise peu après, et le château tomba au pouvoir de du Perrier, qui en donna le commandement à Henri du Juch, chambellan du duc, et à Jean le Barbu. Sur les entrefaites, on fit un traité en vertu duquel Coatmen devait rentrer en possession de sa terre; mais, malgré cette réconciliation apparente, les hostilités continuèrent. Coatmen reprit les armes, et le duc, craignant que le château de Tonquédec ne servît de refuge à ses ennemis, le fit raser en 1395, et, par lettres patentes données à Nantes, le 8 juin de la même année, déchargea Henri du Juch du serment qu'il avait prêté, de garder fidèlement cette place et de ne la rendre qu'à lui. Enfin, cette même année, le 19 octobre, on conclut, à Aucfer près Redon, un traité de paix, dont l'un des articles portait que « le comte de Penthièvre obéirait au duc, nonobs- » tant la démolition et abattue du château de Tonquédec, dont il » ne demanderait jamais le rétablissement au duc ni à aucun autre » à cause de lui ; » ce qui fait voir l'importance que le duc attachait à cette place. Cependant, la clause du traité concernant la défense de rétablir le château ne fut pas mise à exécution, car, après la mort de Jean IV, il fut rebâti par Rolland de Coatmen, vers 1447. Ainsi les ruines actuelles sont celles du château reconstruit à cette époque, moins l'entrée ou avant-cour, qui fut ajoutée dans le XVIe siècle.

A l'époque de la Ligue, Tonquédec tenait pour le roi ; il appartenait alors à Charles de Gouyon, baron de la Moussaye. — Vers 1589 ou 1590, le fameux Fontenelle étant sorti de Morlaix avec cinq cuirasses et sept arquebusiers seulement, fut pris devant le

château de Guerrand et mené prisonnier à Tonquédec, d'où il fut délivré, ayant, pour sa rançon, rendu le château de Coatfrec et touché deux mille écus pour ses fortifications. — Le 19 février 1590, les habitants de Morlaix envoyèrent cent arquebusiers commandés par Kergaradec pour secourir les ligueurs qui assiégeaient Tonquédec. Cette même année, la garnison du château ayant appris que l'arrière-ban de Cornouailles, commandé par du Breignou, cadet de la maison de Plœuc, était arrivé à Plestin dans l'intention de rejoindre le duc de Mercœur à Saint-Brieuc, envoya deux cents hommes qui s'emparèrent du bourg, tombèrent sur l'arrière-ban, tuèrent beaucoup de monde et firent quelques prisonniers, au nombre desquels était du Breignou, qui fut conduit à Tonquédec et y mourut de ses blessures. — En 1592, Tonquédec était considéré comme une des plus fortes positions de la Bretagne, et les États y entretenaient garnison pour le roi.—Sous Louis XIII, quand Richelieu voulut porter le dernier coup au protestantisme et à la féodalité encore trop puissante pour son génie ombrageux, il fit démolir toutes les forteresses particulières. C'est par ses ordres que le château de Tonquédec fut démantelé.

La famille de Coatmen, qui porte *de gueules à neuf annelets d'argent*, et dont la devise était : *Item, item;* de même, toujours de même, possédale château de Tonquédec jusqu'en 1487. En cette année, Gillette de Coatmen, fille de Jean II, porta les terres de Coatmen et de Tonquédec dans la famille d'Acigné, par son mariage avec Jean VI d'Acigné. Jean VII d'Acigné, leur fils, lieutenant-général pour le roi en Bretagne, mourut en 1539, laissant deux enfants : un fils, Jean VIII, dont la fille Judith, épouse Charles de Cossé-Brissac et lui porte la terre de Coatmen ; une fille, Claude d'Acigné, qui épouse Claude du Chastel en 1525, et lui porte Tonquédec. La branche aînée de Coatmen s'était éteinte en la personne de Louis, vicomte de Tonquédec et de Coatmen, fils de Jean II, époux de Françoise Péan de la Roche-Jagu, mort sans enfants. La branche cadette ne s'éteignit qu'en 1750, dans la personne d'Alexis-René, marquis de Coatmen, gouverneur de Tréguier, maréchal de camp, commandant de Brest et de la Basse-Bretagne.

Claude du Chastel, fille de Claude du Chastel, dont nous avons parlé plus haut, et de Claude d'Acigné, épouse, en 1570, Charles de Gouyon, baron de la Moussaye. Amaury III de Gouyon, leur petit-fils, marquis de la Moussaye, vicomte de Tonquédec, vend, par acte du 16 décembre 1636, la vicomté de Tonquédec à René Ier de Quengo, comte du Rocher, dont la famille fournit plusieurs officiers aux ducs et, après la réunion, servit la France comme elle avait servi la Bretagne.

Outre un grand nombre d'officiers tombés sur les champs de bataille, elle a produit deux lieutenants-généraux : Anne-Louis de Quengo, marquis de Crenolle, en 1779, grand'croix de Saint-Louis, en 1814, et son fils Guy-Auguste, chevalier de Saint-Louis, lieutenant-général en 1824, mort en 1829. Cette famille porte pour armes : *d'or au lion de sable armé, lampassé et couronné de gueules,* et pour devise : *Cominùs et eminùs;* de loin comme de près.

III. — Tonquédec était une ancienne vicomté et châtellenie avec haute, basse et moyenne justice, qui fournissait cinq chevaliers à l'armée du duc, autant que les barons de Vitré et de Fougères ; elle relevait prochainement du duc. Ses seigneurs, au premier rang de la noblesse de Bretagne, étaient les premiers *menants* [1] en la juridiction de Lannion, et devaient au roi, de *chef rente*, vingt-cinq sous monnaie, à chaque terme Saint-Michel, de moitié avec le seigneur du Runfeau. Ils avaient des cours dans six paroisses sur lesquelles s'étendaient les terres de la vicomté : Tonquédec, Ploubezre, Rospez, Louargat, Belle-Ile-en-Terre, Trégrom, et trois grandes barres ou juridictions principales : Coatmen, Tonquédec et la Roche-Derrien. Ils avaient, en outre, une sécherie de poisson en Pleumeur-Bodou et Trébeurden, du 1er mai au 14 septembre. Leurs vassaux devaient, dans cet intervalle, y apporter tous les congres et anguilles qu'ils pêchaient, à peine de soixante sous et un denier d'amende par contravention. Le vicomte de Tonquédec avait le privilége de prendre le buffet dont s'était servi l'évêque de Tréguier, le jour de son entrée dans sa ville épiscopale ; il avait le droit d'ap-

[1] *Menant, droit de menée.* Droit qu'a un seigneur d'avoir un jour pour se délivrer aux plaids avec tous ses sujets.

précier en deniers les rentes de grains à lui dues, et de les évaluer douze deniers plus cher que le prix fixé par les trois marchés précédents de Lannion. Sa cour ou juridiction était tenue au lieu de Rubuzoas par le sénéchal et autres officiers, et ses plaids généraux quatre fois par an.

Indépendamment de tous ces droits, le vicomte de Tonquédec avait un *sergent général féodé*[1], lequel était franc et exempt de toute taille. (Le seigneur de Coatleven en Trégrom, prévôt[2] de Tonquédec, recevait des chefs rentes en vertu desquelles il devait à la seigneurie, à chaque époque de Saint-Michel, une paire d'éperons dorés estimée vingt-cinq sous, et une paire de gants estimés seize sous) : droit de greffe civil et criminel[3], droit de sceau[4] et de tabellionage, droit de lods, rachats[5] et sous-rachats, droit de guet[6] sur les hommes de la châtellenie de toute ancienneté, sauf le temps de guerre où, d'après un aveu de 1538, il ne pouvait l'exercer qu'avec la permission du roi. Il avait droit de marché le lundi et trois foires dans l'année, et, pour les hommes et sujets de la paroisse de Tonquédec, droit et privilége d'exemption de toutes les contributions qui se font pour la nourriture par étapes, garnisons et passage des gens de guerre par la ville de Lannion et autres villes ou lieux circonvoisins.

La vicomté avait conservé l'ancienne coutume des Gaulois kimris, tirant son origine de la tribu ou clan *kennedl*. La *kennedl* s'associait pour la culture des terres comme pour le service des armes. Elle formait un petit état ayant pour chef un *pen-kennedl* ou capitaine. Chaque membre du clan se considérait comme l'homme ou le parent du *Pen-Kennedl*, qui devait accorder à tous une égale

[1] Officiers chargés de mettre à exécution les sentences, arrêts et jugements.

[2] Ses fonctions consistaient à poursuivre les malfaiteurs ; il faisait fonctions d'écuyer aux entrées solennelles.

[3] Droit sur les jugements et actes.

[4] Le sceau sert à sceller les ordonnances, lettres patentes, provisions de charges ou offices.

[5] Droit qu'a le vendeur de reprendre la chose en remboursant le prix.

[6] Droit que chaque habitant non noble ou ecclésiastique des châtellenies paie au seigneur châtelain, au lieu de la garde et du gué que celui-ci pouvait exiger qu'ils fissent dans son château.

protection. Ceux qui construisaient des maisons au lieu de Rubuzoas, près du château, étaient exempts de toute taille et subside par privilége spécial.

Le seigneur de Tonquédec était fondateur et seigneur prohibitif de l'église paroissiale que Jean de Plœuc, évêque de Tréguier, érigea en collégiale, le 17 août 1447, à la demande de Rolland IV de Coatmen, vicomte de Tonquédec. Ce privilége fut autorisé par le pape Eugène IV. Il y avait sept chanoines et un *prévôt* ou *doyen*, tous à la nomination du vicomte. Le prévôt avait 2,400 livres de revenu, et chaque chanoine, 800.

La maîtresse vitre de l'église est du XVe siècle. Elle représente diverses scènes de la vie de Jésus-Christ. Sur les panneaux inférieurs se voient saint Pierre, patron de l'église, avec saint Yves, sainte Marguerite et saint Christophe ; puis Rolland IV de Coatmen et Jeanne du Plessix Angier, sa femme, et Jean II de Coatmen, leur fils, époux de Jeanne du Pont, donateur du vitrail. Ces seigneurs sont présentés par leurs patrons. On voit sur cette vitre les armes des Coatmen ; elles se montrent encore au pignon de l'église ; au-dessus de la principale porte d'entrée, sont les armes des Quengo, martelées pendant la Révolution. Sous le chœur de l'église se trouvait un caveau destiné à la sépulture des seigneurs.

Il y avait dans la paroisse trois chapelles relevant de l'église principale, la première, appelée la chapelle de Notre-Dame de Tonquédec, dans le village et frairie de Kermeur. Le vicomte de Tonquédec avait un fief sur le revenu du luminaire de la fabrique de cette chapelle. La seconde, appelée chapelle de Loguiny, se trouvait au village ou frairie de Kergroachen, et enfin, au lieu de Rubuzoas, une troisième chapelle antique, dite chapelle du château, déjà ruinée en 1682.

Le vicomte de Tonquédec était également fondateur et patron de l'église paroissiale de Trégrom et avait trois chapelles sur ses terres en cette paroisse, les chapelles de Saint-Fiacre, de Saint-Thurien et du Christ.

IV. — En présence de ces ruines qui ont résisté au temps et à la main encore plus destructive des hommes, l'imagination se laisse

bercer par une romantique rêverie. L'ombre de la chevalerie lui apparaît avec ses paladins, ses fêtes et ses tournois ; elle entend le son du cor annonçant l'arrivée d'un chevalier et le pont-levis criant sur ses gonds pour lui donner passage. Elle voit flotter sur les remparts la bannière des Coatmen annonçant un brillant tournois. Ici on faisait la veille des armes ; là était la chapelle dont les voûtes retentirent si souvent des paroles sacramentelles : « De par Dieu, » Notre-Dame et saint Michel, je te fais chevalier. » D'un côté, la salle des ancêtres, où les images enfumées des aïeux semblaient dire à leurs descendants : « Souviens-toi de qui tu es fils et ne » forligne pas ; » de l'autre, la salle d'honneur, où plus d'un troubadour célébra par ses chants la beauté des dames, les brillants coups de lance et les exploits des chevaliers, où les preux parlèrent si souvent de faits d'armes, de joûtes ou de tournois. Là, sans doute, le sire de Tonquédec entretint ses amis de son voyage d'outre-mer, et, quand il voulut partir et se mettre à la voie, comme le sire de Joinville, il envoya quérir quelque ministre du Seigneur pour se réconcilier avec Dieu et recevoir de ses mains le bourdon et l'écharpe ; car, dans ces temps, la foi régnait encore dans le cœur de ces chevaliers, dont la devise était : *E peb hend lealdet ;* en tout chemin loyauté. Et, lorsqu'il *s'empartit*, peut-être aussi, comme le sénéchal de Champagne, n'osa-t-il tourner la face vers Tonquédec, « *de peur d'avoir trop grand regret et que le cœur ne lui* » *attendrît de ce qu'il laissait son bel chastel qu'il avait sans doute* » *fort à cœur.* »

Pour moi, en quittant ces ruines, je me sentis saisi d'une vive émotion, et si je tournai la tête, ce fut pour les saluer par ces paroles d'un poète moderne :

O murs ! ô créneaux ! ô tourelles !
Remparts ! fossés aux ponts mouvants !
Lourds faisceaux de colonnes frêles !
Fiers châteaux, modestes couvents !
Cloîtres poudreux, salles antiques,
Où gémissaient les saints cantiques,
Où riaient les banquets joyeux !

Lieux où le cœur met ses chimères !
Églises où priaient nos mères,
Tours où combattaient nos aïeux !...

Comme tous les vieux châteaux, celui de Tonquédec a aussi ses chroniques merveilleuses : on raconte qu'un lièvre, d'une grandeur énorme, un lièvre, tel qu'on n'en vit jamais, se promène souvent au milieu des ruines ; les chiens s'arrêtent à sa vue, le plomb meurtrier ne saurait l'atteindre, et, si on le poursuit, il ne s'enfuit pas, mais se retire lentement et disparaît tout d'un coup, sans qu'on sache comment. On le voit surtout dans ces belles soirées où la lune vient, de sa lumière argentée, blanchir le sommet des tours et répandre sur ce romantique paysage un jour mystérieux.

Des kornandons ou nains, génies capricieux, habitent le château. Quelquefois aussi une dame blanche se promène sur la plus haute tour. Comme la Dame blanche d'Avenel, avait-elle la mission de veiller sur le manoir ? Fée bienheureuse, venait-elle combler de ses faveurs le berceau de l'enfant nouveau-né, ou bien, sinistre messagère, à la veille d'un jour de deuil, voilait-elle la bannière des Tonquédec ? Elle n'entend plus les joyeux carillons ni les sons funèbres des trompettes. Ses nuits s'écoulent tristes et sombres, au milieu de ses remparts qu'elle n'a pu préserver de la ruine, et si parfois elle fait entendre un cri plaintif, l'écho seul lui répond.

Puisse-t-elle, du moins, arrêter les ravages du temps et conserver les restes actuels, pour rappeler aux générations à venir et les combats dont ces murs furent les témoins, et la vaillance de ces vieux chevaliers sans peur et sans reproche.

GAULTIER DE KERMOAL.

SOUVENIRS DE LA RÉVOLUTION.

M. L'ABBÉ AGAISSE,

CURÉ DE CHATEAUTHÉBAUD.*

Avant de parler de cette nouvelle position, que me fit la divine Providence, j'ai besoin de la remercier des grâces si nombreuses qu'elle m'accorda, au temps de la persécution, ou dont elle me rendit l'humble intermédiaire. Combien de fois, par exemple, lorsque nous étions poursuivis de champ en champ par des ennemis qui n'épargnaient personne sur leur passage, des hommes effrayés de la mort et du jugement de Dieu ne me prièrent-ils pas de les confesser ; et je les entendais, pour fuir aussitôt ensuite. On pense bien que tout se faisait ainsi fort à la hâte. Oh! temps malheureux! cruelle persécution! du moins il y avait de la foi dans nos campagnes. Divine Providence! ne permettez pas que jamais pareils maux nous reviennent! car il n'y a rien de si terrible que la guerre civile. Tout est démoralisé! c'est le plus affreux des fléaux! mais maintenant la foi diminue de jour en jour. Comment ne pas trembler! si le Fils de l'Homme venait, combien en trouverait-il?

Les premières années que je fus à Châteauthébault, la foi y était très-vive; elle se manifesta surtout après le 18 fructidor et pendant les deux ans que nous fûmes obligés de nous cacher.

* Voir la livraison d'août, pp. 97-108.

Quoique je ne me montrasse alors que de nuit, tout le monde approchait des sacrements, hors un petit nombre d'impies qui veillaient persévéramment pour me surprendre. Quant aux événements auxquels j'ai pris part, il faudrait tout un volume pour les raconter; chaque jour nous étions menacés des plus grands périls. Le lendemain de la Toussaint, jour des Morts [1], trois colonnes républicaines s'étaient donné rendez-vous au bourg. Je me sauve entre deux colonnes, au milieu des balles qui sifflent à mes oreilles, pour tâcher de me rendre au bourg de Rezé, chez ma mère, mais j'apprends qu'on pille tout et qu'on saccage tout chez elle. Elle était sortie, à la mort de Robespierre, de la prison du Bon-Pasteur dans laquelle elle avait été enfermée pour la noyade. Lors de son interrogatoire, on lui demanda pourquoi elle avait pris le mauvais parti; c'étaient ses enfants, lui dit-on, qui l'avaient endoctrinée. — Mes enfants n'y sont pour rien, répondit-elle. Je n'ai agi que par conviction de la vérité de la religion et je suis prête à souffrir la mort pour cette vérité.

Apprenant ce qui se passe chez ma mère, je me vois obligé de rétrograder au milieu des colonnes et des massacres. Quel spectacle déchirant dans les villages et au bourg! Partout des cadavres où la vie était à peine éteinte. La Providence me conserva d'une manière bien évidente. Comme j'étais, en effet, très-déguisé, des habitants de la paroisse me prirent pour un ennemi, et déjà les fusils étaient en joue, lorsque Marie me fit reconnaître et me sauva [2].

Je raconterai, maintenant, un événement qui semble bien difficile à croire quoiqu'il soit cependant très-véritable. Peu de jours après ce que je viens de dire, j'étais à dîner avec un jeune homme que j'avais élevé et qui devint bientôt mon vicaire [3], lorsqu'on vint

[1] Il s'agit ici du jour des Morts de l'année 1795. Nous verrons, en effet, plus loin que l'événement dont va parler l'abbé Agaisse est antérieur à la mort de Charette et, par conséquent, à l'année 1796. EUG. DE LA G.

[2] Marie est cette domestique de Mme de Tollenare qui avait échappé au massacre dont sa maîtresse avait été victime, et était entrée au service de M. Agaisse. EUG. DE LA G.

[3] L'abbé Vié.

m'avertir que les Bleus approchaient; nous n'avons que le temps de monter à cheval et de traverser la rivière à la nage; à peine étions-nous sur l'autre rive qu'un coup de fusil fut tiré dans le portail. Les ennemis entrent, mangent notre dîner, me pillent, etc. Nous étions cependant en sûreté, lorsqu'on vint me dire que les républicains me demandaient; on peut bien penser ce que je répondis. Mais quelle surprise! au moment où j'entrais chez la mère d'un prêtre qui était de mes amis de collége, pour fuir de là en Anjou, je rencontre deux officiers républicains qui s'étaient grandement exposés pour arriver jusqu'à moi. C'était un samedi, veille de saint Martin, patron de la paroisse, et ils voulaient m'engager à venir le lendemain au bourg pour y célébrer le saint sacrifice. — Comment, m'écriai-je, me mettre entre vos mains après les massacres de ces jours derniers! Votre fureur contre la religion et ses ministres, ainsi que contre tout le peuple chrétien, ne nous est que trop connue; croyez-moi, citoyens, retournez à votre commandant, et, de crainte de malheur, je vais vous conduire jusqu'à la rivière. — Citoyen, répondirent-ils, soyez sans crainte, nous allons rester ici comme otages pendant que vous serez au bourg. — Non, repris-je, je ne puis y consentir, je craindrais pour votre vie après ce qui vient de se passer. Ne voyez-vous pas que tant de personnes massacrées feraient facilement naître des pensées de représaille! Il est clair, après tout, pour moi, que vous parlez franchement; je me fie donc à votre loyauté. Apportez-moi un billet de sûreté de votre commandant et demain matin je serai au bourg.

Le pays entier était couvert de républicains et la paroisse menacée des plus grands dangers; pour la sauver, je résolus de m'exposer moi-même.

Le lendemain, dès le matin, on m'apporte le billet du commandant, il était signé : Jectis. Je traverse la rivière, je monte le coteau, je vois le commandant, le capitaine des grenadiers, le chirurgien-major et quelques autres officiers, venir au-devant de moi et me donner l'accolade fraternelle. J'avouerai franchement que je ne savais plus où j'étais après tout ce qui avait eu lieu et

si je n'étais pas la dupe d'un rêve. Je me rends à l'église; tout le monde avait fui vers les hauteurs et tremblait sur mon sort; les grenadiers étaient sous les armes; on apercevait dans l'église des soldats avec un très-petit nombre de personnes d'une paroisse voisine. Je dis la messe de la fête patronale et ce furent les républicains qui la chantèrent. On m'a assuré qu'il y avait des prêtres apostats parmi eux. Ce qui est certain, c'est qu'elle fut chantée on ne peut mieux, avec des voix fortes et sonores qui savaient parfaitement le plain-chant. J'avais fait le sacrifice de ma vie; aussi ne craignais-je plus rien. Je monte en chaire, j'annonce la parole divine, démontrant d'abord l'existence de Dieu par les preuves qui tombent sous les sens, puis la vérité de la religion capable seule de nous donner le bonheur et qu'on persécutait si injustement malgré le décret sur la liberté des cultes. On m'écoutait avec la plus grande attention et, lorsque après la messe, je me retirai à la sacristie, des soldats vinrent me prendre la main : — Ah! citoyen, dirent-ils les larmes aux yeux, il y avait longtemps que nous n'avions eu ce bonheur!

On mit ensuite un piquet de vingt soldats à ma porte pour me garantir de toute insulte, mais je ne fus pas longtemps sans m'apercevoir des desseins que cachaient ces prévenances. — Citoyen, me dit le commandant, vous êtes très-aimé dans cette paroisse, tous les habitants et ceux des environs ont grande confiance en vous; partout où nous sommes allés on nous a parlé de vous très-avantageusement; il faut faire rendre les armes. — Je ne me suis jamais mêlé d'affaires politiques, leur répondis-je; j'ai prêché ma religion et c'est tout; ministre d'un Dieu de paix, je n'ai jamais excité à la guerre civile que je regarde comme le dernier des malheurs. Je sais qu'on a accusé les prêtres d'être la cause et les auteurs de la guerre, mais c'est une calomnie. La seule cause, cherchez-la dans les vexations, les injustices et surtout dans la violence que l'on fait aux jeunes gens pour les contraindre à partir en grand nombre, j'en suis témoin oculaire. Voilà la véritable cause de la guerre, et non point les prêtres catholiques. Cependant je ferai mon possible pour que ma paroisse soit tranquille et exempte de vexations.

Les paroissiens surent bientôt que je voulais leur faire quelques propositions pour tâcher de mettre la paroisse en sûreté. En conséquence, plusieurs centaines d'hommes se réunirent, sur mon invitation, dans la cour d'une maison bourgeoise. Je m'y rendis; j'avais eu la précaution d'envoyer quelques émissaires parmi cette troupe pour voir s'il n'y avait pas d'étrangers capables de me compromettre ou de mal interpréter ce que je me proposais de dire, puis je parlai ainsi : — Mes amis, nous voici tous rassemblés pour savoir quel parti prendre dans les malheureuses circonstances où nous nous trouvons. Que chacun donne librement son avis : que faire? — Je reste quelque temps muet et ils me regardent tous, la bouche béante, dans un grand silence. Alors je continue : — Mes amis, on demande les armes, vous désirez tous la paix, je la désire autant que vous, mais peut-on se fier aux républicains après ce qui vient de se passer, après tout ce que vous avez vu? Ministre d'un Dieu de paix, je vous engage fortement à la paix, mais que faire pour sauver la paroisse menacée d'être mise au pillage? Voici le conseil que je vous donne, vous êtes libre de le suivre. Au surplus, parlez; que chacun donne son avis... vos terres ne sont point ensemencées; vous n'avez aucune communication avec le général Charette, vous courez risque de périr ou par la faim ou par le fer ou par le feu. Eh bien! n'attaquons plus, mais tenons-nous sur la défensive. Que tout le monde s'arme, que ceux qui ont deux armes en donnent à ceux qui n'en ont pas, pour nous mettre à l'abri de nouvelles vexations, surtout après avoir été tant de fois trompés par l'hypocrisie et les belles paroles. — On suivit mon avis, et, distribution faite, il resta vingt-six mauvais fusils et piques qu'on porta aux républicains. La paix fut ainsi rétablie et la paroisse demeura exempte de pillage.

Tout n'était pas dit cependant, et l'affaire devint même très-sérieuse. Un malheureux maréchal-ferrant étranger qui travaillait dans un village de la paroisse s'était trouvé à la réunion. On ne l'avait pas aperçu, ou l'on ne s'était pas défié de lui. Il alla trouver le fameux général Hoche et lui rapporta, en le dénaturant, tout ce que j'avais dit. Il s'ensuivit que cent grenadiers vinrent, quelques

jours après, au bourg de Châteauthébaud. Je ne m'en aperçus pas d'abord ; mais des officiers vinrent me trouver à mon domicile et me dirent : — Citoyen, voici une lettre du général Hoche ; il demande de suite une réponse. — Je reconnus vite, en ouvrant la lettre, que j'avais été dénoncé. Elle était ainsi conçue :

« *Res non verba* (Des actes et non des paroles).

» *Le général en chef au curé de Châteauthébaud.*

« J'ai souvent éprouvé, Monsieur, qu'un honnête homme pou-
» vait en assurance recevoir la parole que lui donnait son sem-
» blable ; je m'en rapporte totalement à ce que vous voudrez bien
» faire pour opérer le désarmement complet des habitants de votre
» paroisse. Ce ne serait qu'avec un regret mortel que je sévirais
» contre eux ; ils ont confiance en vous, et je suis persuadé qu'ils
» ne m'y contraindront pas. Je connais à peu près la quantité
» d'armes et de munitions qui a été conservée.

» C'est avec bien du plaisir, Monsieur, que je vous envoie le
» billet de sûreté que vous demandez. »

Voici un autre billet autographe qui paraît être la conséquence du discours que je tins aux habitants rassemblés dans la cour dont il a été question.

« J'avais lieu d'espérer, Monsieur, que d'après la conduite des
» troupes, les habitants de votre paroisse remettraient toutes leurs
» armes. Au lieu de cela, j'apprends que beaucoup les ont gardées,
» ou du moins ont gardé les meilleures. Vous sentez, Monsieur, que
» je ne puis être satisfait d'une pareille supercherie. Au nom de
» Dieu, Monsieur, faites que la guerre cesse. Il serait douloureux
» pour moi d'avoir à sévir contre vos paroissiens. Invitez-les à
» m'apporter leurs armes ou à les remettre toutes au porteur de
» la présente, faute de quoi vous ne serez pas surpris, Monsieur,
» que j'envoie à Châteauthébaud 400 hommes, qui y vivront à dis-
» crétion et en enlèveront les grains, vins et bestiaux.

» J'ai l'honneur de vous saluer.

» L. HOCHE. »

Je fus atterré à la lecture de cette lettre. Il fallait répondre de suite. Dieu m'inspira ; voici ce que j'écrivis :

« Général,

» Je ne nie pas qu'il y ait des armes. J'avais bien des ménage-
» ments à prendre avec des gens si exaltés. D'ailleurs vos vues
» sont remplies, chacun est rentré chez soi, la paix est complète-
» ment rétablie dans la paroisse.

» Vous m'avez procuré un billet de sûreté. J'espère que vous
» aurez la bonté de me l'envoyer.

» J'ai l'honneur, etc. »

Peu de jours après, je reçus le billet.

Les choses allaient donc pour le mieux, lorsqu'un malheureux événement faillit tout bouleverser. La divine Providence me tira encore de ce mauvais pas. Dix mauvais sujets fusillèrent dans sa maison un pauvre malheureux fort tranquille et tout-à-fait inoffensif. Tout le monde était désolé ; on s'attendait, d'après les lois du temps, à être traité de la manière la plus rigoureuse. Les principaux habitants vinrent me trouver. Je leur conseillai d'aller, quatre d'entre eux, vers le général Hoche, et je leur donnai une lettre où je me portais fort des sentiments et de l'indignation de la paroisse à laquelle les assassins étaient étrangers. Le général parut satisfait et l'affaire n'eut pour nous aucune suite.

Quelque temps s'écoule, et, une nuit, ma maison est subitement entourée. J'entends du bruit, je me lève ; on m'avertit que la maison, la cour et le jardin sont également cernés par les soldats. Je me sauve néanmoins à travers la cour qui était fort grande. Les républicains m'aperçoivent ; ils me menacent, enfoncent le portail, et déjà ils croyaient me tenir ; mais la divine Providence, cette fois encore, me délivra de leurs mains. J'entendais cependant leurs moindres paroles. Ils s'étaient élancés vers le gîte où ils m'avaient vu entrer, me demandant aux soldats qui se trouvaient près de là de garde, et les assurant que j'avais pris cette direction. — Non, répondent ceux-ci qui ne m'avaient point vu, ou bien le diable l'a emporté. — Oh ! non, ce n'était pas le diable, car j'avais sur moi

la sainte Eucharistie. De guerre lasse, ils s'emparent de ma domestique et de mon élève; mais, malgré toutes leurs menaces, l'un et l'autre demeurèrent impénétrables [1].

Le commandant de la troupe répandit le bruit que ce n'était point à moi qu'on en voulait, mais aux messieurs de Bruc, auxquels j'avais donné à dîner peu de jours auparavant. Il est certain qu'il avait l'ordre de les fusiller à l'instant, s'il les eût trouvés à la maison.

On fut ensuite un peu tranquille jusqu'au 18 fructidor. Mon frère, avec qui je m'étais embarqué, revint, au bout d'un an, d'Espagne, sans passeport. Il aurait cru faire un mensonge, tant était grande sa délicatesse de conscience, s'il en eût pris un comme marchand ou comme cultivateur. Il fut arrêté à Saint-Fulgent par un malheureux prêtre, et conduit à la prison de Montaigu [2]. On l'arrêtait comme prêtre, quoiqu'il ne fût que clerc minoré. Instruit de son malheur, j'envoie à Montaigu mon élève et un cousin germain, inspecteur du cadastre, et qui avait fait comme officier la guerre d'Espagne, et je leur recommande de ramener mon frère à tout prix. Mon frère avait la permission de sortir sur parole; mais lorsqu'on lui parla de partir, il refusa nettement, alléguant sa parole d'honneur, parole d'honneur à des gens qui n'avaient pas d'honneur et qui l'arrêtaient comme prêtre, bien qu'il ne le fût pas!

Mon cousin et mon élève revinrent désolés. Je les engageai à retourner avec moi et je partis, bien que ce fût beaucoup m'exposer; mais le désir de sauver un frère que j'aimais tendrement et dont j'étais le parrain, me fit passer par-dessus tout. Nous allâmes donc à Montaigu; j'étais bien déguisé et avais un passeport de cultivateur. La première personne que je rencontrai en entrant dans

[1] Plusieurs caches avaient été pratiquées dans le bourg de Châteauthébaud, notamment par M. Minguet, pour servir de retraite au curé. M. Fourmy, père du curé actuel de Besné, lui en avait fait une autre à la Chauvinière, à un demi-kilomètre du bourg. Cette dernière cache avait une sortie secrète dans un taillis.

EUG. DE LA G.

[2] Le prêtre qui l'arrêta à Saint-Fulgent était à la fois apostat et marié. Peu de jours auparavant, il avait également arrêté M. du Laurens de la Barre, vicaire-général de Quimper, vieillard de plus de quatre-vingts ans. EUG. DE LA G.

la prison fut mon frère, qui vint se jeter à mon cou. Nous nous embrassâmes bien tendrement; je lui fis ensuite des reproches de n'avoir pas voulu profiter d'une occasion favorable pour reprendre sa liberté. Hélas! dans un instant, tous nos projets furent renversés. Les gendarmes vinrent me demander mon passeport; ils me le firent même signer, afin de s'assurer de la conformité des deux signatures, et, pendant une demi-heure, ils vomirent mille blasphèmes contre les prêtres. Les municipaux vinrent ensuite et en firent autant. Je compris alors mieux que jamais tout le danger que je courais dans cette malheureuse prison.

O divine Providence! ô ma bonne mère Marie! vous m'en avez délivré; cela tient en quelque sorte du prodige. Tout-à-coup le concierge de la prison me reconnaît: — Vous êtes à Châteauthébaud? — me dit-il. Je le lui avouai franchement. Il parla alors à la sentinelle, et je n'eus que le temps de dire à mon frère que je l'abandonnais à la Providence; puis mes compagnons et moi nous sortîmes promptement et revînmes à Châteauthébaud pendant la nuit [1].

Mon pauvre frère était mûr pour le ciel; Dieu l'a éprouvé d'une manière terrible sur la *Décade* qui le transporta à la Guyane, où il est mort de misère. Il y est mort, ainsi qu'on l'a écrit, comme un saint et comme un martyr. J'ai parlé de la mention que fait de lui l'abbé Carron et de ses lettres qu'il cite. Je pourrais citer, en outre, une lettre de Mgr de Beauregard, évêque d'Orléans, et la correspondance qu'il a entretenue avec moi, peu de temps avant sa mort. Je dois dire ici ce qui donna lieu à cette correspondance.

Un jour, ma mère vint à Châteauthébaud; elle était toute troublée, tout effrayée. Je lui demandai la cause de son émotion. Elle me dit qu'elle avait vu mon frère: — Je ne dormais point, ajouta-t-elle, et j'ai eu tout le temps de l'examiner. — Je lui répondis que c'était un effet de l'imagination; elle avait cru voir, mais il ne fallait attacher aucune importance à cette espèce de vision. Je parlai en vain; mes paroles ne firent aucune impression sur ma

[1] M. l'abbé Tresvaux a reproduit les détails de la visite des deux frères dans son *Histoire de la persécution en Bretagne.*

mère; elle me dit qu'il fallait s'en assurer, tant sa conviction était grande. Ce fut alors que j'écrivis à M. de Beauregard; il répondit que l'époque qu'on lui indiquait était précisément celle de la mort de mon frère qui avait succombé à une fièvre bilieuse inflammatoire causée par la souffrance et le dénûment. Monseigneur de Beauregard m'a dernièrement encore confirmé ces renseignements par une lettre qu'il me fit l'honneur de m'écrire, je le répète, peu de jours avant sa mort.

Voici le fait; qu'on l'interprète comme on le voudra. Mgr de Beauregard nomme mon frère son ami; il était le dépositaire de sa conscience. Transporté à Cayenne, il s'informa de ce qu'était devenu son ami. On lui fit voir sa tombe, et, chaque fois qu'il allait la visiter, il en revenait, m'a-t-il écrit, parfaitement consolé dans ses peines. C'est à la tombe de ce jeune confesseur de la foi qu'il offrait à Dieu sa patrie, etc. Telles sont ses propres expressions à propos de cette vision que certainement je ne regarde pas comme surnaturelle; mais la divine Providence, *qui omnia disponit suaviter*, peut permettre certains événements extraordinaires pour parvenir, *fortiter*, à la fin qu'elle s'est proposée [1].

[1] Pierre-Henri Agaisse, frère cadet du curé de Châteauthébaud, était né à Rezé, en 1768. L'abbé Carron a écrit sa vie et cité ses lettres, et le vénérable évêque d'Orléans, Mgr Brumauld de Beauregard, lui consacre quelques pages touchantes dans ses *Mémoires* :

« J'avais connu et aimé à Rochefort, dit-il, un jeune déporté nommé M. Agaisse... Cet aimable jeune homme édifiait toute la prison par sa piété et sa modestie. Sa retenue était grande, mais il en sortait pour exercer sa charité. Quand de nouveaux déportés entraient en prison, il leur rendait les premiers services, leur ôtait leurs chaussures, sous prétexte de les délasser, et leur baisait les pieds; cette action annonçait sa foi; il fut déporté sur la *Décade*. Je le pleurai sincèrement; il était mon enfant et mon ami. »

Arrivé à Cayenne, le jeune Agaisse fut placé dans une habitation portant le triste nom de *Tout-y-manque*. Le logement seul d'ailleurs lui était donné et il dut travailler pour vivre. Sa santé était très-délicate; aussi fut-il pris d'une profonde tristesse et une fièvre bilieuse l'emporta promptement.

« Je lui succédai à *Tout-y-manque*, raconte Mgr de Beauregard, et demandai le lieu où était son tombeau. J'y allais presque tous les jours prier pour mon jeune ami et pour moi. Je rétablis sur sa fosse une petite croix que les nègres y avaient plantée... J'avais marqué ma place près de lui et mes compagnons me l'avaient promise. Pauvre monsieur Agaisse! je ne doute pas de son bonheur. Je n'ai jamais

Je raconterai, à ce sujet, un fait qui me concerne. Un jour, étant obligé de garder le lit et tourmenté par une migraine affreuse, on vint me chercher pour administrer une sainte fille; je voulus me lever, mais il m'était impossible de faire deux pas sans tomber. Je dis alors de s'adresser à un prêtre, qui était mon vicaire, mais qui demeurait dans une paroisse voisine, à un quart de lieue environ du bourg. Providence admirable de mon Dieu! je m'endors assez agité; tout-à-coup ma sœur vient me réveiller et m'appelle d'une voix forte. Je lui demandai ce qu'elle voulait; point de réponse; elle n'était point là. Je fis alors réflexion sur le danger de la malade pour laquelle on était venu me chercher. Je me dis que mon vicaire, éloigné et moins actif que moi, mettrait beaucoup de temps à se rendre, et je me lève aussitôt pour essayer mes forces. Malgré la fatigue dont j'étais accablé, je pus aller chercher le saint viatique et administrer la malade; elle mourut aussitôt après. Qui pourrait ne pas reconnaître ici l'attention bienveillante de la divine Providence!

Oh! sans doute, cette divine Providence et la très-sainte Vierge m'ont garanti d'une infinité de périls et leur protection s'est étendue également sur les miens. Ma mère, remplie de charité et animée d'une foi vive, resta seule un jour dans un champ entouré de républicains et couvert de morts et de mourants. Elle exhortait à la contrition les malheureux qui étaient sur le point d'expirer et leur apportait de l'eau pour étancher leur soif ardente. Obligée de quitter son domicile, elle se réfugia avec mes frères et sœurs dans une petite propriété, à Saint-Philbert-de-Grandlieu; mais le village fut bientôt cerné par les républicains et livré aux flammes. Beaucoup d'habitants furent massacrés; on leur arrachait les yeux, on les brûlait vifs dans leurs maisons. Sur ces entrefaites, les ennemis entrent dans le lieu où étaient ma mère et ma sœur, jeune

prié sur son tombeau sans éprouver plus de soumission à mes peines. Quand je dus sortir de cette insalubre demeure, j'allai dire le dernier adieu à mon ami et le livrer à l'oubli de tous les hommes; mais moi je ne l'oublierai jamais! et quand je célèbre la messe où je prie toujours pour ceux de mes confrères décédés en exil, mon âme se repose un moment sur le tombeau du pauvre Agaisse. » *Mémoires de Mgr de Beauregard*, t. II, p. 403. EUG. DE LA G.

fille alors, maintenant mère du curé de la Chevrolière, que j'ai élevé.[1] Ma mère, voyant le danger imminent que courait ma sœur, se recommanda à la sainte Vierge et fit un vœu qu'elle a rempli jusqu'à sa mort, pour obtenir que la pureté de sa fille demeurât intacte. Puissance et bonté de Marie dont nous ne perdrons jamais le souvenir! Un soldat veut s'emparer d'elle; puis tout à coup il recule; il revient, puis recule encore et disparaît[2].

Lorsqu'on incarcéra ma mère pour être noyée, on me mit en même temps sur la liste des émigrés. Quelque temps après, un commissaire des guerres étant venu à Châteauthébaud, je me présentai chez lui avec de bons certificats signés par un grand nombre de personnes qui attestaient que je n'avais jamais émigré. Je ne m'attendais guère à la réponse insolente qu'il me fit : — Je vous conseille de demander des certificats pour vous faire rayer; n'est-ce pas vous qui avez perverti tout le canton de Riaillé? — C'était le canton dont faisait partie la paroisse où j'avais été vicaire. Je ne me décourage point cependant; je pars pour Nantes, vais trouver le général Muller, lui expose la question sans oublier la manière indigne dont j'ai été traité, et lui présente les certificats signés par un grand nombre de municipaux de ma paroisse. Le général parut touché et me dit d'aller trouver le commissaire de sa part; ce que je fis aussitôt. Celui-ci me reçut très-mal, et refusa d'obtempérer aux ordres de son supérieur. Je retourne chez le général et lui rends compte de ce qui s'est passé : — Le commissaire, lui dis-je, a méprisé vos ordres comme toute justice à mon égard. — Le général entre alors dans une colère épouvantable, jurant, frappant du pied. Je restai stupéfait, ne sachant contre qui se dirigeait une démonstration si terrible. Je fus bientôt rassuré, car il me dit qu'il allait me donner un certificat qui vaudrait mieux que celui du commissaire.

De tels exemples, et je pourrais en rapporter bien d'autres, prouvent assez tout ce que je dois à la divine Providence et à la sainte Vierge.

[1] M. l'abbé Fruneau, décédé prêtre habitué à Saint-Félix (Nantes), 1864.
[2] M. l'abbé Tresvaux cite à peu près textuellement ce passage du mémoire.

Je raconterai maintenant un fait qui touche M. Vié, oncle du curé actuel de Saint-Jacques [1]. M. Vié, n'étant point encore prêtre, m'accompagnait partout dans mes périls et mes déroutes. Tout à coup il est arrêté et emprisonné à Nantes. Je reste seul et désolé. Le croirait-on? Une dame P..., fameuse sous Carrier, laquelle avait demeuré quelque temps à Châteauthébaud, où elle assistait aux offices et entendait mes prédications, le fit mettre en liberté. Elle était toute puissante sur l'esprit de cet homme qui a fait noyer tant de prêtres. Le bon jeune homme vint me rejoindre. Je l'envoyai à Paris recevoir les saints ordres qui lui furent tous donnés en quelques jours, par Mgr l'évêque de Saint-Papoul, et il devint mon vicaire.

Je rappellerai encore quelques souvenirs. A l'époque où plusieurs prêtres se laissaient aller à faire le malheureux serment, je m'en allais un jour de Rezé à Trans. C'était un samedi, à dix heures du matin. Je me proposais de dîner à Petit-Mars et de m'informer là de ce qu'on pensait, bien persuadé que je me trouvais en pays catholique. J'arrive pendant le dîner; le bon curé me reçoit très-bien et me fait placer à côté de lui. Je ne voulais pas profiter de l'invitation, moi jeune homme et qui avais reçu depuis si peu de temps le sacerdoce. Il y avait en effet plusieurs prêtres à table. Pendant quelques temps chacun garda le silence; je le rompis enfin et demandai quel était dans le pays l'opinion sur le serment. Hélas! je ne savais pas que je me trouvais au milieu de jureurs.

L'un d'eux me dit : — Est-ce que vous y trouvez du mal? — Oui, sans doute, répondis-je, et un très-grand mal : le schisme, la désobéissance à l'Eglise. — Où avez-vous pris cela? me dit-on. — Je l'ai pris dans un ouvrage qui en manifeste tout le venin et prouve clairement qu'il est illicite et criminel. — Au même instant, portant mes yeux sur la cheminée, j'y vois l'ouvrage. Mon interlocuteur garda le silence. Le pauvre curé me dit tout confus qu'il avait fait le serment, mais qu'il l'avait fait avec toutes les restric-

[1] Le curé de Saint-Jacques dont parle M. Agaisse est décédé en 1862.

tions possibles. Je lui répondis : — Mon cher curé, vous n'êtes pas schismatique ni hérétique ; mais le scandale ! le scandale ! — Le dimanche suivant il se rétracta; plus tard, sous le règne de la Terreur, je lus dans les journaux qu'il avait été pris avec sa *boutique sacerdotale* (c'étaient les expressions de la feuille), et condamné à mort [1]. O Providence !

Et si je pense à ma vie dans ces tristes jours, combien de fois ne sachant que devenir, entouré d'ennemis, malade, n'ai-je pas erré nuit et jour, souvent sans nourriture ! Un soir, j'arrive dans un village de Corcoué, après deux jours et une nuit de vie semblable. J'étais attiré par la fumée d'une pauvre soupe aux navets. J'entre dans une maison, je la trouve remplie d'une quinzaine de personnes et je leur demande l'hospitalité. En attendant et pendant qu'on trempait la soupe, je me tenais debout au milieu de la chambre, appuyé sur mon bâton et bien fatigué. Tout à coup un des hommes de la maison vient me regarder en face ; il me reconnaît, il s'écrie : — Ah ! M. Romain ! — C'était mon nom de guerre, et chacun rempli de joie pousse à son tour la même exclamation. Le roi n'aurait certainement pas été mieux reçu. Après le repas on me fit conduire par des jeunes gens chargés de veiller à ce qu'il ne m'arrivât rien.... Le danger en effet était imminent. Nous étions éclairés dans notre route par les feux des bivouacs ennemis. Vers minuit j'arrivai à une maison habitée par des personnes pieuses et bienfaisantes ; mais en ce moment la maison était occupée par les républicains. Aussi les pauvres filles restèrent-elles transies de peur à ma vue ; elles me font prendre à la hâte un peu de nourriture et me dirigent vers les landes de Bouaine. Là, je m'égare, et, après avoir marché pendant trois heures, je me retrouve au point d'où j'étais parti. Cette fois encore néanmoins la Providence me favorisa. Après avoir côtoyé les haies pendant un certain temps, j'arrivai dans une maison où il me fut possible de reposer quelques heures.

Enfin, ces temps sont désormais éloignés, et voilà cinquante ans

[1] L'abbé Gicqniau, mort en 1793.

que je dessers Châteauthébaud! J'ai éprouvé bien des troubles, bien des tracasseries, bien des persécutions! Elles devinrent si fortes que je demandai mon changement; je l'obtins non sans beaucoup de peine; mais c'était moi qui agissais, c'était moi qui voulais me placer où la Providence ne m'appelait pas. Elle ne m'abandonna pas pour cela; elle me retint de la manière la plus visible. On finit par m'arracher mon consentement pour rester à Châteauthébaud, et Mgr Duvoisin me félicita vivement de cette détermination.

Parmi les tracasseries qui me furent suscitées, je me bornerai à en citer une. Je reçois un jour une lettre du préfet qui me prie de passer à la préfecture. Il me reçoit poliment et m'apprend que j'ai été dénoncé pour avoir dit *royaume* au prône au lieu de *république*. Je lui répondis qu'au moment où nous étions, *royaume* et *république* étaient pour moi à peu près synonymes [1]. — A ce mot, il s'anime, devient furieux, m'accuse d'avoir fait mettre le feu dans le pays.... Je me lève alors, ne pouvant me contenir, vais m'asseoir près de lui, et lui dis, d'un ton résolu, que je ne craignais nullement les dénonciations, qu'il pouvait faire venir devant moi mes dénonciateurs et que, fort de ma conscience, je saurais les confondre. Son secrétaire voulut m'imposer silence. Je lui dis de se taire, que cela ne le regardait pas; puis j'allai trouver Mgr Duvoisin, qui se rendit immédiatement avec un de ses vicaires-généraux à la préfecture et me justifia complètement. Il me dit ensuite que le préfet avait fort admiré mon énergie.

Quelque temps après, le préfet vint à Châteauthébaud; je le rencontrai dans la grande rue du bourg; il vint alors m'embrasser et me donna les plus grandes marques d'estime. Je le reçus même au presbytère et de mon mieux.

Me voici donc encore à Châteauthébaud, après cinquante ans, et toujours chargé de la conduite de cette paroisse. Plusieurs fois, j'ai voulu me retirer du ministère, à cause de ma santé mauvaise et par le désir aussi de penser à mon éternité; mais Monseigneur n'a

[1] On était alors sous le Consulat, car les préfectures ne datent que de cette époque. Le préfet dont il s'agit ici est sans doute l'ancien directeur Letourneur de la Manche, qui fut le premier préfet de la Loire-inférieure. E. DE LA G.

jamais voulu recevoir ma démission. — Il me fallait, disait-il, mourir les armes à la main. — Je reviens à la charge ; mais je vois qu'il me faudra encore me résigner. Cependant.....

J'engage fortement ceux qui liront ce petit abrégé des effets et des soins de la divine Providence à mon égard, d'y mettre une confiance entière. Je les engage aussi à se laisser toujours conduire par l'autorité des supérieurs et les prie de demander à Dieu pour moi la persévérance jusqu'à la fin [1].

AGAISSE.

[1] M. Agaisse est mort le 8 janvier 1850. Ses dernières paroles furent celles-ci : « Mes amis, souvenez-vous de ce que je vous ai enseigné ; souvenez-vous de la mort, et vous ne pécherez point. » — « M. Agaisse, écrivait un de ses anciens vicaires, était un de ces hommes pleins de foi et d'énergie qui trouvent leur bien-être à dépenser leur vie pour la gloire de Dieu et le salut des âmes. L'exemple de son frère exilé et mourant de mauvais traitements et de misère pour n'avoir rien voulu dissimuler, lui revenait sans cesse dans la conversation. Cette foi énergique qui était comme l'âme de sa vie, il la nourrissait chaque jour par la lecture de l'Ecriture Sainte dont il ne se dispensait jamais, malgré ses infirmités et ses migraines qui étaient habituelles. Il ne passait aucun dimanche sans annoncer la parole de Dieu. Au lieu de se laisser chercher par les pauvres, il les recherchait et venait en aide à tous ceux qui étaient dans le besoin..... » (Renseignements dus à l'obligeance de M. l'abbé Cahour.) E. DE LA G.

POÉSIE.

POÉSIE VANNETAISE.

Lire des vers de Mgr Le Joubioux, le barde du pays de Vannes, l'auteur de *Doue ha mem bro* (Dieu et mon pays) que « le Rossignol du Bois-de-la-Nuit » a si justement représenté porté « sur un brancard orné de bruyère à la tête de la procession des bardes d'Armorique, » est toujours pour moi un vrai plaisir. Quoique son dialecte ne soit pas entendu hors du Morbihan, et peu estimé des trois autres, il n'en a pas moins droit, surtout grâce au poète vannetais, à la considération particulière des amis de la langue et de la poésie bretonnes. Il a, en effet, dans sa bouche une harmonie dont on ne se doute pas, et que moi-même, je le confesse, j'ai eu jadis le tort de suspecter. Le Gonidec, notre maître à tous, qui ne dédaignait aucun dialecte, pourvu qu'il fût parlé purement, ne partageait pas le préjugé commun, et citait les *Pauvres de Sainte-Anne* et le *Mousse* de Mgr Le Joubioux comme dignes des plus élégantes poésies léonnaises. A coup sûr, il eût porté le même jugement sur le morceau suivant, et ce serait, pour la *Revue de Bretagne et de Vendée*, une bonne fortune d'en publier souvent de pareils.

H. DE LA VILLEMARQUÉ.

IVOUL EN ENTRU DOUE.

O m'ine baïet er glahar
Arsaü enta a huannadein :
Dorn Jesus a sehou te zar,
Jesus a zei d'ha konfortein.

LA VOLONTÉ DE DIEU.

O mon âme noyée dans la douleur, cesse donc de gémir : la main de Jésus séchera tes larmes, Jésus viendra te consoler,

Er joe, er gloes laramb perpet :
Doue, re vou groeit hou polante !
Ne houlennan netra er bed,
Jesus, nameit hou karante.

Guec'h, hou kres santel em spered
A luec'h splannoc'h aveid en heol ;
Ha neze me lar leun a c'hred :
Jesus, heb kin, zou me zrezol !

Neze me gred e hellehen
Lezel peb tra eit chervij Doue ;
Kentoc'h eit torrein he lezen
E rehen madeu ha bue.

Neze, a pe han d'hou reseu,
Pec'h ul leüne em inean.
Goleit e me fas get dareu
Ha me halon zou leun a dan.

Neze me bed, ha me feden
A zou dousoc'h aveider mel ;
Me sprumant, ag er vue-men,
Neze er vue eternel.

Dans la joie comme dans l'angoisse disons toujours : Dieu, que votre volonté s'accomplisse. Je ne demande rien au monde, ô Jésus, si ce n'est votre amour.

Tantôt votre sainte grâce luit dans mon esprit plus brillante que le soleil ; et alors je dis, plein d'ardeur : Jésus, lui seul, est mon trésor.

Alors je crois que je pourrais tout abandonner pour servir Dieu et que, plutôt que de briser sa loi, je donnerais et biens et vie.

Alors, quand je vais à la table sainte, quelle plénitude en mon âme ! Mon visage se couvre de larmes et mon cœur est embrasé.

Alors je prie, et ma prière est plus douce que le miel ; j'entrevois, de cette vie, la vie éternelle.

Mes guec'h aral, o me Jesus,
Me spered zou en tihoelded ;
Me halon zou melkonius,
Ne gavan meit glahar er bed !

M'hou klask, o Jesus, e pleb lec'h,
Hag e lec'h e bet n'hou kavan :
D'en nean e saüan men divrec'h :
En doar zou mud, mud e en nean.

En droug spered, dre he ardeu,
Em zreboul hag em doug d'er gwall ;
Me wil, mes allas ! men dareu
Ne ridant mui dous el guec'h al !

Ah ! ped ataü, ped hoac'h m'inean !
Arlerh en noz e tei en de ;
E' toug er groez e her d'en nean
Ha dre er fe e hueler Doue !

Mais, d'autres fois, ô Jésus, mon esprit est dans les ténèbres ; mon cœur est triste et je ne trouve au monde que douleur.

Je vous cherche, ô Jésus, en tout lieu, et nulle part je ne vous trouve ; je lève les bras vers le ciel : la terre est muette, muet est le ciel !

L'esprit mauvais, par ses artifices, me trouble et me porte au mal. Je pleure, mais, hélas ! mes larmes ne coulent plus douces comme autrefois.

Ah ! prie toujours, prie encore, ô mon âme ! Après la nuit, viendra le jour. C'est en portant la croix que l'on va au ciel ; c'est par la foi que l'on voit Dieu !

SONE AR C'HLASKER BARA.

(Iez Trégar.)

Hanwet oun ar c'hlasker bara,
N'hen eus ti na gwélé, nétra,
Renko bepred, keit ma vô beo,
Mont ha bâlé, vel Boudedeo.

Bars ma dorn ma fenn-bâz dero,
'Vâlean, heb paouès, ar vro,
War ma skoaz eur bis-sac'h lienn,
Lec'h na vé kammed bara gwenn.

N'han ket liès d'ar c'hèriou braz,
Ar chass, 'vel ma welont ma bâz,
Hag en pillaou ma holl dillad,
A réed war-n-oun, 'vel war eur c'hâd.

LA CHANSON DU MENDIANT.

(Dialecte de Tréguier.)

On me nomme le *Chercheur de pain*, qui n'a ni maison, ni lit, — rien; et à qui il faudra, pendant qu'il sera en vie, aller et marcher toujours, comme le Juif-Errant. —

Mon *penn-bâz* de chêne à la main, je parcours sans cesse le pays, portant sur l'épaule un bissac de toile, où il n'y a jamais de pain blanc. —

Je ne vais pas souvent dans les villes, car là les chiens, dès qu'ils voient mon bâton et mes guenilles, courent après moi, comme après un lièvre.

Ann dud iwé 'zo didruez,
Holl lâront d'in : — « Koz didalvez ! »
Ma goapâd 'ra meur a hini....
Ah ! goapâd ar paour'n hi gozni ! —

War ar meaz é-ma ann dud vad :
Eno am bé ma skudellad,
Ha zoken eûn tammik kik-sall,
Eur banné gistr, 'vel ar ré-all. —

Pa digwez-han, war dro ann noz,
Lar-han : « Lojet vô ar paour koz ? » —
Hag ann ozac'h kerkent neuzé :
— « Deuit a-raog, azeit azé. —

» Pell braz n'hon boa ket ho kwelet,
» Pé-lec'h a-baoué 'oc'h-c'hui bêt ?
» Jên è 'n amzer, deût da dôma :
» Gaodik grèt-chui soup d'ann den-ma ! »

Neuzé c'houlenn newentizou
Ar c'hanton hag ar parouziou ;
Ha kent ewit mônt da gousket,
Eur werz-koz bennag 've kânet.

Les hommes y sont aussi sans pitié, tous me disent : — « Vieux paresseux ! » — Plus d'un même se moque de moi..... Ah ! se moquer d'un vieux mendiant ! —

C'est à la campagne que sont les bonnes gens : là j'ai toujours mon écuellée (de soupe) et même un peu de lard et de cidre, tout comme les autres.

Quand j'arrive, vers le soir, je dis : — « Le vieux mendiant sera-t-il » logé ? » — Et le maître de la maison, aussitôt : — « Avancez, et » asseyez-vous là.

» Voilà bien longtemps qu'on ne vous a vu ; où êtes-vous allé depuis ? » Le temps est froid, venez vous chauffer : Marguerite, faites de la soupe » pour cet homme ! »

Puis il me demande les nouvelles du canton et des communes, et, avant d'aller se coucher, il faut chanter quelque vieux *gwerz*.

En kraou ar zaoud pé ann oc'henn,
War ar plouz, 'tiskuis-han ma fenn,
Goudè bout grèt ma fédéno,
Hag é kouskan mad-kaer éno.

Jezuz, hon zalwer henniget,
En eur c'hraou oc'henn 'zo gânet :
Lec'h eur paour, pa vên eur Roué,
Penaos c'hoantaout gwell 'wit Doué !

N' c'hoantaan ket oc'h énoriou,
Tud pinvidig, nag ho mâdou ;
Ma Doué, leûn a vadèlez,
Ma gwel iwé gant karantez.

Ewit-oun, ével 'wit ann holl
E lugern hag é tôm ann heol,
Hag ann eined, skanv ha lirzin,
A gân uz d'am fenn, er mintin.

Ma tîgwez d'in kousket é-méaz,
(Evel éma chans ar paour kéaz.)
A uz d'am fenn 'vé ar stéred,
Hag am diouall a zroug bepred.

Dans l'étable aux bœufs et aux vaches, sur un peu de paille, je repose ma tête, après avoir fait mes prières, et j'y dors très-bien.

Jésus, notre divin Sauveur, est né dans une étable à bœufs : quand même, au lieu d'un pauvre, je serais un roi, comment demander mieux que Dieu !

Je n'envie pas vos honneurs, riches, ni vos biens; mon Dieu, qui est plein de bonté, me regarde aussi avec amour.

Pour moi, comme pour les autres, le soleil répand sa lumière et sa chaleur, et les oiseaux, légers et joyeux, chantent au-dessus de ma tête, chaque matin. —

S'il m'arrive de coucher dehors (comme cela peut arriver au pauvre mendiant), au-dessus de ma tête sont encore les étoiles, qui me défendent de tout mal.

A-wechou é sonj d'in gwelet
Ann oabl ewit-oun dîgoret,
Ha, di-war eur goumoulenn aour,
Jezuz-Krist o laret d'ar paour :

— « Paour kéaz, achu eo da boaniou,
» Deuss ganîn brema d'ann envou,
» En touez ar zennt, ar zennetezed,
» Ar prophéted, ar merzered.

» Gwisket d'id eur zaè lienn gwenn,
» Ha war da dâl eur stérédenn,
» E kâni ma méleudiou
» Béteg divez an amzeriou ! »

F.-M. Ann Huel.

Plouaret, ann dri a viz gwengolo.

Quelquefois, je crois voir le ciel qui s'ouvre, et, du haut d'un nuage d'or, Jésus-Christ dit au pauvre mendiant :

— « Cher mendiant, tes peines sont finies ! Viens maintenant avec moi » dans mon ciel, en la société des saints et des saintes, des prophètes et » des martyrs.

» Revêtu d'une blanche tunique de lin, avec une belle étoile sur ton » front, tu chanteras mes louanges, jusqu'à la fin des temps ! »

F.-M. Luzel.

Plouaret, 3 septembre 1865.

LE BOUFFAY DE NANTES.*

Les hussards américains constituaient un corps particulier et non une division de l'armée Marat. Ceux d'entre eux qui ont commis des cruautés autorisant, dans une certaine mesure, à les confondre avec les membres de la compagnie Marat, étaient des nègres et hommes de couleur, dont les fonctions consistaient surtout à faire des expéditions au dehors de la ville [1]. Il avait été question au comité, si l'on en croit un propos répété par le témoin Fournier, de les charger d'escorter à Paris les 132 Nantais [2]. La compagnie Marat était sous la surveillance du comité, tandis que les *Américains* dépendaient du commandant de la place [3].

L'organisation de ces nègres avait eu lieu par un certain Hellot, qualifié en divers endroits de sous-lieutenant des hussards américains, et leur charte de fondation me paraît être contenue dans l'arrêté suivant porté sur les registres du comité, à la date du 25 novembre 1793, — 5 frimaire an II. — « Le citoyen Hellot, amé-» quain recrutera tous les nègres et hommes de couleur pour les

* Voir la livraison de Juillet, pp. 19-42; Août, pp. 133-156.

[1] Voir l'horrible récit du témoin Commeret, concernant Pinard et les Américains. *Bulletin du trib. révol.*, VIIe p., p. 16. — On lit aussi sur le registre du Comité (f° 41, V^e, séance du 4 frimaire, an II, — 24 novembre 1793) : — « Requis le commandant de place de fournir au citoyen Pinard six hussards américains pour une expédition secrète du côté de Saint-Mars et Carquefou. »

[2] *Bulletin du trib. révol.*, VIe p., p. 281. Lescadieu et Laurant, t. II, p. 89.

[3] Registre du Comité (f° 63, 28 frimaire, an II, — 18 décembre 1793): — « Lettre du citoyen Duboul, adjoint du commandant de la place, portant l'impossibilité de fournir les chasseurs américains que le Comité avait requis. »

» enregimenter dans sa légion[1]. » On sait qu'à cette époque la place de Nantes avait des rapports très-multipliés avec la colonie de Saint-Domingue, ce qui explique dans notre ville la présence d'un grand nombre de nègres et de mulâtres[2]. Quoi qu'il en soit, le 14 mars 1794, — 24 ventôse, an II, — à une époque où la compagnie Marat était depuis longtemps dissoute, la Convention recevait une adresse des hussards américains, en garnison à Nantes, contenant des félicitations sur le décret rendu en faveur des nègres[3].

Je regrette de n'être point en mesure d'expliquer, d'une manière nette, ce qu'avaient de commun la légion des *Marats* et celle des hussards américains, avec l'*armée révolutionnaire*, dont Jourdeuil, adjoint au ministre de la guerre, ordonnait à Turreau le licenciement, par lettre du 1er avril 1794, — 20 floréal, — an II, et dont un détachement se trouvait, selon M. Dugast-Matifeux, sous les ordres de Fouquet et Lamberty[4]; mais il y a lieu de supposer que les hussards américains formaient l'un des corps de cette armée.

[1] Registre du Comité, f° 41.

[2] C'est aussi de Saint-Domingue qu'était venu Jean-Jacques Goullin, le membre du comité révolutionnaire. Je suis heureux de pouvoir, à ce propos, apporter un démenti formel à une opinion assez répandue dans notre ville, et consistant à rattacher d'une manière quelconque J.-J. Goullin à l'honorable famille de ce nom dont M. P.-B. Goullin, président du tribunal de commerce, etc., etc., est actuellement le chef. Plusieurs dossiers de pièces authentiques, tels que actes d'état-civil, partages, contrats, etc., concernant la famille de M. P.-B. Goullin, ayant été mis à ma disposition, j'ai pu constater qu'aucun membre de cette famille, originaire de Machecoul et de Bourgneuf-en-Retz, n'avait depuis le milieu du XVII° siècle formé d'établissement au dehors, et, procédant par élimination, je suis arrivé à cette conclusion que le seul ascendant, au moyen duquel un lien de filiation aurait pu exister à raison de l'approximation des dates, est M. Pierre-Marie Goullin de l'Eraudière, aïeul de M. P.-B. Goullin, et sénéchal de Bourgneuf pendant les vingt années qui ont précédé la révolution. Or, J.-J. Goullin ne peut être son fils, 1° parce qu'à l'époque où il naissait à Saint-Domingue (1757), M. Pierre-Marie Goullin de l'Eraudière était en France, mineur émancipé non marié, et comparaissait en personne, assisté de son curateur, à plusieurs actes authentiques; 2° parce qu'à l'époque de la révolution, J.-J. Goullin avait perdu son père et que M. Pierre-Marie Goullin de l'Eraudière a survécu à cette époque. J.-J. Goullin ne peut pas davantage être le neveu de M. Pierre-Marie Goullin de l'Eraudière, celui-ci n'ayant jamais eu de frère.

[3] Dugast-Matifeux, *Bibliographie révolutionnaire*, N° 112.

[4] Dugast-Matifeux, *Bibliogr. révol.*, N° 115. — L'armée révolutionnaire, dont l'éta-

XII.

Malgré la longueur de ce travail, je ne puis me dispenser de traiter, après M. Renoul, deux des épisodes les plus émouvants parmi ceux qui eurent alors, sur la place du Bouffay, leur sanglant dénouement. Je veux parler de l'exécution des dame et demoiselles de la Biliais et des demoïselles de la Métayrie, dont la tradition populaire semble avoir de nos jours encore conservé la mémoire. On ne saurait trouver une meilleure occasion de répéter avec M. Louis Blanc : « Oui, cette barbare, inutile et lâche immolation des » femmes, voilà ce qui, dans la Révolution française, restera la » tache ineffaçable[1]. »

M. de la Biliais et sa famille, nous dit-on, furent arrêtés le 7 décembre 1793,— 17 frimaire, — an II[2]; « Louis-Antoine Leloup » fut écroué à la prison des Saintes-Claires, le 9 frimaire, an II, — 29 novembre 1793[3], — en même temps que le précepteur de ses enfants. Le même jour la « femme Leloup mère, Marie Leloup et Renée Leloup » étaient écrouées à celle du Bon-Pasteur[4].

blissement avait été décrété sur un rapport de Barrère, dans le but de réaliser le grand mot de la commune de Paris : « Plaçons la terreur à l'ordre du jour » (*Moniteur* du 8 septembre 1793, N° 251), fut dissoute à la suite d'un rapport du même Barrère. (*Moniteur* du 8 germinal, an II, — 28 mars 1794, N° 188.) — Avant de quitter ce sujet, je dois dire que les *Annales de Verger* contiennent (t. V, pp. 400, 409 et 420) divers renseignements qui m'avaient échappé sur un corps d'*éclaireurs* composé de trente citoyens destinés à être disséminés dans les villes environnantes pour donner avis des mouvements des rebelles. Ces citoyens, qualifiés simplement d'*éclaireurs*, avaient été organisés par arrêté de la commune, et ils furent licenciés par arrêté de Carrier du 14 janvier 1794 — 25 nivôse an II.

[1] *Histoire de la Révolution*, t. X, p. 426. L'auteur a laissé échapper ce cri de sa conscience à l'occasion de la mort de Lucile Desmoulins, conduite à l'échafaud en compagnie de la femme Hébert, le 13 avril 1794. Quant aux demoiselles de la Métayrie, il fait observer qu'elles « portaient un titre fatal, elles étaient cousines germaines de Charette, » t. X, p. 201.

[2] *Le Bouffay*, p. 114.

[3] Livre d'écrou des Saintes-Claires, f° 163.

[4] Livre d'écrou du Bon-Pasteur, f° 25.

« Le motif de son arrestation était puéril, ajoute notre auteur; » il était, de plus, dénué de toutes preuves. On avait trouvé chez » lui le portefeuille d'un prêtre, et l'on en tirait la conséquence » que M. de la Biliais lui avait donné asile. Malgré les dénégations » les plus formelles, M. de la Biliais fut condamné à mort. Car- » rier avait vu sur les registres le nom d'un gentilhomme, etc. »

Le motif de l'arrestation de M. de la Biliais n'était nullement puéril, car il me paraît parfaitement établi que ce gentilhomme ne put nier avoir eu des relations suivies avec le prêtre réfractaire Camaret dont on trouva chez lui le portefeuille. Si l'on veut dire que le motif était odieux, rien de plus vrai; puéril, il ne l'était pas en ce temps là où l'on punissait comme un crime l'hospitalité donnée à un proscrit. Je lis en effet dans la déclaration toute favorable à M. de la Biliais, faite par le précepteur de ses enfants à Saint-Etienne-de-Mont-Luc, ou plutôt à *Messidor* comme on disait alors, le jour même de leur commune arrestation, que M. de la Biliais demeura étranger à l'insurrection, et que, « la religion à part, » il acceptait toute la Révolution; » mais il n'est pas nié que le sieur Camaret, ancien vicaire, venait de temps à autre chercher asile à la Biliais. Si l'on ajoute que, d'un autre côté, il fut dit que M. de la Biliais avait donné à boire à une bande d'insurgés, en voilà tout autant qu'il en fallait pour le faire dénoncer comme rebelle dans une commune où les sans-culottes villageois pouvaient, de temps à autre, venir à Nantes retremper leur énergie [1]. Il fut jugé et condamné à mort par la *Commission Lenoir* [2], le 27 nivôse, an II, — 16 janvier 1794. — La cause du précepteur ayant été appelée le même jour, elle ne fut pas expédiée, attendu qu'il résultait du certificat du concierge de la prison que ce jeune homme était en ce moment malade à l'hôpital des *Ignorantins*, et son affaire fut ren-

[1] Cette déclaration se trouve dans les cartons du greffe, avec les papiers du prêtre Camaret.

[2] Le jugement est rapporté dans Mellinet, t. VIII, p. 347. Il est inexplicable que cet auteur, rapportant le jugement, ait écrit que « Carrier fit convoquer immédiatement une commission militaire devant laquelle comparut de la Biliais. » La Commission Lenoir, qui rendit la sentence, ne fut point convoquée *ad hoc*; elle fonctionnait tous les jours.

voyée à l'époque de son rétablissement. Cette maladie, vraisemblablement, lui fut fort utile, car je n'ai pas vu qu'il ait été jugé plus tard.

Mme et Mlles de la Biliais, que l'on dit avoir comparu pour la forme[1] devant une commission militaire, furent également jugées et condamnées par la Commission Lenoir, le 16 ventôse, an II, — 6 mars 1794; — et je serais enclin à penser qu'elles furent exécutées le jour de leur sentence, d'après la mention suivante, écrite en marge de leurs noms sur le registre du Bon-Pasteur : « Exécu- » tée au Bouffay, le 16 ventôse, an II. » Ces dames furent accusées et convaincues d'avoir prêché le fanatisme, c'est-à-dire d'avoir éclairé un certain nombre de paysans sur le danger que courait leur âme en abandonnant la religion catholique pour suivre les errements du schisme.

Deux autres demoiselles de la Biliais, Gabrielle Leloup et Marie Leloup, avaient été incarcérées au Bon-Pasteur, le 19 brumaire, an II, — 9 novembre 1793[2], — et on lit en marge de leurs noms : « Ces deux Leloup, mises en liberté par ordre du représentant du » peuple, le 20 brumaire, an III, — 10 novembre 1794. »

L'exécution des demoiselles de la Métayrie a plus de titres à notre attention que celles dont nous venons de parler, car, outre qu'elle présente également ce fait de l'immolation d'innocentes victimes, elle fut accompagnée de circonstances insolites qui la placent au rang des événements les plus remarquables de l'histoire de la Révolution dans notre ville.

Mellinet, que M. Renoul a suivi, parle de deux ordres expédiés par Carrier pour faire exécuter sans jugement *cinquante brigands*, et il ne prend pas la peine de distinguer dans lequel de ces deux ordres se trouvaient les noms des demoiselles de la Métayrie[3]. Il ne dit rien du premier où furent compris plusieurs enfants. Ce sanglant épisode est pourtant l'un des mieux connus, celui dont il fut le plus souvent question lors de l'appel nominal qui précéda la mise

[1] *Le Bouffay*, p. 115.
[2] Ecrou du Bon-Pasteur, f° 20.
[3] Mellinet, t. VIII, p. 339; *le Bouffay*, p. 110.

en accusation de Carrier, et dans le cours de son procès. L'extrait des registres contenant la sentence par laquelle le président Phelippes donna force exécutoire à ces ordres de Carrier, se trouve imprimé en divers endroits et notamment dans le *Mémoire de Phelippes à la Convention*[1]. L'original des ordres se trouve à Paris aux *Archives de l'Empire*, et la copie à Nantes, sur les registres du tribunal révolutionnaire, avec la formule que le président Phelippes crut devoir y ajouter.

On comprend qu'il n'est pas indifférent de savoir s'il y eut deux ordres rendus les *17 et 18* décembre 1793, ou si, comme la chose a réellement eu lieu, Carrier envoya le 17 décembre, — 27 frimaire, an II, — une première liste comprenant quatre enfants de treize ou quatorze ans, et vingt autres personnes; et, le 19 decembre, —29 frimaire, —une seconde liste contenant vingt-sept noms, parmi lesquels se trouvaient ceux des demoiselles de la Métayrie. Phelippes, paraît-il, résista la première fois, et fit des représentations; mais Carrier vint dans sa voiture au pied de l'échafaud pour assurer l'accomplissement de ses volontés[2].

Une journée s'était ainsi écoulée depuis cet acte de lâche condescendance du magistrat, quand Carrier lui envoya un nouvel ordre comprenant les jeunes filles qui nous occupent en ce moment. Il n'est que juste de rappeler ici la déclaration de Phelippes, d'après laquelle il n'aurait signé les sentences qui, en elles-mêmes, excluaient toute idée de jugement, que contraint par la loi de majorité à laquelle un juge doit obéir quand ses collègues sont d'un avis opposé au sien[3].

[1] In-4° de 36 pages, daté de Paris, le 4 messidor, an II, — 22 juillet 1794. — Voir aussi : Lescadieu et Laurant, t. II, p. 113; Berriat Saint-Prix, la *Justice révolutionnaire*, 1861, p. 142; Campardon, *Histoire du tribunal révolutionnaire de Paris*, t. II, p. 370; *Moniteur* du 4 frimaire, an III, — 24 novembre 1794, p. 273; *Annales de Verger*, t. II, p. 32.

[2] Crespin, membre de la compagnie Marat a déposé que ce fut lui qui alla, sur la demande de Phelippes, faire remarquer au représentant qu'il y avait des enfants parmi les brigands dont il avait ordonné la mort; observation dont celui-ci ne tint aucun compte. (*Bullet.*, VI° p., p. 335.) Dép. de Phelippes, *eod.*, VII° p., p. 64.

[3] Déposition de Phelippes; *Bulletin*, VI° p., p. 238. Cet *incident* a fait beaucoup parler et beaucoup écrire; l'un des membres les plus compromis du Comité révolu-

Ces mots, *sans jugement*, paraissent, nous l'avons dit, avoir fait une certaine impression sur les membres de la Convention, et l'on en remarque plusieurs qui motivèrent de cette circonstance leur opinion sur la mise en accusation de Carrier. Telle n'eut pas été toutefois le motif du vote de M. Michelet, qui remarque très-judicieusement que *sans jugement* est un mot absolument inutile dans un moment où tous les prisonniers périssaient à peu près sans jugement [1].

Mellinet, avons-nous dit, parle d'ordres des 17 et 18 décembre, ayant pour objet de faire guillotiner *cinquante brigands détenus au Bouffay;* à la date du 17, les demoiselles de la Métayrie ne se trouvaient point au Bouffay; elles n'y vinrent que le lendemain. A leur arrivée à Nantes, elles avaient été enfermées au Bon-Pasteur, et on lit sur le registre d'écrou de cette dernière prison : « Charge du 18 décembre, — 28 frimaire : — Claire Métérie, Marguerite, id.; Gabrielle, id.; Olympe, id., sœurs; Jeanne Leroy, leur domestique, » et deux autres noms. En marge est écrit : « Toutes les per- » sonnes mentionnées à cette marge ont été expédiées au Bouffay » ledit jour, 28 frimaire [2]. »

tionnaire en a fait, dans un réquisitoire contre Carrier, l'un des points principaux de son accusation; mais je laisse au lecteur le soin de juger si le fait suivant, dont personne n'avait parlé jusqu'à ces derniers temps, n'est pas également digne d'attention : on lit sur le registre de la Commission Lenoir, à la date du 16 pluviôse, an II, — 4 février 1794, — f° 130, que « sur le réquisition du Comité révolution- » naire, la Commission s'est transportée jusqu'à la maison d'arrêt, dite la Peron- » nière (l'Epronnière) pour y juger sommairement et sans désemparer le nombre » de trente cinq brigands des deux sexes, envoyés à Nantes, sous escorte, par le » Comité de Salut public d'Ancenis; à quoi la dite Commission aurait vaqué de » suite. » Plusieurs enfants furent épargnés; quelques *brigands* furent réclamés et exceptés, mais vingt-quatre furent condamnés à mort. Le jugement se termine ainsi : « Ordonne que le commandant temporaire sera enjoint de faire commender un piquet suffisant de la troupe de ligne pour mettre de suite et sur les lieux le jugement à exécution par les armes. » On voit aussi interlignée et de la même écriture la mention suivante : « ce qui a été exécuté, environ les 5 heures de relevée. » F° 132. (M. Berriat Saint-Prix a parlé de ce fait dans la *Gazette des Tribunaux*, du 14 juin 1865.)

[1] Michelet, *Histoire de la Révolution*, t. VII, p. 113.

[2] Registre d'écrou du Bon-Pasteur, f° 29. — Marie Pistol, femme de confiance à la maison du Bouffay, dépose que des femmes, arrivées *le soir* dans cette maison

Le lendemain de leur entrée dans leur nouvelle prison, qu'elles devaient seulement traverser pour aller à l'échafaud et impressionner par leur mort le bourreau lui-même, si l'on en croit la tradition, ces quatre sœurs infortunées trouvèrent du moins un cœur compatissant, celui de la femme Laillet, poissonnière [1], qui accomplit la terrible mission de leur faire connaître, avec des ménagements convenables, le sort prochain qui les attendait. C'est de cette femme que le rédacteur du tribunal révolutionnaire a dit « que » son ton de franchise et de naïveté dans les premières déclara- » tions, comme dans celles qui les ont suivies, a inspiré la plus » grande confiance au tribunal, et a déterminé à consulter cette » déposante, tant sur la moralité de plusieurs témoins que sur » celle des accusés [2]. » Elle fut, en effet, l'un des principaux témoins de ces débats; « d'un bec étonnant, dit M. Michelet, » elle interrompt à chaque instant, place son mot et toujours bien. » C'est elle qui a conté, avec une *apparence* de simplicité qui assé- » nait mieux le coup, la mort de Mme et de Mlles de la Métairie, qui » fit pleurer tout le monde [3]. »

La Laillet est ainsi dépeinte par M. Michelet en traits moins exacts que vivants et pittoresques. A Nantes, nous connais-

d'arrêt, ont été guillotinées le lendemain. *Bullet. du trib. révol.*, VIIe p., p. 57. — On lit sur le registre du Comité la mention suivante, qui se rapporte évidemment aux vingt hommes et aux sept femmes, compris dans l'ordre du 29 frimaire : « Envoyé au Bouffay vingt hommes et sept femmes condamnées à la peine de mort par le Comité révolutionnaire de Nozay. » *(Sic.)* (Séance du 28 frimaire, — 18 décembre, — f° 63.)

[1] La femme Laillet (Jeanne) remplissait au Bouffay les fonctions de cuisinière (*Bulletin du trib. révolut.*, VIe p., p. 282); elle était, paraît-il, une excellente patriote, et le président du tribunal révolutionnaire de Paris la met sur la même ligne que Champenois, comme civisme (*Bullet. du trib. révol.*, VIe p., p. 314); détenue pendant trois mois au Bouffay parce qu'on avait prétendu qu'elle était aristocrate, elle fut acquittée sur la déposition du *Marat* Crespin, par jugement du tribunal révolutionnaire du 15 nivôse, an II, — 4 janvier 1794. — Le registre porte Jeanne Lallier, comme le *Bulletin* en différents endroits, mais son identité n'est pas moins parfaitement démontrée par le prénom et la concordance des faits.

[2] *Bullet.*, VIe p., p. 286.

[3] Michelet, *Hist. de la révol.*, t. VII, p. 117. Voir le récit de la femme Laillet. *Bullet. du trib. révolut.*, VIe p., p. 307.

sons tous ce type de poissonnières, au parler traînant, impertinentes, *fortes en gueules*, comme dit Molière, mais bonnes par le cœur, facilement accessibles à la pitié, et promptes à secourir de plus pauvres qu'elles-mêmes. Telle je me figure la femme Laillet, faisant briller avec complaisance, en déposant à Paris comme témoin, l'anneau d'or que la plus jeune des demoiselles de la Métayrie lui avait donné [1].

Le nom de cette femme du peuple se trouve ainsi lié d'une manière honorable à celui de ces *jeunes captives*, qui, elles aussi sans doute,

Quoique l'heure présente *eût* de trouble et d'ennui,
Ne *voulaient* pas mourir encore.

Ce nom donc a plus que bien d'autres des droits à figurer dans une histoire locale. C'est ce que M. Renoul a complètement oublié, en adoptant sur cet incident la version suivante : « Le concierge » Bernard Laquèze a vu ces innocentes victimes dans la prison, et, » touché de compassion, il songe à les sauver. Il se rend chez » Carrier..... Vivement affligé de cet insuccès..... il revient au » Bouffay ; mais il ne se sent pas la force d'aller lui-même signi- » fier aux quatre sœurs l'ordre qu'il vient de recevoir. *C'est sa* » *femme qui va remplir cette mission* [2]. » Honneur à Sophie Gérardeau, femme Laquèze, co-témoin d'Hubert dans la conspiration des prisons, et co-auteur de la liste de conspirateurs que l'on dit avoir servi à la noyade du 25 frimaire [3] !

Cependant une maladie épidémique, occasionnée par la trop grande agglomération des détenus, s'était propagée dans les prisons. Le Bouffay était devenu un centre de contagion. Le 9 novembre 1793 — 19 brumaire an II, — le mal avait pris de telles proportions, que les membres du Tribunal révolutionnaire s'occupaient

[1] Duchatellier, *La Révolution en Bretagne*, t. IV, p. 45. Bulletin, *loc. cit.*

[2] *Le Bouffay*, p. 111.

[3] Mellinet, où M. Renoul a pris presque textuellement tout son récit de l'exécution des demoiselles de la Métayrie, dit positivement que ce fut la femme Laillet qui les assista à leurs derniers moments, t. VIII, p. 341; voir aussi Duchatellier, *loc. cit.*; Lescadieu, t. II, p. 113.

de faire préparer à la Halle un local pour y tenir leurs séances [1]. Je n'ai pas vu qu'on ait donné suite à ce projet ; mais, peu après, Phelippes pressait le conseil général de la commune d'aviser à l'enlèvement des malades de la prison du Bouffay, en veillant toutefois soigneusement à la garde des détenus, « attendu que le concierge et ses domestiques avaient été forcés de quitter ladite maison où il règne une maladie épidémique [2].

XIII.

De tous les fléaux néanmoins auxquels la ville de Nantes était en proie, la peste, la famine, la guerre, le pire était Carrier, à cause de l'impulsion et de l'approbation qu'il donnait aux actes de ses agents. Retiré dans une habitation située à l'extrémité de la ville, dans le quartier de Richebourg, appelé alors Bourg-Fumé, le proconsul savourait les délices de la toute-puissance. Les flatteurs ne lui manquaient pas ; « un peuple de généraux fiers de leurs épaulettes et bordures en or au collet, riches des appointements qu'ils volent, éclaboussant dans leurs voitures les sans-culottes à pied, sont toujours auprès des femmes, au spectacle ou dans les fêtes et repas somptueux qui insultent à la misère publique, et dédaignent ouvertement la société populaire, où ils ne vont que très-rarement avec Carrier [3]. » Le représentant se faisait aristocrate ; la part de

[1] Arrêté du Tribunal du 9 novembre 1793 — 13 brumaire an II. Registre du Trib. rév. à la date. — *Annales de Verger*, t. V, p. 395; sur l'état d'insalubrité du Bouffay dès avant la révolution, *eod.*, t. I, p. 399.

[2] Lettre du président, transcrite sur le registre du Tribunal, à la date du 29 novembre 1793 — 9 frimaire an II.

[3] Lettre de Jullien fils à Robespierre, datée de Tours, du 16 pluviôse an II — 4 février 1794, — (*Rapport de Courtois sur les papiers trouvés chez Robespierre.* — Séance de la Convention du 16 nivôse. — N° CVII, p. 360) — citée par Mellinet, t. VIII, p. 416.

despotisme qui reposait en lui l'avait enivré ; il avait de la morgue pour ses inférieurs, et ceux qui lui auraient pardonné le plus aisément ses cruautés, puisqu'ils consentaient à en être les dociles agents, commençaient à supporter impatiemment ses allures hautaines.

Le 8 février 1794 — 20 pluviôse an II, — un arrêté du Comité de Salut public rappelait Carrier, et le 14 février — 26 pluviôse, — ce représentant faisait ses adieux à la municipalité et lui annonçait que, mandé par la Convention, il se proposait de partir dans la nuit. En terminant, il demandait l'accolade fraternelle au citoyen maire (Renard), et celui-ci la lui donnait à deux reprises différentes, pour lui témoigner « l'estime et l'amitié que son énergie républicaine et son ardeur à poursuivre les contre-révolutionnaires et les faire punir, lui ont méritées de la part des sans-culottes [1]. »

Le rappel de Carrier par le Comité de Salut public, où prédominait l'influence de Robespierre, est un fait matériel sur lequel il serait oiseux de disputer; mais il en est autrement des circonstances qui motivèrent ou accompagnèrent cet événement. Quand une victoire est remportée, il ne manque pas de gens disposés à s'en attribuer l'honneur, et à le revendiquer pour eux et leurs amis.

Les panégyristes de Robespierre triomphent de ce fait, en disant que si leur héros a rappelé Carrier, c'est qu'il désapprouvait sa conduite. Ils invoquent à l'appui de cette thèse la haine que Robespierre avait pour le parti des hébertistes et les lettres pressantes de Jullien (Marc-Antoine), l'une datée d'Angers, le 15 pluviôse — 3 février 1794, — et l'autre datée de Tours, le 16 pluviôse [2], dans

[1] Procès-verbal de la séance de la municipalité, à la date ci-dessus, cité par Mellinet, t. VIII, p. 417 et suiv. — Carrier était à Paris le 3 ventôse — 21 février 1794. — Voir son discours à la Convention et aux Jacobins dans le *Moniteur* du 5 ventôse et du 9 du même mois, p. 627 et 643. — Bulletin du Trib. révol., VIIe p., p. 25.

[2] Rapport de Courtois, déjà cité, p. 359 et 362. — D'après Tissot (*Histoire de la Révolution*, t. V, p. 272), la lettre du 15 ventôse, dont il reproduit les termes, aurait été écrite de Nantes et interceptée par Carrier. Jullien aurait eu une scène terrible avec le représentant, qui l'aurait menacé de le faire fusiller. La chose n'est

lesquelles ce jeune commissaire des guerres insiste auprès de Robespierre pour un rappel immédiat de Carrier. Ces lettres, dit-on, ont fait connaître à Robespierre la vérité, et aussitôt que ce dernier a été instruit par Jullien de la conduite du représentant, il s'est hâté de mettre fin à sa mission. Voilà, si je ne me trompe, le système accrédité par les républicains jaloux de l'honneur de Robespierre [1]. D'autres, et M. Renoul est de ceux-là, présentent le municipal Champenois comme ayant, par son audace, encouragé ses concitoyens à résister à l'oppression et comme ayant ainsi amené le rappel de Carrier. Champenois, sans doute, fit preuve d'un grand courage civil en affrontant la colère d'un homme qu'on bravait rarement en vain; mais il me paraît que cette cause toute seule eût été insuffisante, quelque nombreuses que fussent les dénonciations, si le Comité de Salut public n'avait jugé que Carrier avait suffisamment accompli sa mission de dévastateur. On a vu que la résistance de Boivin à l'ordre de fusillade n'avait aucunement ébranlé l'autorité du représentant.[2] Quant à croire que le Comité de Salut public ait pu ignorer ce qui se passait à Nantes, il faut, pour admettre ce fait extraordinaire, être doué d'une bien grande bienveillance à l'égard de Robespierre et de ses collègues. Une négligence en pareil cas est une véritable complicité, et si Robespierre a eu la puissance de rappeler Carrier le 8 février 1794, rien ne peut l'excuser de ne s'être pas inquiété plus tôt de mettre fin aux excès de tous genres qui se commettaient à Nantes. Sans parler des lettres bien connues de Carrier à la Convention, où il annonce

point impossible; mais il y a lieu d'observer que la lettre datée de Tours ne parle pas de cette scène, et que, la lettre du 15 étant datée d'Angers, il n'est pas présumable qu'elle ait été interceptée. — M. Duchatellier (*Révolution en Bretagne*, t. IV, p. 69,) croit au contraire que Jullien exagéra dans sa déposition, lors du procès de Carrier, l'étendue de ses services.

[1] Voir sur ce point important, qui mériterait une étude spéciale, possible à Paris seulement où se trouvent les documents, la *Bibliographie révolutionnaire* de M. Dugast-Matifeux, N° 99, p. 69. — Voir aussi le procès-verbal de la séance de la municipalité dans laquelle Champenois raconta ses entrevues avec Carrier (Mellinet, t. VIII, p. 412).

[2] Champenois lui-même avait déjà dans une autre circonstance résisté à Carrier, (Duchatellier, *Révolution en Bretagne*, t. IV, p. 60.)

les noyades des prêtres [1], une autre lettre venue de Nantes, et imprimée dans le *Moniteur* du 12 nivôse an II — 1er janvier 1794 [2],— annonçait que, « la guillotine étant trop lente et les fusillades trop longues, pour ne pas user de la poudre et des balles, on conduit les prisonniers dans de grands bateaux au milieu de la rivière, et là ils sont coulés à fond; opération qui se fait continuellement..... Les prisons regorgent de prisonniers; mais leur détention sera courte, car ils recevront sans doute aussi le baptême patriotique. » Ces faits étaient ainsi publiés à Paris dans un journal que les membres du Comité de Salut public avaient en quelque sorte sous leur dépendance. Mais Robespierre était dans ces mêmes jours directement instruit. Le 13 nivôse, le même Jullien, dont il a été question, lui avait écrit une dénonciation contre Carrier, où il disait : « Les actes les plus tyranniques se commettent..... on attend une prompte décision [3]. » Il me paraît donc vraisemblable que si Champenois et Jullien furent les instruments du rappel de Carrier, ce fut un ensemble de causes qui amena cet événement. On ne pouvait toujours proscrire, et le mot de l'énigme se trouverait peut-être dans la réponse affirmative à la question suivante posée par Vilate, l'un des agents de Robespierre, entraînés dans sa chute, et écrivant peu après le 9 thermidor : « L'histoire mettra en problème si Robespierre n'excitait pas sourdement l'action du torrent dévastateur, à dessein d'avoir le suprême mérite, aux yeux de la nation, d'être le Dieu libérateur qui seul fermerait l'abîme de la destruction et ramènerait les hommes aux espérances du bonheur [4]. »

Après le départ de Carrier la terreur diminua, sans cesser complètement; le comité révolutionnaire demeurait en activité, les

[1] *Moniteurs* du 10 frimaire an II — 30 novembre 1793, — N° 70; du 26 frimaire an II — 16 décembre 1793, — N° 86.

[2] Lettre à Minier, commissaire nommé par la Commune de Paris pour suivre l'armée en Vendée, lue à la séance du conseil général de la commune.

[3] Rapport de Courtois sur les papiers *trouvés* chez Robespierre, p. 363.

[4] *Causes secrètes de la révolution du 9 au 10 thermidor*, par Vilate, ex-juré au Tribunal révolutionnaire de Paris, p. 23.

tribunaux et les commissions militaires fonctionnaient toujours; une certaine satisfaction fut donnée à l'opinion d'une partie de la population : une procédure criminelle fut dirigée contre Fouquet et Lamberty, les agents principaux de Carrier, deux de ces adjudants-généraux *épauletiers* qui formaient la petite cour du représentant [1]; Lavaux et Robin leurs complices furent également recherchés, mais Robin échappa aux poursuites [2]. D'après toute apparence les noyades cessèrent [3].

XIV.

Heureusement le décret du 19 floréal an II — 8 mai 1794, — portant suppression des tribunaux et commissions militaires établis

[1] Le procès de Fouquet et Lamberty est l'un des épisodes les plus importants de l'histoire de la Révolution à Nantes : ces deux scélérats furent condamnés à mort, le 25 germinal an II — 14 avril 1794, — comme ayant soustrait des prisonniers à la vengeance nationale, et ayant ainsi commis le crime de contre-révolution. Les pièces originales de ce procès n'existent pas à Nantes; elles furent envoyées à Paris avec les autres pièces concernant Carrier, en vertu du décret de la Convention du 2 frimaire an III — 22 novembre 1794. — Elles permettraient seules d'établir d'une manière irréfragable que le comité, alors que Carrier se trouvait encore à Nantes, lui résista, agit contre sa volonté, et fit, malgré ses ordres, emprisonner ces agents des noyades, Fouquet et Lamberty. Je n'ai pu retrouver le registre d'écrou se rapportant à l'époque de ces emprisonnements; mais il me paraît résulter du rapprochement des dates que l'arrestation de Lamberty n'eut lieu qu'après le départ de Carrier. Le représentant partit le 14 février au soir — 26 pluviôse; — le mandat d'arrêt dirigé contre lui est du 27 pluviôse (registre du Comité, f° 115, r°) et l'arrêté du comité qui l'envoie au Bouffay, du 16 février— 28 pluviôse (*loc. cit.*, f° 116, r°). — Voir cependant *Bulletin du Tribunal révolutionnaire*, VII° partie, p. 31. Je dois à l'obligeance de M. Dugast-Matifeux la communication d'une copie de l'écrou au Bouffay de Fouquet (f° 111, v°), qui reporte l'emprisonnement de ce dernier au 22 pluviôse — 10 février; mais à ce moment, il ne faut pas l'oublier, la toute puissance de Carrier était déjà chancelante.

[2] Lavaux fut jugé et acquitté par la commission Bignon, le 23 avril 1794 — 4 floréal; — Robin, devenu, après sa fuite, commissaire de l'armée du Nord, comparut comme témoin au procès de Carrier, y fut ensuite impliqué comme accusé, et finalement acquitté (*Bulletin du Trib. rév.*, VII° partie, p. 55.)

[3] Il y eut une noyade auprès de Bourgneuf le 5 ventôse — 23 février 1794. (*Bull. du trib. révol.*, VII° p., p. 13. — Voir *Mémoires inédits d'un ancien administrateur des armées républicaines*, Paris, 1823, p. 137; *Notes sur les communes de la Loire-Inférieure*, par Chevas, p. 82.)

dans les départements par les représentants, allait recevoir son exécution en dépit de la réclamation du comité de Nantes qui avait « écrit au comité de salut public (le 28 floréal an II — 17 mai 1794) pour demander le maintien provisoire des tribunaux révolutionnaires de cette commune [1]. »

La commission militaire du Mans (présidée par Bignon) venue à Nantes le 29 décembre 1793 — 9 nivôse an II, — avait tenu séance pour la dernière fois le jour même du décret du 19 floréal, et avait prononcé, à Nantes seulement, plus de deux mille condamnations à mort.

La commission militaire Lenoir, du nom de son président (ou commission Pépin, ainsi appelée de la maison Pépin de Belle-Ile où elle tenait ses séances) établie par arrêté de Carrier et Francastel du 10 brumaire an II — 31 octobre 1793, — cessa de siéger le 22 floréal an II; elle avait prononcé 240 condamnations capitales et de nombreux acquittements [2].

Le tribunal révolutionnaire proprement dit, celui que Phelippes avait présidé longtemps [3], avait pris le 24 floréal an II — 13 mai 1794 — son arrêté de cessation de fonctions, en décidant consciencieusement que « les témoins assignés pour ce jour seraient taxés comme s'ils avaient été entendus. »

Ce tribunal avait, depuis son établissement, prononcé sur le sort de près de huit cents personnes, et dans son mémoire à la Convention du 12 thermidor an II — 30 juillet 1794, — Phelippes

[1] Registre du Comité, f° 58, v°.

[2] 230 condamnations, selon M. Berriat Saint-Prix, *Gazette des tribunaux* du 14 juin 1865.

[3] A partir du 4 pluviôse an II — 23 janvier 1794, — Phelippes avait cessé de siéger pour cause de maladie. Carrier, le 26 pluviôse an II — 14 février 1794, l'avait destitué de ses fonctions (3e registre, f° 50) et avait nommé à sa place le juge Lepeley. Il accepta ensuite les fonctions d'accusateur public, et ne les remplissait probablement pas au gré du Comité, car à la date du 28 avril 1794 — 8 floréal an II,— on lit sur son registre, f° 42 : « ... Phelippes faisant soi-disant les fonctions d'accusateur public. » Serait-ce cette mention qui aurait autorisé M. Michelet à présenter Phelippes comme « un magistrat très-modéré, favorable aux royalistes ? » *Hist. de la rév.*, t. VII, p. 87. — M. Duchatellier a publié une notice étendue sur Phelippes dans la *Revue du Breton*, 1836.

avait bien le droit de dire : « Moi qui pendant une année révolue » n'ai cessé de juger matin et soir, sans observer ni dimanches ni » décadis, les traîtres, les royalistes et les conspirateurs (p. 3)[1]. »

Le 23 prairial an II — 11 juin 1794 — le tribunal *criminel* était réorganisé par arrêté de Bourbotte et Bô, représentants, et les fonctions de président étaient données à Kermen, celles d'accusateur public à Badel, tous les deux membres du département.

Les commissions militaires dont je viens de parler tinrent quelques assises au Bouffay. C'est dans ce local que la commission

[1] Voici, mois par mois, le relevé des jugements rendus par ce tribunal :

	Condamnations à mort	Condamnations à la déportation.	Mises en arrestat^n. d'après la loi du 19 mars 1793.	Mises en liberté à défaut de dénonciation.	Acquittements.
Mars 1793	6	»	3	»	13
Avril	23	»	19	»	25
Mai	11	»	19	»	65
Juin	9	2	9	»	24
Juillet	»	»	8	13	44
Août	3	»	21	114	49
Septembre	4	4	2	1	40
Octobre	4	1	3	»	5
Novembre	21	2	1	20	17
Décembre	93	2	3	»	30
Janvier 1794	31	7	6	»	7
Février	12	7	4	»	27
Mars	17	1	6	»	18
Avril	19	9	13	»	8
Mai	6	6	15	»	3
	259	41	132	148	375

Ce qui donne un total de près de 800 noms en y comprenant une vingtaine de sentences à des peines diverses prononcées en mars 1793. J'ai omis les affaires jugées à Guérande par une section du tribunal; mais les 51 *brigands* exécutés sans jugement les 27 et 29 frimaire sont comptés dans les 93 du mois de décembre. Mes résultats ne diffèrent de ceux donnés par M. Berriat-Saint-Prix (*Gazette des tribunaux* du 14 juin 1865) qu'en ce qui concerne les acquittements et les condamnations à la déportation.

Lenoir, présidée ce jour là par Mutius Scevol Lalouet, condamna à mort le chef vendéen Ripault de la Cathelinière [1]. En outre plusieurs inventaires de pièces de procédures portent mention de dossiers provenant de la commission militaire *séante au Bouffay,* durant les premiers mois de 1794 [2].

Dans la seconde moitié de l'année 1794, une commission militaire créée à Noirmoutiers, et qui, par arrêté du comité de salut public, aurait été exceptionnellement conservée [3], s'établit au Bouffay, du 27 thermidor an II — 14 août 1794, — jusqu'au 10 frimaire an III — 30 novembre 1794, — et y prononça douze condamnations à mort.

Enfin le jour arriva où les membres du comité révolutionnaire, mis à leur tour en état d'arrestation, devinrent en qualité de prisonniers les hôtes de la maison du Bouffay. Le 25 prairial an II — 13 juin 1794, — Goullin, Bollogniel, Perrochaud, Grandmaison et Chaux y étaient mis au secret et écroués par ordre des représentants Bô et Bourbotte; ils en sortirent le 7 thermidor — 25 juillet 1794 [4] — pour aller à Paris répondre aux accusations dirigées contre eux [5]. Par une étrange ironie de la fortune,

[1] Registre de la commission Lenoir, f° 195. Voir aussi *Biographie bretonne*, v°, Ripault, t. II, p. 718, art. de M. Dugast-Matifeux.

[2] Spécialement dans les fragments du dossier du procès Fouquet et Lamberty, dont l'instruction fut commencée par Lalouet, agissant comme membre de la commission Lenoir, et terminée par la commission Bignon.

[3] Registre vert, archives du greffe. L'arrêté de réorganisation de cette commission, signé de Bô et Bourbotte, existe en forme d'affiche; il est du 22 prairial an II — 10 juin 1794. La date du décret autorisant l'exception au décret du 19 floréal — 8 mai, — est en blanc. Cette commission succédait à une autre établie également à Noirmoutiers, et devant laquelle comparut d'Elbée, le 9 janvier 1794. Je n'ai point encore retrouvé les papiers de cette première commission qui, au dire d'un auteur sérieux, aurait fait à Noirmoutiers fusiller 1,500 personnes (*Mémoires inédits d'un ancien administrateur des armées républicaines*, Paris, Baudouin, 1823, p. 130); et 1,200, d'après le général Hugo (*Mémoires*, t. I, p. 93).

[4] Registre d'écrou du Bouffay, f°s 13 et 14.

[5] Voici ce qu'à la date du 11 juillet 1794 — 23 messidor an II, le représentant Bô écrivait aux membres du tribunal : « Ce n'est pas mon intention de donner à » votre tribunal l'attribution des crimes contre-révolutionnaires. Je ne le puis » depuis que les tribunaux des départements ne peuvent plus juger révolutionnai- » rement. Ainsi tous les prévenus de contre-révolution seront envoyés à Paris. » (Papiers du greffe.)

Phelippes, qui avait été le principal agent de leur mise en accusation, était écroué le même jour et dans la même prison par le maire Renard en personne, et il partit pour Paris le 3 messidor — 21 juin 1794. — Mainguet avait été également envoyé au Bouffay, mais il fut mis en liberté le 17 thermidor — 4 août 1794; — Chevalier, autre membre du comité, arrêté et écroué au Bouffay dans les mêmes jours, fut relâché le 27 nivôse an III — 16 janvier 1795, — sur l'ordre des représentants Morisson et Lofficial.

Le 22 septembre 1794 — 1er vendémiaire an III — les représentants Bollet et Bourgeois écrivent à l'accusateur public de faire enlever la guillotine et l'échafaud demeurés en permanence sur la place du Bouffay. Toutefois l'humanité n'avait point encore recouvré tous ses droits à la prison du Bouffay, car je lis sur le registre du comité de surveillance (qui avait succédé au comité révolutionnaire), qu'un membre raconte avoir vu le 8 novembre — 18 brumaire an III, — « trente prisonniers malades couchés sur du fumier et mourants. » Le comité décida qu'on écrirait au représentant pour qu'il les fît transporter à l'hôpital révolutionnaire.

XV.

J'ai parlé en commençant d'un document inédit emprunté aux archives municipales, et dont M. Renoul avait donné les conclusions dans sa notice : c'est deux qu'il fallait dire, et ils sont assurément fort intéressants. Le premier est le rapport d'un commissaire aux inhumations constatant que, dans l'espace de sept mois, le total général des cadavres inhumés aurait atteint le chiffre de 11,969. Ce nombre n'a rien d'invraisemblable, si l'on se reporte aux listes nombreuses de prisonniers amenés à Nantes [1].

Le second est un état des paiements faits par les commissaires chargés des inhumations, depuis le 21 germinal an II — 10 avril

[1] *Le Bouffay*, p. 109.

1794 — jusqu'au 9 thermidor — 27 juillet, — d'où il résulte qu'une somme de 12,740 francs a été payée pour ce service pendant moins de quatre mois. Ce dernier document aurait besoin d'être accompagné de quelques explications, et en voici la raison : Mellinet a inséré [1], lui aussi dans son ouvrage, un compte officiel montant à 10,809 livres 16 sous, pour 2,709 journées d'ouvriers employés à ce service, à raison de 4 fr. par jour [2] pendant le règne de Carrier, ajoutant, il est vrai, que quelques mémoires arriérés furent soldés ensuite pour la même dépense. L'état dont parle M. Renoul, et montant à la somme de 12,740 livres, concerne-t-il les mémoires arriérés, ou bien se rapporte-t-il aux inhumations faites du 10 avril au 27 juillet? S'il en était ainsi, le dernier Etat attesterait une mortalité aussi considérable pendant cette seconde période que durant le règne de Carrier, et la chose n'est pas présumable. En outre, M. Michelet [3] élève des doutes sur les chiffres des cadavres en se fondant sur ce fait avancé par lui, et qui mérite vérification, que les fossoyeurs recevant tant par tête de morts qu'ils inhumaient, étaient intéressés à en exagérer le nombre.

Je ne suivrai pas plus loin l'auteur de la notice du *Bouffay*. Peu après la Révolution, il aborde l'histoire presque immédiatement contemporaine, et, sur ce terrain, il est mieux que personne en position de s'exprimer pertinemment. La plupart des travaux publics concernant le Bouffay ont été exécutés sous ses yeux et d'après les ordres de la municipalité dont il fait depuis longtemps partie.

Maintenant que je suis arrivé au terme de ma critique, je laisse au lecteur le soin de juger par lui-même entre les autorités invoquées par M. Renoul et celles que j'ai cru devoir leur opposer. Je

[1] Mellinet, t. VIII, p. 365.

[2] Un arrêté de la commune en date du 1er pluviôse an II — 20 janvier 1794, — donne des pouvoirs très-étendus aux commissaires des inhumations; il y est question de chefs d'ouvriers recevant six livres par jour. (*Arch. curieuses de Verger*, t. V, p. 422.)

[3] *Histoire de la Révolution*, t. VII, p. 111.

me bornerai donc à répéter, sous forme de conclusion, ce que j'ai déjà dit dans le cours de ce travail : l'histoire de la Révolution à Nantes présente un grand nombre de faits qui auraient besoin d'être étudiés d'une manière approfondie pour sortir complètement de la pénombre dans laquelle ils sont encore plongés. Ce sont les histoires vagues et confuses de la nature de celle dont nous venons de nous occuper qui permettent à certains écrivains de nous présenter la Terreur comme une crise nécessaire dont on a fort exagéré les horreurs. Or l'unique moyen de faire la lumière sur ces faits et sur leurs causes véritables est de les étudier à leurs sources, c'est-à-dire dans les papiers originaux. Tout le monde connaît les résultats étonnants auxquels M. Mortimer-Ternaux [1] est arrivé, pour plusieurs des grandes journées de la Révolution à Paris, en faisant table rase de tout ce qu'on avait écrit avant lui et en s'attachant presque uniquement aux documents authentiques. Il est assez difficile de prévoir avec exactitude les conclusions définitives auxquelles conduirait une pareille méthode appliquée aux événements de Nantes; vraisemblablement elles ne différeraient que fort peu de celles qui sont généralement adoptées; du moins elles auraient cet avantage de s'imposer aux convictions de tous.

ALFRED LALLIÉ.

[1] *Histoire de la Terreur*, Paris, Lévy. Ce très-remarquable ouvrage, en cours de publication, est rendu à son quatrième volume.

HENRI IV A LA SICAUDAIS

Anecdote du temps de la Ligue.

La partie du département de la Loire-Inférieure comprise entre la baie de Bourgneuf et la Loire, fut, à deux siècles d'intervalle, ensanglantée et dévastée par la guerre civile. En 1588, les soldats du duc de Mercœur, chef de la Ligue en Bretagne, se battaient sur ce terrain avec les troupes du roi de Navarre, alors à la tête du parti des réformés. — En 1793, la lutte existait entre les royalistes et les républicains.

Il y a quelques années, en visitant ce pays, j'ai recueilli une anecdote du temps de la Ligue, que la tradition et des manuscrits ont conservée dans la mémoire des habitants de cette contrée. La voici :

En 1588, les huguenots, commandés par le roi de Navarre, ayant battu les ligueurs près de la Bernerie, à deux lieues de Pornic, allèrent occuper le bourg d'Arthon. Ils venaient de s'éloigner de ce village après l'avoir pillé, quand trois cavaliers armés de toutes pièces y arrivèrent.

— Holà ! quelqu'un ? dit le plus jeune des cavaliers, en arrêtant son cheval devant la principale auberge d'Arthon.

L'aubergiste, le visage consterné, parut sur la porte.

— Que voulez-vous, messeigneurs ? dit-il d'une voix sourde.

— Loger dans ton hôtellerie, répondit le gentilhomme qui avait appelé.

— Si vous désirez jeûner, boire de l'eau et coucher sur la paille,

j'ai tout ce qu'il faut pour vous recevoir, répondit l'hôtelier en montrant sa maison complètement dévastée.

— Nous sommes un peu plus exigeants et désireux surtout de trouver à dîner.

— Eh bien! je vous préviens que vous ne trouverez pas, dans tout le bourg d'Arthon, un morceau à vous mettre sous la dent....

— Diable!

— Ah! vos soldats ont fait consciencieusement les choses, ils n'ont rien oublié!

Les trois gentilshommes se regardaient d'un air désappointé, quand un enfant de treize à quatorze ans qui écoutait, s'approcha d'eux en disant :

— Messeigneurs, si vous voulez faire un bon dîner, il faut aller au château de la Sicaudais.

— Imbécile! murmura l'hôtelier avec une rage concentrée, tu avais bien besoin d'indiquer à ces maudits parpaillots la demeure du seigneur de la Sicaudais!

— Est-il loin d'ici, le château dont tu parles?

— Non, capitaine, si vous voulez, je vais vous y conduire. Oh! là, vous ne manquerez de rien, M. de la Sicaudais est riche et généreux.....

— Montre-nous le chemin.

Aussitôt l'enfant se mit à courir devant ceux qu'il conduisait.

— Damnés hérétiques! allez donc au diable, avec tous vos amis de la vache à Colas!

En disant cela, l'hôtelier menaçait du poing les trois cavaliers qui lui tournaient le dos, puis ayant jeté un regard désespéré sur sa maison vide, il rentra chez lui, en maudissant la guerre civile, cause de sa ruine.

Nos trois gentilshommes huguenots venaient de s'engager dans un chemin creux, ombragé par de grands chênes, lorsque le plus jeune dit aux deux autres qui paraissaient être ses subordonnés :

— Messieurs, il faut absolument empêcher nos soldats d'être aussi pillards. C'est vraiment pitoyable de voir comme le pauvre peuple des campagnes a aujourd'hui à souffrir des gens de guerre.

— C'est déplorable, sans doute, mais pour le moment nous ne pouvons y apporter aucun remède efficace.

— Vous croyez qu'avec une discipline très-sévère nous ne réussirons pas à réprimer un pareil brigandage ?

— Non, parce que des soldats ne peuvent pas être bien disciplinés, quand on ne les paie point régulièrement.

— C'est vrai, et malheureusement, dans notre armée, officiers et soldats peuvent tous les jours réclamer un arriéré de solde.

— Que pour une excellente raison nous serions dans l'impossibilité de leur donner. Mais, grâce à Dieu, malgré notre pénurie, tous restent fidèlement attachés à notre cause.

— J'admire la constance et le dévouement de ces braves gens ; mais que de maux engendre cette guerre civile et combien on doit désirer voir la paix lui succéder le plus tôt possible!

En achevant ces mots, le jeune capitaine devint silencieux et rêveur. Ce gentilhomme, admirablement constitué, était surtout remarquable par une expression de physionomie spirituelle et bonne, qui lui gagnait promptement les sympathies de ceux qui l'approchaient. Comme pour contraster avec son air gai et ouvert, ses deux compagnons de voyage avaient des visages austères, qu'un froid sourire déridait rarement.

La Sicaudais, où nos trois huguenots ne tardèrent pas à arriver, était une des plus anciennes seigneuries de la province. Elle appartenait, en 1379, à Guillaume de Chevigné, l'un des gentilshommes bretons qui, lorsque le roi de France, Charles V, eut réuni à la couronne les États de Jean IV, duc de Bretagne, rappelèrent ce duc. La seigneurie de la Sicaudais avait droit de haute, moyenne et basse justice. En 1668, elle était encore possédée par la maison de Chevigné.

Nos trois chefs de réformés, quoique complètement inconnus du seigneur de la Sicaudais, furent reçus par lui avec une politesse expansive et une confiance qu'ils devaient peu s'attendre à rencontrer par ces temps de troubles civils. La table fut servie avec une profusion qui excita l'étonnement du jeune capitaine.

— Vive Dieu ! M. de la Sicaudais, dit-il, en faisant honneur au dîner, je vous félicite de pouvoir vivre aussi largement par ce temps de calamités.

— Je dois cette aisance, répondit le châtelain, d'abord à mon père qui, en mourant, m'a laissé un bel héritage exempt de dettes, puis, comme j'ai toujours vécu en bonne intelligence avec mes voisins, auxquels je tâche de rendre service quand l'occasion se présente, je n'ai jamais eu de procès.

— Vous savez, monsieur, faire un noble et généreux emploi de vos revenus. Mais comment passez-vous votre temps ici ?

— De façon à n'avoir jamais un instant d'ennui.

— Vous avez trouvé le secret d'être heureux ?

— Oh ! oui, autant qu'un roi !...

— Peut-être davantage, car, par le temps qui court, il en est dont le sort est peu enviable.

— C'est vrai, car on m'a affirmé que le vaillant roi de Navarre, depuis qu'il s'est mis en campagne, manque de bien des choses.

— Assurément, et je vous certifie qu'il n'a pas souvent l'occasion de faire un dîner comme celui que vous nous offrez si courtoisement.

— Il paraît que le beau-frère d'Henri III est tellement à court d'argent qu'il porte sous son harnais un pourpoint tout déchiré.

— Le fait est, dit en riant le jeune capitaine, que son pourpoint est râpé et percé aux deux coudes, comme le mien.

— Quelle pénible existence pour un prince, qui naguère habitait le palais du Louvre, au milieu des plaisirs et du luxe d'une cour brillante !...

— Où l'ambition et la jalousie, pour assouvir des haines et des vengeances mortelles, savent si bien se servir du poison et du poignard.

— On dit que, sans son esprit judicieux et son adresse rare, le fils de Jeanne d'Albret n'aurait point échappé, en ces lieux, aux dangers qui le menaçaient sans cesse. Enfin, le voilà maintenant loin de la cour, à la tête d'une armée.

— Où il est entouré d'amis courageux et dévoués, qui partagent

sa mauvaise fortune et ses espérances, persuadés comme lui que, Dieu aidant, ils triompheront de leurs ennemis. Mais, monsieur, veuillez bien continuer à nous faire connaître comment, plus heureux que le prince béarnais, vous avez réussi à fixer près de vous le bonheur, toujours si fugitif?

— Pour satisfaire votre désir, il me suffira de vous initier, en quelques mots, au genre de vie que j'ai adopté.

— Nous écoutons.

— Eh bien! messieurs, je vous dirai d'abord que, malgré mon origine et le rang privilégié que j'occupe dans le monde, j'ai toujours eu des goûts simples et détesté le faste des grands. Avec de pareils penchants, je n'étais point fait pour aller à la cour, où j'aurais été soumis à une étiquette ennuyeuse et à une contrainte qui trop souvent eût froissé la franchise de mon caractère....

— La franchise habite peu la cour, interrompit le jeune capitaine, parce qu'elle n'y peut paraître que sous des déguisements qui la rendent méconnaissable.

— D'ailleurs, reprit M. de la Sicaudais en s'animant, pourquoi m'éloigner de ces lieux qui me procurent tant de douces jouissances?...

— Voyons, quelles sont elles?

— Avant tout, j'aime la liberté; eh bien! ici, je fais ce que je veux, sans être contrarié par qui que ce soit. J'ai une grande passion pour la chasse, que je peux toujours satisfaire avec agrément, parce que sur mes terres le gibier abonde. Ce plaisir, je le fais partager souvent à d'aimables voisins, dont la bonne humeur et l'entrain, quand nous sommes réunis le soir à cette table, dissipent tous les nuages de tristesse qui pourraient assombrir le cœur.

— Et vous vivez sans femme, sans amour?

— Je n'ai pas encore songé à me marier, répondit le châtelain d'un ton réservé.

— Ventre saint gris! reprit le jeune capitaine en fixant ses regards sur ses deux compagnons qui souriaient, il paraît, monsieur de la Sicaudais, que vous avez été élevé dans de beaux et bons sentiments!

En entendant ce juron du grand Henri, déjà connu de toute la noblesse de France, M. de la Sicaudais examina attentivement celui qui venait de le prononcer, puis, ne doutant point que ce fût le roi de Navarre :

— Pardon, sire! dit-il en se prosternant devant le jeune héros.

— Relevez-vous, monsieur, reprit vivement Henri en prenant les mains de son hôte, un homme comme vous ne doit se courber devant personne.

— Sire, que puis-je faire pour vous être agréable ?

— Une chose, à laquelle je tiens beaucoup.

— Que désire Sa Majesté ?

— Votre amitié !...

— Ah! sire, quel ravissement pour mon cœur, qui déjà vous était tout dévoué !

Le roi de Navarre, accompagné seulement de deux gentilshommes, se rendait à Saumur pour y assister à une réunion de calvinistes. On sait le motif qui le détermina à venir demander l'hospitalité au château de la Sicaudais. En quittant ce logis où, sans être connu, il avait été si cordialement accueilli, l'excellent prince, dit une chronique, tint ce langage à son généreux hôte :

— « Adieu donc, M. de la Sicaudais, vous qui vivez sans procès » et sans amour, si vous venez quelque jour à changer d'avis et moi » de fortune, venez au Louvre, et, ventre saint gris ! Henri de » Navarre se rappellera la réception qu'il a reçue de vous, et vous » la rendra bonne. »

A partir de ce moment, quand Henri IV entendait des courtisans parler devant lui de bonheur, il leur disait toujours :

— « Vous n'y entendez rien, messieurs ; si vous voulez être heu- » reux, imitez la Sicaudais. »

Longtemps on montra, au château de la Sicaudais, meublée comme elle l'était en 1588, la chambre où coucha le roi de Navarre. Cette pièce était appelée la chambre d'Henri IV.

CHARLES THENAISIE.

BEAUX-ARTS.

LES NOUVELLES PEINTURES DE M. LE HÉNAFF, A NOTRE-DAME-DE-BON-PORT DE NANTES.

De nouvelles peintures, dues à l'un de nos artistes les plus recommandables, M. Alphonse Le Hénaff, viennent d'être placées dans le sanctuaire de l'église Notre-Dame-de-Bon-Port. Elles occupent l'hémicycle du chevet et complètent sa décoration. Voici les sujets de ces compositions, qui se rapportent toutes au mystère de l'Eucharistie : — 1° *Le sacrifice d'Abraham;* — 2° *Melchisédech, faisant l'oblation du pain et du vin* ; — 3° *L'Ange réveillant le prophète Elie.*

Ces sujets occupent des panneaux séparés par des figures symboliques : *Spes, Fides, Amor, Timor ;* — l'Espérance, la Foi, l'Amour et la Crainte de Dieu. Ces figures ont du caractère, une sobriété de gestes qui n'exclut pas le mouvement, et surtout une grande distinction.

Il y a deux manières d'envisager ou d'étudier une œuvre de peinture religieuse et monumentale : l'examen théologique et l'examen de l'harmonie décorative. Notre incompétence nous fait une loi de nous abstenir d'user de la première. Nous le regrettons d'autant moins, que rien, dans ces peintures, ne nous a paru s'écarter des compositions typiques des grands maîtres. — Nous laisserons donc le rôle de la critique, s'il y a critique, aux partisans de l'école de M. l'abbé Lecannu [1], et nous bornerons ce compte rendu à l'exposé

[1] Dans un article publié par la *Revue du Monde catholique*, numéro du 10 novembre 1863, M. l'abbé Lecannu qualifie de renégat l'illustre peintre Hippolyte Flandrin, et ne craint pas d'assimiler les peintures de Saint-Germain-des-Prés aux

sommaire des impressions artistiques que nous ont fait éprouver les nouvelles peintures de M. Le Hénaff.

La première scène, en commençant par la droite et suivant l'ordre chronologique, est le sacrifice d'Abraham, l'holocauste sur le Mont-Moria. — « Qu'Isaac ait été une figure prophétique de » N.-S. Jésus-Christ, c'est ce qui ne peut faire la moindre diffi- » culté; tous les Pères, tous les Docteurs en sont pleins [1]. » La scène choisie par le peintre est l'instant où l'ange arrête le bras d'Abraham : *Non extendas manum tuam super puerum.* « N'étends pas ta main sur ton enfant et ne lui fais aucun mal. » (Genèse, chap. XXII, v. 12.)

Ce texte biblique a souvent été reproduit par nos anciens *ymagiers.* On le retrouve sur l'un des chapiteaux historiés de Saint-Benoît-sur-Loire, à l'entrée du vieux porche de l'église Saint-Seurin de Bordeaux, et sur bien d'autres chapiteaux de l'époque romane. Dans ces compositions, œuvres d'artistes moines, Isaac n'est point agenouillé, mais étendu sur le bûcher, comme l'a représenté M. Le Hénaff. Il faut donc reconnaître que cette pose ne manque pas de vérité traditionnelle. — Ainsi la victime est étendue et, comme le Christ sur la croix, attend la mort avec une touchante sérénité. Dans ce moment suprême, victime et sacrificateur expriment une calme résignation. Mais soudain apparaît un ange s'élançant au-devant du coup fatal. De là cette immobilité d'Abraham, cette raideur causée par un vif étonnement et par l'effroi d'une telle apparition. — Le mouvement de l'ange est d'une heureuse réussite : élégance de type, légèreté de mouvement, tout concourt à rendre cette figure ravissante.

La deuxième peinture a pour sujet *Melchisédech*, roi de Salem, offrant du pain et du vin, car il était prêtre du Très-Haut... *Melchisédech, rex Salem, proferens panem et vinum : erat enim sacerdos Dei altissimi...* (Genèse, ch. XIV, v. 18.) Abraham s'agenouille devant le grand-prêtre et voit en esprit le nouveau sacrifice. — Cette com-

héréties de M. Renan. Mais hâtons-nous de dire que cette étrange philippique a été vigoureusement flagellée par M. Claudius Lavergne (*Du réalisme historique dans l'art et l'archéologie.* — Paris, A. Morel, 1864, 64 p. — Extrait du journal *le Monde.*)

[1] Voir les savantes dissertations des PP. Martin et Cahier (*Vitraux de Bourges*, p. 37), et la *Genèse commentée*, par Dom Calmet.

position a de l'ampleur ; elle est bien soutenue, et les groupes, sagement disposés, présentent un balancement égal entre les masses d'ombre et de lumière.

Enfin, la troisième peinture est inspirée de ce passage du livre des Rois : « *Surge, comede; grandis enim tibi restat via.* » — « Lève-toi et mange ; car il te reste un grand chemin à faire. » (Ch. XIX, v. 7.) — L'ange du Seigneur réveille le prophète Elie, endormi à l'ombre d'un genévrier, et montre au prophète le mont Horeb ou Sinaï, qui se détache à l'horizon. Cette composition est moins heureuse que les précédentes. C'était, à vrai dire, un programme plus difficile à remplir. L'immensité du paysage et sa couleur orientale amoindrissent l'intérêt et la valeur des figures.

Ces trois scènes, bien différentes d'effet, s'harmonisent parfaitement entre elles et sont peintes dans un ton gris blond d'une grande suavité.

Après avoir constaté cet aspect général, empreint d'un charme qui ne saurait être discuté, soumettons à M. Le Hénaff quelques *desiderata;* car nous estimons trop cet artiste pour lui taire ce qu'une saine et franche critique peut et doit observer : moins de vulgarité dans certaines physionomies, des extrémités plus heureusement indiquées et des draperies plus amples d'agencement. Mais quant aux reproches que nous avons entendu formuler sur le manque de puissance et de solidité de couleur de ces peintures, ils partent, selon nous, d'une fausse impression, résultant des conditions défavorables dans lesquelles se trouvent placés les ouvrages de M. Le Hénaff. Cette remarque exige quelques explications.

« La peinture appliquée à l'architecture ne peut procéder que de deux manières : ou elle est soumise aux lignes, aux formes, aux dessins de la structure ; ou elle n'en tient compte et s'étend indépendante sur les parois, les voûtes, les piles et les profils. Dans le premier cas, elle fait essentiellement partie de l'architecture ; dans le second, elle devient une décoration mobilière, si l'on peut ainsi s'exprimer, qui a ses lois particulières et détruit souvent l'effet architectonique pour lui substituer un effet appartenant seulement à l'art du peintre. »

Cet exposé de principes, si bien développé par M. Viollet-Leduc, dans son *Dictionnaire de l'Architecture française* (VIIe vol., p. 56),

était nécessaire pour prévenir le commun des observateurs des discordances dont la cause n'est pas le fait de MM. Picou et Le Hénaff. — Ainsi, sans rechercher les motifs qui ont amené le concours de deux artistes, d'un talent dissemblable, pour l'embellissement du sanctuaire de l'église Notre-Dame, il est bien essentiel, avant toute critique, de constater ce double travail ; car de lui provient ce défaut d'unité, de plan, de facture et de couleur dans l'ensemble de la décoration.

Le travail de M. H. Picou, représentant la scène pascale, est peint avec la vigueur de ton des mosaïques de Lucques et de Ravennes. Ces grandes figures se détachent vigoureusement sur des fonds d'or et procèdent par larges teintes plates. Cette peinture est d'un aspect un peu brutal, mais se lie et fait corps avec l'architecture. — Pour les œuvres de M. Le Hénaff, ce ne sont pas, à proprement parler, des peintures murales, mais des tableaux appliqués sur le mur, « entourés d'un cadre qui, au lieu de les isoler, comme le fait le cadre banal de bois doré, leur nuit, les éteint, les réduit à l'état de tache, dérange l'effet, occupe trop le regard et gêne le spectateur. » Ajoutons encore des fonds de paysages, de la perspective aérienne, toutes choses qui ne se lient pas avec l'architecture, et l'on comprendra la difficulté d'une juste appréciation. Donc, superposer ces deux systèmes de décorations, c'était vouloir concilier deux genres opposés et faire un rapprochement préjudiciable aux deux artistes.

En résumé, nous dirons : pour bien apprécier les peintures qui viennent d'être analysées, il faut d'abord les isoler de leur entourage, et ne point procéder par la recherche de quelques négligences, à l'exemple de ces aristarques qui jugent une œuvre d'art monumental, comme un professeur de dessin corrige une tête d'étude : « Ce nez est trop long ; ces doigts sont trop courts. » A cette critique minutieuse ne résisteraient pas les plus grands maîtres. Ce qu'il faut considérer avant tout dans une composition de cette nature, c'est le caractère général, l'aspect d'ensemble ; en un mot, le style de l'œuvre.

A ce point de vue, nous n'hésitons pas à déclarer que les nouvelles peintures de M. Le Hénaff sont un heureux complément des ouvrages sérieux dont il a doté l'église de Notre-Dame-de-Bon-Port.

CHARLES MARIONNEAU.

NOTICES ET COMPTES RENDUS.

HISTOIRE DE FRANCE, continuée jusqu'à la Révolution de 1848, par M. Emile de Bonnechose. — 2 vol. in-8°, 13e édition, Paris, Firmin Didot.

« L'histoire de France doit être écrite en deux volumes ou » en cent. »

Cette parole de Napoléon a été rappelée avec à-propos, en tête de son *Avertissement*, par M. de Bonnechose, qui, reculant devant le dernier de ces deux chiffres (on serait effrayé à moins) a choisi le premier. Ce n'est pas que celui-ci ne présente aussi des difficultés : faire entrer dans le cadre étroit de deux volumes, aussi compacts et d'aussi grand format qu'on les suppose, toute l'histoire de France depuis la fondation de Marseille jusqu'à la révolution de 1848, c'est-à-dire vingt-cinq siècles si riches de faits, — en abrégé, il est vrai, mais sans rien omettre d'essentiel, et avec assez de détails pour que le tissu du récit ne soit pas trop aride et se déroule avec plénitude et continuité, — c'est là une tâche ardue, dont peuvent se rendre compte ceux-là seuls qui ont essayé de travaux analogues. Être court et cependant, autant que possible, complet, est un problème malaisé; pour le résoudre, il faut, entre autres choses, une connaissance approfondie de son sujet, de façon à en embrasser tous les sommets et, au besoin, tous les détails. En sorte que, pour écrire une bonne histoire de France en deux volumes, je me demanderais volontiers s'il faut moins de talent et de savoir que pour l'écrire en cent.

Lorsqu'il y a trente ans passés, M. de Bonnechose, avec l'ardeur d'une studieuse jeunesse, aborda ce grand sujet et fit paraître son premier travail, les rénovateurs de l'école historique française avaient déjà, pour la plupart, mis au jour le fruit de leurs savantes recherches. Le jeune historien en fit son profit et ne cessa depuis de perfectionner son œuvre. La maturité de l'âge, la réflexion, une étude de plus en plus approfondie ont peu à peu donné à celle-ci sa forme définitive. Treize éditions successives témoignent suffisamment en faveur du résultat de ces persévérants efforts. Aussi, venu trop tard pour examiner un livre déjà vieux d'un tiers de siècle, ne pouvons-nous guère qu'en constater le succès.

Ajoutons toutefois quelques mots, et tout d'abord sur la méthode suivie par l'auteur.

Il est, chacun le sait, des manières fort diverses d'écrire l'histoire.

Il y a l'histoire systématique qui, citant à son tribunal un peuple, ou le genre humain, le condamne ou l'absout au nom d'une idée préconçue, et prononce sur les siècles passés avec les passions du présent.

Il y a l'histoire poétique, qui voit en tout matière à phrases sonores, et fait briller les chatoyantes couleurs de son style comme une auréole au front du crime lui-même.

Il y a sa sœur, l'histoire pittoresque, pour qui les faits ne sont que prétexte à tableaux, et qui se préoccupe du coloris plutôt que de l'exactitude.

Il y a l'histoire dite pathologique, qui, suivant la dernière manière de M. Michelet, fait du monde un vaste hôpital, tâtant le pouls de ses héros à la façon d'un professeur de clinique, et basant ses jugements sur l'examen de ce que les médecins de Molière appellent les *humeurs peccantes*.

Il y a l'histoire qui, mentant au sens étymologique de son nom, au lieu des faits qu'elle oublie de raconter, vous expose ses nuageuses théories qu'elle décore du nom de philosophie historique.

Il y a le système opposé, qui ne voit que les faits et qui, suivant le mot de Saint-Evremond, « rapporte tout à la chro- » nologie et, pour nous pouvoir dire en quelle année est mort » un consul, négligera son génie. »

Il y a enfin la méthode que j'appellerais éclectique, si l'on n'avait un peu abusé de l'épithète, et qui prenant aux précédentes ce qu'elles peuvent avoir de bon, raconte au lieu de dogmatiser, et ne néglige ni les faits ni leurs causes et leurs conséquences, narrant impartialement les premiers, et développant les secondes avec prudence et discrétion.

Cette dernière méthode est la bonne : c'est celle qu'a suivie M. de Bonnechose, fidèle en ceci au précepte si connu de Quintilien : *Scribitur ad narrandum, non ad probandum.* M. de Bonnechose est un chrétien libéral : c'est dire assez que son impartialité n'est pas indifférence et qu'il sait prendre, à l'occasion, parti pour le bien contre le mal ; c'est dire aussi la largeur et la hauteur du point de vue auquel il se place. Nous ne pouvons qu'applaudir aux doctrines si sages et si libérales à la fois, développées dans son remarquable *Avertissement*, et dont son ouvrage est l'application.

Nous n'avons pu lire sans une sorte d'émotion ces pages qui sont comme le testament d'une vie studieuse et bien remplie et qui, dans leur sereine élévation, nous semblaient l'écho d'une autre voix qui, sous la pourpre cardinalice, est en train d'illustrer le même nom dans l'enceinte du Sénat.

Nous n'entreprendrons pas de passer en revue les onze ou douze cents pages des deux gros volumes dont nous nous occupons. L'analyse même la plus succincte excèderait de beaucoup les bornes d'un modeste compte rendu. L'histoire de France est d'ailleurs un sujet d'un ordre spécial et qui me dispense d'insister. Le compte rendu d'une histoire de France ne devrait se faire qu'en deux pages ou en cent, si l'histoire elle-même ne peut s'écrire qu'en deux ou en cent volumes. M. de Bonnechose n'a pas du reste, que je sache, la prétention d'apporter à la science historique des faits nouveaux et encore inconnus. Il s'est borné

à mettre en œuvre les matériaux amassés par ses devanciers. Il l'a fait avec un talent et une conscience dignes d'éloges. Moyen âge, temps modernes, histoire contemporaine, il expose et juge tout sainement et sûrement, sans dénigrement systématique, comme sans faux enthousiasme. La période toute chaude encore de nos dernières révolutions trouve en lui un juge aussi éclairé que modéré. Les Croisades, à son avis, eurent d'autres résultats que celui de donner naissance à l'épopée de la *Jérusalem délivrée*, contrairement au mot piquant, mais injuste, d'un honorable académicien. Sans parler des merveilleux exploits et des actes de sublime vertu qu'elles suscitèrent, mémorables exemples bien dignes d'être médités par nos âges prosaïques, *utilitaires* et *positivistes*, — et qui resteront à jamais comme l'éternel honneur de la chrétienté en général et de la France en particulier, et surtout de nos provinces de l'Ouest, toujours si empressées d'obéir à la voix du dévouement et du devoir[1], — les Croisades, soit par elles-mêmes, soit par les Ordres chevaleresques et religieux qui les continuèrent pendant plusieurs siècles, combattirent et arrêtèrent l'invasion musulmane. Au contact de l'Orient, l'Occident se débarrassa en partie de sa rouille d'héroïque barbarie. Le cercle des idées s'élargit; les sciences, les lettres et les arts reçurent une active impulsion; la civilisation se prépara.

Devancière de l'Europe, la France créa alors de nouveaux types épiques et architectoniques.

Ce fut comme la floraison du printemps chevaleresque et religieux. Cette époque du XIe au XIIIe siècle, dans laquelle des critiques hostiles, trop portés à calomnier le passé, n'aperçoivent que ténèbres et barbarie sanglante, vit se former la langue française, laquelle, à peine née, s'épanouit soudain en mille œuvres fortes et charmantes. L'Europe entière y vint chercher ses modèles, et dès lors fut conquise à notre idiome l'universelle popularité qu'il ne devait plus perdre. La prééminence poétique

[1] V. le savant et beau livre *l'Ouest aux Croisades* par M. H. de Fourmont.

de la France sur la république chrétienne du moyen âge fut telle, que M. Victor Le Clerc, l'homme de l'Europe le plus versé dans l'histoire littéraire de ce temps, et après lui un juge non moins compétent, M. Littré, vont jusqu'à regarder l'influence de notre littérature comme ayant été plus grande alors, qu'elle ne devait l'être quatre cents ans plus tard pendant notre grand XVIIe siècle lui-même et au XVIIIe, — les siècles de Bossuet et de Voltaire[1] ! Ce fut alors aussi que l'art gothique, art tout français par sa naissance, créa ses plus purs chefs-d'œuvre. Tant les imaginations élevées et ébranlées par ces grandes choses et ces grands spectacles, devenaient fécondes et puissantes ! Car l'influence des Croisades sur ce beau mouvement littéraire et artistique ne saurait être niée, et fut peut-être décisive.

Enfin, selon la fort juste remarque de M. de Bonnechose, l'état social de la France subit alors une modification salutaire; le réseau féodal qui l'enserrait, laissa ses mailles se relâcher, et l'affranchissement des communes s'inaugura. Si un trop grand nombre de nos pères perdirent la vie dans ces expéditions lointaines *d'outre-mer*, comme on disait, nos provinces furent aussi purgées pour longtemps des dévastateurs qui trop souvent les opprimaient.

Voilà, ce me semble, assez de bienfaits pour désarmer l'historien le plus prévenu, sans compter que les Croisades seront toujours, pour le poète et l'artiste, l'âge d'or de notre poésie nationale.

Pour en revenir au livre de M. de Bonnechose, comme preuve de la sincérité de mes éloges je veux finir par quelques restrictions. Le style de l'auteur, bien que toujours d'une sage et correcte élégance, manque un peu d'éclat et de coloris, ainsi que l'a déjà remarqué un critique distingué bien connu des lecteurs de ce recueil[2]. Nous aurions aimé, en outre, à voir

[1] V. *Histoire littéraire de la France*, tome XXIVe (*Section des Lettres* par M. Le Clerc), et, dans la *Revue des Deux-Mondes* du 15 septembre 1864, le savant travail de M. Littré sur le moyen âge.

[2] V. dans *les Poètes lauréats de l'Académie Française*, l'intéressante notice que M. Edmond Biré a consacrée à M. Emile de Bonnechose.

le premier chapitre prendre les choses de plus haut et consacrer une page ou deux à nos premiers ancêtres, les antiques Aryas, et à leurs migrations des plateaux de l'Asie centrale vers les régions du couchant. Je sais bien que la critique moderne, l'ethnologie et la linguistique comparées commencent à peine à débrouiller le chaos de ces premiers âges et sont le plus souvent réduites à des conjectures plus ou moins ingénieuses. Cependant certains faits nous sont déjà acquis, et désormais les écrivains qui entreprendront de nous donner une nouvelle histoire nationale, devront ne plus se borner à nous parler d'abord des Gaulois, ni même des Kymris, des Gaëls et des Ibères, mais remonter au delà. Nous nous permettons d'appeler également l'attention de M. de Bonnechose sur un passage (I, p. 285) où il paraît admettre, avec tant d'autres, comme certain le pacte conclu dans une forêt près de S.-Jean-d'Angély entre le roi Philippe-le-Bel et le cardinal Bertrand de Goth (Clément V). Un juge fort autorisé et peu suspect en ce qui touche aux choses de l'Eglise, M. Littré, n'hésite pas à reléguer ce fait mélodramatique au rang des fables. — Enfin, M. de Bonnechose répète après ses devanciers (II, p. 55) que Marie de Médicis *mourut dans l'indigence.* Ceux qui visitent à Cologne le palais habité par la reine dans son exil, sentent le doute naître à cet égard dans leur esprit. Mais un document curieux qui lève toute incertitude, c'est le testament même de Marie, dont la minute est conservée à la Bibliothèque de l'Arsenal et que l'un de nos collaborateurs les plus distingués, M. Eugène Loudun, a publié, il y a quelques années, dans le *Journal de l'Instruction publique.* Or, cette pièce authentique mentionne une longue liste d'objets de prix et de luxe, équipages, diamants, etc., qui donne un flagrant démenti à l'indigence dans laquelle une légende obstinée fait mourir la mère de Louis XIII, et à l'accusation d'ingratitude dénaturée dont on charge injustement la mémoire de son royal fils.

Les tentatives pour écrire l'histoire de notre pays datent de loin et sont déjà fort nombreuses. Et cependant la France attend tou-

jours son historien. Le siècle des Guizot, des Aug. et des Am. Thierry, des Ozanam, des Lenormant, des Raynouard, des Fauriel, le lui donnera-t-il enfin ? Nous ne savons. En attendant cette grande et définitive histoire de France, les abrégés comme celui de M. Emile de Bonnechose nous permettent du moins de prendre patience.

LUCIEN DUBOIS.

ÉTUDES LITTÉRAIRES, par M. Eugène de Margerie. — 1 vol. Paris, A. Bray, éditeur, 20, rue Cassette.

Un bon juge écrivait dernièrement à propos de cet ouvrage ces lignes que je me plais à rappeler : « Les *Études littéraires* de M. de Margerie, disait M. Eugène Veuillot, portent ce sous-titre : *Morale*, — *Controverse*, — *Rome*, — *Histoire*, — *Hagiographie*, — les *Poètes*, — du *Roman chrétien*. Voilà un cadre bien large et de nombreuses promesses. Le cadre est rempli, les promesses sont tenues. M. E. de Margerie, qui est critique et bon critique en même temps que romancier, a réuni dans ce volume une partie de ses études sur les principaux écrivains de ce temps. Puis, comme il possède un esprit généralisateur, il a souvent agrandi son sujet et joint ses vues à celles de l'auteur qu'il étudiait. Ce ne sont pas là de simples analyses ni de mesquines critiques; ce sont de solides travaux, d'un style vivant et preste où l'on reconnaît le chrétien qui aime les lettres et qui a droit de les aimer, car il est lui-même un lettré dans la bonne acception du mot. »

Je m'associe volontiers à ces éloges et à cette judicieuse appréciation, et j'ajouterai en entrant un peu plus dans le détail que j'ai lu tout particulièrement avec un vif intérêt les articles sur le Père Lacordaire, le Père de Ravignan, MM. Edmond Lafond, A. Nicolas, Louis Veuillot, Keller, Mme Bourdon, etc. Je citerai encore la belle étude sur Brizeux, où le critique dont le tact égale la franchise trahit si bien sa sympathie et ses regrets. Ce que l'auteur dit des

Bretons, ce peuple *monarchique, catholique et soldat*, est aussi bien exprimé que bien pensé.

Relativement à certains jugements de M. de Margerie sur tels ou tels hommes, tels ou tels ouvrages, je ferais pourtant mes réserves : il me semble que, parfois, il excède soit dans le blâme, soit dans l'éloge, quoiqu'en général il se recommande par la mesure et fasse preuve d'un désir sincère d'impartialité, témoin les articles sur MM. Scherer, Victor Hugo, etc. Dans l'étude sur M. Keller, à propos de l'*Abrégé de l'Histoire de France*, le critique, d'ailleurs tout favorable à l'ensemble, relève, dans le détail, plusieurs passages, qu'il déclare entachés d'erreur, mais, je crois, pas toujours avec fondement, au moins pour les faits que j'ai pu vérifier. Je crois, par exemple, que son reproche porte à faux, en ce qui concerne l'appréciation de l'historien relativement à la conduite de Mme de Maintenon, au moment de la mort de Louis XIV. L'opinion adoptée par M. Keller me paraît résulter absolument du récit même de Dangeau, et cette opinion est celle de M. Th. Lavallée, l'historien de la *Maison royale de Saint-Cyr*, éditeur des œuvres de Mme de Maintenon et dont la sympathie pour l'illustre marquise ne saurait être douteuse.

L'un des meilleurs chapitres du livre assurément est l'étude sur le *Roman chrétien*. Cependant, je ne le dissimulerai pas, moi-même, qui naguère ai prêché d'exemple en publiant *les Combats de la vie, les Pommiers sont en fleur*, etc., j'ai parfois à ce sujet des doutes et des scrupules ; pour certaine classe de lecteurs, au moins, j'en suis à me demander si ce genre d'ouvrages où forcément le sentiment, je ne veux pas dire la passion, joue un rôle important, ne porte pas à des objections sérieuses, s'ils ne risquent pas d'impressionner trop vivement et dangereusement les jeunes imaginations, si les avantages ici ne sont pas trop souvent balancés par les inconvénients. J'hésiterais d'ailleurs à trancher la question, trop grave pour être résolue à la légère, et je la livre aux méditations de juges plus compétents et dont la haute raison peut s'éclairer des conseils d'une longue expérience.

BATHILD BOUNIOL.

CHRONIQUE.

SOMMAIRE. — I. Les fêtes de Brest. — II. Le domaine de Kerjean. — III. Funérailles du général de Lamoricière.

I.

Quoi que l'on fasse pour perfectionner les chevaux, jamais on n'arrivera à leur donner une agilité qui leur permette de lutter de vitesse avec une locomotive. Ainsi en est-il du chroniqueur mensuel comparé au nouvelliste de la presse quotidienne. C'est en vain qu'il se hâte et qu'il regarde à droite et à gauche, pour trouver quelques fleurs un peu fraîches et former sa petite gerbe; le nouvelliste quotidien a tout cueilli, et votre très-humble serviteur est réduit à la triste nécessité de rajeunir des fleurs depuis longtemps flétries.

Vous me pardonnerez donc, cher lecteur, de ne rien dire des fêtes de Brest, où l'on a vu la marine cuirassée de l'Angleterre, c'est-à-dire l'aristocratie des navires anglais, fraterniser avec ceux de nos vaisseaux qui portent la cuirasse. Que pourrais-je vous apprendre? Vous savez comme moi ce qu'on y a dit, ce qu'on y a fait; peut-être même n'ignorez-vous pas le nombre des bouteilles et des volailles qui ont été les seules victimes de cette lutte courtoise et pacifique. Vous savez tout cela comme moi, si vous n'avez point assisté à ces fêtes; mais vous êtes beaucoup mieux informé que moi, si vous les avez vues. Je dirai, toutefois, qu'une dame de ma connaissance, qui ne garde pas rancune aux habitants de Brest, bien qu'elle ait dans la foule perdu quelques accessoires de sa toilette, en est revenue enthousiasmée. Elle avait bien quelque chose à dire sur la façon dont les maîtres d'hôtel comprenaient la loi économique de

l'offre et de la demande; mais qui pourrait raisonnablement se plaindre que les Bretons, regardés si souvent comme rebelles au progrès, aient saisi avec vivacité cette théorie majeure de l'économie politique ? De semblables régates ne sont pas communes, et il est juste de payer ce qu'il vaut le plaisir de voir deux puissants peuples se faire ainsi mutuellement les honneurs de leurs engins meurtriers. Et comme on ne saurait trouver un cadre plus magnifique que la rade de Brest à une solennité de cette espèce, je souscris très-volontiers aux récits que l'on m'a faits.

Il résulte de tout cela qu'avant peu les vieux navires de guerre en bois passeront du domaine de la pratique dans celui de l'archéologie; leurs doubles rangs de batteries, jadis si formidables, ne sont plus qu'un ornement, et quant aux cuirassés, les voilà tout juste dans la position de ces cancres qui ont perdu leurs écailles, vis-à-vis de ceux qui les ont conservées. — « Tout était joli dans la rade, me disait le témoin dont j'ai parlé, hormis ces affreux bateaux, les héros de la fête ; on dirait d'immenses tortues qui glissent sur les eaux. » J'ai vainement essayé de démontrer à cette dame que les navires cuirassés n'avaient point été inventés pour fournir des aspects aux peintres de marine, ou des barcarolles aux poètes, et que les Américains, chez qui cette nouveauté s'est produite ou développée, n'étaient pas tous des Fenimore Cooper ; mes raisonnements ont été impuissants. Mais qui peut se flatter de convaincre une femme qui s'est prononcée sur la laideur de quelque chose... ou de quelqu'un ?

II.

Pendant que la rade de Brest resplendissait d'illuminations et de feux d'artifice, j'étais tranquillement occupé à contempler l'Océan sur un autre rivage, et je réfléchissais aux vicissitudes des choses humaines. Une circonstance particulière, dont je vous demanderai la permission de vous entretenir, m'avait attiré à Piriac, petit bourg situé presque à l'extrémité de la pointe du Castelli, au nord de celle du Croisic : je voulais visiter un domaine qui ne saurait m'être indifférent, puisqu'il s'appelle Kerjean, et dont j'avais découvert, à force de recherches, la véritable situation dans le plus prochain voisinage de Piriac. Tous les poètes ont célébré à l'envi l'émotion avec laquelle un cœur bien né visite le berceau de ses ancêtres. Les Troyens, qui avaient conservé dans leur âme le souvenir d'Ilion, ne pouvaient contempler froidement les *campos ubi Troja fuit*, et l'amour de M. de Lamartine pour les chenets de ses pères

est devenu proverbial. L'homme est ainsi fait, qu'il veut toujours tenir à la terre par quelque lien, et il n'est pas de si humble mortel qui n'ait une prédilection marquée pour un certain point de l'espace. Remerciez-moi si, à l'occasion de Kerjean, je ne vous dis rien de ma personne; le MOI a des dangers que je désire ne jamais affronter, et M. Sarcey de Suttières, le feuilletoniste de *l'Opinion nationale*, aura de la peine à se remettre du ridicule que lui a valu sa récente exclamation : « Tout Paris sait que je suis horriblement myope. » C'est assez que, quelques lignes plus haut, j'aie parodié le mot célèbre de Dumouriez : « Tandis que la France était en feu, j'étais enrhumé au fond de la Normandie. » Aussi, malgré d'illustres exemples, je ne me prendrai point au maillot, pour me présenter quelques années après en jaquette, vous racontant combien j'ai eu de prix dans mes classes inférieures et combien d'accessits j'obtins en rhétorique. Si j'étais un Montmorency, duc, vidame, vicomte ou viguier, je pourrais être tenté de m'étendre sur ma famille; mais comme aucun titre ne s'attache à mon nom, je ne crains point de me le voir disputer par des gens qui auraient fait la conquête de mon titre. J'aurais d'ailleurs bientôt fait de parler de ma famille; à peine osé-je présumer que mes ancêtres ont été aux croisades; et vous les présenter comme ayant tué en Palestine une demi-douzaine de Sarrasins, serait de ma part une véritable forfanterie. Ce que je sais, à n'en pouvoir douter, c'est qu'il y a un siècle environ, le peu d'économie d'un certain aïeul fit que le domaine de Kerjean sortit de ma famille. Ce brave homme tenait, paraît-il, à ne point laisser à ses enfants le droit de reprocher à la Révolution de les avoir ruinés. Depuis lors, l'histoire de Bretagne ayant continué de garder un silence absolu à l'endroit du château de Kerjean, je n'avais sur son importance que des données très-vagues. De combien de tours était-il flanqué? Possédait-il un pont-levis? Les oubliettes étaient-elles profondes? Telles sont les questions qui surgissaient dans mon imagination, quand je me décidai à aller voir les choses de mes propres yeux, l'esprit tout rempli de féodalité. La vanité aidant, les choses allaient si vite, qu'apercevant Guérande et ses murailles crénelées, je m'oubliai au point de me croire au terme de mon voyage, et peu s'en fallut que je n'interrogeasse le conducteur, avec un secret espoir de l'entendre me répondre : « Monsieur, nous voici à Kerjean. » Je ne tardai point à m'apercevoir de ma méprise, et en poursuivant ma route vers Piriac, je regardai alors avec plus de soin les petites ruines cachées sous des rameaux de lierre. On aperçoit sur ce chemin plus d'un pan de muraille ruinée, et il n'était point, à la rigueur, invraisemblable de supposer Kerjean réduit à ce délabrement; car, ainsi que chacun sait, les hommes démolissent, mais le temps seul a le pouvoir de former des ruines. Arrivé à Piriac, je n'étais point encore fixé sur l'identité de l'objet

de mes recherches. Je visitai alors avec soin ce petit endroit, habité durant la belle saison par des baigneurs paisibles, désireux de ne point trouver au bord de la mer une honnête succursale de Mabille ou du Château-des-Fleurs.

On rencontre de fort beaux rochers sur cette côte; plusieurs cavernes sont très-remarquables, et la mer en ces lieux *mugit sous des grottes profondes*, et se brise *sur leurs flancs déchirés* plus naturellement encore que les flots de ce *lac* auquel une poésie inspirée a valu tant de gloire. Mais, en attendant que la gloire vienne visiter ces lieux, il serait à désirer que les amants de l'idéal, qui ne sont pas de purs esprits, y trouvassent quelques ressources, à défaut desquelles les voyages deviennent l'occasion de cruelles mortifications. On se procure, il est vrai, à Piriac, avec facilité, du tabac, des coquillages, des chambres et du vin blanc; mais, pour le surplus, il est nécessaire de s'approvisionner ailleurs.

Je n'ai pas besoin de vous conter comment je parvins à concilier le culte des souvenirs avec les nécessités du présent. Ce sont là des détails dont vous n'avez que faire, et j'aime mieux vous dire qu'après avoir questionné un honnête douanier, qui me montra dans la direction de la mer un petit bouquet de sapins à la cime tourmentée par le vent, je marchai dans cette direction: ces trois sapins abritaient le hameau de Kerjean. Le douanier avait-il le pressentiment de ma déception? Je ne sais, mais il m'avait flatté en disant un hameau. Je gravis une petite éminence plantée de vignes, et, au bout d'un quart d'heure, j'étais au terme de mon pèlerinage. La vue de la mer était splendide; la brise produisait en traversant les sapins ce murmure particulier si cher à Théocrite; mais, hélas! de château il n'y en avait pas; de hameau, pas davantage. Une maisonnette, à peine suffisante pour loger une famille de fermiers; une pelouse que broutait une maigre vache, voilà Kerjean! Je n'avais heureusement amené avec moi aucun archéologue, et je pus tout seul réfléchir à mon aise sur le danger des illusions, et répéter avec le bon La Fontaine, en guise de consolation:

Quel esprit ne bat la campagne?
Qui ne fait châteaux en *Bretagne*?...

III.

L'impression de ces pages, que le lecteur aujourd'hui trouvera sans doute trop légères, était achevée, lorsqu'a retenti soudain, comme un

coup de foudre, l'affreuse nouvelle de la mort du général de Lamoricière. On a lu, en tête de cette livraison, les quelques lignes si profondément émues, si véritablement éloquentes, écrites, au nom de la *Revue de Bretagne et de Vendée*, par son rédacteur en chef, M. Arthur de la Borderie. Un de nos collaborateurs consacrera, dans un des prochains numéros de la *Revue*, une étude étendue et complète au vaillant homme de guerre et au grand homme de bien que la France, Rome et la chrétienté tout entière viennent de perdre. Notre rôle de chroniqueur est plus modeste, nous devons nous borner à redire les obsèques du général de Lamoricière et à suivre pas à pas ce funèbre itinéraire qui va du château de Prouzel au cimetière de Saint-Philbert-de-Grand-Lieu.

Le jeudi 14 septembre, à neuf heures du matin, un service solennel a été célébré dans la petite église de Prouzel. Après les dernières prières, le cortége s'est mis en marche pour se rendre à Amiens, où il est arrivé à midi. Le deuil était conduit par le beau-frère du général, M. le marquis de Montaignac, tout récemment promu au grade de contre-amiral, et par M. le comte de Saint-Aignan. Les coins du drap mortuaire étaient tenus par M. le commandant du génie Thiébault, par M. le marquis de Clermont-Tonnerre, par M. de Sercey et par M. l'abbé de Woelmont, aumônier des zouaves pontificaux. Mgr l'Evêque d'Amiens, accompagné de ses grands vicaires, du chapitre, des archiprêtres et d'un grand nombre d'autres ecclésiastiques accourus de tous les points du diocèse, a reçu le corps à la porte principale de la cathédrale, la mître en tête et la crosse à la main.

A l'issue du *De Profundis* et des prières de l'absoute, faite par Mgr Boudinet, Sa Grandeur est montée en chaire et, dans une improvisation éloquente et rapide, elle a retracé la gloire et les vertus du général de Lamoricière. Après avoir montré en lui l'homme de guerre, l'organisateur, l'homme d'Etat, le citoyen, l'orateur, Mgr d'Amiens a insisté sur la dernière et la plus belle partie de la carrière du général, celle où il s'est précipité, lui le capitaine invaincu, au devant d'une défaite certaine, heureux de donner au Souverain-Pontife, au père des fidèles, plus que sa vie et son sang, cette auréole du victorieux qui couronnait son front. Il a été vaincu dans des conditions que nous ne voulons pas rappeler, n'ayant pas ici le droit de tout dire; il a été battu, lui, Lamoricière ; mais quelle défaite fut jamais plus glorieuse, plus triomphante et plus bénie de Dieu? La mort du héros chrétien a été digne de sa vie, et l'émotion de l'auditoire a été portée à son plus haut degré lorsque Mgr l'Evêque d'Amiens a dit : « L'heure du dernier combat a sonné, et le héros a décroché le crucifix, comme autrefois il décrochait son épée pour marcher à la bataille. »

La solennité funèbre étant terminée, les dépouilles mortelles du géné-

ral ont été dirigées vers la gare du chemin de fer. Elles sont arrivées à Paris, sur les six heures du soir, à la gare du Nord, où elles étaient attendues par un nombre considérable de personnes, parmi lesquelles on remarquait Mgr Amanthon, archevêque, de l'ordre de Saint-Dominique, le personnel de la nonciature, M. l'abbé de Beauvais, curé de Saint-Thomas-d'Aquin, et plusieurs membres du clergé de Paris ; M. le marquis de Dreux-Brézé, M. le duc de Polignac, M. le comte de Chevigné, aide-de-camp du défunt, M. de Bourbon-Chalus, commandant des guides pontificaux, M. de Rainneville, officier d'ordonnance du général de Pimodan, M. Keller, ancien député, etc., etc. Conduit à la gare de Montparnasse, le cercueil a été placé dans un wagon spécial et, avant le départ du train, toute l'assistance s'est agenouillée et a récité le *De Profundis* avec Mgr Amanthon.

Le vendredi, 15, à six heures du matin, les restes du général sont arrivés à la gare de Nantes, où la levée du corps a été faite par M. l'abbé Richard, vicaire-général, entouré de MM. les membres du chapitre et de MM. les curés et vicaires des paroisses de la ville. Un bataillon du 91e et un détachement de lanciers à pied étaient venus rendre les honneurs militaires à celui qui, par ses admirables exploits en Algérie, avait mérité, comme autrefois Scipion, le surnom d'*Africain*. De hautes et nombreuses notabilités, M. de Corcelles, ancien chargé d'affaires de France à Rome, les généraux Trochu, Neumayer et Thouvenin, M. Lanjuinais, député de Nantes, MM. de Sesmaisons et Waldeck-Rousseau, anciens représentants du peuple, M. de Mirepois, M. Louis de Bourmont, M. Édouard Walsh, M. de la Perraudière, aide-de-camp du général, MM. de Charette, M. le comte Hippolyte de Cornulier, M. de Cornulier, capitaine de vaisseau, M. le vicomte de Candé, plusieurs anciens zouaves pontificaux, etc., etc., ont accompagné le corps de la gare à la cathédrale. Les cordons du poële étaient tenus par le comte de Quatrebarbes, ancien gouverneur d'Ancône, M. le duc de Fitz-James, M. de Mieulle et par M. de la Motte-Rouge, général de division. Le saint sacrifice de la messe a été célébré par M. l'abbé Richard. Après l'absoute, vingt-huit voitures, suivant le corbillard, se sont dirigées vers Saint-Philbert-de-Grand-Lieu, où plus de quatre-vingts prêtres et une foule considérable attendaient les restes mortels du général. M l'abbé Leray, curé de Saint-Philbert, a célébré la messe et, après l'absoute, on a pris la route de la chapelle que la famille de Lamoricière possède dans le cimetière de la paroisse. Sur tout le parcours se pressait une population qui avait connu le général, et qui l'ayant connu, l'avait aimé. Des larmes silencieuses coulaient sur tous les visages. Interprète de la douleur commune, le général Trochu esquissa à grands traits la vie du héros et s'écria en terminant, la main étendue sur le cercueil : « Nous jurons, sur cette tombe qui va se fermer, de vivre et

mourir comme lui, catholiques dévoués et fidèles Bretons. » — L'émotion alla grandissant encore quand M. l'abbé Richard exprima, au nom de Mgr l'Évêque de Nantes, le regret profond qu'éprouvait Sa Grandeur de ne pouvoir présider elle-même aux funérailles du défenseur, de l'ami de Pie IX, et lorsqu'il rappela qu'après la sublime défaite de Castelfidardo, Monseigneur éleva le premier la voix pour proclamer que « la force ne fait pas le droit et que cette défaite était plus glorieuse que la victoire. » — M. de Quatrebarbes, le digne compagnon d'armes de Pimodan et de Lamoricière, qui lui aussi *a été à la peine* et qui partage avec eux l'*honneur* d'avoir souffert pour la plus grande et la plus sainte des causes, M. de Quatrebarbes a prononcé alors, non un discours, mais plutôt une prière, quelques paroles parties du cœur et qui iront au cœur de la France et de Pie IX.

Et maintenant le corps de Lamoricière attend, au fond d'un obscur cimetière de village, le jour de la résurrection glorieuse. Déjà les églises du monde entier retentissent de prières ferventes adressées, sur tous les points de l'univers, au Dieu qui récompense ceux qui ont été fidèles à sa loi. Plus d'un, parmi les grands orateurs de la chaire chrétienne, se fera un devoir, nous en sommes convaincu, de célébrer les hautes actions, les admirables vertus de Lamoricière. Nous n'avons plus Bossuet pour dire la vie du nouveau Turenne, mais, grâce à Dieu, nous avons mieux que Mascaron et que Fléchier lui-même.

Verrons-nous s'élever sur nos places publiques des statues à l'honneur du vainqueur d'Abd-el-Kader et du vaincu de Cialdini? Nous ne savons, et, s'il faut dire toute notre pensée, nous ne le désirons pas. Ce n'est pas au lendemain de la mort d'un homme, que l'on doit lui dresser une statue; on a eu le tort grave de l'oublier quelquefois. C'est un soin qu'il faut laisser à la postérité. Nous avons vu de nos jours élever des statues à Crillon et à Bayard. Comme eux, Lamoricière peut attendre; son nom vivra comme le leur. Tant que ne s'éteindra pas en France le sentiment de la liberté et celui de l'honneur, le nom de notre compatriote ne périra pas. La postérité dira *le brave* Lamoricière, comme elle dit *le brave* Crillon, et en lui comme en Bayard elle honorera le chevalier *sans peur et sans reproche*.

LOUIS DE KERJEAN.

MOUVEMENT DE RENAISSANCE

DE

LA LITTÉRATURE BRETONNE.

I.

PROGRÈS RÉCEMMENT RÉALISÉS. — AVEC QUEL DEGRÉ DE PURETÉ ET D'APRÈS QUELLE ORTHOGRAPHE CONVIENT-IL D'ÉCRIRE AUJOURD'HUI LE BRETON ?

Dans un « *Appel aux représentants actuels de la race celtique*, » inséré dans la *Revue* à la fin de l'année dernière, je m'étais proposé de montrer les dangers qui menacent tout ce que les Celtes d'aujourd'hui ont gardé de l'héritage de leurs ancêtres. Après avoir examiné la valeur de cette question, — qui n'en est pas une pour un cœur breton, — si ces restes du génie celtique valent la peine d'être conservés au monde, ou s'ils ne sont pas, au contraire, un obstacle dont il faut se hâter de déblayer la route de la civilisation et du progrès, j'essayais d'indiquer les mesures les plus efficaces pour notre œuvre de défense et de régénération. Parmi ces mesures, j'insistais surtout sur les deux suivantes : la culture plus générale et plus méthodique des langues indigènes et l'union entre les diverses fractions de la race celtique. Déjà, sur ces deux points, les vœux des amis de la Bretagne commencent à recevoir les plus heureuses satisfactions. Je me propose de parler très-prochaine-

ment aux lecteurs de la *Revue* des relations cordiales qui s'établissent, ou plutôt se renouent, en ce moment, entre les Bretons armoricains et leurs frères du pays de Galles. Je vais aujourd'hui, s'ils daignent me continuer la bienveillante attention qu'ils ont prêtée à mon premier travail, leur faire part des progrès réalisés dernièrement en Bretagne et examiner avec eux une question d'une importance vitale pour l'avenir de sa langue et de sa littérature. Cette question est celle-ci : *Avec quel degré de pureté et d'après quelle orthographe convient-il d'écrire aujourd'hui le breton?*

I.

Jetons d'abord un rapide coup d'œil sur les précieux résultats obtenus depuis que je me faisais ici l'humble organe des vœux de tous les bons esprits en Bretagne, vœux que je n'espérais guère voir réaliser si vite, ni pour une si grande part.

Le mouvement de renaissance littéraire se développe et s'accentue tous les jours davantage. C'est d'abord la publication du premier journal qui ait été imprimé en breton ; œuvre de foi et de patriotisme que résume admirablement bien son titre de *Feiz ha Breiz*. Une excellente notice de M. Léon Bureau l'a déjà fait connaître à nos lecteurs[1]. La preuve qu'il répondait à un besoin bien réel, c'est la rapidité avec laquelle il s'est répandu. Il n'avait pas trois mois d'existence qu'il comptait déjà douze cents abonnés; il en compte à présent deux mille dont plusieurs en Grande-Bretagne et quelques-uns même en Danemark et jusqu'en Norvège, à Christiania, où un professeur de l'université fait à ses élèves un cours de langues celtiques[2]. Ses dépenses sont assurées pour cinq ans. Il fait

[1] N° de février, p. 152.

[2] Et nous n'avons pas encore à Paris une seule chaire pour une langue parlée par trois départements français, ni pour les idiomes de même famille, qui représentent aujourd'hui la langue parlée par les Celtes, nos ancêtres, depuis les Apennins jusqu'aux Orcades ! Dans une récente brochure sur « *l'Enseignement supérieur tel qu'il est organisé en France et sur le genre d'extension à y donner* (Paris, Duprat, 1865), M. P.-G. de Dumast, réclame avec insistance la création de deux chaires nouvelles au Collége de France, pour combler cette lacune.

déjà beaucoup de bien et il en fera certainement encore davantage, lorsque auront été réalisées certaines améliorations de langue et d'orthographe, depuis longtemps promises et sur lesquelles nous reviendrons tout à l'heure.

— La Bretagne possédait déjà deux autres publications périodiques, les *Annales de la Propagation de la Foi,* traduites simultanément à Kemper et à Vannes, dans le breton de chacun de ces deux diocèses, *Lizeriou Breuriez ar Feiz*, — *Lihereu Brediah er Fe.* Ces deux publications, — si utiles d'ailleurs à tous les points de vue, — laissaient à désirer sous le rapport de la langue. Aujourd'hui le diocèse de Saint-Brieuc et Tréguier possède aussi sa traduction des *Annales,* sous le titre de *Keloio prezegerez ar fe.* L'initiative de cette publication est due à Mgr de Saint-Brieuc, dont la Bretagne admire avec reconnaissance le zèle éclairé pour tout ce qui touche à la conservation de sa vieille langue. — « Cette langue, écrivait Sa Grandeur, au mois de février dernier [1], la plus ancienne parmi celles qui se parlent en Europe, ne périra pas, quoi qu'en disent ceux qui ignorent l'indestructible vitalité du génie breton. On peut prévoir et désirer le moment où le français sera plus universellement compris parmi nous; mais on ne cessera pas de parler le *brezonek*, et, à l'heure qu'il est, des esprits d'élite dont nous secondons les efforts, cherchent à régénérer et à épurer la langue des vieux Celtes, et des premiers saints qui ont civilisé l'Armorique, en la faisant agenouiller devant la croix. » Espérons que ces nouvelles annales, « *écrites*, — ce sont encore les propres paroles de Sa Grandeur [2], — *dans un breton tout à la fois correct et populaire, avec la seule orthographe de Le Gonidec,* » ne manqueront pas d'exercer, par leur exemple, une salutaire influence sur la rédaction des deux autres. Mgr David joint noblement l'exemple au précepte: depuis qu'il occupe le siége de Saint-Brieuc, il s'est mis courageusement à l'étude du breton, et c'est dans leur propre langue, qu'il s'adressait, dernièrement, du haut de la chaire, aux nombreux

[1] Rapport et compte rendu de l'œuvre de la Propagation de la Foi, dans le diocèse de Saint-Brieuc et Tréguier. — Saint-Brieuc, L. Prud'homme, 1865, p. 9.
[2] *Ibid.*

pèlerins accourus à Rostrenen pour solenniser la translation des reliques de saint Valentin.

— On commence, sur quelques points, à mieux comprendre l'intérêt qu'il y a à ne pas rester étranger à la langue des ancêtres, à la langue parlée aujourd'hui par le peuple. Un de mes amis m'écrit, d'une grande ville de Bretagne, qu'il vient d'y ouvrir un cours de breton. Dès le début, il a trouvé, pour suivre ses leçons, huit écoliers et deux écolières particulières. Nous pourrions citer, parmi les élèves qui lui font déjà beaucoup d'honneur par la rapidité de leurs progrès, un éditeur breton bien connu et justement estimé.

Celui-ci n'a pas voulu rester plus longtemps étranger à la langue de ses compatriotes, à la langue des livres qu'il imprime et qu'il vend tous les jours. Puisse son exemple trouver de nombreux imitateurs !

— Mais j'ai hâte d'arriver à l'amélioration la plus importante qui ait été réalisée en Bretagne depuis plusieurs années, amélioration que j'ignorais au moment où j'écrivais *les Celtes au XIXe siècle.*

Sur la foi de renseignements un peu anciens déjà, j'avais exprimé le regret que le français fût *seul* enseigné dans les écoles de la Basse-Bretagne et qu'il le fût *exclusivement par le français*, « à tel point qu'il est interdit aux écoliers de prononcer un mot de breton en classe et même de causer entre eux dans leur langue maternelle pendant les récréations [1]. »

Peu de temps après avoir écrit ces lignes, j'appris avec bonheur que l'assertion qu'elles contenaient avait cessé, en grande partie, d'être exacte. Depuis quelques années, les instituteurs ruraux sont autorisés, dans le Finistère du moins, à exercer leurs élèves à traduire le français en breton et le breton en français. Cette méthode, la seule naturelle et logique, est appelée à produire les meilleurs résultats. Le régime précédent, si arbitraire et si déraisonnable, empêchait, non-seulement toute culture du breton, mais encore toute étude vraiment utile du français. « Si vous visitez, écrivait le promoteur de cette heureuse réforme, une école dirigée par un instituteur capable et zélé, vous y trouverez, en grand nombre, des élèves sachant écrire et calculer ; mais demandez à ces élèves

1 Pp. 24 et 25.

l'explication de ce qu'ils écrivent ou lisent, sur cent vous n'en trouverez pas vingt qui vous donnent une réponse satisfaisante[1]. » Les nouvelles mesures ont été prises, sans doute, bien plutôt pour faciliter la diffusion du français que pour aider à la culture du breton; nous devons nous en féliciter néanmoins, car le breton en profitera certainement; l'étude d'une langue étrangère par la comparaison avec la langue maternelle étant le meilleur moyen, sinon le seul, d'approfondir complètement cette dernière. La Bretagne entière doit être reconnaissante de ce bienfait à M. l'abbé Perrot, recteur et *barde* de Taulé, qui le premier a compris la nécessité d'agir pour remédier au fâcheux état de choses qui régnait il y a quelques années. Par ses démarches persévérantes, il est parvenu à rallier à sa cause Mgr Sergent et l'inspecteur d'académie de Kemper, et, joignant immédiatement la pratique à la théorie, il a pris le soin de composer lui-même un manuel breton-français pour les écoles primaires. Ce manuel, conçu sur un plan excellent, contient des listes de mots usuels, des phrases et des exercices de thèmes gradués, vocabulaires, etc., avec corrigés pour le maître. Grâce aux instances de Mgr de Kemper dont le cœur vraiment breton a compris qu'il s'agissait là des intérêts les plus sérieux de son diocèse, le Ministre de l'instruction publique a classé ce manuel parmi les livres élémentaires des écoles primaires. La plus simple logique demande que les parties bretonnes du Morbihan et des Côtes-du-Nord soient prochainement appelées à bénéficier de la même mesure; espérons aussi que les manuels bretons-français seront introduits dans les écoles des villes dont tous les habitants ont un intérêt évident à connaître la langue générale du pays.

La signification des faits que je viens de vous rappeler n'échappera à personne. Le succès si rapide et si complet du *Feiz ha Breiz*, l'introduction officielle du breton dans nos écoles rurales, la faveur que commence à reprendre dans la bourgeoisie de certaines villes l'étude de la langue nationale, et divers autres signes encore, nous montrent que rien n'était moins chimérique que les vœux des amis les plus confiants de notre vieil idiome celtique. L'impulsion est donnée maintenant, le mouvement se propage et s'accroît chaque

[1] *Manuel à l'usage des élèves des écoles primaires*, par M. Perrot. — 2e partie.

année, il ne serait possible à personne de l'arrêter, mais il est temps encore de le diriger.

II.

On peut dire sans exagération que l'heure présente est solennelle pour la Bretagne. Elle touche à une des crises les plus décisives et les plus redoutables, — à la crise la plus décisive même qu'elle ait eu à traverser pour sa nationalité morale. Elle ne succombera pas maintenant; cela est hors de doute : dans les hypothèses les plus défavorables, elle a encore plusieurs siècles de vie assurés; mais elle peut sortir de cette crise gravement affaiblie, dépouillée de ses plus précieuses prérogatives et atteinte au cœur d'une blessure par où s'échappera peu à peu tout le sang de ses veines. Elle peut, au contraire, en sortir douée d'une vigueur et d'une jeunesse nouvelles et armée de façon à n'avoir plus rien à craindre de l'avenir.

Pendant cette crise, le sort de la langue, ce signe le plus certain et ce rempart le plus sûr de toute nationalité, aura été définitivement fixé. Ou bien le breton sera devenu l'aliment ordinaire et préféré de la vie intellectuelle d'une population de treize cent mille âmes, ou bien, réduit de plus en plus aux usages vulgaires, et parlé seulement au foyer du paysan, il y périra lentement, mais sûrement, lorsque les écoles et les relations avec les personnes qui ne savent que le français auront universalisé la connaissance et l'usage de cette dernière langue.

Or, le breton, tel qu'il est écrit aujourd'hui par les meilleurs écrivains, peut-il suffire aux besoins intellectuels du peuple de la Basse-Bretagne? Il est trop certain que non, et cependant il faut instruire ce peuple, il faut l'instruire le plus vite et le plus solidement possible. Il faut l'instruire pour l'armer contre les attaques de l'impiété, et le prémunir contre les séductions de dangereuses doctrines sociales. L'instruction lui est nécessaire aussi pour les progrès de son agriculture et de son industrie. Les plaisirs intellectuels dont l'étude éveille le désir et impose le besoin, plaisirs que nos paysans celtes sont si aptes à goûter, pourront seuls balancer

dans une certaine mesure l'attrait funeste des cabarets et réaliser le vœu patriotique d'un saint évêque en faisant du peuple breton *le premier peuple du monde.* Mais, on le sait, l'instruction donnée exclusivement par la langue française serait peu efficace, et, dans tous les cas, mortelle à notre vieil idiome.

Ainsi, de toute nécessité, le breton, s'il veut vivre, enrichira son vocabulaire de termes littéraires, scientifiqnes et métaphysiques que doit posséder tout idiome servant d'organe à un peuple aujourd'hui vivant. Ici encore se présentent deux hypothèses : ou on continuera à emprunter de nouveaux termes au français, ou on composera, au moyen de racines celtiques, les mots qui nous manquent. — Le premier de ces moyens sera funeste à notre langue : il la dénaturera, la stérilisera de plus en plus ; il en fera un objet de dédain pour les étrangers et pour les Bretons eux-mêmes, qui attacheront de moins en moins de prix à sa conservation. Ce serait là pour elle une fin bien plus ignominieuse que celle qui substituerait brusquement un français correct au breton actuel. La blanche hermine, repoussant cette union adultère, s'écrierait encore cette fois : *Potius mori quam fœdari !*

Cette question réclame la plus soigneuse attention de la part de tous ceux qui tiennent en Bretagne à la conservation de la langue du pays. Grâce aux publications qui se répandent ou se préparent, d'ici à quelques années, des habitudes, définitives peut-être, auront été imprimées aux populations bretonnes. Les écrivains actuels ont devant eux une grave responsabilité ; aucune génération n'aura été appelée à exercer une aussi décisive influence sur la littérature et la langue de leurs compatriotes. Nous les supplions de réfléchir sérieusement à cette responsabilité chaque fois qu'ils ont l'honneur de tenir la plume pour donner à leurs compatriotes le pain de l'âme ou celui de l'intelligence. L'avenir de ce qu'un peuple a de plus cher après sa foi religieuse est entre leurs mains.

En ce moment surtout où l'on va, par la force des choses, imposer à la langue écrite et, par suite, au langage parlé des habitudes nouvelles qu'ils garderont peut-être toujours, il serait de la plus grande importance que les écrivains bretons adoptassent unanimement certains principes généraux et établissent entre eux un

accord réfléchi sur certaines questions de pureté philologique et d'orthographe, tout en conservant, bien entendu, leur complète liberté sur tout ce qui serait en dehors de ces grands principes jugés indispensables au salut de la langue.

III.

Examinons quelles sont les différences d'opinion qui séparent en quelque sorte en deux camps les écrivains bretons et voyons s'il existe réellement entre eux aujourd'hui des divergences assez graves pour motiver un antagonisme ou, du moins, une séparation si préjudiciable à nos plus chers intérêts. Ces divergences d'opinion ne tiendraient-elles pas en réalité à quelques fausses maximes un peu trop facilement acceptées et surtout à des malentendus dont il est facile d'avoir raison?

Je comprends qu'une ligne de démarcation profonde ait existé entre les deux écoles d'écrivains bretons, alors que Le Gonidec luttait presque seul contre tous ses contemporains, alors que ces derniers professaient ouvertement le dédain le plus absolu pour la pureté de la langue, lorsqu'ils ne s'efforçaient pas, de propos délibéré, de la rapprocher progressivement du français, ou, comme le disait l'un d'eux dans un style digne d'une telle cause, de « *diminuer la variété du breton,* » « *diminui* ar *variete* eus ar bresonec[1]. » Il n'y avait alors aucun rapprochement possible entre les deux écoles, si toutefois on peut donner le nom d'*école* à la confusion arbitraire qui régnait partout hors du petit groupe des rénovateurs. Il en est, grâce à Dieu, tout autrement aujourd'hui. D'une part, les disciples de Le Gonidec ont montré qu'il n'y avait chez eux ni esprit de système étroit, ni parti pris. Ils ont su, presque toujours, s'accommoder à la nécessité des temps. On les a vus renoncer dans la pratique à une pureté de vocabulaire trop absolue; ils ont abandonné aussi certains signes orthographiques nouveaux dont l'usage n'a pas été reconnu indispensable. De leur côté, les

[1] *Rudiment du Finistère* de Le Jeune, p. x.

autres écrivains ont rompu les chaînes de la routine et se sont plus ou moins rapprochés de nous. L'initiative d'épurâtion de Le Gonidec a exercé la plus heureuse influence sur ceux-là même qui font le plus d'opposition aujourd'hui à ses disciples. L'altération progressive que l'on remarquait dans les manuscrits ou livres bretons depuis l'époque la plus reculée s'est arrêtée enfin depuis plusieurs années et a fait place à un mouvement tout contraire. Personne aujourd'hui n'ose se poser comme adversaire, en principe, d'un travail de régénération, et, parmi ceux-là même qui n'acceptent le principe qu'avec réserve et qui, dans la pratique, reculent trop souvent devant ses conséquences, il n'en est pas un dont les écrits ne témoignent d'un progrès considérable sur les livres publiés depuis un siècle et demi au moins.

Veut-on se faire une idée du chemin parcouru en dehors même de la voie des réformateurs purs? Que l'on compare avec les écrits presque excellents de M. l'abbé Perrot, recteur actuel de Taulé, ceux d'un prêtre de la même paroisse en 1836[1] dont la langue mêlée donnait un cruel démenti au proverbe bien connu :

Er barrez a Daole, entre ann daou dreiz,
Ema ar brava brezoneg a zo en Breiz.

« Dans la paroisse de Taulé, entre les deux passages, est le meilleur breton parlé en Bretagne. »

Le vénérable recteur et *barde* de Taulé qui, d'ailleurs, a si bien relevé la bannière de sa paroisse, ne fait nulle difficulté d'avouer qu'il était nécessaire d'abandonner les vieux errements et qu'il reste encore beaucoup à faire pour le bien de notre langue. Nous ne saurions mieux faire que de citer ici ses propres paroles :

« Evelkent, hen ansao a ran, e c'helleur ober meur a rebech d'eomp dre ma-z-oamp deut ne gemeremp poan e bet evit clask a dibaba ar geriou dereat; a lavaret a ran huel e tleomp beza anaoudecmad e kenver an Aoutrou Kermarker, abalamour m'en deus broudet ac'hanomp evit hon diorfila. Evid on, me a ansao heb poan e tlean

[1] Voy. *Mis mae, mis Mari.* Brest, Lefournier, 1836.

d'he rebechou an nebeut am eus disket abaou ugent vloas zo[1]. »

Et dans une lettre précédente en français :

« Revenus d'un assoupissement, hélas ! trop prolongé, nous admettons, nous, *Bretons pratiques*, la nécessité d'une réforme, mais nous disons avec le poète : *Est modus est in rebus,...* ou, avec le fabuliste : *Ne quid nimis....* » — « Ceux qui sont à la tête du mouvement linguistique ont droit à notre reconnaissance, mais nous aurions bien des observations à leur soumettre dans l'intérêt de la cause commune. »

M. l'abbé Perrot a bien voulu me communiquer ces *observations*. Il est l'écrivain le plus autorisé parmi ceux qui, tout en s'étant beaucoup rapprochés des partisans de la réforme, persistent néanmoins à former un groupe séparé. Examinons donc sincèrement avec lui quelles sont les différences de principes qui peuvent motiver cette séparation. Pour cela, étudions d'abord ces principes en eux-mêmes et, ensuite, dans l'application qui en a été faite par plusieurs publications récentes.

Quelle est la première objection? « Une réforme fondée sur un purisme outré ne produira aucun bien. » — « *Ne quid nimis.* » Nous sommes ici complètement d'accord avec M. l'abbé Perrot. Les disciples de Le Gonidec ont renoncé à suivre, dans la pratique, la pureté presque absolue des textes du savant philologue. Chacun d'eux, d'ailleurs, obéit, sur ce point, à son inspiration propre, s'écartant plus ou moins dans ses écrits de la pureté idéale, selon la tournure de son esprit, le sujet qu'il traite et le public auquel il s'adresse. Plusieurs d'entre eux peuvent s'être trompés, s'être arrêtés en deçà du but, ou l'avoir au contraire dépassé. Leurs livres sont justiciables de la critique comme ceux de tout le monde, mais cette critique, pour être juste, doit toujours rester personnelle et

1 C'est-à-dire : « Toutefois, je l'avoue, on peut nous faire beaucoup de reproches, car nous en étions venus à ne plus prendre aucune peine pour chercher et choisir les expressions convenables. Je déclare hautement que nous devons être très-reconnaissants à M. de la Villemarqué de nous avoir aiguillonnés pour nous réveiller. Pour moi, je reconnais volontiers que je dois à ses reproches le peu que j'ai appris depuis vingt ans. » — Lettre à l'auteur (10 décembre 1864).

ne jamais s'attaquer à l'ensemble de ceux qui s'efforcent de défendre et régénérer la langue. « Rien de trop! » sans doute; mais, qu'appelez-vous *trop?* C'est une question toute pratique qui ne peut se poser que sur un cas nettement déterminé. Dans ces conditions, elle peut être l'objet de discussions très-fécondes, mais elle ne saurait creuser une ligne de démarcation entre des écrivains qui se proposent tous également la préservation et le progrès de leur langue.

— « Brezel d'ar geriou gallec a gemer leac'h ar geriou brezounec a zo anavezet. — Brezel d'ar gelennerien ne fell ket d'ezo rei digemer da c'heriou a zo pell zo digemeret ac anavezet gant ar Vretounet var digarez ma teuont eus ar gallec. » — « Guerre aux mots français qui prennent la place des mots bretons usités. — Guerre aux critiques qui ne veulent pas accueillir les mots depuis longtemps reçus par les Bretons, sous prétexte qu'ils viennent du français. »

Il y a là deux propositions distinctes auxquels il faut répondre séparément : — le premier de ces cris de guerre est depuis longtemps la devise de ceux que le barde de Taulé appelle « ann difazierien nevez, » *les nouveaux critiques*, et, pendant longtemps elle leur a appartenu exclusivement. Ils la voient aujourd'hui, avec bonheur, adoptée par leurs anciens adversaires et ils n'ont plus qu'un désir, c'est de voir ces nouveaux et bien chers collaborateurs y conformer plus régulièrement leurs actes. — Dans la seconde proposition il y a lieu de faire une distinction : prise absolument, elle impliquerait contradiction avec la précédente : il y a des mots d'origine française, *depuis longtemps reçus en Bretagne*, et qui, cependant, prennent inutilement la place de synonymes bretons, tout aussi bien, sinon mieux connus. Ceux-là, je crois qu'il faut les rejeter impitoyablement, quelle que soit la date de leur intrusion. Ce sont des étrangers qui sont venus, sans être invités, prendre au foyer et à la table de famille la place des enfants de la maison, encore pleins de vie. Hâtons-nous de les mettre à la porte sans leur demander depuis combien de temps ils en ont franchi le seuil [1].

[1] Tels sont les mots *bon jour et bon soir*. Croirait-on qu'ils ont leurs défenseurs? L'un de ceux-ci (un vénérable président de tribunal), disait dans une réunion d'ec-

« Mais pourquoi rejeter des mots usités depuis plusieurs siècles, pour mettre à leur place des mots inconnus aujourd'hui ? » Ici, je reconnaîtrai sans peine, avec mon honorable correspondant, qu'on n'écrit que pour être compris, et qu'aucune considération possible ne doit faire admettre dans un livre des phrases inintelligibles pour le lecteur ; mais on peut se demander si l'emploi de quelques mots bretons, étrangers à l'usage vulgaire, empêche un livre d'être suffisamment intelligible pour un paysan breton, et si le mélange de certaines expressions françaises est bien un moyen de mettre le livre plus à sa portée.

S'il ne s'agit que d'écrire un chant patriotique, sône tendre ou joyeux, un récit du foyer ou des conseils d'agriculture, la règle est facile à suivre ; il n'y a qu'à prendre pour modèle l'usage habituel de la langue parlée, en éliminant, toutefois, quelques inutiles ornements d'emprunt ; mais dès que le sujet change de nature et qu'il dépasse les préoccupations ordinaires du lecteur breton, on est bien forcé de lui parler un langage qui lui est peu familier : c'est un inconvénient sans doute, mais on ne saurait l'éviter, quoi qu'on fasse et quel que soit l'idiome dans lequel on écrive. Croit-on, par exemple, qu'une traduction française de l'*Imitation de Jésus-Christ* soit facilement comprise d'un paysan ou d'un ouvrier français ? Croit-on qu'indépendamment de la profondeur des pensées, il n'y trouve pas à chaque page des mots qui lui sont inconnus ou qu'il a vus employés dans un sens différent ? Si cependant il continue, sans se rebuter, cette lecture pénible d'abord, s'il médite sur ce qu'il lit, il arrivera peu à peu à se familiariser avec les pensées et les expressions du livre, et, — sans parler du profit religieux qu'il en retirera, — il avancera beaucoup par ce moyen dans la connaissance de sa langue maternelle. Ne voit-on pas, d'ailleurs, tous les jours et dans tous les pays les enfants et les personnes peu lettrées acquérir, au moyen de la lecture, l'intelligence de mots étrangers à l'usage vulgaire ?

Aussi, à supposer (ce qui n'est nullement) que MM. Troude et Milin aient employé des mots peu usités dans leur *Jezuz-Krist*

clésiastiques : « Ce sont des expressions *essentiellement* bretonnes. » — « Par quel bout faut-il donc les prendre ? » demanda en riant un prêtre de nos amis.

skouer ar Gristenien (traduction bretonne de l'*Imitation*), la lecture de leur livre ne doit pas coûter plus de peine au breton illettré que celle des traductions en langue mêlée. Ces dernières contiennent à coup sûr beaucoup de mots inconnus aux Bretons peu instruits, non-seulement aux Bretons qui ne parlent qu'une seule langue, mais encore à ceux qui ne connaissent que le français des entretiens vulgaires. Ce qui fait sans doute illusion à beaucoup d'ecclésiastiques, c'est qu'ils comprennent mieux le breton mêlé, parce qu'ils sont déjà familiarisés avec le français littéraire et théologique. Je doute fort que leurs ouailles illettrées soient dans le même cas. Je crois même que MM. Troude et Milin, en remplaçant les pensées difficiles par des pensées analogues, mais plus simples, et la plupart des mots métaphysiques par des périphrases, ont fait un livre plus intelligible que ne le sont les traductions en langue corrompue aux paysans bretons et les traductions françaises aux paysans français. — Je réserve ici la question d'orthographe dont je parlerai plus loin.

Je ne voudrais pas qu'on me prêtât une intention qui pût égarer la question hors de son véritable terrain. Dans les lignes précédentes, j'ai pris l'exemple du *Jezuz-Krist skouer ar Gristenien* pour fixer les idées, mais je n'ai nullement prétendu engager une polémique à propos d'aucun livre en particulier. La belle traduction de MM. Troude et Milin serait-elle aussi digne de blâme qu'elle est digne d'éloges, les réflexions précédentes n'en conserveraient pas moins toute leur valeur. — Nul ne peut comprendre sans peine un livre dont le sujet s'élève au-dessus de la sphère ordinaire de ses pensées; eh bien! peine pour peine, ne vaut-il pas mieux que le travail lui donne l'intelligence de mots anciens et conformes au génie national que celle de mots purement étrangers ou barbarement travestis en breton?

S'agit-il, au contraire, de mots français connus de tout le monde, les enfants exceptés, mais d'un usage tout spécial? Je crois que l'on peut, même dans ce cas, avec de la volonté, de la patience et du temps, restituer beaucoup de formes celtiques à notre langue actuelle. Prenons pour exemple le mot *confirmation*, que Mgr Graverand regrettait de voir prévaloir depuis un siècle dans les cathé-

chismes. Ne serait-il pas possible aux ecclésiastiques, je ne dis pas de lui substituer, mais de lui adjoindre de temps en temps son équivalant *kouzoumen?* Au bout de deux ou trois générations il serait connu de tous comme synonyme du mot intrus, et, au bout de deux ou trois autres, il l'aurait généralement remplacé; car les langues encore vivaces ont, comme les individus sains, une tendance naturelle à éliminer les corps étrangers et les éléments nuisibles. Que serait-ce donc si une classe nombreuse d'écrivains patriotes venait en aide à cette force mystérieuse?

IV.

Est-ce nous montrer trop exigeant que de formuler ces vœux? Je ne saurais le croire et je suis persuadé, au contraire, qu'on en sentira de plus en plus la légitimité. Me sera-t-il permis, du moins, d'exprimer à M. l'abbé Perrot le désir de lui voir rejeter absolument des mots tels que *chagrin*, *recompanset*, *punissa*, *ivanti*, etc., qui déparent son excellent manuel, écrit cependant, comme je l'ai déjà reconnu, avec une pureté relative, et *consoli* qui s'est glissé à côté de *frealzi*, jusque dans son *gwerz* « Ivonik maro er brezel? » Il aurait bien fait aussi de donner comme synonymes et comme synonymes très-usités pour la plupart : *haó*, *dare* à *meur* (mûr), *dlead* à *dever*, *Dasprener* à *Redemptor*, *deol* à *devot*, *gof* à *marichal*, *skoazia*, *skoazella*, *skora*, *harpa* à *sicour*, et, à un autre point de vue, *marchosi* à *kraou-kezek*, et *arar* à *killourou*, qu'il donne dans le sens général de charrue.

Quel avantage, demanderai-je aussi aux rédacteurs du *Breuriez ar Feiz*, dont les intentions sont si excellentes d'ailleurs, trouvez-vous donc à employer des mots tels que : *Societe*, *bizach*, *en andret*, *commandi*, *capabl*, *habitantet*, *effaci*, *james*, *religiuzet*, *diminui*, *ferm*, *instruction*, *doctrin*, *droajou*, *virginite*, *seurezet*, *freret?*... Et cependant les textes de ces pieux et patriotes écrivains sont des modèles de pureté celtique, si on les compare à ce qui s'écrivait généralement il y a vingt ans.

Nous comprendrions très-bien nos demi-adversaires (adversaires bien plus en pratique qu'en théorie), s'ils nous disaient : « Nous nous abstiendrons d'employer tels ou tels mots bretons, parce que nous craignons qu'ils ne soient plus intelligibles à la majorité de nos lecteurs, et nous les remplacerons par des équivalents français. » Nous applaudirions, en principe, à leur prudence, tout en nous réservant de discuter la justesse de l'application dans tel ou tel cas particulier. Nous irions peut-être même jusqu'à émettre le vœu que l'on tâchât de ramener peu à peu dans l'usage vulgaire un petit nombre de mots moins généralement connus; mais ces discussions sur des points secondaires ne sauraient entraîner de sérieuses divergences. Notre plus grand désir, à nous tous Bretons, est d'effacer celles qui peuvent encore subsister. Nous aimons tous nos compatriotes et nous voudrions que l'union la plus étroite réunît pour des efforts communs ceux qu'un même esprit anime. Nous avons pour les écrivains dissidents toute l'estime, toute la reconnaissance, toute la vénération même que méritent leurs vertus privées et les services qu'ils rendent à la religion et à la Bretagne. Mais le bien qu'ils ont fait, celui qu'ils font chaque jour, ne peut que nous rendre plus exigeants sur celui qu'il leur serait si facile de faire encore. Pour moi, je l'avouerai, je ne puis me défendre de beaucoup de tristesse et d'un peu d'amertume quand je vois, dans une lutte si décisive pour le salut de notre langue, une partie de ses défenseurs paralyser, par leur négligence dans le choix des munitions, les efforts de leurs compagnons d'armes.

Il ne faudrait qu'un peu plus de méthode, c'est-à-dire, un peu plus de soin et d'attention, pour arriver à un résultat très-acceptable. Mais ce soin, cette attention, cette sévérité avec soi-même, voudra-t-on s'y astreindre à l'avenir ? Toute la question est là. Nos prières se bornent pour le moment à l'indispensable, c'est-à-dire, à réclamer l'expulsion des gallicismes les plus choquants et de ceux dont on ne pourrait avec justice justifier l'emploi par la nécessité.

Qui voudrait soutenir la nécessité ou même l'utilité de mots comme ceux que j'ai cités plus haut et de ceux-ci encore que je recueille au hasard, dans le *Feiz ha Breiz* et ailleurs : *ordren*,

enorabl, habil, parlant, langach, assemblez, offri, partial, sortial, benediction, avertissant, resolvet, resolution, esplika, feneant, victor, receo e triomph?.... J'en passe, et d'aussi mauvais !

La meilleure preuve que l'on puisse apporter contre la prétendue utilité de semblables expressions, est celle-ci qui est sans réplique : les synonymes bretons de tous ces mots-là et de ceux qui leur ressemblent, sont employés à chaque instant par les adversaires les plus déclarés des puristes. Cela est tellement évident que j'offre de parier contre qui voudra de traiter en breton un sujet quelconque, religieux, historique ou familier, avec une pureté de vocabulaire très-acceptable, *et cela, tout en n'employant que des expressions usitées chez les ennemis de la réforme de Le Gonidec.*

Une ou deux remarques encore sur le fâcheux système, — ou plutôt, sur le défaut de système, — des dissidents. Les éditeurs du *Feiz ha Breiz* avaient à parler à leurs lecteurs de choses nouvelles pour la plupart d'entre eux. Faire connaître une idée nouvelle c'est, en même temps, faire connaître un mot nouveau. Quelle nécessité y avait-il à ce que ces mots nouveaux fussent pris dans le français ? Pourquoi, au lieu de *gerant, abonamant,* n'ont-ils pas employé les mots bretons *merer, koumanant,* ou pourquoi, s'ils l'aimaient mieux, n'ont-ils pas profité de l'occasion pour introduire dans l'usage des expressions nouvelles formées selon le génie de la langue ? Pourquoi aussi écrire chaque fois *librer* au lieu de *levrier ?* Pourquoi enfin, après s'être servi vingt fois du mot *pennad* pour désigner les chapitres des *Vies du P. Michel Le Nobletz* et du *P. Maunoir,* venir maintenant se servir du mot patois *chabist,* pour la *Vie de saint Mathurin,* auquel on ne conserve même pas son nom breton de *Matélin ?* Est-ce là aller en avant comme on l'avait promis ?

V.

Il est temps maintenant d'aborder cette terrible question de l'orthographe qui, plus que toute autre, a semé la division dans les

rangs des défenseurs de la langue bretonne. En théorie, cependant, il ne saurait y avoir aucun doute sur le mérite absolu ou la supériorité relative de l'orthographe de Le Gonidec. C'est une vérité qui peut se démontrer mathématiquement. Mais fût-elle beaucoup moins parfaite, il faudrait encore l'adopter, — à moins d'en présenter une meilleure, — parce qu'elle est le seul système orthographique qui existe en breton et qu'en dehors d'elle, il n'y a qu'arbitraire, caprice et confusion.

— L'orthographe de Le Gonidec réalise, mieux qu'aucune autre en Europe, le type idéal de tout système d'écriture. Chaque son y est toujours représenté par la même lettre et chaque lettre ne représente jamais qu'un seul son.

— Non-seulement elle est seule logique, mais elle est seule nationale. C'est l'orthographe de nos pères pendant tout le haut moyen âge, reprise, à peu de chose près, par dom Le Pelletier et rétablie définitivement par Le Gonidec avec quelques légères modifications nécessitées par les changements que la langue avait éprouvés.

Elle abrège considérablement l'étude de la lecture. En effet, tous ceux qui ont eu occasion, dans leur vie, d'enseigner à lire savent que ce qui arrête le plus le progrès de l'élève qui épèle, c'est le chaos qu'apporte dans sa tête la valeur inconsistante des consonnes françaises. Guidé par l'instinct logique, il ne peut comprendre, et, par suite, il ne peut se rappeler qu'un *sé* (c), devant un *a*, fasse *ca*, que le *g* ait un autre son dans *go* que dans *ge*, que l'*s* se prononce quelquefois comme un *z*, que *qu* équivalent à une seule lettre, que les sons *ka*, *sa*, *si*, puissent s'écrire de trois façons (*ca*, *ka*, *qua*; *sa*, *ça*, *cea*; *si*, *ci*, *ti*), et de plusieurs autres encore si on y ajoute des consonnes muettes. Quelle confusion dans le syllabaire breton conçu suivant le système français! Dans celui de Le Gonidec, le rôle des lettres dans l'épellation est toujours indiqué par leur nom; point d'exceptions ni de doubles emplois qui portent le trouble dans la mémoire de l'enfant. Le passage de l'alphabet au syllabaire et du syllabaire à l'assemblage des mots se fait naturellement et sans aucune peine. L'importance d'un système régulier d'ortho-

graphe pour le premier enseignement de la lecture était si bien sentie autrefois que beaucoup de maîtres apprenaient aux petits enfants à lire le latin, dont ils ne comprenaient pas un mot, avant de leur apprendre à lire en français. Et cependant l'orthographe latine, telle que la langue est prononcée par les peuples modernes [1], ne devait point paraître parfaitement régulière.

Ceci amène naturellement une réflexion incidente très-digne d'attention, sur l'avantage qu'il y aurait à faire apprendre aux enfants à lire d'abord en breton et d'après l'orthographe classique. On économiserait un temps bien précieux, en abrégeant ainsi l'étude rebutante de la lecture, et on pourrait, pendant le trop court séjour que les enfants font à l'école, leur enseigner mieux un plus grand nombre de choses. Ils aborderaient ensuite la lecture et la grammaire française avec un esprit mieux préparé et ils y feraient des progrès plus sûrs et plus rapides.

— Enfin, l'orthographe de Le Gonidec éclaire et simplifie l'étude de la grammaire et particulièrement les règles des mutations. En français, les irrégularités orthographiques doivent être conservées parce qu'elles montrent l'étymologie. On écrit *face* et *régir* par un *c* et par un *g* en mémoire des mots latins *facies* et *regere* (fakies, reguere). L'orthographe bretonne imitée du français ne sert, au contraire, qu'à dénaturer l'étymologie et à voiler les liens de parenté qui unissent le breton aux autres langues celtiques. Qui reconnaîtrait, par exemple, dans *cetu* ou *chetu* (pour *setu*), l'étymologie *sellet-hu, voyez-vous* [2] ?

Une seule objection peut être faite, et est faite en effet, contre l'orthographe de Le Gonidec ; elle n'attaque pas le système en lui-même, mais simplement la possibilité de sa mise en pratique. Les paysans, dit-on, rejettent les livres imprimés d'après cette orthographe qui les choque parce qu'ils n'y sont pas habitués. Cela est-il

[1] On sait que chaque lettre conservait en latin le son qui lui était propre. Les Romains prononçaient *Caesar*, *ac ipio*, *legit*, *musa*, comme nous prononcerions *Kaeçar*, *ackipio*, *leguit*, *mouça*. Le système orthographique d'une langue est toujours simple à l'origine, les irrégularités ne viennent que plus tard par suite des altérations de la langue parlée.

[2] Hogen sellet-hu trouz er ger, mais *voici* du bruit dans la ville. *Drouk Kinnig Neumeneiou*, Barzaz Breiz, t. I.

entièrement exact ? Si j'en crois des personnes tout à fait dignes de foi et *neutres dans la question*, ce ne sont pas les paysans qui ont montré le plus de répugnance contre les livres de l'abbé Henry et les lettres du *Breuriez ar Feiz* rédigées d'abord par des disciples de Le Gonidec.

L'opposition est venue de ceux dont on aurait dû le moins l'attendre ; elle est venue surtout d'une classe de personnes qui n'avaient pas les mêmes raisons que les paysans pour justifier leur répulsion. Ce qui est bien certain pourtant, c'est que l'orthographe nationale est maintenant adoptée universellement, ou bien peu s'en faut, dans le pays de Tréguier. Présenterait-elle donc des difficultés spéciales au peuple de Léon, de Cornouaille et de Vannes ? Pour moi, s'il m'est permis de citer ici mon humble expérience, je puis dire qu'ayant eu deux fois l'occasion, à Paris, de mettre entre les mains d'un paysan breton un texte écrit selon l'orthographe de Le Gonidec, chaque fois le Breton (c'était, la première fois, un Roscovite, et, la seconde, un homme de Plouha), a lu couramment et compris sans difficulté ce que je lui avais donné à lire.

Je ne veux pas nier cependant qu'un assez grand nombre de lecteurs peu lettrés n'aient éprouvé d'abord quelque embarras, lorsqu'ils se sont trouvés, pour la première fois, en présence de livres écrits d'une façon toute nouvelle pour eux ; mais je pense qu'avec un peu de bonne volonté et de persévérance de leur part, et, surtout, de la part de ceux dont ils écoutent volontiers les conseils, ces premières difficultés auraient été bientôt surmontées.

VI.

Après avoir montré les avantages de la méthode de Le Gonidec, il n'est que trop facile de faire voir le désordre et la confusion qui règnent chez ceux qui la repoussent ; ou qui ne l'admettent qu'à demi.

Le plus régulier de tous est le barde de Taulé, encore n'est-il point parfait. Il ne peut se résoudre à dire adieu définitivement au

c ayant la valeur de *s*, ni au *g* se prononçant *j*. Il écrit dans son *Manuel*, *puns* et *punç*, *dous* et *douçder*, *cizaill*; *tevalijen*, *sklerijen* et *tevaligen*, *sklerigen*; *e guenteliou*, *eguile* et *eghet*, *eghile*, *anzao* et *neuse*, *kalet*, *calet* et *quemense*. Il écrit bien inutilement *ty*, au lieu de *ti*; enfin, dans son dictionnaire, il divise les mots commençant par l'articulation *k* en deux parts : par ex. *kae* et *kam* se trouvent au *k*, *caer* et *calvez* au *c*. Cela ne doit-il pas causer des hésitations et des pertes de temps aux écoliers?

Dans le *Trugarez ann Aotrou Doue* [1], du regrettable abbé Arzel, ouvrage d'ailleurs si breton de tournure et si doucement imprégné d'un parfum de tendre piété, nous trouvons à la fois *goell*, *guell* et *gvel* pour *gwell*, mieux, et, dans la même page, tantôt *he*, *hon*, *hoc'h*, tantôt *e*, *on*, *oe'h*, tantôt *pec'hejou*, tantôt *pec'hijou*. Dans le corps du livre, on écrit *eguet*, *eguile*, etc., et, dans les prières de la messe qui viennent ensuite, *eget*, *egile*, etc. Tout cela est-il bien fait pour rendre la lecture plus facile à ceux pour qui elle est un travail pénible?

C'est bien pis dans le *Feiz ha Breiz*. Vous y rencontrez, dans le même numéro, et souvent dans le même article, une variété presque infinie de formes; il est impossible de citer. Tout s'y trouve, à l'exception d'un système régulier quelconque. Les lecteurs qui peuvent se reconnaître au milieu d'une telle confusion ne sauraient être déroutés par la méthode de Le Gonidec.

Quoi qu'il en soit du passé, occupons-nous désormais seulement du présent, et oublions d'anciennes querelles pour travailler de concert au bien du pays. Chaque année voit s'augmenter le nombre des livres écrits selon l'orthographe classique : son triomphe paraît certain dans un avenir que nous avons intérêt à rapprocher de nous le plus possible. Cherchons donc à établir dès aujourd'hui un accord général pour faire régner dans tout le pays un système régulier d'orthographe, en ménageant toutefois la transition là où il serait nécessaire de compter avec les habitudes trop invétérées.

Pour cela, je proposerais l'adoption unanime des règles de conduite suivantes, qui n'ont rien, ce me semble, d'un purisme outré :

[1] A Brest, chez Le Fournier.

— Employer l'orthographe nationale pure toutes les fois qu'on s'adresse soit aux hommes instruits qui l'apprécient, soit aux enfants et aux élèves des écoles, qui n'ont pas encore d'habitudes prises, et, en général, toutes les fois qu'il n'y aura pas d'inconvénient grave à le faire.

Au contraire, lorsqu'on s'adressera à la masse du peuple illettré et qu'on ne croira pas pouvoir se servir de l'orthographe de Le Gonidec dans toute sa rigueur, employer un moyen terme *provisoire* analogue à celui dont se sont servis l'abbé Arzel, le *Feiz ha Breiz*, ou M. l'abbé Perrot, mais avec une méthode plus arrêtée et plus de régularité dans l'exécution; par exemple :

— Ne point se servir du *w*, puisque c'est la lettre qui répugne le plus au vulgaire.

— Remplacer, si on le croit nécessaire, le *g* devant *e, i* par *gh*.

— Remplacer l'*s* entre deux voyelles par *ss*.

En même temps, proscrire *absolument* les lettres suivantes, qui n'ont pas la moindre utilité pour faciliter la lecture : *c* ayant la valeur de *s*, *g* ayant la valeur de *j*, *s* ayant le son de *z*, ainsi que les lettres *q*, *x* et *y*. L'emploi même très-rare de la lettre *g*, au lieu de *j*, suffirait pour maintenir de fausses idées sur sa nature et pour rendre difficile sur ce point le passage du système provisoire à l'orthographe nationale pure.

VII.

Dans un des derniers numéros du *Feiz ha Breiz*, un barde anonyme, auteur d'une gracieuse poésie sur Notre-Dame de la Salette, demandait qu'on voulût bien le tirer d'embarras au sujet de l'emploi des *h* initiales en breton. Dans le numéro suivant, parut une réponse écrite avec beaucoup de nerf et de verve, dans un esprit très-patriotique, qui se prononçait pour leur exclusion complète, ou peu s'en faut. Cette question est plus importante qu'elle ne le paraît peut-être au premier abord, et comme elle rentre parfaitement dans notre sujet, je demande la permission d'en dire quelques mots ici.

Le critique du *Feiz ha Breiz* se fonde, pour rejeter les *h*, sur ce fait que les Gaulois se servaient de l'alphabet grec, où manque le caractère *h*. Il en conclut que cette aspiration est étrangère aux langues celtiques et qu'elle n'a été introduite dans l'écriture que par suite de l'influence du latin.

Je ne saurais me ranger à son avis. Il est très-probable, en effet, que l'*h* a été introduite au commencement de certains mots sans motifs suffisants, au milieu du désordre et de l'arbitraire qui régnaient autrefois dans l'orthographe bretonne ; mais il est impossible de tirer de là une conclusion générale. Ici, nous ne pouvons plus avoir la prononciation pour seule guide, et parce qu'elle varie beaucoup sur ce rapport, d'un point de la Bretagne à l'autre, et parce que la lettre *h* doit être conservée, — lors même qu'elle ne serait plus prononcée, — toutes les fois qu'elle marque l'étymologie et qu'elle a pour elle l'autorité des anciens monuments de notre langue.

La lettre *h*, dit M. R..., était étrangère à l'alphabet grec. Ceci est une erreur, comme il le reconnaît lui-même indirectement en faisant allusion à l'esprit rude. Le caractère H (dont on a fait plus tard un *e* long) est employé pour marquer l'aspiration dans les inscriptions antérieures aux guerres médiques [1], et, depuis, les Grecs ont eu, non pas une *h*, mais bien *deux*, l'*esprit rude* (ʿ) pour indiquer l'aspiration forte, et l'*esprit doux* (ʾ) pour indiquer une aspiration moins forte, mais sensible encore, au moins primitivement.

Mais eût-il été vrai que le grec n'ait pas possédé l'*h* ou un caractère équivalent, ce serait en tirer une conséquence bien hardie que d'en conclure l'absence de l'aspiration initiale chez les peuples celtiques. Sans parler des alphabets dont les anciens Celtes ont pu se servir conjointement avec celui des Grecs, alphabets sur lesquels

[1] Les lettres doubles, les aspirées et les voyelles longues furent, dit-on, inventées aux VIe et Ve siècles avant J.-C., par Simonide et Epicharme. Les Athéniens ne s'en servirent dans les actes publics qu'après la guerre du Péloponèse, sous l'archontat d'Euclide, 403 ans avant J.-C. — Voy. Burnouf, Gr., gr. éd. de 1852, suppl., p. 167.

la science n'a pas encore dit son dernier mot [1], il est certain que l'*h* se rencontre sur les monuments bretons de l'âge archaïque, et, entre autres, dans une inscription tombale du IVe ou du Ve siècle [2]. Dans le plus vieux fragment manuscrit connu en langue bretonne, le *Triban milur* du Juvencus de Cambridge (VIIe siècle), on lit : « N'em heunaur he noid, *je ne m'endormirai pas cette nuit*, » ce qui justifie parfaitement l'*h* des mots bretons *hun, hunvre, dihuni, henoz*. Les Gallois ont mis de tout temps une *h* dans la plupart des cas où nous en mettons nous-mêmes, et ils la prononcent toutes les fois qu'ils l'écrivent. L'*h* se trouve également dans les anciens manuscrits irlandais où on lit : he, *le, ce*, pronom personnel et démonstratif, qui y occupent la même place que dans les phrases bretonnes : *he* garout a rann, *je l'aime ;* henoz, *cette nuit ;* heziou, hidiv (Tréguier), gallois heddyw [3], *ce jour, aujourd'hui ;* hevlene [4], *cette année*. — Quant aux exemples allégués par l'honorable critique du *Feiz ha Breiz*, ils ne sauraient faire autorité, car ils datent seulement du XVIIe siècle, époque où les antiques traditions étaient depuis longtemps perdues, où la philologie était encore dans l'enfance et où la confusion et le caprice étaient à leur comble.

Veut-on maintenant des motifs tirés de l'étymologie et de la nature même de notre langue ? — Généralement une *h* initiale est employée en zend (ancien perse), en grec et en breton, pour correspondre à l'*s* initiale du sanscrit, du latin et du gaélique. En voici quelques exemples qui montreront combien il importe de conserver un signe qui joue un aussi grand rôle philologique :

[1] L'alphabet bardique gallois, dont l'origine est assez incertaine, mais qui ressemble beaucoup plus à l'ancien alphabet grec qu'à l'alphabet latin, possède le caractère *h*. — Voy. Cambrian journal, mars 1864, p. 23.

[2] *Mémoire sur l'inscription de Lomarec*, par le vicomte Hersart de la Villemarqué — Paris, 1858.

[3] De *div*, jour (inusité). Sanscrit *div*, ciel, lumière. Cf. lat. Vitam agere sub *divo* Cette racine, d'où sont venus les mots Dieu et divin, est on ne peut pas plus riche en dérivés dans les langues indo-européennes.

[4] De *blenez*, année (inusité). gallois blynedd.

Breton.	*Grec.*	*Gaélique.*	*Latin.*
Heol, *soleil* (haul, gallois).	Ἥλιος.	Sul, sol, soil (solus, lumière, solusach, lumineux).	Sol.
Halen, hoalen, *sel.*	Ἅλς, *sel* et *mer.*	Sail (anciennement salann), *sel* et *mer.*	Sal.
Hal, halo (anciennement halv), *salive*, gallois haliw.	»	»	Saliva.
Hen (ancien breton et gallois), *vieux*, superl. hena, le plus vieux.	Ἑνος, *ancien.*	Sen.	Senex.
Halek, *saule* (anciennement halic).	»	Seileach, saileog.	Salix.
Hun, *sommeil* (anciennement huvn, ce qui suppose une forme plus ancienne, humn).	Ὕπνος.	Suan, *dormir.* Suaimhneas, *repos*, sommeil.	Somnus.
Hevel, *semblable* (ce qui suppose une forme plus ancienne, hamil ou himil).	Ὁμός. Ὁμαλός, Ὁμιλία.	Irl. Samhuil[1]. Éc. Samhail.	Similis (angl., same).
Holl, *tout.*	Ὅλος.	Huile.	Solus (*vieux lat.*)
Hent, *chemin, sente, sentier.*	»	Set[2].	Semes, semitis (goth. sinths).
Hanv, *été* (anciennement haff ou hav et plus anciennement ham).	»	Sam, *été*, *soleil.*	» (Angl. summer, alm. summer).
Had ou hat, *semence.*	»	»	Satum (angl. seed).
Houc'h, *porc.*	Ὑς.	(Zend, huk).	Sus (angl. hog).

[1] La forme ancienne paraît avoir été *Samil*. Voy. Monin, *Monuments des anciens idiomes gaulois*. Paris, Durand, 1861. *Mh* en gaélique se prononce *v* et remplace communément une *m*, plus ancienne.

[2] Les Gaëls rejettent toujours l'*n* devant le *t*, comme quelques dialectes bretons. Cf. *kemet* et *kement*. Ils disent *det* pour dent (bret. *dant*); *cet* (prononcez *ket*) pour cent (*kent.*, bret. *kant*); *fichet* pour fichent (bret. *ugent*, lat. *vigenti*); *met*, *maid* pour ment (bret. *ment*, lat. *metiri*, *mensura*), etc. *Set* représente donc sent, c'est-à-dire exactement le vieux mot français *sente*.

Voici maintenant quelques exemples de mots où l'*h* doit être conservée comme reste d'une aspiration gutturale, aujourd'hui généralement disparue : uhel, *élevé*, anciennement uc'hel, gall. uchel, et non huel ; bihan, *petit*, anciennement bic'han, gall. bach, bychan, et non bian; buhez, *vie*, anciennement buc'hez, gall. buchedd, et non buez. Il serait mieux sans doute aussi d'écrire *uhanad* que huanad, la racine de ce mot paraissant être uch, *soupir*, la forme galloise est uchenaid. Dans ces mots et dans leurs analogues, la présence de l'*h* aurait l'avantage de les empêcher de se déformer plus gravement par la contraction de deux syllabes en une seule. D'après le même principe, il conviendrait d'écrire *me a hell* (à défaut de *me a c'hell*, qui vaut encore mieux) et non *me a ell.*

Il n'en est pas moins vrai que l'*h* pourrait être supprimée sans inconvénient dans quelques mots où, jusqu'à plus ample informé, je ne la crois pas étymologique, par exemple dans anv ou ano, *nom* (gall. *enw*, gaël. *anm*, gr. ὄνομα; — la voyelle initiale a disparu dans le sanscrit naman, le lat. nomen et l'angl. name) ; dans anter, *moitié*, gall. anter. Il en est tout autrement pour hon, *notre* (contracté, avec aspiration, du cornique agon et gon), pour hoc'h, hec'h, *vous*, *votre* (ancien breton hoz. Voy. Zeuss, p. 289 et 90) ; enfin, pour he, hi, ho, *le, la, les, son, sa, ses, leur, leurs*, où l'*h* est étymologique (gr. ἑός, lat. suus, angl. he, him, his, her, shee.)

VIII.

Je crois qu'il serait à désirer aussi que l'on tombât d'accord sur les règles suivantes :

— Employer l'apostrophe partout où il y a une lettre élidée et seulement dans ce cas. Ainsi écrire : d'in, d'ez-han ou d'ezhan, et non din, dezan ; mais ne jamais écrire : en d'euz, d'y, d'ha [1], ho p'efe, etc.

[1] Je ne sais pourquoi un barde de mérite, fidèle disciple de Le Gonidec dans tout le reste, a récemment inventé cette étrange manière d'écrire l'adjectif possessif de la deuxième personne.

— L'usage du *trait d'union* est quelquefois nécessaire et presque toujours utile pour séparer les lettres euphoniques et les éléments de certains mots composés, comme d'e-omp, evel-d-oc'h, evel-t-han, d'ez-ho, ann dra-ze, gant-hi, etc. Il a l'avantage de rendre l'étymologie, pour ainsi dire, transparente. Mais, sans tenir trop rigoureusement à son emploi, il ne faudrait jamais du moins le faire servir, comme font certaines personnes, à séparer un thème verbal de son suffixe et écrire kar-fenn, mag-fe, bi-zemp, etc. Autant vaudrait écrire en latin ou en français : ama-rem, j'aime-rais, ils rendr-ont.

Il ne faut jamais décomposer une particule pour en transporter la finale au mot suivant, comme on le fait quelquefois pour la particule ec'h (synonyme de ez ou e). On doit écrire ez afe et non e zafe, ec'h erruo et non e c'herruo, mac'h evimp (pour ma ec'h evimp), etc. Dans e c'hellann, e c'houzonn, au contraire, le c'h fait partie du radical du verbe, puisqu'il remplace régulièrement le *g*, gellann, gouzonn.

— Enfin, toutes les fois qu'on n'y est pas contraint par la nécessité de se faire comprendre, il faut s'abstenir d'adopter des formes altérées dont l'usage n'est pas devenu général. On doit enregistrer précieusement toutes les variétés de dialecte ; mais il ne faut pas, pour avoir entendu quelques bonnes femmes de son voisinage écorcher un mot de telle ou telle façon, s'empresser de donner droit de cité à un nouveau barbarisme ; ceux qui jouissent du bénéfice de la prescription ne sont déjà que trop nombreux. Y a-t-il une utilité réelle à employer, comme je l'ai vu faire dans plusieurs des écrits précédemment cités, des formes aussi altérées que celles-ci : diselei, plucator, dizrei, paot, eont, kender, kanabr, saozmek, pour dizolei (dis-goloi), purgator ou purkator, distrei, paotr, eontr, kenderv, saoznek? Il n'y a pas de langue qui pût subsister si on y recevait, au même titre que les mots réguliers, toutes les fantaisies de la prononciation populaire.

Il serait même à désirer que l'on employât, de préférence aux formes légèrement altérées, mais admises et légitimées depuis longtemps, han, goan, skan ou skaon, henvel, kenver, env ou ee, hure, divenn, hirio, diriaou, dirgwener, destum, gouzgoude, les

formes plus anciennes et encor très-bien comprises, hanv, goanv, klanv, skanv (au moyen âge hav ou haff, goaff, etc.), hevel, kever, nenv ou nev, huvre ou hunvre, gouzanv ou gouzav, difenn, hiziou ou hidiv, diziaou, dizgwener, dastum, koulsgoude ou koulskoude, etc.

Les Trégorrais ont depuis quelque temps une tendance à affaiblir les *s* initiales en *z*, et à écrire zevel, zant, zeder, lors même que la règle n'autorise pas cette mutation. Ils feront bien de résister à cet entraînement : une altération, même légère, est toujours fâcheuse.

Une dernière remarque enfin. Il vaudrait mieux écrire ann nor, que ann or, le radical est évidemment *dor* et non *or* (gaél. dorus, gallois dor et drws, angl. door, etc.) La disparition du *d* ne s'expliquerait pas, au lieu que son changement en *n* après une nasale, a lieu régulièrement en gallois et quelquefois même dans le dialecte de Vannes et dans le breton du moyen âge.

IX.

Puis-je espérer que ces quelques pages, inspirées par le désir de faire cesser de fâcheuses divergences entre les écrivains bretons, auront atteint leur but? N'eussé-je converti aux vrais principes qu'un seul bon esprit, n'eussé-je avancé que de quelques jours l'heure de l'entente commune, je ne regretterais pas de les avoir écrites. Ce qui me le ferait regretter à jamais, ce serait d'avoir causé quelque peine à d'honorables compatriotes dont nous aimons fort les personnes et dont nous apprécions très-bien les utiles travaux, mais que nous voudrions gagner entièrement à la pratique des saines doctrines qui seules peuvent assurer le bien de notre commune langue. Si je m'étais trompé, le motif qui m'a fait agir me donnerait quelques droits à leur indulgence. J'ai voulu tenter une œuvre de conciliation bien désirable, tout en restant fidèle, même dans les petites choses, à la vieille devise bardique : « *Y gwir yn erbyn y byd*, » [soutenir] la vérité [même s'il le faut] contre l'univers; en breton : *Ar gwir eneb ar bed !*

Si les Bretons lettrés ont bien voulu reconnaître quelque vérité dans les observations précédentes, ils ne sentiront pas moins, j'espère, l'urgence d'établir entre eux un accord réfléchi à cet égard.

L'épuration du vocabulaire actuel est chose aisée : il n'y a qu'à procéder par voie d'exclusion. Quant à son accroissement, les difficultés sont réelles, mais point du tout insurmontables ; une entente sérieuse entre ceux qui écrivent dans notre langue les ferait disparaître presque toutes.

Il ne faut pas se lasser de combattre ce préjugé, si cher à la routine et à la nonchalance, que les efforts tentés pour l'amélioration d'une langue sont aussi inutiles que ceux par lesquels on voudrait faire remonter un fleuve vers sa source. Si on veut dire par là qu'il est impossible de faire parler un peuple comme parlaient ses ancêtres à un point quelconque du passé, rien de plus vrai. Mais on ne peut nier, sans aller contre les données de l'expérience, la possibilité d'enrichir la langue d'une nation, d'en arrêter la décomposition, d'en diriger, dans une certaine mesure, les évolutions, par le moyen d'une littérature nationale, et de lui créer un vocabulaire métaphysique et scientifique. C'est là une expérience qui s'est faite à peu près partout en Europe au XVIe siècle, et qui s'y continue encore. Ce sont les emprunts à la langue latine et le travail des lettrés qui ont fait du français, jusque-là naïf, flottant et purement populaire, un instrument admirable pour les sciences et la philosophie. Quelque chose d'analogue s'est passé en Cambrie ; seulement, les Gallois, agissant sur une matière plus riche et plus malléable, ont pu tout tirer de leur propre fonds. Depuis un demi-siècle, les Grecs travaillent patiemment à rapprocher leur langue de celle de Démosthène et de saint Jean Chrysostôme, et ils y réussissent. On les voit, a-t-on dit, marcher à la conquête de l'aoriste second et du datif avec l'ardeur qu'un peuple patriote met à regagner une province perdue.

Il nous faut les imiter, et, après avoir tiré tout le parti possible des racines actuellement usitées en Armorique, emprunter au vieux breton, au gallois et (s'il en était besoin) même à l'irlandais, comme les savants de l'Europe moderne ont emprunté et emprun-

tent encore chaque jour au grec et au latin. Mais ce développement du vocabulaire ne pouvant être livré à l'arbitraire de chaque auteur sans produire la plus étrange confusion, et toute entente préalable étant à peu près impossible, il est fort à désirer que des écrivains prennent l'initiative de traduire, à titre d'essai, quelques traités élémentaires, mais présentant un caractère vraiment scientifique, sur divers sujets. La publication et l'examen de ces tentatives fourniraient l'occasion de discuter, d'adopter ou de rejeter définitivement les néologismes proposés.

En terminant cet article, il me paraît on ne peut plus opportun d'appeler l'attention de tous ceux qui veulent étudier notre langue bretonne d'une manière spéciale, de tous ceux qui veulent travailler à l'épurer et à l'enrichir, sur la nécessité où ils sont de ne pas rester plus longtemps étrangers aux autres langues celtiques et surtout au breton gallois. On n'arrive à acquérir des idées justes sur un objet qu'en le comparant avec d'autres objets de même espèce. La connaissance au moins générale des langues néo-celtiques dans leur état ancien et dans leur état actuel n'est pas moins indispensable à qui veut approfondir une seule d'entre elles, que ne l'est la connaissance du latin à quiconque veut se rendre compte de la grammaire et de l'étymologie françaises. Pour un Armoricain qui joindrait la connaissance de l'anglais à une éducation classique ordinaire, ces études ne demanderaient ni beaucoup de temps, ni beaucoup de peine [1]. Ce temps et cette peine, d'ailleurs, ne sauraient être mieux employés. Les langues dont il s'agit, parlées par plusieurs millions de nos frères, ouvrent le champ très-imparfaitement exploré de littératures riches et originales, embrassant douze à treize siècles dans leur passé connu, et auxquelles, s'il plaît à Dieu, sont réservés de longs siècles encore.

CHARLES DE GAULLE.

1 Dans le but de les rendre encore plus faciles à tous, l'auteur de cet article travaille à préparer une grammaire élémentaire de la langue galloise comparée perpétuellement avec le breton armoricain et, accessoirement, avec le gaélique d'Écosse et d'Irlande. Il se propose de faire en petit ce que le savant J.-C. Zeuss a exécuté sur une large échelle dans son admirable GRAMMATICA CELTICA, *e monumentis vetustis tam hibernicæ linguæ quam britanniæ dialecti Cambricæ Cornicæ et Armoricæ.* (2 vol. in-8° de 1163 et LVI pages; à Paris, chez Franck, rue Richelieu, n° 69.)

LE MARQUIS D'ARS

1737-1761.

En parcourant les archives de la maison de Bremond d'Ars, j'ai pensé devoir faire profiter les lecteurs de la *Revue de Bretagne et de Vendée* des notes que j'ai recueillies sur un combat naval livré par le marquis d'Ars sur les côtes d'Armorique, au milieu du siècle dernier.

Avant de m'occuper de faits qui appartiennent à une époque relativement moderne, je me permettrai de donner quelques détails sur la maison de Bremond : je n'ai pas la prétention de faire une généalogie, je veux simplement rappeler brièvement les souvenirs glorieux qui s'attachent à une des familles de nos provinces de l'Ouest qui a payé à la France l'impôt du sang avec le plus d'abnégation.

I.

Les Bremond appartiennent à l'ancienne chevalerie; leur histoire fut écrite, avec celle des principales maisons de Saintonge, par Léon de Beaumont, évêque de Saintes, sous-précepteur du duc de Bourgogne, et neveu de Fénelon. Ca savant prélat avait entrepris de faire ainsi connaître au jeune Dauphin les anciennes races féodales de l'ouest de la France. Il ne reste plus que des fragments inédits des laborieuses recherches de M. de Beaumont : seule, l'histoire de la maison de Bremond d'Ars, continuée

jusqu'en 1779 par le R. P. Loys, gardien des Cordeliers de Saintes, existe entre les mains des représentants de cette famille.

Je ne veux pas discuter ici les traditions qui font remonter les Bremond d'Ars au comte Bremond, établi gouverneur d'Auvergne par l'empereur Charlemagne en l'an 774, et à un autre comte Bremond, gouverneur de Lyon en 818. Je constate seulement que cette famille descend de Guillaume de Bremond, seigneur de Palluaud en Angoumois, vivant à la fin du Xe siècle, et que depuis neuf cents ans elle figure au premier rang de la noblesse d'Aquitaine [1].

Les lignes qui vont suivre ressemblent un peu à un obituaire, mais c'est par les armes que l'ancienne noblesse s'illustrait, et l'illustration militaire des familles n'est conquise qu'au prix de glorieux sacrifices.

En 1143, Pierre de Bremond figure comme témoin avec les plus grands seigneurs d'Angoumois, tels que Ranulfe de Jarnac, beau-frère du comte d'Angoulême, Guillaume de Montmoreau, Pierre, vicomte d'Aubeterre, etc., dans une transaction avec les moines

[1] La maison de Bremond se partagea en huit branches principales, dont les droits de possession féodale s'étendirent depuis le Xe siècle jusqu'en 1789, sur près de 120 fiefs et 56 paroisses. Léon de Beaumont ne s'est attaché qu'à étudier principalement la branche des sires d'Ars; celle des sires d'Aubeterre et de Sainte-Aulaye nous est moins connue; à ce dernier rameau appartenait Géraud de Bremond, qui était prieur des Frères-Prêcheurs à Bayonne, lorsqu'arriva le miracle de la sainte Hostie, restée intacte au milieu de l'incendie du couvent, de la chapelle et du tabernacle qui la renfermait. Cet événement, rapporté dans le *Recueil des Historiens de France*, t. XXI, eut lieu en 1290.

En 1352, Guillaume de Bremond, chevalier, s'étant emparé de la ville d'Aubeterre et ayant refusé de reconnaître pour son nouveau suzerain le connétable Charles d'Espagne, le favori du roi Jean II, à qui le comté d'Angoulême venait d'être cédé, fut condamné à avoir la tête tranchée avec son neveu Adhémar de Nabinaud, et la sentence fut suivie de la confiscation de tous les biens de ces deux seigneurs. (*Bibl. impériale, mss. de l'abbé de Lépine*, où cette curieuse charte est rapportée en entier.)

En 1375, Hélie de Bremond était archevêque de Bordeaux; il était frère d'un autre Hélie de Bremond, chevalier, qui, en 1355, servait sous la bannière du maréchal d'Andrehan, avec deux écuyers. Obligé de reconnaître le prince de Galles comme duc d'Aquitaine à la suite du traité de Bretigny, Hélie de Bremond rentra avec empressement sous la domination de son légitime souverain, lorsque Charles V eut reconquis les provinces cédées aux Anglais.

de Saint-Cybard, au sujet de la seigneurie de Palluaud. (*Cartulaire de Saint-Cybard.*)

Pierre de Bremond, deuxième du nom, chevalier, que nous voyons se porter garant, en 1232, de Gaston de Gontaut, chevalier, seigneur de Biron, qui devait l'hommage du château de Badefol à Hugues X de Lusignan, comte de la Marche et d'Angoulême, conjointement avec Hélie Rudel de Bergerac, Boson de Turenne et Arnaud de Blanchefort, prit part à la croisade de 1248 et mourut en Palestine. L'un de ses fils, Pierre III, gouverneur de Cognac en 1267, fut exécuteur testamentaire de Guy de Lusignan, après avoir été le compagnon d'armes de ce personnage pendant de longues années.

Mérigot de Bremond fut tué en 1390 à la bataille de Nicopolis, en combattant sous les ordres du maréchal de Boucicaut; Guillaume de Bremond, quatrième du nom, chevalier, seigneur de Jazennes et d'Eschillais, fut tué à Crécy (1346) [1], et Guillaume V, son fils, à Azincourt.

[1] C'est ce Guillaume de Bremond qui épousa en 1340 Jeanne d'Ars, fille et héritière de Gombaud II, chevalier, seigneur dudit lieu d'Ars, de Balanzac, etc., dernier rejeton mâle des sires d'Ars et de Balanzac, puinés des sires ou princes de Pons, en Saintonge, eux-mêmes issus des ducs d'Aquitaine. Ce Gombaud d'Ars fut choisi, en 1357, en qualité de parent, pour être l'un des exécuteurs testamentaires de Jeanne d'Albret, femme de Renaud, sire de Pons, vicomte de Turenne et de Carlat. Depuis cette alliance, la terre d'Ars, dont le manoir primitif paraît avoir été construit sur l'emplacement d'une station romaine, reliée au camp de Mirepuis, près Cognac, est restée en la possession de la maison de Bremond, qui, en même temps, en a retenu le nom comme représentant les premiers possesseurs. — Cette seigneurie était un démembrement de l'ancienne principauté de Cognac, qui formait le domaine privé des premiers comtes d'Angoulême. Le baron d'Ars, qui relevait directement du roi, était obligé, en temps de guerre, de garder et défendre à ses propres dépens, avec des hommes d'armes équipés à ses frais, la porte Saint-Martin de la ville de Cognac.

La seigneurie de Balanzac, située entre Marennes et Saintes, relevant également du roi, possédait des coutumes et des droits tout particuliers.

Le sire de Balanzac, tenu de servir le roi seulement pendant vingt jours et de défendre à ses frais une des portes de la ville de Saintes, avait le droit d'appeler à la défense de son propre château les habitants de Saintes et des îles adjacentes « qui estoient obligés, dit un ancien titre, en temps de guerre, d'aller garder et » conserver ledit chasteau de Balanzac, et partant qu'ils ne feussent pas assez forts » pour cella, doibvent premier que de l'abandonner, *y mettre le feu et le ruyner*

François de Bremond d'Ars, baron des Chastelliers, périt au siége de Saint-Jean-d'Angély en 1621 ; Jean-Louis, son frère, marquis d'Ars et de Migré, maréchal des camps et armées du roi, mourut des suites des blessures qu'il reçut en défendant la ville de Cognac assiégée en 1651 par le prince de Condé et le duc de la Rochefoucauld, à la tête des Frondeurs [1].

Jean-Louis de Bremond d'Ars était alors entouré de ses fils dont deux périrent peu de temps après les armes à la main.

Pierre de Bremond de Migré fut tué à Montanceys en Périgord, sept mois après la levée du siége de Cognac, ainsi que son frère aîné, Josias, deuxième du nom, marquis d'Ars et de Migré, tous deux servant dans le régiment de M. de Montausier, leur parent.

» *entièrement.* Alors le seigneur se peult retirer, et a pour retraite en ceste ville de » Saintes la tour de la Porte-Aiguière, devant laquelle il est obligé de rendre au » corps de ville (représentant le roi) son hommage, *armé de toutes pièces sur un* » *cheval;* et lorsque la guerre est finie, les habitants d'icelle ville de Saintes *sont* » *obligés de faire rebastir le chasteau et le remettre en son premier estat.* »

La nature de cet hommage est très-significative et prouve encore que les sires de Pons, dont les seigneurs de Balanzac étaient issus, ne devaient l'hommage au roi qu'armés de toutes pièces. Les autres vassaux de la couronne, quelle que fût leur puissance territoriale, n'avaient pas ce privilége, réservé uniquement aux successeurs directs des suzerains primitifs.

Cette digression nous a paru assez curieuse au point de vue des anciennes coutumes féodales pour la mentionner ici au sujet de la maison de Bremond d'Ars. Elle n'est peut-être pas tout à fait déplacée dans cette *Revue*, puisque ce nom de Balanzac figure dans l'histoire de Bretagne. Nous voyons en effet que lorsque le jeune Dauphin, fils de François Ier, vint à Rennes, en 1532, pour se faire couronner duc de Bretagne, il arma chevalier, à la cérémonie du sacre, le seigneur de la Roque, son écuyer, Claude de Malestroit, et Charles de Bremond, seigneur de Balanzac, son premier panetier. (*Eloges des Dauphins de France; Cérémonial français,* etc.)

[1] Qu'il me soit permis de signaler ici une publication à laquelle j'ai emprunté quelques-uns de ces détails, et dont voici le titre : *Relation véritable de tout ce qui s'est passé au siége de Cognac et à sa levée par le prince de Condé, en présence du comte d'Harcourt, le* 15 *novembre* 1651. Paris, Dumoulin, 1863. — Ce livre, qui n'est pas signé, mais qui est dû, je crois pouvoir le dire sans être trop indiscret, à M. Paul de Lacroix, un jeune archéologue qui s'occupe aujourd'hui avec zèle de l'*Histoire d'Angoumois*, contient, outre des documents rares et peu connus, une introduction habilement conçue et sobrement écrite. Cet épisode des guerres de la Fronde peut être considéré comme un des chapitres de la vie du duc de la Rochefoucauld qui, malgré sa vaillance, est heureux pour sa gloire d'avoir été meilleur écrivain que guerrier.

Les royalistes avaient été entourés par les Frondeurs sous la conduite de Balthazard [1], bien supérieurs en nombre. La mêlée fut sanglante et les troupes du roi furent contraintes de céder. Le marquis d'Ars qui portait l'enseigne du régiment est tout à coup séparé des siens et bientôt environné d'ennemis nombreux qui s'efforcent de lui arracher le drapeau qu'il défendait vaillamment. Il se bat à outrance, mais voyant qu'il allait enfin succomber, le jeune héros s'enveloppe dans les plis de son étendard, et tombe percé de dix-sept coups d'épée. Cet intrépide jeune homme, à peine âgé de dix-neuf ans, emportait ainsi dans la tombe l'honneur d'être mort sans avoir abandonné le drapeau confié à sa bravoure toute française [2].

Jacques de Bremond, seigneur de Ceré, de Vernoux-sur-Boutonne, de Lusseray, etc., chevalier de Saint-Louis, maistre de camp de cavalerie, après s'être distingué dans les campagnes de Hollande et d'Allemagne, alla servir en Italie sous le maréchal de Catinat, et fut tué à Carpi (1701) en combattant à la tête d'un corps de troupes qu'il commandait [3]. Son fils, le marquis de Bremond, qui servait dans les mousquetaires du roi, reçut de Louis XIV une pension en considération des services de son père et de son grand-père, Galiot de Bremond, gentilhomme de la Chambre, gouverneur de Bourg-sur-Mer, qui s'était également signalé avec le marquis d'Ars au siége de Cognac, en 1651 [4].

Jean-Louis de Bremond d'Ars, baron de Saint-Fort-sur-Ney, enseigne de vaisseaux du roi, combattait aux côtés de M. le comte de Toulouse, à Malaga (24 août 1704), lorsqu'il fut emporté par un boulet de canon. Ses deux frères, Jacques-René, chevalier de Dompierre-sur-Charente, et Jean-Louis, chevalier d'Orlac, en-

[1] La famille du seigneur de Balthazard n'est pas éteinte, elle est représentée aujourd'hui par M. le baron de Balthazard, receveur des finances, qui possède des documents précieux pour l'histoire dans ses archives particulières.

[2] *Histoire de la guerre de Guienne*, par Balthazard, lieutenant-général des armées du roi, dans les *Pièces fugitives pour servir à l'Histoire de France*, par le marquis d'Aubais, t. III, page 15.

[3] Voyez : *Mercure de France*, juillet 1701; — *Histoire militaire du règne de Louis-le-Grand*, par le marquis de Quincy, t. III, page 471, etc.

[4] *Relation du siége de Cognac*, page 25.

seigne de vaisseaux, furent blessés en même temps. Le sang de ces trois jeunes et intrépides frères couvrit le prince qu'ils défendaient de leur corps [1].

Esménard, dans son poème de *La Navigation*, fait allusion à leur mort héroïque :

> Là, ces guerriers enfants dont le jeune courage
> Brille de leur faiblesse et des grâces de l'âge,
> Elèves d'un héros, et fiers de son appui,
> Par la foudre en éclats sont frappés devant lui !

Le jeune chevalier d'Orlac mourut l'année suivante au siége de Gibraltar.

Henri-Augustin de Bremond d'Ars, appelé le chevalier du Fresne, servit également comme ses trois frères dans la marine et était mort l'année précédente dans une expédition.

Leur autre frère, plus âgé, appelé le chevalier d'Angeliers, était déjà enseigne de vaisseaux et fut plus tard chevalier de Saint-Louis.

Ces cinq jeunes marins du nom de Bremond étaient fils de Jean-Louis de Bremond d'Ars, baron de Dompierre-sur-Charente, page du roi Louis XIV, qui passa en Afrique avec le duc de Beaufort et accompagna ce prince aventureux en Candie pour porter secours aux Vénitiens assiégés par les Turcs.

Turenne et La Rochefoucauld avaient conseillé au fils de Mme de Sévigné de commencer sa carrière militaire par cette guerre, sur laquelle la religion et la distance jetteraient le prestige des anciennes croisades.

Ce faible détachement de gentilshommes appartenant aux premières maisons de France, tels que les Beauvau, les Créquy, les Gramont, etc., n'apportèrent, dit un historien, qu'une grande valeur : aussi braves, mais aussi imprudents que les anciens croisés, ils prodiguèrent sur les remparts de Candie un courage inutile, mais que l'on ne peut s'empêcher d'admirer.

Léon-Alexis de Bremond d'Ars, appelé le vicomte d'Ars, oncle du marquis d'Ars, le jeune et vaillant commandant de l'*Opale*,

[1] *Biographie Saintongeoise*, — *Biographie générale* de Firmin Didot, — *Etats de services*, etc.

dont nous allons bientôt parler, se distingua également dans la marine; il était, en 1727, lieutenant des vaisseaux du roi, chevalier de Saint-Louis et de l'ordre de Saint-Lazare et lieutenant du roi en l'île de la Trinité [1].

II.

Il est peu de familles, dans les provinces de l'Ouest, qui n'aient fourni des combattants à cette intrépide marine qui, durant la funeste *Guerre de sept ans*, se montra aussi valeureuse dans les désastres que la brillante pléïade de Louis XIV, alors que la fortune des armes souriait aux flottes françaises.

Parlons d'un Bremond d'Ars qui n'a encore, à notre connaissance, de notice nulle part (si ce n'est quelques lignes dans la nouvelle *Biographie générale* de F. Didot) et qui, entouré de Bretons, trouva une mort glorieuse dans un combat livré dans la Manche, presque en vue de Morlaix.

Charles de Bremond d'Ars, quatrième du nom, marquis d'Ars, naquit à Cognac le 9 janvier 1737, et était fils de messire Charles de Bremond d'Ars, chevalier, comte d'Ars, seigneur de Gimeux, du Solançon, de la Garde-Merpins, de la Magdeleine, de Rochâve, de Segonzac, d'Angeac-Champagne, etc., et de Scholastique-Marie-Antoïnette-Suzanne-Adélaïde-Gabrielle de Bremond de Dompierre-sur-Charente. Son grand-père, Jean-Louis de Bremond d'Ars, marquis d'Ars, capitaine de vaisseaux du roi, chevalier de Saint-Louis, qui s'était distingué dans les guerres maritimes de son temps, et notamment au combat de Béveziers et à la bataille de la Hogue sous les ordres du maréchal de Tourville, son proche parent [2], décida, dès la naissance de son petit-fils, qu'il fallait le

[1] L'armée compte encore aujourd'hui deux officiers généraux de cette maison, le comte de Bremond d'Ars, ancien inspecteur général de cavalerie, et le général Guillaume de Bremond d'Ars, qui commandait naguère le département du Finistère.

[2] Le maréchal de Tourville était cousin du marquis d'Ars par sa mère, Lucie de la Rochefoucauld, nièce de Marie de la Rochefoucauld, femme de Josias de Bremond d'Ars, baron d'Ars, marquis de Migré, baron des Chastelliers et de

destiner à suivre la carrière de la marine. Son éducation fut en effet dirigée vers ce but.

Après l'assassinat de M. de Jumonville au Canada, par les Anglais, la marine française fut indignement attaquée. On envoya deux escadres pour protéger nos vaisseaux. L'une, sous le commandement du comte du Bois de la Motte, partit de Brest le 3 mai 1757, et se rendit à Québec. L'*Illustre*, commandé par M. le marquis de Choiseul-Praslin, en faisait partie et c'est à bord de ce vaisseau que le jeune marquis d'Ars, sorti récemment de la compagnie de Brest où il était entré le 23 mai 1755, fit sa première campagne. Peu de temps après il passa dans l'état-major de l'*Anémone*.

L'année suivante la guerre fut enfin officiellement déclarée à l'Angleterre (juin 1756). Elle fut, comme on le sait, encore plus désastreuse que la guerre de la succession d'Espagne.

Le marquis d'Ars, alors âgé seulement de dix-neuf ans, mais dont on avait déjà reconnu le précoce mérite, fut chargé de commander l'*Heureuse-Marie* (17 mai 1756), qu'il abandonna le 31 juillet pour prendre le commandement du *Cerf* qu'il conserva jusqu'au 27 novembre [1].

Embarqué sur la frégate *la Brune*, commandée par M. de la Prévalaye, le 3 janvier 1757, il fit partie de cette escadre qui, sous les ordres du comte de Bauffremont, partit en janvier pour Saint-

Dompierre-sur-Charente, etc., maréchal des camps et armées du roi, et chevalier de son ordre, capitaine de cent hommes d'armes des ordonnances de S. M., colonel d'un régiment d'infanterie, conseiller du roi en ses conseils d'Etat et privé, gentilhomme de la Chambre, commandant général du ban et arrière-ban d'Angoumois, député de la noblesse de la même province aux Etats-Généraux du royaume en 1614, etc., fils de Charles de Bremond d'Ars, baron d'Ars et des Chastelliers, chevalier de l'ordre du roi, capitaine de cent hommes d'armes des ordonnances de Sa Majesté, chambellan des rois Charles IX, Henri III et Henri IV, gouverneur de Saintonge, d'Aunis et d'Angoumois, etc., et qui se signala par sa valeur et sa loyauté durant les troubles de la Ligue.

Le baron d'Ars fut l'un des hommes de son temps le plus justement estimés, et que son attachement à la bonne et mauvaise fortune de son ami et parent le fameux duc d'Epernon, priva du bâton de maréchal de France, malgré ses 75 années de signalés services et sa constante fidélité à la cause royale. Le baron d'Ars avait assisté à 22 batailles et 18 siéges. (*Biographie Saintongeoise;* — *Biog. gén.* de Firmin Didot; — *Hist. du duc d'Epernon;* — *Histoire de France* de Scipion du Pleix; — *Hist. universelle* par Agrippa d'Aubigné, etc.)

[1] *Etats de services* aux archives de la Marine.

Domingue, arriva à Louisbourg le 31 mai, et fut obligé de revenir en France après avoir eu les équipages décimés par l'épidémie. Le marquis d'Ars, échappé au terrible fléau, débarqua à Brest le 3 novembre.

Il demeura attaché à l'état-major de *la Brune* jusqu'au 26 de ce même mois et ne cessa de montrer pendant toute cette fatale campagne qui avait duré près d'un an, l'exemple du plus grand dévouement pour ses infortunés compagnons d'armes que la maladie enlevait chaque jour sous ses yeux.

Le 23 mai 1758, le marquis d'Ars reçut l'ordre d'aller prendre le commandement de la frégate du roi l'*Orphelin de la Chine*, alors dans le port de Brest, et avec laquelle il se rendit à Saint-Malo à l'annonce de l'approche des Anglais.

« Dans la nuit du 8 juin, huit mille hommes de l'armée ennemie s'avancèrent jusqu'à Saint-Servan, et brûlèrent tous les navires de Solidor et de Châle; ils coupaient les amarres de ceux qui étaient à l'ancre. On voyait dans la rade, dit M. Rioust des Villes-Audrains, à qui nous empruntons ce récit des premières tentatives des ennemis pour débarquer [1], plus de trente bâtiments, tous en flammes, flotter au gré du vent : dans des moments plusieurs se rencontraient; ils étaient ensuite séparés ou jetés dans des anses où ces feux durèrent plusieurs jours. On ne peut pas voir un temps plus affreux que celui qu'il fit toute la nuit; la pluie tombait avec tant de force et l'orage fut si violent, que le bruit du tonnerre et de la mer, le feu continuel des éclairs joint à celui des vaisseaux incendiés, faisaient un spectacle d'horreur.

» Cependant, comme dans la ville on craignait une escalade, la garnison entière et tous les habitants passèrent la nuit sur les remparts, et, en dehors de la ville, aux palissades devant le château. La crainte n'était pas mal fondée, puisque l'ennemi vint jusqu'à la tête de la chaussée avec des échelles. On dit que l'ingénieur de l'armée de Malborough (commandant l'armée de terre, la flotte avait pour chef l'amiral Auson) le fit changer de dessein, en lui remontrant que la ville méritait un siége en forme; mais il

[1] *Saint-Cast, recueil de pièces officielles*, Saint-Brieuc, 1858, p. 104 et suivantes.

est à présumer que ce fut le mauvais temps qui l'empêcha d'avancer jusqu'aux murs.

» La frégate du roi, l'*Orphelin de la Chine,* commandée par M. le marquis d'Ars, et mouillée dans la Rance, louvoya pendant toute la nuit, pour éviter les brulôts ; malgré cela et la tempête, elle sauva de l'incendie un navire espagnol chargé de toile, estimé plus d'un million. Elle aida aussi à sauver la *Comtesse* et le *Moras,* corsaires.

» Le lendemain, vendredi 9, de grand matin, les ennemis qui étaient encore à Saint-Servan, firent une décharge de leurs armes qui avaient été mouillées. On crut, dans la ville, que M. le duc d'Harcourt, qui devait amener des troupes de Normandie, arrivait, et qu'il combattait l'ennemi ; on envoya à la découverte un parti de vingt dragons qui pensèrent être pris.

» Le matin, j'allai à bord de la frégate l'*Orphelin de la Chine,* mouillée au-devant de la cité, à l'entrée du Solidor. Après midi, nous découvrîmes dans le fond de cette baie un parti de dragons qui tirait sur deux bateaux qui sortaient de Solidor. Une demi-heure après, cinq autres dragons parurent sur la montagne vis-à-vis de nous ; nous les laissâmes s'avancer jusqu'à la pointe de la cité. Un officier était en tête, ayant le sabre à la main (j'ai su depuis que c'était un des premiers officiers de l'armée) ; il s'arrêta, regardant la ville. Alors nous pointâmes un canon sur eux ; le coup ne porta pas, il fit seulement disparaître l'officier qui passa de l'autre côté de la montagne. Nous pointâmes un autre canon dont le boulet fut mieux dirigé : il coupa un dragon par l'épaule gauche ; les autres défilèrent du côté qu'ils étaient venus.

» Ce fut M. d'Ars qui pointa les deux canons que nous servîmes nous-mêmes en badinant. »

Le lendemain, ajoute M. Rioust des Villes-Audrains, les ennemis ne parurent plus à Saint-Servan, sur la nouvelle, sans doute, de la marche de l'armée française qui, par les soins de M. le duc d'Aiguillon, s'était rassemblée à Jugon en quatre jours.

Le 22 juin la flotte anglaise mit à la voile et s'éloigna de nos côtes où elle revint au mois de septembre. Notre armée eut ordre d'aller reprendre ses quartiers d'hiver. La lutte recommença

plus vive deux mois après et se termina par cette glorieuse victoire de Saint-Cast (11 septembre 1758), à laquelle, de l'aveu des historiens contemporains, M. Rioust des Villes-Audrains prit une part si importante qu'il peut être appelé le véritable héros de Saint-Cast : à la tête de 80 paysans, il tint en échec, au passage du Guildo, l'armée anglaise tout entière.

Le marquis d'Ars eut ensuite, jusqu'au 31 mars de l'année suivante, le commandement de l'*Héroïne*, qu'il abandonna pour faire partie de l'état-major du *Soleil-Royal* (ce magnifique vaisseau que le maréchal de Conflans fut obligé de faire échouer et brûler dans le port du Croisic); puis il fut appelé au commandement de la frégate *la Renoncule*, et, peu après, à celui de la frégate *l'Opale* (janvier 1760).

ANATOLE DE BARTHÉLEMY.

(La suite au prochain numéro.)

EN BASSE-BRETAGNE

IMPRESSIONS ET NOTES DE VOYAGE.

(COTES-DU-NORD).

Je voudrais avoir le loisir et toutes les facilités désirables de visiter la Bretagne, — j'entends la Bretagne bretonnante, *Breiz-Izel*, — dans ses moindres détails, ses recoins les plus ignorés et non les moins curieux. Je ferais ce voyage, ce pèlerinage plutôt, seul, à petites journées et pédestrement, m'arrêtant peu dans les villes, mais beaucoup dans les bourgs et les villages, et m'asseyant souvent au bord des chemins, contre le tronc d'un vieux chêne ou d'un hêtre touffu, ou dans les herbes odorantes et fleuries, sur la lisière d'un champ de blé mûrissant, pour écrire mes impressions de voyage, ou pour recueillir les légendes et les traditions locales, les *gwerz* tragiques et les *sônes* amoureux d'un vieux mendiant rencontré sur la route, ou d'un pâtre qui chante insouciamment sur la lande aride et désolée, au pied de quelque pierre druidique. — L'été, j'assisterais aux fêtes et aux pardons, depuis les plus renommés et les plus populeux, — comme Rumengol, Sainte-Anne-la-Palud, Saint-Jean-du-Doigt, Sainte-Anne-d'Auray, Notre-Dame-de-Bon-Secours de Guingamp, Notre-Dame-de-Pitié de Saint-Carré, etc., — jusqu'aux plus humbles, qui se tiennent autour de nos moindres chapelles, sur les monts, dans les vallées, dans les bois et aux rivages de la mer. Les danses, les luttes, les processions, les feux de la Saint-Jean, la moisson, la fenai-

son, la messe et les vêpres dans la vieille église moussue et ombragée d'ifs séculaires, les festins pantagruéliques, les scènes de cabaret, aussi bien que les sites pittoresques, les beaux clochers de granit aux flèches aériennes, les belles ruines des châteaux et des manoirs d'autrefois, les pierres druidiques et les fontaines sacrées..., j'aurais l'œil ouvert à tout, et, sur mon cahier de notes, je retracerais, autant que possible sur les lieux mêmes, mes impressions, mes observations et les pensées de toute sorte que ces spectacles divers réveilleraient en moi. Je tâcherais de reproduire aussi par la photographie, — le plus sûr moyen d'être exact et vrai, — les types et les costumes bretons, si variés, si pittoresques, si gracieux généralement, et qui, au grand regret du poète et de l'artiste, vont disparaissant et se fondant chaque jour dans l'uniformité française, si bien que le pantalon et la blouse de coton bleu du Normand menacent de remplacer partout le *chupenn* et le *bragou-braz* des vieux Bretons. — L'hiver, j'irais m'asseoir au foyer de la veillée, au coin de l'âtre domestique, comme dans mon enfance, et là, j'écouterais en silence les récits merveilleux et fantastiques que se font les laboureurs, tout en séchant leurs habits trempés de pluie, pendant que le vent mugit et s'emporte contre le vieux manoir, qui tremble jusque dans ses fondations. Puis, après les contes de revenants, de lutins, de nains et de géants; après quelques scènes des *Quatre fils Aimon* ou de *Sainte-Tryphine*, ou de la *Passion de notre maître Jésus*, déclamées d'une voix grave et solennelle par un vieil acteur des anciennes troupes de Lannion et des environs de Tréguier, les filandières, pour clore la veillée, chanteraient sur leurs rouets les *gwerz* du *Marquis de Lomaria*, de *Penherez Crec'hgouré*, ou quelque sentimentale et douce complainte d'un kloarek amoureux, ou d'un jeune conscrit qui *part pour l'armée*. Enfin, après les prières dites en commun, avant de me coucher, je prendrais note de tout ce que j'aurais entendu, sans oublier les impressions produites sur le rustique auditoire.

Dans ce livre, écrit au jour le jour, à bâtons rompus (en supposant toutefois que cela pût devenir un jour un livre), mœurs, coutumes anciennes et modernes, histoire, langue, contes, légendes, traditions, superstitions, rêves et rêveries, travaux et peines,

fêtes, jeux et festins, depuis les détails les plus ordinaires et les plus prosaïques de la vie bretonne, jusqu'aux poésies du peuple les plus élevées et les plus pures, tout aurait sa place, tout se côtoierait, un peu au hasard, il est vrai, et comme dans la vie, du reste. Que ce dût être là un bon livre, je ne l'affirmerai pas ; que ce plan ait l'approbation de tout le monde, je suis sûr du contraire ; mais enfin, c'est ainsi que je le conçois et que je l'écrirais, ce livre, si j'avais le loisir et toutes les facilités désirables pour cela. Ne possédant aujourd'hui ni le loisir, ni les facilités dont je parle, je me contente de transcrire ici quelques notes, telles à peu près que je les trouve écrites au crayon dans le cahier qui m'accompagne toujours dans mes pérégrinations. Si elles rencontrent quelque faveur et bienveillance auprès des lecteurs de la *Revue de Bretagne et de Vendée*, je puiserai encore pour eux dans mon cahier ; sinon, je m'en tiendrai à ce premier extrait, qui déjà sera de trop.

Plouaret, 2 septembre 1865.

I.

Le 12 août 1863, un bâton à la main, mon cahier de notes sous le bras, je partis de Keramborgne, en Plouaret, dans l'intention de visiter la côte, depuis Saint-Michel-en-Grève jusqu'à Tréguier, seul et à pied ; c'est le mode de voyager que je préfère. D'autres préfèrent voyager en compagnie d'un ou de deux amis, ce qui a aussi son charme ; mais moi, j'aime mieux être seul, *solus mecum*, — seul avec moi-même et mes rêves. Je vais alors le pas qu'il me plaît, je m'arrête où je veux et le temps que je veux, et je prends mes notes à loisir. Les impressions sont plus vives et plus fidèles, quand on les note sur les lieux mêmes.

Le temps est beau, et des deux côtés de la route, les oiseaux chantent au-dessus de ma tête, sur les arbres et dans les buissons qui garnissent les talus. On est en pleine moisson, et je rencontre à chaque instant des charrettes chargées de gerbes, qui rentrent aux fermes et remplissent les chemins ; je suis obligé de descendre dans

les douves et de me ranger contre les buissons. Dans toutes les directions, j'entends le mugissement des machines à battre, qui ont presque partout remplacé les fléaux à bras. Après une heure et demie de marche, j'arrive au bourg de Keraudi, trève de la commune de Ploumilliau. L'église n'a rien qui mérite l'attention du voyageur. Je passe le bourg, sans m'arrêter, et j'entre dans l'avenue de Lanascol, vieux manoir dont les tourelles pointent gracieusement par dessus les bois qui l'environnent. Là, je m'asseois sur le gazon frais, à l'ombre d'un chêne. Tout en marchant, je rêvais d'une chanson breton à faire sur ce thème : *Jadis et aujourd'hui*, les changements apportés par le temps dans les mœurs, les coutumes, les costumes et jusque dans la langue de nos paysans. Le plan était déjà arrêté dans ma tête. Je *voyais* ma chanson, pour ainsi dire. En une heure, à peu près, je l'eus rimée et écrite au crayon sur mon cahier. C'est la pièce qui se trouve dans mon recueil de *Bepred Breizad*, sous le titre de : *Un temps fut*, et qui commence ainsi : — « Un temps fut où l'on n'entendait parmi nous que la » langue de Breiz : à la campagne comme en ville, nous parlions » tous alors la vieille langue que parlaient nos pères, en Vannes, en » Cornouailles, en Léon, en Tréguier, etc. » — Après avoir terminé mon *gwerz*, je me remis en route, et pressai un peu le pas, pour me réchauffer, car la fraîcheur du gazon et l'ombre épaisse du chêne (*frigus captabis opacum*) m'avaient saisi, et je frissonnais presque de froid. Vers le coucher du soleil, j'arrivais au bourg de Ploumilliau, où je devais passer la nuit, chez un parent, notaire de la localité. Je visitai tout d'abord l'église, qui m'était déjà bien connue, pour y être souvent allé au pardon, et je vis avec plaisir qu'elle avait été restaurée avec goût, chose assez rare dans nos campagnes pour être remarquée. Cette restauration intelligente est due en grande partie aux soins de l'abbé Daniel. Au sommet du rétable de l'autel qui se trouve dans le transept sud, était toujours l'*Ankou*, que je ne regardais qu'avec terreur, quand j'étais enfant, et qui avait acquis dans le pays la notoriété d'un dicton populaire ; ainsi l'on disait communément, en parlant de quelqu'un réduit par la maladie à un degré extrême d'émaciation : — *Treut ével Ankou Plouilliau*, — *Maigre comme l'Ankou de Ploumilliau*.

— Les mères et les nourrices en avaient aussi fait une sorte de Croquemitaine dont elles menaçaient les *enfants méchants*, en leur disant : *Voilà l'homme de Ploumilliau qui vient! Je vais te donner à l'Ankou de Ploumilliau!* — Or, cet *Ankou* était [1] un squelette de bois, tenant à la main une faulx, symbole de la Mort. Cette image, d'un aspect fort peu agréable, frappait vivement l'imagination de nos paysans, et celle des enfants surtout. Dans d'autres églises de Bretagne, j'ai vu le même *Ankou* au-dessus de la chaire à prêcher. Je pense qu'il serait convenable de proscrire des églises de pareilles images, dont je ne vois l'utilité que dans un cabinet d'anatomie.

Je remarquai dans la muraille sud une petite porte murée : « C'est, me dit-on, par cette porte que sortirent les sires Des- » landes et Pénangèr, pour aller se battre en duel. » — Dans mon enfance, j'avais maintes fois entendu chanter, aux veillées de Keramborgne, cette tragique ballade; j'en ai même recueilli deux ou trois versions, mais, avant de quitter Ploumilliau, je veux me la faire chanter encore. Au-dessus de l'entrée du porche, du même côté, on voit, dans une niche, une statue de pierre qui représente saint Méliaw, patron de la commune, tenant sa tête dans ses mains. — Saint Méliaw était fils de Budic, roi de la Domnonée. Après la mort de son frère aîné, Théodoric, qui massacra saint Guigner, fils de Clyto, roi d'Hibernie, avec les trois cents compagnons qui le suivirent dans la Bretagne Armorique [2], « il parvint » au trône et régna sept années en grande prospérité, nous dit » Albert le Grand, jusqu'à ce qu'il fut traîtreusement tué par son » frère Rivodius. Il fut le père de saint Melaire ou Melars, patron » de Landmeur, que le même Rivodius fit aussi massacrer d'une » façon barbare. Le corps de saint Méliaw fut enterré en l'église » cathédrale de Coz-Gueodet, où Dieu fit de grands miracles par

[1] Je dis prudemment *était*, parce qu'en y réfléchissant, je ne suis pas bien sûr que l'*Ankou* de Ploumilliau soit encore aujourd'hui à la même place où je l'ai vu si souvent avec terreur.

[2] Cette tragique histoire a fourni le sujet d'un mystère breton, dont je possède un manuscrit.

» son intercession. Il est invoqué en l'église parochiale de Plou-
» miliau, diocèse de Tréguier, et Guic-miliau, diocèse de Léon [1]. »

Le soir, après dîner, mon parent le notaire fit chercher dans le bourg une vieille mendiante connue pour avoir la mémoire bien fournie de vieilles ballades, et je copiai sous sa dictée le *gwerz* de *Deslandes et de Pénangèr*, tel que j'en donne ici la traduction :

Deslandes et Pénangèr.

I.

Le jour de la fête de saint Barnabe, un vendredi, fut tué M. de Pénangèr, M. de Pénangèr de Keravern, le plus beau gentilhomme de tout le pays.

M. de Pénangèr disait, disait un jour à sa mère : — « Ma mère, donnez-moi congé pour aller à la grand'messe à Ploumilliau. » —

— « Mon fils, vous n'irez pas à Ploumilliau, car j'ai promis d'aller au Coz-Gueodet; j'ai promis d'aller au Coz-Gueodet, pour votre père, qui est malade sur son lit.

Mais, mon cher fils, si vous m'aimez, vous demanderez la permission de votre père; vous demanderez la permission de votre père, et vous ferez comme il vous dira. » —

Monsieur de Pénangèr, en entendant cela, est monté dans la chambre de son père; il est monté dans la chambre de son père, et lui a demandé :

— « Mon père, donnez-moi la permission d'aller aujourd'hui à Ploumilliau; d'aller à Ploumilliau aujourd'hui, avec Gwaz-Gwenn et Guionik. » —

— « Mon fils, vous n'irez pas à Ploumilliau aujourd'hui, car Monsieur Deslandes vous en veut; Monsieur Deslandes vous en veut, et je crains que vous soyez tué. » —

— « Mon père, jetez une plume au vent, et du côté où elle ira, j'irai. » — Une plume au vent a été jetée, et elle est allée du côté de Ploumilliau.

Et Monsieur de Pénangèr disait à son père, en ce moment : — « Le trouve bon ou mauvais qui voudra, j'irai au pardon de Ploumilliau ! »

II.

En arrivant dans l'église de Ploumilliau, il s'est d'abord agenouillé sur les marches de l'autel; il s'est d'abord agenouillé sur les marches de l'autel, puis il s'est dirigé vers son banc.

1 Albert le Grand, *Vie de saint Mélars.*

Monsieur de Pénangèr disait, en arrivant près de son banc : — « Et qu'y a-t-il donc de nouveau dans cette église, que ce banc est fermé à clef? »

Le recteur de Ploumilliau dit à Pénangèr, en l'entendant : — « Le banc a été fermé par Monsieur Deslandes, et il ne sera ouvert que quand il sera ici. »

Monsieur Pénangèr, entendant cela, a sauté lestement dans le banc. Le recteur de Ploumilliau disait au fils du sacristain, en voyant cela :

— « Va vite, de ma part, à Lanascol, et dis que Monsieur Pénangèr est ici qui cherche à avoir une affaire. »

Le fils du sacristain disait, en arrivant à Lanascol : — « Bonjour et joie dans ce manoir ; où est Monsieur Deslandes ? »

Monsieur Deslandes, en entendant cela, a mis la tête à la fenêtre ; il a mis la tête à la fenêtre, et a demandé ce qu'il y a de nouveau.

Le fils du sacristain disait à Monsieur Deslandes, en le voyant : — « Je suis venu ici pour vous dire que Monsieur de Pénangèr est entré dans le banc fermé à clef. »

Deslandes, en entendant cela, a mis sa cuirasse sous ses habits, puis il a pris la route de Ploumilliau, accompagné de dix ou douze de ses gens.

III.

Monsieur Deslandes disait à Monsieur Penangèr, en le saluant : — « Ou tu vas sortir de ce banc, ou j'aurai ta vie sur l'heure ! »

— « Je ne sortirai pas de ce banc, avant que la messe ne soit terminée ; quand la messe sera terminée, alors je serai où vous voudrez ! »

Et quand la messe fut terminée, le recteur de Ploumilliau dit à ses paroissiens, le dos contre l'autel : — « Que personne ne sorte de l'église ; laissez les gentilshommes vider leurs différends ! »

Et quand la messe fut terminée, Deslandes disait aussi à ses gens : — « S'il sort par la grande porte, que personne ne reste en face de lui ;

» Mais s'il sort par la petite porte, alors nous sommes sûrs de lui ! »

— Il n'est pas sorti par la grande porte, c'est par la petite, hélas ! qu'il est sorti.

A peine eut-il franchi le seuil, que le fils du sacristain lui porta le premier coup ; Deslandes lui porta le second, le dernier, hélas !

Cependant il s'est avancé au milieu d'eux, et est allé tomber au milieu du cimetière. Il n'est pas mort comme un poltron, car son épée est tordue jusqu'à la garde[1] !

[1] Dans une autre version, Deslandes se bat seul contre Pénangèr, dont l'épée se brise sur sa cuirasse cachée sous ses vêtements.

Une pauvre femme, revenant de la messe, le couvrit de son manteau, elle le couvrit de son manteau, et l'assista jusqu'à la mort.

IV.

Monsieur Deslandes disait, en arrivant au manoir de Lanascol : — « Le plus bel arbre qui fut dans le cimetière de Ploumilliau, je l'ai abattu aujourd'hui ! »

Madame sa mère disait à Monsieur Deslandes, en l'entendant : — « Et quel malheur, quel grand malheur, si tu as tué Monsieur de Pénangèr !

» Si tu as tué Monsieur de Pénangèr, il faut quitter le pays à l'instant ; il faut quitter le pays à l'instant, car ceux de Keravern sont puissants ! [1] »

Monsieur Deslandes disait, en quittant Lanascol : — « Adieu, Lanascol et Keraudi, jamais je ne vous reverrai ! »

V.

Les gentilshommes de Keravern disaient, un jour, en arrivant à Lanascol : — « Où est le traître Deslandes ? qu'il vienne jouer de l'épée avec nous ! »

Le palefrenier dit aux gentilshommes, en les entendant : — « Deslandes n'est pas à la maison, je ne sais où il est allé. »

Alors les gentilshommes de Keravern, entendant cela, coupèrent les arbres de ses allées [2] ; ils coupèrent les arbres de ses allées, — honte et déshonneur pour Deslandes. —

II.

Le lendemain matin, je quittai le bourg de Ploumilliau, et, après une demi-heure de marche, j'arrivai au bourg de Saint-Michel-en-Grève, — en breton, *Loc-Mikaël-ann-Treaz*. — L'église n'a rien de remarquable ; je n'y ai trouvé de curieux qu'un bas relief assez bizarre, sur un panneau d'une de ses portes, représentant *Orson*,

[1] Pénangèr habitait le manoir de Keravern, dans la commune de Ploulec'h, sur la limite de Ploumilliau.

[2] Couper les arbres des avenues d'un château ou d'un manoir, était une marque de flétrissure pour le seigneur. J'ai souvent rencontré ce détail dans nos anciennes ballades.

personnage sauvage, tout couvert de poils comme un ours, et emprunté au roman carolingien connu sous le titre de : *Orson et Valentin.* Ce roman dut être très-populaire en Bretagne aux XVIe et XVIIe siècles ; j'en vois souvent les deux héros sculptés, soit dans la pierre, soit dans le bois, sur les manoirs et les vieux meubles qui datent de ces époques.

La magnifique grève de Saint-Michel, connue sous le nom de *Leo-Dreaz,* lieue de grève, est la providence de nos agriculteurs. Ils y trouvent à discrétion et *gratis* un sable calcaire, composé en grande partie d'un détritus de coquillages, et qui est un excellent amendement pour leurs terres. On y vient de six, sept et huit lieues, de Plounevez-Moëdec, de Louargat, de Loguivi-Plougras, de Plougonver, et même de plus loin. A de certaines époques de l'année, aux mois de mai, juin et septembre principalement, tous les chemins sont pleins de charrettes qui y vont et qui en reviennent ; chacun puise à loisir, et suivant la force de son attelage, à ce banc inépuisable. Au milieu de la grève est une croix de granit, que la mer recouvre aux hautes marées. Naguère, les voyageurs qui se rendaient de Lannion à Plestin ou à Morlaix, traversaient la grève à marée basse, et la croix, qu'ils ne perdaient jamais de vue, selon qu'elle paraissait plus ou moins élevée au-dessus de l'eau, leur indiquait s'ils pouvaient ou non entreprendre sans danger le passage. *La croix nous voit,* disaient-ils, nous pouvons aller en toute sûreté. Quoi qu'il en soit, il arrivait souvent des malheurs, on commettait des imprudences, et il ne se passait guère de mois qu'on ne recueillît quelques cadavres sous Roch-al-Laz ou à Land-Karé. Aujourd'hui une excellente route contourne la baie, passant à *Pont-ar-Iar* (Pont de la poule) et aboutissant à Toul-Efflam, sur la route de Plestin. C'est plus long, mais beaucoup plus sûr, et les voyageurs, même les plus pressés, ne traversent plus guère la grève.

Saint-Michel-en-Grève est un lieu célèbre dans les légendes et les vieilles traditions du pays de Lannion. Dans nos contes de veillées, cette belle grève passe pour recouvrir l'antique et légendaire ville d'Is. Les paysans qui viennent prendre du sable, de

l'intérieur des terres, vous diront que souvent leur pelle a heurté contre des pierres qu'ils prenaient pour les sommets des tours et des monuments de la ville engloutie; d'autres assurent avoir entendu des sons de cloches sous les eaux et des rumeurs semblables à celles qui s'élèvent d'une grande ville. Lexobie et Is, s'il en faut croire les habitants de ces rivages, ne formaient qu'une seule et même ville, et nulle autre aussi florissante qu'elle ne brilla jamais sous le soleil : Paris seule était, peut-être, son égale, Par-Is.

La légende de la catastrophe de la ville d'Is est trop connue pour que je croie devoir m'y arrêter beaucoup. Comme à Sodome et à Gomorrhe, le commerce et la navigation y répandirent la richesse, mais aussi des désordres et une corruption telle que le Seigneur, irrité, résolut de la perdre et de l'ensevelir sous les flots mêmes qui avaient fait sa fortune.

Voyant tant de débauche, en se voilant les yeux,
L'ange de la pudeur remonta vers les cieux,
Et là, s'agenouillant près de son trône immense,
Au Dieu mort sur la croix il demanda vengeance.

Grâlon régnait alors dans la ville maudite. Sa fille Dahut, qui donnait l'exemple de tous les dérèglements et de tous les vices, périt avec tous les habitants : le vieux roi seul fut sauvé par saint Gwennolé.

Tout avait disparu. Le voyageur surpris,
Le lendemain, cherchait et ne trouvait point Is.
Partout le flot vengeur, morne, sombre, tranquille,
Se déroulait au loin sur la superbe ville !

Les habitants de ces rivages vous disent gravement que la ville d'Is reparaîtra un jour, plus riche et plus brillante que jamais, quand elle aura payé sa dette à la justice divine.

Cette légende de villes envahies et submergées par la mer est très-répandue. Elle existe dans le pays de Galles, avec les mêmes circonstances, à peu près, et Henri Heine dit l'avoir trouvée aussi dans l'île de Norderney. — « On dit que, non loin de l'île, là où il » n'y a rien que de l'eau aujourd'hui, se trouvaient autrefois les

» plus belles villes et bourgades, mais qu'un jour la mer les » submergea toutes subitement, et que les bateliers voient encore, » par des temps clairs et calmes, les flèches étincelantes des » églises englouties par les flots : plus d'un prétend y avoir entendu » par des matinées, le dimanche, retentir le pieux carillon des » cloches. » — Puis le poète ajoute : — « La légende est vraie, » car la mer est mon âme : un monde charmant est englouti là; » les débris sont restés debout dans le fond, et ils apparaissent » souvent dans le miroir de mes rêves, comme des étincelles d'or » merveilleuses. »

Je laisse aux savants à démêler ce qu'il y a dans tout cela de faux et de vrai, ce qui appartient à l'histoire et ce qui est du domaine de la poésie ; pour moi, il me paraît évident qu'il y a, au fond, une base historique et réelle, mais fort exagérée et embellie par l'imagination des poètes et des conteurs populaires. Je crois aussi que, plus qu'aucun autre lieu, la belle baie de Douarnenez a des droits à réclamer Is, et, si je ne craignais d'être trop long et de paraître vouloir passer pour un savant, j'en déduirais ici mes raisons, que l'on peut, du reste, voir dans le chanoine Moreau, Albert de Morlaix, Cambry, de Fréminville, et d'autres encore.

Un énorme rocher, ou plutôt un monticule composé d'une agglomération de grosses pierres, mélangées de quelque peu de terre, domine la lieue de grève au couchant : c'est ce qu'on appelle Roc'h-al-Laz. Ce nom a été écrit de différentes manières par tous ceux qui en ont parlé. Les uns, comme Albert le Grand, écrivent : *Roc'h-hir-Glaz* (Roche-longue-bleue), d'autres, *Roc'h-Kellaz* ou *Roc'h-Garlan*, ou *Roc'h-Allaz*. Du nombre de ceux qui l'orthographient de cette dernière manière, est M. Rannou, de Saint-Michel-en-Grève, barde breton. Il a composé une fort jolie ballade, *La Femme du Matelot*, à l'appui de son orthographe. — Pour moi, je préférerais écrire : *Roc'h-al-Laz* (la Roche du meurtre), et je donne mes raisons. D'abord, je remarque que le mot *Laz* entre en composition dans les noms de plusieurs localités des environs, comme le manoir de Kerlaz, et plus loin la ferme de *Roc'h-Laz*, qui est presque le même nom. — Il est à supposer qu'anciennement des bandes de voleurs, de brigands-assassins, infestaient ces

parages dangereux, détroussant et assassinant les voyageurs et les marchands qui traversaient la grève nuitamment, en revenant de Lannion, de Plestin ou de Morlaix. Ils pouvaient se tenir à l'affût dans les roches de la côte et y cachaient sans doute le butin pris sur leurs victimes, dont ils enterraient les corps dans la grève. Ces traditions de vol, de brigandage et d'assassinat se sont perpétuées dans ces lieux jusqu'à la Révolution de 89, et même au-delà, et les vieillards vous y parleront encore avec terreur de Marie Charlès et des Rannou (*Ar-Rannoued*). De vieilles ballades sont aussi restées dans la mémoire du peuple, qui attestent leurs crimes et vouent leur mémoire à l'exécration de la postérité.

Voici une des nombreuses ballades qui se chantent encore dans nos campagnes sur Marc'haït Charlès, cette héroïne de grand chemin.

Marc'haït Charlès.

I.

Quand Marc'haït Charlès allait prendre de l'eau à la fontaine, le grand brigand allait avec elle : — « Donnez-moi votre cruche, Marc'haït, car vous sauriez votre belle coiffe. »

— « N'ayez point de souci pour ma belle coiffe, j'en ai dix-huit douzaines à la maison; dix-huit douzaines en belle toile de Hollande, et autant en batiste. »

Le grand brigand disait encore à Marc'haït Charlès, ce jour-là : « Marc'haït Charlès, dites-moi, me donnerez-vous votre cœur? »

— « Je ne vous donnerai point mon cœur, car, pour mauvaise femme, je ne le suis point; mauvaise femme, je ne le suis point, ni pécheresse de mon corps. »

— « Marc'haït Charlès, si vous m'en croyez, vous viendrez avec moi sous le bois; vous viendrez avec moi sous le bois, et je vous mettrai chef sur tous les brigands. »

— « Si je vais avec vous sous le bois, je veux avoir un bon gage; je veux avoir un bon gage et boire une pleine pinte de sang!

» Je veux boire une pleine pinte de sang, de sang humain, comprenez bien, et avoir un sifflet d'argent, pour appeler mes amis les brigands. »

II.

Marc'haït Charlès ne savait pas qu'elle avait tué son père, jusqu'à ce qu'elle eût vu son bonnet sur la tête d'un de ses brigands.

III.

Monsieur Keraglaz [1] disait, disait un jour à son jeune page : — « Mon jeune page, passons par ici en silence, de crainte d'être surpris par Maria Charlès.

» Si nous sommes surpris par Marc'haït Charlès, il nous faudra mourir sur la place. » — Il avait à peine prononcé ces paroles, que Marc'haït Charlès est arrivée.

— « Monsieur Keraglaz, dites-moi, où allez-vous? d'où venez-vous? d'où revenez-vous? où allez-vous? où espérez-vous aller? »

— « J'ai été chercher un parrain, vous serez la marraine, si vous voulez; vous serez la marraine, si vous le voulez, d'un petit-fils qui vient de me naître. »

Marc'haït Charlès, entendant cela, a mis son pied sur celui de monsieur Keraglaz; elle a mis son pied sur celui de monsieur Keraglaz, et est montée en croupe sur son cheval.

Le jeune page disait en ce moment à monsieur de Keraglaz : — « Mon bon maître, si vous m'en croyez, vous obéirez au conseil que je vais vous donner :

» Quand vous descendrez de cheval, faites descendre aussi Marc'haït Charlès, car je l'ai vue, avec une aiguille, qui cousait vos habits aux siens. »

Marc'haït Charlès saluait, en arrivant à Keraglaz : — « Bonjour et joie à tous dans cette maison, je souhaite le bonjour à tous ceux qui sont ici.

» Donnez-moi un siége pour m'asseoir, et une serviette, pour essuyer la sueur [2]; une serviette pour essuyer la sueur, puisque je dois être marraine ici. »

Une petite servante, qui servait dans la maison et qui était un peu trop hardie : « Vous ne serez pas marraine ici, ni vous, ni aucune autre de votre sorte. »

[1] Keraglaz est un vieux manoir en ruines situé dans la commune de Ploumilliau.

[2] Ces deux vers se trouvent dans une foule de nos anciennes ballades bretonnes :

Roët d'in skabel da azeza,
Serviedenn da em dic'hoeza.

En entendant ces paroles, Marc'haït Charlès a descendu promptement l'escalier; mais elle a été arrêtée au même instant; le grand archer a mis la main sur elle.

— « Si j'avais prévu ceci, monsieur Keraglaz, quand nous étions là-bas sur la grand'route; si j'avais prévu cette trahison, vous n'eussiez pas fait un seul pas devant moi! »

Monsieur de Keraglaz disait au grand archer, en ce moment: — « Enlevez-lui son coutelas, qui est caché sous son cotillon;

» Enlevez-lui aussi son sifflet d'argent, son sifflet d'argent, qu'elle cache dans son sein, et avec lequel elle appelle ses brigands! »

IV.

Marc'haït Charlès disait, en mettant le pied sur la dernière marche de l'échelle : — « Quoique chef sur les grands voleurs, je ne suis pas pécheresse de mon corps;

» Je ne suis pas pécheresse de mon corps, je n'ai donné le jour qu'à un seul enfant; un seul enfant et non deux, et je l'ai caché au milieu du feu!

» Entre Saint-Michel-en-Grève et Morlaix, j'ai donné la mort à trois femmes enceintes; une seule m'inspira quelque pitié, une jeune femme de dix-sept ans,

» En l'entendant demander le baptême pour son enfant, et pour elle-même, l'extrême-onction.

» Entre Morlaix et Saint-Michel est un bois, un bois rempli de ronces, où l'on trouverait plus de cadavres que dans le cimetière de cette ville!

» Et maintenant, lâchez la corde quand vous voudrez; lâchez la corde quand vous voudrez, et n'ayez plus peur de Marc'haït Charlès! [1] »

C'est en effet dans le bois de *Coat-ann-drézenn* (bois des ronces), en la commune de Tréduder, au-dessus de la lieue de grève, au couchant, qu'était, comme je l'ai déjà dit, le quartier-général de la bande de Marc'haït Charlès. En l'année 1596, les troupes espagnoles firent une tentative pour les en déloger, mais en vain. —

[1] La famille Charlès existe encore dans le pays, et il y a une trentaine d'années on en voyait à Plouaret un descendant, homme d'une force herculéenne, et qui périt écrasé par toute une population dans un pardon des environs. Il se défendait avec avantage contre tous, quand un malin tailleur, se glissant jusqu'à lui, par derrière, coupa ses bretelles avec ses ciseaux. Aussitôt il s'embarrassa dans son pantalon, qui lui tomba sur ses pieds, et il fut accablé sous le nombre. On entassa sur son corps d'énormes pierres, pour l'empêcher de se relever.

« Le jour de l'Ascension de Notre-Seigneur, 23 mai 1596, les » Espaignols retournans de Landmeur et chasteau Primel, situé » en Plougasnou, estant venus de Blavez (Port-Louis) pour lever » le siége dudit Primel, assiégé par les royaulx, coururent les » paroisses circonvoisines, scavoir, Lanvellec, Ploufur, Plouaret, » Ploezelembre, Tréduder, Ploenevez, Loguivy-Ploecroix (Plou- » gras) et autres, et même ravagèrent la noblesse des dictes pa- » roisses et prenoient tous les bestails, tant cavalines que bestes à » cornes, etc... »

Dans une autre version de cette ballade, il est question de cette excursion des Espagnols dans le pays, ce qui permet d'en fixer la date vers 1596 ou 97.

D'après une autre ballade, que j'ai recueillie sur les lieux, et que je crois plus récente, il paraîtrait que Maria Charlès aurait succédé à Marc'haïl Charlès, sa mère peut-être, à la tête de cette même bande, et que les Rannou étaient ses principaux lieutenants. Le théâtre ordinaire de leurs exploits nocturnes était toujours la lieue de grève. Le nom de Rannou — qui, par lui-même, signifie *séries*, du mot *ranna*, diviser, partager, — est très-ancien et assez répandu dans le pays; c'était une espèce d'hercule ou de Gargantua breton, et aujourd'hui encore, quand on parle de quelqu'un doué d'une force extraordinaire, on dit communément : « *Fort comme Rannou.* » Entre autres traditions qui le concernent, je rapporterai la suivante, qui a été recueillie par G.-René Kerambrun.

Sa mère se promenait un jour au bord de la grève, en ramassant des coquillages. Tout à coup elle découvre une sirène, que la vague en se retirant, avait laissée à sec. La pauvre femme eut d'abord bien peur; elle prit la fuite. Mais ayant regardé de loin et voyant toujours cette étrange créature immobile à la même place, elle revint sur ses pas et se mit à la considérer d'assez près. Alors la sirène lui dit : — « Par pitié, venez à mon secours et ne me lais- » sez pas mourir ici. N'ayez pas de crainte, je n'ai jamais fait de » mal à personne; bien au contraire, par mon chant, j'avertis » les matelots de la présence des écueils. » — La pauvre femme avait l'âme bonne. Elle vint au secours de la sirène, et l'aida à

regagner les flots. Alors celle-ci lui dit : — « Que veux-tu que je » fasse maintenant pour toi? Je suis puissante, demande quelque » chose de possible, et tu seras satisfaite. — Eh ! bien, j'ai un fils » à la mamelle : fais qu'il soit le plus fort et le plus vaillant des » hommes. » — La sirène plongea dans la mer, et reparut quelques minutes après, portant à la main une conque pleine d'une liqueur semblable à du lait. — « Tu donneras ceci à boire à ton » fils, dit-elle; mais prends bien garde d'en répandre une seule » goutte. »

Néanmoins, la femme, de retour chez elle, n'osa pas faire prendre ce breuvage à son fils, avant d'en avoir fait l'essai. Elle en donna donc à son chat; et, ne remarquant sur cet animal aucun effet qui pût l'inquiéter, elle donna le reste à son fils.

Le petit Rannou et le chat ressentirent bientôt la puissance du philtre magique. Le chat devint si grand et si fort qu'il fallut l'attacher à un rocher avec une chaîne de fer. Quant à Rannou, à l'âge de neuf ans, il cassait avec ses mains sept fers à cheval réunis, et jouait aux osselets avec d'énormes rochers. A douze ans, il avait déjà dix pieds de haut : c'était un prodige. Mais, dès cette époque, il y eut en lui un affaissement subit : sa grande force disparut et une caducité précoce brisa ses membres, à cet âge où les autres hommes commencent à peine de se développer. Le peu de confiance de la mère avait tout perdu : il fallait à Rannou la potion entière pour être un héros, et il est resté, dans la tradition, comme le symbole d'une force extraordinaire, mais incomplète.

Que de destinées manquées ainsi, parce qu'on a négligé quelques gouttes du philtre de la sirène!

F.-M. Luzel.

(La suite au prochain numéro.)

TRADITIONS POPULAIRES DES BRETONS.

LA LÉGENDE DE SAINT-GUEN.

On voit, au bord de la route de Vannes à Locminé, entre les villages de Saint-Guen et de Ker-Ker, une maison moderne, bâtie en briques et en tuffeaux, dont la blanche façade se montre au-dessus des vieux murs de l'ancien enclos des moines. Le contraste est d'autant plus frappant et l'on peut dire, je pense, pittoresque, que ces murailles lézardées sont recouvertes d'un sombre manteau de ronces et de lierre. De l'ancien prieuré, dont la chapelle était dédiée à saint Guen[1], et qui dépendait de la célèbre abbaye de Prières, il ne reste, outre les vieux murs dont nous avons parlé, que la porte à ogive de la chapelle, conservée pieusement dans l'aménagement du nouveau jardin. Tout auprès se trouvait, dit-on, le cimetière du prieuré. C'est là que *reviennent* parfois, durant les nuits d'automne, des ombres de moines errants sur leurs anciens domaines plus ou moins profanés. Mais il est une autre apparition, que les anciens ont vue jadis et plus fréquemment dans les mêmes lieux. Nous allons en raconter la légende :

Déjà depuis longtemps, le prieuré de Saint-Guen avait été abandonné comme monastère, lorsque éclata la Révolution[2]. Ses débris étaient tombés entre les mains d'un bourgeois qui songeait unique-

1 Saint Gwénolé, ou Gwenn-ael (l'ange blanc).

2 Nous ne prétendons faire ici ni archéologie, ni histoire sérieuse, mais seulement un pur récit légendaire. — *On dit* aussi que Saint-Guen avait été transformé en maison de plaisance de l'évêque de Vannes.

ment à en tirer le meilleur parti possible, en y faisant du jardinage ou de l'agriculture. La chapelle menaçait ruine; et comme la bourse du nouveau propriétaire ne lui permettait pas sans doute d'y faire de réparations, il manifesta l'intention de démolir le saint édifice. En vain les pieux habitants des villages voisins, inspirés par le saint patron, vinrent-ils supplier le bourgeois de respecter l'antique chapelle, lui disant que cette profanation serait punie tôt ou tard; car il devait être écrit, en quelque endroit, que celui qui renverserait le toit de Gwénolé, périrait infailliblement dans l'année. Pourtant le bourgeois (il se nommait Kormalo, tailleur de son état, et boiteux par-dessus le marché), le bourgeois se sentit d'abord un peu troublé dans son projet téméraire; mais sa moitié de ménage se moqua de ses scrupules, tout en barattant son lait de beurre; et, de plus, comme notre tailleur était passablement rusé, selon l'habitude des gens de sa profession, il se dit que la prédiction de mort ne saurait l'atteindre, puisque ce ne serait pas lui, mais bien les maçons qui porteraient sur la maison du saint le marteau démolisseur. C'était, hélas! une de ces pensées *accommodantes* que le malin esprit sait inspirer à des gens souvent plus simples que méchants.

Voilà donc notre boiteux qui, par une soirée de novembre, s'en va, clopin-clopant, trouver un maçon de Vannes, lequel demeurait en un bouge, auprès de la porte *Poterne*, non loin de la *sinistre* Garenne[1]. Le temps était noir et pluvieux. Le vent faisait craquer sourdement les grands arbres de la colline. Le ruisseau, changé en un petit torrent, roulait en gémissant ses eaux troublées jusqu'à la mer, qui, haute ce soir-là, battait la base des murailles du vieux château de l'Hermine et de la tour du Connétable[2]; et chaque fois que des lames, soulevées par le vent, venaient se briser contre les rochers, des voix sinistres semblaient sortir de la mer et disaient au bourgeois audacieux :

— Retourne, retourne!! — Ou bien : Va-t-en, maudit, va-t-en!!!

Mais notre homme, soit qu'il eût une conscience bronzée, soit

1 Promenade de Vannes, solitaire et délaissée, où eurent lieu les exécutions des émigrés, après le désastre de Quiberon.

2 La tour où Clisson fut enfermé par Jean de Montfort.

qu'il se souvînt des remontrances de sa douce moitié; — et, disons-le en passant, la ménagère avait la réputation d'une avare endurcie, qui mettait singulièrement d'eau dans le lait qu'elle vendait au marché de Vannes; — notre homme donc continua son chemin; puis étant arrivé, trempé, essoufflé, grelottant, devant la porte du maçon, il frappa plusieurs coups :

— Qui va là? qui frappe si tard? dit une voix de l'intérieur.

— C'est moi, compère, fit le tailleur, moi, Kormalo de Saint-Guen.

— Allez au diable, Kormalo de Saint-Guen, et revenez demain : votre femme nous a vendu ce matin du lait qui a tourné et qui avait diantrement goût d'eau!

— Serait-ce possible? corne du diable!.. ouvrez tout de même, compère, je vous *revaudrai ça*. Ouvrez donc vitement, car il fait pluie et froid et j'ai de l'ouvrage à vous donner; cela fera passer le goût du lait.

— A la bonne heure.

Et la porte vermoulue tourna en grinçant sur ses gonds. Le bourgeois entra dans la pièce enfumée où le maçon était en train de manger, au coin d'un piètre feu, une écuellée de soupe au pain noir. Une pauvre femme, à l'air misérable, allait et venait en trébuchant dans l'ombre, que les tisons presque éteints ne pouvaient guère éclairer.

Kormalo s'approcha du foyer.

— Bon appétit, maître Mahéo, dit-il en s'asseyant sur le banc en face; comment ça va-t-il *par chez vous?*

— Heuh! fit l'autre, les temps sont durs et le *gagne*, petit.

— Allons, compère, faut du courage en ce monde, corne du diable! Je venais vous proposer une affaire.

La vieille ménagère, qui rôdait autour, s'arrêta sur ces mots et regarda de travers le bourgeois de Saint-Guen.

— Allons, femme, lui dit Mahéo, puisque nous avons à causer un peu, allume au moins une *pétrette* [1].

— C'est guère la peine, marmotta la vieille, tout en fouillant le tiroir d'une table boiteuse où elle serrait ses chandelles, au milieu

1 *Pétrette :* petite chandelle de résine.

de débris d'oignons, de châtaignes, de bouts de ficelle, de morceaux de ferraille, de vieux clous, vieux couteaux, fourchettes édentées, etc., etc.

Quoi qu'il en soit, la chandelle de résine, soigneusement mouchée et fixée dans les serres d'une petite pince *ad hoc*, qui ornait le fond de l'âtre, projeta bientôt, en pétillant, sa triste lueur sur le sol humide.

— A la bonne heure, fit le tailleur; on peut jaser, à présent qu'on y voit presque clair.

— Vous disiez donc, patron, que vous aviez de l'ouvrage à donner au pauvre monde?

— Heuh! *un petit*, mon vieux. Voilà l'affaire en deux mots : ma femme dit que nous n'avons pas les moyens de mettre les couvreurs sur la chapelle de Saint-Guen, laquelle tient, avec son cimetière, trop de place dans le verger. C'est pourquoi nous avons résolu de la démolir...

— Est-il possible, sainte Vierge!!! s'écria la vieille femme, avec une telle explosion, qu'elle laissa tomber une écuelle fendue dont elle essuyait l'intérieur. Démolir la chapelle de Saint-Guen, où tant de gens ont obtenu *des grâces!* laisser sans abri un si grand saint!! Kormalo, vous n'êtes pas dans votre bon sens, ni vous, ni la Kormalo, pour sûr : vous avez eu *un sort*, Jésus-Maria!

Le tailleur, au premier moment, fut un peu bouleversé par cette apostrophe inattendue. Mais, au seul nom, au seul souvenir de sa femme, il sentit toute sa résolution lui revenir, et il reprit bravement :

— C'est pourtant bien décidé, corne du diable!

— Alors, j'espère que vous serez tout seul à la démolir, et surtout que mon homme ne s'en mêlera pas, car on sait qu'il y va de la vie et peut-être du salut, s'écria la bonne vieille en soufflant la *pétrette* qui s'éteignit. Puis elle se retira dans un sombre réduit ou cabinet obscur, dont elle referma la porte à grand bruit.

Il y eut un moment de silence et d'obscurité profonde. A la fin, Kormalo, assez mal à l'aise, soupira, toussa, souffla sur les tisons et reprit la parole pour se donner du courage :

— Bavardage de commères, que tout cela, dit-il; j'espère, au moins, camarade, que vous n'en croyez pas un mot?

— Je ne sais pas, fit l'autre.

— Allons, allons donc! vous me faites pitié! et puis... Et puis, vous ne risquez rien; je prends tout sur moi.

— Ah! en effet, c'est différent et je m'en vais le dire à ma femme.

— C'est inutile, corne du diable! vous en causerez tout à votre aise, quand je serai parti. Il se fait tard, compère, et ma femme qui est obligée de veiller là-bas, en attendant mon retour, pourrait me...

— Je ne dis pas non, car on sait que la bourgeoise n'est pas commode tous les jours; aussi, faisons nos conditions.

— C'est bien ce que je veux, l'ami : dès demain matin, vous démolirez la chapelle, vous et vos aides, maçons et couvreurs, et vous aurez les vieilles pierres à enlever, pour votre peine; plus votre *trempage*[1], pendant le temps du travail.

— Hein! patron, tout ça!... allons, vous plaisantez; vous y ajouterez bien les vieilles ardoises à emporter aussi?

— Allons, va pour les vieilles ardoises; mais que dira ma femme!

— Vous y mettrez bien encore la vieille charpente?

— Impossible, compère; ma femme compte là-dessus pour nous chauffer trois hivers durant; réfléchissez.

— C'est tout vu et bien vu, Kormalo; et puis vous me compterez, en sus, douze à quinze écus de bel argent pour les risques et pour mes aides. Hein! est-ce dit?

— Mahéo, vous voulez m'écorcher vif; et jamais ma femme...

— Au diable votre femme, et dépêchez-vous, car si la mienne revient avant que nous ayons *topé*, faudra déguerpir et laisser Saint-Guen à sa place.

— Allons, c'est dur, c'est bien dur, pour un pauvre homme. N'importe, topez-là, pour... pour onze écus; mais vous nous rui-

1 *Soupe trempée.* Cela se dit le plus souvent en parlant du bouillon, le pain étant fourni par l'ouvrier.

nez, Mahéo; vous nous saignez aux quatre membres, et faudra rudement grelotter l'hiver prochain pour rattraper ça.

Vlan! La lourde main du maçon retomba dans celle de son digne compère. Aussitôt, ils levèrent la séance, et Kormalo reprit la route de Saint-Guen, sous un temps d'enfer. Chemin faisant, il se disait :

— J'ai mis le maçon *dedans*, car il n'y a, dans toute la chapelle, ni ardoise, ni poutre qui ne soient vermoulues. De plus, je prétends bien, laisser à Mahéo tous les risques, à l'endroit de sa vie et de son âme...

Kormalo entendit, il est vrai, en passant sur le pont, comme des gémissements qui avaient l'air de dire : — Fourbe! fourbe! Malheur, malheur!! — Mais notre *kamm* [1], dont la conscience était aussi boiteuse que les jambes, enfonça son chapeau sur ses oreilles, afin de ne pas entendre, et continua de marcher en *cahotant* et en sifflant pour s'étourdir. Le misérable, à son arrivée à Saint-Guen, eut à subir, de la part de sa moitié, une algarade d'autant plus verte, que tout le lait de la journée avait *tourné* complètement. Enfin, après une élégie *touchante*, qui dura bien un grand quart d'heure aux dépens de son mari, la ménagère se consola en disant que, pendant trois semaines au moins, elle mettrait dans son lait encore plus d'eau que d'habitude, afin de rattraper *les pots tournés*...

— Vous auriez tort, lui répondit Kormalo, quand elle s'arrêta faute d'haleine, vous auriez grand tort; car on connaît trop vos *maleries*, si bien que c'est une des causes pour lesquelles Mahéo a été si *dur à la détente*.

— Mahéo est un sot, et vous un autre de l'avoir écouté, entendez-vous? Allez incontinent vous coucher, Kormalo, et ne raisonnez pas, ou je vais... Mais non, attendez un peu, fainéant, vous êtes toujours pressé, quand il s'agit de vous reposer. Voyons, allumez la vieille lanterne... Tenez donc la chandelle plus droite, sinon le suif coulera. C'est ainsi que vous prodiguez tout et que vous finirez par nous mettre sur la paille...

[1] *Kamm* signifie boiteux.

Kormalo voulut risquer un mot.

— Taisez-vous, bavard, reprit la ménagère, ne perdez pas ainsi votre temps en paroles inutiles. Prenez donc la lanterne et suivez-moi tout de suite. Allons promptement dans la chapelle enlever tous les morceaux de bois qui sont tombés de la charpente et rangés le long des murs. Ce sera toujours autant de gagné, pour compenser votre sot marché.

Kormalo alla donc quérir la vieille lanterne dans *le jar* (l'écurie); il y plaça la chandelle allumée et se dirigea, sur les pas de sa femme, vers la porte de la chapelle.

— Par les cornes du diable ! s'écria Kormalo en approchant, on dirait que saint Guen chante un *de profundis* dans sa niche. Ecoutez, femme, nous ferions peut-être mieux de rentrer au logis.

— Vous ne serez jamais qu'un poltron, répondit la femme; avancez donc et ouvrez la porte. Ne comprenez-vous pas que c'est le vent qui ronfle entre les ardoises et les lattes pourries?

Et ils entrèrent dans la chapelle, où quelques hibous effrayés se mirent à voleter en rond sous la voûte de planches qui, ainsi que le reste de l'édifice, menaçait ruine depuis longtemps.

— C'est égal, reprit le tailleur peu rassuré, j'aimerais mieux m'en aller d'ici.

— Oui, fainéant, quand je vous aurai mis un bon faix sur le dos... Allons, tenez-vous droit, si c'est possible; je vais vous charger; y êtes-vous?...

— Assez ! assez ! soupira le pauvre *kamm*, éreinté, jamais je ne pourrai porter tant de gros morceaux de bois jusqu'à notre hangar, surtout sans y voir clair.

— Allez toujours, dit l'impitoyable maraudeuse; je vais mettre la lanterne sur le pas de la porte; par ce moyen nous y verrons assez tous les deux.

— Et vous, femme, répondit le boiteux en gagnant péniblement la porte, sous le fardeau qui menaçait de l'écraser, faites bien attention à ce tas de bois qui est derrière l'autel; il est si penché que je crois qu'il va tomber.

— Allez donc, vous dis-je, et laissez-moi tranquille. Je vais vous

apprêter un second faix un peu plus *fonable* (copieux); ainsi revenez vitement.

Il y avait, en effet, au fond de la chapelle, un amas de débris provenant de l'éboulement de la tourelle. Kormalo réussit enfin à porter son bois dans le hangar et s'en revint piteusement. Il ne se pressait pas trop, le digne homme, et réfléchissait au marché qu'il avait conclu avec le maçon, lorsque tout à coup un grand bruit se fit entendre. Notre *kamm* épouvanté essaya, dit-on, de courir pour rentrer dans l'édifice; d'autres assurent, au contraire, qu'il n'y pénétra qu'avec précaution et après s'être assuré de l'état des lieux. Toutefois, il prit la lanterne que sa femme avait laissée auprès de la porte et s'avança dans l'intérieur. Il ne vit rien d'abord, tant la poussière était épaisse. Mais il entendit bientôt des cris étouffés qui avaient l'air de sortir de dessous la terre. Peu s'en fallut que le brave tailleur ne prît la fuite; mais, reconnaissant enfin son nom prononcé par la voix dolente de sa femme, il s'enhardit jusqu'à pénétrer au fond de la chapelle et vit alors que tout le grand tas de matériaux, décombres et pièces de bois, dont nous avons parlé, se trouvait renversé, pêle-mêle, derrière l'autel. C'était de là que sortaient les gémissements de la Kormalo :

— Miséricorde! j'étouffe.... Le fainéant va me laisser mourir.... — puis, elle ajoutait : — Seigneur! ayez pitié de moi!... je ne mettrai plus d'eau dans mon lait, si vous me laissez sortir d'ici!... A l'aide! à l'aide!

Notre *kamm*, qui avait compris toute la gravité de l'accident, ne pouvait ouïr ces jérémiades, car il courait déjà de son plus vite au village, pour y quérir assistance et main-forte. Les paysans voisins, réveillés par le vacarme, le suivirent enfin d'assez mauvaise grâce, et ce ne fut pas sans peine que l'on parvint à retirer la femme du tailleur de cette tombe anticipée. La malheureuse créature, sans doute par une punition du ciel, ne s'en releva jamais, à ce que l'on dit : elle était toute contusionnée, meurtrie, moulue; et, chose étrange (mais, hélas! trop commune en ce triste monde, où l'intérêt aveugle les humains), elle n'en fut que plus acharnée à la démolition du saint édifice, où elle avait failli trouver un tombeau.

Le lendemain matin, maître Mahéo, le maçon, arriva donc avec ses compagnons, et, avant le coucher du soleil, saint Guen, patron protecteur de ces lieux, saint Guen, endormi depuis plus de trois cents ans dans une douce béatitude, saint *Gwen-Ael*, le doux ange aux blanches ailes, n'avait plus de toit sur sa tête vénérable. Cependant lorsqu'ils virent tomber les derniers murs de la chapelle, de pieux habitants du voisinage vinrent enlever l'image vénérée et la transportèrent dans l'église de Saint-Patern de Vannes, où elle repose en paix.

La légende termine ainsi l'histoire de notre chapelle; seulement la tradition populaire, toujours équitable dans ses jugements, ajoute que Kormalo, le mauvais *kamm*, ayant poussé l'impiété jusqu'à défricher le cimetière, qui se trouvait au levant de l'édifice, fut *envoûté* avant la fin de l'année, et mourut misérablement. Sa femme traîna un peu plus longtemps, sans pouvoir cependant retourner dans son *jar*, traire ses vaches et baptiser son lait. Enfin, le maçon, démolisseur de Saint-Guen, périt aussi (affirment les anciens) de *mâle* mort, avant le retour de l'automne.

Depuis ce temps-là, il y a beaucoup de vieilles gens qui ont vu, la nuit, dans les ruines de la chapelle, errer des ombres, peut-être des âmes en peine : sans doute celles du vieux *kamm* et de son compère le maçon. Armés de pioches, ils semblent condamnés à fouiller le cimetière. — Est-ce le juste châtiment de leur impiété? Et dans la cour aussi, on a vu, maintes fois, revenir la Kormalo, penchée sur le puits, d'où elle s'efforce de tirer de l'eau, mais l'eau s'écoule sans cesse d'un seau sans fond.

On ajoute encore dans le pays qu'il en est ainsi de toutes les fermières qui, durant leur vie, ont osé *mettre de l'eau dans leur lait.*

E. DU LAURENS DE LA BARRE.

LES TRAGÉDIES DE ROBERT GARNIER

Robert Garnier, — né à la Ferté-Bernard en 1534, mort en 1590, — est le premier poète français, depuis la Renaissance, qui ait ce qu'on peut appeler un *théâtre*, c'est-à-dire un ensemble de pièces assez étendu pour permettre de juger sous toutes ses faces le génie de l'auteur et d'apprécier en pleine connaissance de cause son système dramatique. Jodelle, dans ses trois pièces, qui ne sont que des essais, a bien pu ne pas nous donner la mesure complète de son talent. Il en doit être autrement de Robert Garnier, qui nous en a laissé huit, dont une tragi-comédie et sept tragédies, composées dans l'espace de douze ans, de 1568 à 1580.

Trois de ces tragédies, savoir : *Hippolyte*, *Antigone* et *la Troade*, sont empruntées à l'histoire des temps fabuleux de la Grèce; trois autres à l'histoire romaine, — *Cornélie*, *Porcie*, et *Marc-Antoine;* — la dernière, *Sédécie* ou *les Juives*, à l'histoire du peuple hébreu. Les trois premières de ces pièces sont imitées des anciens, les quatre autres sont de l'invention de Garnier. — Pour la tragi-comédie — *Bradamante*, — tirée de la légende chevaleresque, nous en parlerons séparément, d'autant que Garnier est le véritable créateur de ce genre de drame, circonstance trop peu remarquée jusqu'ici, et qui constitue pourtant la plus grande originalité et peut-être le premier mérite de ce poète.

Dans la tragédie, Garnier a calqué les formes du théâtre antique,

et surtout celles de Sénèque, à l'imitation duquel il s'est appliqué principalement. C'est assez dire que chez lui, l'action dramatique, comme on l'entend aujourd'hui, est presque toujours ou faible ou nulle.

Garnier prend pour sujet un événement célèbre, quelque grande catastrophe de l'histoire ou de la fable. Il introduit sur la scène les principales victimes de cette catastrophe, leurs parents ou amis, et les fait lamenter leurs infortunes en de longs monologues, interrompus de loin en loin par un confident, une nourrice ou un autre subalterne, qui ne parle que pour donner la réplique et fournir aux héros l'occasion de recommencer leurs discours et de nous présenter leurs plaintes sous une nouvelle forme, avec de nouveaux développements. Les événements ne se passent presque jamais sur la scène, mais on en est informé par des messagers qui viennent, souvent de fort loin, en faire de longs et pompeux récits, que les intéressés écoutent avec un calme et une patience des plus méritoires.

Le dialogue proprement dit est rare; il est rare surtout qu'il ait, quand il se produit, un caractère dramatique, c'est-à-dire qu'il soit vraiment un combat de passions et de sentiments opposés, capable d'influer par son résultat sur la marche de l'action et d'amener quelque péripétie. Les deux interlocuteurs ont plutôt l'air de deux logiciens dont chacun défend sa thèse avec l'ardeur qu'on peut mettre dans les discussions de l'école, moins pour convaincre son adversaire que pour montrer ses propres ressources, en ayant bien soin d'ailleurs d'enfermer chacun de ses arguments dans la mesure d'un simple alexandrin. Car c'est un des caractères presque constants de ces sortes de scènes, que chacun des personnages ne prononce pas plus d'un vers de suite : système qui, en resserrant la pensée dans les bornes d'une concision extrême, lui donne parfois une force imprévue et étonnante, mais qui a le tort, quand il est trop prolongé, de communiquer au dialogue un tour affecté; les deux interlocuteurs ne semblent plus alors converser ensemble, mais faire une partie de volant.

A la fin de chaque acte, souvent même pendant la durée des actes, le chœur vient, à la manière antique, débiter des chants lyriques plus ou moins appropriés aux circonstances.

Le plus grand tort des personnages de Garnier est d'être presque toujours purement passifs : ils parlent beaucoup, mais ils agissent peu, et, du reste, ils ne peuvent à peu près rien sur la marche des événements. Parfois, au contraire, il en fait figurer d'autres qui peuvent trop, parce qu'ils peuvent tout, parce que tout dépend de leur volonté, et que leur volonté est d'ailleurs si évidente et si bien connue d'avance, qu'on ne peut plus s'intéresser aux efforts qui, en pure perte, seraient tentés pour la changer.

Avec un pareil système on conçoit trop bien que l'action dramatique fait défaut, ou ne présente qu'un très-médiocre intérêt. Mais Garnier se relève par la force et par la noblesse du style, par la grandeur des pensées, la hauteur des sentiments, par un tour mâle, fier, énergique, qui souvent, je l'avoue, tombe dans l'enflure, mais qui plus d'une fois aussi monte à l'héroïque, au sublime même, et laisse entrevoir des lueurs d'un vrai génie.

C'est dans ses quatre tragédies originales, — j'entends dans celles dont Garnier n'a pas emprunté le sujet au théâtre antique, — que ses défauts et ses qualités s'accusent avec plus de relief. *Cornélie, Porcie, Marc-Antoine* et *les Juives* ne sont guère, si l'on veut, que des élégies à personnages, mais ces personnages y parlent avec une hauteur d'accent, qui souvent n'est pas indigne de Corneille, et qui se retrouve plus rarement dans *Hippolyte*, *Antigone* et *la Troade*, moins faibles d'action que les quatre autres.

Garnier donna la première d'entre elles, *Porcie*, en 1568, à l'âge de trente-quatre ans ; puis, après un repos de cinq années, parurent successivement, en 1573, *Hippolyte*, que quelques-uns regardent comme son chef-d'œuvre, et, en 1574, *Cornélie*. Nouveau repos de quatre ans, suivi d'un second réveil plus fécond que le premier, puisqu'en trois années seulement notre poète publia coup sur coup ses cinq autres œuvres, savoir, en 1578, *Marc-Antoine* et *la Troade*, — en 1579, *Antigone*, — en 1580, *les Juives* et *Bradamante* [1]. Si Garnier a composé depuis lors quelque poésie drama-

[1] Ces dates sont empruntées à la *Bibliothèque du théâtre français* du duc de la Vallière. — Dans leur consciencieuse *Histoire du théâtre français* (t. III, p. 370), les frères Parfait indiquent, pour les quatre dernières pièces, des dates un peu

tique, il n'en est rien venu jusqu'à nous. Tout ce que nous ont laissé les dix dernières années de sa vie (1580 à 1590) se réduit, si je ne me trompe, à une élégie, fort belle d'ailleurs, sur la mort de Ronsard, en 1586.

Nous ne suivrons pas, dans l'examen du théâtre de Garnier, l'ordre chronologique, qui nous semble ici de peu d'importance. Mais nous diviserons ses tragédies en deux groupes, celles que nous avons appelées *originales* et celles qui sont *imitées*, et nous commencerons par les premières.

Dans ce groupe, il en est trois, — *Cornélie*, *Porcie* et *Marc-Antoine*, — qui forment ce que l'on nommerait de nos jours une trilogie, en ce sens que ces trois pièces résument et comprennent entre elles l'histoire tragique des deux triumvirats, ou simplement, si l'on veut, de Jules-César et de son neveu Octave. La transformation de la république romaine en monarchie impériale fut l'œuvre de trois batailles à jamais célèbres : Pharsale, triomphe de César sur Pompée; Philippes, triomphe d'Octave et d'Antoine sur les derniers défenseurs de la liberté, Brutus et Cassius; Actium, triomphe d'Octave sur Antoine. *Cornélie* a pour sujet la défaite des Pompéiens, *Porcie* la défaite des derniers républicains, et *Marc-Antoine* celle d'Antoine.

Il semble donc que le génie de Garnier, livré à ses propres inspirations, se délectait, comme plus tard celui de Corneille, à ces mémorables scènes de l'histoire romaine. C'est par là que nous commencerons de l'étudier.

CORNÉLIE.

La Cornélie de Garnier, comme celle de Corneille, est la fille de Métellus Scipion, qui, veuve du jeune Crassus fils du triumvir, devint la femme de Pompée.

Au moment où la scène s'ouvre, Pompée a été vaincu à Phar-

différentes. Selon eux, *la Troade* est de 1579, *Antigone* de 1580, *Bradamante* de 1582, et *les Juives* de 1583.

sale, il a été tué en trahison, sous les yeux mêmes de sa femme, au moment de prendre terre en Egypte, par deux affidés du roi Ptolémée. Cornélie, après ce massacre, est revenue à Rome pleurer ses malheurs. Mais il lui reste à la fois une appréhension et une espérance. Après Pharsale, son père Scipion s'est jeté, avec quelques troupes en Afrique, où ayant rallié Juba, roi de Mauritanie, et plusieurs autres chefs pompéiens, il a fini par former une grosse armée, contre laquelle César, vainqueur de l'Egypte, a dirigé ses forces. A Rome, on attend à chaque instant des nouvelles de la bataille qui doit ou a dû se livrer et dont l'issue, heureuse ou funeste, rendra au peuple-roi sa liberté native ou lui rivera au col définitivement le joug de la servitude. Cornélie, on le sent, attend avec plus d'anxiété que personne; l'intérêt public, chez elle, se double d'un intérêt domestique et personnel : cette journée suprême ne peut manquer ou de venger ses malheurs encore saignants ou d'en combler la mesure.

Pourtant ce n'est pas Cornélie qui ouvre la scène, c'est Cicéron, qui, dans un monologue de 150 vers, déplore les désastres causés à Rome par les guerres civiles, dont le dernier résultat aura été de rétablir la tyrannie. C'est à tort que l'on reprocherait à Garnier de débuter par un hors-d'œuvre; malgré le titre de sa pièce, le sujet qu'il a voulu traiter, incontestablement, ce sont les malheurs de Rome, la chûte de la république et de la liberté, plutôt que les infortunes privées de Cornélie. Il doit donc effectivement commencer par le tableau des misères publiques, et, disons-le, concevoir ainsi son sujet, c'est l'agrandir.

Il y a d'ailleurs de beaux accents dans ce monologue de Cicéron; nous en citerons quelques vers :

Rome, hélas ! que te sert d'assujettir le monde ?
Que te sert d'ordonner de la terre et de l'onde ?
Que te sert d'enfermer sous le pouvoir latin
L'aquilon, le midy, le couchant, le matin,
Et que le blond soleil, quelque part qu'il pourmène
Son char étincelant, trouve l'aigle romaine, —
Puisque ce grand empire à tes enfants ne sert
Que d'alléchante amorce à l'orgueil qui les perd?...

Tu es comme un navire errant en haute mer,
Lorsque la bise fait les vagues escumer;
Tu roules perilleuse, et le vent qui te berce
Deçà delà flottante, à demi te renverse.
Ton mât est tout brisé, tes voiles abattus,
Tes costez entr'ouverts, de rames devestus...
Regarde que de rocs lèvent sur toy le front :
Si tu les vas heurtant, ils te mettront en fond,
Dépouille de Neptune, et jouet miserable
Des Glauques et Tritons au cœur impitoyable. —
.....

Nous avons subjugué Carthage et la Sicile,
Nous avons presque fait tout le monde servile,
Pour le seul appétit de commander partout,
Rome et la terre ensemble ayant un mesme bout;
Et ores nous vivons despouillez par un maistre
De la liberté franche où nous soulions tous naistre;
Ores le joug pesant, dont nous faisions courber
La teste d'un chacun, vient dessus nous tomber!

Cicéron se taisant, le chœur s'associe à ses pensées par un chant dont voici la première strophe :

Sur ton dos, chargé de misères,
Des Dieux la coléreuse main
Venge les crimes que tes pères
Ont commis, ô peuple romain!
Et si, pour détourner l'orage
Qui pend sur tes murs menacés,
Les Dieux n'appaises courroucés,
Ton malheur croistra davantage.

Ce chœur et le monologue de Cicéron forment tout le premier acte.

Au commencement du second, Cornélie paraît, déplore ses malheurs, appelle la mort à son aide :

O vous, Dieux qui régnez au silence profond
Des effroyables nuits où les trespassez vont,
Dieux qui, par les manoirs des ombres languissantes,
Entre les pleurs, les cris et les plaintes sonnantes
Exercez vostre empire, ô Dieux, maistres de tous,
Prenez, prenez mon âme et la tirez à vous!...

Las ! tu devois mourir, tu devois, Cornélie,
Rompre le fil sacré dont la Parque te lie
Quand Crasse, ton mari, sur la fleur de ses jours
Emporté de Bellone, emporta tes amours !...

Depuis lors, en effet, elle a été, pour tous ceux à qui s'est liée sa destinée, un mauvais génie, un démon d'infortune ; c'est elle qui a causé tous les malheurs de Pompée, ce grand héros, d'abord si heureux, si florissant.

Cicéron s'efforce de modérer sa douleur, en lui représentant que les plus grands malheurs ne peuvent durer toujours, et que les vicissitudes mêmes de la fortune présagent aux malheureux un meilleur sort; pour mieux distraire la pauvre affligée il orne ses moralités de riantes images :

Après l'hyver glacé le beau printemps fleuronne,
L'esté chaud vient après, après l'esté l'automne,
Et jamais constamment l'influence des cieux
Soit bonheur soit malheur ne verse en mesmes lieux.

Il cite des exemples et il prend les plus prochains ; lui qui parle, il a vu Rome esclave sous Marius et sous Sylla, mais cette servitude n'a pas duré et bientôt la république a recouvré sa liberté. Cornélie l'interrompt :

Les bons Dieux pourront bien remettre en liberté,
Si tost qu'ils le voudront, nostre pauvre cité;
Mais las ! ils ne sçauroient, en eussent-ils envie,
Ranimer à Pompée une seconde vie !

CICÉRON.

Pompé n'est regrettable : il n'eust pu mieux mourir
Qu'avecque son pays, qu'il voulut secourir.
Il avoit tant de fois cherché, par les alarmes,
Une si belle mort, endossé de ses armes....
Quand, plein d'ans et d'honneurs, il vint jeter son corps
Comme un mur de défense ou comme une barrière
Pour le salut douteux de la ville empérière.
Il est mort bienheureux ! Je pense qu'à grand tort,
Envieux de son bien, nous regrettons sa mort.

CORNÉLIE.

Las ! mon deuil seroit moindre, et les larmes fécondes,

Qui tombent de mes yeux comme de larges ondes,
Se pourroient estancher, si entre les combats
Il eût, le fer au poing, acquis un beau trépas,
Couché sur un monceau de hazardeux gens d'armes,
Ouvert d'une grand' playe au travers de ses armes,
Dans le flanc, dans la gorge, et dégouttant, parmi
Son héroïque sang, du sang de l'ennemi.
Mais il est mort, ô ciel! non en une bataille,
Non la pique en la main au haut d'une muraille,
Défendant quelque brèche; hélas! non, il est mort
Traîtreusement meurtri sans belliqueux effort....
Je l'ay vu, j'y estois!... et presque entre mes bras
Il sentit le poignard et tomba mort à bas!

Je ne sais si je me trompe, mais ce *Je l'ai vu, j'y étais!* me semble ici un très-beau mouvement.

Plus loin, Cornélie continuant à implorer la mort comme un soulagement à ses malheurs, Cicéron lui dit :

Un magnanime cœur des malheurs ne se plaint.

CORNÉLIE.

Un magnanime cœur ne peut vivre en servage.

CICÉRON.

Nul humain accident ne dompte un grand courage.

CORNÉLIE.

Ce n'est par lâcheté ni par faute de cœur
Qu'on recourt à la mort pour sortir de langueur...
Non, non: il faut mourir, il faut d'une mort brave
Frauder nostre tyran pour ne luy estre esclave.

N'est-ce pas déjà là le ton des Romains de Corneille?

Ce dialogue achevé, le chœur reprend quelques-unes des pensées exprimées par Cicéron et développe entre autres cette idée, que tout sur la terre est réglé par l'influence des astres et, comme le cours même des astres, sujet à de périodiques révolutions :

Rien de durable ne séjourne,
Toute chose naît pour périr,
Et tout ce qui périt retourne
Pour une autre fois refleurir.

Au début du troisième acte, qui est censé séparé du précédent, par l'intervalle d'une nuit, Cornélie reparaît sur la scène et entretient le chœur de ses craintes sur le sort de son père : le chœur s'efforçant de la rassurer, elle essaie de justifier ses tristes pressentiments par le récit d'un songe qu'elle vient de faire, où Pompée lui a prédit de nouveaux désastres. Comme c'est là assurément l'un des premiers songes tragiques produits sur la scène française — qui depuis, hélas ! en a tant ouïs, — on ne sera peut-être pas fâché d'en voir ici quelques traits.

Cornélie raconte donc que, vers l'aube, le sommeil ayant enfin triomphé de ses chagrins et de ses soucis, elle a cru voir se dresser au bord de son lit la figure de Pompée,

Pâle et tout décharné, non tel qu'il souloit estre
En triomphe porté parmi le peuple-maître,
Lorsque dedans un trône il voyoit à ses piés
Les rois de gros cordeaux contre le dos liés.
Il estoit triste, affreux, les yeux creux, et la face,
La barbe et les cheveux oints de sang et de crasse;
Un linceul tout sanglant sur son dos s'estendoit
Qui jusques aux talons déchiré lui pendoit.

Il me parla ainsi, continue-t-elle :

« Vous dormez, Cornélie, et votre père et moy
Vous devrions[1] émouvoir d'un tendre et saint émoy;
Veillez, ma douce vie, et à nos tristes bières,
Pitoyable, rendez les amitiés dernières.
Un sort pareil au nostre attend mes pauvres fils !... »
Il se tut, — et soudain une horreur frissonnante,
Une froide trémeur dans mes veines se plante,
M'arrache le sommeil. Ma bouche ouverte fut
Par trois fois pour crier; mais onc crier ne put.
Je me dresse la teste, et mes deux bras je rue
Pour cuider l'embrasser; mais l'ombre disparue
Me frauda tromperesse, et l'accolant souvent,
Je me trouvay toujours n'accoler que du vent.

Je ne cite pas ces vers comme bons, mais simplement comme curieux; je les cite même volontiers comme faibles afin d'éviter

[1] On ne comptait alors ce mot que pour deux syllabes.

le reproche de ne vouloir montrer ici que les beaux côtés de Garnier.

Le chœur répond, comme on fait en pareil cas, que les songes ne sont que mensonges; Cornélie peu convaincue se retire, et Cicéron reparaît. Il sait, lui, le résultat de la bataille livrée en Afrique; il sait que Scipion et Juba ont été mis en déroute devant Thapse; que Scipion, s'étant jeté ensuite dans un vaisseau pour gagner l'Espagne, a été poussé par la tempête sur la côte d'Hippone, assailli par la flotte de César, et que pour échapper aux mains de son vainqueur, il s'est frappé de son poignard et précipité sanglant dans la mer. Aussi à ce coup Cicéron désespère-t-il complètement de la fortune et de la liberté romaines; tout éperdu il s'écrie :

Donc, ô royne du monde, ô ville, qui estends
Tes bras victorieux jusqu'aux sillons flottans
Du vieillard Océan, qui tes victoires pousses
Des déserts de Lybie aux Scythes porte-trousses, —
Tu es assujettie et portes, à ce coup,
Sur ton col orgueilleux un miserable joug !
Tu sers, superbe Rome ! et la terre, arrosée
De ton beau sang, se rit de te voir maîtrisée.
Tu as tout subjugué, tout dompté, — mais la main
Des Dieux, plus forts que toy, rend ton ouvrage vain !
Tu iras desormais la main au dos liée,
La teste contre bas de vergogne pliée,
Devant le fier vainqueur, — et ton rebelle enfant,
Le diadème au front, te suivra triomphant.
Tes chefs si courageux, et de qui la vaillance
Jointe avec si bon droit levoit nostre espérance,
Sont morts atterrassez, pasture des oiseaux,
Pasture des poissons qui rament sous les eaux.
Scipion est occis, et Caton, et Pétrée,
Et Vare, et Jube, roi de la More contrée....

Que servirait désormais de continuer la lutte ?

César, comme un grand feu, indomptable surmonte
Les hommes, les vaisseaux que Rome luy affronte;
Rien ne le peut combattre, et nostre vain labeur
Ne luy est que louange et à nous que malheur.
C'est toy, Rome, qui l'as nourri trop indulgente,
Et qui luy as armé la dextre si puissante,
Qu'il lève maintenant, parricide, sur toy !....

Tout ce morceau est certainement d'une grandeur de style et d'une fermeté de ton peu communes. Ce qui vaut moins, c'est de trouver, immédiatement après le dernier vers qu'on vient de lire, cette comparaison qui concerne Rome et César :

Comme un simple paysan, qui de fortune trouve
Des louveaux en un bois au desçu de la louve,
Les massacre soudain, fors un tant seulement
Qu'il emporte et nourrit pour son esbatement;
Avecque ses aigneaux aux pastis il le mène,
Il l'estable avec eux comme une beste humaine,
Le traite tendrement : mais luy, grand devenu,
Au lieu d'avoir le bien du berger reconnu,
Une nuit qu'il s'avise, estrangle insatiable
Tout le foible troupeau, puis s'enfuit de l'estable.

Ce n'est pas que ces vers soient mauvais, ils seraient de mise dans une narration épique, peut-être même — vu la nature du sujet — dans un poème bucolique. Mais tout le monde sent qu'ils ne sont nullement du style dramatique, parce qu'on n'admettra jamais qu'un personnage assez fortement ému par un événement pour en venir à épancher son émotion dans un monologue, puisse prendre le temps d'inventer une comparaison aussi longue, aussi suivie, aussi bien construite, qui, d'ailleurs, dans un dialogue serait encore certainement moins naturelle. Cependant Garnier en a beaucoup de ce genre, et si j'ai cité celle-ci, c'est pour donner un exemple de cette faute de goût, trop répétée chez lui pour ne pas tenir à un vice de son système, qui ne distinguait point assez le ton de la tragédie de celui de l'épopée.

Mais, quelques vers plus loin, ajoutons-le, Garnier prend bien sa revanche dans cette apostrophe à César, qui clôt le monologue de Cicéron :

Que s'il nous reste encor quelque mâle vigueur,
Si nous avons encor quelque sang dans le cœur,
Tu ne te vanteras longtemps de tes conquêtes,
Tu ne tiendras longtemps le joug dessus nos têtes,
Longtemps dans nostre sang tu ne te baigneras :
Je prévoy que bientôt tu le revomiras !... [1].

1 Comme je ne prétends point faire une apologie de Garnier, je ne puis cacher que sa manie de comparaison lui inspire ici deux vers d'un mauvais goût déplorable

Penses-tu dominer ? penses-tu estre roy
De tant de gens vaillans aussi nobles que toy ?
Penses-tu que l'on ait une âme si bastarde
De te voir régner maître, et qu'on ne la hazarde ?
Il me semble déjà voir dedans mille cœurs
La honte, la douleur, le despit, les rancœurs,
Le fiel enflé de rage, et déjà mainte épée
Traite pour dégager la franchise usurpée, —
Et ton corps, déchiré de cent poignards aigus,
Immoler à nos chefs par ta force vaincus !

Qu'au lieu de figurer dans un monologue, ces vers soient adressés à César par un patriote romain, navré, indigné du triomphe insolent de la tyrannie, et vous croirez volontiers entendre Corneille lui-même.

Cicéron ayant quitté la scène, on y voit entrer Philippe, affranchi de Pompée, qui rapporte respectueusement à Cornélie les cendres de son époux. La vue de cette urne funèbre exaspère la douleur de l'héroïne, qui demande avec amertume si les dieux font jamais justice aux hommes ; et sur ce que Philippe, qui la veut consoler, l'en assure, elle s'écrie :

César vit toutefois !

PHILIPPE.

Le mérité supplice
Ne suit incontinent après le maléfice,
Et souvent les grands dieux gardent expressément
Les hommes scélérats pour nostre chastiment,
Puis, s'en étant servis, rendent avec usure
Le guerdon de leur crime et de leur forfaiture.

CORNÉLIE.

C'est l'espoir qui nourrit mes jours infortunés :
Sans cela, dès longtemps ils fussent terminés.
J'espère que bientost les Dieux, las de l'esclandre[1]
Qu'il fait journellement, broyront son corps en cendre,

et qui font une tache aussi imprévue que fâcheuse au milieu de cette belle et virulente invective : « Ce sang, tu le revomiras, dit-il,

Comme un vilain mastin, qui de charogne infette,
S'est tant farci le sein qu'il faut qu'il la rejette.

[1] *Esclandre*, forme française primitive du latin *scandalum*, a ici précisément la signification de notre moderne *scandale*.

— Si dans Rome trop lâche il ne se trouve aucun
Qui venge d'un poignard le servage commun.
Non ! je verray bientost — Dieu m'en fasse la grâce ! —
Son corps souillé de sang étendu dans la place,
Ouvert de mille coups, et le peuple à l'entour
Tressaillant d'allégresse en bénira le jour.
Alors vienne la mort, vienne la mort meurtrière,
Et m'ouvre l'Achéron, infernale rivière, —
J'y descendray joyeuse, ayant, ains que mourir [1],
Obtenu le seul bien que je puis requérir !

Philippe s'efforce en vain de modérer cette explosion de douleur et de haine légitime ; à bout de voie, il en vient à balbutier que César exaspéré, s'il apprend les sentiments de Cornélie, pourrait bien la faire périr dans les plus cruels tourments ; il faut voir alors comme elle éclate :

Qu'il m'applique le feu,
Me fasse dépecer les membres peu à peu,
Me consume de faim, me gesne, me torture,
M'abandonne aux lions !... Il n'y a mort si dure
Qui me bourrelle tant que de vivre — et le voir
Triomphant de nos maux en suprême pouvoir !

N'y a-t-il donc pas là encore un écho anticipé de Corneille ?

Le pauvre Philippe, voyant qu'il n'avance à rien, cède la place au chœur qui, pour clore le troisième acte, célèbre dans ses chants les éternelles vicissitudes de la fortune :

Instable en nos prospérités,
Instable en nos adversités,
De nous elle se joue,
Qui tournons sans cesse, agités,
Au branle de sa roue.

ARTHUR DE LA BORDERIE.

(La suite au prochain numéro.)

[1] Avant de mourir.

LA SŒUR DE DU GUESCLIN.

Du Guesclin avait une sœur, digne de son frère, et qui aurait pu être une vaillante amazone, si — douce avec un cœur de lion — elle n'eût préféré, aux chevauchées guerrières, la vie paisible du cloître. Néanmoins, elle eut occasion de prouver, au moins une fois, son courage. Voici l'histoire.

Julienne, c'était son nom de baptême, Julienne du Guesclin, au temps de la plus grande fureur de la guerre de Bretagne, forcée de quitter son couvent, avait trouvé un asile à Pontorson auprès de Tiphaine Raguenel, femme de l'illustre capitaine. La maison qu'elles habitaient avait, paraît-il, ses fenêtres sur le rempart. Or, une nuit, Julienne s'éveillant en sursaut, par suite d'un rêve étrange, entend au-dessous de la fenêtre un sourd murmure de voix et un bruit d'armes. Doucement elle se lève, pour ne point éveiller Tiphaine qui dormait près d'elle, et s'élance vers la fenêtre. Alors, aux vives clartés de la lune dont les rayons tombaient en plein sur les créneaux, elle voit dressée contre la muraille une haute échelle, sur laquelle montaient des soldats qu'elle reconnaît pour anglais. Sans s'étonner, Julienne regarde autour d'elle et aperçoit, pendue à la muraille, une de ces grandes épées que son frère affectionnait. Elle s'en saisit, et retourne à la fenêtre qu'elle ouvre quand déjà le premier des assaillants faisait voler en éclats les vitraux. Un terrible coup d'épée le fait choir en arrière, entraînant avec lui deux de ses compagnons qui se noient dans le fossé. Les autres, épouvantés, au lieu de continuer de monter, se hâtent de descendre, d'autant mieux que, l'alarme étant donnée dans le château, ils voient les créneaux se garnir de défenseurs. Le capitaine anglais, un brave chevalier qui avait nom Felleton, donne, quoique à regret, le signal de la retraite.

Comme le lion qui a manqué sa proie et ne se retire que lentement, il s'éloignait suivi des siens, sans beaucoup presser sa marche. Le jour commençait à poindre et les premières lueurs de l'aube matinale blanchissaient l'horizon, lorsque tout à coup Felleton entend un galop de chevaux mêlé au cliquetis du fer ; et presque

aussitôt, au tournant d'un petit bois, il se trouve en face d'une troupe d'hommes d'armes. Ceux-ci, bien qu'inférieurs en nombre, sans compter leurs ennemis, n'hésitent pas à se précipiter sur les Anglais aux cris de : *Guesclin ! Notre-Dame Guesclin !*

C'était du Guesclin, en effet, qui, à la suite d'une expédition, revenait à Pontorson. Le premier, chargeant l'ennemi, il courut à Felleton que sa brillante armure désignait comme le chef. L'Anglais essaie en vain de résister ; bientôt la terrible hache d'armes du Breton eut fait sauter son épée en même temps qu'elle cassait la tête à son cheval. Felleton, désarmé, n'a plus qu'à se rendre, et ses soldats sont également faits prisonniers, sauf quelques-uns, qui, mieux montés, donnant de l'éperon, peuvent échapper par la fuite. Peu après, du Guesclin rentrait à Pontorson avec son captif qui suivait, comme on le pense bien, la tête basse, le regard morne. Du Guesclin, en ennemi courtois, voulut lui faire les honneurs de son logis. Dès que Tiphaine Raguenel aperçut l'Anglais, dans lequel elle reconnaissait l'assaillant de la nuit, elle lui dit :

— Comment, brave Felleton, vous voici encore ! C'est trop, vraiment, pour un homme de cœur comme vous, d'avoir été battu deux fois dans l'intervalle de douze heures, d'abord par la sœur, ensuite par le frère.

Comme du Guesclin l'écoutait, l'air surpris, Tiphaine raconta les prouesses de Julienne qui voulait en vain lui fermer la bouche. Le récit fini, le héros dit, en façon de compliment, à sa sœur, avec un joyeux rire :

— C'est bien commencé, Julienne. Pourquoi faut-il que tu ne puisses continuer ? N'étaient ces saints engagements qui te lient à un plus auguste service, je te solliciterais en faveur du roi, notre sire ; tu prendrais la lance, et quel plaisir alors de courir sus de compagnie aux Anglais !

— Merci, mon frère, interrompit Julienne rougissante, mais c'est assez, c'est trop d'avoir versé le sang une fois, à la vérité, pour le salut de mes frères.

Le récit de ce curieux épisode rendit célèbre le nom de Julienne du Guesclin, et fit longtemps l'entretien des veillées. Mais l'héroïne, indifférente à sa gloire et redevenue bien vite une humble religieuse, ne songeait plus qu'à dire son office et à soigner les pauvres. Elle mourut abbesse de Saint-Georges à Rennes, vers 1405, vingt-cinq ans après son frère.

BATHILD BOUNIOL.

CHRONIQUE.

L'Oraison funèbre du général de la Moricière.

De quoi pourrais-je aujourd'hui entretenir mes lecteurs, sinon de l'imposante cérémonie célébrée, le 17 octobre 1865, dans la cathédrale de Nantes? De quoi leur parlerais-je, sinon du général de la Moricière et de son éloquent panégyriste? Mais que dire, qui ne paraisse mille fois trop au-dessous d'un pareil sujet, à ceux qui ont eu le bonheur d'entendre Mgr Dupanloup et à ceux aussi qui, n'ayant pu l'entendre, ont lu son discours? J'essaierai cependant de résumer mes impressions personnelles sur cette mémorable journée, qui a prouvé une fois de plus que rien n'égale la beauté et le suprême éclat de ces fêtes religieuses où l'éloquence chrétienne répand, avec des louanges, des larmes et des prières sur la tombe récemment ouverte des grands serviteurs de l'Eglise.

Qu'il y a loin de ces admirables solennités catholiques aux fêtes funèbres dans lesquelles, à une autre époque de notre histoire, on essaya de rendre hommage à la mémoire de quelques-uns de nos plus illustres généraux, Hoche, Kléber, Desaix! Ces noms, si glorieusement inscrits dans les fastes de l'armée française, j'aime à les prononcer ici à côté du nom de la Moricière; mais cependant, malgré tout mon respect pour les héros de Weissembourg, d'Héliopolis et de Marengo, je ne saurais me défendre de sourire en lisant, dans l'imperturbable *Moniteur*, leurs oraisons funèbres et le détail des circonstances au milieu desquelles elles furent prononcées.

Peut-être le lecteur de la *Revue* aimera-t-il à rouvrir lui aussi le

Moniteur, à remonter un instant avec nous vers le passé et à nous s'livre au Champ-de-Mars.

C'était le 10 vendémiaire an VI (1er octobre 1797). Depuis six heures du matin, le canon n'avait cessé de tirer de quart d'heure en quart d'heure. A midi, le Directoire exécutif, en grand costume, sortit de l'Ecole Militaire, précédé de toutes les autorités constituées; chaque membre du cortége tenait à la main une branche de laurier ou de chêne Devant le Directoire, quatre vétérans portaient le buste de Hoche, *orné de la couronne de l'immortalité*. Ils le déposèrent aux pieds de la statue de la liberté, en face de l'autel de la patrie qu'entouraient des groupes de peupliers et des *candélabres supportant des cassolettes fumantes d'encens*. Les artistes du conservatoire et du théâtre des arts exécutèrent une symphonie funèbre; puis, *le son des trompettes ayant commandé le silence et l'attention*, le Directoire se leva et se découvrit. Le président prit la parole et commença ainsi : « Dès l'aube du jour, le bruyant airain avait signalé la fête de la République; l'aurore ayant embelli l'Orient de ses plus riches couleurs, le soleil s'était élancé dans la carrière. Il semblait se complaire à verser son éclat radieux sur la scène aussi touchante qu'animée qui se préparait..... » Tel fut le début du citoyen Laréveillère-Lépeaux, chef du Directoire exécutif et fondateur de la secte théophilanthropique, dont Napoléon, à Sainte-Hélène, a tracé le crayon suivant : « Bossu, de l'extérieur le plus désagréable qu'il soit possible, il avait le corps d'Esope. »

Lorsqu'il eut fini, quarante jeunes filles, *élèves du Conservatoire de musique, vêtues de blanc, les cheveux ornés de bandelettes et portant des écharpes de crêpe*, s'avancèrent près du mausolée et chantèrent la première strophe d'un hymne composé par Marie-Joseph Chénier. Elles vinrent ensuite deux à deux, *d'une main tremblante et en détournant leurs regards où se peignaient l'attendrissement et la douleur*, déposer des branches de laurier près de l'effigie du mort. Une d'elles, *succombant à l'oppression du sentiment*, s'évanouit et tomba dans les bras de ses compagnes. En ce moment, un ancien oratorien, le citoyen Daunou, chargé de faire le panégyrique de Hoche, s'avança, tenant à la main lui aussi sa branche de laurier, et parla sur les degrés du mausolée : « Oui, nous la conserverons, la République, s'écriait-il dans sa péro- » raison.... Nous maintiendrons cette constitution de l'an III, qui fut » le constant objet de ton dévoûment, de tes vœux, de tes espérances.... »

A ce serment, que ni Daunou ni ses auditeurs ne devaient tenir, succéda un chœur de vieillards qui entonnèrent la seconde strophe de l'hymne; les deux dernières furent dites par le chœur des guerriers. On chanta ensuite *la Marseillaise*. Quand on arriva à ce vers : *Aux armes, citoyens*, tous agitèrent leurs chapeaux, l'artillerie fit une décharge et les troupes exécutèrent des feux de peloton plusieurs fois répétés.

Telle fut cette fête funèbre en l'honneur du général Hoche, dont les autorités du Directoire furent si satisfaites qu'elles terminèrent ainsi le compte-rendu officiel du *Moniteur :* « Cette cérémonie a présenté un » caractère *religieux* et antique; elle retraçait parfaitement les magni- » fiques obsèques que Télémaque fit faire au fils de Nestor, sur les bords » du Galèse. On pourrait même croire qu'on les avait prises pour » modèle. Dans tous les cas, elle a prouvé qu'il suffira désormais de » la volonté du Gouvernement pour que nos fêtes nationales offrent cet » ordre sévère et solennel, cette pompe à la fois simple et majestueuse » qui distinguaient les fêtes des républiques de la Grèce et de Rome. »

Comme le général Hoche, les généraux Kléber et Desaix furent, sous le Consulat, l'objet d'une cérémonie funèbre également renouvelée des Grecs. Elle eut lieu le 1er vendémiaire an IX (23 septembre 1800), à la place des Victoires. L'orateur était le citoyen Garat, tour à tour panégyriste des journées de septembre en 1792, ministre de la justice au 21 janvier 1793, sénateur en l'an VIII, comte de l'empire en 1809, partisan enthousiaste, en 1814, de l'empereur Alexandre et de lord Wellington !

Le Consulat s'était ouvert par une fête funèbre en l'honneur de deux généraux; peu s'en fallut que l'Empire ne se fermât pas une fête du même genre en l'honneur de deux maréchaux.

Le 1er mai 1813, le matin du combat de Weissenfelt, Bessières, duc d'Istrie, commandant de la cavalerie de la garde, fut atteint par un boulet en pleine poitrine. Le 22 mai, le soir du combat de Reichenbach, le grand maréchal du palais, Duroc, fut également frappé d'un boulet, qui déchira ses entrailles. « Napoléon, dit M. Thiers, ordonna sur le champ une cérémonie publique où seraient prononcés les éloges funèbres des maréchaux Bessières et Duroc, par M. Villemain et Victorin Fabre. « Je ne veux pas de prêtres, » écrivait-il le même jour à l'archi-chancelier Cambacérès[1]. »

Ces éloges funèbres devaient être prononcés, celui de Bessières par Victorin Fabre et celui de Duroc par M. Villemain, sous les voûtes des Invalides, en présence de tous les grands corps de l'Etat et de députations de tous les corps de l'armée. Les désastres qui se succédèrent sans interruption depuis le mois d'octobre 1813 jusqu'à la fin de l'Empire ne permirent pas de donner suite au projet de Napoléon. La cérémonie qu'il avait ordonnée aurait eu sans doute un caractère moins théophilanthropique que celle à laquelle Laréveillère-Lépeaux avait présidé en l'an VI; elle n'en aurait pas moins été une cérémonie purement païenne.

Combien la religion est mieux inspirée lorsqu'elle veut, elle aussi, honorer la mémoire d'un grand capitaine ! Elle ne met point sa louange

[1] Thiers, t. XV, p. 586.

sur les lèvres d'un moine défroqué comme Daunou, d'un régicide comme Garat, ou de deux écoliers comme Victorin Fabre et M. Villemain, — je parle du Villemain de 1813. Au grand Condé, à Turenne, à Drouot, à la Moricière, elle donne pour panégyristes Bossuet, Fléchier, Lacordaire, Mgr Dupanloup. Elle réunit les auditeurs dans un temple, au pied de l'autel du dieu des armées, et elle leur demande des prières pour celui qui n'est plus. Qui pourrait jamais oublier le spectacle dont nous avons été témoins le 17 octobre? Au bas de la vieille cathédrale bretonne, s'élevait un catafalque semé de croix et d'hermines, décoré de l'écusson du général de la Moricière avec sa devise : *Spes mea Deus.*

Le sanctuaire, l'arrière-chœur, les chapelles attenantes étaient remplis par les membres du clergé, bataillon sacré, où les diocèses de Rennes, de Vannes, de Saint-Brieuc, de Quimper, d'Angers, de Poitiers, de Luçon, comptaient, comme celui de Nantes, de nombreux représentants. « Il était venu un monde fou à cette oraison funèbre [1], écrivait de Nancy à Mme Swetchine le P. Lacordaire, à la date du 12 juin 1847; on a compté jusqu'à huit cents ecclésiastiques dans le sanctuaire. » Il y en avait plus de douze cents à la cathédrale de Nantes, le 17 octobre 1865, et rien n'était plus majestueux que *cette splendide couronne de prêtres*, couvrant les degrés du chœur, depuis la balustrade jusqu'aux marches de l'autel.

A côté de Mgr Colet, évêque de Luçon, qui remplissait les fonctions de prélat officiant, on remarquait Mgr de la Hailandière, ancien évêque de Vincennes (Etats-Unis), Mgr de Lespinay, protonotaire apostolique, ancien représentant de la Vendée à l'Assemblée nationale, et M. l'abbé de Beauvais, curé de Saint-Thomas-d'Aquin, à Paris.

Au milieu de la nef, une masse compacte d'hommes appartenant à toutes les classes, à toutes les opinions, se pressait au pied de la chaire, fière de compter dans ses rangs quelques-unes des gloires les plus pures du pays, le général Le Flô, et, à côté de M. de Falloux, le patriarche de l'éloquence et de l'honneur français, Berryer. — Autour du comte de Quatrebarbes, le commandant civil d'Ancône en 1860, étaient rangés les aides-de-camp de la Moricière à Castelfidardo, MM. de Lorgeril et de Chevigné, et un certain nombre de zouaves et de guides pontificaux.

Le transept nord était rempli de dames; le reste de l'église, envahi par la foule, était comble.

C'est devant cette assemblée que Mgr l'évêque d'Orléans a prononcé l'oraison funèbre du général de la Moricière. A l'heure où j'écris, la France, la chrétienté tout entière ont lu ces pages éloquentes, cet admi-

[1] Celle du général Drouot.

rable discours, si bien apprécié par un bon juge, M. Berryer, dont on ne récusera sans doute pas la compétence, et qui, au sortir de la cérémonie du 17 octobre, résumait ainsi son opinion : « Mon grand évêque, a-t-il dit, — on sait que M. Berryer, à Angerville, est le diocésain de Mgr Dupanloup, — mon grand évêque, c'est une âme qui parle, mais une âme toujours servie par un bonheur d'expressions inouï. »

Je ne veux que signaler ici deux ou trois passages de cette belle oraison funèbre.

Un frémissement d'admiration et de sympathique enthousiasme a parcouru l'auditoire, quand l'évêque d'Orléans s'est écrié :

« La Moricière, Changarnier, et vous aussi, trop longtemps oublié, méconnu..... et qui ne deviez pas l'être..... vous qui reposez sur la terre bretonne, et dont la Moricière conduisit sous les voûtes de cette cathédrale, ici même, la glorieuse dépouille [1], noble et modeste général Bedeau : la Moricière, Changarnier, Bedeau, je ne vous séparerai pas ! Vos soldats, vos rivaux, tous vos camarades de gloire ne vous séparent jamais : ils vous avaient donné à tous trois ce nom qui fit autrefois la gloire des Scipions. Hélas ! les *trois Africains*, par une singulière destinée, unis dans la gloire des armes, le furent aussi dans les revers de la vie publique, comme dans la noble constance à supporter la fortune adverse et à rester debout sous les coups du sort, aussi bien que sous le feu de l'ennemi, dans une inébranlable fidélité à toutes les causes qu'ils avaient servies. Hommes de cœur, recevez tous trois, en ce jour, de ma voix et des profondeurs de mon âme, le même hommage, ou plutôt le salut des armes, tel qu'on le rend partout, sur la terre de France, au signe et à l'étoile même de l'honneur ! »

L'émotion a été également profonde, à ce passage de l'orateur, parlant des journées de juin : « Onze généraux y périrent, et si je suis triste, je suis fier comme évêque de l'ajouter, ils ne furent pas les seuls. Et ce fut un grand et touchant spectacle, lorsqu'on vit, un rameau d'olivier à la main, l'archevêque s'avancer vers les barricades, au milieu des troupes émues et des généraux frappés d'admiration, au-devant des insurgés frémissants, et offrir au ciel, à côté des holocaustes guerriers, un dernier holocauste, une dernière victime, demandant à Dieu que son sang fût le dernier versé ! Vous en pouvez rendre témoignage, Monseigneur, car vous étiez là ! »

Si les regards qui ont alors cherché Mgr l'évêque de Nantes, l'ancien compagnon de Mgr Affre dans ces néfastes journées de juin, ne l'ont pas rencontré; si, à l'heure où l'éloquent orateur lui adressait cette apo-

[1] Il y a ici une inexactitude, d'ailleurs sans aucune importance : les obsèques du général Bedeau ont eu lieu dans l'église paroissiale de Saint-Clément, à Nantes.

strophe et invoquait ainsi son témoignage, la souffrance le retenait loin de sa cathédrale, il y était cependant de cœur et d'âme; quoique absent, il présidait bien véritablement cette cérémonie, dont la pensée lui appartient et qui lui assure de nouveaux droits à la reconnaissance de tous ceux qui aiment l'Église, la justice et l'honneur.

L'espace va me manquer. Je n'ai plus la place nécessaire pour indiquer tant de mouvements d'éloquence, tant de pages merveilleuses qui placeront l'*Oraison funèbre de la Moricière* au rang des chefs-d'œuvre de notre littérature. Je ne veux cependant pas finir sans répondre à une critique adressée à Mgr Dupanloup : on lui a reproché d'avoir montré le général, dont le cheval venait d'être tué sous lui, « se relevant et ramassant tranquillement son cigare. » *Quelle vulgarité de langage !* se sont écriés à cette occasion certains puristes; *quelle trivialité d'expression ! quel style !* et que nous sommes loin des grands modèles !

Pas si loin que vous le croyez. Le Père Lacordaire, dans son éloge funèbre du général Drouot, nous le montre, en 1812, non pas ramassant son cigare (on ne fumait guère alors), mais se faisant la barbe; « chaque matin, dit l'illustre Dominicain, il ôtait son uniforme, ouvrait le col de sa chemise, appendait un miroir à l'affût d'un canon, *se faisait la barbe et se lavait le visage devant toute sa troupe.* » Et Bossuet lui-même, au milieu des pompes de langage du grand siècle, n'a-t-il pas, dans l'oraison funèbre d'Anne de Gonzague, raconté le songe de la princesse palatine ? Et quel songe ! « Elle voit paraître..... une poule devenue mère, empressée autour des petits qu'elle conduisait : un d'eux s'étant écarté, notre malade le voit englouti par un chien avide; elle accourt, elle lui arrache cet innocent animal..... » Certes, voilà une belle occasion pour nos puristes de faire la leçon à Bossuet. Eh ! quoi ! parler en chaire d'une poule, de ses petits, d'un chien, et cela sans périphrases : *Quelle vulgarité de langage ! Quelle trivialité d'expression !*

Ce qui est vrai, ce qu'il faut reconnaître, c'est que le discours de Mgr Dupanloup n'est point jeté dans le même moule que ceux de Fléchier. Il a pensé que, pour peindre la Moricière, les zouaves, l'armée d'Afrique, il fallait avant tout être exact, bannir le convenu et l'emphase ; il a cru devoir prendre pour modèle, dans ses tableaux, Horace Vernet, et non pas Van der Meulen, dont les carrosses n'eussent pas laissé que d'être assez embarrassants dans les gorges de l'Atlas, au col de Mouzaïa. En ce qui me concerne, je ne saurais le blâmer du parti qu'il a adopté : il a fait une œuvre originale, vivante, à l'image de son héros, sympathique comme lui, et comme lui immortelle.

Le jour où Mgr l'évêque d'Orléans a pris séance à l'Académie française, le directeur, — c'était le regrettable M. de Salvandy, — lui adressa cet hommage : « Toutes les nobles passions de notre vieux sol sont en vous ;

on sent un cœur qui bat sous chacune de vos paroles, une âme qui monte, qui plane, qui cherche des cieux de plus, dans chacune de vos pensées; une éloquence vraie et facile toujours, en étant toujours éclatante. Vous avez enfin, pour parler à ce pays de tout ce qui l'émeut : la foi, la patrie, la vertu, la justice, la gloire, un langage d'une trempe, d'une puissance, d'une splendeur à part. » Où trouver des paroles qui s'appliquent avec plus de vérité et de justesse à la dernière œuvre de Mgr Dupanloup, à l'oraison funèbre de Léon-Christophe de la Moricière ?

A l'issue de la cérémonie, dans une réunion où se trouvaient les amis les plus dévoués du général, il a été décidé qu'un monument serait élevé à la mémoire du héros chrétien, du vainqueur d'Abd-el-Kader et du vaincu de Castelfidardo. Si nous repoussions, il y a un mois, l'idée d'une souscription locale, qui aurait eu pour résultat de transformer la Moricière en une illustration de chef-lieu, nous applaudissons des deux mains à une souscription comme celle qui vient d'être ouverte et à laquelle les catholiques de l'univers entier sont appelés à prendre part. La *Revue de Bretagne et de Vendée* invite tous ses amis à s'y associer.

Mes lecteurs me pardonneront-ils si je ne passe pas complètement sous silence la bonne fortune qui est advenue à la *Revue* dans la soirée du 17 octobre ? Tous ceux de ses collaborateurs qui avaient pu se rendre à Nantes, se trouvaient réunis chez M. Émile Grimaud, secrétaire de la Rédaction. Notre directeur, M. Arthur de la Borderie, était là, entouré de tous ces vrais et dignes Bretons : MM. Hersart de la Villemarqué, Eugène de la Gournerie, Audren de Kerdrel, P. Delabigne-Villeneuve, G. de Cadoudal. J'en passe, et des meilleurs. Un heureux hasard avait conduit parmi nous un Lorrain, que la Bretagne ne renierait point, un des écrivains les plus spirituels et les plus remarquables de la presse parisienne, M. Victor Fournel. Au milieu de la soirée, M. le comte de Falloux est venu témoigner, par sa présence et par ses cordiales et bienveillantes paroles, du sympathique intérêt qu'il veut bien porter à la *Revue de Bretagne et de Vendée*. M. de Falloux a délivré, ce soir-là, à la *Revue* ses *lettres de noblesse* : elle s'efforcera de n'être pas trop indigne d'un aussi glorieux patronage et de se souvenir toujours que *noblesse oblige*.

LOUIS DE KERJEAN.

SOUSCRIPTION

POUR LE MONUMENT A ÉLEVER AU GÉNÉRAL DE LA MORICIÈRE.

La *Revue* transmettra au trésorier de la Souscription les sommes qui

lui seront adressées. Elle en a déjà recueilli, d'une trentaine de personnes, pour un chiffre assez important.

Nous apprenons, avec un extrême regret, que notre collaborateur, M. l'abbé Auguste Piraud (*Théophile Aubert*), curé de la Meilleraye-Tillay, près Pouzauges (Vendée), vient de mourir, le 11 octobre, à l'âge de trente-six ans. Le clergé de Luçon perd en lui un de ses membres les plus distingués, l'Église et le Saint-Père, un défenseur aussi dévoué qu'énergique, et la *Revue*, un de ses plus fidèles amis.

— On annonce la mort, à Paris, de M. Charles Fortin, qui avait longtemps habité Nantes et dont on connaît les toiles, ordinairement consacrées à des scènes bretonnes.

— Les 7e, 8e, 9e et 10e livraisons de POITOU ET VENDÉE, *Etudes historiques et artistiques*, par MM. B. Fillon et O. de Rochebrune (édités par M. Clouzot, libraire à Niort), viennent d'être remises aux souscripteurs.

— M. Alphonse Le Hénaff est chargé, par la ville de Paris, de peindre la chapelle de saint Hilaire de Poitiers, dans l'église Saint-Étienne-du-Mont.

— Nous étudierons bientôt, avec le soin qu'il mérite, le beau fronton que notre statuaire, M. Amédée Menard, a récemment sculpté au-dessus de la principale entrée de l'Hôtel-Dieu de Nantes, et qui représente *la Charité protégeant les malades, les orphelins et les enfants trouvés.*

NOTES BIOGRAPHIQUES

SUR

LE GÉNÉRAL DE LA MORICIÈRE.

I.

L'oraison funèbre de notre illustre compatriote n'est plus à faire. Toutes les éloquences se sont réunies pour le louer; et cependant une *Revue* bretonne n'est-elle pas doublement obligée, lorsque tant de voix parlent? Peut-être, après les grands souvenirs, y a-t-il place encore pour les souvenirs intimes; après les grands tableaux, pour quelques scènes oubliées. Compléter et non répéter, tel est le but que je me propose d'atteindre. Aucun détail ne saurait être indifférent dans une ville qui a vu naître La Moricière et dans laquelle il ne compta que des amis.

Le général Léon Juchault de la Moricière appartenait à une de ces familles de gentilshommes bretons qu'on était sûr de rencontrer partout où ils pouvaient servir utilement leur prince et leur pays, au parlement, à la chambre des comptes et surtout dans l'armée. Ses armoiries, que Mgr d'Orléans a traduites en mots si heureux, *un azur parsemé de coquilles d'argent comme ces coquilles de pèlerin qu'on voit dans les vieilles images*, étaient: *d'azur à la fasce d'or, accompagnée de trois coquilles d'argent, deux en chef et une en pointe.* Autour de cet écusson on lisait dernièrement, sur le céno-

taphe du général, dans l'église d'*Aracœli*, sa belle devise : *Spes mea Deus*, « Dieu est mon espérance [1]. »

Le nom de *la Moricière* était celui d'un fief ayant titre de *haute justice*, en Saint-Philbert-de-Grand-Lieu. A ce fief était joint celui du Chaffault, l'une des plus anciennes juridictions de la paroisse et qui donnait droit à une vaste chapelle funéraire dans le cimetière commun. C'est cette même chapelle qui, restaurée depuis dix ans par le général, est devenue, malheureusement trop tôt, sa dernière demeure.

Christophe de la Moricière, aïeul de celui que nous venons de perdre, était déjà seigneur du Chaffault lorsqu'il épousa l'une des héritières de la famille à laquelle cette seigneurie appartint originairement et qui en portait le nom [2]. Parmi les hommes distingués que ce nom rappelle il en est deux d'illustres : Pierre du

[1] Le nom de Juchault revient fréquemment dans nos annales. Ainsi ce fut chez Christophe Juchault des Blottereaux, au logis de la Papotière, que descendit, le 11 août 1644, en passant par Nantes, Henriette de France, fille d'Henri IV et femme du malheureux roi d'Angleterre, Charles Ier. Le même Christophe était allé à Oudon, deux ans auparavant (20 octobre 1642), porter nos souhaits de bienvenue au prince de Condé, père du vainqueur de Rocroi. Christophe Juchault des Blottereaux était président à la chambre des comptes, et il avait été élu maire de Nantes, en 1642. Réélu l'année suivante, il fut remplacé par Yves de Monti, le 22 septembre 1644. Sa petite-fille, Renée de Sesmaisons, fille de René, seigneur de Tréambert et de François Juchault, fit, à son tour, les honneurs de notre ville à Mme de Sévigné. Renée avait épousé, en 1677, le premier président de Becdelièvre de la Bunelaye, petit-fils du président d'Harrouis qui était cousin-germain de l'illustre marquise, et nous n'avons pas oublié l'étonnement de celle-ci devant ce jeune premier président et cette jeune première présidente qui lui rappelaient si peu la *figure de fleuve* du premier président de Provence qu'elle avait vu à Grignan.

La Société Archéologique de la Loire-Inférieure a publié, au tome premier de son *Bulletin*, p. 44, un très-curieux récit de l'entrée d'Henri II *en la plaisante et forte ville de Nantes*, récit extrait d'un manuscrit de Claude Juchault du Perron, membre de la même famille.

[2] *Marie-Françoise-Félicité du Chaffault.* La seigneurie du Chaffault, dont le siége était en Bouguenais, avait une juridiction considérable en Saint-Philbert. Cette seigneurie sortit de la famille en 1513, par le mariage de Marie du Chaffault, héritière de la branche aînée, avec Guillaume de Lespinay. Plus tard la juridiction de Saint-Philbert fut apportée aux Juchault par Geneviève-Marquise-Prudence Bouhier, d'une ancienne famille du Poitou, qui épousa Christophe Juchault, seigneur de Lorme. (Voir Cornulier, *Dictionnaire des terres*).

Chaffault, l'un des plus pieux évêques du XVe siècle, et Louis-Charles du Chaffault de Besné, l'un des braves marins dont les portraits figurent dans les salles des maréchaux, au palais de Versailles. Pierre du Chaffault est cité parmi les évêques de Nantes les plus dévoués au Saint-Siége, il tint même à faire le pèlerinage de Rome, pèlerinage rare alors, et que devait accomplir, dans des circonstances bien différentes, son héroïque petit-neveu. Pierre resta deux ans dans la ville sainte. Quant à l'amiral, il a laissé autour de nous des souvenirs d'entrain militaire et d'activité d'esprit qui sont loin de former contraste avec le caractère connu du commandant des zouaves. Au retour d'Ouessant où son fils fut tué à ses côtés, il se consolait avec ses laboureurs en partageant leurs travaux, dirigeant les cultures, dessinant le plan des fermes et donnant l'exemple à tout le pays. Une différence pénible se révèle ici toutefois. L'amiral donna l'exemple jusqu'à quatre-vingt-sept ans, et, sans la Révolution, il l'eût donné plus longtemps encore.

M. de la Moricière servait dans les mousquetaires de la maison du roi, et, lorsque éclata la Révolution, il émigra avec ses deux fils. De ces trois émigrés, un seul, le père du général, devait revoir la France. Après avoir bravement fait la campagne des Princes, il passa, en effet, à Jersey, et, plus tard, en Anjou, où il prit part avec M. de Bourmont aux dernières luttes politiques de nos contrées de l'Ouest. C'était un homme vif, actif, bienfaisant, d'une cordialité pleine d'entrain, et dans lequel la mémoire retrouve, à de lointaines distances, quelques-uns des traits qui ont marqué si énergiquement le caractère de son fils.

J'ai sous les yeux, en ce moment, l'acte de baptême de celui-ci. Il est ainsi conçu : « Le six février 1806, a été baptisé par nous, chanoine honoraire de cette église, avec l'agrément de M. le curé, Christophe-Louis-Léon, né d'hier, rue d'Argentré, du légitime mariage de M. Christophe-Sylvestre-Joachim Juchault de la Moricière et de dame Désirée-Louise-Sophie Robineau [1]. Ont été parrain

1 Robineau de Bougon, famille originaire d'Orléans, qui remonte, suivant M. de Courcy, à un secrétaire du roi François Ier, en 1519. Nous ajouterons, pour les personnes curieuses d'anecdotes, que le mariage de M. de la Moricière et de Mlle de

M. Louis-Marie Juchault des Jamonnières, oncle paternel par alliance[1], et marraine dame Louise-Antoinette-Marie-Michelle de l'Esperonnière de Vritz, grand'mère de l'enfant. » Suivent les signatures au nombre de huit.

En lisant ces signatures dont quelques-unes sont tracées en gros caractères par de petites mains, nous ne pouvons songer sans tristesse qu'elles ne rappellent plus aujourd'hui que des morts. Le digne prêtre qui conférait le baptême était un oncle du nouveau-né, l'abbé du Chaffault, ancien militaire qui avait obtenu la croix de Saint-Louis sur le champ de bataille, le même jour que son fils, et qui, après avoir perdu onze enfants ou petits-enfants dans la Vendée, avait abrité sa vieillesse dans le sacerdoce. L'abbé Bodinier qui l'assistait était un confesseur de la foi, une victime échappée des pontons de l'île d'Aix. L'acte indique la rue d'Argentré comme celle de la demeure des parents; ils y occupaient l'hôtel actuel de Goulaine[2].

Le premier bonheur de Léon de la Moricière fut de naître au sein d'une famille nombreuse et unie. Son père avait quatre sœurs, toutes mariées, toutes mères de famille. Il faut avoir connu cet intérieur où les tantes étaient plus que des tantes, les cousins presque des frères, pour comprendre quelle ouverture de caractère et de cœur devait donner une pareille entrée dans la vie.

A cette intimité de ses premières années, qu'il retrouvait encore dans ses dernières, se joignit pour Léon celle de deux oncles maternels, anciens élèves de l'École polytechnique, anciens officiers du génie et gardant fidèlement leurs vieux souvenirs. Le fils de l'un d'eux, son compagnon d'enfance, entra lui-même dans l'artillerie. La carrière de Léon était donc toute tracée; il était bien entendu que son premier pas serait l'École polytechnique,

Robineau avait eu lieu sous les auspices de la comtesse de Tréméac, tante, à la mode de Bretagne, et marraine du général Bedeau.

[1] La famille Juchault est divisée en deux branches : celle de la Moricière qui est l'aînée, et celle des Jamonnières dont le chef, Louis-Marie, avait épousé sa cousine, Aimée Juchault de la Moricière, tante du général.

[2] La jeunesse du général s'est d'ailleurs écoulée tout entière à l'hôtel de Carconet, aujourd'hui de la Pilorgerie, rue du Lycée, 15.

et Mme de la Moricière, dont la tendresse était empreinte d'une fierté très-naturelle, eût été la première à activer son fils s'il eût été homme à s'endormir.

Mais Léon avait le succès trop facile pour ne pas courir après lui. Rien n'eût pu l'arracher à l'étude pendant cinq jours de la semaine, comme aussi l'étude eût été fort mal reçue si elle eût voulu empiéter sur les deux autres. Parmi les personnes qui eurent une influence plus ou moins marquée sur cette première époque de sa vie, il en est deux encore que je ne puis oublier. C'est d'abord M. Rathouis, son précepteur et le dépositaire fidèle des dernières pensées de son père [1], homme de sens et de cœur qui a laissé de si honorables souvenirs dans notre ville, religieux, dévoué et instruit. C'est ensuite M. Le Boyer, professeur de hautes mathématiques au collége, vieillard plein de science et de verve, qui eut plusieurs fois l'honneur de faire recevoir ses élèves des premiers, dans les concours d'admission aux écoles du gouvernement. La Moricière remporta le prix d'honneur de mathématiques spéciales en 1822, puis il partit pour Paris et entra brillamment à l'École polytechnique en 1824. Plusieurs de ses compatriotes de Nantes, de ses anciens compagnons d'études, Yves-Marie Jégou, entre autres, et Auguste Jégou, y étaient reçus en même temps que lui. Je remarque encore sur la liste les noms de Marceau, de Bineau, de Guiod, de Tripier, de Vercly, dont la réuniou imprime à la promotion entière un caractère incontestablement distingué [2]. Auguste Marceau fut de ceux avec qui se lia le plus intimement La Moricière. Il y avait, en effet, de singulières analogies entre eux : même activité d'intelligence, même force de volonté, même esprit aventureux et chercheur avec ses dangers, mais aussi avec une droiture qui devait faire, un jour, leur honneur et leur force [3].

1 Léon de la Moricière n'avait que treize ans lorsqu'il perdit son père.

2 Auguste Marceau, sorti le premier dans la marine, décoré à 23 ans, mort à 45, capitaine de frégate, après s'être dévoué à l'œuvre des missions. — Bineau, ingénieur des mines, puis ministre des travaux publics et décédé ministre des finances depuis l'empire. — Guiod, sorti le premier dans l'artillerie, aujourd'hui général de division. — Tripier, général de brigade du génie. — Chautan de Vercly, général de brigade d'artillerie.

3 M. de Vaugrigneuse et l'auteur de la *Vie de Marceau* ont fait tous les deux

Ceux qui se rappellent La Moricière à cette époque, le voient à vingt et vingt-deux ans, à peu près tel qu'ils l'ont connu depuis. Sa conversation était dès lors un feu roulant d'idées, de saillies, de réparties imprévues qui déconcertaient souvent ses plus habiles contradicteurs. Je ne puis oublier une de ces scènes de vive discussion dans laquelle Léon me vint en aide avec une verve qu'on eût pu comparer dès lors à une charge de cavalerie. En un instant, il passa, brûlant le terrain, de la philosophie à la politique, de la politique aux questions militaires, sabrant plus d'une vieille routine et émettant sur tout des idées neuves, parfois hardies. Quelques-uns s'inquiétaient de cette surabondance de pensées toujours prêtes à l'action; mais d'autres entrevoyaient déjà de loin ce que le général Bedeau signalait plus tard, lorsqu'il disait : « Dans cet homme-là il y a de quoi faire trois ou quatre hommes d'un esprit supérieur[1]. »

Notre jeune compatriote sortit le troisième de l'École polytechnique et fut classé le premier dans le génie; puis, après avoir fait ses deux ans d'*application* à Metz, il alla rejoindre à Montpellier l'un des régiments de son arme. Mais on comprend ce que la vie de garnison et les travaux de cabinet de l'ingénieur durent être pour une telle nature. La Moricière saisit la première occasion d'y échapper en demandant la faveur d'être attaché à l'expédition qui, en mai 1830, était en partance pour l'Afrique. Sa demande fut accueillie et, quelques jours après, le 14 juin, il construisait, sur l'emplacement actuel du couvent des trappistes de Sidi-Ferruch, l'une des deux premières redoutes qui marquèrent notre

la même remarque : « Auguste Marceau, dit le premier, se lia avec La Moricière d'une de ces amitiés qui, une fois formées, ne se brisent plus. Chez l'un et chez l'autre, on eût pu remarquer plus d'un trait semblable, etc. »

[1] Voir *Semaine religieuse* du diocèse de Nantes, article de M. l'abbé Guilloux, 23 octobre 1865. Je ne sache rien de plus touchant que l'amitié qui unit Bedeau et La Moricière. Elle ne datait pas de leur exil, mais de l'époque où l'on aurait pu les considérer comme des rivaux. Dès l'Afrique ils étaient amis. Les événements de 1848, qui les placèrent tous les deux au premier rangs ur la scène politique, n'altérèrent en rien leur ancienne confraternité, et, si le général Bedeau fut *méconnu* par quelques-uns, suivant le mot de Mgr d'Orléans, il ne le fut jamais par La Moricière.

prise de possession du sol africain. Il est regrettable que le tableau des propositions faites par le maréchal de Bourmont après la conquête d'Alger, n'ait jamais vu le jour; car nous savons que La Moricière et bien d'autres, qui n'ont pu comme lui prendre leur revanche, y étaient cités avec honneur. Mais la révolution venait d'éclater dans les rues de Paris et les combattants de Staouëli durent céder le pas aux combattants des barricades. La Moricière attendit patiemment son tour, sans renier le passé pour hâter la fortune. Ce jeune homme accompagnant jusqu'au rivage son général disgracié sera toujours une bonne leçon et un rare exemple.

On lit dans une des dernières dépêches du maréchal de Bourmont (23 août 1830) ce curieux passage : « La milice turque peut être considérée comme détruite et il serait impossible que l'ancien état de choses se rétablît. 5,000 Turcs à peine se trouvent maintenant dans toute l'étendue de la régence. Il est vraisemblable que les Arabes, cessant de les craindre, leur feront la guerre, ne fût-ce que pour les dépouiller. Des intelligences, pratiquées dans l'intérieur du pays, pourront hâter le moment où la division éclatera parmi eux. On pourrait même dès à présent y trouver des auxiliaires. Il existe dans les montagnes, situées à l'est d'Alger, une peuplade considérable qui donne des soldats aux gouvernements disposés à les soudoyer. Les hommes dont elle se compose se nomment *zouaves*. Deux mille m'ont offert leurs services; cinq cents sont déjà réunis à Alger. J'ai cru devoir suspendre leur organisation jusqu'à l'arrivée de mon successeur[1]. »

Tel est le premier document que nous présente l'histoire des zouaves, et je m'étonne qu'il ait échappé à leur plus célèbre historien. Le général Clausel, dans tous les cas, profita de l'idée, et par un arrêté du 1er octobre, il créa deux bataillons de zouaves, dont le commandement fut donné à un officier d'état-major et à un officier du génie, Maumet et Duvivier. Parmi les autres officiers, nous remarquons, dès le premier jour, Levaillant, Vergé, Mollière, tous parvenus depuis aux premiers grades, et La Moricière qui y prit

[1] J'emprunte ce document à la très-intéressante *Histoire de la conquête d'Alger*, par M. Nettement, p. 505.

rang comme capitaine. Rien ne distingue, à ce premier moment, celui-ci de tous les autres. Il ne paraît qu'en sous-ordre, ne commande qu'à une compagnie, se trouve sur le même pied que plusieurs de ces hommes d'élite, et cependant on peut dire, et tout le monde dit, que c'est lui qui a créé les zouaves. C'est en effet lui qui leur a imprimé, plus que personne, *les allures de son esprit*, suivant le mot très-juste de M. Nettement, *l'activité que rien ne lasse, l'audace que rien n'arrête, l'impétuosité que rien n'étonne*, avec une certaine indépendance que l'on sut ménager habilement, tout en faisant respecter la discipline. Il est singulier, à coup sûr, que ce soit le zouave, avec son turban et ses chausses à la turque, qui représente le mieux peut-être dans l'armée le caractère français, l'initiative, l'entrain et la vigueur; mais c'est qu'aux Arabes de l'Atlas furent mêlés les *volontaires de la Charte*, c'est-à-dire les enfants de Paris dont on était quelque peu embarrassé dans la capitale depuis leur victoire de Juillet. Ce furent eux qui apportèrent au nouveau corps la gaieté, l'insouciance et l'ardeur, qualités peu maniables qui font les révolutions, mais qui font aussi les grandes choses, lorsqu'on parvient à les diriger vers un noble but. Les commencements furent d'ailleurs des plus difficiles. Sans doute les zouaves reçurent bravement le baptême du feu à la retraite de Médéah, mais le mélange des races était loin de produire les bons effets qu'on s'était promis. L'Arabe ne comprenait que le combat et se refusait au travail; le Français, naturellement prêt à tout, ne pouvait néanmoins consentir à prendre la pioche que repoussait l'Arabe. Et cependant il fallait tout créer, se suffire partout et toujours. Les obstacles étaient tels qu'un des deux bataillons fut supprimé, et que le nombre des indigènes fut considérablement réduit dans l'autre [1]. Ce ne fut enfin qu'à partir du moment où La Moricière prit le commandement du bataillon con-

[1] Une ordonnance du 7 mars 1833 fixe le nombre des compagnies à dix, dont deux seulement d'indigènes. Chaque compagnie indigène dut avoir, en outre, douze soldats français. Enfin, lorsque les zouaves furent formés en un régiment à trois bataillons, c'est-à-dire en septembre 1841, une seule compagnie par bataillon put recevoir les indigènes. *(Les Zouaves et les Chasseurs à pied*, p. 51.)

servé que le nom de zouave devint comme un mot magique qui assure la victoire.

Mais en même temps que La Moricière formait des hommes pour la conquête, il s'étudiait à en former d'autres pour la paix. Ce n'était pas tout, en effet, que de vaincre, il fallait encore, par la justice rigoureuse de notre administration, faire aimer la victoire. Se tenir donc constamment en rapport avec les Arabes, les surveiller et les protéger, leur faire sentir, à chaque instant, la différence de notre domination et de celle des Turcs, tel était le but à atteindre. Ce fut pour y arriver que le général Trézel créa les bureaux arabes; le premier fut confié par lui à La Moricière (1833). « On ne pouvait faire un meilleur choix, a écrit l'auteur des *Annales algériennes*. Il connaissait assez l'arabe pour communiquer et traiter directement avec les indigènes; il était homme de résolution, plein de ressources dans l'esprit, éclairé, travailleur, animé de la généreuse ambition de se distinguer par quelque chose de grand et d'utile. En se rendant seul parmi les Arabes, il démontra le premier que l'on peut traiter autrement avec eux que par la force et les armes. »

Cette énergique confiance alla toutefois, un jour, jusqu'à la témérité. Nous ne voulons point d'ailleurs redire cette reconnaissance de Bougie, si admirablement racontée par Monseigneur d'Orléans. Cette ville ameutée et cet homme ouvrant fièrement les portes de son asile à l'émeute, puis sortant avec ses compagnons, le front haut, le pistolet levé, le sabre au poing, et traversant les barbares immobiles devant tant d'audace, ce sont là des tableaux qu'on ne refait pas [1]. Mais ce que je dirai, c'est cette expédition même de Bougie qui suivit la reconnaissance et que personne n'a

[1] Mgr d'Orléans fait allusion à un autre trait d'audace. Il nous montre La Moricière « sauvant au milieu du feu un de ses soldats blessés, le saisissant par sa ceinture et l'emportant en travers sur son cheval. » Il s'agit évidemment ici du lieutenant Bro qui, blessé et cerné par les Arabes, fut sauvé par la Moricière au moment où il allait recevoir un coup de yatagan sur la tête (7 octobre 1835). Un tableau représentant cette scène dramatique fut offert à Mme de la Moricière et orna, jusqu'à sa mort, le petit salon de Tourneron (jolie villa sur l'Erdre que le général avait achetée pour sa mère).

dite, ce combat de quatre jours, du 29 septembre au 2 octobre 1833, où La Moricière, simple capitaine, simple officier d'ordonnance, révéla tout à coup les talents d'un militaire consommé. Le 29 septembre, il s'élance avec la troisième colonne, parmi les sinuosités d'un terrain difficile, jusqu'à la Casbah et au fort Moussa qu'il emporte en courant. Le 30, l'escorte d'un convoi fléchit; mais *l'intrépidité et le sang-froid du capitaine de la Moricière*, c'est le général Trézel qui parle, *font cesser immédiatement ce moment d'hésitation.* Le 1er octobre, il s'empare d'un marabout qui domine le ravin dont les deux versants sont occupés par les maisons de la ville, et fait taire ainsi le feu de l'ennemi qui d'un côté nous fusillait sur l'autre; enfin, dans la nuit du 1er au 2, il relève les ruines du fort Moussa et assure ainsi notre conquête [1]. La Moricière avait reçu, peu auparavant, la croix de la Légion-d'Honneur; la prise de Bougie lui valut le grade de chef de bataillon et le commandement des zouaves.

Nous venons de le voir au milieu des succès; il n'est pas moins intéressant de le considérer dans les revers. Sans doute la retraite d'Arzew à Oran, après l'échec subi par le général Trézel à la Macta, a été plusieurs fois racontée; mais elle fut plus honorable encore qu'on ne l'a dit, pour La Moricière; c'est pourquoi je n'hésite pas à la raconter de nouveau. Non-seulement La Moricière n'avait pas reçu l'ordre de reconduire nos escadrons de cavalerie à Oran, mais le général Trézel, qui s'était chargé de ce soin, considérant l'entreprise comme impossible par terre, avait fait charger des fourrages sur les navires. Le 3 juillet (1835), la cavalerie elle-même se dirigea vers le rivage, lorsque tout à coup, à deux heures et demie, La Moricière, qui était sorti d'Arzew, y rentre, à la tête de trois cents cavaliers arabes qu'il a décidés à nous accompagner à travers un pays difficile et peu connu. Une heure après, le général Trézel partait avec nos dix escadrons et rentrait à Oran à cheval, comme il en était sorti.

Cet acte d'intelligence et de vigueur qui sauvait, il faut bien le

Voir, pour tous ces détails, les rapports du général Trézel au *Moniteur*.

dire, l'honneur de nos armes, n'est mentionné au *Moniteur* que par un fragment de lettre emprunté à un journal du Midi ; mais dans les rangs de notre armée d'Afrique, et plus encore parmi les soldats d'Abd-el-Kader, il produisit une impression profonde et durable. Abd-el-Kader put se convaincre que, si nous avions subi un échec, nous n'étions pas vaincus.

Cette même année 1835 n'était pas encore écoulée que l'expédition de Mascara venait ajouter de brillants faits d'armes aux états de service de La Moricière. Ce fut surtout le 4 décembre que l'action des zouaves fut décisive. L'ennemi défendait avec acharnement les dernières hauteurs, lorsque La Moricière et ses intrépides soldats, que conduisaient les capitaines Cuny et Bisson, le débusquent au pas de course, sans lui donner le temps d'emporter ni ses blessés ni ses morts. Le Beni-Chougaran, point culminant de la chaîne, est emporté, et la déroute des Arabes devient telle qu'un d'eux, saisissant le parasol de commandement d'Abd-el-Kader, lui crie : *Quand tu redeviendras sultan on te le rendra* [1].

Le lendemain, l'armée entrait dans Mascara, et, six semaines après, La Moricière était nommé lieutenant-colonel. On lui laissait d'ailleurs le commandement des zouaves, qui étaient portés de nouveau à deux bataillons.

L'année 1836 fut marquée, pour cette vaillante troupe, par une attaque du col de Mouzaïa, où elle ne se laissa effrayer ni par l'aspérité du terrain ni par cette *insolence* des lieux qui, au dire de Salluste, arrêtait les soldats de Rome, *nostros asperitas et insolentia loci retinebat*. En 1837, elle se trouve à l'avant-garde de l'armée de Constantine. Lors des combats sur la Seybouse qui précédèrent la marche de l'expédition, La Moricière se maintint inébranlable, pendant trois jours, sur un mamelon qui protégeait les abords du camp ; puis, arrivés sur le Rummel, ses zouaves et lui se montrent plus *avides de labeurs et de dangers* que tous autres. Deux pièces de 16 et une de 24 ayant versé, la nuit, dans un ravin, d'où leurs attelages, embourbés jusqu'au ventre, ne pouvaient les

[1] Ces détails sont tous empruntés textuellement au *Moniteur*.

arracher, les zouaves se proposent pour tenter ce que les chevaux n'ont pu faire ; et, les jours suivants, sous le feu de l'ennemi, ils relèvent les pièces et les traînent jusqu'à une batterie qui couronne le sommet du Mansourah [1]. Je n'ai point d'ailleurs la prétention de répéter, après tant de voix éloquentes, la prise de Constantine. Qui n'en connaît les moindres détails ? Qui ne voit La Moricière, coiffé du fez rouge, gravissant le premier la brèche, puis enfoui par une explosion sous les décombres, puis recueilli par ses soldats sur un brancard qu'ils recouvrent des drapeaux ennemis ! Les enfants eux-mêmes savent cela. Je me bornerai donc à des souvenirs personnels auxquels on me permettra de joindre quelques faits peu connus.

Personne n'ignore que le 12 octobre, au soir, l'armée, à bout de combustible et de vivres, n'avait plus à opter qu'entre un assaut heureux ou un désastre. Dans cette extrémité, le général Valée fait reconnaître la brèche, puis appelant La Moricière, il lui demande : — « Arriverez-vous et tiendrez-vous ? — La moitié de ma colonne succombera, répond le colonel, mais le reste tiendra. » — Il était trois heures du matin ; l'assaut est ordonné pour sept. « De la place d'armes, me racontait La Moricière, nous apercevions une rue de Constantine et la foule des habitants qui affluait dans une mosquée et refluait dans la rue. Au dedans et au dehors de l'édifice tout le monde priait ; le bruit des prières venait jusqu'à nous, et ce bruit n'était pas sans faire impression dans nos rangs, où l'on ne priait pas. Une autre remarque frappait certains *esprits forts:* nous étions au vendredi, et ce vendredi était le 13 octobre. Plus d'un en était démoralisé, et je fus obligé de crier à ceux qui semblaient manquer de cœur : « Oui, le vendredi et le 13 sont des jours funestes, et ils le seront pour l'ennemi. »

Lorsque La Moricière disparut sous les débris, on le crut mort. La nouvelle même s'en répandit au loin, et Camille Mellinet se hâta d'écrire, avec un sentiment profond d'admiration et de douleur, un ar-

[1] Il fallut deux jours et deux nuits d'un travail assidu, et répéter sans cesse: *Aux Français rien d'impossible,* pour venir à bout de cette œuvre herculéenne. — Voir *Revue des Deux-Mondes,* 1837.

ticle nécrologique pour le journal de Nantes *le Breton*. Heureusement, La Moricière put lire, cette fois, son oraison funèbre. Il fut trouvé, en effet, plein de vie sous les ruines; mais sa main était mutilée, ses yeux étaient brûlés par la poudre. On craignit quelque temps une cécité complète. Lui seul ne craignait pas. « Il avait vu, au premier instant, disait-il, un rayon de lumière, toute raison d'espérer qu'il en verrait deux [1]. »

La Moricière avait été nommé lieutenant-colonel après Mascara; il fut nommé colonel après Constantine, tout en gardant le commandement des zouaves. Nous avons dit les difficultés de ce commandement; elles se compliquèrent, en 1839, par l'écho que trouva dans les rangs des indigènes, même parmi ceux qui combattaient depuis longtemps avec nous, l'appel d'Abd-el-Kader à la guerre sainte. Une crise était imminente dans le corps des zouaves; mais le colonel prévit tout, devina tout et les conspirateurs se hâtèrent de prendre la fuite. Ce furent eux qui formèrent les réguliers de l'émir; ce furent eux qui élevèrent ses redoutes; mais si des zouaves les construisirent, d'autres zouaves surent les emporter.

L'épreuve de 1839 ne fit que donner, en définitive, plus de nerf au régiment; les vides furent comblés, la proportion des Français devint plus forte, et, au printemps de 1840, on revit les zouaves aussi énergiques que jamais au col de Mouzaïa, deux fois déjà le théâtre de leur gloire. Il ne nous appartient pas de peindre la scène héroïque dont fut témoin, le 12 mai, ce lieu à jamais célèbre. La Moricière, Bedeau, Changarnier ont trouvé leur Homère. Qu'on me permette seulement d'ajouter un trait qui sortait du cadre de Mgr d'Orléans. L'impression que causa la *marche* du 2e léger que sonnaient au loin les clairons du régiment, tandis que les zouaves se précipitaient dans la gorge dont était précédé le retranchement

1 Bien que ces *notes* ne concernent que La Moricière, il m'est impossible d'oublier que deux autres Bretons, Bedeau et Le Flô, figurent parmi les héros de Constantine. « Au moment où le commandant Bedeau, raconte M. Nettement, entraînait sa section électrisée, il rencontra une forme humaine, noircie par le feu, se soutenant à peine, qui répétait, d'une voix éteinte, ce cri des vaillants et des forts, *en avant! en avant!* mille fois répétés. C'était l'intrépide Le Flô, alors capitaine de voltigeurs au 2e léger. »

ennemi, fut telle qu'à partir de ce jour, chaque corps voulut avoir sa marche favorite qui le signalât toujours au milieu des combats.[1]

Le 21 juin suivant, La Moricière devenait officier-général. Il n'avait que trente-quatre ans. Cette nomination eut pour conséquence de le séparer des zouaves avec lesquels il avait constamment été au travail et à la lutte depuis dix ans. Pour lui comme pour eux, il n'y avait eu de repos ni en paix ni en guerre. Il avait su, en effet, malgré les difficultés primitives de leur organisation, les former à toutes les industries du métier; et à Dely-Ibrahim, à Coléah surtout, ils avaient laissé, comme les légions romaines, des traces durables de leur passage. La séparation d'ailleurs ne devait pas être complète, et le général devait retrouver souvent encore ses vieux soldats.

A mesure cependant que la sphère d'action de La Moricière s'agrandissait, se révélaient en lui des qualités nouvelles. On l'avait déjà vu, sans doute, simple capitaine et chef du bureau arabe d'Alger, pacifier et administrer les tribus du voisinage; mais ce fut surtout comme général, d'abord à Mascara, c'est-à-dire au centre de la puissance d'Abd-el-Kader, puis à Oran, qu'on put apprécier les ressources infinies de son intelligence.

La tradition raconte que le général Alava, se trouvant à Ceuta, en 1810, voulut lever la tête par dessus les murailles, mais qu'un soldat le retint, l'engageant à lever seulement son chapeau. Le chapeau fut immédiatement percé d'une balle. Notre position ne fut guère meilleure à Oran, de 1830 à 1840; mais, six ans après, « une femme, suivant le dicton du pays, aurait pu traverser cette province d'Oran, si rude à l'obéissance, une couronne d'or sur la tête, sans qu'un seul Arabe osât y porter la main.[2] » Telle fut l'œuvre de notre armée et particulièrement de La Moricière.

« Il menait de front, dit le général Trochu, la guerre, l'administration, la colonisation; il avait la fièvre des idées, des vues, des

[1] Voir *les Zouaves et les Chasseurs à pied*, p. 45.

[2] *Souvenirs de la vie militaire en Afrique*, par le Cte Pierre de Castellane, p. 262.

projets; il lisait, il écrivait, il argumentait dans les sens les plus divers et quelquefois les moins prévus. Jamais on ne poussa plus loin la puissance de l'intelligence avec la passion de la lutte sous toutes les formes que crée la vie publique contemporaine. »

J'ajouterai un trait que me fournit M. de Castellane :

« Le général de la Moricière, dit-il, cherchait partout les avis ou les conseils, souffrant qu'on lui dît et qu'on lui prouvât qu'il avait tort, lorsque son esprit hardi se laissait aller à l'un de ces brillants paradoxes qu'il aimait parfois à soutenir. Nous vivions tous (il s'agit de son état-major) dans l'accord le plus intime. » Son état-major et sa division étaient aussi une véritable famille pour La Moricière. Il avait perdu son frère, sa mère vint à mourir, le monde lui devint presque étranger, et ce fut dans le cercle familier de son commandement que se concentrèrent de plus en plus ses affections.

M. de Castellane décrit avec complaisance, dans ses *Souvenirs d'Afrique*, le château neuf ou *Fort rouge* d'Oran, qu'habitait La Moricière. « Mais celui qui aurait voulu savoir, ajoute-t-il, en quel endroit, depuis six ans, il avait passé ses nuits, aurait dû parcourir tous les bivouacs de la province. » Comme général, en effet, La Moricière tint à voir tout et à être partout. L'action militaire s'était grandement modifiée depuis le maréchal Bugeaud. Au lieu de pesantes colonnes traînant leurs affûts et leurs vivres, nous n'avions plus que des colonnes mobiles, portant tout à dos de mulets, rations et canons, et pouvant suivre les Arabes jusque dans leurs retraites les plus inaccessibles. Mais La Moricière fit mieux encore; le maréchal portait ses vivres; La Moricière mit les vivres de côté, et alors commença cette merveilleuse campagne de trente-six jours si admirablement décrite dans son *Oraison funèbre*[1], où les baïonnettes furent chargées de découvrir les silos, les silos de fournir le pain, les razzias la viande et avec elle les espardilles et le sayon de peau toujours prêts à suppléer l'usure de l'uniforme.

Avec une telle guerre et de tels hommes, Abd-el-Kader était perdu. Dans les derniers jours de 1842, les Flittas épuisés se sou-

[1] *Oraison funèbre*, p. 15.

mettent, et La Moricière est nommé, peu de temps après, lieutenant-général. En 1843, Abd-el-Kader vaincu à l'Oued-Malah, fuit dans le Maroc; La Moricière se porte aussitôt sur la frontière. Il est assailli dans le camp de Lalla-Magruia, par la cavalerie marocaine qu'il taille en pièces, action qui lui vaut la croix de commandeur[1]. Il prend ensuite la part la plus brillante à la bataille d'Isly (août 1844), devient gouverneur général de l'Algérie, par *intérim*[2], puis, au retour des hostilités, il réduit à merci la grande tribu des Hachem, la tribu d'Abd-el-Kader, et reprend, avec ses nobles camarades de gloire, cette énergique battue qui devait rejeter deux et trois fois Abd-el-Kader dans le Maroc. Enfin, lorsque le Maroc, à bout de patience, rejette à son tour l'incommode réfugié, La Moricière l'attend au col de Kerbous et lui interdit l'asile du désert. Tout était fini. C'était dans la nuit du 21 au 22 décembre 1847; l'eau tombait à torrents, l'obscurité était profonde, lorsque tout à coup un envoyé de l'émir se présente au général; il ne demande qu'une chose, c'est que l'émir soit conduit à Alexandrie ou à Saint-Jean-d'Acre, pour se retirer de là à la Mecque. Ne pouvant écrire par le vent et l'orage, Abd-el-Kader s'est contenté de remettre son sceau. La Moricière écoute l'envoyé au trot de son cheval, accueille la demande du vaincu, et, ne pouvant écrire à son tour, donne, en signe de foi, son sabre et le cachet du commandant Bazaine. Averti aussitôt, le duc d'Aumale, qui avait succédé au maréchal Bugeaud, ratifie l'accord. Si l'exécution ne suivit pas la promesse, la responsabilité ne peut en incomber au général vainqueur.

L'Afrique était enfin pacifiée ou, du moins, l'homme de génie qui l'avait soulevée contre nous était tombé après une lutte héroïque.

[1] Lalla-Magruia, par sa situation sur les confins du Maroc, avait alors une haute importance. Puis-je oublier que ce poste de confiance fut occupé, de 1849 à 1851, par un officier qui devait verser son sang sur un autre point de l'Algérie et dont un ordre du jour du général, depuis maréchal Pélissier, a consacré le souvenir. On excusera cette larme donnée, en passant, à un frère.

[2] « Je quitte l'Algérie, disait alors le maréchal Bugeaud à ceux qui l'entouraient, mais je *la laisse en bonnes mains*; je voudrais vous embrasser tous, je vous embrasse dans la personne du général de la Moricière. »

La Moricière est le seul général qui ait pris part à cette lutte depuis le premier jour jusqu'au dernier, et nous avons vu quelle part. Un de ses plus nobles camarades a dit avec raison qu'il offre *le type le plus saisissant, le plus pittoresque et le plus populaire* qu'ait offert depuis longtemps l'armée française [1]. Le duc d'Aumale ne le jugeait pas moins bien lorsqu'il signalait en lui un *esprit très-prompt, beaucoup d'audace et de prudence, beaucoup de finesse et de loyauté avec une infatigable ardeur*. Aussi son souvenir reste-t-il dans les camps et plus encore dans les chaumières où il n'est pas un vieil *africain* qui ne se plaise à célébrer ses hauts faits. Il est mort d'hier et sa vie forme déjà légende. Mgr Dupanloup nous l'a représenté retenant ses colonnes devant une tribu qu'il avait acculée à la mer,—c'était au plus fort de la lutte et des représailles,—et écrivant au ministre : *La vengeance aurait peut-être été trop sévère.* Nous le retrouvons le même dans toutes les occasions. « Les chefs principaux des Flittas, écrivait le maréchal Bugeaud, à la fin de 1842, restèrent entre les mains du général de la Moricière qui montra, dans cette circonstance, la même humanité que nous à l'égard des Beni-Ouraghs. La sienne avait même ce caractère de plus que, la veille, il avait été trompé par ces populations qui, pour mieux lui échapper, lui avaient fait croire à une soumission qu'elles n'avaient pas l'intention de réaliser. » Il n'y a rien à ajouter à de telles paroles.

La Moricière, nous l'avons dit, s'occupait activement de colonisation. Bientôt nous parlerons de ses idées à cet égard ; mais fixons du moins, dès à présent, l'état des choses à la fin de la guerre. La sécurité n'étant pas complète, les capitaux manquaient, et, à part un certain nombre d'exploitations sous le canon d'Oran, le dénûment et la misère étaient à peu près partout. La Moricière, visitant, un jour, le village de Saint-Denys-du-Sig, l'un de ceux qui se trouvaient dans les meilleures conditions de prospérité, s'y vit entouré de figures hâves et tristes. Deux familles seules étaient parvenues à dompter la fortune, et leur ambition se bornait à la possession d'un bélier. La Moricière les questionna avec bonheur : « Eh bien, vous êtes

1 Le général Le Flô.

heureux ici, » leur dit-il. « Ah ! oui, monsieur le général, répondit une femme, on est bien ici ; mais il y a une chose qui fait bien souffrir : c'est de ne pas entendre le son des cloches. »

Cette réponse frappa La Moricière jusqu'au fond de l'âme. Il lui sembla sûrement entendre les cloches de sa patrie et de sa jeunesse, et le premier ordre qu'il expédia fut celui de la construction d'une chapelle à Saint-Denys-du-Sig. Ajoutons que ce qu'il fit là, il l'avait déjà fait ailleurs. L'éloquent et généreux comte de Quatrebarbes, exprimant à la tribune de la Chambre des députés (1er juin 1847) toute la douleur des âmes chrétiennes sur l'oubli qu'on faisait de la croix dans la régénération de l'Afrique, signalait du moins la noble conduite du général de la Moricière qui s'était empressé de donner une mosquée pour église aux habitants d'Oran. J'aime à recueillir ces traits qui se multiplieront ; ils forment comme autant de points de repère entre les cloches de Nantes et le crucifix de Prouzel.

EUGÈNE DE LA GOURNERIE.

(La suite au prochain numéro.)

EN BASSE-BRETAGNE

IMPRESSIONS ET NOTES DE VOYAGE.*

(COTES-DU-NORD).

J'ai dit plus haut qu'une des bandes de voleurs qui ont désolé, à une époque peu éloignée, la lieue de grève et les environs de Saint-Michel, obéissait à des chefs du nom de Rannou. Le *gwerz* suivant ne laisse guère de doute à cet égard :

Maria Charlès.

Maria Charlès, la fille des grands chemins, est la nourrice des grands voleurs. Elle a élevé les Rannou, les plus grands brigands qui soient dans le pays.

Maria Charlès disait un jour à Ervoanik Rannou : — « Un lièvre passe en ce moment sur la grand'route, qui vaut la peine qu'on le suive;

» Qui vaut la peine qu'on le suive de près, car devant lui marchent deux chevaux chargés, qui valent, pour le moins, quatre mille francs! »

A ces mots, Ervoanik Rannou a pris son *penn-bâz;* il a pris son *penn-bâz,* et s'est mis à courir à travers champs.

Il a couru à travers champs et a atteint le pauvre marchand; et a atteint le pauvre marchand, qui s'était assis sur le gazon, au bord de la route.

— « Marchand, dis-moi, qu'attends-tu là? » — « J'attends mon frère aîné, qui est resté à boire à Saint-Michel. »

* Voir la livraison d'octobre, p. 305-320.

— « S'il s'est arrêté à Saint-Michel, il ne viendra certainement pas par ce chemin, car il en sera dissuadé, à cause des Rannou, les plus grands brigands qui soient dans le pays. »

Ervoanik Rannou disait au pauvre marchand en ce moment : — « Donne-moi ton or et ton argent, ou je te tue sur la place ! »

— « Voilà deux chevaux chargés, prenez-en celui que vous voudrez; prenez celui que vous voudrez et me laissez l'autre, car j'ai femme et enfants à nourrir. »

A ces mots, Ervoanik Rannou a serré dans sa main son *penn-bâz;* il a serré dans sa main son *penn-bâz,* et il en a déchargé un coup sur la tête du pauvre marchand.

Il lui en a déchargé un coup sur la tête, et l'a noyé dans son sang; mais aussitôt des gens sont survenus, monsieur de Kerninon et ses soldats.

Ervoanik Rannou disait à sa mère, en arrivant à sa maison : — « J'ai tué un pauvre marchand, et je voudrais ne l'avoir pas fait;

» Je voudrais ne l'avoir pas fait, car des gens sont survenus sur le coup; des gens sont survenus sur le coup, Monsieur de Kerninon et ses soldats. »

Monsieur de Kerninon disait, en frappant à la porte d'Ervoanik Rannou : — « Ervoan Rannou, ouvre ta porte, tu peux le faire sans honte ni déshonneur. »

— « Ma femme est en peine d'enfant, en peine d'un fils ou d'une fille; excusez-moi, mais je ne puis ouvrir en ce moment. »

Et Monsieur de Kerninon disait encore à Ervoanik Rannou, en l'entendant : — « Ouvre ta porte, Ervoan Rannou, ou nous allons la casser à l'instant ! »

— « Je n'ouvrirai ma porte ni à vous, ni à nul autre pour cette nuit; si j'avais eu mon fusil avec moi, Messieurs, je vous aurais fait déguerpir ! »

A ces mots, Monsieur de Kerninon et ses soldats ont brisé la porte; ils ont brisé la porte et saisi Ervoanik Rannou au collet :

— « De par le roi, assassin, je mets la main sur toi; de par le roi, notre maître, je mets la main sur toi, assassin ! »

La fin de la ballade me manque, car il me semble qu'elle ne doit pas finir ainsi et qu'elle fait connaître la punition du coupable.

C'est du haut de *Roc'h-al-laz* que saint Efflam précipita dans la mer le dragon qui désolait ces parages, et que son cousin Arthur combattit toute une journée, sans pouvoir en venir à bout.

« Saint Efflam, nous dit le bon Albert Le Grand, le pria de lui

» laisser cette affaire, et passa la nuit en prières, et le matin, se » présentant devant la bouche de la caverne, en laquelle était le » dragon, il lui commanda de sortir, puis, ayant posé les genoux » à terre, fit cette prière : Seigneur Jésus-Christ, qui avez dit à » vos Apôtres qu'en votre nom ils extermineraient les serpents, » entendez nos humbles requestes, et nous octroyez que ce pays, » délivré des incommodités qu'il reçoit de ce dragon, vous serve » à jamais, vous qui, avec le Père et le Saint-Esprit, vivez et régnez » par tous les siècles des siècles. Ainsi-soit-il ! —

» Le saint ayant fini sa prière, le dragon monta sur un haut ro- » cher, et de là, roulant les yeux de tous costés, fit un sifflement » si horrible et effroyable, que tout le rivage en retentit, et bais- » sant la teste, vomit grande abondance de sang, puis descendant » dans la gresve, s'alla précipiter dans la mer, où il mourut suf- » foqué des eaux. Arthur, ayant vu ces miracles, remercia saint » Efflam et s'en retourna chez soi. »

Quoi qu'il en soit, les gens de Saint-Michel-en-Grève et des environs affirment que le dragon n'est pas mort, et qu'à certaines époques de l'année, dans les hautes marées et les jours de tempête, on le voit sur une roche rouge, quelque part près des ruines de l'ancienne chapelle de Land-Caré, faisant reluire au soleil ses écailles jaunissantes, battant l'eau de ses ailes et de sa queue, et poussant des cris qui font trembler le rivage et sèment au loin la terreur et l'épouvante. Alors saint Efflam apparaît sur le sommet de Roc'h-al-laz, fait lentement le signe de la croix, prononce certaines paroles, et aussitôt le monstre se précipite dans les flots, avec un vacarme effroyable, et disparaît.

A l'extrémité nord de la grève, sur une falaise schisteuse, d'où l'on extrait d'excellentes ardoises, on voit l'humble et modeste chapelle de saint Efflam, au lieu appelé Toul-Efflam, où, dit-on, le saint prit terre en abordant en Bretagne. Sa vie, racontée par le Père Albert Le Grand, est pleine de charme et d'intérêt, et j'ai peut-être tort de vouloir l'analyser ici, au lieu de la transcrire tout entière.

Saint Efflam, comme un grand nombre de nos saints bretons,

naquit en Hibernie ou Irlande, vers l'an 448. Son aïeul était roi d'une des cinq provinces de l'île. Son père aussi fut roi, et guerroya longuement et vaillamment, jusqu'à ce qu'il lui naquît un fils. Les deux rois ennemis, lassés de côté et d'autre de la guerre et des calamités qu'elle traîne toujours à sa suite, convinrent de faire la paix, et, pour la rendre ferme et inviolable, ils conclurent « le » mariage du prince Efflam, nouvellement né, et de la princesse » Honora, fille du roi adversaire. » — Cependant Efflam montra de bonne heure plus de disposition pour l'étude et la piété que pour les armes ou les plaisirs, qui ne faisaient pas défaut à la cour du roi son père. Bien plus, il instruisait les jeunes princes qui lui étaient donnés pour l'assister, et, par son exemple, ses discours et surtout la bonté et la douceur de son caractère, il les amena à partager ses goûts ; « si bien que les ayant un jour réunis dans sa » chambre, il leur ouvrit son cœur et leur parla ainsi : — Quant » à moi (mes amis), je suis résolu de prévenir le monde, le trom- » pant avant qu'il me trompe ; il me promet la couronne de ce » royaume, les richesses et estats de mon père, une dame belle, » vertueuse et digne du plus grand prince de la terre : tout cela » est spécieux et grandement désirable à ceux qui ne regardent » que l'apparat extérieur des choses ; mais quant à moi, je quit- » terai volontiers mon père, mes biens, voire mon pays, pour » courir après les vestiges de mon Seigneur, et chercher quelque » lieu désert pour lui consacrer tous les jours de ma vie. »

Tous ces jeunes seigneurs furent émus et se déclarèrent prêts à suivre le prince partout où il lui plairait de les conduire. Efflam en remercia Dieu avec effusion, puis ils délibérèrent sur les moyens de passer la mer. Mais, sur ces entrefaites, arriva à la cour la princesse Honora, et le roi rappela à son fils l'engagement qu'il avait pris en son nom, ajoutant qu'il lui convenait de l'épouser, pour le bien et le repos du royaume.

— « Le saint jeune homme fut fort perplex et douteux à se » résoudre ; toutefois, le tout bien et nettement considéré, quoi- » qu'il n'eût désir aucun de se marier, mais de vivre en perpétuelle » continence, toutefois, pour ne contrister son père, et tout le

» royaume, et n'enfreindre le traité de paix, il s'y accorda, et promit l'espouser. »

Les noces sont donc célébrées avec grande pompe et solennité. Cependant Efflam n'avait pas renoncé à son projet d'expatriation ; il en fit part à sa jeune femme, « et elle en fut fort troublée et » triste. Le saint s'en apercevant, fut bien marri de le lui avoir » dit, et craignant qu'elle ne mist empeschement à son départ, » lorsqu'il la sentit bien endormie, il sortit bellement du lit, et » s'alla rendre à ses compagnons qui l'attendaient dans un hâvre, » puis, ayant levé les ancres et les voiles, sortirent hors, et d'un » bon vent cinglèrent en pleine mer, se laissant conduire à Dieu » par où il lui plairait les guider. » — Notre saint, avec sa compagnie, continue le naïf hagiographe, que je ne puis résister au plaisir de citer textuellement, tant son récit a de charme et de séduction, — « passa la mer et vint heureusement surgir à la côte » de Bretaigne-Armorique, en la baye de sable qui est entre *Toul-* » *Efflam* et *Loc-Mikaël,* dite communément *la lieue de gresve*, en » la paroisse de Plestin, diocèse de Tréguer, et s'arrêta leur vais- » seau vis-à-vis d'un grand roc, qui est au milieu de la gresve (en » terre néantmoins), nommé *Hyrglaz*. Il y avait alors le long de » la gresve une fort longue et spacieuse forest de la quelle saint » Efflam et sa troupe sortans de leur vaisseau, virent sortir un » horrible dragon, lequel se retirait à travers la gresve, dans sa » caverne, distante d'environ mille pas de ce roc, laquelle caverne » était profonde de neuf coudées, et en avait douze en la circonfé- » rence de son ouverture, mais de peur qu'à la piste et trace de » ses griffes il ne fût découvert et assiégé en cet antre, il avait cet » astuce de marcher à reculons, de sorte qu'à voir les marques » de ses griffes sur le sable on eût pensé qu'il venait de sortir du » lieu où il ne faisait que d'entrer.

» Alors vivait en Bretaigne-Armorique, à la cour du roi Hoël » premier du nom, Arthur le Preux, son cousin, couronné roi » de la Grande-Bretaigne, dès l'an 450, — lequel (comme c'é- » tait un prince fort vaillant et courageux), — s'exerçait à chas- » ser les dragons et monstres qui se trouvoient en grand nombre » parmi les bois et grandes forests dont le pays abondoit. »

Dès en débarquant, Efflam rencontre le roi Arthur, suivi de grand nombre de princes et de seigneurs. Il le reconnaît facilement, le salue et lui dit son nom. Aussitôt Arthur descend de cheval et l'embrasse cordialement, et, « cheminant longtemps, devisant » ensemble familièrement, » ils arrivent devant la caverne du dragon. Arthur, qui la cherchoit, « pria le saint et sa compagnie » d'être spectateurs, et ayant empoigné sa massue et son bouclier, » il attaqua courageusement le monstre, — et passèrent tout le » reste du jour en ce combat, jusqu'à ce que le soir, las et fatigué, » Arthur se vint jeter sur l'herbe, près saint Efflam, pour se raf- » fraîchir, si altéré de soif qu'il n'en pouvait plus. » — Mais on ne put trouver de l'eau douce, nulle part dans les environs; ce que voyant saint Efflam, il se mit en oraison, fit le signe de la croix sur le roc prochain, puis, « l'ayant frappé trois fois de son bourdon, il » en fit sortir une belle source d'eau, laquelle se voit encore » aujourd'hui à *Toul-Efflam*. Arthur ayant vu ce miracle se jeta » aux pieds du saint, se recommandant à ses prières, afin qu'il » pût venir à bout de ce monstre. » Et en effet, comme nous l'avons déjà dit, Efflam délivra le pays de ce fléau, en le forçant à se précipiter dans la mer, *où il mourut suffoqué des eaux.* — Puis le saint et ses compagnons, « remontant un petit ruisseau sablon- » neux jusqu'à sa source, qui était un lieu fort agréable, résolu- » rent de s'y établir, et pour ce sujet ils y édifièrent une petite » chapelle et leurs petites cellules. — Au retour d'une promenade » *à une belle fontaine de laquelle ils burent et se rafraîchirent*, » ils trouvèrent leur disner appresté, et un ange assis auprès, » sur l'herbe, si brillant, qu'ils ne le pouvoient fixement regar- » der, ni s'en approcher. » — Depuis ce jour, s'étant engagés à jeûner tous les lundis, mercredis et vendredis, — les dimanches, mardis, jeudis et samedis, « leur repas leur était miraculeusement » appresté et apposé par le ministère des anges, et les autres jours, » point. »

« Cependant la bonne dame Honora, laquelle se voyoit plutôt » veufve que mère de famille, depuis que son cher époux l'eut » quittée, ne cessa de pleurer; mais voyant que pour pleurer, son

» mal ne s'allégeait point, elle fit équiper secrettement un bateau » de cuir, bien joint, cousu et poissé, et s'étant déguisée, se déroba » à la cour, et entra dedans, se laissant conduire où plairait à » Dieu. »

Elle aborda heureusement à Coz-Guéodet. Là, ayant appris d'un *éclusier* qu'il existait au lieu nommé Toul-Efflam un saint ermite, nouvellement arrivé d'Hibernie, elle partit à pied pour se rendre auprès de lui. Mais le seigneur à qui appartenaient les écluses, à la nouvelle qu'une jeune dame d'une rare beauté, et qui se disait fille d'un roi de la Grande-Bretagne, était débarquée sur ses terres, se mit aussitôt à sa poursuite, « et tant galoppa, qu'il l'atteignit de » vue ; mais Dieu la rendit si légère, qu'encore que l'autre tuât son » cheval, à force de lui donner les esperons et de poster, néant- » moins elle avait toujours le devant, jusques à ce qu'elle fût » arrivée à la cellule de saint Efflam : mais pendant qu'elle en » attendait l'ouverture, l'autre eut loisir de s'approcher ; toutefois, » comme il advançoit le bras pour la vouloir empoigner, s'étant » appuyé de l'autre côté contre le mur, la porte vint à s'ouvrir, et » elle sauta dedans ; et ce seigneur fut sur-le-champ puni de son » obstination et de l'injuste poursuite qu'il faisait de cette jeune » dame, car le bras qu'il avait appuyé contre le mur y demeura » fortement attaché, et celui qu'il avait étendu pour arrester la » princesse Honora devint sec et aride. »

Cependant, sur les instances d'Honora, le saint guérit le seigneur, qui, pour reconnaissance, lui donna *une belle terre pour bâtir un monastère.*

Grande fut la joie de saint Efflam de voir qu'Honora était résolue à mener le même genre de vie que lui-même. Il bâtit une petite cellule, non loin de la sienne, « lui défendant expressément l'as- » pect de son visage, lui permettant toutefois de venir de fois à » autre le visiter, et parler avec lui des choses concernantes la di- » rection de sa conscience et le salut de son âme : ce qu'il lui » octroya de peur que la fragilité féminine ne fût troublée par un » entier et total retranchement de sa conversation. »

Au bout de quelque temps de cette vie *plus angélique*

qu'humaine, comme le dit le Père Albert, « ayant entendu le bruit » et grande renommée de la grande sainctetés des religieuses de » Lannennok ou Lannanec [1], en Cornouailles, elle désira s'y » retirer. » Efflam approuva son dessein, « de sorte que, prenant » congé de lui et des autres religieux, elle s'en alla en Cor- » nouailles, fut vestue en cette abbaye par sainte Nennok, où elle » vécut et mourut sainctement. »

Cependant un saint anachorète, nommé Gestin, et qui a donné son nom à Plestin (Plebs-Gestin), commune voisine, revenant de Rome, où il avait fait un pieux pèlerinage, et trouvant l'oratoire qu'il avait fait bâtir occupé par saint Efflam et les siens, ne voulut pas déranger un si saint personnage et se retira, pour finir ses jours, dans une forêt située non loin de là. Saint Efflam demeura donc paisible possesseur de l'oratoire de Toul-Efflam et y mourut comme meurent les saints, le 6 novembre, l'an 512, à l'âge de soixante-quatorze ans. En l'année 994, sous le règne de Geoffroy Ier, duc de Bretagne, ses restes mortels furent solennellement transportés en l'église paroissiale de Plestin. On y voit encore un sarcophage, connu sous le nom de tombeau de *Monsieur* saint Efflam *(Bez ann aotro sant Efflam)*, mais qui est d'une architecture beaucoup plus moderne.

Dois-je m'excuser auprès du lecteur de m'être si longuement étendu sur saint Efflam, et d'avoir si complaisamment usé, et, je le crains, quelque peu abusé, peut-être, du Père Albert le Grand ? Je ne le pense pas, si j'en juge par le charme et l'intérêt que j'ai éprouvés moi-même au récit du vieil hagiographe, qui me semble, du reste, avoir traité cette vie avec une prédilection toute particulière. Il connaît parfaitement les lieux dont il parle, et l'on dirait qu'il a dû y faire une visite exprès. Son style aussi me paraît avoir ici plus de naturel, de grâce et d'agrément que d'ordinaire, quoiqu'il en ait toujours beaucoup. De plus, saint Efflam est très-populaire dans nos campagnes, et les pères aiment beaucoup à mettre

[1] C'est l'abbaye de Lanninoc, en la commune de Ploemeur, près de Lorient. Il en reste encore quelques ruines.

leurs enfants sous son patronage. Toutes ces raisons me font espérer qu'on ne se plaindra pas trop de mes longueurs.

Saint-Michel-en-Grève semble avoir été occupé anciennement par un poste romain, ou traversé par une voie romaine; je laisse cela à décider aux antiquaires et aux archéologues; toujours est-il que M. Rannou m'a affirmé qu'il y a une trentaine d'années, lorsqu'on creusa les fondations de la maison d'école, on y découvrit des substructions, des tuiles, des fragments de poteries et plusieurs médailles romaines. Tout cela est allé augmenter la collection, si riche et si intéressante, de M. J.-M. de Penguern, qui, à cette époque, centralisait à peu près toutes les antiquités celtiques, gauloises, romaines, bretonnes et autres que l'on découvrait dans l'arrondissement de Lannion. Il avait surtout une fort belle collection de manuscrits bretons de nos vieux mystères, et il est bien regrettable que ses héritiers gardent si soigneusement et laissent ignorer au public ces véritables trésors, qu'un patriotisme bien entendu devrait les porter à produire à la lumière et à répandre libéralement.

F.-M. Luzel.

(La suite au prochain numéro.)

LE MARQUIS D'ARS

1737-1761.*

C'est ici surtout que commence à se révéler d'une manière brillante le courage et l'habileté du jeune marquis d'Ars.

En effet, Charles de Bremond d'Ars s'empara successivement, avec le secours de la *Malicieuse*, commandée par le chevalier de Goimpy-Feuquières, du navire anglais le *Guillaume-Marie*, chargé de blé, qu'il conduisit heureusement à Vigo, et de la frégate anglaise le *Pingouin* de 24 canons, commandée par le capitaine William Harris, laquelle fut coulée bas, après que l'on eut retiré les officiers et les équigages qui furent remis, au nombre de cent cinquante-six hommes, sur un navire suédois allant en Portugal, à la charge d'être échangés [1].

Le 4 avril suivant, le marquis d'Ars, étant encore avec la *Malicieuse*, livra un nouveau combat contre deux frégates anglaises. Nous ferons observer, en passant, que ce fait d'armes a été très-incomplètement rapporté par M. de la Peyrouse-Bonfils, dans son *Histoire de la Marine*.

Engagé dès six heures du soir, le combat se poursuivit avec acharnement pendant toute la nuit, et le marquis d'Ars qui se

* Voir la livraison d'octobre, pp. 294-304.

[1] Voyez *Gazette de France* du 10 mai 1760.

trouva, par suite de l'éloignement de la *Malicieuse*, supporter le poids et la responsabilité de cette lutte vigoureuse, y déploya autant de talent que d'intrépide sang-froid.

Après avoir éteint le feu de l'ennemi, et après avoir eu lui-même tous ses cordages coupés, toutes ses voiles hachées, ses mâts et vergues tous endommagés, plusieurs coups de canon à fleur d'eau, en un mot, l'*Opale* entièrement délâbrée, il allait cependant s'emparer de la frégate anglaise, lorsque celle-ci fut secourue dans sa fuite et protégée par l'obscurité : il était alors une heure du matin.

Ce combat coûta à l'*Opale* cinq hommes tués et dix-huit blessés, dont deux officiers.

Malgré tout, le surlendemain, le marquis d'Ars poursuit encore et fait couler bas un navire anglais qu'il rencontre en allant relâcher à la Corogne, où il comptait retrouver la *Malicieuse* qui s'était dégagée de la lutte à la faveur de la nuit.

On constate d'ailleurs ces curieux détails dans le rapport si mesuré et si modeste du jeune marquis d'Ars, adressé à M. le duc de Praslin, alors ministre de la Marine. Nous reproduisons en son entier ce document inédit extrait des archives de la Marine.

MONSEIGNEUR,

J'ai l'honneur de vous informer de ma relâche à la Corogne où j'ai retrouvé la *Malicieuse*, de laquelle j'avais été séparé par l'événement d'un combat dont voici le détail :

Le vendredi, 4 avril, les vents au N.-E., petit frais, la mer calme, étant par 41° 3m de latitude, et 12° 35m de longitude, méridien de Paris, le commandant m'ayant ordonné de chasser un bâtiment qui était sous le vent, je l'ai chassé : en étant fort près, je l'ai reconnu Hollandais à la construction, et ai levé chasse de dessus pour aller à l'encontre d'un navire qui paraissait venir sur nous. Nous en avons été bientôt assez près pour le reconnaître frégate environ de notre force. J'en ai fait le signal au commandant. Nous avons eu au même instant connaissance d'un second navire qui venait sur le premier toutes voiles dehors : les navires se faisant des signaux, il était apparent qu'ils étaient de compagnie. Ne voulant pas engager un combat trop inégal contre ces deux navires, j'ai tenu le plus près sous mes huniers, seule-

ment pour me rallier à M. de Goimpy qui venait sur moi toutes voiles dehors.

La frégate étant venue par mon travers a mis pavillon anglais, et m'a tiré plusieurs coups de canon qui portaient à mi-distance d'elle à moi, auxquels je n'ai point voulu répondre, étant hors de portée.

La *Malicieuse* étant arrivée à portée de voix, M. de Goimpy m'a demandé ce que je pensais de la force des navires que nous voyions : je lui ai répondu que le bâtiment qui avait tiré sur moi était une frégate de 24 ou 26 canons en batterie, que j'en étais sûr ; que quant à l'autre, je n'en connaissais pas encore la force, vu que par ma position il me présentait l'avant. Il m'a dit qu'il allait arriver avec moi sur l'ennemi pour engager le combat.

Aussitôt, nous avons arrivé ensemble : la frégate anglaise a aussi arrivé et a fait route pour se rallier à son camarade.

Nous avons mis le grand perroquet dehors pour la suivre. Ayant approché le second navire, il m'a paru plus fort que le premier, et selon la hauteur de son bois et de sa mâture, je l'ai jugé de 40 canons. Je me suis approché de la *Malicieuse*, et ai dit à M. de Goimpy ce qui me semblait de la force du deuxième navire. Il m'a aussitôt fait signal de tenir le vent et l'a tenu aussi : j'ai pensé que c'était pour mieux reconnaître la force de l'ennemi.

La *Malicieuse* marchait mal, ce qui m'a obligé de tenir toujours le perroquet de fougue sur le mât. On a hélé plusieurs fois de la *Malicieuse*, sans qu'on ait pu entendre ce que l'on nous disait : j'ai pris le porte-voix et ai hélé que je n'entendais pas ce que M. de Goimpy me faisait dire, mais que j'étais préparé à exécuter ses signaux, et à le suivre dans toutes ses manœuvres.

A six heures, M. de Goimpy m'a dit qu'il allait engager le combat avec la plus grosse frégate, que j'eusse à m'attacher, et le couvrir de la première. Nous avons tout de suite, l'un et l'autre, largué les basses voiles et avons arrivé sur l'ennemi. M. de Goimpy a donné sa volée en passant à la première frégate qui lui a rendu la sienne, et a été attaquer la frégate qui suivait.

J'ai, au même moment, commencé le combat avec la première frégate à portée de fusil. L'Anglais conservant sa misaine dehors m'a éloigné de la *Malicieuse*. J'ai cherché à suivre l'ennemi et l'ai approché à portée de pistolet, m'étant aperçu que notre feu était supérieur au sien, et afin de décider plus tôt le combat, pour pouvoir être à même d'aider le commandant que je pensais devoir se battre avec désavantage contre un bâtiment que j'avais jugé plus fort que la *Malicieuse*.

Le feu ayant été fort vif de part et d'autre, à huit heures et demie,

notre frégate anglaise a mis la grande voile dehors et nous a fait juger, en cherchant à quitter le combat, qu'elle était incommodée.

J'ai mis ma misaine : la supériorité de marche de l'*Opale* m'a toujours fait tenir l'ennemi fort près avec moins de voiles.

Le feu a continué, le nôtre conservant son avantage sur celui de l'ennemi. A dix heures et demie, la frégate anglaise se trouvant de l'arrière de nous, a éteint tous ses feux, et a mis de la voile pour s'éloigner de nous.

Alors j'ai voulu prendre les amares sur l'autre bord pour la rattaquer, étant persuadé qu'elle ne pouvait plus tenir longtemps. Mais je n'ai pu exécuter ce dessein, n'étant pas en état de manœuvrer, n'ayant pas un cordage qui ne fût coupé, toutes mes voiles hachées, mes mâts et vergues tous endommagés, plusieurs coups de canon à fleur d'eau.

J'ai été obligé de travailler à repasser les manœuvres les plus essentielles pour me mettre en état de recommencer le combat.

Pendant que j'y étais occupé, les gens des hunes m'ont averti qu'il paraissait un second navire auprès de celui que nous avions combattu.

Il y avait plus d'une heure que le combat de la *Malicieuse* était fini ; la nuit m'avait empêché d'en voir les suites. N'apercevant aucuns feux ni marques qui m'apprissent où elle était, j'ai pensé que la frégate qui la combattait s'étant aperçue de la supériorité de notre feu sur celui de son camarade, l'avait abandonnée pour venir le dégager, et l'avait mis hors d'état de la suivre.

L'entier désemparement de l'*Opale* me mettant dans le cas de combattre avec désavantage contre ces deux bâtiments, quoique je les jugeasse très-maltraités l'un et l'autre, j'ai pris le parti de faire vent arrière, travaillant toujours à me regréer.

A une heure, le temps s'étant embrumé, nous ne voyions aucun des navires.

A six heures et demie du matin, nous avons eu connaissance d'un bâtiment, à une lieue, au vent à nous, qui a mis pavillon anglais. Il était très-bien gréé, ce qui nous a convaincus que ce n'était aucun de ceux contre lesquels nous nous étions battus. Il a couru sur nous peu de temps, et puis a couru au plus près, à l'E. S.-E. J'ai continué ma route, vent arrière, travaillant à changer mes voiles à l'abri les unes des autres. Je n'ai pas été à portée de reconnaître la force de ce bâtiment.

— Le combat fini, on m'a rendu compte qu'il y avait eu cinq hommes tués et dix-huit blessés, du nombre desquels ont été MM. de Trouillé et de Plas, gardes de la marine, faisant fonctions d'officiers, qui ont eu des blessures considérables, le premier au bras droit, le second au côté.

J'espère, Monseigneur, que vous voudrez bien leur donner des mar-

ques de votre estime. Je puis vous assurer qu'ils s'en sont rendus dignes, et qu'ils m'ont donné, pendant l'action, des preuves de leur capacité et fermeté.

La blessure de M. de Plas va beaucoup mieux : celle de M. de Trouillé sera de longue guérison.

Je ne puis, Monseigneur, que faire des éloges de tous mes officiers : je dois à l'exemple qu'ils ont donné à l'équipage la bravoure et la fermeté qu'il m'a marquées.

Par la précision avec laquelle M. Pineau, qui commandait le gaillard d'avant, a fait exécuter les différentes manœuvres, et l'attention qu'ont eue les officiers dans la batterie d'y faire servir le canon avec justesse, je pouvais espérer de me rendre maître de l'ennemi, si l'arrivée d'un second navire et l'entier délabrement de ma frégate ne m'en eût empêché.

Quoique l'état de l'*Opale* exigeât une prompte relâche, j'ai préféré de prendre le large plutôt que de relâcher à Lisbonne qui était le port que j'avais sous le vent et le plus à portée, mes instructions me faisant connaître que l'intention du roi était que nous évitassions toutes relâches portugaises. Je me suis éloigné de terre d'environ cinquante lieues pour quitter la croisière des ennemis, étant obliger de jumeler mes mâts et vergues.

Le lundi, 7 avril, midi, étant par 38° 20' de latitude et 14° 17' de longitude, nous avons eu connaissance d'un brigantin : nous l'avons chassé et joint sur les sept heures du soir.

Il était anglais, venant de Lisbonne chargé de sel et allait à Terre-Neuve faire la pêche de la morue : il avait onze hommes d'équipage ; je l'ai fait couler bas.

Ne doutant pas que M. de Goimpy n'eût fait route pour la Corogne, j'ai aussi cherché cette relâche; les réparations nécessaires à la frégate l'exigeant, ainsi que l'état de plusieurs blessés dont j'ai l'honneur, Monseigneur, de vous envoyer la liste avec l'état des blessures, espérant que vous voudrez bien accorder quelques grâces à ces malheureux dont une partie seront, par leur blessures, hors d'état de gagner leur vie et faire subsister leurs familles.

Le 13 avril ayant eu connaissance de deux bâtiments, je les ai chassés; l'un était portugais : il m'a appris que l'autre était une frégate de dix-huit canons : je l'ai chassée, et l'avais considérablement approchée, lorsque j'ai eu connaissance d'une escadre de quinze vaisseaux, à laquelle la frégate s'est jointe ; elle était par 42° 54' de latitude et 17° 42' de longitude, courant au N.-O.

Le lendemain, 14, j'ai été chassé par un très-gros vaisseau. Le 20,

au soir, je suis entré à la Corogne. Je compte être, sous très-peu de jours, en état de suivre M. de Goimpy.

Je suis avec respect,

Monseigneur,

Votre très-humble et très-obéissant serviteur,

Le Marquis D'ARS.

A la Corogne, le 24 avril 1760.

Revenu en France, et le ravitaillement de l'*Opale* terminé, le marquis d'Ars en reprend le commandement dès le 15 octobre de cette même année 1760.

Chargé de croiser sur les côtes d'Angleterre avec la frégate la *Brune*, dont il fut séparé vers la fin de décembre, le marquis d'Ars fit dans cette nouvelle campagne sept prises sur les Anglais, et s'empara aussi, depuis qu'il croisait seul, d'une frégate anglaise de vingt canons.

Nous n'avons pas pu, jusqu'à présent, nous procurer la relation de cette dernière victoire [1].

Parti de Brest dans les premiers jours de janvier 1761, Charles de Bremond d'Ars eut à livrer bientôt son dernier combat, où il trouva une mort héroïque.

Le 10 au matin, à la pointe du jour, l'*Opale* rencontre plusieurs vaisseaux ennemis et s'attache résolûment à la poursuite d'une frégate anglaise de trente-six canons, qu'elle approche à portée de pistolet.

Deux fois le marquis d'Ars ordonne l'abordage, que l'ennemi refuse et qu'il évite par suite de la rupture des grapins.

La frégate anglaise, criblée, et dont le feu s'éteignait à vue d'œil, manœuvrait pour attendre le secours de deux autres bâtiments, lorsque M. d'Ars est emporté par un boulet de canon, à la tête de son équipage, qui fut cruellement décimé.

Parmi les officiers tués ou blessés, nous citerons M. de Cham-

[1] *Mercure de France*, février 1761, et *Gazette de France*, janvier 1761.

pigny, frappé par un boulet qui lui dépouilla les deux cuisses et mort vingt-cinq jours après [1];

M. de la Martelière, blessé d'un coup de pique en sautant à l'abordage;

M. de Tromelin, atteint au bras droit.

Au nombre des morts, on comptait également huit officiers mariniers, six soldats et treize matelots.

Douze officiers mariniers, dix soldats et quarante matelots reçurent des blessures tellement graves, qu'ils succombèrent, pour la plupart, deux jours après.

C'est ce qui ressort du journal et du rapport de M. Pineau, enseigne des vaisseaux du roi, commandant en second sous les ordres de M. le marquis d'Ars, et qui fut assez heureux pour ne recevoir, dans ce combat si acharné, aucune blessure, ainsi que les autres officiers de l'*Opale* : MM. du Boisberthelot, de Trouillet, du Jon et d'Orceval, qui néanmoins avaient dignement secondé leur jeune et intrépide chef enlevé au moment où il allait jouir d'un nouveau et éclatant triomphe.

Le lendemain de cet engagement meurtrier, le commandant en second conduisit l'*Opale* dans la rivière de Morlaix et en opéra le désarmement à Brest, peu de temps après.

— Nous donnons encore ici le journal de la frégate l'*Opale*, suivi du rapport du commandant Pineau [2].

Nous appareillâmes de Saint-Mathieu le 6 de ce mois (janvier), à sept heures du matin, les vents de la partie du N.-E. et E.-N.-E. Nous gouvernâmes au N.-O. 1/4 de N. pour nous mettre en croisière depuis le cap Lezard jusqu'à mi-canal de la Manche, parages que M. d'Ars avait

[1] Anne-Philippe Bochart de Champigny, né le 14 mai 1740, garde-marine en 1755, était fils de Jean-Paul Bochart de Champigny, maréchal de camp, et de Anne-Etiennette de Meuves, petit-neveu d'Antoine Bochart de Champigny, lieutenant général des armées navales, et neveu de Jacques-Charles, marquis de Champigny et de Sainte-Marie, gouverneur de la Martinique, commandeur de Saint-Louis, etc., lié de la plus étroite amitié avec le vicomte d'Ars, oncle du marquis.

[2] Marc-Auguste Pineau, garde marine vers 1752, était fils de Marc-Auguste Pineau, écuyer, et arrière petit-fils de Marc-Henri Pineau, officier de marine en 1652, d'une ancienne et honorable famille de La Rochelle qui compte trois maires de cette ville depuis 1530. — (*Hist. de La Rochelle*, par le P. Arcère, t. Ier, p. 626.)

décidés pour notre rendez-vous avec la *Brune*, après les six premiers jours de séparation.

Nous n'avons rencontré, jusqu'au 10, que des bâtiments hollandais sortant de la Manche on faisant route pour y entrer.

Le 10, au matin, à la pointe du jour, nous avons eu connaissance de plusieurs bâtiments, entre autres d'un sous le vent à nous qui a paru à M. d'Ars mériter qu'on le chassât. Nous l'avons reconnu vers les neuf heures pour une frégate environ de notre force.

A dix heures, nous nous sommes trouvés à portée de pistolet.

La frégate a arboré pavillon anglais, et nous le nôtre : nous lui avons compté vingt-deux pièces de canons en batterie, et beaucoup de pierriers sur les gaillards. Nous lui avons livré combat.

L'intention de M. d'Ars étant d'aborder l'ennemi, nous avons tenté de le faire. Nous nous sommes trouvés deux fois bord à bord, mais les va et vient de nos grapins ayant été coupés, et l'ennemi refusant toujours l'abordage, nous n'avons pas pu nous maintenir assez longtemps le long de son bord dans ces deux occasions pour pouvoir y sauter.

Vers le midi, ayant reconnu deux bâtiments de notre force au vent, courant vent arrière sur nous et qui avaient déjà arboré pavillon anglais, pour encourager vraisemblablement celui contre lequel nous nous battions qui avait la drisse de son pavillon coupée et dont le feu s'éteignait à vue d'œil, M. d'Ars se préparait à s'éloigner de l'ennemi, lorsqu'un coup malheureux nous priva subitement d'un capitaine dont la valeur, l'expérience et les grandes qualités auraient mérité un meilleur sort.

Ayant été averti de ce malheur, j'ai travaillé à m'éloigner des forces supérieures auxquelles je me voyais hors d'état de pouvoir résister. Me voyant gagné par l'ennemi, j'ai fait jeter à la mer deux canots et les mâts de hune de rechange, endommagés déjà par les coups de canon : ce qui a donné de la marche à la frégate. Les vents étant de la partie du sud, j'ai fait gouverner au N. et N.-N.-E. pour tirer de mes voiles tout le parti que je pouvais et m'éloigner le plus promptement de ces bâtiments.

A mesure que je les gagnais, j'ai tenu le vent pour me relever de la côte d'Angleterre, de laquelle je n'étais éloigné que de dix-sept lieues dans le S.-O. 1/4 S. L'île d'Ouessant me restait alors dans le S.-E. 1/4 de sud à dix-huit lieues. Les vents étant venus le soir au S.-S.-O., j'ai tenu le plus près.

Depuis minuit jusqu'à quatre heures, les vents ont varié de l'O au N.-O.; j'ai toujours tenu le vent.

A sept heures du matin, nous avons eu connaissance de la terre, à huit heures, nous avons reconnu l'île de Batz qui nous restait dans le S.-O. 1/4 S., à sept lieues de distance, les vents étant alors de la partie du S.-O. et O.-S.-O. presque calme.

La quantité de nos malades mutilés et blessés très-dangereusement ne nous permettant pas de tenir la mer pour chercher un port plus commode, j'ai pris le parti de relâcher à Morlaix où je suis arrivé à midi, d'un vent de N.-O., qui nous a pris à l'entrée. La marée ne m'a pas encore permis de mettre les malades à terre : mes dispositions sont toutes prises pour le faire demain matin. Je profiterai aussitôt du premier bon vent pour me rendre à Brest, les articles du traité étant de remettre la frégate à Brest ou à Rochefort.

M. de Champigny a été très-dangereusement blessé par un boulet qui lui a emporté toutes les chairs des deux cuisses jusqu'aux os, qui sont entièrement découverts. Le chirurgien craint tout pour sa vie.

M. de la Martelière a été blessé d'un coup de pique, qui lui a été lancé du bord de l'ennemi en essayant de sauter à l'abordage. On craint les accidents d'une pareille blessure par le gonflement qui y est survenu et les douleurs qu'il ressent.

M. de Tromelin a eu, par un éclat, une très-forte contusion au bras droit : on espère qu'il se servira de son bras.

MM. du Boisberthelot, de Trouillet, du Jon, d'Orceval et moi n'avons eu aucun accident.

Nous avons perdu notre sergent et cinq soldats; deux caporaux et huit soldats ont été blessés.

Huit officiers mariniers et treize matelots ont été tués : douze officiers mariniers et quarante matelots ont été blessés dont une grande partie n'a pas deux jours à vivre.

A bord de l'*Opale*, en rade de Morlaix, le 11e de janvier 1761.

Signé : PINEAU.

*Rapport de M. Pineau, commandant la frégate l'*OPALE, *armée en course, après la mort de M. le marquis d'Ars tué à l'abordage.*

Brest, le 14 février.

Monseigneur,

J'ai l'honneur de vous rendre compte que vu les lettres de M. Gradix, qui mande au sieur Brisson, son correspondant à Brest, de désarmer la frégate l'*Opale* et les ordres de M. le comte de Blénac, je l'ai désarmée entièrement et l'ai remise, le 5 au soir, entre les mains des officiers du port. La revue de l'équipage, qui s'est faite vendredi, m'a empêché d'avoir l'honneur de vous en rendre compte plus tôt.

J'ai eu le bonheur, à ce que vous m'avez fait l'honneur de me mander, de satisfaire, par ma conduite, Sa Majesté et vous : j'ose me flatter,

Monseigneur, que quoique la campagne n'ait pas lieu à présent, vous voudrez bien ne pas m'oublier, et que dans des temps plus heureux ou dans quelque occasion que ce soit, vous voudrez bien me procurer les moyens de prouver au roi mon zèle et mon attachement pour son service. Je tâcherai de justifier votre confiance en moi, et de mériter par ma conduite vos bontés et votre estime.

J'ai appris, Monseigneur, que Monseigneur l'amiral avait fait confisquer les prises faites par les frégates l'*Opale* et la *Brune*, parce que feu M. le marquis d'Ars n'avait pas demandé à l'Amirauté une commission de guerre. M. d'Ars croyait que cette obligation de demander une commission ne regardait que les corsaires, et que les officiers du roi, quoique armant pour le particulier, en étaient exempts. C'est une faute dont les équipages ne sont pas responsables, et j'espère, Monseigneur, que voudrez bien vous intéresser, auprès de Monseigneur l'amiral, pour que ces pauvres gens ne perdent pas ce petit salaire qu'ils ont acheté si cher.

Nous venons de perdre, Monseigneur, le pauvre M. de Champigny, qui est mort le 4 de ce mois, au soir, après vingt-cinq jours de souffrances et de douleurs excessives. C'est une véritable perte pour le corps. Tous les anciens officiers qui le connaissent en formaient les plus hautes espérances : il est regretté généralement de tout le monde.

Je vous importune, Monseigneur, par mes répétitions et mes prières, mais j'ose vous supplier encore de ne pas oublier MM. de la Martelière et de Tromelin. La blessure de ce premier a heureusement bien tourné ; mais elle était d'abord très-dangereuse.

Comme l'abordage se faisait par l'arrière, et que M. de la Martelière était sur le gaillard d'arrière avec M. d'Ars, il eût été le premier qui aurait sauté à bord, si l'abordage eût pu se faire.

Quand même il n'aurait pas été blessé, j'aurais toujours pris la liberté de vous prier de vouloir bien vous intéresser pour lui, auprès de Sa Majesté, à plus forte raison l'ayant été.

On récompense sur terre celui qui monte le premier à l'assaut : l'abordage vaut bien l'assaut, et est au moins aussi meurtrier.

Il est vrai qu'il n'a pas pu passer à l'autre bord, mais si les grappins d'abordage n'eussent pas été coupés, il l'aurait fait.

J'oserai, de plus, vous représenter, Monseigneur, que c'est la seule façon de prouver que Sa Majesté regarde ces événements particuliers comme faits pour son service, et qu'Elle n'a pas moins d'égards pour les officiers qui y sont employés que pour ceux qui le sont sur les vaisseaux armés directement pour son compte.

Je suis avec respect,

Monseigneur,

Votre très-humble et très-obéissant serviteur,

Signé : PINEAU.

Les journaux du temps qui rapportent la fin héroïque du marquis d'Ars, qui n'avait alors que vingt-trois ans, ajoutent qu'il laissa dans notre marine d'unanimes regrets. C'est à lui que s'applique le prétendu bon mot de sa sœur, Mme la marquise de Verdelin, cité par J.-J. Rousseau dans ses *Confessions* : « Son frère, dit-il, venait » d'avoir le commandement d'une frégate en course contre les » Anglais : je parlais de la manière de l'armer sans nuire à sa légè- » reté : — Oui, dit-elle, d'un ton tout uni, on ne prend de canons » que ce qu'il en faut pour se battre. »

Jean-Jacques ajoute qu'il ne comprit pas tout d'abord : nous avouerons, après lui, et surtout après les preuves d'une pareille intrépidité, ne pas comprendre davantage, à moins que le trait ne fût à l'adresse de Rousseau.

« Je ne sais, dit M. Sainte-Beuve, dans sa récente étude sur la » marquise de Verdelin, si c'est la faute de mon esprit obtus, » mais il me semble qu'il faut l'avoir bien tourné à la finesse et à » la méfiance pour trouver du persifflage dans ce mot de Madame » de Verdelin sur la frégate : « on ne prend de canons que ce » qu'il en faut pour se battre. » Il y avait au XVIIIe siècle, une » princesse de Rohan qui, pour faire preuve d'esprit, se piquait » d'entendre finesse à tout, même aux choses les plus simples. On » disait d'elle assez plaisamment que, lorsqu'elle était à la messe, » elle riait de l'*Introït* et entendait malice au *Kyrie eleison*. La » méfiance de Rousseau lui faisait faire souvent, à sa manière, » comme cette princesse de Rohan, et trouver malice à tout. [1] »

La carrière militaire du marquis d'Ars fut brisée alors que les événements contemporains auraient pu faire inscrire son nom parmi ceux qui illustrèrent la marine française. Il n'eût certes pas manqué d'occasions de servir le roi et la France ; et son mérite personnel aurait rendu inutiles les avantages résultant de sa nais-

[1] Voir la récente étude de M. Sainte-Beuve, dans laquelle est réhabilitée la mémoire de la marquise de Verdelin, envers laquelle J.-J. Rousseau se montra, suivant sa coutume, si ingrat dans ses *Confessions*. M. le comte Anatole de Bremond d'Ars prépare un travail complet sur cette dame, dont le caractère est mieux connu depuis la publication de ses lettres retrouvées à Genève.

sance ainsi que de ses relations de parenté avec les familles les mieux placées à la cour : les d'Aubeterre, les Saint-Maure, les Montausier, les d'Estaing, les d'Aubusson la Feuillade, les Conflans d'Armentières, les Montmorency-Laval.

Charles de Bremond d'Ars continue glorieusement cette série de guerriers qui, dans sa maison, trouvèrent, à chaque siècle, la mort sur le champ de bataille. Il justifie l'appréciation élogieuse formulée sur les Bremond par un des plus anciens historiens de la Saintonge : *suâ et avorum virtute clari* [1]. Il justifie aussi ce que disait, en 1667, Henri d'Aguesseau, dans son jugement de maintenue : « Les » Bremond ont adjousté à leur ancienne noblesse des services si » illustres, que leur immémoriale possession ne peut leur estre » contestée. »

N'en déplaise à certains utopistes malveillants et démocrates, dans la mauvaise acception de ce mot, il est consolant de voir des noms historiques continuer de nos jours les services jadis rendus au pays par les ancêtres ; on aime à trouver des jeunes gens, favorisés par la naissance, se souvenir qu'ils n'ont une patrie qu'à la condition de la servir. Ce sont des exceptions, nombreuses heureusement, à cette triste foule d'oisifs qui, profitant d'un nom brillant, ou d'une fortune laborieusement amassée par leurs pères, gaspillent leur vie inutile dans un égoïsme doré qui fait maudire le peuple riche par le peuple pauvre. C'est cette jeunesse que M. de Lamartine stigmatise en termes si vrais : « jeunesse qui ne vit, comme le » vieillard blasé, que de la vie sénile des sens. »

ANATOLE DE BARTHÉLEMY.

[1] *De Sanctorum regione et illustrioribus familiis*, discours latin dédié au prince de Condé par Nicolas Alain, médecin à Saintes, et contemporain de Bernard Palissy.

LES TRAGÉDIES DE ROBERT GARNIER*

Le quatrième acte est certainement le meilleur de la pièce, et même l'un des plus remarquables du théâtre de Garnier.

César est aux portes de Rome, il va y entrer en triomphe pour prendre solennellement possession de la dictature. Mais pendant que la tyrannie apprête ses pompes, la liberté opprimée apprête dans un coin de Rome ses vengeances : Cassius s'entretient de la chute de la république avec Décimus Brutus, jusque-là fidèle soldat de César, mais qui porte un cœur de citoyen, et ne tardera guère d'être l'un des meurtriers du dictateur. Par la fermeté du style, la vigueur du langage et son accent tout romain, comme aussi par la juste appréciation du caractère de César, cette scène mérite d'être citée presque tout entière.

Acte IV. — CASSIE, DÉCIME BRUTE.

CASSIE.

Misérable cité, tu armes contre toy
La fureur d'un tyran pour le faire ton roy;
Tu armes tes enfans, injurieuse Rome,

* Voir la livraison d'octobre, pp. 330-342.

Encontre tes enfans pour le plaisir d'un homme!
Et ne te souviens plus d'avoir fait autrefois
Tant ruisseler de sang pour n'avoir point de rois,
Pour n'estre point esclave, et ne porter, fléchie,
Au service d'un seul, le joug de monarchie!
Ores [1], dessus nos corps l'un sur l'autre estendus
— Comme espis en juillet quand les champs sont tondus —
Tu bastis un royaume et, pour estre asservie,
Libérale de sang, employes nostre vie....
Puis, il y a des Dieux! Puis le ciel et la terre
Vont craindre un Jupiter terrible de tonnerre!
Non, non, il n'en est point : ou, s'il y a des Dieux,
Les affaires humains ne vont devant leurs yeux;
Ils n'ont soucy de nous, des hommes ils n'ont cure,
Et tout ce qui se fait se fait à l'aventure;
Fortune embrasse tout : la Justice, le Bien,
N'ont de ces Dieux qu'on croit ni faveur ni soutien!
Scipion s'est planté l'épée en la poitrine
Et sanglant eslancé dedans la mer voisine;
Caton s'est arraché les entrailles du corps;
Fauste et Afrane, pris meurtrièrement, sont morts;
Jube et Pétrée ont fait, combattant à outrance,
De leurs mains l'un à l'autre égale violence;
Notre armée est rompue, et les ours lybiens
Vont dévorant les corps de nos bons citoyens.
Notre tyran vainqueur, enflé de sa fortune,
Vient ore triompher de la perte commune :
Nous le voyons terrible, en un char élevé,
Traîner l'honneur vaincu de son peuple esclavé.
Ainsi Rome à César donne un pouvoir suprême,
Et de Rome César triomphe en Rome mesme!
Quoy, Brute! nous faut-il, trop craignant le danger,
Laisser si lâchement sous un prince ranger?
Faut-il que tant de gens, morts pour nostre franchise,
Se plaignent aux tombeaux de notre couardise?
Et que les pères vieux voisent [2] disant de nous :
« Ceux-là ont mieux aimé, tant ils ont le cœur mous,
» Honteusement servir en démentant leur race,
» Qu'armés pour le pays mourir dessus la place! »

[1] *Ore*, *ores*, maintenant.
[2] *Voisent*, aillent.

DÉCIME BRUTE.

Je jure par le ciel, trône des immortels,
Par leurs images saints, leurs temples, leurs autels,
De ne souffrir, vrai Brute, aucun maistre entreprendre
Sur nostre liberté, si je puis la défendre!
J'ai César en la guerre ardentement suivi
Pour défendre son droit, non pour vivre asservi!
Que si, empoisonné d'une ardeur convoiteuse,
Il veut lever sur nous la main impérieuse,
S'il veut régner dans Rome, et que Pompé défait
N'ait été poursuivi sinon pour cet effet....
Il verra que ma dextre, au sang haineur[1] souillée,
Sera, quoyqu'il m'en fasche, au sien propre mouillée!
Je l'aime chèrement; je l'aime! — Mais le droit
Qu'on doit à son pays, qu'à sa naissance on doit,
Toute autre amour surmonte, — et, plus qu'enfant, que père,
Que femme, que mari, nostre patrie est chère!

CASSIE.

Si cette brave ardeur bouillonne en votre sang,
Si un si franc désir vous pointèle le flanc,
Que jà desjà, Décime, en sa gorge frappée
N'allons-nous courageux ensaigner[2] notre épée?
Il m'est à tard de voir le beau jour éclairer
Qu'il meure, et que sa mort nous face respirer!...

DÉCIME BRUTE.

Possible que luy-mesme, à l'exemple de Sylle,
Ayant déraciné la discorde civile,
Despouillera la force et la grandeur qu'il a?

CASSIE.

Vous ne verrez que Sylle il ressemble en cela.
Sylle, estant assailli de la force adversaire,
Arma pour se défendre et de Cinne et de Maire[3],
Les desfit, les chassa, puis, s'estant asseuré,
— Devestit le pouvoir qu'il n'avoit désiré,
Ne retint ce royaume : — et César, au contraire,
Sans avoir ennemi, s'est jeté volontaire

[1] Le sang *haineur*, c'est le joug *ennemi*.
[2] Ensanglanter.
[3] *Sylle*, *Cinne*, *Maire*, Sylla, Cinna, Marius.

Au cœur de l'Italie, et dans le camp de Mars,
Comme un Brenne barbare, a conduit ses soudars;
A traversé les mers et, hardi d'une armée
De fières légions, à vaincre accoustumée,
Nous a suivis partout, ardent d'exterminer
Tous ceux qui l'empeschoient de pouvoir dominer : —
Et ore, ayant atteint le but de son emprise,
Il iroit renoncer à sa puissance acquise?
Il ne faut pas le croire : il l'achète trop cher,
Trop y a travaillé pour la vouloir lâcher!

DÉCIME BRUTE.

Encor n'est-il pas roy portant le diadême.

CASSIE.

Non; il est dictateur, — et n'est-ce pas de mesme?
Il peut tout, il fait tout; bref il est roy, — sinon
Qu'il ne porte d'un roy la couronne et le nom.

DÉCIME BRUTE.

Il n'est point sanguinaire.

CASSIE.

Il a, brûlant de guerre,
Déserté [1] d'habitants la plupart de la terre,
Et la Gaule, et l'Afrique, et le Pont, et le bord
De l'Espagne éloignée où le soleil s'endort....

DÉCIME BRUTE.

La guerre seroit donc des hommes rejetable?

CASSIE.

Il la faut détester s'elle [2] n'est raisonnable.

DÉCIME BRUTE.

Il a l'empire accreu de mainte nation.

CASSIE.

Mais il l'a ruiné par son ambition!

DÉCIME BRUTE.

Il a vengé l'outrage à nos ancestres faite
Par la Gaule mutine, ore à nos loix sujette.

[1] Dépeuplé.
[2] Si elle.

CASSIE.

Il a mis en danger, par sa témérité
Contre un peuple innocent, nous et notre cité !...
Il alloit irritant ces nations, exprès
Pour nourrir une armée et s'en aider après
Contre le nom latin, l'entraînant aguerrie
Dans Rome, pour ravir la belle seigneurie...
Les Gaules à César estoient un avant-jeu
Du discord citoyen qu'il a depuis émeu,
Pour se faire monarque apprenant à combattre
Un peuple qui ne veut au servage s'abattre.

DÉCIME BRUTE.

Laissez finir la guerre; alors, on cognoistra
S'il veut tenir l'empire ou s'il s'en démettra.

CASSIE.

Non, Décime, jamais; jamais, Décime ! Il aime
Par trop ardentement la puissance suprême. —
Mais, tandis que [1] Cassie aura goutte de sang
En son corps animeux [2], il voudra vivre franc !
Il fuira le servage, ostant la tyrannie,
Ou l'âme de son corps il chassera bannie.

DÉCIME BRUTE.

Toute âme généreuse, indocile à servir,
Déteste les tyrans.

CASSIE.

Je ne puis m'asservir
Ni voir que Rome serve, — et, plustost la mort dure
M'enferre mille fois que, vivant, je l'endure !
Les chevaux courageux ne mâchent point le mors,
Sujets au cavalier, qu'avecque grands efforts,
Et les taureaux cornus ne se rendent domptables
Qu'à force [3], pour paistrir les plaines labourables.
— Nous hommes, nous Romains, ayant le cœur plus mol,
Sous un joug volontaire irons ployer le col ?
Rome sera sujette, elle qui les provinces
Souloit assujétir, assujétir les princes !

[1] Tant que.
[2] *Animeux, généreux, animosus.*
[3] Ne se laissent dompter que par la force.

O chose trop indigne! Un homme efféminé,
Que le roy Nicomède a jeune butiné,
Commande à l'univers, à la terre tient bride,
Et maître donne loi au peuple Romulide,
Aux enfans du dieu Mars, — et personne ne prend
Volonté d'essuyer un opprobre si grand,
D'essuyer cette tache! — O Brute, ô Servilie,
Qu'ores vous nous laissez une race avilie!

Brute est vivant; il sçait, il voit, il est present,
Que sa chère patrie on va tyrannisant:
Et, comme s'il n'estoit qu'une vaine semblance
De Brute son ayeul, non sa vraie semence,
S'il n'avoit bras ni main, sens ni cœur, pour oser
— Simulacre inutile — aux tyrans s'opposer,
Il ne fait rien de Brute, — et d'heure en heure augmente,
Par trop de lâcheté, la force violente.

C'est trop longtemps souffert, c'est par trop enduré!
L'on dût avoir déjà mille fois conjuré,
Mille fois pris le fer, mille fois mis en pièces
Ce tyran, pour venger nos publiques détresses!

Entraîné par cette généreuse indignation, le chœur chante la gloire des citoyens qui se dévouent pour châtier la tyrannie et pour rétablir la liberté.

Pendant que les derniers tenants de la république rêvent et provoquent déjà la ruine de la dictature, le dictateur, arrêté aux portes de Rome où il va triompher tout à l'heure, contemple cette reine du monde étalant sur sa septuple colline le faste de ses palais et de ses trophées séculaires. Cette maîtresse de l'univers, lui, il en est le maître; à cette idée, le vertige le prend, et soit pour justifier la soumission de Rome courbée sous son joug, soit pour excuser l'audace de sa propre tyrannie, il se prend à faire lui-même d'un ton enthousiaste son propre panégyrique.

L'éloge de César par César est assurément une idée de très-mauvais goût; aussi ne conçoit-on guère que La Harpe, dans son *Cours de littérature*, ne citant que vingt-quatre vers de Garnier, ait été précisément les prendre dans ce monologue, et ait osé les donner comme un type caractéristique de la manière de l'auteur. Encore

a-t-il eu le tact d'aller justement choisir le début de ce morceau, qui en est la partie la plus faible et la plus ampoulée. La suite, que ne cite pas La Harpe, et qui contient l'énumération des conquêtes de César, est d'un style beaucoup plus ferme, on y trouve d'excellents vers, et si l'auteur eût voulu (ce qui lui eût peu coûté) les mettre, non dans la bouche de César, mais dans celle de quelqu'un de ses partisans, d'Antoine, par exemple, qui entre sur la scène deux minutes après, il n'y aurait qu'à louer. Au reste, on va en juger, car je ne puis m'ôter de l'esprit que La Harpe a eu le parti pris de ridiculiser le pauvre Garnier, et je tiens d'autant plus à faire connaître cette seconde partie qu'il l'a omise. La voici :

César est de la terre et la gloire et la crainte;
César des vieux guerriers a la louange esteinte.
Taise les Scipions, Rome[1], et les Fabiens,
Les Fabrices, Métels, les vaillans Déciens :
César a plus qu'eux tous emporté de batailles,
Plus de peuple dompté, plus forcé de murailles;
César va triomphant de tout le monde entier,
Et tous à peine ils ont triomphé d'un quartier!

Les Gaulois, qui jadis venoient au Tibre boire,
Ont vu boire sous moy les Romains dans la Loire;
Et les Germains affreux, nés au mestier de Mars,
Ont vu couler le Rhin dessous mes estendars.
Les Bretons, enfermés au royaume liquide
Du marinier Neptune, ont de moy pris la bride
Prosternés à mes pieds. Les Ibères lointains,
Les Mores desloyaux, les Numides soudains,
Ceux que l'Euxin ondoye[2], et les peuples farouches
Qui reçoivent le Nil dégorgeant par sept bouches,
Ont fléchi dessous moy. — Mesme cette cité,
Qui presque l'univers tient en captivité,
Ploye dessous ma force; et ce guerrier, mon gendre,
Qui voulut imprudent à ma gloire se prendre,
Ce grand Mars de Pompée, de qui le beau renom
Et les gestes estoient jà plus grand que son nom,

[1] C'est-à-dire que Rome ne parle plus des Scipions, etc.
[2] *Ondoie*, baigne de ses ondes.

A son dam éprouva, par une seule amorce,
Que j'avois plus que luy d'heur, de cœur, et de force.

Substituez, dans ce panégyrique, la troisième personne à la première, et vous aurez un très-bon morceau. Tel qu'il est, rapprochez-le de l'extrait cité par La Harpe, et vous jugerez de la sincérité de ce fameux critique.

Quoi qu'il en soit, Antoine met fin, quelques vers plus loin, au monologue de César, en lui disant :

Allons, brave César,
Couronnez-vous la teste et montez dans le char.
Le peuple impatient forcène par la rue
Et avecque liesse à la porte se rue
Pour voir son empereur, que la bonté des Dieux
Après tant de hazards luy rend victorieux.

Si Antoine se bornait à cette invitation, il n'y aurait rien à dire : franchement, il était temps que César cessât son panégyrique. Mais aux paroles prononcées par le dictateur, Antoine a cru reconnaître en lui un penchant excessif à la clémence, il essaie de l'en corriger et le presse fortement de se défaire de tous ses ennemis. César résiste ; là-dessus s'engage entre eux un de ces dialogues, vers contre vers, que j'ai signalés plus haut comme l'un des traits distinctifs du théâtre de Garnier; je citerai celui-ci à titre d'exemple, d'autant plus volontiers qu'il offre un vrai et beau développement du caractère de César.

CÉSAR.

Qui doncques craignez-vous?

ANTOINE.

Je crains ceux qui, meschans,
Ne vous ayant pu vaincre ouvertement aux champs,
Brassent secrètement en leur âme couarde
De vous meurtrir à l'aise en ne vous donnant garde.

CÉSAR.

Eux conspirer ma mort, qui la vie ont de moy?

ANTOINE.

Aux ennemis vaincus, il n'y a point de foy.

CÉSAR.

En ceux qui vie et biens de ma bonté reçoivent?

ANTOINE.

Voire, — mais beaucoup plus à la patrie ils doivent!

CÉSAR.

Pensent-ils que je sois ennemi du pays?

ANTOINE.

Mais cruel ravisseur de ses droits envahis!

CÉSAR.

J'ay à Rome soumis tant de riches provinces.

ANTOINE.

Rome ne peut souffrir commandement des princes.

CÉSAR.

Qui s'opposera plus à mon autorité?

ANTOINE.

Ceux que de force on fait vivre en captivité.

CÉSAR.

Je ne crains point ceux-là qui restent de la guerre.

ANTOINE.

Je les crains plus que ceux qu'ensevelit la terre.

CÉSAR.

D'ennemis on fait bien quelquefois des amis.

ANTOINE.

On fait plus aisément d'amis des ennemis.

CÉSAR.

On gagne par bienfaits les cœurs les plus sauvages.

ANTOINE.

On ne sçauroit fléchir les résolus courages.

CÉSAR.

Et si bienfait aucun nos citoyens n'époind,
De qui n'aurai-je peur?

ANTOINE.

De ceux qui ne sont point!

CÉSAR.

Quoy! tueroy-je tous ceux de qui j'ay défiance?

ANTOINE.

Vous n'aurez autrement la vie en assurance.

CÉSAR.

J'aimerois mieux plutost du tout ne vivre pas
Que d'assurer ma vie avec tant de trépas;
J'ay trop peu de souci de prolonger mon heure.
Je veux vivre si bien que, mourant, je ne meure,
Ains que [1] laissant la tombe à mon terrestre faix,
Je vole dans le ciel sur l'aîle de mes faits.
Puis, n'ay-je assez vécu pour mes jours, pour ma gloire?
Puis-je trop tost aller dans le Cocyte boire?
Celuy trop tost ne meurt qui meurt victorieux.....

ANTOINE.

Assez pour vostre los a duré vostre vie,
Mais non pour vos amis ni pour vostre patrie...

CÉSAR.

Que feray-je autre chose?

ANTOINE.

Ayez à vostre porte
Et à l'entour de vous une garde bien forte.

CÉSAR.

Il n'est telle sûrté que l'amitié des siens.

ANTOINE.

Il n'est telle rancœur que de ses citoyens.

CÉSAR.

Il vaudroit mieux mourir que vivre en défiance....
La mort qu'on ne prévoit, et qui sur nous se garde
D'un effort impourvu sans qu'on s'en prenne garde,
Me semble la plus douce, — et s'il plaisoit aux Dieux
Que je mourusse ainsi, j'en mourrois beaucoup mieux.

Le quatrième acte se termine par un chœur de Césariens, qui accompagnent de leurs chants le triomphe de leur général :

[1] *Ains que*, mais que.

O beau soleil, qui viens riant
Des bords perleux de l'Orient,
Durant cette journée
De clarté rayonnée,

Garde de civile fureur
Le chef de ce grand empereur,
Qui de l'Afrique noire
Apporte la victoire.

Io! que son grand front guerrier
Soit toujours orné de laurier,
Et les belles statues
De laurier revestues.

Io! que par tous les cantons
On n'aperçoive que festons;
Qu'à pleines mains on rue
Des fleurs emmi[1] la rue!

Acte V.

Le cinquième acte est très-faible : il consiste uniquement en une narration très-longue et peu intéressante de la bataille de Thapse et de la mort funeste de Scipion faite par l'un des soldats échappés au désastre. Cornélie a la patience singulière d'écouter sans interrompre les 250 vers de ce récit et de suspendre pendant tout ce temps l'explosion de sa douleur. Il est vrai qu'ensuite elle se ratrappe :

O dieux cruels! ô ciel! ô fières destinées!...
Arrachez-moy la vie, estouffez-moy chétive!...
Venez, Dires d'enfer, venez noires Furies,
Venez, et dans mon sang soyez toujours nourries!
Etc.....

Elle finit pourtant, au bout de deux pages, par s'apaiser un peu, et termine la tragédie par ces paroles, indice d'une souffrance moins emportée :

Vivray-je, hélas! vivray-je en ces douleurs amères,
Veuve de mon espoux, de mon père, et du bien

[1] Parmi.

Qu'avoit en liberté mon lignage ancien?
Las! me faudra-t-il voir la maison de Pompée,
— Maison de tant d'honneur, — par Antoine occupée?
Voir les beaux ornements, que le monde soumis
Luy avoit amassés, orner ses ennemis?
Vendre sous une pique et voir mettre en criées
De mille nations les richesses triées?
Meurs plutost, Cornélie! et pour sauver ton corps,
Ne fais que ces deux chefs en vain paroissent morts;
Qu'on ne triomphe d'eux, en éternel diffame,
Sur toy, fille de l'un et de l'autre la femme!
Mais las! si je trepasse ains que d'avoir logé
Dans un sombre tombeau mon père submergé,
Qui en prendra la cure? Iront ses membres vagues
A jamais tourmentés par les meurtrières vagues?
Mon père, je vivray; je vivrai, mon espoux,
Pour faire vos tombeaux et pour pleurer sur vous.

Puis ce devoir sacré une fois accompli, ajoute-t-elle, rien ne me retiendra plus sur la terre, je n'aurai plus qu'à mourir :

Je vomiray ma vie, et tombant, légère ombre,
Des esprits de là-bas j'iray croistre le nombre!

J'ai analysé cette tragédie scène par scène, et j'en ai transcrit de nombreux extraits; je ne me suis pas borné aux plus beaux passages et aux meilleurs vers, j'en ai donné de médiocres et même de mauvais; j'en ai fait, autant que possible, connaître le fort et le faible; à mon avis, c'est le seul moyen de mettre le lecteur a même d'apprécier en toute connaissance de cause ces monuments trop inconnus ou trop oubliés de notre vieille littérature, qui méritent bien tout au moins l'éloge décerné jadis par Virgile à Ennius, et la peine qu'on se donne pour retrouver l'or plus ou moins perdu dans leur argile.

ARTHUR DE LA BORDERIE.

DE NANTES A BREST.

Les bords du canal de Bretagne*.

Du château de Carheil à Redon il n'y a que six lieues. Le chemin de halage étant en assez mauvais état, ma voiture en plus mauvais état encore, je me suis décidé à ne pas courir les risques d'un second bain, dont les résultats eussent pu devenir plus sérieux, et j'ai pris très-prosaïquement la voie ordinaire qui, par monts et par vaux, conduit de Blain à Redon. Là, pendant que le bourrelier et le charron raccommoderont mon équipage, je vais passer la revue des chalands, inspecter les agents de l'entreprise, visiter le commissaire de l'inscription maritime, l'ingénieur des ponts-et-chaussées chargé de l'entretien du canal, enfin les monuments de la ville. Voilà de quoi occuper mon temps. — Commençons par le plus pressé.

Quatre de mes gros chalands, amarrés le long du quai, dorment paresseusement comme des lézards au soleil : le patron absent, les matelots absents. Je ne trouve qu'un chat à qui parler, et comme, au lieu de me répondre, il s'obstine à me montrer les griffes, devinant peut-être la fâcheuse arrivée d'un contrôleur, je bats prudemment en retraite. — Non loin de là est la demeure de Téniers, chargé de veiller à l'expédition de la flottille. Dans une ruelle sale, trois marmots, plus sales encore, jouent à la porte. C'est là. Téniers est aussi absent que ses administrés ; mais sa femme sait bien où le trouver ; elle court et revient à l'instant, suivie d'un petit homme, qui m'a tout l'air de venir en ligne droite.... ou courbe du cabaret. Ce n'est évidemment pas un descendant de son illustre homonyme, quoique ses petits yeux gris et sa face rubiconde lui donnent une

* Voir la livraison de juillet, pp. 68-79.

certaine ressemblance avec les buveurs de bière de l'artiste flamand. Je commence par montrer les dents et me plaindre de n'avoir trouvé personne à son poste ; mais le pauvre Téniers est si humble, ses registres et sa correspondance qu'il étale devant moi sont si ébouriffants de style et d'orthographe, ses aparté avec sa femme, qui essaie d'intervenir, sont si comiques, en un mot, il a le vin si aimable, que je me laisse désarmer.

— Mais, enfin, où sont donc les gens des chalands et pourquoi n'est-on pas encore parti à cette heure-ci?

— Ah! vous comprenez, mon commandant, on ne trouve rien sur la route; on doit faire ses provisions, et puis l'air est frais le matin; avant de lever l'ancre, il faut tuer le ver et manger un morceau.

— Oui, et boire *un* coup? Je crois que vous en avez bu plus d'un, les uns et les autres... Allons, conduisez-moi chez M. le commissaire de la marine; puis recrutez vos hommes et qu'on parte de suite, sinon...

Sous l'influence de cette menace, assez inoffensive, Téniers bouscule sa femme en passant, distribue deux ou trois coups de pied à ses marmots, qui barrent la porte, et arpente le terrain avec une ardeur que je suis obligé de modérer, ayant de la peine à le suivre. — Nous voilà à la porte de M. le commissaire, une ancre décore la façade du bureau et un gendarme en orne l'entrée.

A tout seigneur, tout honneur; les galons de ma casquette me valent de la part du gendarme un salut dans toutes les règles. Quant au commissaire, il est absent, lui aussi. Décidément à Redon, comme en Irlande, on a le défaut de l'absentéïsme. Il est vrai qu'il est encore d'assez bonne heure. En attendant que l'autorité arrive, je vais faire un tour sur le port et visiter le bassin à flot. Hélas! là aussi les navires sont absents et le commerce endormi. Il ne me reste plus, comme dernière ressource, qu'à inspecter les rues de la ville et ses monuments. La vieille église de Saint-Sauveur est curieuse. Elle faisait partie autrefois de la célèbre abbaye de Redon, dont les cloîtres abritent aujourd'hui une nombreuse jeunesse, qui vient y chercher la science et une éducation religieuse, sous la direction paternelle des Eudistes. —

Ne voulant pas faire ici un cours d'archéologie, je ne dirai rien ni du cartulaire de Redon, ni des origines de la cité; je ne tiens pas à me perdre dans la nuit des siècles. Je constaterai seulement qu'à cette heure encore, malgré son chemin de fer et sa gare, cette petite ville, assise au milieu de la verdure et des eaux, avec ses couvents de la Retraite et des Ursulines, les flèches de ses chapelles, a une physionomie calme et pieuse qui fait rêver aux temps passés.

Une chaussée, plantée de beaux arbres, conduit à Saint-Nicolas de Redon, dont l'église vaut la peine qu'on la visite. C'est ce que je fais en conscience; puis, me trouvant sur la route d'Avessac et du Port-d'Or, qui a pour moi des souvenirs de famille, je me laisse tenter par le charme de la promenade et me dirige vers ce vieux château, tout en causant avec de braves paysans qui suivent la même direction. La route est charmante, semée de châtaigneraies et de bois, avec des échappées sur le frais vallon où serpentent la Vilaine et le rail-way de Rennes; seulement la distance est un peu plus longue que je ne pensais et le serait encore davantage sans la causerie. Deux missionnaires prêchent en ce moment une retraite à Avessac; ils ont, paraît-il, un grand succès, et j'en ai la preuve en voyant mes compagnons refuser l'invitation qui leur est faite d'entrer au cabaret. C'est bien vertueux pour des Bretons! Je les engage à persister dans d'aussi bons sentiments, et nous nous quittons en excellents termes.

Le château du Port-d'Or n'a pas une architecture remarquable; mais il est imposant par sa masse; et la forêt qui l'entoure, l'étang qui baigne le pied des murailles, lui donnent un aspect seigneurial. C'était jadis la demeure des ducs de Lorges, dont on voit encore les portraits dans le salon; plus tard, il devint la résidence des familles de Mauger et de la Galissonnière. Maintenant il appartient à M. le comte Arthur de Goulaine. Grâce à son obligeance, j'ai pu visiter cette vaste habitation dans ses moindres recoins, et même, avec l'aide d'une vieille servante du dernier siècle, qui est restée, comme les anciens meubles, attachée à la cuisine du château, reconstituer en quelque sorte un passé dont les histoires ont souvent intéressé ma jeunesse.

Cependant la nuit est venue, accompagnée d'éclairs, de tonnerre et de pluie, un temps fait tout exprès pour les revenants qui, dit-on, hantent quelquefois le château. La vérité m'oblige à convenir que je n'ai ni aperçu, ni entendu le plus petit farfadet, et qu'après avoir parfaitement dormi dans ma chambre, tapissée en camaïeu, je me suis trouvé, le lendemain matin, parfaitement disposé à reprendre le cours de mes pérégrinations.

Depuis son accident près de Carheil, Fly se défie du canal, et c'est avec une certaine répugnance qu'elle se décide à en suivre les bords pour aller à Malestroit. Pourtant le chemin est des plus agréables, trop bien sablé peut-être, ce qui le rend très-tirant, mais plein de perspectives imprévues, de rencontres avec l'Oust, qui alimente le canal, de maisons et de hameaux, qui égaient le paysage. Ici, c'est le château de Launay, à M. de Pioger; là, le clocher de Saint-Gavry qui perce la verdure, le bourg de Peillac, où ma bête et moi avons déjeuné en compagnie de Nicolas Rochon, le plus singulier et le plus bavard des aubergistes; plus loin Saint-Congard, où les bois, les montagnes et les rochers se réunissent pour former un point de vue des plus pittoresques. Tout cela est insuffisant pour charmer les ennuis de la pauvre Fly, qui est décidément de mauvaise humeur. Ce serait trop exiger d'elle que de lui demander des sentiments poétiques et l'amour de la belle nature, quand elle me traîne sur du cailloutis; un picotin d'avoine ferait bien mieux son affaire, et c'est la consolation que je compte lui offrir dès que nous serons arrivés à Malestroit. — Ce petit port est à neuf lieues de Redon, et, quoique j'aie mis plus de quatre heures pour franchir la distance, nous aurions encore le prix de la course sur mes bateaux, qui n'emploient jamais moins de deux jours. Il est vrai qu'à Malestroit, comme à Redon, comme à Josselin, comme sur tout le parcours, c'est toujours au cabaret que j'ai dû aller chercher les mariniers. C'est encore une distraction à la monotonie du voyage dont ils abusent un peu trop, et désormais je ne parlerai plus de mes mécomptes en ce genre. Ce seraient des redites sans fin.

L'abord de Malestroit promet mieux que ce qu'on est destiné à trouver dans l'intérieur de la ville. Un pont tout neuf, dont

l'arche hardie traverse le canal, conduit à la route de Ploërmel; quelques maisons assez belles s'élèvent à l'entrée; mais dès qu'on pénètre un peu plus loin, on ne rencontre plus que des ruelles étroites et affreusement pavées. Cependant, çà et là, quelques vieux logis à pignons pointus peuvent encore attirer l'attention de l'antiquaire. Sur une des maisons de la place, on remarque des sculptures en bois fort curieuses; la tradition populaire désigne l'une d'elles sous le nom de *Malestroit qui bat sa femme;* d'autres représentent un lièvre qui joue du biniou, un cochon filant sa quenouille, des sirènes, des animaux fantastiques, etc. Dans une ruelle écartée, on montre un linteau de porte, sur lequel il y a des inscriptions en trois langues, hébreu, grec et latin. De la première, je ne dis rien, et pour cause; la deuxième est la devise : γνοτι σεαυτον (connais-toi toi-même); la troisième : *Vita breve hospitium est.* — *Patria Deus est.* — *Cogitavi.* — (La vie est une hôtellerie où l'on passe. — Dieu est notre patrie. — J'ai pensé.) Il paraît qu'un philosophe chrétien a demeuré là. A quelle époque? Quel était son nom? Personne ne le sait plus.

L'église paroissiale, sous le vocable de saint Gilles, a été presque entièrement reconstruite au XVe siècle. C'est un édifice très-irrégulier et qui n'a rien à montrer aux touristes, sinon quelques anciens vitraux, au-dessus desquels on voit des armoiries où se distinguent les neuf besans d'or des Malestroit.

Autrefois, la ville était close de murs, défendue par un château, garnie de tours avec quatre portes à pont-levis, redoutes et bastions détachés. Au moyen de la rivière d'Oust et de petites écluses, les fossés de la ville se remplissaient à volonté d'une eau courante qui entourait également les bastions. Les guerres de la Ligue, la construction du canal, ont fait disparaître tous ces ouvrages, dont il ne reste que des vestiges à peine reconnaissables. A l'extrémité du faubourg, la pauvre chapelle de la Madeleine est presque entièrement abandonnée. Ses murs, tapissés de lierre, se dégradent tous les jours, et cependant elle possède une verrière qui mériterait d'être conservée avec soin, et dont les huit compartiments ou tableaux, exécutés avec beaucoup d'art, représentent chacun une des scènes de la vie de sainte Madeleine.

De la hauteur de Bois-Solan, et surtout du sommet de la montagne des Quatre-Evangélistes, qui domine Malestroit au sud-est, on plonge sur cette petite ville et sur une fertile campagne sillonnée par le canal de l'Oust et par l'ancienne rivière qui serpente à travers les prairies et les villages. Sur le revers méridional de la montagne, coule, sinueuse, la petite rivière de Claye, qui va se jeter dans l'Oust, à cinq kilomètres au-dessous de Malestroit, et dont le cours tourmenté vient compléter l'effet de ce charmant panorama. Je resterais volontiers plus longtemps à le contempler, mais, comme dit le proverbe, la faim fait sortir le loup du bois, et elle me ramène au *Lion-d'Or*, dont le propriétaire doit à ses relations avec le service des transports l'honneur de recevoir M. l'inspecteur. La table n'est pas mal servie, et Mme Séguin entend convenablement son métier de cuisinière. Tout serait donc pour le mieux, si une fâcheuse nouvelle ne venait troubler ma quiétude : la pauvre Fly, mal attelée à Redon, s'est blessée en route, ce qui justifie suffisamment son peu d'ardeur ; et me voilà obligé d'interrompre mon voyage. La chose est contrariante, mais qu'y faire ? Heureusement, je me souviens que, dans les environs, habite M. de la Monneraye, auquel je fis jadis les honneurs du port de Lorient, et qui m'invita, de la façon la plus gracieuse, à le venir visiter. Voilà, certes, l'occasion. J'irai dès demain matin. Sur cette pensée rassurante, je me couche et m'endors comme un homme qui s'est beaucoup promené.

A quelque chose malheur est bon. Sans la blessure de ma fidèle compagne, je n'aurais pas vu le château du Clyo, qui est un délicieux bijou d'architecture, et je n'aurais pas connu la famille de la Monneraye, qui, parmi ces anciennes maisons de Bretagne où l'on vous reçoit avec tant de cordialité et d'affection, se fait encore distinguer. J'ai passé là deux jours qui compteront parmi les plus heureux de ma vie, et je me souviendrai longtemps de la procession de la Fête-Dieu, dans le bourg de Missiriac, où j'avais été avec mon hôte entendre la sainte messe. Quelle dévotion, parmi tous ces paysans, assemblés sur deux longues files, le chapelet à la main, chantant des psaumes et les litanies de la Vierge ! Comme ce reposoir, élevé sous un dôme de verdure, au carrefour

d'une forêt et au pied d'une croix, était simple, frais et religieux! Comme Dieu devait se complaire au milieu de toutes ces âmes pures et naïves! J'ai vu, dans nos grandes cités, bien des cérémonies solennelles, bien des manifestations de l'esprit de foi joint à la pompe du culte, mais toujours le bruit de la foule, l'indifférence d'un grand nombre, le scandale donné par quelques-uns, venaient faire ombre au tableau. Je ne me suis jamais senti plus doucement ému qu'en suivant cette modeste procession de campagne, où tout était à l'unisson, les cœurs des fidèles, l'émotion du pasteur, le ciel sur nos têtes, la paix sur la terre, et sur l'autel le feuillage et les fleurs des champs.

Après ces deux jours donnés au repos et à la villégiature, nous reprenons le cours de notre expédition. C'est maintenant Josselin qui sera notre première étape.

A peu de distance de Malestroit, on trouve le Pont-du-Roc-Saint-André, dont les nombreuses arcades se détachent bien sur ce fonds d'arbres et de prairies. Un peu plus loin, le château du Crévy, avec sa belle terrasse et ses fines tourelles dominant le canal; celui de Castel, caché au milieu d'un nid de verdure; l'église de Quillac; celles de Montertelot, de Saint-Gobrien, qui, à un coude de la rivière, surgissent tout à coup, comme des décorations de théâtre. Le temps est si beau et le pays si pittoresque, que je me laisse aller à la tentation de faire, en passant, un petit crochet pour aller visiter Ploërmel, quoiqu'il ne se trouve pas tout à fait sur mon itinéraire; mais cette vieille ville, l'église des Carmes, dédiée à saint Armel, et où se trouvent le tombeau en marbre des ducs de Bretagne Jean II et Jean III, ainsi que de beaux vitraux, le vaste établissement des Frères de la Mennais, la magnifique pièce d'eau nommée l'*Etang-au-Duc*, méritent bien un léger détour de ma part.

Le tombeau, ruiné deux fois pendant les guerres de la Ligue et à l'époque de la révolution de 93, à été restauré depuis. Il est en marbre noir, surmonté d'une urne et d'un écusson aux hermines blanches. Les deux statues des ducs, en marbre blanc et de grandeur humaine, sont couchées, la tête nue, les mains jointes. On y lit l'inscription suivante :

L'AN 1821, LE CONSEIL GÉNÉRAL DU MORBIHAN
RESTAURA CE MAUSOLÉE A LA MÉMOIRE DES DUCS DE BRETAGNE
JEAN II ET JEAN III.
DE TOUT TEMPS LA FIDÉLITÉ BRETONNE RENDIT HOMMAGE
A SES SOUVERAINS.

La façade nord et le portail de l'église sont d'une grande richesse de sculpture ; mais je n'ai pas le temps de m'arrêter aux détails. Je laisse aussi de côté le monument de Mi-Voie, élevé en souvenir du combat des Trente, sur la route de Ploërmel à Josselin, et que j'aurai d'ailleurs occasion de visiter plus tard. Maintenant il faut retourner au canal, en passant près du château de Lambilly, dont je vois le soleil illuminer les vitres, et qui, du haut de sa colline, resplendit comme une escarboucle.

Nous approchons de Josselin ; déjà, à travers les peupliers, se dessinent les hautes tours du château construit sur un roc escarpé au bord du canal ; bientôt j'arrive au pied, et je reste frappé d'étonnement devant cette masse énorme de murailles et ces trois tours géantes dont la base est taillée dans le roc vif, soigneusement arrondi comme elles. De ce côté, tout est sévère et bâti en vue de la défense; du côté opposé, c'est le contraire; la façade principale, donnant sur la cour d'honneur, présente le type de l'architecture civile dans toute son élégance et dans tout son luxe d'ornementation. Le prince de Léon et sa femme, fille du marquis de Boissy, que ses interruptions au Sénat ont rendu célèbre, font exécuter à l'intérieur de nombreuses restaurations. La salle à manger, garnie de riches vaisseliers dans le style du temps et d'un beau service de l'époque, a repris son ancienne physionomie. On refait l'immense salon ; bientôt le château aura retrouvé, au moins en partie, son antique splendeur. Les Rohan y passent l'été. On y joue la comédie, et ces vieux murs, si longtemps déserts, semblent se réjouir d'abriter de nouveau une compagnie illustre et brillante, et d'entendre le bruit des fêtes.

L'église de Josselin porte le nom de Notre-Dame-du-Roncier.

Au commencement du IXe siècle, un laboureur découvrit miraculeusement, dit-on, une statue de Vierge, enfouie dans un champ, sous des ronces toujours vertes; il la déposa dans une chapelle, qui existait alors sur l'emplacement de l'église actuelle, et qui prit, à partir de ce moment, le nom de Notre-Dame-du-Roncier. C'est dans cette église que furent inhumés Olivier de Clisson et sa femme, Marguerite de Rohan. Leur magnifique tombeau, mutilé pendant la Révolution, a été restauré en 1845 et se voit aujourd'hui dans la sacristie. Les deux statues du connétable et de sa femme, exécutées en marbre blanc, sont couchées sur une table en marbre noir, les pieds de Clisson appuyés sur un lion, ceux de Marguerite de Rohan sur un lévrier. Autour de la table, on lit l'inscription suivante, tracée en caractères gothiques :

Chi gist noble et puissant seigneur Monseigneur Olivier de Clisson, jadis connestable de France, seigneur de Clisson, de Porhouet, de Belleville et de la Carnache qui trespassa en apvril le jour saint Jorge l'an MCCCC et VII. Priez Dieu pour son âme. Amen.

Notre-Dame-du-Roncier a encore une autre célébrité. C'est là que, le jour de la Pentecôte, les aboyeuses viennent demander leur guérison. On nomme ainsi de pauvres femmes dont la maladie consiste à ne pouvoir plus parler sans aboyer comme des chiens. S'il faut croire la tradition, ces aboyeuses seraient les descendantes de lavandières qui se seraient moquées du chien de la vierge Marie, un jour qu'en se promenant, elle passait auprès d'elles. La vieille femme, qui me racontait cette histoire, ajoutait qu'il y a peu d'années, on avait vu venir à l'autel de Notre-Dame un jeune officier atteint du même mal. Passant par hasard à Josselin, il avait fait beaucoup de gorges chaudes à propos de la susdite légende, et voilà que, tout d'un coup, pendant la campagne d'Italie, il se met à aboyer avec fureur, au milieu de ses camarades qui le croient enragé. Remèdes, prières,

rien n'y fit; il fallut absolument revenir à Josselin pour se délivrer de cette incommodité un peu gênante, même au bivouac.

Quoi qu'il en soit de l'origine de la maladie, le fait est qu'elle existe, surtout dans un certain canton des environs, et que des guérisons nombreuses ont été opérées aux pieds de la Vierge du Roncier.

La ville de Josselin, bâtie sur un coteau escarpé, au-dessus du canal, avec son vieux château, ses rues en pente, ses anciennes maisons aux étages surplombant, sa promenade, qui couronne la hauteur, ne manque pas d'un certain cachet d'originalité, et tout en m'éloignant, je détourne souvent la tête pour dire un dernier adieu au donjon des Rohan.

La matinée est superbe, le soleil se lève radieux, et, animée par l'air vif, ainsi que par une abondante provende, Fly, oublieuse de ses soucis, lève avec fierté la tête tout en trottant sur le halage. Quels frais horizons! Tout le long de l'écluse de Beaufort, une magnifique plantation de peupliers; de l'autre côté, des moulins, des châtaigniers, une végétation des plus riches; un peu plus loin, le pont de Caradec, qui produit un charmant effet; à Cadoret, un pont neuf, l'écluse et une belle nappe d'eau se précipitant en cascade du haut du déversoir, forment un délicieux paysage; à Pommeleuc, voilà les montagnes et une nature des plus sauvages. Ce sont des changements à vue continuels. Ici, le débarcadère des forges de la Nouée et ses grands bois, dont on aperçoit les cimes; à Griffet, les châtaigneraies recommencent, les prairies s'ouvrent; c'est vert, c'est joli; puis tout d'un coup, à la Grenouillère, à Lille, à Penhouet, on retrouve les montagnes, la lande s'étend à perte de vue, et ce n'est plus qu'à Thymadeuc qu'on aperçoit un peu de verdure et des traces d'habitations. — Arrêtons-nous ici; l'hospitalité des bons Pères est connue et je vais la mettre à contribution, l'heure du déjeuner étant depuis longtemps sonnée à l'horloge de mon estomac. Fly est probablement de mon avis, car, malgré une montée assez rude, elle s'engage avec vivacité dans le chemin qui mène à l'écurie du couvent.

CH. DU CHALARD.

(La suite au prochain numéro.)

NOTICES ET COMPTES RENDUS.

ÉTUDES ÉLÉMENTAIRES SUR L'ARCHITECTURE, LA SCULPTURE ET LA PEINTURE, depuis les Grecs jusqu'à nos jours, par M. l'abbé P. Gaborit. — Un vol. in-12, Paris, Pélagaud, et chez les libraires de Nantes.

Il y a quelques mois, nous passions en revue, ici même, les œuvres nouvelles exposées par les artistes bretons et vendéens au dernier salon. Peu après nous arrivait de Nantes un livre qui est aussi, à sa manière, une œuvre d'art, sinon pratiquement, théoriquement du moins. Suivant en cela l'exemple de son confrère M. l'abbé Bouëdron, dont nous annoncions naguère aux lecteurs de ce recueil les traités de philosophie, M. l'abbé Gaborit, qui, depuis plusieurs années, professe l'archéologie au petit séminaire de Nantes avec autant de distinction que de succès, a eu la bonne pensée de faire franchir à son enseignement l'étroite enceinte du collége et de faire part au public de ses leçons, en les refondant et en les complétant. Il est résulté de son travail un véritable traité classique de la matière, condensé, mais complet dans son cadre restreint et fort bien disposé.

Le livre débute par une courte introduction sur l'esthétique. Il y a là, résumée en quelques pages d'un style grave et élevé, toute la théorie philosophique du beau, dont la réalisation est le but suprême de l'art. Le beau existe, sa source est en Dieu, la nature matérielle n'en est que l'enveloppe visible, et c'est la beauté invisible que l'art doit s'attacher à atteindre et à exprimer à l'aide des formes sensibles dont il dispose. Telle est en substance la théorie esthétique du jeune professeur, théorie qu'il n'a pas d'ailleurs la prétention de s'attribuer, et qui n'est autre que celle du plus pur spiritualisme.

Puis viennent les deux grandes divisions de l'ouvrage, l'architecture d'une part et la sculpture et la peinture de l'autre. Chacun des trois arts du dessin a sa théorie et son histoire depuis les Grecs jusqu'à nos jours. Nous ne pouvons ici, sans excéder de beaucoup les limites d'un simple compte rendu, essayer même de résumer ce résumé, d'analyser cette analyse. Qu'il nous suffise de constater qu'analyse et résumé sont le fruit de sérieuses études et offrent une lecture solide et substantielle. Assurément les gens du métier demanderaient autre chose et regretteraient bien des lacunes; mais si ce livre (et l'auteur ne l'a point écrit dans ce but) ne peut prétendre à former un architecte, un sculpteur ou un peintre, il a du moins le mérite de présenter en raccourci une foule d'utiles notions, sous une forme claire et attrayante, non-seulement aux élèves des colléges auxquels il semble s'adresser surtout, mais encore aux gens du monde. Ne peut-il aussi éveiller le goût de l'art dans tel jeune homme bien doué, et susciter des talents? Voilà plus de mérites qu'il n'en faut pour recommander ce livre à la sympathie et à l'attention de nos lecteurs. M. l'abbé Gaborit, d'ailleurs, hasarde rarement son opinion propre et a presque toujours la modestie d'appuyer ses avis sur ceux des autorités critiques les plus compétentes, Émeric David, Gustave Planche, M. Vitet surtout. A ces noms M. Gaborit ajoute celui de M. l'abbé Rousteau, un maître aussi savant qu'aimable, dont autrefois nous fûmes heureux de recevoir également les leçons, sans en profiter assez; nous ne pouvons que nous associer à la gratitude de son digne disciple et reconnaître avec lui le mérite et les qualités de ce digne prêtre, de cet homme charmant.

Les artistes anciens, du moyen âge, de la renaissance et modernes, — dont la triple série est passée nécessairement en revue, selon qu'ils ont excellé dans l'architecture, dans la sculpture ou dans la peinture, — sont chacun l'objet d'un jugement sommaire et frappé au bon coin. L'un des chapitres qui m'ont le plus intéressé, est celui où l'auteur explique d'une façon aussi simple qu'ingénieuse comment l'arc en plein cintre est devenu l'arc-ogive, et comment le gothique est naturellement né du roman. Nous voilà bien loin des légendes germano-mauresques, à l'aide desquelles, naguère

encore, on cherchait à expliquer la mystérieuse naissance du grand art architectonique chrétien.

Une petite chicane, en finissant : pourquoi l'auteur appelle-t-il par deux fois (page 197) du nom d'*Augier* les deux Anguier, dont le nom fraternel a été donné à une des salles du Louvre ? Mais je soupçonne qu'il n'y a là qu'une *coquille*, qui disparaîtra à la prochaine édition.

LUCIEN DUBOIS.

ESSAI SUR L'INSPIRATION LITTÉRAIRE ; — SANS QUARTIER et LA TOUR D'ENFER (Contes du pays nantais) par M. Janniard du Dot ; — trois brochures in-32, chez l'auteur, à Campbon (Loire-Inférieure).

L'inspiration littéraire existe-t-elle, ou n'est-elle qu'un mot, synonyme de travail, d'effort ? Le génie poétique, comme on l'a dit quelquefois du génie scientifique, n'est-il que la patience ? Homère, Pindare, Virgile, Shakespeare, Gœthe, Byron, Lamartine, Hugo, ont-ils obéi, comme ils le disent, à un démon intérieur qui les obsédait, à un enthousiasme spontané, à un involontaire élan, ou bien ne dominent-ils la foule des poètes inférieurs que tout simplement parce qu'ils ont été les plus acharnés des travailleurs, parce qu'ils ont peiné davantage sous l'effort ?

Telle est la thèse qu'examine M. du Dot dans quelques pages aussi élevées de ton que remarquables de forme, thèse qui n'est pas neuve d'ailleurs et qu'il a su rajeunir par d'ingénieux développements. Inutile de dire dans quel sens la question est ici résolue. Dans je ne sais quelle publication de quatrième ordre, la réalité de l'inspiration poétique avait été niée par un adepte de cette triste école contemporaine de blasés et de sceptiques qui ne croient à rien parce qu'ils ne sentent rien, qui ne voient partout que la matière, pour qui Dieu, génie, le beau, le bien ne sont que de vains mots, — aveugles volontaires qui nieraient le soleil en plein midi. Et ce négateur de l'inspiration est un jeune homme, un soi-disant poète ! Triste poète ! triste jeune homme !

Il faut voir avec quelle vivacité M. du Dot relève le gant ! Il défend l'inspiration contre ceux qui l'attaquent, en homme qui a eu

commerce avec elle, qui la connaît par les autres et par lui-même, qui l'aime et l'admire. Il est trop bien doué pour n'avoir pas, à son heure aussi, senti une étincelle du feu divin échauffer son cœur et son cerveau. L'inspiration n'a pas été ingrate envers son champion; sa chaude et lumineuse trace se fait voir en plus d'un passage de ce plaidoyer qui la venge.

Je n'ai pas à plaider, après M. du Dot, une cause qu'il a si bien défendue et qui, d'ailleurs, est gagnée d'avance auprès de tous les lecteurs de ce recueil. J'aime mieux insister sur les mérites de l'opuscule qui m'occupe. J'avais déjà lu quelques vers du jeune poète nantais; ils m'avaient paru bons; mais sa prose me semble meilleure encore. C'est une prose ferme et franche, et cependant ornée, alerte et vive, abondante en saillies et en mots bien frappés, tour à tour et quand il le faut, simple et colorée. Tout au plus quelques *juvenilia* se glissent-ils encore çà et là dans le tissu. Les idées sont à l'avenant. Forme et fond témoignent d'une pensée originale, d'une réflexion qui se nourrit d'elle-même, d'une remarquable maturité de goût et de jugement littéraires. L'auteur passe en revue, sans ordre, suivant sa fantaisie, les poètes et les prosateurs du passé et du présent, caractérisant chacun d'un trait précis et net, sans banalité, et presque toujours juste. Il nous met ainsi dans la confidence de ses lectures de choix, de ses modèles préférés. Ses modèles s'appellent Chénier en poésie, Montaigne et Bossuet en prose. On ne saurait mieux choisir. Toutefois, que M. du Dot me permette de ne pas partager son avis en quelques points. Passe encore pour la façon sévère dont il juge en Saint-Simon l'écrivain et surtout l'homme; mais il m'est difficile de n'accorder avec lui que du talent, si grand soit-il, à Châteaubriand, dont les œuvres, trop souvent déparées, il est vrai, par l'artificiel, n'en furent pas moins l'une des premières et des plus fécondes sources où la poésie de ce siècle est venue s'abreuver et se rajeunir. Un écrivain qui fut le précurseur, le père littéraire de Lamartine et de Hugo en poésie, et d'Augustin Thierry en histoire, avait quelque chose de plus que du talent. Si le propre du génie est de créer, d'innover, d'exercer une féconde influence, d'ouvrir une

voie nouvelle, il n'est que juste, ce me semble, de reconnaître cette faculté-reine à celui qui inaugura avec tant d'éclat la littérature du XIXe siècle. Châteaubriand ne fut pas seulement un grand artiste en style, l'un des plus grands de la prose française ; il fut aussi doué d'une imagination puissante et créatrice à laquelle on ne peut dénier l'un des premiers caractères du génie. Trop célébré peut-être à une époque, Châteaubriand est maintenant trop déprécié. C'est le sort assez habituel des grandes renommées. Mais la postérité arrive qui les met à leur place, un peu moins haut peut-être qu'elles n'étaient d'abord, moins bas aussi qu'une première réaction ne les avait fait descendre. J'ai de la peine à voir, avec M. du Dot, un rival de Démosthène dans M. Émile Ollivier, un parleur disert, un rhéteur de la grecque Massilie, un Méry orateur. J'aurais bien encore à relever quelques traits, par exemple le génie *ignorant* d'Homère, lequel, en réalité, embrassa toute la science de son temps.

Mais que sont ces légers dissentiments à côté de tant de choses excellentes, de tant de jugements auxquels j'applaudis des deux mains ? M'y arrêter sert du moins à prouver au jeune écrivain l'impartialité de mes éloges. Ils sont d'ailleurs en fort bonne compagnie ; ceux de M. Émile Deschamps, un juge compétent, les avaient devancés.

Tout différent est le style des *Contes du pays nantais*. Ici, la forme est leste, simple, naïve, de propos délibéré et parfois narquoise, — la forme du conte enfin.

L'espace me manque pour vous narrer les diaboliques aventures de *Sans Quartier*, ou la légende non moins terrifiante de la *Tour d'Enfer*. Beaucoup plus développé, le premier récit surtout offre un réel intérêt. Nous sommes en plein fantastique ; il y a là une longue description de l'enfer, où ne manquent ni l'imagination ni l'esprit. M. du Dot a bien fait de recueillir et de fixer quelques-unes de ces légendes, humbles épopées du peuple au milieu duquel il vit, que l'aïeule transmet à ses petits-enfants le soir à la veillée. C'est une voie dans laquelle nous ne pouvons que l'engager à continuer de marcher. La mine est riche et digne d'être exploitée. Aux jours de lassitude intellectuelle, comme ceux où nous

vivons, les contes populaires et enfantins ont une particulière saveur pour les esprits blasés.

D'autres, à la tête desquels marche M. de la Villemarqué, ont recueilli les chants de la muse bretonne. Ses légendes en prose attendent encore leur Achenbach et leur Grimm. Il y a là de quoi tenter le talent et le patriotisme de M. du Dot, dont le début est d'un heureux augure pour le succès de l'entreprise.

LUCIEN DUBOIS.

MONOGRAPHIE DU PRIEURÉ DE NOTRE-DAME DE BOISGARAND, SUR LA COMMUNE DE SAUTRON (Loire-Inférieure), par M. L. Phelippes-Beaulieux, avocat, etc. — 2e édition, augmentée et corrigée, avec les preuves. Nantes, impr. Charpentier, 1865. 1 vol. in-8o de 148 pp., titre rouge et noir, vignette, et 3 planches.

Un des vétérans de notre archéologie locale, M. Phelippes-Beaulieux père, vient de faire paraître sous ce titre un remaniement complet du court *Essai* qu'il avait publié sur le même sujet en 1854. C'est un ouvrage presque entièrement nouveau. Des études plus approfondies, des documents inconnus ou négligés jusqu'alors ont conduit l'auteur à modifier ses conclusions et à étendre considérablement son plan primitif. La modeste chapelle de Boisgarand a désormais un historien, honneur qu'attendent encore beaucoup de fondations infiniment plus illustres, et M. Phelippes-Beaulieux qui, dès 1832, donnait un *Essai historique et statistique sur la commune de Sautron*, a voulu demeurer fidèle à ses prédilections patriotiques, en consacrant un travail spécial et consciencieux au monument le plus intéressant du pays qu'il habite depuis longues années. Nous l'en remercions; il n'y a point de petit sujet qui ne devienne grand par le soin avec lequel on le traite; et diverses monographies du genre de celle-ci, telles que l'*Histoire de saint Martin du Tilleul*, par Aug. Le Prévost, *Angerville la Gate, village royal*, par E. Menault, d'autres encore qui, dans ces derniers temps, ont paru dignes d'être signalées par l'Académie des inscriptions, sans parler des travaux sur la Bretagne, ont prouvé que l'attention des vrais savants ne dédaigne nullement de se porter sur ces humbles existences, véritables molécules organiques dont l'ensemble constitue

la nation ; leur examen attentif à travers le passé peut seul faire bien saisir la vie générale du grand corps auquel elles appartiennent. D'ailleurs, ce sont ces recherches minutieusement précises, rigoureuses, infatigables, que l'on exige aujourd'hui en histoire, et la brochure de M. Phelippes-Beaulieux est une pierre de plus apportée à la reconstruction érudite de la vieille France, reconstruction à laquelle on travaille avec ardeur sur tant de points.

Boisgarand, ou par corruption Bongarand, lieu de pèlerinage jadis célèbre « *pour les merveilleux et innumérables myracles qui s'y font, y affluent et abondent,* » disent des lettres du duc François II, du 13 novembre 1469, est une rustique et poétique chapelle enfouie au milieu du feuillage, à quelque trois lieues de Nantes. Son patient annaliste nous dit comment elle apparaît pour la première fois dans une charte de 1038, signée du comte Budic et de la comtesse Adoïs, qui la donnent au monastère de Saint-Cyr et de Sainte-Julitte, depuis saint Léonard. — M. Phelippes-Beaulieux en fait remonter bien plus haut l'origine, non sans preuves plausibles à nos yeux ; il la suit à travers les âges, appartenant à la puissante abbaye du Ronceray d'Angers, devenant prieuré peut-être dès le XIe siècle, au plus tard au XIVe ; réédifiée en 1464, par le père d'Anne de Bretagne, continuant jusqu'à notre temps d'attirer les pieux habitants des campagnes, enfin partageant avec Sainte-Anne de Vue, Saint-Sébastien, Notre-Dame de Bethléem et Notre-Dame de Miséricorde en Saint-Similien, l'honneur d'être un but de *voyages* pour les pèlerins de l'évêché de Nantes. Tout cela est appuyé de preuves et de pièces, raconté avec une abondance inspirée par l'amour du sujet, entremêlé d'anecdotes et de digressions un peu longues peut-être, mais non sans charme ; en un mot, c'est, suivant l'expression de l'auteur lui-même, la chronique du village, dite par un respectable antiquaire, plein d'une partialité bien naturelle pour les souvenirs attachants de son pays, qui est le nôtre. Nous souhaitons à ce petit ouvrage, exécuté avec soin, dont l'érudit devra au moins tenir compte, que l'homme du monde parcourra avec intérêt, le bon accueil qu'il nous paraît mériter.

E. Carissan.

LE GRAND MYSTÈRE DE JÉSUS ; *Passion et Résurrection*. Drame breton du moyen âge avec une étude sur le théâtre chez les nations celtiques, par le vicomte Hersart de la Villemarqué, membre de l'Institut.

Le lecteur s'attend bien, sans doute, à ne pas trouver ici une appréciation du nouvel ouvrage de M. Hersart de la Villemarqué. La situation que l'auteur s'est acquise dans le monde savant par ses précédents travaux, le place au-dessus d'une critique vulgaire.

M. de la Villemarqué, traitant un sujet de philologie bretonne, n'est point, en effet, un auteur ordinaire ; c'est le représentant devant la science de l'école celtique armoricaine. J'abandonne donc le soin de le juger à ceux qui ont écrit avec quelque autorité sur la matière, et je me contente pour ma part d'un rôle plus modeste : celui d'annoncer aux lecteurs de la *Revue* la nouvelle œuvre dont il vient de doter notre bibliothèque bretonne.

« Ce livre, » dit l'auteur, « complète mes études sur la poésie des races celtiques.

» Dans le *Barzaz Breiz* (chants populaires de la Bretagne) et les *Bardes Bretons*, j'ai voulu donner une idée de leur génie poétique, sous sa double forme, agreste et travaillée ;

» Dans les *Romans de la Table Ronde* et les *Contes des Anciens Bretons*, puis dans *Myrdhinn ou l'Enchanteur Merlin*, j'ai essayé d'apprécier leur inspiration romanesque ;

» Dans la *Légende Celtique* et la *Poésie des Clottres*, j'ai esquissé le tableau de leur épopée religieuse ;

» Ici, j'aborde enfin leur littérature dramatique. »

M. de la Villemarqué nous apprend qu'il a choisi le *Grand Mystère* ou *Miracle de Jésus* (en breton *Burzud Braz Jezuz*) plutôt que toute autre pièce, parce qu'aucun autre monument important du théâtre breton ne nous est parvenu dans une forme aussi ancienne.[1]

[1] Au sujet du jugement porté par M. de la Villemarqué (p. CXXXII, *de l'Introd.*), sur les nombreux *Mystères* dont on rencontre, parfois, dans les campagnes, des copies plus ou moins anciennes, plus ou moins correctes, je crois bon de développer la pensée de l'auteur telle que j'ai cru la comprendre. Au point de vue philologique, ces monuments du théâtre breton n'ont pas la même importance que les vieilles éditions gothiques et les vélins, dont parle le savant celtiste; mais il ne faudrait pas croire qu'ils ne présentent aucun intérêt historique ou littéraire. Souvestre, dans le livre où il s'est le plus attaché à peindre le génie breton (*Les Derniers*

Une édition gothique de l'an 1530, imprimée à Paris, par un Breton, Yves Quillévéré, qui conservait dans son exil le culte de la langue maternelle et l'amour de son pays, existait à la Bibliothèque impériale. Malheureusement, il y avait quelques lacunes qui ne pouvaient être comblées que par la découverte, fort douteuse, d'une autre édition, également ancienne et plus complète. Cette heureuse occasion se présenta pourtant après plusieurs années de recherches. Le dédale des bibliothèques ne saurait effrayer le patient investigateur, devant lequel les manuscrits les plus précieux, enfouis jusqu'au sein des collections anglaises, avaient déjà dû comparaître pour lui révéler les rarissimes erreurs de Zeuss [1].

Un jour donc, M. de la Villemarqué trouva (je serais tenté de dire *dénicha*, si le mot n'était un peu vulgaire), un jour donc, dis-je, toujours à la Bibliothèque impériale, M. de la Villemarqué trouva, parmi des ouvrages de théologie, un livre breton jusque là inaperçu; ce volume était une édition du *Grand Mystère de Jésus*, imprimé à Morlaix en 1622, édition qui lui servit à combler les lacunes de celle de 1530, et qui nous valut l'avantage de pouvoir lire aujourd'hui l'ouvrage dans son entier.

Une étude sur le théâtre chez les nations celtiques précède le texte du *Mystère*. Je recommande particulièrement au lecteur, comme très-intéressante et nouvelle, au moins en notre langue, la partie relative au *Théâtre Cornique*, restes précieux d'une langue sœur de la nôtre, qui s'est éteinte il y a moins d'un siècle, avec une vieille femme centenaire [2].

Bretons), leur a consacré le tiers d'un volume. Malheureusement, ces manuscrits deviennent de jour en jour plus rares, et le temps approche où ils auront complètement disparu. C'est donc de notre siècle que dépend leur avenir. Seront-ils sauvés? ou bien les abandonnera-t-on *volontairement* à la destruction et à l'oubli? Il n'est pas un cœur breton qui voulût se prononcer en faveur de cette exécution, que la postérité nous reprocherait avec justice.

[1] Cf. *Notices des principaux manuscrits des anciens Bretons*, avec fac-simile (extrait des archives des missions scientifiques et littéraires, etc.) Paris, Imprimerie impériale. — *Les Bardes Bretons*, poëmes du VIe siècle; Paris, Didier 1860; Avant-propos, p. VI et suivantes.

[2] Dicitur tamen hujus populi ultima cornicæ linguæ gnara *Dolly Pentreath*, Dorothea P., quæ obiit a. 1778, nata annos 102. (Zeuss, *Gramm. celt.*, præfatio, p. IX).

Les deux autres parties de l'introduction traitent du *Théâtre Gallois* et du *Théâtre Breton;* cette dernière, dont j'aurais surtout à parler ici, est trop étendue pour que j'en puisse entreprendre même l'analyse; je dois me contenter d'en extraire quelques passages relatifs au *Grand Mystère de Jésus*, ce pieux drame dont le peuple disait : « Les foules y vont en chantant et s'en reviennent en pleurant. »

Ann dud az a enn eur gana,
Hag a zistro en eur oela [1].

« Le premier personnage évoqué par l'auteur de notre drame est un des disciples de Jésus, l'apôtre saint Luc, qui atteste publiquement ce qu'il a vu de ses yeux et signé de son sang. Certes, si elle nous émeut dans Eschyle, la situation du soldat persan témoin de la ruine de la flotte royale devant Salamine, racontant le désastre de la patrie à la mère de Xerxès et aux vieillards qui l'entourent, n'est-elle pas émouvante aussi l'attitude de l'évangéliste venant faire le récit de la mort de son Dieu qu'il a suivi jusqu'au lieu du supplice? Il me semble que ce moyen de s'emparer tout d'abord de l'attention des spectateurs ne manque pas d'une certaine habileté.

» Sans prétendre la comparer avec la *Prostase* des Grecs, je le trouve, du moins, supérieur au prologue du *ludi magister* ou meneur du jeu, ce régisseur du théâtre gothique, dont les fonctions étaient d'annoncer de temps en temps à l'auditoire ce que devaient faire et dire les acteurs. Ici, acteur lui-même, l'évangéliste commence son récit par le souper auquel il assista chez Simon le Lépreux avec Jésus, les apôtres, Jaïre, Marthe, Lazare ressuscité, et Marie-Madeleine, qui se convertit en entendant son frère faire une peinture effrayante de l'enfer d'où il revient.

» Après cette courte indication du sujet de la première scène, ou plutôt de ce qu'on peut appeler ainsi, car l'auteur n'a pas de divisions scéniques, le témoin cède la place aux hôtes de Simon, qui vont agir chacun selon son rôle.

» La seconde scène est la trahison de Judas, son complot et ses arrangements avec les Pharisiens; la troisième, l'immolation de l'agneau pascal, le banquet auquel on le sert, le lavement des pieds, l'institution eucharistique, la prédiction du sacrifice divin

[1] *Le grand Mystère de Jésus*, introd., p. LXXXVI.

dont l'agneau est l'image. Cette scène a pour prélude un dialogue pathétique entre Jésus et sa mère qui, prévenue de tout, le conjure de la manière la plus touchante de ne pas mourir, ou du moins de mourir d'une mort douce, d'éviter les ignominies de la croix, d'avoir pitié de lui-même; pressante prière à laquelle Jésus demeure tendrement insensible, et que Marie achève en tombant aux pieds de son fils, en lui baisant les mains. »

Dans les scènes suivantes, au nombre de treize, toujours précédées du prologue récité par le témoin, on suit pas à pas le Sauveur dans la Passion. Plusieurs épisodes sont vraiment bien sentis; on voit le poète captivé par son sujet, et son émotion perce plus d'une fois sous le vers savant [1].

« Assurément, » dit M. de la Villemarqué, « je ne qualifierai pas de sublime le degré d'élévation auquel il est parvenu, mais on voudra bien me permettre de trouver touchants des passages tels que le débat et les adieux de la mère et du fils, la rencontre de Marie et de saint Jean sur le chemin du Calvaire, les larmes de saint Pierre, l'entrevue de Jésus et de la Madeleine dans le jardin, et quelques autres scènes encore, qui, à travers un langage extrêmement mêlé et un art imparfaits, ont eu le secret de remuer au fond de mon cœur des sentiments contre lesquels je n'ai pas su lutter.

» Contre l'émotion qui réveille une larme
A tort on se défend.

» C'est vous qui avez dit cela, M. Sainte-Beuve. »

M. de la Villemarqué a voulu présenter son œuvre parée de tout ce que l'art typographique peut offrir de plus séduisant; la composition en est d'un goût exquis, et cette édition est digne de l'attention des bibliophiles aussi bien que de celle des savants. S'adressant aux uns comme aux autres, l'auteur peut dire avec un célèbre poète de l'Orient :

Je soumets mes écrits aux connaisseurs, — de même que l'on fait estimer les pierreries par les joailliers [2].

LÉON BUREAU.

[1] Voyez, p. c et suiv. de l'Introduction, de curieux détails sur la versification du *Mystère de Jésus*.

[2] Wali. *Œuvres* éditées par M. G. de Tassy, Paris, Imprimerie impériale, p. 120.

POÉSIE.

UNE FILLE DES CHAMPS.

Je vis une chaumière au fond de la vallée.
Des aulnes l'entouraient; à sa porte un ruisseau
Coulait sous un vieux pont dont l'arche était voilée
Par les rameaux touffus et fleuris d'un sureau.
Fraîche et blonde, une fille, à la fenêtre assise,
Filait : tout était calme, et le soir approchait.
Les glaïeuls du ruisseau frissonnaient à la brise;
Derrière les coteaux le soleil se couchait.
« Fille heureuse! disais-je; ô séjour plein de charmes! »
J'avançai : son visage était baigné de larmes.

LE TOMBEAU DU CROISÉ.

Dans un vieux cimetière où fleurit la cigüe,
Près du temple, est couchée une antique statue.
C'est un guerrier qui dort, les deux mains sur son cœur :
Son sommeil est serein, et le naïf sculpteur
A gravé sur ses traits une calme espérance,
Et la foi simple et vive unie à la vaillance.
Un débris de son casque est près du chevalier;
Son glaive est à sa gauche avec son bouclier,
Où, témoin glorieux, une croix se dessine
Et dit qu'il combattit aux champs de Palestine.

Sous le porche roman du vieux temple, le soir,
Quand la lune est au ciel, parfois je vais m'asseoir;
Et, tandis que la mer gémit, chante ou murmure,
Voyant du chevalier la tranquille figure,
Et l'admirant couché les deux mains sur son cœur,
Je pense : Heureux celui qui meurt dans le Seigneur!

JOSEPH ROUSSE.

Sainte-Marie près Pornic, 1er octobre 1865.

POUR TUER LE TEMPS.

Sonnet.

A C. B.

Quand vous voyagerez, pour que le temps s'envole
Plus prompt que l'alouette en descendant des airs,
Il faut, vous isolant de tout parleur frivole,
Vous livrer sans réserve à votre heureux travers.

Alors que l'œil s'amuse aux horizons divers,
De penser en penser voici que votre *folle,*
Abeille butinant de corolle en corolle,
Cueille amoureusement un frais bouquet de vers.

Cependant, accablés, vos compagnons moroses
Trahissent leur ennui par d'indolentes poses :
On fume, on baille, on dort, on cause tristement.

Votre corps est noyé dans la prose !... qu'importe!
Tandis que vers son but le train glisse et l'emporte,
Votre âme bat de l'aile et plane au firmament.

EMILE GRIMAUD.

(Entre Vannes et Nantes.)

CHRONIQUE.

SOMMAIRE. — Service en l'honneur du général de la Moricière, au Louroux-Béconnais. — II. La cinquantaine de Mgr Angebault.

I.

Le grand général, le grand citoyen, le grand chrétien dont la perte a été si cruellement sentie par quiconque a gardé dans son cœur le sentiment de la Justice et de l'Honneur, n'a point laissé un souvenir banal bientôt rassasié par une cérémonie de commande et quelques mots du formulaire de la nécrologie. On peut dire de La Moricière que sa voix vibre encore et que ses immortels exemples sont toujours debout parmi nous. *Defunctus adhuc loquitur.* Sa mémoire ne périra jamais, parce qu'elle repose sur un fondement plus solide que le caprice du moment ou le faux-jour de la pompe officielle.

Breve et irreparabile tempus
Omnibus est vitæ; sed famam extendere factis,
Hoc virtutis opus.

C'est par là que s'explique l'empressement tout spontané avec lequel, sans distinction de rang ou d'opinion, des milliers de noms se font inscrire sur les listes de souscription ouvertes pour élever un monument au glorieux représentant de la France libre et catholique. Et de son côté, l'Eglise, qui accompagne les morts par delà le tombeau, prodigue au héros, son défenseur, ses regrets et ses prières. Depuis la vaste cathédrale jusqu'à la modeste église de village, il n'est presque pas d'autel devant lequel un service funèbre n'ait été célébré en l'honneur de La Moricière. Mais, dans ce concours universel, deux pays surtout devaient l'emporter sur les autres par la vivacité de leurs regrets et par le nombre et la majesté des hommages rendus. Nous voulons parler de la catholique Bretagne, qui renferme le berceau et la tombe du général, et de cette terre d'Anjou, qu'il habita longtemps pendant les dernières années de sa vie, à laquelle il a laissé le souvenir impérissable de ses bonnes œuvres. Nous avons entretenu nos lecteurs de l'imposante cérémonie qui a eu lieu sous les voûtes de la cathédrale de Nantes : la grande voix qui s'y est

fait entendre, portée par les échos de la presse aux extrémités de l'Europe, retentit encore dans tous les cœurs. Nous devons parler aujourd'hui du service funèbre qui a été célébré, le six novembre dernier, dans l'église du Louroux-Béconnais.

On sait que le général La Moricière habitait, dans cette paroisse, le château du Chillon, « où il avait passé sa jeunesse, et qu'il aimait de prédi- » lection. » C'est même en grande partie à ses conseils et à ses dons généreux qu'est due l'érection de la nouvelle et belle église du Louroux. Le lieu ne pouvait donc être mieux choisi, et, comme l'a dit un illustre évêque, « un tribut restait à payer à La Moricière dans le lieu qui a été le » principal témoin de ses vertus privées, le principal théâtre des œuvres » qui ont opéré son salut; et parce que la noble femme que le Ciel a mise » à ses côtés, et qui a tant contribué à grandir sa vie, retenue par sa » douleur, n'avait pu s'associer aux autres cérémonies funèbres, l'Eglise, » guidée par ce sens délicat qui ne lui fait jamais défaut, a senti qu'elle » devait porter là et de larges bénédictions et d'éclatantes sympathies. » (Paroles de Mgr l'évêque de Poitiers.) Neuf évêques entouraient le sanctuaire : c'étaient Mgr l'archevêque de Tours et NN. SS. les évêques d'Angoulême, d'Amiens, d'Angers, de Carcassonne, de Laval, de Limoges, du Mans et de Quimper. M. l'abbé Richard, grand-vicaire, représentait Mgr l'évêque de Nantes, que le mauvais état de sa santé avait empêché de se joindre à ses vénérables collègues. Le R. P. abbé de la Trappe de Meilleraye et le R. P. abbé de la Trappe de Belle-Fontaine, ce dernier ancien professeur de philosophie du général, étaient également présents. L'assistance se composait de plus de trois cents prêtres et d'une foule de parents, d'amis et d'admirateurs de La Moricière, parmi lesquels on remarquait MM. de Falloux, Dufaure, de Quatrebarbes, Keller, etc., etc. Les populations rurales étaient accourues de toutes les paroisses voisines, et l'église, quoique vaste, était trop étroite pour contenir tous ceux qui se pressaient autour de ses portes.

A la suite de l'office, célébré pontificalement par Mgr l'archevêque de Tours, Mgr l'évêque d'Angers est monté en chaire et a prononcé une allocution qui a dû et devait impressionner vivement les auditeurs.

Après l'exorde dans lequel la modestie de l'orateur essayait en vain de cacher la véritable éloquence chrétienne, le vénérable prélat, passant rapidement en revue la jeunesse et l'éducation de son héros, a fait ressortir les lumières de son intelligence, la rapidité de son coup d'œil et surtout ces sentiments de foi et de respect pour la religion qui ne l'ont jamais abandonné. Il l'a montré, dans sa carrière africaine, servant avec ardeur les intérêts religieux de l'Algérie; il lui a payé un tribut de juste reconnaissance pour les services rendus à la patrie, à la société ébranlée sur ses bases par des luttes fratricides. Mais vient le moment

où « pour la Moricière commence, comme parle Bossuet, allions-nous » dire en citant Mgr d'Orléans, avec ses défaites et ses malheurs, une » grandeur nouvelle : il va descendre aux yeux des hommes et monter » aux regards de Dieu. »

La vie du général exilé, son ardent retour à la foi, son activité désormais employée aux bonnes œuvres, son départ pour Rome donnent ensuite à Mgr Angebault l'occasion de touchantes paroles, de détails émouvants et de réflexions empreintes de la sagesse des saints livres. Enfin, pour achever cette très-pâle et trop rapide esquisse, citons les dernières phrases du discours pastoral, lorsqu'après avoir flétri le guet-apens de Castelfidardo, après avoir raconté la scène désormais immortelle du château de Prouzel, l'orateur sacré convie ses auditeurs à s'inspirer de ces généreux exemples.

« O Père bien aimé, oui, nous le promettons ici en présence de ces pontifes vénérés, qui partagent nos sentiments, de ce clergé si dévoué, de tout le peuple pressé dans ce temple; devant ces autels, nous étendons la main, comme le guerrier, son compagnon d'armes, en présence de ses restes inanimés, au jour de ses obsèques. Oui, nous jurons d'être toujours les enfants dociles de l'Eglise catholique, apostolique et romaine, de son Pontife auguste pour lequel, comme notre illustre défunt, nous sacrifierions nos vies. La Moricière! croyez-le bien, ce serment, c'est à la vie et à la mort. Voilà nos témoins : cet autel, voilà notre garant. Saints anges qui l'entourez, recevez-le dans le livre de vie. Ainsi soit-il. »

Nous n'avons point à insister ici sur cette parole vraiment apostolique et vraiment chrétienne : d'ailleurs, il nous siérait mal de le faire. *Ex abundantia cordis os loquitur.* Ce discours demeure, a dit justement l'*Union de l'Ouest*, une des pierres qui serviront de base à l'impérissable monument que le monde catholique et la France élèveront bientôt au général de la Moricière.

II.

Nous ne voudrions pas quitter l'Anjou sans parler à nos lecteurs de la fête solennelle qui a été célébrée le 8 novembre en l'honneur de la cinquantaine du vénérable pasteur du diocèse d'Angers. Aussi bien la vie de Mgr Angebault appartient-elle en partie à la Bretagne et au diocèse de Nantes; c'est à Nantes qu'ont commencé ses cinquante années de prêtrise et de dévouement dont le couronnement appartient à nos voisins de Maine-et-Loire. Mgr Angebault (Guillaume-Laurent-Louis) est né à Rennes, le 17 juin 1790. Ordonné prêtre à Nantes, le 8 novembre 1815, il fut nommé d'abord vicaire à Saint-Donatien. Le siége épiscopal était alors occupé par Mgr d'Andigné. Ce prélat ne tarda pas à apprécier le zèle et les qualités du jeune vicaire et en fit son secrétaire. Plus tard,

pendant l'épiscopat de Mgr de Guérines, l'abbé Angebault, nommé chanoine titulaire de la cathédrale de Nantes, dut échanger ses fonctions de secrétaire pour celles de vicaire-général honoraire et de supérieur général des sœurs de Saint-Gildas. Enfin, en 1842, promu à l'épiscopat, il quitta le diocèse auquel l'attachaient les liens des services rendus et de l'estime universelle, et, le 10 août 1842, il fut sacré évêque d'Angers par Mgr de Hercé, alors évêque de Nantes. Dans sa nouvelle situation, Mgr Angebault s'est montré, pour le troupeau qui lui était confié, ce qu'on devait attendre du prêtre éminent si justement regretté par l'Eglise de Nantes. La grandeur et les sublimes fonctions du ministère épiscopal commandent trop le respect pour laisser toute liberté à la louange, et le vénérable évêque d'Angers nous saurait assurément mauvais gré de nous ériger en approbateurs d'un dévouement qu'inspire une puissance émanée de Dieu même et qui attend de plus sérieuses et de plus hautes récompenses que de vains éloges. *Merces vestra in cœlis.* Nous pouvons toutefois donner satisfaction aux sentiments que nous éprouvons en faisant parler à notre place Mgr l'archevêque de Tours, métropolitain du diocèse d'Angers, qui a adressé à Mgr Angebault, au repas donné dans la salle synodale de l'évêché, à l'issue de la cérémonie, une courte allocution digne de cette fête de famille, digne aussi de ce prélat dont nos lecteurs connaissent l'esprit de fermeté et de douceur et dont la parole a tant d'autorité.

« Dans le cours de votre ministère d'évêque, Monseigneur, a dit le pieux successeur de saint Martin, votre clergé a toujours trouvé en vous un père et un ami, les fidèles, un bon pasteur nourrissant ses ouailles de la plus pure doctrine, les visitant sans cesse en bravant les plus dures fatigues.

» Que de grandes et belles institutions ont été fondées ou perfectionnées sous votre action féconde, pour l'éducation de la jeunesse qui vous fut toujours chère ! Vous y avez mis toute votre sollicitude et même votre fortune personnelle. Que d'écoles établies par vos soins dans les campagnes, pour la propagation des principes chrétiens ! Que d'asiles pour le soulagement de la misère et de l'infirmité ! Que d'églises construites ou réparées ! Votre zèle et votre activité semblent n'avoir voulu rien laisser à faire à ceux qui viendront après vous. »

N'est-ce pas là aussi ce que disait, le 27 juillet 1858, l'infatigable apôtre d'Orléans lorsqu'à la cérémonie de la consécration de la chapelle du collége de Combrée, il adressait à Mgr Angebault, bienfaiteur de l'institution, en présence de sept prélats et de cinq cents prêtres du diocèse, ces paroles qui retentissaient comme l'écho des sentiments de tous :

« J'admire, je bénis le courageux évêque qui a entrepris cette grande œuvre : oui, j'admire ces hommes à cheveux blancs qui font les œuvres de la jeunesse et chez qui le cœur ne vieillit pas ; j'admire ces cheveux

blancs, qui non-seulement couronnent la vertu, mais recouvrent cette ardeur généreuse dont la force ne fléchit jamais dans les grandes entreprises et montrent ce courage patient que la jeunesse n'a pas toujours. »

Sous de tels auspices et avec un semblable but, la fête devait être et a été complète : le diocèse d'Angers en gardera longtemps le souvenir. Onze évêques et deux abbés siégeaient devant l'autel de saint Maurice. Mgr Angebault officiait lui-même et l'église était remplie d'un clergé nombreux et d'une foule de notabilités de tous les ordres. Mais la cérémonie aurait été imparfaite si quelqu'un des pontifes n'avait pris la parole pour en expliquer aux assistants la majesté, la portée symbolique, et pour faire entendre ces graves et sérieux enseignements que l'Église sait approprier à toute occasion. Qui pouvait mieux remplir cette tâche que l'illustre successeur de saint Hilaire sur le siége de Poitiers, le savant et courageux évêque dont la voix, lorsqu'elle s'élève, rend attentive la catholicité tout entière ?

..... *Silent, arrectisque auribus adstant.*

Mgr Pie avait bien voulu donner à son vénérable collègue ce témoignage de vénération et de sympathie. On retrouve dans l'homélie qu'il a prononcée cette profonde connaissance des Pères et de l'Écriture Sainte, cette hauteur évangélique, ces pensées nobles et délicates qui sont le propre de ceux qu'on a surnommés les Docteurs de l'Église. Nous ne pouvons, à notre grand regret, reproduire ici que quelques passages de cet admirable discours qui est et restera un modèle.

« L'Eglise a une sorte de culte pour la vieillesse, et elle aime à voir ses destinées et ses intérêts reposer entre les mains des vieillards. Laissons parler saint Jean Chrysostome.

« Partout ailleurs, dit-il, la vieillesse est réputée inutile, et parfois elle l'est réellement ; dans l'Eglise, au contraire, elle est d'une grande utilité » : *Senectus quidem in aliis conditionibus inutilis est, in Ecclesia autem utilississima.* Le soldat qui a vieilli ne peut plus bander l'arc, lancer le trait, brandir la lance, monter à cheval, donner l'assaut aux murailles ; le marin fatigué par les ans ne peut plus tendre les cordages, déployer les voiles, manier la rame, diriger le gouvernail, lutter contre les flots ; pareillement le laboureur, dans un âge avancé, ne peut plus mettre les bœufs sous le joug, conduire la charrue, ouvrir le sein de la terre, creuser les sillons, faire l'office de moissonneur. » Et, si quelques autres professions moins serviles, plus libérales, sont compatibles avec la vieillesse, l'impatience des jeunes gens a fait décréter des limites d'âge, après lesquelles il ne reste plus que « le loisir du chez soi et le charme de la retraite » : *domi sedent otiosi, ætatis veniam nacti.* « Il n'en est point ainsi de l'homme d'Eglise » : *verum non sic Ecclesiæ doctor ;* « mais c'est alors surtout que son travail est apprécié, que sa parole est profitable, que sa

doctrine est goûtée, que sa direction morale est recherchée [1]. » Après saint Chrysostome, entendez saint Ambroise expliquant ce verset du Psalmiste : « J'ai été jeune, et me voilà vieux » : *Junior fui, et enim senui* [2]. Assurément, chaque âge doit payer son tribut. Sans les ardeurs de la jeunesse, tout risquerait de se refroidir sur la terre. « La jeunesse est donc bonne, quand elle use bien de ses avantages ; mais la vieillesse est meilleure » : *Bona juventus, sed melior senectus.* « Jean attendit d'être vieillard pour écrire son évangile et ses épîtres. Lui qui ne voulait point s'intituler apôtre, il se qualifia volontiers l'ancien » : *cum refugeret apostolum se scribere, seniorem scripsit;* « et l'on n'a point taxé d'infériorité ce quatrième et tardif évangéliste, à qui la grâce de la vieillesse donnait une voix et des accents, comme la voix et les accents du cygne » : *nec minor est æstimatus, cui cynægea quædam suppeteret gratia senectutis* [3]. »

Je m'arrête, l'espace me fait défaut, et d'ailleurs à quoi bon citer un discours que tous ont lu? J'aime mieux terminer par un vœu, souvent formé autour de moi, et auquel je suis heureux de m'associer en l'exprimant ici publiquement, au nom de la *Revue de Bretagne*, de ses rédacteurs et de ses abonnés. Le troisième volume des *Discours et Instructions pastorales* de Mgr l'évêque de Poitiers a paru au mois d'octobre 1860. Voilà plus de cinq ans, et depuis, combien de chefs-d'œuvre dispersés çà et là et qu'il appartient à la main du moissonneur de relier en gerbe! L'heure n'est-elle pas venue de publier le quatrième volume, si impatiemment attendu par tous ceux, — et, grâce à Dieu, ils sont nombreux encore, — qui aiment la Religion et les Lettres ?

LOUIS DE KERJEAN.

[1] *S. Joann. Chrys. Homil.* x, *in illud : Messis quidem multa.* Edit. Gaume, t. XII p. 535.

[3] *Psalm.* XXXVI, 25.

[2] *S. Ambros., in Psalm.* XXXVI, 60, t. I, p. 804.

LA VILLE DE VITRÉ

ET SES PREMIERS BARONS.

Toute ville qui se respecte a une légende : Vitré, d'après la sienne, remonte aux Troyens et aurait pour fondateur Vitruvius, l'un des compagnons du petit-fils d'Enée, Brutus, qui, après avoir semé çà et là diverses colonies en Gaule, finit par aller peupler la Grande-Bretagne. Vitruvius, resté sur le continent, donna son nom à sa ville, *Vitruviacum.* — Plus tard, dans la guerre des Gaules, l'Armorique tout entière était soumise, que *Vitruviacum,* obstinée et imprenable, bravait encore, du haut de ses murailles, le grand Jules César, qui ne l'eut que par composition et fut charmé de ce succès au point de vouloir changer, en souvenir de sa victoire, le nom de *Vitruviacum* en *Victoriacum.* — Si elle avait été la dernière à recevoir le joug romain, la ville de Victoriacum fut l'une des premières à accepter celui de l'Evangile. En l'an 72, saint Clair, évêque de Nantes, y serait venu prêcher la foi chrétienne, et il aurait si bien réussi, que les habitants s'empressèrent, dit-on, de transformer leurs sanctuaires païens en églises chrétiennes; le temple de Pan devint l'église de la Trinité, plus tard la chapelle des Augustins, et le temple de Cérès, l'église Notre-Dame.

A cela il n'y a qu'un malheur; c'est que, dans aucun ancien texte, Vitré ne s'appelle *Vitruviacum* ou *Victoriacum*, mais simplement *Vitreium* ou *Vitriacum*; — c'est encore que l'on ne connaît aucune trace d'antiquités romaines trouvées à Vitré, et

que récemment, entre autres, dans les grands remuements de terre exécutés soit pour les longues tranchées du chemin de fer, soit pour les nouveaux percés de la ville, on n'a pu découvrir ni une tuile, ni une médaille, ni un tesson d'amphore. Concluons de là hardiment que Vitré n'existait point à l'époque romaine : ce qui d'un coup met à néant Vitruvius, et le siége de César, et la mission de saint Clair.

Le nom de Vitré n'apparaît que dans la première moitié du XIe siècle, et comme titre féodal. Disons donc que cette ville est une création du moyen âge et de la féodalité, et qu'elle a été fondée pour servir de capitale à l'antique baronnie du même nom. Donc, l'origine de la ville se confond avec celle de la baronnie. Mais quel est le premier baron de Vitré?

La légende, qui se prend à tout, a voulu encore ici relever l'illustration de nos origines vitréennes, en faisant sortir la maison de Vitré de celle des ducs de Bretagne par un certain Martin, dont on ne trouve trace nulle part dans les actes authentiques, et qui est bon, par conséquent, à mettre avec le Vitruvius, les temples de Pan et de Cérès, etc. — D'ailleurs, pour n'être pas issu de la tige ducale, le premier baron de Vitré n'en a pas moins une histoire assez curieuse.

Environ l'an mil, le duc de Bretagne, Geoffroi Ier, tenait, un beau jour, dans la petite ville d'Aurai, son *grand Parlement*, c'est-à-dire l'assemblée générale de ses barons et féaux, où se décidaient toutes les affaires importantes du duché. C'était aussi l'occasion de grandes fêtes, de grands banquets, de grandes libations, parfois de querelles et de rixes. Ce jour-là, le seigneur d'Hennebont ou, comme on disait alors, de Guemené-Héboi, s'emporta contre le duc, de telle façon qu'il lui donna un démenti en plein Parlément. Le duc aussitôt sortit de la salle, en grand courroux, maudissant ses parents et ses vassaux s'ils ne prenaient soin de venger cet outrage. Mais le sire d'Hennebont était brave, riche, puissant, bien apparenté, allié du comte de Cornouaille, plus ou moins cousin de presque tous les seigneurs du pays de Vannes. Chacun le tenait pour un adversaire des plus redoutables;

aussi dans la salle du Parlement, malgré l'appel du duc, personne ne bougea, personne, du moins, n'osa jeter à l'insolent le gage de bataille.

Bientôt le bruit de cet incident se répandit au dehors et parvint jusqu'aux oreilles d'un jeune chevalier qui n'assistait point ce jour-là au Parlement, quoiqu'il fût alors le possesseur, non de la ville, mais de la seigneurie d'Aurai; il s'appelait Riwallon. De naissance obscure et surtout de fortune médiocre, son courage, son dévouement lui avaient attiré l'affection du duc Geoffroi, qui s'était plu à le marier à une belle Bretonne, nommée, pour son éclatante blancheur, *Gwen-Argant*, c'est-à-dire *blanche comme l'argent*, et de plus aussi riche que belle, étant unique héritière de la seigneurie d'Aurai, de droits lucratifs à Vannes, et à Rennes même d'un grand fief, auquel étaient attachés la garde du château de cette ville et l'office de lieutenant ou, comme on disait alors, de *vicaire* du comte de Rennes.

Riwallon devait donc au duc Geoffroi sa fortune et son bonheur; et quand son devoir lui en laissait le temps, il venait jouir de l'un et de l'autre dans un petit château-fort qu'il s'était bâti sur la rive gauche de l'Alrée, en face de la ville d'Aurai, restée possession ducale. C'est là qu'était Riwallon quand il apprit l'insulte, encore impunie, qui venait d'être faite à son bienfaiteur. D'un bond il endosse ses armes, saute à cheval, et, lance au poing, s'encourt dans la ville, à la recherche de l'insulteur qu'il rencontre, provoque, attaque, presse, tue, le tout avec la rapidité de la foudre. Mais aussitôt, grande rumeur. Tous les parents et amis du mort s'assemblent et jurent d'exterminer le meurtrier. Celui-ci, bien avisé, ne les attend pas, met le feu à son manoir, et va avec sa femme et son fils se renfermer dans la ville de Rennes, d'où il brave l'impuissante rage de ses ennemis.

Mais après un tel éclat, Riwallon ne pouvait plus habiter le pays de Vannes; le duc Geoffroy tenait d'ailleurs à le garder près de lui et à couronner son dévouement d'une haute récompense. Un échange eut lieu entre eux : Riwallon remit au duc la seigneurie d'Aurai, et le duc lui donna en retour, dans le comté de Rennes,

un grand fief immédiatement limitrophe du Maine et de l'Anjou, large en moyenne de six à sept lieues et long d'une douzaine, du sud au nord, depuis les paroisses de Fercé, de Noyal et de Villepôt, jusqu'à celles de Montautour, de Taillie, d'Izé et de Livré. — Dans ce grand fief, sur les deux plus grosses rivières qui le traversaient, Riwallon érigea deux châteaux, l'un au nord, sur la Vilaine, qui fut Vitré, et l'autre au sud, sur la Seiche, Marcillé-Robert. Ce dernier semble avoir été d'abord le plus important; c'était d'ailleurs un lieu fort anciennement habité, où on avait battu monnaie à l'époque mérovingienne; Riwallon s'y tenait aussi de préférence. Vitré, au contraire, création nouvelle, n'était encore guère peuplé; d'ailleurs, la forteresse primitive de Riwallon ne s'élevait point au lieu qu'occupe le château actuel, mais vis-à-vis, un peu plus au sud, dans l'emplacement même de l'église et du cimetière de Sainte-Croix.

Telle fut l'origine de la ville et de la baronnie de Vitré, certainement antérieure à la mort du duc Geoffroy Ier, c'est-à-dire à l'an 1008. En créant cette seigneurie, en la donnant à un homme d'une bravoure et d'un dévouement à toute épreuve, le but de ce prince fut d'élever à l'est de ses Etats un rempart solide, capable de protéger la Bretagne contre toutes les attaques du Maine et de l'Anjou. Riwallon et ses successeurs défendirent fidèlement ce poste pendant deux siècles et demi, c'est-à-dire tant que dura la maison de Vitré proprement dite. Voici la suite des barons de cette antique lignée: Riwallon ou Rivallon le Vicaire, de 1008 à 1030 ou environ, — Triscan ou Tristan, de 1030 à 1045 environ, — Robert Ier, de 1045 à 1090, — André Ier, de 1090 à 1135, — Robert II, de 1135 à 1155, — Robert III, de 1155 à 1173, — André II, de 1173 à 1211, — André III, de 1211 à 1250 (8 février), — André IV, du 8 février 1250 au 15 mars 1251 [1].

Ce fut une race rude et batailleuse, bien digne de son auteur Riwallon, et qui défendit intrépidement pendant plus de deux

[1] Ce ne sont ici que des dates approximatives, sauf toutefois celles qui concernent les trois derniers barons, qui sont précises et certaines, et la date de 1135, mort d'André Ier.

siècles la frontière bretonne, guerroyant presque sans relâche, tantôt contre les seigneurs de Laval et de Mayenne, tantôt contre les comtes d'Anjou, les ducs de Normandie, les rois d'Angleterre, même parfois — quand la guerre du dehors chômait — contre les ducs de Bretagne et contre ses propres vassaux.

Le fils de Riwallon, Tristan (son vrai nom, son nom breton était *Driscamn* ou *Triscan*, mais l'autre orthographe a prévalu), Tristan, dis-je, vit ses chevaliers se révolter contre lui et, avec l'aide du duc de Bretagne, s'emparer de ses châteaux et le chasser de sa terre. Mais cette mésaventure se tourna pour lui en bonne fortune. Il était allé chercher un refuge chez le sire de Fougères, appelé Main, son parent, qui le reçut fort bien, prit fait et cause pour lui, et lui donna les moyens de faire la guerre au duc de Bretagne.

« Or, — nous disent les vieilles *Chroniques de Vitré* — avoit celuy Main, seigneur de Foulgères, une sœur nommée Inoguen, belle à merveille, laquelle aima Tristan de Vitré et, désirant l'avoir à époux et non aultre, révéla le secret de son cœur à son frère Main, qui de ce requit Tristan. — Tristan, en s'excusant, répondit qu'il étoit desherité et n'avoit terre où il la pût mener quand il l'auroit épousée. Adonc Main lui promit en dot de mariage, avec ladite Inoguen sa sœur, tout ce qu'il avoit en Vendelais outre le fleuve de Coaynon (c'est-à-dire au sud du Couesnon). Quand Tristan se vit ainsi pressé et requis, il considéra la grâce que lui avoit faicte Main, si (ainsi) ne l'osa refuser, mêmement pour l'honneur et la beauté de la damoiselle, et la print à femme avec celui dot qui lui fut assis et baillé... Et en celle partie de Vendelais que Main donna à Tristan en mariage, fit ledit Main construire et fermer (fortifier) un chasteau pour Tristan, moult fort et defensable, en un plessix, lequel, pour ce qu'il étoit du dot de ladite Inoguen, fut en après appelé le Plessix-Inoguen. » (Le Baud, *Chroniques de Vitré*, p. 8.)

C'est ce même château qui depuis s'est appelé Châtillon-en-Vendelais, dont on voit encore les ruines, trois lieues au nord de Vitré, près du bourg de ce nom. De là, Tristan continua avec

avantage la lutte contre le duc de Bretagne et contre ses vassaux révoltés. Bientôt d'ailleurs une nouvelle révolution se produisit. Le chef chargé par le duc de Bretagne de gouverner en son nom la terre de Vitré, était dur et rapace; il fut bien vite détesté. Un jour qu'il s'était pris de querelle avec le seigneur de Landavran, celui-ci exaspéré le tua d'un coup d'épieu, et tout aussitôt Tristan, rappelé par ses chevaliers, rentra sans plus batailler en pleine possession de l'héritage paternel.

Tristan gagna donc à cette révolte une charmante femme et un beau fief, le Vendelais, qui ajouta quinze ou seize paroisses à la baronnie de Vitré et en porta les limites sur la rive du Couesnon, à quatre lieues plus loin du côté du nord et à une lieue seulement de la ville de Fougères.

Robert Ier, fils et héritier de Tristan, peut être considéré comme le véritable fondateur de la ville de Vitré. Ses deux prédécesseurs n'avaient là qu'un château presque isolé, qu'ils habitaient rarement. Robert, qui affectionnait cette résidence, trouva ce château mal situé et le transporta sur ce promontoire de roches abruptes, où il se dresse encore aujourd'hui. Une centaine de pas plus loin, vers l'est, il bâtit une église où il érigea une collégiale sous le titre de Notre-Dame. Puis (de 1064 à 1076) il donna le château primitif, l'ancien château de Riwallon, avec un grand terrain à l'entour, à la puissante abbaye de Marmoutier-lès-Tours, pour y établir un prieuré sous le vocable de Sainte-Croix.

Autour de Sainte-Croix, autour de Notre-Dame, autour du nouveau château, des habitations s'élevèrent, se groupèrent, et, s'étendant de proche en proche, finirent par se réunir et former une ville.

Pour Robert, après avoir combattu, en 1066, à la journée d'Hastings, sous les ordres de Guillaume de Normandie, et assisté ce vaillant prince dans la conquête de l'Angleterre; après avoir ensuite longuement, avec des succès divers, bataillé contre le comte d'Anjou, il fut en pèlerinage à Rome, à Jérusalem (avant la première Croisade), et au retour de cette lointaine expédition, comme il revenait exténué de fatigue avec trois hommes seulement de toute sa suite,

il fut pris en trahison, au seuil même de la Bretagne, par le sire de Laval, qui ne le relâcha qu'après avoir obtenu de lui pour rançon la moitié de la forêt et des landes du Pertre, de Bréal et de Mondevert. Il mourut peu de temps après, vers 1090, certainement avant 1093.

André Ier guerroya contre les ducs de Normandie, les rois d'Angleterre, et aussi contre les ducs de Bretagne, Alain Fergent et Conan le Gros. Ce dernier était maître de Vitré en 1132; il semble toutefois l'avoir rendu, de gré ou de force, à André, qui y mourut en 1135, et fut enterré dans l'église de Notre-Dame. En 1116, cette église avait été ôtée aux chanoines qui l'occupaient depuis l'origine, mais dont les désordres, l'indiscipline, la négligence pour l'entretien du culte divin forcèrent l'évêque de Rennes d'aviser: de concert avec André de Vitré, il donna Notre-Dame aux moines de Saint-Melaine de Rennes, qui parvinrent à s'y maintenir malgré la résistance des anciens chanoines, et en firent un prieuré florissant. Lorsqu'ils y entrèrent, en 1116, l'église de Saint-Martin de Vitré, bâtie à près d'un kilomètre du château, vers l'est, subsistait déjà. Ce n'était d'abord qu'une chapelle de secours pour les habitants répandus sur ce côté du territoire vitréen; depuis, elle est devenue une paroisse. Dès le XIIe siècle, un groupe de maisons s'éleva auprès d'elle, qui forma bientôt une rue se dirigeant vers l'ouest, à la rencontre des habitations agglomérées autour du château et de l'église de Notre-Dame; on appelait dès lors cette rue le *bourg Saint-Martin*.

Robert II, fils d'André, eut une carrière singulièrement agitée, dont il serait aisé, sans grande imagination, de faire un curieux roman.

Du vivant de son père, il épousa la belle Emma de la Guerche, fille de Gautier Hay, sire de la Guerche, et veuve, quoique fort jeune encore, de Juhel, baron de Châteaubriant; mais il avait oublié, on ne sait pourquoi, de prendre le consentement de son père. Les noces finies, il vint à Vitré pour réparer cet oubli, bien sûr que la douce figure d'Emma lui obtiendrait sans peine son pardon. Mais le vieux baron ne voulut même pas la voir; il ordonna à son fils de

sortir immédiatement de sa ville et de sa terre, et comme Robert ne se pressait pas de partir, il s'en vint tout en colère lui planter un grand coup d'épée dans le corps. Heureusement, le sire de Cornillé survint, qui les sépara, emmena le fils dans son hôtel, l'y garda et l'y guérit de sa blessure, puis le fit filer en toute hâte jusqu'en Anjou. L'année suivante, Emma de la Guerche eut un fils, qu'on nomma André, comme son aïeul: sur quoi le vieux père André sentit fondre sa colère, rappela son fils et sa bru et les pressa sur son cœur, ainsi que le petit enfant qui avait été entre eux le messager de paix.

Mais Robert n'était encore qu'au début de ses épreuves. Très-peu de temps après la mort d'André Ier, le duc de Bretagne, Conan le Gros, profitant d'une absence du baron de Vitré, s'empara de sa ville par trahison et le chassa de sa baronnie.

Robert, comme son bisaïeul Tristan, se réfugia chez le baron de Fougères, et se mit de là à guerroyer le duc de Bretagne; mais celui-ci gagna le Fougerais à force de présents, et le Fougerais chassa Robert. Le proscrit passa alors chez Juhel, sire de Mayenne, qui lui prêta asile pendant quelque temps; mais Conan le Gros donna au fils de Juhel la main de sa propre fille avec la terre de Vitré pour dot, et Juhel chassa Robert. — De Mayenne, il s'en alla chez le sire de Laval, Gui IV, son propre cousin germain par les femmes. En dépit du cousinage, Gui se laissa prendre comme les autres; Conan n'eut qu'à lui offrir un lambeau de la dépouille de Robert — un fief dans la ville de Rennes et un quartier de forêt, — il lâcha aussitôt son pauvre cousin et le pria d'aller chercher fortune ailleurs.

Robert donc vint à la Guerche, dont le seigneur, appelé Guillaume, était son beau-fils, né de l'alliance d'Emma de la Guerche avec Juhel de Châteaubriant. Là enfin, il trouva un abri sûr et un vaillant auxiliaire. Un de ses chevaliers, Téhel, seigneur de Moutiers, le reçut dans sa terre; il monta de là jusqu'à Argentré, s'empara des deux châteaux du Pinel et de la Rouvraie, où il s'établit et d'où il vint journellement insulter ses ennemis jusqu'aux portes de Vitré, situation fort incommode pour le duc Conan.

Impossible de corrompre Guillaume de la Guerche ; restait d'agir contre lui par la force. Pour finir d'un coup, Conan pria le comte d'Anjou, son cousin germain, d'entrer dans la baronnie de la Guerche du côté de l'Est, tandis qu'il y entrerait de l'autre côté, de manière à se joindre ensemble devant le chef-lieu de cette seigneurie et à l'emporter vivement, de haute lutte, par la supériorité de leurs forces réunies. Ce plan faillit réussir. Le comte d'Anjou, avec une grosse armée, était déjà entre les bourgs de la Celle et de Moutiers; Conan, campé derrière la rivière de Seiche, occupait le pont de Visseiche, prêt à déboucher par là au premier signal pour rejoindre l'Angevin. Trois petites lieues à peine les séparaient. De l'ennemi point de nouvelles.

Pourtant Robert de Vitré et Guillaume de la Guerche n'étaient point demeurés inactifs. Eux aussi avaient appelé à leur aide des seigneurs angevins, leurs parents ou alliés, entre autres, les sires de Candé et de Mathefélon. En face des deux grosses armées de Bretagne et d'Anjou, tout cela ne faisait encore qu'une poignée ; la seule chance de salut pour les barons, c'était de se jeter entre les deux princes, pour empêcher leur jonction, d'en surprendre et d'en battre l'un d'abord, afin de se retourner ensuite contre l'autre. Cachés avec leurs troupes dans la forêt de la Guerche — beaucoup plus vaste alors qu'aujourd'hui — ils dérobaient avec soin le secret de leur marche et épiaient assidûment celle de leurs ennemis, prêts à tomber sur celui qui leur prêterait le flanc. Un beau matin, en effet, ils s'élancèrent tout à coup de leur forêt, surprirent et égorgèrent à petit bruit l'avant-garde de Conan, chargée de défendre le pont de Visseiche, puis forçant ce pont, tombèrent comme la foudre au milieu de l'armée bretonne encore dans ses tentes, et qui ne s'attendait à rien : massacre, déroute et sauve-qui-peut général, et de plus butin immense, tout le camp restant aux mains des vainqueurs, y compris la tente ducale, celle des barons de Retz et de Malestroit, avec nombre de prisonniers de marque, entre autres l'évêque de Rennes qui suivait le duc. Ce dernier s'enfuit d'une traite à Châteaugiron, et le comte d'Anjou, qui sut le jour même ce désastre, repassa aussitôt la frontière. — Robert alla assiéger Vitré,

où il rentra bientôt (en décembre 1144) par le moyen d'un des habitants qui avait, neuf ans plus tôt, contribué à mettre la ville aux mains du duc de Bretagne, et que le souvenir de cette trahison bourrelait de remords.

Robert n'était pourtant pas encore au bout de ses peines. L'année suivante (1145), il guerroya contre le sire de Mayenne, et eut la douleur de perdre son fils aîné, André, le fidèle et intrépide compagnon de toutes ses traverses. Puis, après dix ans de repos, il vit tout à coup se lever contre lui son second fils Robert, devenu son héritier présomptif, à qui il avait déjà donné en apanage tout le Vendelais. Mais ce méchant, poussé par d'autres, trouva que son père vivait trop et le somma de lui céder la place. En effet, dit Pierre Le Baud, « il assembla ses forces, vint à Vitré et entra au Bourg-aux-Moines, où il saisit l'église de Sainte-Croix et la fit enfermer avec le circuit à l'entour, ainsi que les fossez du vieil chasteau se contenoient (les fossés du château de Riwallon). Et alors estoit son père en sa salle (c'est-à-dire dans le nouveau château, bâti par Robert Ier); mais adonc Robert le Jeune cueillit tout son pouvoir, et assaillit le chastelet (le nouveau château) et assiégea son père. Quand le père aperçut celle chose, il ne la put longuement endurer, mais issit de sa maison, laissa son chasteau et toute sa terre.... et s'en alla au duc Eudon (Eudon de Porhoët) qui en celui temps tenait Bretagne (en 1155). » Le duc ménagea un traité de paix entre le père et le fils; mais le vieux Robert avait été frappé au cœur; aussi Le Baud ajoute-t-il que « après celle paix faite ne voulut plus le père tenir sa terre, ains s'en alla à Tours et se rendit à Dieu et à saint Martin de Mairemontier. Si prit habit monachal en cette abbaye, et sous cet habit finit ses jours et trespassa en Jésus-Christ en ladite abbaye, où il eut honorable sépulture. » (*Chroniques de Vitré*, p. 26 et 27.)

N'est-ce pas une curieuse figure ce baron du XIIe siècle, si rudement martelé, d'un bout de sa vie à l'autre, par tant d'infortunes, vainqueur d'un duc de Bretagne, vaincu par l'ingratitude d'un fils rebelle, et qui se jette enfin au cloître comme dans un port?

Ce méchant fils (Robert III de Vitré) eut une aubaine qu'il ne méritait guère. En combattant pour soutenir Eudon de Porhoët et le parti breton contre le parti anglais de Conan IV, il fut fait prisonnier et remis à la garde de Rolland, sire de Dinan. Rolland avait une sœur, Emme, qui s'éprit du prisonnier et s'y prit si bien qu'elle l'épousa. Bien plus, Rolland étant mort sans laisser d'enfants, c'est Alain, deuxième fils d'Emme et de Robert, qui fut appelé à lui succéder; et ainsi la vicomté de Dinan devint le patrimoine d'un cadet de Vitré.

Robert III mourut en l'an 1173. André II, son fils aîné, qui lui succéda dans la baronnie de Vitré, fut un des plus intrépides et des plus dévoués champions de l'indépendance bretonne contre la domination anglo-normande, que Richard Cœur-de-Lion et Jean Sans-Terre s'efforçaient d'imposer à notre pays par le fer et le feu. Diré tout ce qu'il fit pour sauver des griffes anglaises la duchesse Constance, son fils le jeune duc Arthur, et avec eux la Bretagne, nous mènerait beaucoup trop loin. André II alla aussi jusqu'à deux fois combattre les infidèles en Palestine : la première en 1184, pour satisfaire à un vœu fait par son père, dont la mort avait empêché l'accomplissement, — la seconde, en 1190, lors de la troisième Croisade, dirigée par les deux rois Philippe-Auguste et Richard Cœur-de-Lion. Sur la fin de sa vie, en 1210, il reprit la croix une troisième fois, et s'en fut combattre les hérétiques de l'Albigeois; revenu de cette expédition un an après, exténué de fatigue, il tomba malade et ne tarda pas à mourir en 1211, — et non pas en 1221, comme l'ont dit certains auteurs, abusés par une faute d'impression des *Chroniques de Vitré*. — André II avait fondé dans sa ville deux établissements fort importants, l'hôpital Saint-Nicolas et la collégiale de la Magdeleine : le premier vers 1190, avant de passer en Palestine à la suite du roi Philippe-Auguste, le second en décembre 1209, à la veille de son départ contre les Albigeois. La Magdeleine fut construite par André II dans l'avant-cour même de son château, dont elle était la chapelle. Mais l'hôpital n'eut point originairement la place qu'il a de nos jours ; il était situé quelque part, au sud-est du château, sur la ligne qu'occupent maintenant les remparts de la ville.

André III de Vitré, fils aîné et successeur d'André II, fut très-mêlé aux guerres du duc Pierre Mauclerc contre les barons de Bretagne et contre le roi saint Louis. D'abord, André tint le parti du duc, notamment en 1222, à la bataille de Châteaubriant, au gain de laquelle il contribua fort. Plus tard, ayant reconnu la fourbe de ce prince, il l'abandonna, et quand, en l'an 1230, saint Louis entra en Bretagne pour châtier la perfidie de Mauclerc, André III fut des premiers à se rendre auprès du roi et à recevoir les troupes royales dans ses châteaux. — Du reste, il eut comme son père le goût des pèlerinages et des croisades. En 1226, il fut visiter Saint-Jacques de Compostelle. En 1239, il fit en Terre-Sainte une première expédition, à la suite de Pierre Mauclerc, que la majorité de son fils (le duc Jean le Roux) avait — à la satisfaction générale — déchargé du gouvernement de la Bretagne. En 1248, il partit de nouveau pour prendre part, sous les ordres de saint Louis, à la septième Croisade ; l'année suivante, il était avec ce grand roi au siége et à la prise de Damiette ; il fut tué, le 8 février 1250, dans la célèbre bataille de la Massoure.

C'est lui qui entoura le premier sa ville d'une ceinture de remparts, dont le périmètre est encore marqué très-fidèlement par ce qui reste des vieux murs de Vitré. Pour établir cette enceinte, construite de 1220 à 1240 environ, il fallut nécessairement détruire beaucoup de maisons, entre autres l'église et les bâtiments de l'hôpital Saint-Nicolas. C'est alors que cet hôpital fut transféré au pont du Rachat sur la Vilaine (*juxta pontem de Raschat*), situation qu'il occupe encore maintenant. André III donna pour l'y rétablir — en l'an 1222 — un vaste terrain s'étendant de chaque côté de l'eau, son parc et son verger seigneurial attenant à ce terrain, avec faculté de bâtir sur la rivière, avantage fort estimé alors, à raison des facilités qui en résultaient pour le service de l'établissement. — Autour de cet hôpital et de sa chapelle on vit aussitôt se grouper de nouvelles habitations qui, de proche en proche, en s'étendant le long de la route de Vitré à Fougères, ne tardèrent pas à former un nouveau quartier, le faubourg du Rachat.

Ainsi, dès le milieu du XIIIe siècle, Vitré existait déjà avec tous

ses principaux développements et tout ce qu'on peut appeler ses membres essentiels. La ville proprement dite était bâtie et close de remparts, flanquée à l'Est du bourg Saint-Martin, au Nord du Rachat, au Sud-Ouest du bourg Sainte-Croix ou Bourg-aux-Moines. Enfin, sous le château s'étendait aussi un petit quartier, appelé le Fort-Neuf (aujourd'hui la rue de Rallon et rues avoisinantes), reliant ensemble la ville close, le Bourg-aux-Moines et le Rachat, et, quant à son origine, contemporain de la forteresse élevée par Robert Ier sur cette haute pointe de rochers qui domine la Vilaine. Les trois églises paroissiales, l'hôpital, la collégiale, les deux prieurés bénédictins, étaient fondés et en voie de prospérité. — On peut donc dire que la création de la ville de Vitré a été l'œuvre de la première dynastie de ses seigneurs, de la race énergique de Riwallon; aussi cette œuvre terminée, cette vieille race ne tarda point à disparaître.

André III, quand il périt à la Massoure, le 8 février 1250, laissait un fils, André IV, âgé de deux ans à peine, et qui mourut dès le 15 mars 1251. Par cette mort, la baronnie de Vitré échut à la sœur aînée d'André IV, appelée Philippe (*Philippa*), mariée depuis 1239 à Gui VII, sire de Laval. La terre de Vitré resta dans la maison de Laval pendant plus d'un siècle et demi; mais en 1412, Gui XII de Laval mourut sans autre héritier qu'une fille, Anne, mariée à Jean de Montfort, seigneur de Montfort-la-Cane, laquelle porta dans la maison de son mari tous les domaines de celle de Laval, y compris Vitré. Pour payer ce vaste héritage, Jean de Montfort consentit à prendre le nom et les armes de sa femme, et même à échanger son prénom contre celui de Gui, héréditaire chez les seigneurs de Laval; il fut le treizième du nom. La maison de Laval-Montfort garda la terre de Vitré pendant cent trente-cinq ans; en 1547, Gui XVII étant mort sans enfants, il fallut retourner aux collatéraux et aux hoirs par les femmes; Vitré, avec tous les biens de Laval, passa ainsi successivement dans la maison de Rieux (de 1547 à 1567), puis dans celle de Coligny (un fils et un petit-fils de d'Andelot furent barons de Vitré de 1567 à 1605), pour se fixer enfin dans l'illustre famille de la Trémouille, qui conserva cet immense héritage jusqu'à la Révolution.

Nous n'entrerons pas dans le détail de ces diverses dynasties seigneuriales; leur existence est loin d'être aussi intimement liée à celle de notre ville que la race primitive de Riwallon, la seule qui ait porté le nom de *maison de Vitré*. D'ailleurs, leur histoire est plus connue, les Bénédictins ayant pris soin de la donner dans leur *Art de vérifier les dates*. Mais nous croyons devoir ajouter ici quelques notions — qu'on chercherait vainement ailleurs — sur l'étendue de l'antique baronnie de Vitré.

C'était une des plus grandes seigneuries de notre province, la plus étendue assurément de toute la Haute-Bretagne. Au Nord, elle montait jusqu'au Couesnon, à une lieue environ de la ville de Fougères; au Sud, elle descendait jusques et y compris la paroisse de Villepôt, à quatre lieues de Châteaubriant, soit une quinzaine de lieues de longueur. Sa plus grande largeur, de l'Est à l'Ouest, était de la frontière bretonne, auprès du Pertre, à la paroisse d'Acigné, soit neuf à dix lieues; mais ailleurs son territoire était moins large et s'étrécissait surtout beaucoup vers le Sud, pressé entre la baronnie de la Guerche, d'une part, et d'autre les seigneuries de Brie, du Teil et de Piré. Malgré cela, elle s'étendait dans plus de qnatre-vingts paroisses, et dans ce nombre il y en avait au moins soixante-dix relevant du baron de Vitré, en proche ou en arrière-fief, pour la totalité ou la très-grande généralité de leur territoire.

De toute antiquité, cette grande baronnie était divisée en quatre châtellenies ou siéges de juridiction, savoir : Vitré, Chevré, Châtillon-en-Vendelais et Marcillé. Car je ne veux parler ici ni du fief possédé par le seigneur de Vitré dans la ville de Rennes, ni de la châtellenie d'Aubigné, qui fut pendant plus de quatre siècles (du XIIIe au XVIIe) regardée comme un des membres de la baronnie de Vitré. La châtellenie de Châtillon comprenait le Nord de cette baronnie, soit seize paroisses, faisant toute la partie du pays de Vendelais (*pagus Vendellensis*) située au sud du Couesnon. La châtellenie de Vitré occupait le centre et formait le principal membre de la seigneurie, fort de quarante et quelques paroisses. La châtellenie de Marcillé, unie avec la vicomté de Bais, en renfermait

une quinzaine et formait la région méridionale de la baronnie. Quant à la châtellenie de Chevré [1], elle se distinguait des autres par un trait assez caractéristique : elle représentait le territoire originairement couvert par l'ancienne forêt de Chevré, l'un des quartiers de cette immense forêt rennaise, célèbre dans notre histoire, et dont le duc de Bretagne, en créant la baronnie de Vitré, avait détaché une part pour décorer le nouveau fief. De là la composition de cette châtellenie, formée de pièces répandues assez irrégulièrement dans une douzaine de paroisses, qui par le reste de leur territoire relevaient de la châtellenie de Vitré.

Au siècle dernier, en pleine décadence du régime féodal, on comptait encore, parmi les fiefs nobles relevant de la baronnie de Vitré, jusqu'à une centaine de terres à juridiction, dont soixante environ à haute-justice. Parmi ces dernières, on peut noter comme les principales : Acigné, Tizé en Torigné, Serigné en la Bouëxière, le Bordage en Ercé-sous-Liffré, Mézières, Saint-Jean-sur-Couesnon, le Bois-Lehou en Luitré, Mué en Parcé, Taillie, le Châtelet en Balazé, les Nétumières en Erbrée, Epinay en Champeaux, Saudecourt et Fouesnel en Louvigné-de-Bais, le Pinel en Argentré, la Roberie en Saint-Germain du Pinel, la Motte de Gennes (en Gennes), la Motte de Moutiers (en Moutiers), la Rigaudière en le Teil, la vicomté de Fercé et celle de Tourie, et les deux antiques châtellenies de Retiers et de Martigné-Ferchaud, etc.

ARTHUR DE LA BORDERIE.

[1] Chevré est aujourd'hui en la commune de la Bouëxière, canton de Liffré, arrondissement de Rennes.

L'ASSASSINAT DU DUC DE BERRY.*

On était dans les réjouissances du carnaval. Le duc et la duchesse de Berry, qui aimaient à se mêler aux joies publiques et aux fêtes particulières, avaient paru le 12 février à un bal costumé donné par le comte de Greffulhe, pair de France ; ils avaient pris beaucoup de plaisir à ce bal égayé par des travestissements empruntés à une pièce de théâtre tout à fait en vogue[1]. Le *Dimanche gras*, 13 février, était jour d'Opéra ; le prince et la princesse voulurent assister à la représentation qui se composait du *Rossignol*, du *Carnaval de Venise* et des *Noces de Gamache*. Le duc de Berry avait reçu depuis quelque temps des avis menaçants, et même quelques lettres anonymes dictées par des haines politiques ardentes[2]. Il ne semble pas cependant que le prince, dont l'esprit était vif et le caractère

* Dans le courant de janvier, les tomes IV et V de l'*Histoire de la Restauration*, de M. Alfred Nettement, seront publiés par l'éditeur Lecoffre. Nous devons à l'obligeance de l'auteur la communication de ce navrant récit, détaché du dernier volume.

[1] *Les Petites Danaïdes*, pièce jouée au théâtre de la Porte-Saint-Martin, où l'acteur Potier, dans le rôle du Père Sournois, attirait tout Paris.

[2] M. de Châteaubriand l'affirme d'une manière formelle dans les *Mémoires sur le duc de Berry* : « Des lettres (anonymes) avaient été souvent adressées à M. le duc de Berry. Elles s'étaient multipliées, et, dans les derniers temps, leur style devenait de plus en plus atroce. » M. Clausel de Coussergues, dans le *Projet de proposition d'accusation contre M. le duc Decazes* (page 128), rapporte comme étant à sa connaissance personnelle que, notamment dix jours avant l'attentat du 13 février, « un officier supérieur dévoué particulièrement à Mgr le duc de Berry, M. Le Roy, chef d'escadron de la gendarmerie du département de la Seine, avait fait connaître au premier écuyer du prince les avertissements qu'il avait sur les dangers qui menaçaient Son Altesse Royale. »

résolu, se fût beaucoup arrêté aux pressentiments que ces menaces et ces avis mystérieux avaient pu lui faire concevoir. Dans la journée du 13 février, ayant reçu le baron d'Haussez, nommé récemment préfet de l'Isère, et qui venait lui rendre compte du résultat d'une mission dont le prince l'avait chargé la veille pour M. Decazes,[1] il montra beaucoup de gaieté et d'entrain, et lui dit en riant qu'il espérait que son retour de faveur auprès du ministre durerait au moins jusqu'à l'été prochain, parce qu'il comptait, à cette époque, aller chasser le chamois et l'ours dans les Alpes. Le duc de Berry, fit sourire le Roi en lui racontant, pendant le dîner, la soirée de la veille et la distribution des petits couteaux faite par M. de Greffulhe aux dames du bal qui portaient le costume des Danaïdes. Il se plaignit gaiement de n'avoir rien à faire, ce soir-là, et pour remplir cette soirée, que les bals avaient laissée vide, il se rendit à l'Opéra avec sa femme. Pendant la représentation, ils allèrent tous les deux visiter le duc et la duchesse d'Orléans dans leur loge ; le prince, qui avait une affection particulière pour le petit duc de Chartres, passa plusieurs fois sa main dans les cheveux blonds de l'enfant. Le public remarqua cette visite et applaudit à plusieurs reprises à ce témoignage de l'union et de l'intimité qui régnait parmi les princes. La duchesse de Berry, qui avait passé une partie de la nuit précédente au bal de M. de Greffulhe, se sentit fatiguée dans l'entr'acte

[1] Il ne sera pas sans intérêt d'expliquer ici la mission dont le baron d'Haussez avait été chargé par Mgr le duc de Berry : « Les griefs du Prince, dit M. le baron d'Haussez, dans ses *Notes politiques*, avaient pour objet une surveillance minutieuse qu'il prétendait être exercée sur lui, et certaines contrariétés suscitées à l'occasion du placement des voitures des personnes de sa suite qui l'accompagnaient aux spectacles. Le ministre me chargea de répondre au Prince que le fait de la surveillance était exact, mais que cette surveillance était nécessitée par le devoir imposé au ministre de veiller à la sûreté du Prince; que l'observation que j'avais été chargé par lui de faire, au sujet de la rencontre plusieurs fois répétée d'un individu que le duc prenait pour un espion, et qui certainement n'était pas tel, n'avait rien de motivé, car la police n'avait organisé aucune surveillance autour de Bagatelle pendant la journée. Mais le fait signalé par le Prince obligerait certainement la police à faire ce qu'elle n'avait pas fait jusque-là, car il y avait dans le fait de cette rencontre quelque chose de suspect. On sut plus tard que cet individu était Louvel, qui avait formé le dessein de commettre son crime au bois de Boulogne. » (*Documents inédits communiqués par Madame la duchesse d'Almazan.*)

des *Noces de Gamache,* et le duc lui proposa de l'accompagner jusqu'à son carrosse si elle voulait se retirer. Il était alors onze heures moins quelques minutes; l'intention du prince était de rentrer au théâtre pour assister au dernier acte du ballet.

Pour donner l'intelligence de ce qui va suivre, il est nécessaire de rappeler quelques détails topographiques sur l'ancienne salle de l'Opéra. Elle se trouvait alors dans l'emplacement occupé aujourd'hui par le square au centre duquel s'élève une fontaine, et qui fait face d'un côté à la rue Richelieu, à la hauteur de la Bibliothèque, de l'autre à la rue Sainte-Anne. L'Académie royale de musique remplissait à peu près l'espace maintenant occupé par le square, et formait un bâtiment isolé dont les quatre faces donnaient sur les quatre rues qui existent encore. L'entrée dite des Princes s'ouvrait sur la rue latérale qui a continué à porter le nom du compositeur Rameau. Le carrosse de madame la duchesse de Berry s'était placé devant cette entrée. La portière était ouverte, les hommes de garde étaient restés dans l'intérieur; depuis longtemps le prince ne souffrait pas qu'ils sortissent pour former la haie quand il quittait le théâtre, car il avait un goût naturel pour tout ce qui était simple et uni. La sentinelle seule en faction à la porte présentait les armes et tournait le dos à la rue Richelieu. Le comte de Choiseul, aide de camp du prince, était au coin de la porte d'entrée à la droite du factionnaire, et tournait par conséquent également le dos à la même rue. Le comte de Mesnard, premier écuyer de la princesse, placé du même côté, lui prit la main gauche pour l'aider à monter en voiture et rendit le même office à la comtesse de Bethisy, sa dame d'honneur. Le duc de Berry, placé du côté opposé, et faisant face à la rue Richelieu, les aidait en même temps à monter, en prenant leur main droite. Derrière lui s'était placé le comte de Clermont-Lodève, son gentilhomme d'honneur. Déjà un valet de pied relevait le marchepied du carrosse, et le prince, encore sous l'auvent du portique, se retournait à demi pour rentrer à l'Opéra, et faisait à la princesse un geste affectueux, en lui disant : « Adieu, Caroline, nous nous reverrons bientôt, » lorsqu'un homme, venant rapidement du côté de la rue Richelieu, passa entre le factionnaire

et le valet de pied qu'il heurta, et, se jetant sur le prince, lui appuya fortement sa main gauche sur l'épaule gauche, et lui porta de l'autre main un coup violent au-dessus du sein droit. Le comte de Choiseul, qui, dans la position où il était, n'avait pu voir venir cet homme, crut que c'était un passant pressé qui avait heurté le prince par mégarde et le repoussa vivement, en disant : « Prenez garde à ce que vous faites ! » Mais le prince, qui avait été poussé par la violence du coup sur le comte de Mesnard, porta vivement la main à l'endroit où il avait été frappé, et s'écria : « Je suis assassiné, cet homme m'a tué. » — « Seriez-vous blessé, Monseigneur ? » demanda avec anxiété le comte de Mesnard. Le prince répondit d'une voix forte : « Je suis mort, je tiens le manche du poignard. »

En entendant ces paroles, MM. de Choiseul et de Clermont, le factionnaire nommé Desbiès, un des valets de pied et quelques autres personnes s'étaient mis à la poursuite de l'assassin, qui fuyait rapidement dans la direction de la rue Richelieu, vers l'arcade Colbert, où il fut arrêté par un garçon du café Hardy, nommé Paumier. Cependant Madame la duchesse de Berry avait entendu le cri jeté par son mari, et voulait se précipiter par la portière entr'ouverte pour être plus vite auprès de lui. Le duc répéta plusieurs fois d'une voix faible : « Ne descendez pas ! » Madame de Bethisy cherchait à retenir la princesse par la robe, et un valet de pied lui tendait la main pour l'aider à descendre. Madame la duchesse de Berry sauta par-dessus le marchepied, en criant : « Laissez-moi, je vous ordonne de me laisser, » et courut à son mari, chancelant, qui venait d'arracher le couteau de sa blessure et de le remettre à M. de Mesnard[1].

On fit entrer le prince dans le passage où se tenait la garde, et on le fit asseoir sur un banc en l'adossant à la muraille ; ce fut alors qu'on écarta ses vêtements pour découvrir sa blessure. Elle rendait du sang en abondance. Le prince, qui dès le premier moment avait jugé son état comme désespéré, éprouva une défaillance

1 C'était une lame amincie et étroite, de six pouces de longueur, à deux tranchants très-acérés, excessivenment pointue, et sortant d'un manche de bois très-court, semblable à celui d'un outil.

et répéta de nouveau : « Je suis mort ! un prêtre ! venez, ma femme, que je meure dans vos bras ! » La duchesse de Berry se précipita pour recevoir son mari dans ses bras, et ses habits de fête furent en un instant couverts de sang. On avait envoyé en toute hâte chercher des médecins. On porta le duc de Berry dans le petit salon qui précédait sa loge [1].

Dans le moment même où l'on transportait le prince blessé, l'assassin, conduit par ceux qui l'avaient arrêté, parut sur le vestibule. Les soldats l'entouraient, et leur exaspération était telle, qu'on pouvait craindre de le voir passé par les armes. Le comte de Mesnard leur cria de ne pas le toucher : il pouvait, en effet, avoir des complices. Le comte de Clermont leur prescrivit de conduire l'assassin au corps de garde de l'Opéra, et les suivit. « Monstre, lui dit-il, qui a pu te porter à commettre un pareil attentat ? » Le meurtrier répondit : « Ce sont les plus cruels ennemis de la France. » Trompé par le sens équivoque de cette phrase, le comte de Clermont crut que le coupable allait faire des aveux ; mais il

[1] Nous avons suivi le récit de M. de Châteaubriand. Il est de tout point confirmé par celui du baron d'Haussez, qui se trouva, par une circonstance fortuite, témoin de ces déchirantes scènes. « J'étais logé, dit-il, dans un hôtel situé au coin des rues Richelieu et Louvois. Les fenêtres de ma chambre donnaient sur une porte latérale de l'Opéra destinée à l'entrée du roi et des princes. En rentrant chez moi, à onze heures environ, je jetai les yeux sur la rue. Je remarquai un mouvement inaccoutumé produit par des personnes en petit nombre, qui entraient en courant d'un air inquiet et affairé. Quelques soldats de la garde vinrent se placer précipitamment entre la porte et une voiture que je reconnus être une de celles du Prince. Je fus, je ne sais pourquoi, étonné et inquiet. Je sortis précipitamment et je courus aux informations. On m'apprit l'événement, et tel était le désordre, que je pus pénétrer dans une salle où le malheureux Prince venait d'être déposé sur un banc, le corps adossé contre la muraille. La pièce était remplie de personnes de la suite du Prince, au milieu desquelles on reconnaissait sa femme à ses cris, à sa robe ensanglantée, à l'énergique expression de ses angoisses. Il s'y trouvait en outre des gens de théâtre déjà costumés pour le bal qui devait suivre la représentation. Lorsqu'une porte venait à s'ouvrir, on entendait le son des instruments qui accompagnaient la fin du ballet et les applaudissements des spectateurs. L'horreur de la scène que j'avais sous les yeux était portée à son comble par ce contraste de joie et de douleur. J'étais inutile, je sortis. A l'entrée du vestibule, je me croisai avec l'assassin qu'on venait d'arrêter. Ce que je viens de rapporter se passa en si peu de temps que, lorsque je rentrai dans mon hôtel, mon cabriolet était à peine sous la remise, le cheval avait même encore ses harnais. » (*Documents inédits.*)

vit bientôt qu'elle ne contenait qu'une injure : l'assassin frappait la famille royale au visage, après l'avoir frappé au cœur.

Le duc de Berry, porté dans le petit salon qui précédait sa loge et assis dans un fauteuil, avait été visité par les premiers médecins qu'on avait pu rencontrer. Ils avaient constaté qu'il avait une blessure béante sous le sein droit ; une saignée avait été pratiquée, et l'oppression avait diminué. On cherchait à ôter les inquiétudes au blessé par des paroles rassurantes ; il avait la conscience de son état, et il répondit aux médecins : « Je suis bien sensible à vos soins, mais ils sont inutiles, je suis perdu. » Puis comme l'un d'eux, M. Blancheton, insistait en lui disant que la blessure n'était pas profonde : « Je ne me fais pas illusion, reprit le prince, le poignard est entré jusqu'à la garde, je puis vous l'assurer. » La princesse n'avait pas quitté son mari ; celui-ci, dont la vue s'obscurcissait, disait de temps en temps : « Ma femme, êtes-vous là ? — Oui, répondait la princesse, je suis là, et je ne vous quitterai jamais ! » Peu à peu les médecins arrivaient de tous côtés. M. Bougon, premier médecin ordinaire de MONSIEUR, prescrivit des ventouses, et, comme on tardait à les appliquer, il suça la plaie à plusieurs reprises : « Que faites-vous, mon ami ! lui dit le prince, la plaie est peut-être empoisonnée. » Il est dans la destinée des Bourbons d'être ardemment haïs et ardemment aimés.

Il y avait des paroles qui revenaient souvent dans la bouche du prince, et qui méritent d'être notées. Il demanda plusieurs fois si l'homme qui l'avait frappé était Français ; et quand on put lui répondre d'une manière affirmative, il s'affligea de mourir de la main d'un compatriote. Il ne cessa de répéter : « Ma fille et l'évêque d'Amyclée ! » Convaincu qu'il était que sa fin était proche, il avait hâte de bénir son enfant et de recevoir les derniers secours de l'Eglise. L'évêque de Chartres arriva conduit par M. le comte de Clermont, qui le ramena des Tuileries ; il trouva le duc de Berry, ayan tsa pleine connaissance, toujours assis sur un fauteuil et entouré de chirurgiens. Le prince réclama de l'évêque les secours de l'Eglise, et celui-ci, l'ayant engagé à se recueillir et à faire un acte de contrition générale en attendant qu'il pût faire sa confession, lui

donna l'absolution. Presque en même temps le duc d'Angoulême, réveillé en toute hâte, accourait pour serrer la main de son frère expirant; et bientôt après, la fille de Louis XVI, qui croyait avoir porté tous les deuils au sortir de cette captivité pendant laquelle elle avait vu périr son père, sa mère, sa tante et son frère, revenait assister à cette nouvelle catastrophe de sa race, et l'ombre du Temple entrait avec elle dans cette pièce où, sur un lit improvisé à la hâte, un Bourbon se mourait. En effet, comme l'air manquait dans le petit salon faisant suite à la loge, on avait transporté le prince dans la salle d'administration de l'Opéra, et on l'avait placé sur un matelas supporté par quatre chaises auxquelles on substitua bientôt un lit de sangle. Le comte d'Artois arriva presque en même temps que Madame la duchesse d'Angoulême ; la douleur de ce malheureux père, frappé dans le fils par la main duquel il espérait avoir les yeux fermés, avait quelque chose de navrant. Chaque fois que la porte s'ouvrait pour laisser passer un membre de cette famille infortunée, c'était un déchirement nouveau, et il y avait comme un redoublement de sanglots. Un gémissement universel accueillit la vicomtesse de Gontaut apportant MADEMOISELLE à son père. Le duc de Berry leva sur sa fille sa main défaillante, en prononçant ces mots d'une voix entrecoupée : « Pauvre enfant, je souhaite que tu sois moins malheureuse que ceux de ma famille ! » Dans ce moment tous les princes étaient réunis autour du lit ensanglanté où le blessé, pâle et haletant, gisait étendu sur le côté droit : le comte d'Artois, le duc et la duchesse d'Angoulême, le duc et la duchesse d'Orléans, mademoiselle d'Orléans, qui se trouvait à l'Opéra, ne l'avaient pas un moment quitté ; le père du duc d'Enghien ne tarda pas à entrer, triste et accablé, comme si les fossés de Vincennes s'étaient rouverts.

La sinistre nouvelle commençait à se répandre dans Paris, et, à mesure qu'elle parvenait dans les salons nombreux ouverts aux plaisirs pendant cette nuit de fête, le bruit de l'orchestre s'éteignait, les danses s'arrêtaient, et quelque ancien serviteur de la maison de Bourbon courait à l'Opéra, et venait grossir la foule qui, répandue dans les avenues de la pièce où se mourait le prince, at-

tendait avec anxiété des nouvelles. Quelquefois un mot mal entendu ou mal compris donnait une lueur d'espoir qui se dissipait bientôt. Les médecins ne s'étaient pas prononcés. Ils craignaient également de laisser échapper l'arrêt fatal et d'entretenir une confiance que rien ne justifiait. On n'avait pas osé sonder la plaie : on attendait le célèbre chirurgien Dupuytren, que le duc de Maillé et le comte d'Audenarde étaient allés chercher.

Vers une heure du matin il entra, examina la blessure du prince qui, pâle, le front couvert d'une sueur glacée, la chemise sanglante et ouverte, avec sa blessure béante, respirait péniblement ; puis, se retirant à l'écart, il conféra quelques minutes avec les médecins présents [1]. L'avis unanime fut qu'il ne restait qu'une ressource, c'était d'élargir la plaie pour donner une issue au sang épanché dans la poitrine. Le prince répugnait à cette opération dont il n'attendait qu'une souffrance inutile dans l'état désespéré où il se sentait. Sur les instances de sa femme, il s'y prêta cependant.

L'opération fut douloureuse ; Madame la duchesse de Berry, malgré les représentations de MONSIEUR, avait voulu y assister : agenouillée sur le bord du lit, elle tenait la main gauche de son mari. En opérant, M. Dupuytren avait reconnu toute la profondeur de la plaie ; la lame plate, étroite, aiguë et à deux tranchants, était entrée de toute sa longueur, c'est-à-dire environ de six à sept pouces, dans la poitrine du blessé. L'élargissement de la plaie amena un moment de soulagement. Le prince, qui respirait plus librement, tourna les yeux sur sa femme : « Mon amie, lui dit-il, ne vous laissez pas accabler par la douleur, ménagez-vous pour l'enfant que vous portez dans votre sein. » A ces paroles, il se fit un mouvement dans la salle. Un éclair de vie avait brillé au milieu de cette scène de mort ; chacun avait senti que le flambeau de la maison de Bourbon, près de s'éteindre, pouvait se rallumer.

L'apparence d'amélioration qui s'était manifestée dans l'état du prince ne tarda pas à se dissiper. Des vomissements de mauvais augure survinrent. Un peu avant cette crise, le duc de Berry ex-

[1] C'étaient MM. Blancheton, Drogard, Bougon, Lacroix, Therson, Casenave, Dubois, Baron, Roux et Fournier.

prima le désir de voir son assassin : « Qu'ai-je fait à cet homme? répétait-il. Je l'aurai peut-être offensé sans le savoir. » Puis, comme le comte d'Artois lui affirmait que cet homme ne l'avait jamais vu, qu'il ne le connaissait pas et que par conséquent il ne pouvait avoir contre lui aucune haine personnelle : « Alors, c'est donc un insensé ! » s'écria le duc de Berry. Puis, ses idées prenant cette direction, il oublia sa propre mort pour ne songer qu'au sort qui attendait son meurtrier : « Je voudrais que le Roi arrivât, répéta-t-il à plusieurs reprises, pour lui demander la grâce de l'homme. » Puis il dit encore à quelques minutes de là : « Je sens que je mourrais plus tranquille si j'obtenais la grâce de l'homme. » Le long regard jeté par le prince mourant sur les faiblesses de sa vie passée lui avait rappelé deux enfants nés en Angleterre, plusieurs années avant son mariage, d'une union que la religion n'avait pas consacrée. Il avoua, dans ce moment suprême, ses torts à sa femme, et lui demanda la permission d'embrasser, avant de mourir, ces deux innocentes créatures. La duchesse de Berry ordonna qu'on les allât chercher à l'instant. Au bout de trois quarts d'heure les deux enfants arrivèrent; agenouillés sur le bord du lit du prince, ils purent recueillir les dernières paroles et recevoir la bénédiction de leur père. Il recommanda ces petites orphelines à la duchesse de Berry, qui les reçut dans ses bras, et leur montrant MADEMOISELLE, leur dit d'embrasser leur sœur.

La nuit marchait au milieu de ces scènes d'attendrissement, de souffrance et de douleur. Mais deux pensées revenaient toujours au prince : celle du Roi qui n'arrivait pas et celle de la grâce de l'homme qu'il ne pourrait pas demander. On l'avait déposé avec de grandes précautions à terre sur un matelas, parce qu'on voulait refaire son lit. Ce fut dans cette position qu'il se confessa d'abord en particulier à l'évêque de Chartres, et qu'il fit ensuite un aveu public de ses fautes, demandant pardon des scandales qu'il avait pu donner. Puis, la même pensée le préoccupant toujours, il ajouta : « Mon Dieu, pardonnez-moi, pardonnez à celui qui m'a ôté la vie. » Il aurait voulu que le Roi aussi lui pardonnât. On l'entendait répéter d'une voix de plus en plus faible : « Que je souffre !

que cette nuit est longue! le Roi vient-il? le Roi n'arrivera pas à temps pour me promettre la grâce de l'homme! »

Celui dont le prince demandait la grâce répondait, à quelques pas de là, à un premier interrogatoire, que s'il avait manqué le duc de Berry une première fois, il aurait recommencé sa tentative; que si, après avoir tué le prince, il avait réussi à s'échapper, il serait allé se coucher et que le lendemain il aurait cherché à tuer un autre prince du sang royal, jusqu'à l'extermination complète de la famille de Bourbon. Le meurtrier qui parlait ainsi était un homme petit, maigre et assez chétif, aux yeux enfoncés dans leur orbite d'où sortait un regard farouche. Il était de son état ouvrier sellier, et il se nommait Louvel. Il n'avait pas de remords, et disait ne pas avoir de complices. C'était une de ces âmes scélérates dans lesquelles le fanatisme politique aboutit au crime.

Deux messages successifs avaient été envoyés au Roi, le premier à minuit, le second à deux heures du matin. Dans le premier on avait cherché à rassurer Louis XVIII; dans le second on avait commencé à lui donner des alarmes. Il était trois heures du matin; les symptômes devenaient de plus en plus menaçants. Les médecins rédigèrent un troisième bulletin qui commençait par ces mots : « Le prince touche à ses derniers moments. » Ce fut M. Decazes qui le porta au château. Toute la famille du prince, ses amis particuliers, MM. le comte de Chabot, le marquis de Coigny, le comte de Brissac, le vicomte de Montélégier, le prince de Beaufremont, le comte Eugène d'Astorg, entouraient son lit de souffrance; de nouveaux serviteurs accouraient de moment en moment. Le duc de Richelieu était non loin de M. de Châteaubriand, ce témoin de l'histoire, qui assistait à l'agonie et à la mort qu'il devait raconter [1]. Lorsqu'on annonça l'entrée du comte de Nantouillet, le prince, qui avait pour lui une amitié particulière, retrouva assez de force pour s'écrier : « Viens, mon bon Nantouillet, mon vieil ami, que je

[1] *Mémoires, Lettres et Pièces authentiques touchant la vie et la mort de S. A. R. Mgr Charles-Ferdinand d'Artois, fils de France, duc de Berry*, par M. le vicomte de Châteaubriand.

t'embrasse encore une fois avant de mourir! » Les maréchaux arrivèrent à leur tour et le prince eut une parole pour eux. Au pied de son lit s'était placé le général de La Tour-Maubourg, noble relique des champs de batailles, mutilé par les boulets. Les défaillances du blessé devenaient de plus en plus fréquentes; il avait reçu déjà depuis une heure l'extrême-onction que lui avait apportée le curé de Saint-Roch; ses vomissements empêchèrent qu'on pût lui donner, selon son désir à plusieurs reprises exprimé, le viatique.

A cinq heures du matin on entendit le piétinement d'une nombreuse cavalerie, c'était le Roi qui arrivait. Ce bruit, depuis si longtemps attendu, ranima le mourant. Le roi entra. « Mon oncle, dit aussitôt le duc de Berry, donnez-moi votre main que je la baise pour la dernière fois. Le Roi prit la main défaillante de son neveu et la baisa lui-même, inclinant la majesté de l'âge et du trône devant la majesté de la mort. Le duc de Berry reprit alors avec instance : « Mon oncle, je vous demande la grâce de l'homme! » Le Roi répondit : « Mon neveu, vous n'êtes pas aussi mal que vous le pensez, nous en reparlerons. — Le Roi ne dit pas *oui*, reprit le prince en insistant : grâce au moins pour la vie de l'homme afin que je meure tranquille! » Puis la même pensée sortie de ce cœur qui ne battait déjà presque plus se reproduisait encore dans cette bouche expirante : « La grâce de la vie de cet homme eût pourtant adouci mes derniers moments, » répétait-il. Tant qu'il eut une étincelle de vie, ces instances continuèrent. Sa poitrine haletante ne fournissait plus à ses paroles qu'un souffle entrecoupé, qu'on distinguait encore ces mots prononcés d'une voix où semblait s'exhaler avec son dernier soupir son dernier pardon : « Au moins si j'emportais l'idée... que le sang d'un homme... ne coulera pas pour moi après ma mort! »

Le prince, qui s'était un moment ranimé à la vue du Roi, tant le moral a d'influence sur le physique, sentit venir une défaillance suprême, et dit aussitôt : « C'est ma fin! » Puis, comme il souffrait horriblement, il demanda à être changé de côté. Les médecins s'y opposaient. Le Roi, qui avait interrogé en latin M. Dupuytren, reçut

pour réponse un signe qui ne laissait plus d'espoir, il ordonna qu'on cédât au désir du mourant. Aussitôt qu'on l'eût placé sur le côté gauche, ses facultés intellectuelles s'évanouirent. On entraîna hors de la salle la duchesse de Berry, qui jetait des cris déchirants. Quelques minutes après, elle échappait aux mains de ses dames et se précipitait sur le lit de son mari. Le duc de Berry venait d'expirer. Le verre de la tabatière du Roi, qu'on approcha de la bouche du prince pour voir s'il y restait encore un souffle de vie, ne fut pas terni. Il était mort. Tout le monde tomba à genoux, et le long gémissement qui s'éleva dans la salle annonça à ceux qui assiégeaient la porte que tout était fini. On pressait le roi de retourner aux Tuileries. « Je ne crains pas le spectacle de la mort, reprit-il, j'ai un dernier devoir à remplir envers mon fils. » En même temps, appuyé sur M. Dupuytren, il s'approcha du lit, ferma la bouche et les yeux du mort, et s'éloigna sans proférer une parole. Pendant ce temps, on entraînait la jeune et malheureuse veuve qui, éperdue de douleur, demandait au Roi à retourner en Sicile. Tout le monde s'éloigna en silence, et M. Bougon demeura seul à la garde du corps. M. Dupuytren disait, dans une note manuscrite, écrite le jour même comme un *memento* des douloureuses scènes auxquelles il venait d'assister : « J'allai trouver à l'Hôtel-Dieu d'autres afflictions et d'autres souffrances ; mais celles-là du moins étaient dans l'ordre de la nature. »

Le duc de Berry, né le 24 janvier 1778 et mort le 14 février 1820, à six heures trente-cinq minutes du matin, était âgé d'un peu plus de quarante-deux ans. Il m'a semblé que l'histoire devait à cette vie, raccourcie par le poignard, le récit de ces heures suprêmes dans lesquelles le prince déploya tant de magnanimité de cœur, tant de foi religieuse et de résignation, d'humilité et de ferveur, tant d'élévation d'esprit, de fermeté de caractère, de tendresse pour les siens, d'amour pour son pays, de générosité pour son assassin, qu'on a pu dire : « Cette agonie fut un règne. »

ALFRED NETTEMENT.

NOTES BIOGRAPHIQUES

SUR

LE GÉNÉRAL DE LA MORICIÈRE.

II.*

La carrière politique du général de La Moricière date de 1846, c'est-à-dire d'une époque antérieure à la prise de l'Emir. Ce fut, en effet, au mois d'octobre de cette année que le collége électoral de Saint-Calais, dans le département de la Sarthe, lui conféra le mandat législatif. On peut assurément être surpris que Nantes se soit laissé enlever cet honneur; mais si l'étonnement allait jusqu'au reproche, il cesserait d'être fondé. La candidature du premier collége de sa ville natale avait en effet été offerte à La Moricière; il était naturel de penser que le député sortant, qui n'appartenait au département ni par son domicile ni par sa naissance, s'effacerait de lui-même devant notre illustre compatriote. Malheureusement, cette idée ne lui vint pas, et La Moricière refusa de faire concurrence à ce qui lui semblait un droit acquis. Nous en éprouvâmes un vif regret; car de toute manière, le succès ne pouvait être douteux.

Le but principal de La Moricière, en briguant une position au Parlement, était de faire connaître l'Algérie à la France qui la connais-

* Voir la livraison de novembre, p. 353-370.

sait très-peu. Dès l'année 1836, il avait publié un mémoire intitulé : *Réflexions sur l'état actuel d'Alger*. Quelques années après, il donna un développement plus complet à ses idées dans trois autres mémoires rédigés sous sa direction et adressés au ministre qui les fit imprimer. Le premier concernait *la propriété territoriale dans les tribus*, et était signé de M. de Martimprey [1]; le second traitait du *mode de partage des terres*; il portait la signature de M. d'Illiers [2]; le troisième était une *Etude historique sur l'assiette de la domination romaine dans la province d'Oran*, par M. Azéma de Montgravier [3].

Le système de La Moricière se rapprochait du système anglais qui consiste, de la part du gouvernement, à activer et à protéger l'initiative individuelle, mais sans se faire colonisateur lui-même. Le maréchal Bugeaud, au contraire, ne comprenait qu'une colonisation officielle, administrative, toute d'une pièce, une colonisation par les vétérans des légions, à la manière des anciens Romains. Il entra donc immédiatement en lice et publia un mémoire intitulé : *Observations du maréchal Bugeaud sur le projet de colonisation du général de La Moricière*. Le ton était hautain, on pourrait même dire légèrement dédaigneux, et cependant le plan le moins exécutable était bien certainement celui du maréchal. Le maréchal ne portait pas à moins de 5,000 francs la dépense de l'Etat pour l'établissement d'une seule famille de colon, tandis que La Moricière ne demandait que 80 fr. On l'accusa, il est vrai, de se faire illusion, ou de vouloir faire illusion. On lui dit qu'un peu plus tôt, un peu plus tard, il en viendrait au milliard du maréchal; et ce fut alors qu'il répondit, dans la séance de la Chambre des députés du 9 juin 1847 : « Le capital dépensé sera, dites-vous, d'un milliard, je ne dis pas le contraire. La seule discussion qui se soit élevée entre M. le maréchal Bugeaud et moi, c'est de savoir si la somme nécessaire *sortira*

[1] Alors colonel, chef d'état-major de la division d'Oran, depuis lors chef d'état-major général de notre armée de Crimée et sous-gouverneur de l'Algérie.

[2] Aide-de-camp de La Moricière, décédé chef d'escadron d'état-major et colonel de la garde nationale de Nantes, marié à Mathilde Juchault des Jamonnières, nièce, à la mode de Bretagne, du général.

[3] Officier supérieur dont les relations avec La Moricière devaient dater de l'Ecole polytechnique, car je vois son nom dans la promotion de 1825.

des coffres de l'Etat ou de la poche des gens qui iront coloniser; il s'agit de savoir si l'Etat se chargera, non-seulement des travaux d'utilité publique, mais des exploitations agricoles. Je crois, après avoir bien regardé la terre, que la terre est assez bonne pour payer l'intérêt des capitaux qu'on y mettra, j'en ai la conviction profonde; je crois donc qu'on trouvera des capitaux particuliers qui viendront faire cette entreprise.

» Il faut laisser à chacun sa part, au gouvernement les grands travaux, les routes d'abord, les desséchements quand il y en aura à faire, et enfin le travail de l'administration qui sera de préparer les concessions, de faire qu'une intelligence, un capital et deux bras qui voudront venir en Afrique, y trouvent leur place faite, grande si le capital est grand, petite si le capital est petit, qu'il y ait enfin pour chacun, proportionnellement à ce qu'il est capable de faire, de la terre et du soleil. » Le *Moniteur* ajoute : *vive adhésion.*

Il était en effet impossible de résumer le problème colonial sous une formule plus simple et d'un essai moins dispendieux. Ce sont de pauvres colonisations que celles qu'on est obligé de faire de tout point, parce qu'elles n'offrent d'intérêt à personne. Quelque entraînement qu'il y eût parfois dans l'imagination de La Moricière, on voit que dans l'exécution il était, avant tout, l'homme du possible, l'homme pratique. Nul d'ailleurs ne savait mieux que lui donner à ses idées cette netteté vive et incisive, cette pointe de l'esprit qui frappe et qui pénètre.

La seule discussion des affaires de l'Algérie, toute grave et sérieuse qu'elle fût, nous en fournirait plus d'une preuve. On sent que l'orateur abordait la tribune avec l'entrain et l'aisance qu'il portait à la rencontre de l'ennemi. M. Desjobert s'effrayait des embarras que nous préparait l'Afrique : *Ce sont les grands intérêts qui sont les grands embarras*, lui répondait La Moricière, et il ajoutait ces mots qu'a cités, en partie, Mgr d'Orléans : « L'Afrique est un des plus grands intérêts du pays, le plus grand peut-être à l'extérieur; sa colonisation est la plus grande chose peut-être que la France ait à entreprendre de notre temps. »

M. de Tracy prétendait que nous pourrions être obligés, un jour ou l'autre, d'abandonner l'Afrique. La Moricière se récriait avec fierté et avec raison. Une guerre avec l'Angleterre, disait-il, pouvait seule être un danger, mais avions-nous besoin de notre armée d'Afrique pour lutter contre l'Angleterre? Craindrait-on que notre colonie fût réduite à merci, par défaut d'approvisionnements? « On peut bloquer le port de Toulon, *qui est fait pour être bloqué*, car en face sont les îles d'Hyères; mais on ne bloque pas une côte de 220 lieues de long, qui a une douzaine de ports dans lesquels on peut aborder. »

La réponse, on le voit, est toujours prompte et quelquefois acérée. L'ironie s'y mêle à l'occasion, une ironie de bon aloi et de bon goût. Quelques représentants, opposés à la colonisation, s'efforçaient d'amoindrir nos succès, même nos victoires. La Moricière, loin de s'irriter, leur répondait avec une bonhomie mordante : « *La guerre*... je ne sais pas si je puis dire *la guerre, l'opposition* que nous firent les Arabes... » et il continuait sur ce ton au milieu des rires sympathiques de l'assemblée. L'orateur qui voulut lui répondre commença ainsi : « S'il suffisait d'avoir infiniment d'esprit pour avoir toujours raison... — et de *bon sens*, » lui cria une voix. C'est, en effet, par l'alliance du bon sens et de l'esprit que La Moricière se distinguait à la tribune.

Il en donna une preuve particulièrement remarquable dans une discussion qui prit un caractère personnel, dont se seraient promptement irrités bien des caractères moins belliqueux et moins vifs que le sien. Ce fut après la soumission d'Abd-el-Kader. La Moricière revenait en France avec la conviction excusable d'avoir rendu un grand service à son pays; mais dans les conseils du gouvernement et dans les Chambres il y avait des murmures : — Pourquoi, disait-on plus on moins haut, avoir accordé des conditions à l'Emir? pourquoi ne l'avoir pas pris de vive force au lieu de traiter avec lui, puisqu'on lui avait fermé le seul chemin praticable du désert?— La Moricière ne perdit, sous ces coups d'épingle, ni son sang-froid ni sa bonne humeur. « Je me défie des chemins *impraticables*, répondit-il; sans doute Abd-el-Kader ne pouvait passer qu'au col de Kerbous avec son convoi, mais il pouvait passer partout ailleurs

avec ses cavaliers. — Il fallait continuer, objecte-t-on, au lieu de parlementer. — Savez-vous ce que j'aurais pris si j'eusse continué? j'aurais pris le convoi, j'aurais fait une razzia de plus; je vous aurais rendu compte que *j'avais pris la tente d'Abd-el-Kader, une de ses femmes, peut-être un de ses khalifats (on rit)*, mais lui, avec ses cavaliers, il fût parti pour le désert. » — Puis, s'élevant à de hautes considérations, et s'adressant à ceux qui trouvaient *fâcheux*, tout au moins, qu'on n'eût pas pris Abd-el-Kader : — « Eh bien! leur dit-il, si on l'eût pris, le fait matériel serait plus net, plus simple, plus grand, si vous le voulez; mais, permettez-moi de le dire, le *fait moral serait moindre.* Tout homme qui combat, tout homme qui lève l'étendard de la guerre peut être tué, peut être pris; *cela ne constitue pas un désaveu de sa vie;* il ne résulte pas de ce fait une contradiction entre ses actes et ses principes. Mais l'Emir! quel langage a-t-il tenu aux tribus pendant dix ans, alors que nous les poursuivions, que nous les traquions pour les forcer à se rendre? *Ne vous soumettez pas aux chrétiens*, leur disait-il; si vous vous soumettez, vous reniez votre religion et je vous mettrai hors la loi. Ce qu'il disait, vous le lui avez vu pratiquer, et de là toutes les atrocités dont il a ensanglanté le pays. Eh bien! ce que l'Emir a reproché aux tribus soumises d'avoir fait, il est venu le faire lui-même. Ce fait, les indigènes ont été les premiers à le remarquer, et telle a été la cause de l'immense effet qu'a produit dans le pays le grand événement qui nous occupe et dont les conséquences se développeront avec l'avenir. »

On voit que M. de Montalembert n'a rien dit de trop lorsqu'il a écrit : « La Moricière était né avec le don de l'éloquence. » Le reste du portrait qu'il trace du général à la tribune n'est pas moins vrai, pour ceux qui l'ont vu aux prises avec les interruptions et les contradictions passionnées de la Constituante. « Il semblait, dit l'illustre académicien, sonner la charge en parlant. Rarement il descendait sans avoir remué son auditoire, éclairci une question, dissipé un malentendu, réparé une défaite, préparé ou justifié une victoire. Jamais le fameux mot de Caton sur les Gaulois ne fut plus exactement vérifié, *rem militarem agere et argutè loqui.* Sous ce

rapport, comme sous tant d'autres, il a été le plus Français des Français de notre âge. »

Cet *argutè loqui* de Caton, ce que je traduirais une *argumentation fine*, rappelle involontairement le mot de La Moricière sur le colonel Bosquet, qu'on lui reprochait d'avoir nommé général un peu trop tôt, au gré de la loi. « Je l'ai nommé, répondit-il, non-seulement pour les services qu'il a rendus, mais plus encore pour les services qu'il peut rendre. » Beaucoup ne virent dans cette réponse qu'un trait d'esprit au service d'une cause douteuse. Alma et Inkermann ont prouvé qu'il y avait mieux que cela.

L'année 1847 marque dans la vie du général, sinon comme la plus glorieuse, du moins comme celle où tous les succès vinrent à lui, sans être chèrement achetés. Ce fut l'époque de ses débuts oratoires, l'époque de la prise d'Abd-el-Kader et l'époque de son mariage. Notre ami, M. de Kerdrel, a raconté, dans une page charmante, l'impression que produisit sur lui la cérémonie nuptiale, à laquelle il assista. Le général épousait Mlle Amélie d'Auberville, petite-fille de cette pieuse marquise de Montagu dont la mère et l'aïeule (les duchesses d'Ayen et de Noailles), périrent sur l'échafaud de la place du Trône, dans les derniers jours de la Terreur. Toutes les illustrations de la politique, de la guerre et de la naissance s'étaient donné rendez-vous à ce mariage. Le prêtre qui officiait était lui-même une de nos plus pures illustrations, le P. de Ravignan, et le discours qu'il prononça a laissé plus de traces que n'en font d'ordinaire les allocutions de ce genre. L'éloquent religieux commença par un éloge du guerrier dont chaque mot portait coup; puis il passa à la femme forte dont il n'hésita pas à mettre *le bon combat de chaque jour, de chaque heure*, au-dessus de la gloire des camps et des batailles. L'honneur de l'homme, ajoutait-t-il, c'est de l'avoir méritée.

On se complait doublement à ces souvenirs déjà vieux, lorsqu'on sait quelles ont été la suite et la fin.

Gloire et bonheur, rien ne manquait donc à La Moricière, lorsque sonna l'heure fatale de 1848. « Son nom, dit un de ses biographes, avait acquis une grande popularité. On savait gré à un

homme comblé de la fortune de faire si bon marché de sa vie. Les qualités d'administrateur, dont il avait fait preuve, ajoutaient aux dons brillants dont la nature l'avait doué, cette solidité qui permet à un soldat d'arriver au maniement des affaires[1]. » Il pouvait donc aspirer à tout, lorsque, le 23 février au soir, se promenant en habit de ville sur le boulevard de la Madeleine, afin d'étudier la physionomie des rues qu'une agitation sourde tenait en éveil depuis le matin, il vit approcher, près du ministère des affaires étrangères, cet attroupement sinistre qu'un des héros du jour, Lamartine, s'est complu à décrire : « Le drapeau rouge flottait, dit-il, au milieu de la fumée des torches sur les premiers rangs de cette multitude. Elle s'avançait en s'épaisissant ; une curiosité funeste s'attachait à ce nuage d'hommes qui semblait porter le mystère de la journée. »

Il ne fut pas difficile au général de comprendre le mystère, et il se retira pour ne pas être mêlé à des rangs où tout curieux devenait un complice. Mais, le jour suivant, il était aux Tuileries, dès le matin, prêt à faire, comme toujours, bon marché de sa vie. Sa jeune popularité devint aussitôt le point de mire de bien des espérances. On parla tantôt d'un ministère, tantôt d'un commandement. On eut même un instant la pensée de le mettre à la tête de toutes les troupes, en remplacement du maréchal Bugeaud dont le nom éveillait peu de sympathie dans les boutiques. Ce fut alors qu'il dit ce mot rappelé dans son *Oraison funèbre :* « Non, non, on ne fait pas descendre de cheval un maréchal de France. » Mais il court, au plus fort du danger, porter à l'émeute la nouvelle de l'abdication royale. Nos avant-postes ne dépassaient pas le Carrousel. La Moricière les franchit au galop ; il débouche sur la place du Palais-Royal, et, ne pouvant se faire entendre au milieu du bruit, il remet la proclamation dont il est porteur à un chef d'insurgés qui, au lieu d'en donner lecture, l'enfouit dans sa poche. Les projectiles cependant se croisaient autour du général ; il devient le point de mire de tous les coups ; son cheval tombe, frappé de sept balles ; lui-même est lancé sur la tête, puis blessé

1 *Le général de la Moricière*, par Hippolyte Castille.

aux bras de deux coups de baïonnette. Tandis qu'il se faisait panser dans une ambulance, on parlait au dehors de le fusiller. Ce fut à l'énergique opposition d'un ancien zouave qu'il dut son salut.

Il y a des jours où le dévouement et le talent ne peuvent rien, où tout s'affaisse, tout croule; nous étions à un de ces jours néfastes, à une de ces fêtes de la Révolution, toujours prompte à briser ses idoles.

Dans les tristes mois qui suivirent, La Moricière se dévoua à sauvegarder l'armée qu'on humiliait, qu'on privait de ses armes, que plusieurs même voulaient dissoudre et qui demeurait cependant le seul espoir de l'ordre, en face d'une triomphante anarchie. Si nous la retrouvâmes en Juin, ce fut à lui et à ses nobles camarades que nous le dûmes.

Il ne faudrait pas croire, au reste, que l'armée, bien qu'elle eût une revanche à prendre, fût très-avide de combats. Les luttes civiles lui sourient peu, et la crainte d'un désaveu paralyse facilement les courages. Traitée en suspecte après Février, ne pouvait-elle pas l'être plus encore après Juin? La garde nationale, de son côté, était hésitante. Entre des émeutiers qui menaçaient de piller ses boutiques, et un pouvoir hybride que Lamartine partageait avec Ledru-Rollin, elle n'avait de confiance en rien et ne voyait de salut nulle part. Aussi ses rangs se recrutaient-ils lentement. Quant à la garde mobile, née sur les barricades, ne tournerait-elle pas aux barricades? Il y avait là un inconnu qui effrayait les plus fermes esprits. Ce fut dans ces circonstances que La Moricière et ses compagnons d'Afrique, Bedeau, Duvivier, Damesme, d'accord avec le général Cavaignac, se partagèrent Paris. La Moricière eut, pour sa part, tout le nord de la capitale, depuis la Madeleine jusqu'au faubourg du Temple, depuis Clichy jusqu'à ce carré Saint-Martin, que M. de Lamartine appelle le *Mont-Aventin* du peuple. Pour protéger et occuper cet immense espace, on lui donnait quatre bataillons, une batterie d'artillerie et deux cents chevaux. Il importait de dissimuler ce petit nombre et à l'ennemi et à ses propres troupes; car le courage tient beaucoup à la confiance. La fermeté du commandement fit déjà beaucoup; l'intrépidité du général qui s'exposa comme à Constantine, et plus long-

temps qu'à Constantine, suivant le mot très-vrai de M. de Montalembert, donna du cœur aux plus indécis, et l'habile direction des colonnes, toujours en mouvement, ne permit jamais de supputer les forces.

Elles étaient trop faibles cependant pour parer à tout, et, le 23 juin, à midi, tandis que La Moricière attaquait les barricades du faubourg Saint-Denis, l'insurrection barricadait, sur son flanc droit, le faubourg du Temple. Un secours prompt était nécessaire. La Moricière le demanda au général Cavaignac, et celui-ci se dirigea lui-même avec sept bataillons vers ce dernier quartier, tandis que La Moricière agissait avec quatre dans le quartier voisin. Des succès marqués furent alors obtenus; mais, la nuit venant, de nouvelles barricades s'élevèrent, et La Moricière apprenait que sur ces barricades les agents de l'Etat continuaient aux insurgés la paie des ateliers nationaux. Si c'était une erreur, elle simulait de bien près la trahison, et l'irritation du général devint extrême. Il appelle alors à son aide non-seulement l'artillerie, mais le génie. Quelques maisons sont effondrées; les insurgés cèdent; ils demandent même, dans la journée du 24, à capituler; mais La Moricière refuse d'écouter leur parlementaire, et les refoule énergiquement sur la Bastille. Ceux qui virent La Moricière dans cette affreuse bataille n'ont point oublié le sang-froid, l'énergie, l'irritation patriotique qui se lisaient sur sa mâle figure. Toujours prompt à donner l'exemple, il s'avance le premier contre un chantier dont la porte est percée de meurtrières. Au moment où une décharge va avoir lieu, son cheval se cabre, soit par un mouvement instinctif, soit par l'action du cavalier qui comprend la nécessité de se faire un bouclier de sa monture. Le cheval est criblé de balles, mais le général est sauf et le chantier est emporté[1].

La Moricière fut alors salué comme un des sauveurs de la société, comme celui dont l'action avait été la plus décisive, et le général Cavaignac, faisant taire d'anciens différends, l'appelait au ministère de la guerre. Tout le monde connaît ce mot vraiment

[1] Le général eut successivement trois chevaux mis hors de combat.

antique : « Si quelque chose m'étonne, c'est de le voir au second rang lorsque je suis au premier. »

J'espère qu'on excusera ce long récit d'une lutte très-célèbre, mais qui n'a pu être rappelée qu'en peu de mots dans les *nécrologies* du général. Comme ministre, son nom rappelle l'établissement de colonies agricoles en Algérie, un projet de loi sur le recrutement et la première pensée de l'expédition de Rome.

Les colonies agricoles dont La Moricière proposa et obtint la fondation dans nos possessions africaines, sortaient complètement du système émis par lui, quelques années auparavant. Ce système avait, en effet, pour base un appel aux capitaux, et, depuis les crises révolutionnaires, il devenait impraticable. Force était donc de recourir à la colonisation administrative du maréchal Bugeaud et à ses 5,000 fr. par famille, sauf à revenir aux capitaux privés lorsque les capitaux reparaîtraient. L'œuvre était d'ailleurs une œuvre de gouvernement et de police, tout autant qu'une œuvre de colonisation. Il s'agissait de donner du travail et du pain à des malheureux que la Révolution en avait privés, et de faire tourner la dépense au profit de l'agriculture et de l'Afrique. Ce fut dans ce but que La Moricière demanda un crédit de 50 millions pour l'établissement de 10 à 15,000 familles en Algérie. Je n'emprunterai à la discussion qui s'éleva à ce sujet que quelques mots qui peignent nettement les idées du général sur des points de la science sociale, fort agités en 1848. Déjà on l'avait entendu s'écrier : « *N'oublions pas que la France a été hardiment porter le drapeau du christianisme au milieu de la terre d'Islam* [1]. » Ce qui frappe aujourd'hui surtout, c'est son opposition marquée aux divers systèmes qui prônaient l'association comme la panacée de l'avenir. « Si l'homme n'est pas immédiatement propriétaire, dit-il, il ne cultivera pas, il n'ensemencera pas ; il aidera à construire l'abri qui doit le garantir des intempéries des saisons, et il s'en tiendra aux distributions pour vivre et végéter dans la misère. »

On ne savait que trop à quoi s'en tenir sur ce chapitre en Algé-

[1] Séance du 16 juin 1848.

rie, et les exemples, *Stidia*, *Sainte-Léonie*, *Beni-Mered*, se succèdent dans son discours. Mais les ouvriers, lui dit-on, préfèrent être associés. « Savez-vous quels sont ceux qui le préfèrent? répond-il; ce sont ceux qui veulent diriger les associations; ce sont ceux qui veulent exercer des fonctions qui leur permettent de porter l'habit noir et le chapeau rond (on rit), qui veulent constituer l'état-major de l'agriculture. Mais vous savez tous que l'agriculture ne donne pas d'assez gros bénéfices pour payer ces espèces d'états-majors; aussi le gouvernement ne veut-il point de cette aristocratie nouvelle. » Le général termine enfin par ce mot qui burine d'un trait sa pensée : *Entre la famille, le monastère et le régiment, je ne vois rien.*

Répondant, dans une autre circonstance, à un membre de la gauche qui prétendait avoir un secret remède pour toutes les maladies sociales, il s'écriait avec une généreuse indignation : « Comment! il y aura des représentants dans cette Chambre qui s'imaginent ne pas exciter les passions populaires en disant à la tribune : — Nous avons un secret au moyen duquel on pourrait guérir tous les maux de la société. Ce secret, nous ne le disons pas parce que vous ne l'écouteriez pas et que, si vous l'écoutiez, vous ne voudriez pas le pratiquer. Qu'est-ce que cela veut dire? Que nous sommes un ramassis de gens qui pourrions, si bon nous plaisait, guérir toutes les misères du pays et qui ne voulons pas le faire! » Et, attaquant de front les systèmes de deux des chefs du parti : « On dirait vraiment, ajoutait-il, que vous ne les avez pas lus ou que vous ne les avez pas compris. (Si! si!) Moi aussi, j'ai étudié toutes ces questions, bien qu'elles ne se rattachent pas à mon métier, et je sais qu'il n'y a rien de plus opposé dans le monde que les théories de ces deux écrivains... Le vrai, c'est que vous n'avez à nous proposer rien d'utile. »

Nous ne dirons qu'une chose des idées de La Moricière sur le recrutement; c'est qu'elles consistaient dès lors à supprimer l'industrie des marchands d'hommes, et à charger l'Etat de ce qu'on a appelé depuis *l'exonération*[1], de manière à en faire profiter à la

[1] Ce projet était d'ailleurs très-différent, sur plusieurs points, de la loi actuelle. Le général et le comité de la guerre avec lui auraient voulu répartir avec une par-

fois les familles et l'armée. « Deux choses sont en souffrance, disait-il ; dans le pays, le pauvre qui souffre cruellement du poids du recrutement ; dans l'armée, le soldat qui sert le pays sans obtenir la juste récompense du sang qu'il versa si généreusement. » Cette dernière pensée était une de celles qui le préoccupaient le plus. Ainsi, dans la discussion d'une loi sur le cumul, il disait : « Le comité de la guerre m'a paru particulièrement préoccupé des anciens militaires qui ont le bonheur de jouir du cumul. Je me suis préoccupé, de mon côté, de ceux bien plus nombreux et peut-être plus intéressants, à cause de leur état de misère, des vieux serviteurs de l'Etat, des soldats qui ont 250 fr. de rente, une jambe de moins, et qui meurent de faim. Je désire qu'il leur soit donné un certain droit au cumul. » Et il proposait de leur affecter, ce qui a été fait depuis, un certain nombre d'emplois dans les régies financières.

Enfin personne n'ignore que la première pensée de l'expédition de Rome fut conçue par le gouvernement du général Cavaignac, à la nouvelle de l'assassinat du malheureux Rossi. Les instructions données alors par La Moricière au général Mollière, son ancien camarade des zouaves et de Bougie [1], en indiquent clairement le but : « assurer la liberté et la sécurité du chef de l'Eglise. » C'est cette même pensée qui le conduit à Rome en 1860. On n'est, en effet, libre que lorsqu'on est maître chez soi et qu'on ne dépend de personne. Il était réservé toutefois à un autre gouvernement qu'à celui dont le général faisait partie, de pousser jusqu'au bout les conséquences de la mission du général Mollière. On sait que cette mission armée devint une formidable expédition, que la protection du pape dut entraîner la conquête et la protection de Rome ; mais La Moricière ne prit plus part à ces événements qu'en qualité de représentant du pays.

faite régularité ce qu'on appelle l'impôt du sang, et soumettre les heureux du sort à une certaine contribution pécuniaire qui eût amoindri les charges de l'exonération pour les autres.

[1] Le général Mollière, mort général de division peu après le siége de Rome, était un des plus anciens officiers des zouaves, et il partageait avec La Moricière le titre et les fonctions d'officier d'ordonnance du général Trézel, lors de la prise de Bougie.

Envoyé près de l'empereur de Russie, il défendit près de lui la cause des faibles, celle de l'héroïque Pologne, puis, revenu en France, il se livra de nouveau et avec ardeur à ses fonctions législatives. Etranger d'abord à beaucoup de questions, il avait fini par ne l'être à aucune; il commençait par écouter, puis il pressait d'interrogations ceux de ses collègues dont le savoir l'avait frappé; il vous *dévalisait*, suivant le mot heureux de M. de Larcy, et, quand venait la discussion publique, nul ne pouvait lui donner de leçons et il pouvait en donner à un grand nombre.

Aussi son influence était-elle marquée. Vice-président de l'Assemblée à deux reprises différentes, il porta dans ces fonctions difficiles toute la fermeté et tout l'entrain de son caractère. Président du *Conseil supérieur des haras nationaux,* il publia ce rapport célèbre qui forme, à lui seul, un volume *in-quarto* et qui est le traité le plus précis et le plus complet sur la matière.

Nous n'avons rien dit de ses opinions politiques; elles peuvent se résumer en quelques mots. Sous le règne de Louis-Philippe, il siégea dans le petit groupe formé par MM. de Tocqueville, de Beaumont et de Corcelle, c'est-à-dire parmi ce que l'opposition adoucie du centre gauche avait de plus honorable et de plus distingué. En 1848, après avoir défendu la République contre les barricades de Juin, il s'attacha à elle et sacrifia son avenir à la constitution qu'il avait votée. Je ne redirai point son enlèvement dans la matinée du 2 décembre, son emprisonnement à Ham, puis, au bout d'un mois, son exil qui ne devait finir qu'à la mort de son fils. Ces souvenirs sont présents à toutes les mémoires.

Je ne peindrai pas davantage les douleurs de cet exil, ni de cette oisiveté subite pour un caractère tel que le sien et une activité dans toute sa force. Il y a longtemps que Dante a dit *combien est amer le pain de l'étranger, combien il est dur de monter et de descendre l'escalier d'un autre;* et Dante n'avait pas commandé des armées, Dante n'entendait pas de loin le bruit des armes et le son de la trompette. Quel fut cependant pour le fougueux Italien le fruit de son exil? Un livre sublime, sans doute, mais un livre de passion où *l'enfer,* avec ses crimes et ses peines, devint la demeure privilégiée de ses ennemis. Je n'oserais dire que La Moricière fût na-

turellement moins irritable que le Dante; le fruit de l'exil fut néanmoins pour lui tout autre. Ce fut, en effet, pendant ces rudes années qu'il conçut la pensée et prépara les matériaux de cette *Vie de Mme de Montagu*, le livre de l'apaisement et du calme par excellence.

« Enflammé, nous dit M. de Montalembert, par les récits d'une belle-mère qui est restée pour lui, jusqu'à son dernier jour, l'amie la plus dévouée et la plus enthousiaste, La Moricière eut la première pensée d'une publication destinée à compter parmi les trésors de notre histoire, et dont il dirigea la première rédaction. »

Je doute qu'il y ait souvenir de rien de semblable à cet homme de guerre si ardent, cet orateur si vif, cet exilé frémissant dans l'exil, consacrant tout à coup ses loisirs à raconter la vie d'une femme, pieuse, résignée, active mais sans bruit, sereine dans le malheur, compatissante pour tous et toujours, exerçant enfin près d'elle et au loin la douce influence de la charité et de la bonté. L'impression qu'il ressentit de cette étude fut profonde, nous dit M. de Montalembert; elle dut l'être d'autant plus qu'un pareil travail n'avait pu être entrepris que par un cœur bien préparé.

A aucune époque, nous l'avons dit, l'accent religieux n'avait été sans écho chez La Moricière. Assistant, un jour, à une discussion fort vive sur des questions de dogme, il resta muet contre son habitude. Un jeune officier de marine, fervent chrétien, qui soutenait seul le poids de la lutte, lui ayant demandé plus tard la cause de son silence : « Tu es bien fou, lui répondit La Moricière, de parler religion à ces gens-là; à moi encore, à la bonne heure! je te comprends; mais pour eux c'est du grec. » C'était en 1838; l'année suivante, je dînais avec Léon chez d'excellents amis. Après le repas, nous nous oubliâmes longtemps dans une conversation qui, de l'assaut de Constantine, passa peu à peu à l'*Imitation de Jésus-Christ*. La Moricière y prit part jusqu'à la fin avec un intérêt dont j'étais frappé et heureux. Je me rappelle qu'à propos de l'*Imitation*, il qualifia la philanthropie, *une singerie de la charité;* puis, faisant allusion, lorsque nous sortîmes, aux pieuses pensées qu'avait émises une très-jeune personne : « Mon cher, me dit-il, voilà une petite

fille qui en sait plus long que nous. » M. de Kerdrel nous a enfin conservé un mot de lui à quelques-uns des démocrates avancés de l'Assemblée constituante : « Si la République ne rassure pas les personnes attachées à la religion, je vous prédis qu'*elle ne fera pas de vieux os.* »

Faudrait-il conclure de ces souvenirs que La Moricière fut toujours dans la vérité? Non; mais, du moins, il ne lutta jamais contre elle. C'est à de tels esprits que Dieu vient.

Un des épisodes les plus intéressants de la vie de Mme de Montagu est certainement celui de ses relations avec le comte de Stolberg, l'un des esprits les plus éminents de l'Allemagne, et, comme La Moricière, les plus féconds en vives réparties. M. de Stolberg appartenait à une famille protestante et était ministre d'un prince protestant; sa famille, sa fortune, son avenir, tout autour de lui était lié au protestantisme. Mme de Montagu discutait rarement avec lui; humble femme, elle craignait d'affaiblir la vérité dans des controverses, et cependant M. de Stolberg lui écrivait au moment de sa conversion : « Dieu se plaît quelquefois à en user envers nous avec une délicatesse toute paternelle, quand, pour nous faire du bien, il se sert de personnes que nous aimons tendrement... jouissez de l'œuvre de Dieu à laquelle vous avez efficacement et saintement travaillé [1]. »

Il me semble voir La Moricière écoutant ce récit et le reproduisant dans ses notes. Sa position était bien différente de celle du comte de Stolberg; il n'avait pas comme lui un long et difficile chemin à parcourir, il n'avait qu'un pas. La foi, chez lui, n'était pas morte, il l'avait seulement *perdue de vue*, suivant le mot heureux de Mgr Dechamps. Mais, sous un autre rapport, sa position était la même que celle du comte; chaque jour, en effet, il sentait davantage que pour lui Mme de Montagu n'était pas morte, qu'elle se survivait doublement dans sa fille et sa petite-fille. Son enfance avait été pieuse, il redevint pieux.

Néanmoins, il voulut, comme le comte de Stolberg, *éclairer à fond* tous les points controversés. La foi de sentiment, la

[1] *Anna-Paule-Dominique de Noailles, marquise de Montagu*, 3e édition, p. 259.

foi de Marthe et Marie ne lui suffit pas, et il lut les livres, nous dit Mgr Dechamps, *comme il faisait la guerre*, il fit le siége de la vérité, et quand il fallut entrer dans la place par la brèche, *ce que nul ne fait qu'à genoux, il le fit à genoux, pour se relever plus grand* [1].

Mgr Dechamps nous apprend que le livre qui fit sur lui le plus d'impression fut un ouvrage où l'on s'était borné à constater le miracle persistant de l'Eglise, de son établissement, de sa constitution et de sa durée. « Un autre que Dieu, disait-il souvent en s'emparant du mot de Bossuet, un autre que Dieu a-t-il pu jamais commencer ou conduire un dessein où tous les siècles sont compris? »

C'était ce même ordre de preuves qui avait triomphé, quelques années auparavant, de Marceau [2]; mais à la différence de celui-ci, dont la vie avait pris, même sous l'uniforme, des allures ascétiques, les habitudes extérieures de La Moricière restèrent les mêmes : même entrain dans la conversation, même activité d'esprit, avec quelque chose de plus serein et de plus calme.

Ainsi, il avait trouvé le bonheur dans le malheur même; mais une nouvelle épreuve l'attendait; son fils, le seul espoir de son nom, lui fut ravi, et sa patrie, où il lui fut permis de revenir, ne lui offrit d'abord que la triste vue d'un tombeau (1857). Il goûtait cependant, depuis trois années, le charme de cette patrie rendue, lorsqu'un appel fut fait, au nom de la liberté et de l'Eglise, à son cœur de chrétien et de guerrier. Mgr Dupanloup et Mgr Angebault n'ont rien laissé à dire sur la scène qui se passa alors au château de Prouzel, scène où l'imprévu de la demande ne rencontra que la simplicité grandiose du dévouement. On a accusé La Moricière d'avoir agi par ambition; si l'ambition l'eût guidé, il n'eût pas attendu qu'on vînt le chercher, il fût allé s'offrir. Mais, d'ailleurs, ambition de quoi? d'être l'instructeur d'une armée de 12,000 hommes? L'ambition, à coup sûr, eût été mince; de réprimer des émeutes

[1] *Discours aux zouaves.*

[2] Ce fut la *Démonstration évangélique* de Mgr Duvoisin qui porta le dernier coup à Marceau. Le coup fut si fort qu'il ferma le livre et fut quelque temps sans vouloir le rouvrir.

de rues! Après la douloureuse expérience de 1848, il sentait, mieux que personne, que ce sont des missions qu'on accepte mais qu'on ne recherche pas [1]. De lutter contre le Piémont? la défaite était certaine. Une seule bonne chance pouvait lui être réservée, celle de combattre des bandes d'aventuriers révolutionnaires; mais ces bandes n'existaient pas alors, et il eût fallu être dans le secret de l'avenir pour croire qu'on les laisserait se former. Le dévouement fut donc complet et sans réserve [2]. La Moricière ne craignit pas comme Epaminondas d'être vaincu, ainsi que l'a dit éloquemment Mgr de Mérode. Ni des injures prévues, ni sa popularité compromise dans une certaine partie de la population, rien ne l'arrêta : « Il a vu l'ordre social menacé par l'impiété, et la chaire de Pierre seule debout au milieu des ruines. Ce qu'il déploya d'énergie, d'activité, d'espérance dans une mission qui aboutissait fatalement à la défaite, est incroyable. Il fallait donner le témoignage de sa vie et de son sang, et c'est ce témoignage qu'il donnait de bon cœur [3]. »

Je ne parlerai d'alleurs ni de Castelfidardo ni d'Ancône. Il faudrait citer tout le rapport du général, ce rapport si digne, si calme, si sincère qu'on le dirait écrit par la postérité, et dont chacun garde le souvenir. Il faudrait le comparer surtout aux emphatiques proclamations des généraux vainqueurs, de ces vaillants guerriers qui avaient combattu, dix contre un, et qui s'enor-

[1] « Il y a une parole qui m'a fait bondir le cœur, s'écriait un jour La Moricière à la tribune de l'Assemblée législative; on est venu dire que c'est presque avec joie, que c'est sans pitié que nous nous lancions sur les barricades pour y porter la mort. Je n'admets pas qu'on puisse prétendre que, dans la guerre civile, il n'y a de chagrin et de douleur que d'un côté; je n'admets pas qu'on puisse s'arroger le monopole de la douleur et de la sollicitude pour secourir les misères du peuple. » (30 juin 1851.)

[2] Tout le monde connaît cette lettre au général Bedeau, elle dit tout : « Je n'ai vraiment d'espoir qu'en Dieu; car, d'après ce que je sais, la force d'un homme ne peut suffire à l'œuvre que je vais entreprendre. Ce n'est pas de l'audace qui, cependant, je l'espère, ne me manquera pas au besoin, c'est du dévouement dont j'attends la récompense là-haut bien plus assurément qu'ici-bas. Adieu, je pars dans un quart-d'heure, et je dis *au revoir* à des gens qui ne savent pas où je vais. »

[3] Voir *le Monde*, septembre 1865. Em même temps, voir aussi dans l'*Union* le bel article de M. de Riancey.

gueillissaient du troimphe, sans prendre garde que les succès de Xerxès n'ont rien ôté à la gloire de Léonidas [1].

On s'étonnera peut-être de me voir passer si brièvement sur une des plus belles pages de la vie de La Moricière, après m'être étendu sur d'autres qui laisseront moins de traces dans l'histoire. Mais qu'on n'oublie pas mon rôle de glaneur ; je recueille les épis négligés et ne touche à la moisson de personne. Je n'ai pas, Dieu merci, le ridicule de croire que je puisse mieux dire ce qui a été admirablement dit. Après tout, le soldat de la vieille garde qui présentait silencieusement les armes au vaincu de Waterloo n'était pas moins ému que les généraux qui lui adressaient leurs adieux [2].

La Moricière fut donc vaincu, il fut réduit à se rendre ; mais son nom grandit, par la grandeur même du dévouement et par la grandeur de la cause. Disons aussi, à l'honneur de notre époque, que si c'est ordinairement le succès qui mesure la reconnaissance, cette fois la reconnaissance n'a pas été moindre dans la défaite qu'elle n'eût été dans le succès, parce que le courage fut le même et le sacrifice plus généreux. La Moricière seul tint à établir une différence et à garder noblement sa position de vaincu. Ses concitoyens veulent lui offrir une épée d'honneur, il la refuse ; le Saint-Père veut le nommer prince, il ne le veut pas ; et le successeur de

[1] Est-il besoin de rappeler les admirables discours de Mgr d'Orléans et de Mgr de Poitiers après Castelfidardo, et depuis, les mandements de nos évêques, en tête desquels se fit remarquer celui de l'évêque de Nantes, l'allocution récente de Mgr d'Amiens, et celle prononcée au Louroux par Mgr d'Angers, expression émue d'un cœur breton, d'un compatriote de La Moricière, touchant adieu d'un pontife qui fut le premier à porter son *denier à saint Pierre*, comme La Moricière fut le premier à lui porter son épée.

[2] Deux ans après ces tristes événements, le gouvernement de Turin demanda une frégate cuirassée à des constructeurs de Nantes. Le marché fut conclu, mais lorsqu'on déclara le nom de la frégate, *Castelfidardo*, il fut résolu que ce nom ne paraîtrait pas sur les chantiers. Nous avons vu grandir à nos portes ce monstre marin qui seul, parmi ses semblables, n'avait pas de nom. Lorsqu'on s'en étonnait, les ouvriers répondaient : « C'est la frégate italienne. » Et il descendit sans nom notre fleuve, il demeura six mois sans nom dans le bassin de Saint-Nazaire, et ce ne fut que lorsqu'il eut quitté les eaux françaises et bretonnes que cessa pour lui cet anonyme flétrissant. Ce navire nous en rappelait un autre qui sillonnait fièrement les flots de notre port, dès 1836. La Moricière n'était alors ni général, ni même colonel ; aussi n'avait-on écrit à la poupe que ces simples mots qui devaient être vrais toujours : *Le Brave-La-Moricière*.

l'Apôtre ne peut que lui conférer l'ordre du Christ, de celui qui aura des récompenses pour tous les dévouements, pour celui du guerrier comme pour celui du pontife [1].

Un dernier mot. Revenu en France, La Moricière reprit simplement ses habitudes de famille et des champs. Paris lui fit hommage d'une médaille; Nantes, qui lui avait envoyé une épée d'honneur après Constantine, lui offrit une médaille à son tour. Cette médaille portait pour exergue :

FORTISSIMA VIRTVS, INVICTA FIDES.

La foi et le courage! le courage qui peut être vaincu, la foi qui ne l'est jamais; voilà, en effet, ce qui éveille les hommages, et les deux plus nobles qualités des grands hommes.

« Je me rappelle, dit un prêtre éminent, M. l'abbé Richard, le jour où nous allâmes offrir au grand homme de guerre la médaille commémorative de son acte de dévouement au Saint-Siége [2]. C'était dans le sanctuaire de la famille que nous déposions entre ses mains le gage de l'affectueuse admiration que lui avaient vouée ses concitoyens, les catholiques de ce diocèse. Il avait près de lui cette femme si digne de comprendre et de partager l'héroïsme de son dévouement. »

Ainsi s'écoulèrent les dernières années de sa vie, douces et respectées. Le général sortait peu, visitait peu; toute son activité se dépensait pour les siens, pour sa commune, son église, ses paysans et ses pauvres. Parfois cependant on le rencontrait aux grandes réunions de famille. Tantôt c'était pour un mariage, tantôt pour une cérémonie funèbre. Prompt à répondre à l'appel de la joie, il l'était plus encore à l'appel de la souffrance. Sentinelle vigilante pour lui-même, il l'était pour les autres; il les avertissait, les

1 On connaît la lettre du Saint-Père : « Je vous envoie ce que vous ne pouvez refuser, l'ordre du Christ pour lequel vous avez combattu et qui sera, je l'espère, votre récompense et la mienne. »

2 La députation était ainsi composée : MM. l'abbé Richard, l'abbé Peigné, le comte Hippolyte de Cornulier-Lucinière, le marquis de Goulaine, MM. J. Houdet, Achille de Kergos et l'auteur de ces Notes.

consolait, les fortifiait; il y avait dans sa parole une cordialité et une franchise militaires qui étaient sûres de leur effet.

J'ai ouï regretter que La Moricière ne fût pas tombé sur son dernier champ de bataille, puisqu'il devait mourir si tôt. C'eût été, sans doute, finir comme Turenne; mais il n'est pas un brave qui, à l'occasion, ne sache mourir ainsi, tandis que regarder la mort en face quand elle vous prend dans le repos, quand elle vient *comme un voleur*, suivant le mot de l'Écriture; songer alors au Crucifié au lieu de songer au médecin, et mourir en embrassant la croix, voilà une mort qui marque d'un sceau à part tout un caractère et toute une vie. Ce n'est pas seulement une noble fin; comment n'y verrait-on pas un commencement glorieux!

EUGÈNE DE LA GOURNERIE.

LES CORNEMUSEUX

Nouvelle bretonne.

> Mais quelle douce mélodie! Ecoutez les simples accents de la cornemuse des montagnes... Ici, la vie des pasteurs et des patriarches n'est pas une fable.
>
> LORD BYRON. *(Manfred.)*

I.

— Mes amis, disait le père Blanchet en essuyant du revers de sa manche son large front où ruisselait la sueur, vrai! si *monsieur* saint Jean n'est pas satisfait de sa fête cette année, il faut convenir qu'il est difficile à contenter. Avez-vous vu le superbe feu qu'on a allumé hier soir sur les hauteurs? Voilà qui devait s'apercevoir de loin! Et les fusées, et les artifices de toutes sortes!... Voilà qui s'appelle une surprise délicate! Puis, aujourd'hui, hein! quelle foule! quel tumulte! Ajoutez à cela un soleil capable de fondre du granit, tout comme si nous étions dans la canicule! Tenez, moi qui vous parle, et qui compte soixante-cinq ans bien sonnés, je ne me rappelle pas d'avoir été rôti par un soleil plus chaud, ni d'avoir vu à Daoulas une fête plus brillante. Une fois pourtant, il y a longtemps de cela... c'était en... ah! parbleu! j'étais jeune alors, et je tenais rudement ma place à la danse, croyez-moi!... C'était en... Bah! l'année d'une si magnifique récolte!...

Et le riche fermier dont la mémoire était un peu plus paresseuse que la langue, fit deux pas vers une longue table dressée tout près sous les arbres. Il y prit une cruche et se versa posément une large rasade de petit vin violet.

Quand le père Blanchet parlait, — et c'était souvent son tour, — on l'écoutait volontiers. Pour quelques-uns, c'était par respect pour son âge; pour le plus grand nombre, c'était par déférence pour son argent. De bons écus sonnants, de belles terres au soleil, cela pose singulièrement un homme. Pour les badauds, qui mesurent le mérite à l'aune, il n'en faut guère davantage. On acquiert avec cela le droit de parler haut et le privilége d'être ennuyeux, tout en étant écouté quand même.

On s'accordait pourtant à dire beaucoup de bien du père Blanchet. Somme toute, les histoires qu'il racontait, étaient, quoique longues, quelquefois divertissantes; puis il était si affable, si obligeant par caractère qu'on lui eût passé bien des choses, voire même d'être légèrement épris de sa grosse personne. Quant à son entêtement qui était devenu proverbial, pour un Breton ce n'est point vice.

Dans son temps, il avait été chantre au lutrin, et ce n'était pas la moindre plume de son aile : on le voyait alors, le dimanche, en chape moirée, entonner d'une voix ronde et solennelle les *Kyrie* de la messe, et le lundi surveiller lui-même ses attelages, activer son monde, pousser ses bœufs, diriger ses cultures, sur lesquelles il semblait que les bénédictions du ciel s'épanchaient à plaisir chaque année.

Ce n'étaient point là ses seuls mérites : en nommant le père Blanchet, on ne pouvait s'empêcher de penser aussi à sa fille, la gentille Gervaise, qui allait avoir vingt ans, et dont plus d'un jeune gars se serait fort arrangé d'obtenir la main.

— Donc, reprit le fermier après avoir savouré en gourmet la rasade qu'il s'était versée et avoir posé lentement son verre sur la table, donc c'était en... je vous disais l'année d'une superbe récolte... j'étais premier chantre à la paroisse...

Mais un jour comme le jour de la fête de Daoulas, au beau

milieu des jeux, des courses, des luttes et des danses, on avait bien autre chose à faire que de suivre le bonhomme dans les interminables narrations qu'il affectionnait. Aussi, quand il reprit sa phrase, le cercle qui l'entourait se trouvait composé de nouveaux visages, qui passaient, regardaient familièrement ou souriaient avec niaiserie, puis allaient se perdre comme les premiers dans le courant de la foule.

Rien ne présente un coup d'œil joyeux, coloré et pittoresque comme ces pardons de Basse-Bretagne qui sont le prétexte à mille divertissements. Aussi y vient-on de fort loin. La matinée est exclusivement consacrée à la partie sérieuse de la fête; on se rend en pèlerinage à l'église, on assiste dévotement à la messe, et, l'on suit, le rosaire à la main, à l'ombre des riches bannières, quelque procession où l'on porte de saintes reliques dans leur châsse dorée. Plus tard, le caractère de la fête change complètement: de tous côtés, on arrive en costume d'apparat; tous les âges et toutes les conditions se coudoient; l'on va, l'on vient, on se salue, on s'aborde, tout le monde est en liesse; l'animation et le plaisir règnent partout.

Cependant le père Blanchet s'aperçut qu'il n'avait rien de mieux à faire que de se confier, aussi lui, au courant qui refluait aux abords de la place; ce courant l'amena bientôt, tant bien que mal, sans trop de froissements, sans trop de coups d'épaule, vers un groupe où était engagée une partie de quilles. Les curieux ne manquaient pas: rangés sur deux lignes serrées, ils suivaient chaque coup avec intérêt, critiquaient ou louaient les joueurs et hasardaient quelques paris.

— Voyons, qui veut me tenir tête? s'écriait un jeune homme dont le teint était enluminé par l'ardeur qu'il avait déployée au jeu. Sa taille avantageuse et bien prise se dessinait dans un habit fin de drap vert garni de liserets rouges. A voir l'ornementation prétentieuse de son chapeau et son air satisfait de lui, on devinait de suite un des *beaux* de sa paroisse.

— Qui veut me tenir tête? répéta-t-il en se cambrant en arrière, tandis qu'il balançait dans sa main une énorme boule. En avant, les amateurs! A un écu la partie!

— Oh! oh! Jean-Claude, fit un des spectateurs, le succès te brouille la cervelle. Un écu! Y penses-tu?

— Un écu! ajouta un autre, sans ôter de sa bouche une petite pipe noire qui paraissait rivée entre ses dents; il faut donc que tu sois devenu bien riche, Jean-Claude.

— Ou que tu aies grand désir de le paraître!

Jean-Claude montra le poing d'un air menaçant vers celui qui venait de parler; puis se retournant avec intention du côté où il avait aperçu le triple menton et le visage empourpré du père Blanchet:

— Allons! dit-il, une dernière partie. A un écu et demi...

L'armée des quilles, rangée en bataillon carré, avait un aspect des plus tentants et paraissait n'attendre que l'attaque. Mais nul ne s'empressait de venir rendre raison à Jean-Claude.

Cependant un gros rire se fit entendre, et le vieux chantre fendit la foule.

— Eh! eh! pardonnez-moi, mon cher Claude, dit-il; il me semble que cela languit. Aussi vos enjeux effarouchent-ils tout le monde. Venez; j'aperçois là-bas quelqu'un dont je ne serai pas fâché de connaître l'adresse. A nous, Mériadec, une partie pour *daou gwennecks* [1]. Nous ne sommes pas fiers, nous.

A cette invitation, un jeune homme d'une physionomie expressive se détacha lentement du groupe des curieux et entra dans l'espace réservé aux joueurs.

Jean-Claude disparut en se mordant les lèvres.

Tous les yeux s'étaient portés sur ce nouveau joueur qui venait d'être désigné sous le nom de Mériadec. Il n'était point de Daoulas, comme on pouvait le reconnaître à son costume et aux liserets de son chapeau, d'où s'échappait un flot de chevelure blonde. Mais son air simple, son regard sympathique et franc prévenaient de suite en sa faveur; on savait vaguement encore qu'il était un des meilleurs *cornemuseux* de son endroit, et l'on supposait qu'il devait en cette qualité prendre part au tournoi musical auquel

[1] Deux gwennecks. Le gwenneck est la pièce de cinq centimes.

avaient été convoqués tous les sonneurs de biniou et de cornemuse des environs. D'ailleurs, le père Blanchet l'avait appelé par son nom, le père Blanchet l'avait choisi pour faire sa partie : c'était une présentation qui en valait bien une autre.

— Je commence, fit le fermier. C'est le privilége de l'âge.

Et d'une main ferme il balança la boule qui partit comme un trait et alla bruyamment bondir à l'autre bout de l'espace réservé, dans le jeu de quilles.

Tout le rang du milieu, le maître compris, roula dans la poussière. Un tonnerre d'applaudissements éclata dans la foule.

Blanchet releva fièrement la tête, haussa le col de sa chemise et s'épongea le front à plusieurs reprises.

— Parbleu, dit-il, cela me rappelle un superbe coup que je fis... il y a de cela bien des années; c'était en... bah! tandis que j'étais chantre...

Mériadec l'interrompit en lui rapportant la boule, et la partie si brillamment inaugurée continua son cours.

II.

Jean-Claude, les poings crispés par le dépit, s'était éloigné des joueurs de quilles.

— Ce Mériadec sera donc toujours sur mon chemin! murmurait-il en lui-même. A Poullaouen, au Huelgoat, je le rencontre partout. Je viens à Daoulas pour la fête, il y est encore, et qui plus est, assez bien coté, paraît-il, sur les papiers du père Blanchet. Se pourrait-il?... mais non, le vieux chantre n'a qu'une parole, sa tête est dure comme une roche : or il a dit que ce serait le meilleur cornemuseux du pays qui serait le mari de la petite Gervaise. Tenons-nous donc pour averti, et à nous deux, mon beau sonneur!

En effet, Blanchet qui logeait parfois dans sa tête des idées assez originales, avait jusqu'alors nettement refusé tous ceux qui lui avaient demandé la Gervaise. Il voulait un gendre qui fût digne de lui.

Dans sa jeunesse, on l'avait cité pour un sonneur de biniou émérite. Aucune dérobée n'enlevait le pied mieux que celles qu'il jouait; ce qui n'avait pas peu contribué à le mettre en renom, c'est aussi qu'il savait lire de jolis airs sur des papiers où les autres ne voyaient tout au plus que des points noirs et des pattes de mouche.

Encore maintenant il se faisait gloriole d'être consulté sur la musique; en cette matière il tranchait comme un maître.

— Eh bien! avait-il dit à ceux qui le pressaient de choisir enfin un parti pour sa fille, eh bien! nous verrons à la fête de Daoulas. Les sonneurs de la contrée doivent s'y rendre pour concourir entre eux. Je suis assez riche pour trois, je puis me passer la fantaisie de choisir mon gendre; celui qui remportera le prix aura ma voix.

Jean-Claude s'était aussitôt mis sur les rangs.

Il repassait tout bas dans sa mémoire tous les éloges flatteurs que son talent lui avait déjà attirés cent fois. Nul, disait-on, ne savait comme Jean-Claude manier délicatement ses doigts sur le chalumeau troué d'une cornemuse; c'était merveille de l'entendre prodiguer des crochetées de notes, à rendre jaloux les rossignols eux-mêmes. D'ailleurs ce qui le rassurait pleinement sur l'issue de l'épreuve annoncée, c'est qu'il possédait l'instrument le plus parfait qu'on eût vu dans les pardons; il l'avait payé fort cher; tandis que Mériadec, dont la modeste fortune n'eût point permis une pareille dépense, n'avait qu'une vieille cornemuse usée qui lui venait de l'héritage paternel.

— A nous deux! Mériadec, répétait-il, à tantôt. C'est là que je t'attends...

Et, ce disant, Jean-Claude continuait d'errer dans la foule entre les échoppes des marchands d'étoffes, de bijoux en verroterie, et les éventaires pliant sous des montagnes de fruits et de gâteaux aux amandes. Tandis que les jeunes filles se faisaient à bon compte des écrins de rubis, de topazes et d'émeraudes, les enfants jetaient sur la perspective appétissante et sucrée des éventaires, de longs regards qu'ils n'en pouvaient plus détacher. Plus loin, des charlatans en

costume de pachas en déconfiture, s'efforçaient d'attirer les acheteurs, en piquant sans cesse la curiosité par l'annonce de quelque objet nouveau. Plus loin encore, à l'ombre de grands acacias, on dansait des rondes et des passe-pieds; d'autres, tranquillement assis, festoyaient en plein air; des héros de douze ans se lançaient à la poursuite d'un coq effaré que le plus agile à la course rapportait en triomphe; les anciens, attablés sous les tentes, buvaient en fumant, sans s'inquiéter ni du tumulte qui les environnait, ni du bruit cadencé des dérobées, ni des annonces des vendeurs vantant à qui mieux mieux leur marchandise.

— Venez, criait l'un, voilà le spécifique universel guérissant toutes les maladies du corps! Le spécifique universel à un sou!

— Achetez l'eau qui guérit la folie, ajoutait un autre.

— La poudre qui détruit la vermine et fait couper les couteaux! mugissait un troisième.

— L'avenir! l'avenir! qui veut savoir l'avenir! glapissait une petite vieille en agitant sa baguette divinatoire.

Soulever le voile qui couvre l'avenir, toujours et partout cela a tenté les sots : autour de la petite vieille il y avait affluence.

Jean-Claude se mit à regarder comme les autres.

Devant la magicienne en guenilles était dressée une petite table couverte d'objets clinquants, destinés à frapper les yeux; mais l'attention des badauds se portait particulièrement parmi tout cela sur trois carafes de cristal, remplies d'une eau claire dans laquelle montaient et descendaient alternativement de petites figurines coloriées.

— L'avenir, l'avenir à bon marché! qui veut savoir l'avenir!

— Ma foi! va pour l'avenir, fit Jean-Claude. Dites-moi, bonne femme, si mon projet réussira!

— Votre projet, jeune homme, répondit-elle en le regardant dans les yeux, en effet rien qu'à vous voir j'aurais deviné que vous aviez un projet. Mais n'allons pas trop vite : dans la science que je possède, on ne marche pas comme dans un grand chemin en plein jour. Donnez-moi votre main et dites-moi si vous voulez que je tire les cartes ou que je consulte l'eau de mes carafes?

— Va pour les carafes!

La vieille mégère prit dans ses doigts la main gauche de Jean-Claude et se mit à en examiner toutes les lignes avec soin. De temps en temps, elle s'interrompait, saisissait sa baguette blanche et décrivait des ronds inégaux dans l'air en récitant à voix basse des paroles magiques, puis elle se rapprocha des carafes et se mit à faire dans leur direction des passes de magnétisme.

Autour d'elle, on regardait bouche béante.

Quand la vieille eut longtemps examiné l'eau des carafes et les globules d'air qui venaient expirer à la surface, elle releva la tête et fixa de nouveau sur Jean-Claude ses deux yeux de hibou.

— Jeune homme, dit-elle, je sais votre projet. Mes carafes me l'ont appris.

Et elle lui murmura dans l'oreille quelques mots qu'on ne put entendre.

— C'est merveilleux ! fit Claude en passant la main sur son front. Cela est la stricte vérité.

— Regardez-moi encore, jeune homme; avez-vous cueilli le *louzou* [1]?

— Oui.

— Le premier samedi du mois?

— Oui. A minuit.

— Bien. Cela vous portera bonheur. Maintenant écoutez-moi, voici ce que m'ont dit ces globules d'air qui viennent mourir à la surface de cette eau et qui sont la respiration des esprits auxquels l'avenir est connu :

« *Celui-là sera agréé entre tous, qui possèdera la cornemuse la plus belle.* »

— Bravo! la vieille, s'écria Jean-Claude qui lança en l'air son chapeau à larges bords, tenez, voilà ma bourse; payez-vous triple. Je suis content de votre horoscope. Et vous, mes amis, suivez-moi : je paie à qui veut boire!

III.

Le pardon de Daoulas tirait à sa fin. Du côté du couchant le

[1] Le *louzou* est une herbe à laquelle on prête des pouvoirs imaginaires.

soleil teintant l'horizon de nuances rosées atteignait la cime des arbres : on n'attendait plus que la fête des cornemuses qu'on avait réservée pour le soir. Déjà on se portait en foule vers les estrades élevées pour la circonstance.

Le jury qui devait apprécier le mérite des musiciens était composé des plus anciens ménétriers des paroisses environnantes : plusieurs d'entre eux occupaient déjà leurs places sous la tente décorée de verdure et de banderolles. En face de cet aréopage rustique, plus d'un des concurrents inscrits sentait battre son cœur. D'autres avaient amplement puisé au fond des bouteilles la dose d'assurance dont ils avaient besoin.

Enfin un long roulement de tambour annonça le cortége des autorités.

Lorsque tous les gros bonnets de l'endroit eurent défilé et pris place sur les tréteaux, l'épreuve commença.

Douze sonneurs s'étaient présentés pour y prendre part. On fixa par le sort l'ordre dans lequel chacun devait se faire entendre; puis la foule attendit dans un religieux silence.

Les premiers qui jouèrent furent également applaudis. Parmi l'assemblée, où l'on voulait comme toujours devancer l'opinion des juges, les discussions commençaient cependant à poindre, car chaque émule avait ses tenants. Divers camps se formaient, on exaltait son protégé et l'on faisait tout haut des vœux pour sa réussite. Mais de toutes parts il n'y avait qu'une voix pour reconnaître que la partie était noblement débattue, que les concurrents étaient sérieux et qu'il y avait si peu de différence entre eux, qu'on aurait voulu les couronner tous.

On appela bientôt Jean-Claude qui, la tête haute, la démarche assurée, franchit les degrés de l'estrade. Il portait sous son bras cette fameuse cornemuse, la plus belle qu'on eût encore vue, et dont les malins disaient qu'elle jouait toute seule.

Dès qu'il eut enflé l'outre et fait entendre quelques notes, un murmure d'approbation s'éleva autour de lui. Depuis longtemps tous connaissaient le talent de Jean-Claude, il n'était point homme à se démentir en un moment si solennel.

— Hum ! disait Méloir le maréchal à son voisin Cadet, voici

leur maître à tous; je parierais ma tête contre un oignon qu'il aura le prix. Dites-moi, avez-vous jamais ouï flûterie si savante?

Le meunier Cadet tendait l'oreille, mais écarquillait surtout les yeux; car ce qui le frappait plus encore que ce qu'il entendait, c'était la richesse de l'instrument, tout ornementé de pendeloques de plomb fin qui reluisaient si bien qu'on les eût prises pour de l'argent.

— Celui-ci sera le gendre au père Blanchet, poursuivit Méloir; on dit que la magicienne le lui a prédit.

— Et qu'elle a ensorcelé ses doigts, ajouta Cadet.

— C'est sûr! Il y a là dedans du sortilége!

— Père, dis-moi un peu ce que c'est qu'un sortilége? demanda le petit Méloir en tirant le bras du maréchal.

— Tais-toi, petit, et écoute!... Un sortilége, ça ne peut pas se comprendre.

On eût pu croire que Jean-Claude eût entendu le meunier et qu'il eût eu à cœur de prouver ce que ce dernier avançait, tant l'air qu'il jouait était rondement enlevé, tant il menait vivement la mesure en faisant courir ses doigts, et en lançant çà et là de folles kyrielles de notes.

Le tour de Mériadec vint ensuite. Quand Jean-Claude le vit, il lui adressa un regard de défi. Le geste de pitié qu'il ajouta à l'aspect de sa cornemuse signifiait : — « Avec cela? Y penses-tu? »

Pour Cadet, il eut beau ouvrir encore de grands yeux, l'instrument du nouveau venu n'était qu'un instrument tout simple, à demi détraqué, sans enjolivements ni cuivreries.

Mais il ne faut point juger sur l'écorce : malgré la simplicité de l'artiste et la triste apparence de l'instrument, l'étonnement fut grand autour de l'estrade, quand on eut entendu le début du morceau de Mériadec. Sans doute il ne déployait point cette merveilleuse agilité de doigts, dont Claude se complaisait à faire parade; en revanche, il y avait dans le chant tranquille qu'il faisait entendre je ne sais quoi de si doux; de si rêveur et de si pénétrant qu'on ne se lassait point d'écouter cette mélodie.

La vieille cornemuse que lui avait léguée son père avait retrouvé tout à coup ses accents de jeunesse.

— Tiens, dit Cadet en dressant l'oreille, la gourde n'est pas brillante, mais la musique qui en sort me va droit au cœur. Croiriez-vous que tout à l'heure en l'écoutant, là, comme une bête, je me croyais transporté par enchantement auprès de mon logis; je pensais que j'étais accoudé sur la rampe du petit pont, en face des peupliers, à regarder l'eau et la verdure des champs, tandis que dans la maison ma ménagère chantait aux enfants quelque chose de doux pour les endormir.

Quand Mériadec eut fini, le père Blanchet quitta sa place pour aller lui frapper amicalement sur l'épaule, ce qui ne passa point inaperçu. Pour les marguilliers et les anciens, ils furent si fort enchantés du talent du jeune sonneur que force lui fut de recommencer son morceau, qui fut accueilli par une double salve d'applaudissements.

Après de tels témoignages, l'hésitation n'était plus possible; Mériadec fut donc acclamé. Le père Blanchet, délégué par ses pairs, se leva de son siége et s'avança d'un pas magistral sur le devant de l'estrade, tenant entre les mains quelque chose que cachait aux regards une serge de couleur foncée.

— Mes chers amis, dit-il d'une voix sonore en s'adressant à la foule, l'opinion du jury et celle de l'assemblée viennent de se réunir dans un seul et même choix. C'est pour nous l'assurance qu'il est bon. Mériadec a fait preuve d'un vrai et solide talent. Dieu merci, la race des cornemuseux n'est pas éteinte; la vieille souche pousse encore des rejetons. Nous prenons un véritable plaisir à le constater. Quant à moi, cette fête si brillamment organisée me rappelle qu'il y a déjà bien longtemps.... j'étais chantre à cette époque.... c'était en.... en....

A ce moment, l'orateur ayant fait un geste inattendu, la serge qui enveloppait ce qu'il tenait entre ses mains tomba à terre et mit à découvert ce qu'elle cachait. Un cri d'admiration s'échappa de toutes les poitrines, quand on aperçut une cornemuse toute neuve, dix fois plus belle que celle de Jean-Claude. Elle avait un double bourdon en mérisier noir finement sculpté, dont l'un avait au moins trois pieds de longueur; l'outre qui contenait le vent était recouverte d'une peau de mouton; toutes les jointures de

l'instrument disparaissaient sous des nœuds de rubans et sous mille enjolivements de cuivre poli qui brillaient comme de l'or.

Alors, l'ancien chantre, dont l'attention avait été inopinément détournée, oublia la phrase qu'il avait commencée et s'adressant à Mériadec :

— Tenez, dit-il, en lui remettant le magnifique instrument, voilà ce que je suis chargé de vous offrir, vous l'avez dignement mérité !

IV.

C'est un coup d'œil qui n'est point dépourvu d'intérêt, que celui de la fin d'une fête.

La nuit était tout-à-fait close; les dernières rumeurs du pardon de Daoulas s'éteignaient peu à peu; un grand nombre de paysans étaient déjà repartis, d'autres quittaient à regret les tables où les heures passent vite, et où le soir était venu les surprendre. Sur le seuil des auberges, les hôteliers, le fallot à la main, présidaient aux départs; on s'empressait, on s'appelait, les chevaux hennissaient; à chaque minute s'éloignaient dans toutes les directions des voiturins surchargés et bruyants.

Jean-Claude, après l'éclatant dessous qu'il venait d'avoir, avait d'abord cherché à s'étourdir avec ses camarades. Il s'efforçait de se donner un air gaillard, mais c'était en vain; la nature parlait plus haut. Son amour-propre avait été trop vivement froissé. La jalousie, comme un reptile venimeux, l'avait mordu au cœur.

Il se hâta d'accepter une place dans la carriole d'un petit colporteur qui prenait la route de Carhaix. Il était désireux de quitter au plus tôt le lieu qui avait été témoin du triomphe de son rival.

A peine était-il installé, que Mériadec y vint aussi prendre place, chargé de sa cornemuse qui avait été le point de mire de toutes les admirations pendant la soirée. Il retournait à Poullaouen.

Dans l'obscurité, Claude, dont l'esprit était préoccupé, ne

l'aperçut pas d'abord; mais, au bout d'un instant, il le devina plutôt qu'il ne le reconnut.

Les amis du jeune sonneur l'acclamèrent de nouveau.

— Ainsi, dit le colporteur en se rengorgeant, j'aurai la gloire de ramener dans ma voiture le héros de la journée...

A ces mots, Claude fit un brusque mouvement pour quitter sa place, son œil étincelait; il voulut parler, la colère lui serrait les dents, il fut sur le point de descendre; mais, au même instant, la carriole s'ébranla et partit comme une flèche.

Une conversation animée ne tarda pas à s'établir entre les voyageurs. On parlait familièrement des événements de la journée, des achats que l'on avait faits, des nouvelles que l'on avait apprises. Le nom de Mériadec revenait sans cesse sur toutes les bouches ; naturellement on se rappelait la promesse du père Blanchet, on vantait la petite Gervaise, et tout le monde adressait à Mériadec mille félicitations, auxquelles il répondait avec une grâce mêlée d'embarras. Seul, Jean-Claude gardait le silence ; calme en apparence, la tête entre ses deux mains, il dévorait son dépit; les pulsations de la fièvre battaient dans ses tempes ; il sentait la colère de l'orgueil froissé lui monter à la tête ; au-dedans de lui, il emportait la passion, semblable à un flot orageux qui ne veut qu'un prétexte pour rompre ses digues.

Deux fois Mériadec, qui le voyait absorbé et songeur, lui avait adressé affectueusement la parole. Jean-Claude n'avait pas semblé l'entendre.

Au milieu de cette lutte de sentiments mauvais, il n'y avait pas jusqu'au souvenir de l'horoscope de la vieille magicienne qui ne fût un tourment pour lui.

— Oui, se disait-il, voilà le présage !... Celui qui possèdera la cornemuse la plus belle... la plus belle... la sorcière l'a dit. Il aura donc la petite Gervaise... lui !... car les sorcières disent vrai. Et penser que tout le monde a entendu l'horoscope de la vieille ! Penser que cet instrument plus beau que le mien, tout le monde a pu le voir et faire la comparaison ! Penser qu'il est là, là, cet instrument maudit, tout près de moi, et qu'en une seconde je pourrais... le broyer dans mes mains !

C'est dans ce tête-à-tête de pensées sombres que se passa la soirée de Jean-Claude. Enfin, vers minuit, l'on arriva à Sizun : la première étape était terminée.

A l'auberge des *Trois-Mages*, beaucoup de voyageurs, revenant de la fête, s'étaient déjà arrêtés ; la maison était plus qu'encombrée. L'hôte, réveillé en sursaut, se contenta donc d'indiquer aux nouveaux arrivants quelques places restées libres dans une sorte de grange disposée à la hâte en vaste dortoir. Après quoi il alla reprendre son somme.

Au bout d'une heure, tout était redevenu silencieux : dans la salle, que n'éclairait plus qu'une antique lanterne suspendue aux solives du plafond, Jean-Claude seul ne pouvait fermer l'œil. Sous la lueur fumeuse de la lanterne, à trois pas de lui, il apercevait Mériadec.

Mériadec dormait. La cornemuse était près de son chevet. Parfois, dans son sommeil, un sourire léger passait sur ses lèvres, comme s'il eût doucement rêvé des souvenirs de la journée.

— Il est pourtant vrai que c'est là un instrument magnifique, pensa Claude.

Et il se mit sur son séant pour le mieux examiner.

— Près de lui, continua-t-il, le mien n'est qu'un petit jouet d'enfant !

Les paroles de la magicienne lui revinrent immédiatement à l'esprit.

— Celui qui possèdera la plus belle !... répéta-t-il en se frappant le front. Ah ! l'avoir, l'avoir dans ses mains, la posséder !... Celui qui la possèdera ? Eh bien ! ce sera moi ! Et nous verrons si l'horoscope dit vrai !

Il se leva sans bruit et s'approcha tout près de Mériadec.

— Mais non, reprit-il après un instant de réflexion ; non, cela est impossible. On l'a vue, on l'a admirée, on la reconnaîtra. C'est vouloir joindre à ma honte celle d'être arrêté comme un voleur.

Soudain, par un mouvement fébrile, il releva la tête.

— Eh bien ! dit-il, puisqu'elle ne peut être à moi, au moins

n'aurai-je pas l'affront de te la voir posséder !... Après cela, je ne craindrai plus l'accomplissement de l'horoscope de la sorcière !

Et, dans un accès de rage, il mit en pièces le merveilleux instrument.

V.

Ce fut un triste réveil que celui de Mériadec. Son premier regard, une de ses premières pensées avaient été pour sa chère cornemuse : quels beaux projets n'avait-il pas caressés dans ses rêves ! comme il allait reprendre maintenant ses travaux avec courage, comme à ses moments de loisir il allait consacrer de nouveaux efforts à étudier l'art qui faisait son bonheur !... Hélas ! toutes ces pensées s'envolèrent en même temps. L'instrument était là, gisant, en morceaux, près du chevet, sur le sol. Le grand bourdon couvert de sculptures était broyé, comme si quelqu'un l'eût écrasé à plaisir sous ses pieds, le sac à vent était percé dans plusieurs endroits, les jointures étaient disloquées, la peau de mouton avait une large déchirure, et les jolies pendeloques de cuivre poli traînaient tristement çà et là.

A ce spectacle, Mériadec ne put contenir ses larmes ; il prit une à une toutes les pièces de la cornemuse, en se demandant ce qui avait pu causer un si grand malheur. Comment penser que quelqu'un eût pu se faire une maligne joie d'une telle œuvre de destruction ? Malgré certaines traces qui semblaient l'attester, il ne pouvait s'arrêter à un pareil soupçon. Il ignorait qu'il y a des âmes petitement nées, dont c'est l'instinct de faire le mal froidement, pour le seul plaisir de nuire.

La nouvelle de l'infortune de Mériadec ne tarda pas à se répandre dans l'hôtellerie ; chacun vint, donna son avis ; en somme, on ne doutait point qu'il n'y eût là un acte de méchanceté, mais on ne savait quel en était l'auteur. Plus de quarante voyageurs avaient pris gîte cette nuit-là à l'auberge des *Trois-Mages ;* beaucoup, qu'on ne connaissait point, étaient repartis dès la petite pointe du jour. L'hôte, en homme perspicace, se hâta de remarquer qu'il avait

justement reçu la veille au soir deux mendiants vagabonds d'assez mauvaise mine, qui avaient couché dans la grange.

— C'est indigne ! répétait chacun autour de lui. Une si belle cornemuse !

Il n'y eut pas jusqu'à Jean-Claude qui ne vînt placer son mot.

— Il me semble, fit-il, qu'on se désole trop tôt. Peut-être le mal est-il réparable ?

— Oh ! que non, répondit Mériadec en secouant tristement la tête. Regardez plutôt... Cela est sans remède !

— Quant à mes vagabonds, ajouta l'hôte, je leur ai ouvert la porte moi-même, ce matin de bonne heure. Le plus grand des deux surtout m'avait l'air d'un vrai gibier de potence ; je ne l'ai logé que parce que je craignais quelque mauvais coup, si je lui avais refusé ma maison. Il a beaucoup discuté sur son écot, et n'a consenti à payer que la moitié du prix que je lui demandais. Ils ont pris en toute hâte la route de Landivisiau.

Là se bornèrent toutes les consolations que l'on put offrir au pauvre Mériadec. Il serra donc mélancoliquement dans le morceau de serge toutes les pièces de sa cornemuse. On eût dit qu'il voulait recueillir, débris par débris, les restes d'un beau rêve envolé... Ensuite on quitta Sizun.

La route ne présenta guère d'incidents. Jean-Claude était aussi songeur que la veille ; on finit par ne plus s'en préoccuper. De temps en temps, un voyageur se détachait de la petite troupe pour gagner les chemins de traverse qui devaient le conduire chez lui. Le voiturier s'en allégeait d'autant ; alors le petit cheval breton secouait gaiement ses grelots, humait à pleins naseaux cet air vif des montagnes d'Arez, et reprenait quelque ardeur à mesure qu'il s'approchait du terme de sa course.

Au Huelgoat, Jean-Claude et Mériadec prirent eux-mêmes congé du petit colporteur : leur plus court chemin était de suivre cet admirable sentier qui traverse la vallée dans toute sa longueur pour aller rejoindre les mines.

Ils eurent bientôt perdu de vue les toits pointus de la ville, derrière laquelle se cachait déjà le soleil, et ils s'enfoncèrent tous deux sous les grands arbres qui boisent la route à profusion.

Tout ce ravin du Huelgoat n'est qu'un perpétuel enchantement : on ne saurait imaginer un plus splendide agencement de verdure, de montagnes, de blocs suspendus, de gouffres, de roches humides et d'eaux courantes.

Mériadec avait suivi cent fois cette route ; jamais pourtant il n'en avait senti si intimement les beautés que ce soir-là, par ce crépuscule bleuâtre qui dessinait vaguement le contour de chaque objet.

Il ne put s'empêcher de le faire remarquer à Jean-Claude.

— Qu'à cela ne tienne ! répondit celui-ci. Désormais, nous avons tout notre temps : asseyons-nous ici une minute.

Ils étaient sur le bord d'une plate-forme tapissée de mousses ; tout auprès, sous les plantes parasites, s'ouvre une sorte de précipice en forme d'entonnoir. Quelques arbres venus au hasard dans les fissures du rocher regardent hardiment au fond du gouffre.

— Comme cet endroit est sauvage ! dit Mériadec.

— Ne t'en étais-tu donc jamais aperçu ? répondit brusquement Jean-Claude.

— N'est-ce pas ici, continua Mériadec, sans prendre garde au ton brutal de son camarade, n'est-ce pas ici que disparut la mystérieuse *dame blanche ?* Une jeune fiancée, à ce que dit la légende ?...

Jean-Claude paraissait rêver profondément. Il ne répondit pas.

Au loin on entendait le bruit régulier des moulins à pilons, et le grincement des poulies qui venait du côté de la mine.

— N'assure-t-on pas qu'elle revient quelquefois, la jeune fiancée ? poursuivit Mériadec.

De sinistres pensées surgirent tout à coup dans le cœur de Jean-Claude ; un souvenir en avait éveillé d'autres ; sa poitrine était haletante, une sombre lueur éclaira son visage.

— Oui, dit-il d'une voix sourde, en s'approchant près de Mériadec, comme s'il eût voulu le serrer contre lui-même ; oui, on assure qu'elle revient... Mais on assure aussi que parmi ceux qui viennent ici... tous ne reviennent pas !...

Mériadec, surpris à la fois de ces étranges paroles et de cette étreinte, fit un mouvement pour se mettre debout : ce mouvement ne fut pas assez prompt ; sur son épaule pesait déjà une main de fer, un bras nerveux comme un étau l'enlaçait de telle sorte qu'il ne

pouvait lui résister ; il sentait sur son front l'haleine brûlante de son agresseur, il sentait ses pieds glisser sur les mousses humides, il sentait la roche qui fléchissait... qui fléchissait insensiblement sous lui.

Mériadec poussa un cri. Tout à coup la roche mal assurée bascula vers le gouffre : les deux hommes roulèrent en même temps.

— Malédiction ! s'écria Jean-Claude qui avait subitement lâché son adversaire.

Par bonheur, le mouvement qu'avait fait la pierre en basculant, avait mis à la portée de Mériadec une forte tige de genévrier, à laquelle il se cramponna des deux mains.

Quant à Jean-Claude, il s'était aussi accroché à quelques arbustes qui amortirent sa chute ; mais ces arbustes, légèrement enracinés entre les pierres, cédèrent sous son poids ; il chercha en vain à se retenir aux parois de l'abîme, il fit des efforts désespérés, ses ongles se déchiraient, ses mains et ses genoux s'ensanglantaient contre la pierre ; enfin, ses forces le trahirent, il lâcha prise et retomba lourdement plus bas.

Le silence seul succéda au bruit de sa chute.

A cette heure, dans cet endroit désert, c'en était fait de lui. Un seul homme pouvait le sauver ; et cet homme, c'était son rival.

Cependant Jean-Claude ne voulait pas encore avoir recours à lui. Il se releva, et ce ne fut qu'après avoir tenté de nouveaux, mais infructueux effors, qu'il se décida à appeler Mériadec à son secours.

Sur le bord de l'abîme, personne ne répondit : Mériadec était parti en courant dans la direction de la mine.

— Mériadec ! Mériadec ! quelqu'un ! au secours ! criait l'infortuné.

Mais il n'entendait plus que le torrent qui roulait sourdement au-dessous de lui.

Quelques minutes se passèrent dans cette attente terrible.

Dans le ravin, la nuit était tout à fait tombée.

Enfin, il crut entendre des voix qui semblaient se rapprocher de plus en plus. Il avait repris quelque espoir. Puis il n'avait plus rien entendu.

— Je me serai trompé, pensa-t-il.

Puis il avait encore entendu les mêmes voix.

Un instant après, quelques ouvriers de la mine, munis de fortes cordes, étaient à l'ouverture du gouffre. Mériadec les accompagnait.

— Par ici, disait-il, par ici ! Hâtez-vous, nous n'avons pas une minute à perdre !

Ce ne fut qu'après beaucoup d'efforts qu'on parvint à arracher Jean-Claude.

Malgré de nombreuses contusions, le malheureux voulut à toute force reprendre sa route. On fit tout pour le retenir aux mines, mais ce fut inutile. En face de cette volonté obstinée, Mériadec déclara qu'il ne le laisserait pas partir seul, et qu'il le reconduirait jusque chez lui.

Les ouvriers que Mériadec était allé chercher quittèrent donc les deux jeunes gens.

Ceux-ci n'avaient pas fait vingt pas, que Jean-Claude s'arrêta subitement et serra silencieusement son compagnon sur sa poitrine. Mais cette fois c'était l'étreinte de la reconnaissance.

— Tiens ! dit-il ensuite d'une voix dominée par l'émotion, tiens, je te connais maintenant, Mériadec ; je te connais et je te remercie. Tu mérites mieux que moi d'être heureux avec la petite Gervaise.... Je sais quel est celui qui a mis en pièces ta belle cornemuse.... mais je te donne la mienne en souvenir de ce que tu as fait ce soir... Je ne crois pas que je l'eusse fait à ta place !

Le père Blanchet a tenu sa promesse.

L'horoscope de la magicienne de Daoulas s'est aussi accompli : il s'est trouvé par hasard que la vieille sibylle avait dit vrai.

Il n'y a pourtant point de miracle à cela..... ou bien, s'il en est un, c'est le bon cœur de Mériadec qui l'a fait.

Loïc Petit.

NOTICES ET COMPTES RENDUS.

ÉGLISE ROYALE ET COLLÉGIALE DE NOTRE-DAME-DE-NANTES, *Monographie historique et archéologique, ornée de 6 planches*, par M. Stéphane de la Nicollière. Nantes, Vincent Forest et Émile Grimaud, éditeurs, place du Commerce, 4.

On peut tout dire de ce livre en un trait : d'abord, comme exécution typographique, il est fort remarquable ; ensuite, la science la plus complète et l'érudition la plus curieuse s'y trouvent réunies. L'art y a sa place non moins que l'histoire, et les détails historiques ne sont pas moins étudiés que les faits généraux. Les livres de ce genre sont une mine précieuse, qu'on exploite trop souvent sans rien dire. Il est aisé de paraître savant lorsque d'autres ont fouillé les archives, copié les actes et les titres, interprété des inscriptions quelquefois à demi-effacées, rattaché à des familles des armoiries qui restent un secret pour le grand nombre ; mais si l'on n'est pas juste toujours pour cette science active, persévérante et modeste, les services qu'elle rend n'ont que plus de droits d'être signalés. Grâce à elle, les histoires par à peu près deviennent de plus en plus rares, beaucoup d'erreurs sont rectifiées, et les monuments, les institutions du passé, altérées par l'ignorance ou par le temps, revivent pour nous sous leurs formes primitives.

Nul monument et nulle institution ne méritaient assurément mieux que la Collégiale de Notre-Dame de Nantes, ce travail patient et intelligent de restauration. M. de la Nicollière l'avait déjà heureusement entrepris pour Saint-Saturnin. Son ouvrage sur Notre-Dame n'est pas moins complet et l'intérêt est plus grand. Notre-Dame a été, pendant huit siècles, le sanctuaire le plus vénéré de Nantes après la cathédrale. Liée au grand nom d'Alain Barbe-Torte et à la mémoire des grâces qu'il obtint par l'intercession de Marie, embellie avec luxe par le duc Pierre II et par sa pieuse compagne, la bienheureuse Françoise, détruite enfin par la Révolution, mais se survivant à elle-même dans une chapelle qui demeure parmi nous comme un des joyaux de la Renaissance, Notre-Dame réunit tous

les genres d'intérêt, même celui qui s'attache à ce qui n'est plus qu'une ruine charmante et qu'un souvenir.

Le livre de M. de la Nicollière est surtout venu très à point pour nous faire l'histoire de cette jolie ruine qu'on allait détruire, et appeler sur elle l'attention des érudits en même temps que celle des archéologues. L'ouvrage contient une vue de la chapelle due à l'habile crayon de M. Marionneau. Nous signalerons un autre dessin représentant la tombe de Pierre II, dessin que M. de la Nicollière a fait prendre, avec une conscience d'érudit qu'on ne saurait trop donner en exemple, sur un manuscrit unique existant à la Bibliothèque Bodléïenne d'Oxford. On sait que cette tombe avait été destinée à Françoise d'Amboise en même temps qu'à son mari; sa figure y avait été sculptée d'avance; on remarque que la duchesse est représentée plus grande que le duc, ce qui ne peut avoir été fait sans intention et ce qui étonne, car d'Argentré nous apprend que Pierre II *fut de belle stature, haute et bien proportionnée.* Nous signalons ce fait aux deux très-érudits historiens de la Bienheureuse. M. de la Nicollière ne pouvait oublier Françoise d'Amboise et Pierre II, en parlant de la Collégiale. Il donne les actes des diverses fondations qu'ils y firent et apporte ainsi sa pierre au monument, que M. de Kersabiec a commencé à la manière de Joinville et que M. l'abbé Richard vient de couronner à la manière de saint François de Sales.

Une quatrième planche représente la pierre sous laquelle était enseveli le cœur de Jean Le Roy, de cet illustre chefcier de Notre-Dame, qui fut chanoine de la plupart de nos cathédrales bretonnes, clerc-secrétaire du collége des cardinaux, l'un des deux procureurs du dernier concile-général de Latran, évêque-élu de Dol, et à qui l'art est redevable de la chapelle monumentale dont nous venons de parler. La tombe de son neveu et héritier, Pierre Le Roy, sieur du Plessis-Raffray, est également figurée dans l'ouvrage. Nous ne saurions enfin attacher trop d'importance au plan de l'église reproduit d'après Portail, et qui nous fait saisir la disposition générale du monument, ainsi que celle des trois chapelles de formes si diverses qui ont survécu à la Révolution[1]. Dans une

[1] Les chapelles Saint-Thomas, Sainte-Marie et Sainte-Marguerite.

chapelle aujourd'hui détruite, et qui se trouvait vis-à-vis l'hôtel actuel de Mélient, chapelle dédiée aux saints Cosme et Damien, se trouvait l'enfeu de la famille Bedeau. L'un des membres de cette famille, François Bedeau, chanoine de Notre-Dame, promoteur général du diocèse et ancien aumônier de l'ambassadeur de France à Rome, avait fondé, en 1627, une chapellenie dans la Collégiale sous le titre de *Monsieur Saint-François*, son patron. Pierre Bedeau, sieur de Saint-Lô, probablement son frère, acheta, au prix de 500 livres, en 1634, le droit de sépulture, pour lui et les siens, dans la chapelle Saint-Cosme, avec fondation d'un service solennel. Demoiselle Angélique Bedeau est nommée à son tour pour quinze anniversaires à la date du 17 mai. Les noms d'un grand nombre d'autres familles nantaises se trouvent reproduits dans ces archives, tantôt pour des canonicats, tantôt pour des fondations de tous genres [1]. M. de la Nicollière a eu soin d'accompagner les noms des chanoines de quelques notes soit sur leurs familles, soit sur les fonctions qu'ils occupèrent ou les principaux événements de leur vie. La fin tragique et sainte de M. Matisse, noyé pendant la Terreur, ne pouvait y être oubliée. Une autre mort non moins tragique mais moins connue est celle de l'abbé Merlaud de la Chevillardière, vieillard paralytique qui, après la suppression de la Collégiale, se retira au Pellerin, dans une terre de sa famille, puis en Sainte-Pazanne, à la Métairie-Neuve, domaine appartenant à Mme de Cadaran. L'ancien chanoine vivait là seul avec une servante dévouée lorsqu'un jour la servante fut tuée et la maison incendiée par les républicains. « Jamais depuis, écrivait un de ses petits-neveux, on n'eut aucune nouvelle du vénérable prêtre. »

C'est à Notre-Dame de Nantes qu'avait été enseveli le célèbre trésorier de François II, Pierre Landais. L'enfeu de sa famille était dans la chapelle Saint-Jacques et Sainte-Madeleine qu'il avait fait construire, chapelle transformée aujourd'hui en habitation et qui précède l'atelier de serrurerie de la rue Ogée. Enfin les chroniques racontent que le corps d'Alain Barbe-Torte fut transporté à *Sainte-Marie de Nantes, qu'il avait fait construire*, après

[1] La famille de la Tullaye et celle de Bruc dont les hôtels étaient voisins avaient notamment leurs sépultures à Notre-Dame.

avoir été enterré d'abord à Saint-Donatien. Cette translation aurait été motivée, suivant elles, par des événements miraculeux. Quatre fois le corps du vaillant guerrier aurait été trouvé hors de sa tombe. Ce qui est certain c'est que l'autel de la Rose érigé le long du mur septentrional de la basilique, à peu près vers le milieu du marché actuel, dans la direction de l'atelier de M. Thomas Louis, était surmonté d'une inscription commémorative de cette ancienne et glorieuse sépulture. « Par un touchant rapprochement, ingénieuse et naïve expression de la reconnaissance du clergé et du peuple nantais, dit M. de la Nicollière, les fidèles vinrent adresser leurs vœux, offrir leurs prières à la reine du ciel désignée sous le gracieux vocable de *Notre-Dame de la Rose*, là même où la tradition immémoriale attachait le souvenir de l'un de ses plus fidèles serviteurs, du fondateur de son église, du restaurateur de son culte, et du régénérateur de la cité [1]. »

M. de la Nicollière a enrichi son livre d'un tableau généalogique des ascendants et descendants d'Alain, tableau qui sera d'un très-grand secours pour ceux qui veulent étudier les origines trop longtemps confuses de notre histoire.

Contrairement à l'opinion de dom Lobineau, M. de la Nicollière se prononce pour la légitimité des deux fils d'Alain, Hoël et Guérech. La haute naissance de leur mère, Judith, *veuve du vicomte de Thouars*, était déjà sinon une preuve, du moins une très-forte présomption; mais plus on étudie les textes et plus on s'aperçoit que l'opinion de leur bâtardise ne repose que sur la coexistence plus ou moins certaine de Judith et de Roscille qu'Alain épousa en dernier lieu. D'Argentré nous représente Alain, lors de ce mariage, *despesché de Judith, sa première femme*, ce qui justifie assez bien le sentiment de Travers, suivant lequel Alain aurait laissé Judith, sa première femme, pour en épouser une autre, *selon l'usage d'alors qui dissolvait facilement un mariage*.

Je signalerai encore, dans le premier chapitre, un aperçu sur les origines du château de la Tour-Neuve, qui n'est pas sans importance pour bien comprendre notre histoire locale; enfin l'ouvrage est accompagné de titres nombreux et tous cités *in extenso*, ce qui

1 Page 88.

épargne bien des recherches. Nous ne saurions trop engager M. de la Nicollière à suivre ce genre d'études curieuses et approfondies et, s'il nous demandait un conseil, nous lui indiquerions maintenant les Carmes.

EUGÈNE DE LA GOURNERIE.

LE GROUPE DÉCORATIF DE L'HOTEL-DIEU, A NANTES, par M. Amédée Menard.

La Charité protégeant les malades, les orphelins et les enfants trouvés, tel est le programme, heureusement conçu et non moins heureusement exécuté, du groupe décoratif surmontant le portique qui donne accès dans la chapelle de l'Hôpital. Ce groupe est à la fois d'une grande vérité, d'une ordonnance bien comprise et surtout empreint d'un sentiment mélancolique et religieux. — La Charité, sous les traits d'une jeune femme, au maintien noble et grave, au visage doux et bon, le front orné d'un cœur ailé portant le signe de la foi, est assise avec toute la majesté qui convient à la reine des vertus. Sous ses bras, nous pourrions dire sous ses ailes, s'abritent la misère souffreteuse, la jeunesse sans famille et l'enfant renié de sa mère. — Comme on le voit, cette composition dit bien le caractère et le but du monument qu'elle décore.

Maintenant, si de l'aspect d'ensemble nous passons à l'analyse de ce groupe, nous nous plairons à reconnaître le choix heureux des types, c'est-à-dire le vrai sans vulgarité, et l'intelligente opposition des physionomies. Ainsi, au malheureux couché sur son grabat, et que la Charité couvre de son manteau, l'artiste oppose avec succès deux figures, pleines de grâce et d'intérêt : une jeune orpheline, les bras croisés sur son cœur et jetant un regard plein de confiance vers sa puissante protectrice; puis, un tout petit enfant, jouant avec les grains d'un rosaire, et dont l'insouciante gaîté contraste vivement avec la figure triste et maladive qui lui est symétriquement opposée.

Puisque nous venons de prononcer ce mot de symétrie, rappelons brièvement ce qu'on entend par la symétrie dans la composition des œuvres d'art. — Cette expression ne veut pas dire, comme dans nos usages familiers, le placement régulier d'objets similaires, une parcimonieuse distribution des mêmes motifs. Ce serait

alors un arrangement inintelligent et banal; non, par symétrie artistique, nous comprenons une juste répartition dans la silhouette générale, un agencement harmonique dans le mouvement des figures, dans la combinaison des détails secondaires; enfin, dans une heureuse pondération des masses. Ces lois ont été fidèlement observées par M. Menard, sa composition se tient bien. C'est là une des grandes et incontestables qualités de son œuvre.

Disons encore que ce groupe se recommande par l'exécution consciencieuse des figures, l'habileté du modelé et la vérité du geste; chaque personnage possède bien son caractère personnel, et l'expression des têtes est très-finement étudiée.

Mais (à toutes choses, sauf des exceptions extrêmement rares, il y a toujours un *mais* fâcheux et qu'il faut cependant faire intervenir sous peine d'éveiller des doutes sur la sincérité de vos éloges), pourquoi le groupe qui décore la façade de l'Hôtel-Dieu n'a-t-il pas conservé l'ampleur, la simplicité de l'esquisse, si heureusement reproduite par la photographie? [1]

« Ce n'est pas en cherchant le joli, le fini d'un profil qu'on plaît en statuaire, mais par l'impression. » Et nous l'avouons, l'esquisse de M. Menard, qui est évidemment son travail intime, possède une personnalité, une chaleur, une vie que nous ne retrouvons pas au même degré dans le groupe décoratif; le style en est amoindri par le fini du travail.

A vrai dire, l'esquisse, par le fait de sa prompte exécution, a toujours un immense avantage sur l'œuvre achevée. L'esquisse, c'est la pensée de l'artiste spontanément traduite ; c'est un rêve, une idée prenant une forme visible et saisissable. Délaissant tous les petits moyens, toutes les habiletés du métier, le peintre, l'architecte ou le sculpteur tracent en quelques lignes, en quelques coups d'ébauchoir, les élans de leur inspiration, et d'autant mieux, que la création en a été plus rapide et plus spontanée. Malheureusement, il n'est donné qu'aux personnes initiées aux délicatesses de l'art, — et le nombre en est très-restreint, — de concevoir et d'apprécier tout l'intérêt et souvent toute la haute valeur d'une esquisse. Les négligences d'outils froissent les yeux

[1] Cette esquisse, au tiers de l'exécution, a été photographiée par M. Bazelais, et se vend chez M. Montagne, rue de la Fosse. C'est d'après cette photographie qu'on doit réellement étudier l'œuvre de M. Menard, et non sur le groupe décoratif, si fâcheusement exposé, comme nous le démontrerons tout à l'heure.

non exercés, et le vulgaire s'écrie : « C'est bien ! mais ce n'est pas fini. » Erreur, erreur trop répandue. Le travail de l'artiste est fini quand celui de l'ouvrier commence. On oublie trop, en général, qu'une œuvre d'art, véritablement digne de ce beau nom, n'est pas seulement un travail remarquable de main, mais, avant tout et surtout, une œuvre de tête et de cœur. — Puisse cette petite digression, que la spirituelle esquisse de M. Menard a suggérée, faire mieux comprendre aux néophytes dans l'étude des beaux-arts toute la supériorité des œuvres de premier jet.

Il est aussi, dans la composition de M. Menard une sorte d'esthétique à la manière de Greuze, qui nous semble peu faite pour la sculpture monumentale. Le groupe des jeunes orphelins, quoique d'une touchante expression, serait beaucoup mieux dans un cadre rétréci que sur le frontispice de l'Hôtel-Dieu. L'ajustement et la pose, bien que naïve et vraie, de la jeune orpheline, ne sont pas à la hauteur du style des figures du moribond et de la Charité. La sculpture adhérente aux monuments devient un complément architectural et doit s'inspirer du caractère de l'édifice dans ce qu'il a de plus élevé. Ajoutons que « nous ne sommes plus au temps du moyen âge, où la statuaire était un livre ouvert où chacun lisait ; cet art était alors beaucoup plus dans les mœurs. » De nos jours, il nous faut de grands aspects, de grands mouvements pour arrêter et fixer les regards de la foule affairée ; les scènes de sentiment intime et familier ne peuvent que perdre à se produire sur nos places publiques. Puis, il faut en convenir, le groupe de M. Menard ne pouvait être plus défavorablement placé ; cette sculpture, aspectant le nord-est, sera toujours dans l'ombre et partant sans effet, si ce n'est un effet de silhouette vigoureuse se détachant sur le ciel lumineux. Mais tout amateur de pittoresque que l'on puisse être, il y a lieu de regretter vivement que, par suite d'une disposition malheureuse, toutes les délicatesses du modelé et toutes les finesses du ciseau soient complètement annihilées.

En résumé, cette nouvelle œuvre de M. Amédée Menard prouve la marche ascendante du sculpteur nantais ; son talent s'affirme de plus en plus, et nul doute que, lors du grand concours de 1867, notre artiste nous donnera lieu d'applaudir à des succès plus complets et plus éclatants.

CHARLES MARIONNEAU.

CHRONIQUE.

SOMMAIRE. — Séance de la Société académique de Nantes. — M. Adolphe de Carfort. — M. l'abbé Mabileau.

La Société académique de Nantes proteste, chaque année, par une séance publique contre les malveillants qui prétendent que les académies sont instituées pour ne rien faire. Ce jour-là, elle ne craint pas de donner à jaser sur son compte et elle parle par l'organe de plusieurs de ses membres. Elle initie le public à ses travaux par le rapport de son secrétaire, et son secrétaire-adjoint fait connaître les noms et les œuvres des personnes que la commission des prix a jugées dignes d'être récompensées. Le président a une tâche plus lourde : il reçoit la mission de charmer l'assemblée, au moyen d'un discours dont il a choisi le sujet. J'ai toujours eu la faiblesse d'aimer à connaître ce que disent les académies; aussi, chaque année, je suis l'un des premiers rendus à cette fête, à laquelle je n'assiste jamais sans entendre des choses dignes d'être rapportées. On est, par le temps qui court, tellement ennuyé du style banal de journaux insignifiants que l'on est fort aise d'ouïr quelquefois des gens bien élevés, qui ont fait la toilette à leur style avant de l'offrir au public. Chacun sait, en effet, que le style académique comporte une grande toilette; que tous les ornements lui sont permis, les métaphores, les adjectifs, les périodes sonores, et tout ce qui s'ensuit, et que l'orateur est parfaitement libre de ne rien mettre sous ces magnificences. Pour peu que le français soit respecté, le lieu commun peut briller; on assiste au triomphe de la rhétorique.

Il faut rendre cette justice à l'orateur qui occupait, cette année, le fauteuil de la présidence, qu'il a passablement compris et réalisé ce programme en composant sur l'*idéal* un discours où se trouvent alignés la plupart des lieux communs que comporte cette matière : définition de l'art, énumération des arts et démonstration de l'impuissance relative de chacun d'eux, lorsque l'artiste, renonçant aux aspirations vers l'idéal, borne son ambition à la reproduction fidèle de la nature. Cette doctrine est assurément la seule féconde, et l'orateur n'a pas eu de peine à démontrer que le plus grand nombre des artistes vraiment dignes de ce nom l'avaient mise en pratique, à toutes les époques. Sur ce point, qui fait le fond du discours, nous n'aurons pas avec le président de la Société académique la moindre dissidence. Deux hommes, de notre temps, M. Cousin et M. Vitet, ont formulé ces doctrines avec un rare talent, et sur les traces de pareils maîtres on ne saurait s'égarer. Cependant l'orateur nous semble être allé un peu loin en prétendant que les sciences pouvaient être considérées comme appartenant au domaine de l'idéal. Je vois mal comment un physicien pourrait arriver, tout en demeurant seu-

lement physicien, à produire la beauté, but suprême de l'art et de l'idéal. Sans doute, le physicien, le naturaliste, — et ce discours en contient des exemples bien choisis, — peut, en décrivant les phénomènes de la nature, s'élever à la poésie; mais, pour atteindre ce but, il n'a pas recours à la seule science; et ce qu'il y a d'idéal dans sa description, il l'emprunte à son imagination. M. Bobierre est un chimiste distingué, et il n'est pas étonnant qu'aimant la science avec passion, il ait cédé à la tentation d'agrandir ses destinées; mais une pareille manière d'envisager les choses conduirait infailliblement à une confusion fâcheuse. Jamais, quoi qu'il fasse, le savant qui appellera par leurs noms exacts toutes les plantes entrevues dans la description d'un paysage, ne donnera de la beauté de ce paysage une idée plus magnifique qu'un poète, étranger à la botanique; et si tous les deux sont également doués sous le rapport de l'imagination, ils atteindront le même degré d'idéal par des chemins différents. La description de l'un sera très-inférieure à celle de l'autre, au point de vue scientifique; mais il pourra fort bien se faire qu'elles se valent au point de vue artistique, le seul qui doive préoccuper les gens qui se mettent à la poursuite de l'idéal.

Je comprendrais encore que l'orateur eût rattaché les sciences à l'idéal en démontrant que toutes par quelque endroit touchent à l'infini, et conduisent par conséquent à la beauté infinie qui est Dieu, beauté infinie que les arts nous permettent seulement d'entrevoir et que les sciences font apercevoir à l'esprit; mais la question n'a point été par M. Bobierre envisagée sous cet aspect. Il a préféré nous parler de la démocratie à propos de l'idéal; et le premier de ces deux mots reparaît si souvent dans son discours que plus d'un auditeur s'est cru revenu à l'époque où l'on ne s'adressait au public que pour lui faire entendre sa profession de foi. Cependant à la réflexion il était facile de s'apercevoir que la démocratie célébrée par le savant professeur de l'Ecole des Sciences n'était point celle dont les accents peu mesurés effrayaient il y a dix-sept ans les gens paisibles, mais bien une démocratie *sui generis* et qui seule aujourd'hui est en situation d'exaucer les prières que ses fidèles lui adressent. En effet, dans ce discours consacré à la glorification de l'esprit moderne presque autant qu'à l'étude de l'idéal, — chose bizarre — le mot liberté n'est pas même prononcé : aussi avons-nous quelque peine à nous ranger à l'opinion de M. le président de la Société quand il suppose qu'un peuple animé seulement de la passion de l'égalité verra se développer dans les masses le goût de la beauté morale. C'est le spectacle des grandes et nobles actions qui seul peut leur donner ce sentiment élevé, et à aucune époque de l'histoire la passion de l'égalité n'a enfanté de grandes choses. Il est bon d'aimer son temps, mais pourquoi lui demander ce qu'il ne saurait produire?

Ce que je dis ici est banal à force d'être vrai, et rien ne serait plus

facile à démontrer. M. Henri Taine qui, assurément, ne saurait être suspecté de complaisance pour le passé écrivait récemment en présence des merveilles artistiques d'une petite ville d'Italie : « Quand l'État n'était pas une grosse machine composée de ressorts bureaucratiques, et intelligible seulement pour la raison pure, mais une cité perceptible aux sens et proportionnée aux capacités ordinaires de l'individu, l'homme l'aimait non par secousse, comme aujourd'hui, mais tous les jours par toutes ses pensées, et la part qu'il prenait aux affaires publiques, élevant son cœur et son intelligence, mettait en lui les sentiments et les pensées d'un citoyen, non d'un bourgeois [1]. » Ailleurs, il énumère ainsi les inconvénients de notre système de civilisation qu'il aime pourtant et préfère à tous les autres : « La suppression des grandes vies supérieures, la réduction de toute ambition et de tout esprit aux idées et aux entreprises viagères, l'abolition des fiers et hauts sentiments de l'homme élevé dans le commandement protecteur et représentant naturel de ceux qui l'entourent, la multiplication universelle du bourgeois envieux, borné et plat que décrit Henri Monnier, tous les tiraillements, les vilenies, les appauvrissements du cœur et d'intelligence dont les pays aristocratiques sont exempts.[2] » Tel est, au point de vue de l'idéal et des beaux-arts, le bilan de la démocratie dressé par M. Henri Taine. J'aurais pu citer Tocqueville qui n'est pas sans quelque expérience des choses de la démocratie; mais j'ai pensé qu'aux yeux de M. Bobierre, qui a jeté dans son discours un regard d'espoir vers M. Duruy, M. Taine aurait plus d'autorité que Tocqueville, puisqu'il vient d'être nommé, par M. le ministre de l'instruction publique, professeur d'esthétique à l'Ecole des Beaux-Arts.

L'espace me manque pour étudier le style de ce discours, qui appartient à un genre de productions qui ne s'improvisent pas; ce sont de petits soleils faits à loisir et dont il est permis de remarquer les taches. J'ai noté trois phrases qui m'ont paru dignes d'être citées, tant à cause de l'emploi du verbe *noyer* que sous le rapport de la quantité des adjectifs : « C'est en effet l'un des attributs de ce noble esprit français... que de s'élancer au-delà des réalités banales et de *noyer* toute chose dans une savante harmonie. » — « Je le salue aussi ce poète quand du haut de la chaire sacrée... il *noie* la foule émue et bouleversée dans le fleuve impétueux mais limpide d'une irrésistible éloquence. » Ailleurs j'ai rencontré : « La France moderne se transformant sans se désavouer » et qui « a pu se *confondre* dans une heureuse solidarité de grands souvenirs et de nobles espérances. »

Le rapport de M. Gautté, que l'assistance a écouté avec une grande faveur, nous a paru écrit dans un style sobre et ferme. Amené à parler

[1] L'Italie et la vie italienne. *Revue des Deux-Mondes*, 1er décembre 1865, p. 612.

[2] *Eod.*, p. 605.

d'une question brûlante dans notre ville, celle du canal maritime et du déplacement des affaires, M. le secrétaire l'a fait avec une grande élévation de pensée, et au risque de choquer en disant une vérité pénible, il n'a pas craint de rappeler à ses concitoyens qu'ils étaient peut être mal venus à se plaindre d'événements à l'accomplissement desquels ils avaient contribué. J'ai remarqué aussi dans ce rapport une trop courte citation d'un petit poème intitulé *les Casseurs de pierre*, et qui par le charme de la pensée et la perfection de la forme révèle dans l'auteur un véritable artiste; c'est le premier oiseau que M. Charles Bertrand ait consenti à laisser échapper de sa volière; petit oiseau plein de tristesse, puisqu'il raconte les peines et les angoisses de la misère, mais dont le succès forcera, nous l'espérons, M. Bertrand à publier d'autres poèmes qu'il a l'égoïsme de garder dans ses tiroirs.

Tous nos lecteurs connaissent le magnifique discours que Mgr l'Evêque de Poitiers vient de consacrer à la mémoire du général de la Moricière; ils ont vu avec admiration, mais sans étonnement, qu'il était possible, après Mgr Dupanloup, de prendre encore la parole sur cette tombe illustre.

La presse quotidienne a rendu des hommages, auxquels nous nous associons de grand cœur, à la mémoire d'un jeune Breton, enlevé récemment à Paris par le choléra, à l'âge de vingt-trois ans. M. Adolphe Lenepvou de Carfort, de Lannion, s'était déjà fait connaître dans le journalisme de Paris par des travaux sérieux, et il était demeuré dans la grande cité le digne enfant de sa province par le cœur et les sentiments.

Le diocèse de Nantes vient aussi de faire une perte cruelle; cruelle et glorieuse à la fois, car le nom du jeune prêtre que sa famille et ses amis pleurent en ce moment est destiné à briller dans le martyrologe de l'Eglise. M. l'abbé Mabileau, qui nous avait quittés pour aller porter la vérité aux païens de la Chine, a été mis à mort par eux en haine de cette même vérité. On a pu lire dans la *Semaine religieuse* du diocèse de Nantes les touchantes lettres qu'il adressait à sa famille, et qui ne faisaient que trop prévoir le sort funeste et prochain qui l'attendait. Il ne nous appartient pas de louer de pareils dévouements; la voix de l'Eglise est seule assez puissante pour élever la louange à la hauteur de ces sacrifices.

LOUIS DE KERJEAN.

L'article de notre jeune et savant collaborateur M. Charles de Gaulle, sur le *Mouvement de renaissance de la littérature bretonne*, est depuis deux mois le sujet d'une correspondance active entre les philologues bretons. On nous communique une de ces lettres; le nom de l'auteur la fera lire avec intérêt par nos lecteurs de Basse-Bretagne. Si Mgr Le Joubioux

ne persuade pas aux habitants de Léon que son dialecte vaut mieux que le leur, ils trouveront du moins qu'il a en lui un excellent avocat et un poète éminent. L. DE K.

A M. le vicomte de la Villemarqué, membre de l'Institut.

Vannes, le 4 décembre 1865.

Monsieur et ami,

J'ai lu dans la *Revue de Bretagne et de Vendée* un article fort remarquable de M. de Gaulle. Il plaide avec beaucoup d'habileté une cause que nous plaidons nous-mêmes avec zèle depuis vingt ans, la cause de la langue bretonne. Puisse-t-il achever notre œuvre ! Puisse-t-il entretenir au cœur des Bretons l'amour de leur langue, les amener tous à l'écrire correctement et à adopter sans exception l'orthographe employée par M. Le Gonidec, par vous et par notre grand poète vannetais, M. l'abbé Guillôme ! Puisse-t-il, enfin, réussir à faire comprendre à nos grandes villes bretonnes qu'il est tant soit peu honteux pour elles de n'avoir pas fondé dans leur sein des chaires de langue celtique, mesure qui a été prise dans des pays étrangers.

Quant à nous, nous sommes bien obligés d'avouer que nous n'avons pas pu arriver à un aussi beau succès. Il n'est pas rare, en effet, de trouver de nos compatriotes qui parlent encore un affreux breton, qui écrivent sans méthode, et cela presque par système, par horreur pour ce qu'ils appellent une innovation.

Cette anarchie cesserait, je le crois, si des chaires de langue bretonne étaient créées à Rennes, à Vannes et à Quimper, selon le vœu formé par M. de Gaulle. M. de Salvandy et M. Fortoul n'ont-ils pas eu l'idée de fonder, à Paris même, un cours de philologie celtique comparée ? M. de Gaulle s'en tirerait à merveille.

J'aurais pourtant bien quelques chicanes à lui faire sur son excellent article. Il loue un bon curé du Léon d'avoir composé un manuel breton-français, opuscule qui a été introduit dans la plupart des écoles du département du Finistère, et il invite les Tregorrois et les Morbihannais à suivre l'exemple donné par le curé finistérien. Je ne suis pas parfaitement au courant de ce qui s'est passé dans le pays de Saint-Brieuc, mais je sais qu'à Vannes un opuscule du genre de celui que conseille M. de Gaulle, a été composé il y a déjà deux ou trois ans et qu'il a été adopté dans un grand nombre d'écoles. Rendons à chacun ce qui lui appartient. C'est à un Morbihannais, à mon cher compatriote et ami, M. Guyot, qu'appartient l'honneur d'avoir le premier composé un manuel breton-français et d'avoir obtenu du gouvernement l'autorisation de l'introduire dans les écoles de la partie bretonne de notre diocèse.

Je suis loin de croire que l'opuscule de M. Guyot soit sans reproche au point de vue de la langue et de l'orthographe bretonne. J'y ai remarqué

un grand nombre de fautes, et même de grosses fautes; mais dans une nouvelle édition, — et il est question d'en faire une, — il sera très-facile de les faire disparaître et de rendre l'ouvrage moins imparfait.

Ce n'est pas d'un déni de justice à l'égard du Morbihan que j'accuse M. de Gaulle, car il ignorait, j'en suis sûr, l'existence du manuel de M. Guyot, mais bien d'un peu d'indifférence peut-être envers notre dialecte, indifférence qu'il partageait, à tort, selon moi, avec bon nombre d'amateurs du breton. C'est un préjugé qui aurait dû s'évanouir à l'apparition du poème de M. Guillôme, que le dialecte de Vannes n'est qu'un misérable débris de la langue celtique. La main sur la conscience, dites si vous n'êtes pas vous-même pour quelque chose dans cette croyance erronée?

Ce ne serait pas la seule chose que j'aurais à discuter dans l'article de M. de Gaulle, mais c'est que ces observations seraient à votre adresse comme à la sienne. Il croit, comme vous, que l'orthographe dite de M. Le Gonidec est irréprochable et qu'il n'y a rien à y changer. Je ne suis pas tout à fait de cet avis. Je crois que quand M. Guillôme, dans son *Livre des Laboureurs*, s'est écarté de cette orthographe, cas assez rare, il a eu raison. Selon moi, — et ceci vous paraîtra une grande hérésie, — l'orthographe adoptée par lui corrige heureusement celle de M. Le Gonidec, qui est aussi la vôtre.

Je n'en veux citer que deux preuves : sa manière d'écrire le pronom possessif breton répondant à *son*, *sa*, *ses*, et le verbe *gober*, faire. En breton, comme en anglais, le pronom possessif *son* s'accorde en genre, non avec la chose possédée, mais avec la personne qui possède. Les Anglais disent : *his mother*, *her mother*, sa mère, selon qu'il s'agit de la mère d'un homme ou d'une femme. C'est une richesse qui n'appartient ni à la langue latine, ni à la langue française, ni à la langue italienne : *sua mater*, *sa mère*, *la sua madre*, ces mots ne vous disent pas s'il est question de la mère d'un homme ou de celle d'une femme.

L'anglais n'a qu'un moyen de désigner le genre, l'emploi du pronom possessif; le breton a toujours l'emploi du pronom possessif *son* et le changement de la lettre initiale dans une foule de cas. Les Bretons disent *é vam*, *hé mam*; *é vam* veut dire la mère de lui homme; *hé mam*, la mère d'elle femme; *é di*, *hé zi*, sa maison, signifie dans ce premier cas la maison de lui homme, dans le second, la maison d'elle femme.

Mais quand la lettre initiale ne change pas, comment, vous autres du Finistère et des Côtes-du-Nord, qui écrivez invariablement *hé* pour *son* et pour *sa*, faites-vous sentir la différence du genre; par exemple celle de *he liorz*, *son jardin*, ou *he liork*, selon le dialecte de Vannes? Nous Morbihannais, nous ne sommes pas embarrassés; nous écrivons : *é liork*, le jardin d'un homme, *hé liorh*, le jardin d'une femme. La lettre *h* a conservé chez nous l'aspiration qu'elle avait chez les anciens Bretons comme chez les Romains et que font sentir la plupart des peuples en

prononçant le latin. *Homo* ne se prononçait pas *omo*, comme saint Augustin nous l'apprend, et il ne se prononce pas non plus ailleurs qu'en France de cette manière défectueuse. Nous disons donc en aspirant *hé liorh, son jardin,* en parlant d'une femme, et supprimant la lettre *h* nous écrivons *é liork* pour désigner le jardin d'un homme. Le P. Maunoir et le P. Grégoire de Rotrenen, dans leurs grammaires, ont fait de même : nous avons conservé l'ancien usage.

Il ne me paraît pas que vous ayez été plus heureux en prodiguant cette lettre *h* dans le pronom possessif *hé* dont je viens de parler qu'en le supprimant dans l'infinitif du verbe breton qui signifie *faire*. Pourquoi écrivez-vous : *ôber,* c'est ainsi que je trouve ce mot écrit dans Le Gonidec, et non pas *hober?* Est-ce par réminiscence du latin *operare?* mais est-il bien sûr que la lettre initiale de ce verbe ne soit pas *g?* Nous autres Vannetais, nous disons *gober a hran, je fais,* ou pour traduire de mot à mot : *faire, je fais.* Vous savez mieux que moi que la règle des muables exige le changement de la lettre *g* en l'aspirée *h* ou *c'h ;* ainsi dans le verbe *gellont, pouvoir,* cette lettre *g* se change en *h* et à la première personne du présent on dit : *Me hell,* je peux; ainsi *galhuein,* appeler, fait *me halv* à la même personne du même temps.

Du reste, vous avez été conséquent dans ce que j'appelle votre erreur, car ayant supprimé la lettre *h* à l'infinitif, vous la supprimez aussi dans les autres temps de ce verbe irrégulier *gober.* Vous n'écrivez pas comme nous : *me hra,* ou *a hran, je fais,* vous écrivez *me ra, a ran.* Cela ne me semble pas très-heureux. Ce qu'il y a de plus singulier, c'est que la lettre *g* que vous bannissez de l'infinitif, chose qui amène aussi la proscription de la lettre *h,* vous la conservez dans le participe passé : nous disons : *groeit e mes un ti,* j'ai fait une maison ; vous, si je ne me trompe, vous dites : *great am euz eunn ti.*

La conclusion de toutes ces longues prémisses est la suivante : c'est que notre dialecte a eu raison de supprimer la lettre *h* dans le pronom possessif *son* se rapportant à un sujet masculin, et de la maintenir dans le verbe irrégulier *gober.*

Vous voyez, mon cher ami, que malgré mes soixante ans, je m'intéresse encore à notre langue. A plus d'un, cela semblera peut-être tant soit peu puéril. Mais si un prêtre pense qu'à cette question d'idiome se rattache une question très-importante de foi et de mœurs, pourra-t-on en conscience lui faire un reproche de son zèle pour cette langue? En tout cas, ce ne peut jamais être un grand crime, même pour un vieux prêtre, de consacrer quelques moments à des questions philologiques.

Recevez, Monsieur et ami, l'assurance de tout mon attachement.

LE JOUBIOUX,

P. A.

TABLE GÉNÉRALE DU TOME HUITIÈME

ANNÉE 1865. — DEUXIÈME SEMESTRE.

JUILLET.

Les Artistes bretons et vendéens au salon de 1865, par M. *Lucien Dubois*..... 5
Le Bouffay de Nantes (suite), par M. *Alfred Lallié*..... 19
Le Moulin de Keriguel, nouvelle, par M. *Loïc Petit*..... 43
Poésie. — Les Chansons d'une Folle; — La Tour des Colombes, par M. *Joseph Rousse*..... 66
De Nantes à Brest. — Les bords du Canal de Bretagne, par M. *Ch. du Chalard*..... 68
Notices et Comptes rendus. — *Vie de la Bienheureuse Françoise d'Amboise, duchesse de Bretagne*, de M. le Vte Édouard Sioc'han de Kersabiec, par M. *Eugène de la Gournerie*..... 79
Trois Conférences littéraires à Nantes, par Mlle *Amélie Hubans*. 88
Chronique, par M. *Louis de Kerjean*..... 93

AOUT.

Souvenirs de la Révolution. — M. l'abbé Agaisse, curé de Châteauthébaud..... 97
Un Artiste vendéen. — M. Octave de Rochebrune, par M. *Ch. Marionneau*..... 109
Poésie. — Le Cerf, par M. le Vte *Henri de Bornier*..... 129
Le Bouffay de Nantes (suite), par M. *Alfred Lallié*..... 133
Lettres Parisiennes. — IXe lettre, — par M. *Alfred de Courcy*.. 157
Notices et Comptes rendus. — *Histoire abrégée de la ville et de l'abbaye de Redon*, par un Prêtre, ancien élève du collége Saint-Sauveur, par M. *Arthur de la Borderie*..... 171
Chronique, par M. *Louis de Kerjean*..... 179

SEPTEMBRE.

Mort du général de la Moricière, par M. *Arthur de la Borderie*.. 185

Le Château de Tonquédec, par M. *Gaultier de Kermoal*..... 188
Souvenirs de la Révolution. — M. l'abbé Agaisse, curé de Châteauthébaud (fin)..... 197
Poésie bretonne. — Ivoul en entru Doue (La Volonté de Dieu), par Mgr *Le Joubioux;* — Sone ar c'hlasker bara (La Chanson du Mendiant), par M. *F.-M. Luzel*..... 213
Le Bouffay de Nantes (fin), par M. *Alfred Lallié*..... 220
Henri IV à la Sicaudais, par M. *Charles Thenaisie*..... ... 240
Beaux-Arts. — Les nouvelles Peintures de M. Le Héhaff, à Notre-Dame-de-Bon-Port de Nantes, par M. *Charles Marionneau*.. 246
Notices et Comptes rendus. — *Histoire de France,* de M. Émile de Bonnechose, par M. *Lucien Dubois*. — *Études littéraires,* de M. Eugène de Margerie, par M. *Bathild Bouniol*..... 250
Chronique, par M. *Louis de Kerjean*..... 258

OCTOBRE.

Mouvement de Renaissance de la Littérature bretonne, par M. *Charles de Gaulle*..... 265
Le Marquis d'Ars (1737-1761), par M. *Anatole de Barthélemy*. 294
En Basse-Bretagne. — Impressions et Notes de voyage (Côtes-du-Nord), par M. *F.-M. Luzel*..... 305
Traditions populaires des Bretons. — La légende de Saint-Guen, par M. *E. du Laurens de la Barre*..... 321
Ancien théâtre français. — Les Tragédies de Robert Garnier, par M. *Arthur de la Borderie*..... 330
La sœur de du Guesclin, par M. *Bathild Bouniol*..... 343
Chronique. — L'Oraison funèbre du général de la Moricière, par M. *Louis de Kerjean*..... 345

NOVEMBRE.

Notes biographiques sur le général de la Moricière, par M. *Eugène de la Gournerie*..... 353
En Basse-Bretagne. — Impressions et Notes de voyage (Côtes-du-Nord) (suite), par M. *F.-M. Luzel*..... 371
Le Marquis d'Ars (1737-1761) (fin), par M. *Anatole de Barthélemy* 381
Ancien théâtre français.—Les Tragédies de Robert Garnier (fin), par M. *Arthur de la Borderie*..... 392

De Nantes à Brest. — Les bords du Canal de Bretagne (suite), par M. *Ch. du Chalard*..... 404
Notices et Comptes rendus. — *Études élémentaires sur l'architecture, la sculpture et la peinture*, de M. l'abbé Gaborit; — *Essai sur l'inspiration littéraire*; — *Sans quartier et la Tour d'enfer, contes du pays nantais*, de M. Janniard du Dot, par M. *Lucien Dubois*. — *Monographie du prieuré de N.-D. de Boisgarand*, de M. L. Phelippes-Beaulieux, par M. *E. Carissan*. — *Le grand Mystère de Jésus*, de M. le Vicomte Th. de la Villemarqué, par M. *Léon Bureau*..... 414
Poésie. — Une Fille des champs; — Le Tombeau du Croisé, par M. *Joseph Rousse*. — Pour tuer le temps, sonnet, par M. *Émile Grimaud*..... 425
Chronique, par M. *Louis de Kerjean*..... 427

DÉCEMBRE.

La ville de Vitré et ses premiers Barons, par M. *Arthur de la Borderie*..... 433
L'Assassinat du duc de Berry, par M. *Alfred Nettement*..... 448
Notes biographiques sur le général de la Moricière (fin), par M. *Eugène de la Gournerie*..... 460
Les Cornemuseux, nouvelle bretonne, par M. *Loïc Petit*..... 480
Notices et Comptes rendus.—*Église royale et collégiale de N.-D. de Nantes*, de M. Stéphane de la Nicollière, par M. *Eugène de la Gournerie*. — Le groupe décoratif de l'Hôtel-Dieu, à Nantes, de M. Amédée Menard, par M. *Charles Marionneau*. 499
Chronique, par M. *Louis de Kerjean*..... 506

TABLE DES ARTICLES

PAR ORDRE DE MATIÈRES.

HISTOIRE.

ETUDES ET DOCUMENTS HISTORIQUES. — Le Bouffay de Nantes (suite), par M. *Alfred Lallié*, 19-43, 133-156, 220-239. — M. l'abbé Agaisse, curé de Châteauthébaud, 97-108, 197-212. — Le château de Tonquédec, par M. *Gaultier de Kermoal*, 188-196. — Le marquis d'Ars (1737-1761), par M. *Anatole de Barthélemy*, 294-304, 381-391. — La ville de Vitré et ses premiers barons, par M. *Arthur de la Borderie*, 433-447. — L'assassinat du duc de Berry, par M. *Alfred Nettement*, 448-459. — La sœur de du Guesclin, par M. *Bathild Bouniol*, 343-344.

BIOGRAPHIE. — Mort du général de la Moricière, par M. *Arthur de la Borderie*, 185-187. — Notes biographiques sur le général de la Moricière, par M. *Eugène de la Gournerie*, 353-370, 460-479.

CRITIQUE HISTORIQUE. — *Vie de la Bienheureuse Françoise d'Amboise, duchesse de Bretagne*, de M. le vicomte Edouard Sioc'han de Kersabiec, par M. *Eugène de la Gournerie*, 79-87. — *Histoire abrégée de la ville et de l'abbaye de Redon*, par un prêtre, ancien élève du collège Saint-Sauveur, par M. *Arthur de la Borderie*, 171-178. — *Histoire de France*, de M. Emile de Bonnechose, par M. *Lucien Dubois*, 250-256. — *Monographie du Prieuré de Notre-Dame de Bois-Garand*, de M. L. Phelippes-Beaulieux, par M. *E. Carissan*, 419-420. — *Eglise royale et collégiale de Notre-Dame de Nantes*, de M. Stéphane de la Nicollière, par M. *Eugène de la Gournerie*, 499-503.

FAITS CONTEMPORAINS. — Chronique mensuelle, 93-96, 179-184, 258-264 (l'Oraison funèbre du général de la Moricière, par Mgr l'évêque d'Orléans), 345-352, 427-432, 506-512.

LITTÉRATURE.

ETUDES LITTÉRAIRES. — Trois conférences littéraires à Nantes, par Mlle *Amélie Hubans*, 88-92. — Lettres parisiennes — IXe lettre, — par M. *Alfred de Courcy*, 157-170. — Mouvement de renaissance de la littérature bretonne, par M. *Charles de Gaulle*, 265-293. — Les tragédies de Robert Garnier, par M. *Arthur de la Borderie*, 330-342, 392-403.

RÉCITS ET NOUVELLES. — Le Moulin de Keriguel, par M. *Loïc Petit*, 43-65. — De Nantes à Brest. Les bords du canal de Bretagne, par M. *Ch. du Chalard*, 68-70, 404-413. — Henri IV à la Sicaudais, par M. *Charles Thenaisie*, 240-245. — En Basse-Bretagne, impressions et notes de voyage (Côtes-du-Nord), par M. *F.-M. Luzel*, 305-320, 371-380. — La Légende de Saint-Guen, par M. *E. du Laurens de la Barre*, 321-329. — Les Cornemuseux, par M. *Loïc Petit*, 480-498.

CRITIQUE LITTÉRAIRE. — *Etudes littéraires*, de M. Eugène de Margerie, par M. *Bathild Bouniol*, 256-257. — *Essai sur l'inspiration littéraire*; — *Sans quartier et la Tour d'enfer, contes du pays nantais*, de M. Janniard du Dot, par M. *Lucien Dubois*, 416-419.— *Le grand Mystère de Jésus*, de M. le Vicomte Th. de la Villemarqué, par M. *Léon Bureau*, 421-424. — Lettre de Mgr Le Joubioux sur le mouvement de renaissance de la littérature bretonne, 510-512.

POÉSIE.

La Chanson d'une folle; — la Tour des Colombes, par M. *Joseph Rousse*, 66-67. — Le Cerf, par M. *le vicomte Henri de Bornier*, 129-132. — Ivoul en entru Doue (la volonté de Dieu), par Mgr *Le Joubioux*, 213-215. — Sone ar c'hlasker bara (la Chanson du Mendiant), par M. *F.-M. Luzel*, 216-219. — Une fille des champs; — le tombeau du Croisé, par M. *Joseph Rousse*, 425-426. — Pour tuer le temps, sonnet, par M. *Emile Grimaud*, 426.

BEAUX-ARTS.

Les artistes bretons et vendéens au salon de 1865, par M. *Lucien Dubois*, 5-18. — Un artiste vendéen. — M. Octave de Rochebrune, par M. *Charles Marionneau*, 109-128. — Les nouvelles peintures de M. Le Hénaff, à Notre-Dame-de-Bon-Port de Nantes, par M. *Charles Marionneau*, 246-249. — *Etudes élémentaires sur l'architecture, la sculpture et la peinture*, de M. l'abbé Gaborit, par M. *Lucien Dubois*, 414-416. — Le groupe décoratif de l'Hôtel-Dieu, à Nantes, de M. Amédée Menard, par M. *Charles Marionneau*, 503-505.

TABLE DES ARTICLES

PAR NOMS D'AUTEURS.

AGAISSE (l'abbé).— Souvenirs de la Révolution, 97-108, 197-212.

DE BARTHÉLEMY (Anatole). — Le Marquis d'Ars (1737-1761), 294-304, 381-391.

DE LA BORDERIE (Arthur). — *Histoire abrégée de la ville et de l'abbaye de Redon*, par un Prêtre, ancien élève du collége Saint-Sauveur, 171-178. — Mort du général de la Moricière, 185-187. — Les Tragédies de Robert Garnier, 330-342, 392-403. — La Ville de Vitré et ses premiers Barons, 433-447.

DE BORNIER (Vte Henri). — Le Cerf, poésie, 129-132.

BOUNIOL (Bathild). — *Études littéraires*, par M. de Margerie, 256-257. — La sœur de du Guesclin, 343-344.

BUREAU (Léon). — *Le grand Mystère de Jésus*, par le Vte Th. de la Villemarqué, 421-424.

CARISSAN (E.). — *Monographie du prieuré de N.-D. de Boisgarand*, par M. L. Phelippes-Beaulieux, 419-420.

DU CHALARD (Ch.). — De Nantes à Brest. — Les bords du Canal de Bretagne, 68-78, 404-413.

DE COURCY (Alfred). — Lettres parisiennes, IXe lettre, 157-170.

DUBOIS (Lucien). — Les Artistes bretons et vendéens au salon de 1865, 5-18. — *Histoire de France*, de M. Émile de Bonnechose, 250-256. — *Études élémentaires sur l'architecture, la sculpture et la peinture*, par M. l'abbé Gaborit, 414-416. — *Essai sur l'inspiration littéraire; — Sans quartier et la Tour d'enfer, contes du pays nantais*, par M. Janniard du Dot, 416-419.

DE GAULLE (Charles). — Mouvement de renaissance de la littérature bretonne, 265-293.

GAULTIER DE KERMOAL. — Le château de Tonquédec, 188-196.

DE LA GOURNERIE (Eugène). — *Vie de la Bienheureuse Françoise d'Amboise, duchesse de Bretagne*, par M. de Kersabiec, 79-87. — Notes biographiques sur le général de la Moricière, 353-370, 460-479. — *Église royale et collégiale de N.-D. de Nantes*, par M. S. de la Nicollière, 499-503.

GRIMAUD (Émile). — Pour tuer le temps, sonnet, 426.

HUBANS (Mlle Améli). — Trois Conférences littéraires à Nantes, 88-92.

LE JOUBIOUX (Mgr). — Ivoul en entru Doue (*La Volonté de Dieu*), poésie, 214-215. — Lettre sur le mouvement de renaissance de la littérature bretonne, 510-512.

DE KERJEAN (Louis). — Chronique mensuelle, 93-96, 179-184, 258-264, 345-352, 427-432, 506-509.

LALLIÉ (Alfred). — Le Bouffay de Nantes, 19-43, 133-156, 220-239.

DU LAURENS DE LA BARRE (E.). — La légende de Saint-Guen, 321-329.

LUZEL (F.-M.). — Sone ar c'hlasker bara (la chanson du mendiant), 216-219.— En Basse-Bretagne.—Impressions et Notes de voyage (Côtes-du-Nord), 305-320, 371-380.

MARIONNEAU (Charles). — M. Octave de Rochebrune, 109 128. — Les Nouvelles peintures de M. Le Hénaff, à Notre-Dame-de-Bon-Port de Nantes, 246-249. — Le groupe décoratif de l'Hôtel-Dieu, à Nantes, par M. Amédée Menard, 503-505.

NETTEMENT (Alfred). — L'assassinat du duc de Berry, 448-459.

PETIT (Loïc). — Le Moulin de Keriguel, 42-65. — Les Cornemuseux, 480-498.

ROUSSE (Joseph). — La Chanson d'une Folle; — La tour des Colombes, poésies, 66-67. — Une Fille des champs; — Le Tombeau du Croisé, poésies, 425-426.

THENAISIE (Charles). — Henri IV à la Sicaudais, 240-245.

TABLE ALPHABETIQUE DES OUVRAGES

APPRÉCIÉS OU MENTIONNÉS DANS CE VOLUME.

Contes du pays nantais, par M. Janniard du Dot, 418-419.
Cornélie, tragédie de Robert Garnier, 333-342, 392-403.
Église royale et collégiale de N.-D. de Nantes, par M. Stéphane de la Nicollière, 499-503.
Essai sur l'inspiration littéraire, par M. Janniard du Dot, 418-419.
Études élémentaires sur l'architecture, la sculpture et la peinture, par M. l'abbé Gaborit, 414-416.
Études littéraires, par M. Eugène de Margerie, 256-257.
Le grand Mystère de Jésus, drame breton, publié par M. Th. de la Villemarqué, 421-424.
Histoire abrégée de la ville et de l'abbaye de Redon, par un prêtre, ancien élève du collége Saint-Sauveur, 171-178.
Histoire de France, par M. Émile de Bonnechose, 250-256.
Monographie du prieuré de N.-D. de Boisgarand, sur la commune de Sautron, par M. L. Phelippes-Beaulieux, 419-420.
Oraison funèbre du général de la Moricière, par Mgr l'évêque d'Orléans, 345-351.
Poitou et Vendée, par MM. B. Fillon et O. de Rochebrune, 352.
La Science et la Foi, par M. Vitet, 182-183.
Vie de la Bienheureuse Françoise d'Amboise, par M. le Vte Édouard de Kersabiec, 79-87.

FIN DU TOME HUITIÈME.
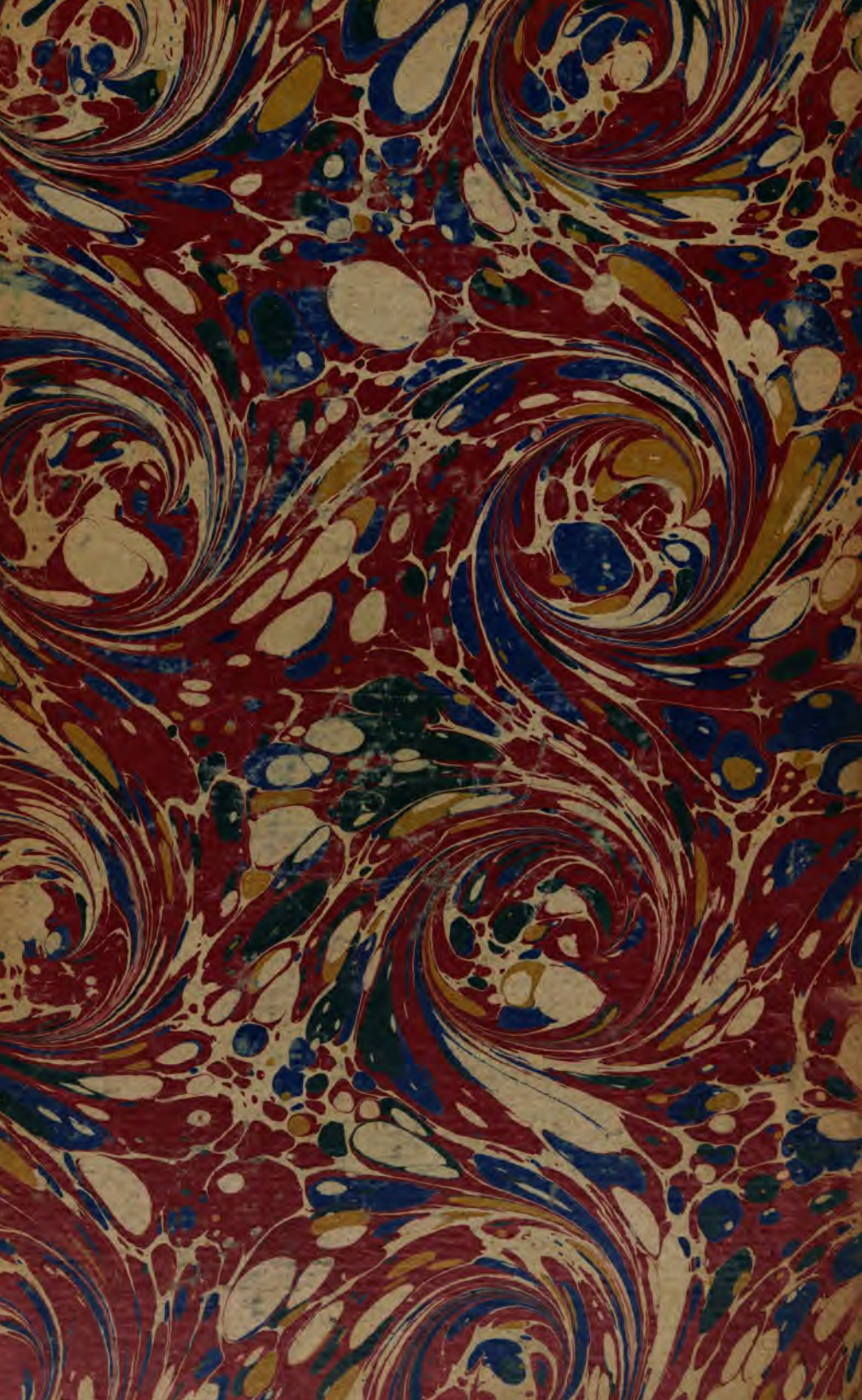
Nantes, imp. Vincent Forest et Emile Grimaud, place du Commerce, 4.